



**HAL**  
open science

# De la Novempopulanie à la Wasconie entre Antiquité Tardive et haut Moyen-Age

Mathieu Pelat

► **To cite this version:**

Mathieu Pelat. De la Novempopulanie à la Wasconie entre Antiquité Tardive et haut Moyen-Age. Archéologie et Préhistoire. Université de Pau et des Pays de l'Adour, 2024. Français. NNT : 2024PAUU1133 . tel-04683894

**HAL Id: tel-04683894**

**<https://theses.hal.science/tel-04683894v1>**

Submitted on 2 Sep 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE

UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR  
École doctorale (EDSSH)

Présentée et soutenue le 10 janvier 2024  
par **Mathieu PELAT**

pour obtenir le grade de docteur  
de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour  
Spécialité : **Histoire ancienne et médiévale**

## DE LA NOVEMPOPULANIE À LA WASCONIE ENTRE ANTIQUITÉ TARDIVE ET HAUT MOYEN ÂGE (fin III<sup>e</sup>-fin VI<sup>e</sup> siècle)

### MEMBRES DU JURY

#### PRÉSIDENT DU JURY

- Florent HAUTEFEUILLE

Professeur des Universités en histoire médiévale et archéologie. Toulouse II.

#### RAPPORTEURS

- Maria-Elena TORREGARAY
- Florent HAUTEFEUILLE

Catedrática de Historia Antigua. UPV/EHU.

Professeur des Universités en histoire médiévale et archéologie. Toulouse II.

#### EXAMINATRICE

- Emmanuelle BOUBE

Maîtresse de Conférences en archéologie romaine. Toulouse II.

#### DIRECTEURS

- François RÉCHIN
- Juan-José LARREA

Professeur des Universités en histoire ancienne et archéologie. UPPA.

Catedrático de Historia Medieval. UPV/EHU.





## REMERCIEMENTS

Cette thèse est dédiée à ma famille, en particulier à ma compagne, Amandine, à ma belle-mère, Anick, et à mes parents, Michèle et Jean, pour leur soutien sans faille et leur compréhension.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes sans lesquelles elle n'aurait pas été possible, en premier lieu mes directeurs de recherche, J.J. Larrea et F. Réchin, qui, malgré un emploi du temps chargé, ont pris le temps de me soutenir et de m'aiguiller sur les bonnes voies. Je pense aussi à A. Campo et à S. Cabes, doctorants à l'UPPA, dont les relectures attentives m'ont permis de revoir des points importants sur les monnaies et les aspects archéologiques. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Mon professeur de latin en Lettres Supérieures, P. Voisin, a également été d'un très grand secours pour m'aider à traduire au mieux certains passages litigieux et particulièrement complexes. Jessica Orange m'a fait bénéficier de ses compétences de professeur d'anglais. Bien sûr, selon l'usage, toutes les erreurs, et il y en a forcément, m'incombent. Un grand merci également à S. Bouchet, maître de Conférences à l'université de La Réunion, qui avait déjà été membre du jury de mon master 2.

Merci aussi à Mme Lamazou, maîtresse de Conférences en histoire médiévale à l'UPPA, pour avoir accepté de m'encadrer pendant ces années. Enfin, je veux avoir une pensée pour le professeur J.-P. Barraqué, trop tôt disparu, qui m'avait encouragé à entreprendre mon mémoire de Master 2.

## INTRODUCTION

Ce travail a pour objectif d'étudier les transformations de l'espace aquitain sub-garonnique, de la Novempopulanie romaine à la *Wasconia* franque, du IV<sup>e</sup> à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. Ce territoire correspond à « l'Aquitaine » telle qu'elle est décrite par César puis par Strabon – auteurs qui ont souligné son originalité ethnique par rapport à la Gaule celte<sup>1</sup>. D'abord intégrée dans l'Aquitaine augustéenne, étendue jusqu'à la Loire<sup>2</sup>, la Novempopulanie est érigée en province sous le règne de Dioclétien (284-305) ou de Constantin (310-337)<sup>3</sup>. Il faut attendre l'époque franque pour qu'elle apparaisse en tant que Wasconie. Ce choronyme n'est toutefois donné explicitement comme intégrant l'espace entre Garonne et Pyrénées qu'à partir de la constitution du royaume de Charibert, en 629<sup>4</sup>. Pour autant, nous excluons le VII<sup>e</sup> siècle de notre champ d'étude car ses logiques – cycles réguliers de révoltes wasconnes suivies de campagnes militaires franques amenant à des soumissions provisoires – certes liées aux événements de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, sont néanmoins différentes.

Sur le plan de l'historiographie, le degré d'intégration politique de la Novempopulanie – bien que ce ne soit pas notre principal axe de recherches – a fait l'objet de nombreux travaux. Pour M. Rouche, les « Basques », c'est-à-dire les Wascons, provisoirement soumis par l'Empire romain puis par les Wisigoths, auraient fini par s'emparer de la Novempopulanie à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, prélude à la

---

<sup>1</sup> César, *Guerre des Gaules*, 1, 1. Strabon, *Géographie*, IV, 1,1 et 2,1.

<sup>2</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 15. La date de création de la province d'Aquitaine est incertaine et généralement estimée entre 16 et 13 av. J.-C.

<sup>3</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 30.

<sup>4</sup> Pseudo-Frédégaire, *Chronique*, IV, 57. *Cumque regnum Chlotharii tam Neprico quam Burgundiae a Dagoberto fuisset praeoccupatum, captis thesauris et suae ditioni redactis, tandem misericordia motus, consilio sapientium usus, citra Ligerem et litem Spaniae, qui ponitur partibus Wasconiae, seu et montis Pyrenaei pagos et civitates, quod fratri suo Chariberto ad transigendum, ad instar privato habitu, ad vivendum potuisset sufficere, noscitur concessisse Pagum Tholosanum, Catorcinum, Agennensem, Petrocoreum et Santonicum, vel quod ab his versus montes Pyrenaeos excluditur, hoc tantum Chariberto regendum concessit, quod et per pactionis vinculum strinxit, ut amplius Charibertus nullo tempore adversus Dagobertum de regno patris repetere praesumeret. Charibertus sedem Tholosae eligens, regnat in parte provinciae Aquitanicae. Post annos tres postquam regnare coepisset, totam Wasconiam cum exercitu superans, suae ditioni redigit, aliquantulum largius fecit regni sui spatium.* « Et alors que le royaume de Clotaire, tant la Neustrie que la Burgondie, avait été envahi par Dagobert, que ses trésors avaient été pris et qu'ils avaient été placés sous son autorité, cependant, pris de pitié, après avoir pris conseil d'hommes avisés, on sait qu'il céda à son frère Charibert, pour transiger comme le veut la pratique privée, ce qui pouvait lui être suffisant pour vivre, (un territoire) qui est placé dans la région de Wasconie, soit les comtés et les cités des Pyrénées, sans aller jusqu'à la Loire et à la frontière espagnole, les comtés de Toulouse, de Cahors, d'Agen, de Périgueux et de Saintes, ou plutôt il céda seulement à gouverner à Charibert ce qui s'éloigne de ceux-ci en direction des Pyrénées, parce qu'il le contraignit aussi par le lien d'un traité, afin que Charibert ne conjecturât à aucun moment davantage de revendiquer contre Dagobert le royaume de leur père. Charibert, qui choisit Toulouse comme capitale, règne dans une partie de la province d'Aquitaine. Trois ans après qu'il eut commencé à régner, comme il dominait avec son armée la Wasconie tout entière, il la réduisit à sa volonté et il agrandit un tant soit peu son royaume ». Voir Pelat 2016, p. 65-66 (traduit par nous).

Gascogne indépendante, réservoir militaire en partie utilisé par les Francs<sup>5</sup>. Quant à R. Mussot-Goulard, dans une perspective un peu différente, elle soutenait que de multiples apports, romains, basques et wisigoths auraient fusionné pour créer une organisation politique originale<sup>6</sup>. Ces thèses générales, peu confirmées par les sources, sont aujourd'hui en grande partie abandonnées (on songe notamment à l'idée d'un « réservoir démographique basque »)<sup>7</sup>. Le débat en matière politique s'est davantage déplacé sur la nature de la *sors Gothica*, vrai royaume barbare pour J.-L. Bourdartchouk ou fédérés, au service de Rome jusqu'à la fin de l'Empire, selon C. Delplace<sup>8</sup>. À d'autres niveaux, les chercheurs se sont concentrés sur des monographies utilisant toutes les sources disponibles, notamment de cités, comme la thèse pionnière de J. Lapart sur Auch et Éauze<sup>9</sup>, ou, plus récemment, les *Inscriptions Latines d'Aquitaine* auxquelles G. Fabre, en particulier, s'est consacré<sup>10</sup>. Des études thématiques, à plus petite échelle, comme celles de F. Réchin ou de S. Cabels sur les *villae*, permettent de reconstituer finement les chronologies d'occupation des sites<sup>11</sup>. On songe également aux travaux de L. Maurin sur la province ecclésiastique d'Éauze<sup>12</sup> ou à ceux de J.-P. Fourdrin sur les enceintes de Novempopulanie<sup>13</sup>. Par ailleurs, de très récentes recherches de B. Pace, de L. Tobalina<sup>14</sup> et d'A. Campo<sup>15</sup> se fondent, à l'aide de SIG (systèmes d'information géographique), sur des analyses spatiales cherchant à définir les équilibres territoriaux et leurs évolutions (spécificités du peuplement, perchements de l'habitat, abandons de *villae*, répartitions des monnaies). À cet égard, nous voulons reconnaître toute notre dette envers nos devanciers. Outre l'archéologie, les sources utilisées sont littéraires – bien que seulement quelques auteurs soient issus de Novempopulanie même<sup>16</sup>, plus rarement épigraphiques<sup>17</sup>.

---

<sup>5</sup> Rouche 1979, p. 12 et p. 87-89.

<sup>6</sup> Mussot-Goulard 1996 a, p. 40-47.

<sup>7</sup> Larrea 1998, p. 111-115.

<sup>8</sup> C. Delplace soutient que les Goths sont restés des fédérés jusqu'à la fin de l'Empire romain d'Occident (Delplace 2015 qui amplifie donc la position de M. Rouche pour lequel cette « armée romaine installée en Aquitaine » se serait affranchie de la « puissance romaine » en 466. Voir Rouche 1991, p. 143) alors que pour J.-L. Bourdartchouk, les Goths auraient constitué un royaume indépendant de Rome dès leur première installation en Aquitaine, en 413 (Bourdartchouk 2014 et 2019).

<sup>9</sup> Lapart 1985.

<sup>10</sup> Les volumes des *Inscriptions Latines d'Aquitaine* que nous avons consultés pour notre étude concernent les espaces suivants : *Elusa-Tarbes* (Fabre 2018), *Auscii* (Fabre, Lapart 2017), Landes et Pyrénées-Atlantiques (Bost, Fabre, Rodriguez 2015), Lectoure (Fabre, Sillières 2000).

<sup>11</sup> Réchin 2006 et Cabels 2019.

<sup>12</sup> Maurin 2004 b.

<sup>13</sup> Fourdrin 2020.

<sup>14</sup> Tobalina 2019 et Pace 2020.

<sup>15</sup> A. Campo prépare une thèse sur *l'Étude socio-typologique des sites entre l'Èbre et la Garonne (235-715 p.C.) par le biais de la monnaie et des dynamiques de la circulation monétaire*.

<sup>16</sup> On peut penser à Ausone qui était de Bordeaux mais également de Bazas ou à Orens d'Auch auquel on attribue le *Commonitorium*. Le *Querolus* (pièce anonyme) et le *De reditu suo* de Rutilius Namatianus pourraient également avoir été composés dans la région ou à proximité de celle-ci, bien que l'auteur de la pièce n'ait pu être identifié et que l'origine de Rutilius Namatianus ne puisse être déterminée avec précision.

<sup>17</sup> Parmi les inscriptions les plus célèbres, on peut citer celles des mausolées de Nymfius de Valentine, de St-Cricq-Chalosse ou la dédicace de la fontaine de Brille de St-Sever (bien que l'antiquité de cette dernière ait pu

De ce point de vue, nous nous sommes efforcés de traduire les passages concernés avec précision, grâce à l'appui de P. Voisin<sup>18</sup>, et de les contextualiser, par exemple au sujet de l'inscription d'Hasparren, du *murmur gentile* du roi Euric dans la *Vie d'Épiphane* ou de la localisation de la *Wasconia* de Grégoire de Tours. Notre analyse critique des sources et de certaines constructions historiographiques antérieures, parfois un peu hâtives, nous amène à suggérer d'autres hypothèses, certes moins spectaculaires que celles fondées, notamment, sur l'ethnicité.

Notre mémoire n'a aucune prétention à l'exhaustivité et, en fonction des sources disponibles, nous nous sommes efforcés d'évaluer les évolutions et les continuités. Ainsi, la Novempopulanie du IV<sup>e</sup> siècle apparaît comme une province périphérique dont il convient de questionner les spécificités par rapport aux mutations globales de l'Empire, qu'elles soient administratives, liées à la structuration des campagnes et des villes, au bouillonnement religieux ou à l'arrivée des barbares. Au V<sup>e</sup> siècle, le nouveau pouvoir barbare wisigothique inclut la Novempopulanie dans un royaume dont les modalités de reprise des anciens cadres traditionnels (*villae*, élites aquitano-romaines) et d'intégration des nouveaux venus posent question. Enfin, au VI<sup>e</sup> siècle, sous les Mérovingiens, dans le cadre d'un pouvoir plus lointain, les indices d'évolutions de l'exploitation du territoire, plus favorables à la montagne qu'à la plaine, et l'autonomisation des élites locales interrogent sur un éventuel prélude à la naissance effective de la *Wasconia* au VII<sup>e</sup> siècle.

*Quelles évolutions ont abouti à la transformation de la Novempopulanie, province périphérique de l'Empire romain, en territoire intégré du royaume wisigoth puis en périphérie fragmentée du royaume franc, peut-être identifiée comme la Wasconie dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle dans l'œuvre de Grégoire de Tours ?*

---

être contestée oralement par J.-L. Bourdartchouk, comme me l'a signalé F. Réchin, mais, semble-t-il, sans arguments probants].

<sup>18</sup> Agrégé de grammaire, professeur honoraire de Chaire Supérieure au lycée L. Barthou de Pau.

## SOMMAIRE

REMERCIEMENTS .....	3
INTRODUCTION .....	4
SOMMAIRE .....	7
I. LA NOVEMPOPULANIE AU IV <sup>E</sup> SIÈCLE : UNE PROVINCE ROMAINE PÉRIPHÉRIQUE EN MUTATION .....	9
II. QUELLE INTÉGRATION DE LA NOVEMPOPULANIE À LA <i>SORS GOTHICA</i> ? .....	83
III. LA NAISSANCE DE LA <i>WASCONIA</i> , UNE PÉRIPHÉRIE FRAGMENTÉE DU ROYAUME DES FRANCS .....	143
SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	195
EDITIONS DES SOURCES .....	196
CHOIX DE SOURCES ET TRADUCTIONS .....	201
BIBLIOGRAPHIE .....	222
TABLE DES ILLUSTRATIONS .....	248
TABLE DES MATIÈRES .....	249
DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT .....	252
ABSTRACT .....	253
KEYWORDS .....	253
RESUMÉ .....	254
MOTS-CLÉS .....	254



**Les principales villae et villes de Novempopulanie**

Croquis d'après Bost 1988, p. 5 ; Bühler-Thierry, Mériaux 2010, p. 105 ; Fabre, Lapart 2015, p. 14.

Nous empruntons la typologie des villes à S. Cabel (Cabel 2021 b, p. 99).

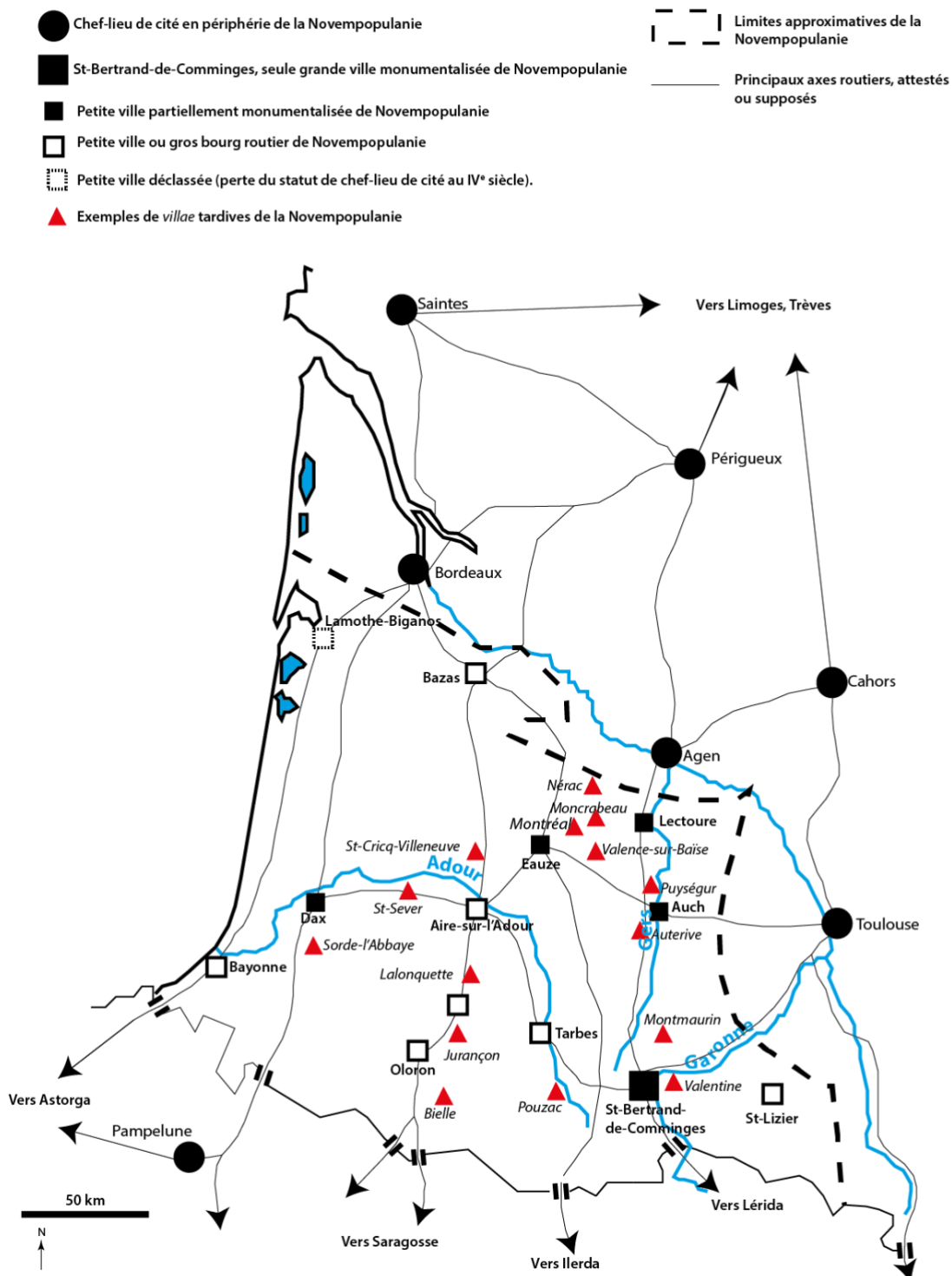


Figure 1 : les principales villae et villes de Novempopulanie

## I. LA NOVEMPOPULANIE AU IV<sup>E</sup> SIÈCLE : UNE PROVINCE ROMAINE PÉRIPHÉRIQUE EN MUTATION

La nouvelle province de Novempopulanie connaît dès sa création une phase de mutations considérables et cela dans bien des domaines. Nous souhaiterions aborder dans cette partie ceux qui nous paraissent les plus décisifs, en particulier le cadre administratif (la provincialisation des Neuf Peuples est-elle la réponse de Rome à une revendication ethnique ?) ainsi que la recomposition des territoires, ruraux et urbains, au profit de l'élite. Nous nous interrogerons aussi sur la christianisation de la société et sur les conséquences de l'arrivée des barbares.

### 1. Une réorganisation héritée de la fin du III<sup>e</sup> siècle

#### 1.1. Une province créée lors des réformes de Dioclétien ou de Constantin

La province de Novempopulanie a probablement été créée lors des réformes de Dioclétien ou seulement « au début du règne de Constantin »<sup>19</sup>, comme l'ensemble des provinces de l'Empire (voir fig. 1, p. 8). La Novempopulanie est intégrée au diocèse de Viennoise, comme l'indique la liste de Vérone<sup>20</sup> et confiée à un vicaire du préfet du prétoire<sup>21</sup>, avant la création probable, vers 340, d'un diocèse d'Aquitaine avec Bordeaux pour capitale – « regroupant l'ensemble des provinces d'Aquitaine méridionale » ainsi que l'a montré A. Chastagnol<sup>22</sup>. Ce diocèse aurait perduré jusqu'en 407, date du repli des services impériaux de Trèves et de Bordeaux sur Arles<sup>23</sup>. Dans ce cadre général, la configuration de la Novempopulanie suscite une série d'interrogations que nous souhaiterions aborder. Ainsi, le redécoupage administratif de l'Aquitaine méridionale est-il une conséquence d'une revendication ethnique selon l'interprétation traditionnelle de l'inscription d'Hasparren ? Qu'est-il advenu du *concilium* fédéral des Neuf Peuples que l'on suppose au Haut-Empire ? Comment cette province modeste s'inscrit-elle dans les échanges continentaux ? Le renforcement de ses élites s'est-il fait au détriment de l'État ?

<sup>19</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 27-32.

<sup>20</sup> Fabre, Lapart 2017, p. 19 : cette liste est datée « au plus tard à la fin de 314 ».

<sup>21</sup> Avec les Aquitaines I et II, la Viennoise, les Narbonnaises I et II ainsi que les Alpes Maritimes (Bouet 2015, p. 126, fig. 115 et p. 128).

<sup>22</sup> Chastagnol 1972, p. 272-292. Barraud, Maurin 1996, p. 36. Toutefois Bouard 2015, p. 128 maintient l'idée que le diocèse de Viennoise, « avec ceux de Bretagne, d'Espagne et de Tingitane, sont eux-mêmes rassemblés en une préfecture du prétoire régionale placée sous la direction d'un préfet du prétoire des Gaules qui siège à Trèves avant d'être transféré en Arles en 407 ». Les arguments d'A. Chastagnol nous paraissent pourtant solides avec neuf témoignages écrits concordants (Chastagnol 1972, p. 282-287).

<sup>23</sup> Barraud, Maurin 1996, p. 36. L'hypothèse d'A. Chastagnol a le mérite d'expliquer « l'ampleur du rôle universitaire et de la fonction sociale » de Bordeaux, seconde ville de Gaule après Trèves à cette époque. « C'est dans ce contexte que l'on trouve donc une explication de la notoriété et de l'ascension d'un Ausone » (*ibid.*).

## 1.1.1. Un retour à l'Aquitaine « ethnique » de César et de Strabon ?

Dans notre mémoire de Master 2, à la suite notamment de P. Gardes ou de G. Fabre, nous avons pu nuancer l'idée d'une « totale originalité culturelle de l'Aquitaine (méridionale qui) relève, pour le moins d'une simplification »<sup>24</sup> – sans pour autant remettre en cause les écrits antiques de César et de Strabon qui ont souligné la spécificité ethnique des Aquitains par rapport aux Gaulois<sup>25</sup>. Ainsi, une « perméabilité de l'Aquitaine aux influences extérieures » transparaît dès l'âge du Fer et sous l'Empire surtout « dans sa partie orientale et le long de l'axe garonnais ». Plus qu'une survivance de l'indépendance, les *Novem Populi* sont probablement davantage une ethnicisation créée pendant la conquête romaine comme l'a montré M. Bats<sup>26</sup>. Dans le même sens, J. Gorrochategui soutient un trilinguisme latin, aquitain et gaulois sous l'Empire en Novempopulanie, quoique principalement dans la partie garonnaise de la région, la plus ouverte aux influences extérieures<sup>27</sup>. Ce phénomène semble d'ailleurs perdurer, dans l'Antiquité tardive, comme le montrent, avec leurs noms majoritairement aquitains mais aussi romains et celtes voire hybridés<sup>28</sup>, les feuilles votives du milieu du III<sup>e</sup> siècle, découvertes à Hagenbach, toutes dédiées à *Dominus Mars (Augustus)* et peut-être originaires de St-Bertrand-de-Comminges<sup>29</sup>. Ces *palmae argenteae* peuvent être interprétées comme un exemple de la plasticité et de la multiplicité des identités, certes locales, avec les noms indigènes, mais aussi impériales au vu des dédicaces et de la mention de citoyens romains – dont un certain *Iulius Bonnoxus* à l'identité clairement aquitano-romaine<sup>30</sup>. Cette double (voire triple) identité correspond au constat de W. Pohl sur la plasticité et la multiplicité des identités dans l'Antiquité et au Haut Moyen Âge, loin

<sup>24</sup> Fabre 2005, p. 59-64.

<sup>25</sup> Les Neuf Peuples seraient une création césarienne si l'on suit l'analyse de M. Bats (Bats 2005). Il y a sans doute une originalité à trouver dans la persistance d'anthroponymes aquitains en Novempopulanie alors que les noms ibères disparaissent de l'épigraphie dès le début de notre ère en Narbonnaise (Pelat 2016, p. 19). Strabon est mieux informé qu'on ne le dit parfois (« On peut le refuser en bloc, comme y invite Lassère, et, encore, Raepsaet-Charlier, et considérer que Strabon a tout inventé, mais alors, c'est l'œuvre entière du géographe qu'il faut aussi remettre en question », Bats 2005, p. 14. *Contra* Counillon 2008, p. 38 qui évoque la faiblesse « des résultats de l'étude des textes géographiques antiques à d'autres fins que théoriques : un nom, souvent déformé, une vague localisation, quelques informations douteuses »). Voir aussi Pelat 2016, p. 15 et n. 43.

<sup>26</sup> Bats 2005, p. 15. Gardes 2002, p. 51. Pelat 2016, p. 20. On peut souligner, avec M. Bats, la nature de « signifiant flottant » des ethnonymes, qu'ils aient été utilisés par les intéressés (ou leurs voisins) antérieurement à la conquête ou attribués par le conquérant – notamment à la suite de regroupements de peuples. Il arrive assez fréquemment que des peuples pourtant éloignés portent le même ethnonyme, que l'on complète parfois pour les distinguer (comme pour les *Oscidates campestris* et *montani* aquitains). À la même époque, la Garonne aurait alors pu devenir, dans l'ethnographie romaine en tout cas, une véritable « frontière » avec la Celtique.

<sup>27</sup> Gorrochategui, Vallejo 2015, p. 341-342.

<sup>28</sup> Gorrochategui 2003, p. 25-47.

<sup>29</sup> Buzon 1997-1999. Pelat 2003. Le principal argument, outre l'onomastique aquitaine commune, est l'abréviation similaire du théonyme *D(eo) M(arti)*, que l'on retrouve dans l'épigraphie de *Lugdunum* des Convènes, et qui est développée en *Deo Marti* sur certaines feuilles.

<sup>30</sup> Gorrochategui 2003, p. 28, n° 32.

de l'idée d'un « noyau de traditions » fixe<sup>31</sup>. C'est plutôt par rapport aux voisins, donc en creux qu'une identité se définit comme le montre d'ailleurs l'analyse du texte de Strabon<sup>32</sup>.

Selon la thèse traditionnelle de J.-P. Bost et G. Fabre<sup>33</sup>, la réapparition, sur le plan administratif et sous le nom de Novempopulanie, de l'Aquitaine césarienne, de la Garonne aux Pyrénées, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, signifierait que le particularisme culturel aquitain continuerait à s'affirmer voire se renforcerait. Cette assertion est généralement le pendant de l'idée d'une neutralisation du particularisme aquitain dans la grande Aquitaine augustéenne, des Pyrénées à la Loire, englobant donc la zone celtique<sup>34</sup> : les Novempopulaniens auraient fini par obtenir le retour du cadre administratif correspondant à leur région ethnique. Cependant, comme l'a analysé M. Bats, Strabon, sous Auguste, évoque davantage un « souci d'équilibre » qu'une question identitaire dans la répartition des peuples entre les ressorts provinciaux. Le géographe indique, ainsi que le précise C. Rico, la volonté romaine de marquer la soumission de territoires délimités sans que l'ethnicité préexistante à la conquête ait nécessairement joué un rôle déterminant<sup>35</sup>. C'est certes insuffisant pour trancher avec certitude. Pour le III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle, nous n'avons que peu de sources : deux inscriptions mentionnent des représentants des Neuf Peuples, à savoir Vérus, *duumvir* des Tarbelles (fin III<sup>e</sup> siècle), ambassadeur à Rome, et Nymfius, chez les Convènes (IV<sup>e</sup> voire V<sup>e</sup> siècle), qui fut probablement à la tête d'un *concilium* de Novempopulanie<sup>36</sup>. L'utilisation de l'ethnique ou nom du peuple, pour désigner les chefs-lieux de cité, a aussi été invoquée, notamment par C. Jullian, pour défendre l'idée d'un renforcement de l'élément indigène. Enfin, quelques attestations d'une origine ou d'une identité novempopulaniennne pourraient transparaître dans une épitaphe de Rome et quelques passages d'Ausone et d'Ammien Marcellin. Nous allons examiner tour à tour ces différents éléments.

<sup>31</sup> Pohl 2006, p. 120-167.

<sup>32</sup> Pelat 2016, p. 10 et n. 29. Gazeau *et al.* 2008, p. 7-21 et p. 23-33. Nos sources paraissent confirmer ce point de vue. Un groupe ne se définit jamais directement mais plutôt par rapport aux autres, « en creux », dans les caractéristiques qu'il attribue à ceux avec lesquels il entretient des rapports (Gardes 2002, p. 49 pour les descriptions des Aquitains par César et Strabon). Pour l'ethnologue norvégien F. Barth, l'identité ethnique ne peut exister isolément. Elle suppose au contraire l'entretien régulier de frontières avec d'autres groupes. Elle est aussi plastique : W. Pohl parle à ce sujet de « logiques métisses », expression due à l'ethnologue J.-L. Amselle. Ces constructions sont par ailleurs toujours « recommencées » et donc « fluides » (Gazeau *et al.* 2008, p. 11 lequel s'appuie sur les travaux de l'anthropologue R. Davies), ce qui explique sans doute que les essais de classements des peuples en types d'ethnogenèses, lors des *symposia* de Zwettl, organisés par H. Wolfram et W. Pohl dans les années 1980, n'aient pas permis de conclusions fermes. W. Pohl est d'ailleurs aujourd'hui très prudent dans ses interprétations de ce qu'il appelle des *texts of identity*.

<sup>33</sup> Bost, Fabre 1988, p. 167-178 et Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 26-30.

<sup>34</sup> Par exemple dans Tranoy 1984, p. 280. L'Aquitaine césarienne « aurait été la base des troubles contre Rome entre la conquête (...) et Auguste ». Pelat 2016, p. 15 et n. 48.

<sup>35</sup> Bats 2005, p. 13-14, en particulier sa traduction de Strabon, 4.2.1 : « Comme ce territoire tel quel était petit, on leur attribua en outre le territoire entre la Garonne et la Loire ... ». Les conditions de création de l'Aquitaine augustéenne restent mal connues (même sa date entre 27 et 16-13 av. J.-C. est hypothétique). Rico 1997, p. 42-43. Voir aussi Lepelley 1998, p. 154 et Pelat 2016, p. 15-16, n. 49 et 50.

<sup>36</sup> Voir *infra*, p. 20-21.

## 1.1.1.1. L'inscription d'Hasparren : séparation ou intégration de Gaulois ?

Selon l'analyse de référence de la célèbre inscription d'Hasparren, la création de la Novempopulanie aurait été impulsée par la volonté des administrés. Elle se serait manifestée dans l'ambassade à Rome (une pratique courante des provinces et de cités<sup>37</sup>) de Vérus, *duumvir* des Tarbelles, dont on peut simplement affirmer qu'il était citoyen romain et qu'il avait achevé le *cursus honorum* de sa *civitas*<sup>38</sup>. Il est probable que son rang dépassait celui d'un simple notable local, au vu de la mission qui lui était confiée<sup>39</sup>. L'inscription date probablement de la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>40</sup>, peut-être au

<sup>37</sup> Une ambassade à Rome de communautés locales ou provinciales relevait d'une habitude dès le Haut-Empire. Elle assurait la cohésion entre le centre politico-administratif et les administrés en réaffirmant symboliquement la générosité de l'empereur et la loyauté de ses sujets. À ce titre, cette pratique était encadrée par la législation (Lanz 2016, p. 538-542. Lassère 2005, p. 393). On ignore qui a envoyé Vérus même si le passage *pro Novem Populis* peut inciter à y voir le *concilium* des Neuf Peuples que l'on suppose à St-Bertrand-de-Comminges (Maurin 1971, p. 6-8 mais Bost, Fabre 1988, p. 172 sont plus prudents sur le lieu de réunion). Rien n'est connu sur le type d'ambassade qui pourrait être aussi bien à la charge de la communauté provinciale que relever d'une *legatio gratuita* aux frais de l'ambassadeur lui-même (Lanz 2016, p. 540 et p. 548). Le fait que Vérus ne se vante pas de son éventuelle générosité ne nous semble pas un critère déterminant au vu de la brièveté et du caractère poétique de l'inscription.

<sup>38</sup> Certes, M. Dondain-Payre et M.-Th. Raepsaet-Charlier ont vu dans le *cognomen* Vérus, celui d'un des « magistrats publics à nom unique » alors que c'est peu probable après l'édit de Caracalla, qui avait accordé la citoyenneté à tous les libres de l'Empire (*contra* Dondain-Payre, Raepsaet-Charlier 2001, p. 142-143. Bost, Fabre et Rodriguez 2015, p. 26 et 110. Pelat 2020, p. 104 et n. 3). Vérus avait exercé chez les Tarbelles toutes les magistratures, en terminant par la plus prestigieuse, celle de *duumvir*, souvent associée au flaminat évoqué dans l'inscription, probablement celui d'Auguste (*ibid.* et Van Andringa 2002, p. 216). La questure était aussi vraisemblablement celle de la cité et non celle du *pagus*, peu attestée car le *magister pagi* devait déjà avoir des fonctions fiscales, en plus d'un rôle religieux (*ibid.*). Le *pagus* en question, subdivision de la cité, était probablement situé dans la région d'Hasparren où l'inscription a été retrouvée. On peut penser, avec J. Lanz, qu'il était peut-être le lieu de naissance de Vérus, lequel, en tout cas, devait au moins y avoir une propriété et y être attaché puisque c'est au génie de ce (modeste) *pagus* qu'il dédiait son autel – sans doute pour le remercier de l'avoir protégé des risques bien réels d'un voyage jusqu'à Rome (Lanz 2016, p. 548 et p. 540, n. 10).

<sup>39</sup> Il serait effectivement tentant de faire de Vérus un sénateur car le succès d'une mission diplomatique supposait notamment que le *legatus* puisse faire intervenir ses réseaux dans la haute administration romaine (Lanz 2016, p. 540 et n. 8). Or, en « Aquitaine méridionale », une seule famille sénatoriale est attestée, celle des *Valerii*, laquelle « a joui, dès la seconde moitié du premier siècle d'une position économique importante (...) et notamment dans la cité de Dax » (Fabre 2018, p. 150, fig. 4 et p. 166). Cependant, rien ne permet de relier directement Vérus aux *Valerii* et il y avait probablement d'autres grandes familles, peut-être même sénatoriales, en Novempopulanie, à l'instar de celle des *Iulii* attestée dans la région de Lourdes (Fabre 2018, p. 150-151). Ainsi, le *clarissimus puer Iul(ius) Sanctus*, fils de *C(aius) Valerius Valerianus Sanctus*, attesté sur une inscription de Tarbes, datée v. 151-250 par G. Fabre, avait probablement été adopté par un *Iulius*, sans doute le *tutor* auteur de l'inscription, ce qui expliquerait le *nomen* de son pupille. Cette hypothèse semble en partie retenue par l'épigraphiste quand il évoque « un nom, sans doute hérité de sa mère, *Iulius* » ce qui aboutirait à une dénomination complète *C(aius) Iul(ius) C(aii) F(ilius) V(alerius) V(alerianus) Sanctus* (*id.*, p. 165-167, n° 102. Nous rajoutons les éléments soulignés). Si l'on suit cette idée, le tuteur de l'inscription serait probablement l'oncle maternel (*avunculus*) qui aurait adopté l'enfant au décès de son père comme le fit par exemple Pline l'Ancien pour Pline Le Jeune (Pline Le Jeune, *Ep.*, V, 8, 5 ; Guillemin 1987 (éd.), p. VIII.). Toutefois, ce n'est pas une certitude car on a aussi proposé de lire *Iul(ianus)* au lieu de *Iul(ius)*. Notons aussi que G. Fabre conclut sur la « probable appartenance (du ou des tuteurs) à la *gens Valeria* » même si son idée précédente semble plus en accord avec un tuteur issu de la *gens Iulia* (*ibid.* et Burnand 2006, p. 47).

<sup>40</sup> Certains auteurs ont toutefois proposé des dates plus précoces. Ainsi, R. Etienne a soutenu, avec prudence, que l'inscription daterait de la fin du I<sup>er</sup> siècle car *Augustum* renverrait à un empereur dont la *memoria* avait été condamnée, à savoir Domitien. Cette inscription serait la « charte de naissance de la Novempopulanie » – les neuf Peuples obtenant un « district fiscal autonome » au sein de la grande Aquitaine (Etienne 1962, p. 118) – idée déjà

moment de la liquidation de l'Empire gaulois, en 273/274, dans laquelle les notables de l'Aquitaine méridionale auraient joué un rôle important<sup>41</sup>. Selon la lecture de J.-P. Bost et G. Fabre, les Aquitains méridionaux auraient souhaité et obtenu de se séparer des Gaulois. Sur ce dossier complexe, en raison du caractère très elliptique du poème gravé, nous avons déjà eu l'occasion de présenter une autre hypothèse<sup>42</sup>. En effet, la lecture du vers 3 ne peut, grammaticalement, renvoyer à une séparation qu'au prix d'une réécriture du vers, telle que l'avait proposée Th. Mommsen, dans une seconde traduction, depuis presque unanimement reprise<sup>43</sup>. Il paraît plus logique de privilégier la première lecture avancée par le grand savant allemand avec *se iungere* (« s'unir ») au lieu de *seiungere* (« séparer »)<sup>44</sup>, d'autant plus que nous avons pu mettre en évidence des échos littéraires allant dans ce sens et qui font du poème un *commaticum* qui « mêl(e) aux vers originaux, comme des citations, des emprunts à la

---

défendue par J. Sacaze qui plaçait le poème, sinon l'inscription, sous Auguste, peut-être « à une époque voisine de celle de l'érection, à Lyon, de l'autel d'Auguste, l'an 10 avant notre ère » (Sacaze 1892, p. 550-551). Néanmoins, au vu de la paléographie, qui est loin d'être un critère absolu, la plupart des commentateurs se sont rangés au III<sup>e</sup> ou au début du IV<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, cette inscription en vers héroïques cadre mal avec une explication purement fiscale (Bost, Fabre 1988, p. 175). L. Maurin penche pour une fourchette comprise entre « les alentours du milieu du III<sup>e</sup> siècle et l'époque des empereurs illyriens », en écartant à juste titre « l'empire gaulois puisque Vérus a rempli sa mission à Rome » (Maurin 1971, p. 9 et n. 35).

<sup>41</sup> Bost, Fabre 1988 ; Sablayrolles 2009, p. 25-39. Fabre, Lapart 2017 p. 28-29 ainsi que Bost, Fabre et Rodriguez 2015, p. 29-30. Sans certitude, l'inscription de Pouzac d'un notable local, *Gaius Minicius Potitus*, dédiée à *Marti Invicto* (CIL, XIII, 392), théonyme attesté uniquement, en Occident, par des monnaies d'Aurélien (Croon 1981, p. 271-272 et n. 98. RIC, t. IV, n° 357-358) pourrait renvoyer à la même époque et renforcer l'idée de J.-P. Bost et G. Fabre d'une proximité particulière entre les élites novempopulaniennes et l'empereur Aurélien (Pelat 2020, p. 109 et 2021, p. 55-62 ; Bost, Fabre et Rodriguez 2015, p. 29-30). Toutefois, G. Fabre avance la date de 101-150 pour l'inscription de Pouzac, en raison du « prénom du citoyen gravé en entier alors que son usage décline au cours du II<sup>e</sup> siècle ». Mais le même auteur ajoute que « le qualificatif attribué au dieu conduit au moins dans ce siècle » (Fabre 2018, p. 193-194, n° 126) – ce qui autorise à placer l'inscription au III<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, le prénom *Gaius* en toutes lettres peut probablement s'expliquer, comme le note également G. Fabre, par un souci de mise en page de l'*ordinator*. On peut peut-être y rajouter la volonté de « distinction » sociale de *Potitus*, vraisemblablement propriétaire d'un grand domaine voisin et qui a laissé son nom au village de Pouzac, selon le schéma classique des toponymes hérités de l'Antiquité Tardive, ce qui vient renforcer l'idée d'une inscription du III<sup>e</sup> siècle (*ibid.* et p. 192, n° 125).

<sup>42</sup> Voir Pelat 2016 et 2020, p. 103-116.

<sup>43</sup> Un grand merci à notre professeur de Lettres Supérieures, P. Voisin, pour son aide inestimable à la traduction. Pelat 2020, p. 110, n. 21 : « Il faudrait au minimum corriger ainsi le vers pour retrouver un sens approchant : *Prō Nōvēm |ōptīnū|īt ||:pōpū|līs ||: < sē > sē| iūngērē| Gāllōs* (« Pour les Neuf Peuples, il a obtenu que les Gaulois se séparent de ces peuples ») car le réfléchi *se*, complément d'objet direct du sujet *Gallos*, est indispensable. Ainsi modifié, le vers ne respecterait plus la métrique de l'hexamètre ». Th. Mommsen, dans sa lettre à J.-F. Bladé, allait encore plus loin en réécrivant tout le vers pour lui faire respecter le cadre de l'hexamètre, d'une manière assez peu convaincante (Bladé 1893, p. 458 : « *Optinuit ut imperator a novem populis Gallos seiungeret*. La phrase n'est pas fort élégante, mais elle n'est pas non plus pire que la généralité des inscriptions métriques. Ces malheureux Latins, en épigraphie du moins, commettent toujours des bêtises dès qu'ils se hasardent à quitter la prose pour la poésie »).

<sup>44</sup> Pelat 2020, p. 110-111 : « Dans cette perspective, comme l'a analysé P. Voisin, il y aurait un effet de style dans une 'économie de mot', grâce au double emploi de *populis*, d'abord à l'ablatif avec la préposition *pro*, puis, au datif, comme complément d'attribution de *iungere*. La place de *populis*, à la charnière du vers, entre les coupes penthémimère et hephthémimère, vient étayer cette idée ». Sans que ce soit définitif, nous n'avons pu trouver qu'un emploi limité de *seiungere* (et jamais à l'infinifif actif) chez les poètes dont l'auteur s'est inspiré. Aucune occurrence n'apparaît dans Ovide et Virgile. Seul Lucrèce l'emploie parfois (Pelat 2020, p. 111, n. 23. Voir la base de données en ligne de l'université de Louvain (<http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm>)).

grande poésie, souvent limités à quelques mots »<sup>45</sup>. Si nous laissons de côté deux emprunts moins importants pour notre propos<sup>46</sup>, deux correspondances renvoient à des unions, respectivement entre Pygmalion et Vénus et entre Didon et Enée<sup>47</sup>. En particulier, le vers 3 de l'inscription d'Hasparren combine deux vers de l'*Énéide* dont l'un comprend la forme *se iungere* et l'autre *populis* en position charnière de l'hexamètre (nous soulignons les points communs) :

*Énéide*, IV, 191-192 :

*venisse Aenean Troiano sanguine cretum,*  
*Cuī sē / pūlchrā vī/rō // dīg/nētūr/iūngērē/Dīdō ;*

« Énée était venu, issu d'un sang troyen, guerrier tel que la belle Didon consente à s'unir à lui » (traduit par nous).

*Énéide*, IV, 622-624 :

*Tum vos, o Tyrii, stirpem et genus omne futurum*  
*exercete odiis, cinerique haec mittite nostro*  
***mūnēră./ Nūllūs ā/mōr // pōpŭ/līs // nēc/ foēdēră/ sūntō***

« Alors, vous, ô Tyriens, tourmentez par vos haines cette race et toute sa descendance à venir, et adressez ces offrandes à notre cendre. Qu'il n'y ait, à l'avenir, aucun amour ni de traités pour nos peuples » (traduit par nous).

Nous proposons donc cet essai de restitution, de scansion et de traduction de l'inscription d'Hasparren<sup>48</sup> :

*Flāmēn ĩ/tēm // dū(u)m/vīr quaēs/tōr // pā/gīquē mǎ/gīstēr*  
*Vērūs ād/ Aūgūs/tūm // lē/gātō/ mūnērē/ fūnctūs*  
*Prō Nōvēm/ ōptīnŭ/īt // Pōpŭ/līs // sē/ iūngērē/ Gāllōs*  
*Ūrbē rē/dūx // Gēnī/ō pā/gī // hānc/ dēdīcāt/ ārām*

« Flamme ainsi que *duumvir*, questeur et maître du *pagus*,

Vérus, après avoir accompli auprès de l'Auguste sa mission de légat,

A obtenu pour les Neuf Peuples que les Gaulois se joignent à ces peuples.

De retour de Rome, c'est au Génie du *pagus* qu'il dédie cet autel » (traduit par nous).

<sup>45</sup> Lassère 2005, p. 8.

<sup>46</sup> Pelat 2020, p. 106 : ces emprunts évoquent probablement la cité thermale de Dax et le voyage de Vérus, nouvel Enée (Lucrèce, *De rerum natura*, IV, v. 1024-1025 et Virgile, *Énéide*, I, v. 113-117).

<sup>47</sup> Pelat 2020, p. 107 et 111. Ovide, *Métamorphoses*, X, 270-276. Virgile, *Énéide*, IV, v. 191-192 et v. 622-624.

<sup>48</sup> Traduction de P. Voisin.

Qu'aurait obtenu Vêrus de l'empereur pour le compte des Neuf Peuples ? Il n'est possible que de formuler des hypothèses au vu du caractère elliptique de l'inscription qui, selon une tradition, aurait été accompagnée d'un texte en prose plus explicite, aujourd'hui perdu<sup>49</sup>. Il pourrait s'agir d'une intégration d'une ou de plusieurs cités gauloises au *concilium* du culte impérial que l'on suppose à Saint-Bertrand-de-Comminges (voir *infra*, p. 20-22)<sup>50</sup>. Deux peuples sont des candidats sérieux : les Bituriges Vivisques<sup>51</sup>, seul peuple gaulois à vivre chez les Aquitains, sans leur être associé à l'époque d'Auguste<sup>52</sup> et les Vasates, seuls candidats à une intégration tardive en Novempopulanie parmi les peuples au nom d'origine gauloise<sup>53</sup>. Au final, comme le souligne J.-P. Bost, il semble, que, dans cette « série de réformes administratives que l'État romain a mises en place pour ses besoins (...) les habitants des régions concernées n'ont joué aucun rôle actif »<sup>54</sup>, malgré la théorie longtemps soutenue d'un renforcement des tendances indigènes centrifuges auxquelles l'Empire aurait cédé en partie<sup>55</sup>. N'est-il pas alors quelque peu contradictoire d'interpréter l'inscription d'Hasparren comme une demande des Aquitains « ethniques » d'obtenir leur propre province, ce qui serait, comme le

<sup>49</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 109.

<sup>50</sup> Pelat 2020, p. 113-114.

<sup>51</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 15. Si l'inscription date bien de la liquidation de l'Empire gaulois, ce qui est probable mais pas assuré (*id.*, p. 29 et n. 72), les élites bordelaises auraient eu tout intérêt à faire étalage de leur loyalisme retrouvé, par exemple par une adhésion à un *concilium* du culte impérial, au besoin négociée par les élites novempopulaniennes qui semblent avoir été au mieux avec Aurélien (*id.*, p. 29-30). En effet, l'ancien empereur gaulois, Tétricus II, renversé par Aurélien, avait été, selon Eutrope, *praeses* d'Aquitaine et avait pris la pourpre près de Bordeaux (Le Roux 2019. Eutrope, *Breviaire*, IX, 1).

<sup>52</sup> Strabon, IV, 2.1 : « La Garonne, renforcée par trois rivières, a son embouchure entre les Bituriges, qui sont surnommés Vivisques et les Santons, peuples gaulois tous les deux ; le peuple de ces Bituriges est en effet la seule population allogène installée sur le territoire des Aquitains ; ils ne leur sont pas associés. Ils ont pour place de commerce *Bourdigala*, au bord d'une lagune formée par les bouches de la Garonne ». Cependant, la traduction du passage est complexe (Bats 2005 ; Counillon 2008, p. 33-39). Les deux auteurs estiment qu'il faut comprendre que les Bituriges Vivisques ne sont pas assimilés aux Aquitains du sud de la Garonne (et, pour M. Bats, qu'ils ne faisaient pas partie de leur confédération) et, en aucun cas, qu'ils ne payaient pas d'impôts avec les Aquitains ou à ces derniers. Les Bituriges Vivisques ne sont pas attestés au sanctuaire du Confluent de Lyon bien que l'argument reste fragile comme le note Maurin 2010, p. 29-30.

<sup>53</sup> Delamarre 2003, p. 90. L. Maurin a soutenu, de manière convaincante, la création tardive de la cité de Bazas, « après 306 », date de la liste de Vérone, qui ne la mentionne pas, et probablement « en même temps que celles des *Iluronenses* et *Benarnenses* ». Elle s'expliquerait par la montée en puissance de la route – absente de *l'Itinéraire d'Antonin* mais attestée dans *l'Itinéraire de Jérusalem* – qui passe « par Bazas et Éauze », au détriment de celle du littoral Bordeaux-Losa-Dax via *Boios* (Lamothe-Biganos), dans le pays de Buch, autour du bassin d'Arcachon. *Boios* « ne survivait que par le poids de la tradition et ne fut même pas entourée d'une enceinte » (Maurin 1971, p. 14-15 et n. 64) avant d'être, peut-être, « déclassée et rattachée à Bordeaux » (Maurin, Souilhac 2004, p. 204).

<sup>54</sup> Bost 2009, p. 303. Les objectifs principaux du morcellement en unités territoriales plus petites étaient des raisons judiciaires (lourdes charges des gouverneurs) et, bien sûr, la volonté de décourager de potentiels usurpateurs dont la puissance était de fait réduite (Carrié, Rousselle 1999, p. 188). Si une « conscience provinciale » a effectivement existé dans l'Empire, il s'agit plutôt d'une appropriation *a posteriori* du cadre administratif (Pelat 2020, p. 114, n. 33. Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 29-30, n. 71).

<sup>55</sup> Par exemple Rouche 1968, p. 8-9 qui évoque une « diminution de l'influence de Rome » dès le III<sup>e</sup> siècle – le « désordre de la période 235-275 expliqu(ant) ce retour en force de l'élément gaulois (lequel) profite de la faiblesse de l'Empire romain » sans qu'il y ait eu « de retour en arrière de la part de l'Empire restauré (au IV<sup>e</sup> siècle) ».



reconnaissent J.-P. Bost et G. Fabre, un cas unique dans l'histoire de l'Empire romain<sup>56</sup> ? Enfin, une éventuelle demande d'union aurait attendu au moins une dizaine d'années avant d'être réellement satisfaite puisque la création de la Novempopulanie a eu lieu, au plus tôt, sous Dioclétien comme nous l'avons vu.

#### 1.1.1.2. Peu de références identitaires novempopulaniennes mais un maintien de la fédération de cités

Certes, comme pour le reste de la Gaule, certains auteurs, par exemple C. Jullian et, plus récemment, M. Rouche, ont interprété le succès de l'ethnique dans les dénominations des cités comme une des marques du « retour en force de l'élément (indigène) »<sup>57</sup>. Mais J.-P. Bost et G. Fabre, au terme d'une enquête minutieuse, sont parvenus à des conclusions beaucoup plus nuancées<sup>58</sup>. En effet, sur douze cités novempopulaniennes, six ont été dotées d'un nom ethnique dès le Haut-Empire, lequel était plutôt utilisé dans le sens d'une domination du chef-lieu romain sur le peuple de la cité que l'inverse<sup>59</sup>. Seules deux cités dotées d'un nom ethnique ont été créées tardivement sans que ce soit la preuve d'un triomphe de l'élément aquitain : les *Vasates* et les *Benearni*<sup>60</sup>. Les autres créations tardives de cités en Novempopulanie, qui datent elles aussi probablement du IV<sup>e</sup> siècle, Dax, Aire, Oloron et Tarbes, sont les seules de toute la Gaule à n'avoir généralement pas été désignées par un nom ethnique, d'où le recours au toponyme du chef-lieu pour nommer les nouvelles cités englobantes<sup>61</sup>.

<sup>56</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 29 et n. 71 : « Reste que c'est le seul cas connu dans l'histoire de l'administration impériale, et que le cas était exceptionnel (...) ». Certes, L. Maurin a mis en évidence que « la création d'un concile réuni autour du culte impérial, avant la constitution d'une province, n'est pas sans exemple ailleurs au début de l'Empire (notamment en Germanie avec l'*Ara Ubiorum* ou, plus tardivement, avec les *Arae Flaviae* pour les Champs Décumates. Maurin 1971, p. 7 et n. 27). Mais le même auteur ajoute que « l'essentiel ici est de penser que le culte des neuf peuples à Saint-Bertrand était indépendant du cadre administratif de la province, comme celui de Lyon » (*ibid.*). Cette conviction, que nous partageons, nous semble dès lors peu compatible avec la sollicitation de l'empereur pour obtenir la création d'une province que suppose pourtant le même auteur (*id.*, p. 10).

<sup>57</sup> Rouche 1968, p. 52.

<sup>58</sup> Bost, Fabre 1983 et tableau p. 36.

<sup>59</sup> Bost, Fabre 1983, p. 35 pour les cités des *Boiates*, des *Elusates*, des *Lactorates*, des *Auscii*, des *Convenae* et des *Conсорanni* car « c'est le chef-lieu qui a triomphé de l'ethnique et non l'inverse » (puisque le chef-lieu en vient à incarner la cité toute entière).

<sup>60</sup> Bost, Fabre 1983, p. 35 : « Sous l'habit de l'indigénisation, c'est *Benearnum* (Lescar) qui l'emportait (...). Loin de signaler le triomphe des réactions indigènes, le phénomène exprimait en définitive (le succès) de Rome qui, derrière le respect extérieur des traditions locales, n'avait pas moins réussi à imposer aux cités, avec l'autorité du chef-lieu, sa propre conception du gouvernement ».

<sup>61</sup> Bost, Fabre 1983, p. 33 qui notent, par exemple, que « la cité de Dax, qui s'allongeait jusqu'aux Pyrénées, reçut le gouvernement des Tarbelles, bien sûr, mais aussi des *Cocosates* du Marensin et de tous les peuples que P.-M. Duval a localisés dans l'actuel Pays Basque : *Sibyllates*, *Camponi*, *Bercorates*, *Pimpedunni*, *Lassunni*, *Vellates* et *Torvates*. Ces petits groupes, presque tous montagnards, remarquons-le, ne furent pas fondus dans une communauté 'super-ethnique' qui n'aurait pas eu de sens. Pour cette raison, la ville capitale donna son nom à l'ensemble de ceux qu'elle allait administrer ». Les auteurs reconnaissent néanmoins quelques exceptions. Ainsi, à la suite de Ptolémée (II, 7, 8), l'*Itinéraire d'Antonin*, parle d'*Aquis Tarbellicis* (*id.*, p. 29, n. 34). Quant à l'ethnique

Mais les sources épigraphiques et littéraires pourraient-elles étayer l'idée d'une identité aquitaine renforcée au IV<sup>e</sup> siècle ? C'est la thèse de R. Mussot-Goulard qui s'appuie notamment sur l'épithète d'un soldat enterré à Rome, « de souche novempopulanienne », et sur l'éloge ausonien du « rhéteur Staphylius d'Auch » (décrit) comme « seulement 'novempopulanien' »<sup>62</sup>. Les affirmations de R. Mussot-Goulard nous paraissent quelque peu excessives, comme nous avons déjà pu l'écrire dans notre mémoire de master 2, car il semble que c'est par défaut que les sources évoquent la Novempopulanie et non en première intention<sup>63</sup>, en particulier quand on veut dissimuler la modestie des origines et donc l'absence d'ancêtre prestigieux<sup>64</sup>. Ausone lui-même ne se définit pas explicitement comme Novempopulanien mais comme citoyen de deux cités<sup>65</sup>, dont il était curiale, à l'exemple de son père<sup>66</sup>, Bazas et Bordeaux. De même, Axius Paulus, ami d'Ausone est décrit par ce dernier comme *patriae Bigerritanae*<sup>67</sup> ; il ne semble pas non plus, malgré l'opinion contraire de J.-M. Pailler, que la

---

*civitas Begorra*, il est utilisé tardivement par Grégoire de Tours, au lieu du toponyme *civitas Turba*, et a donné son nom à la Bigorre, de même qu'Aire au Tursan (*id.*, p. 33, n. 61).

<sup>62</sup> Mussot-Goulard 1996 a, p. 22. *CIL*, V, 418 : ---] *qui / stirpe Novempo[pulana ---] / Gallica terra dom[?] Roma ?] / militiam placidis [---] / coeperat interea [---]*. « (...) qui, de souche novempopulanienne, en terre gauloise, de son domicile (à Rome ?) avait commencé pendant ce temps le métier des armes (...) paisibles (...) » (traduit par nous).

<sup>63</sup> Pelat 2016, p. 30, note 111 : « En réalité, l'inscription funéraire fragmentaire d'un soldat enterré à Rome, dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, identifie plus prosaïquement l'origine du défunt (*CIL*, V, 418) ... Le rapprochement avec une inscription d'Ostie (*AE* 1975, n° 136) montre qu'il n'y a pas d'originalité dans l'emploi des termes *stirps* et *domus* : *[D](is) M(anibus) / [natus ego] in patria[m] Puteolana stirpe creatus / [Antonius] electa mihi domus est Ostia felix*. « Aux dieux mânes. Moi, Antonius, né dans ma patrie de Pouzzoles, rejeton de cette souche, j'ai choisi pour demeure l'heureuse Ostie » (traduit par nous). Il ne nous paraît pas non plus démontré « qu'à l'intérieur des lignages, chaque membre qu'il soit de Dax tarbelle ou d'Auch ausque, est vu d'abord comme novempopulanien » (*ibid.*). Ainsi, Ausone (v. 310-v. 395) ne présente pas le rhéteur d'Auch, Staphylius, comme « seulement Novempopulanien » puisque le titre du poème précise qu'il est *civis Auscius* (Prof., XX). Rien ne permet non plus d'affirmer que « c'est bien encore l'unité de (la Novempopulanie) qui apparaît le plus clairement » (p. 23), à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, dans *L'histoire de Rome* d'Ammien Marcellin (XV, 11,14) alors que l'auteur met au contraire deux peuples en avant (*Novem populos Ausci commendant et Vasatae*, c'est-à-dire « Quant aux Neuf peuples, ce sont les Ausques qui les rendent prestigieux ainsi que les Vasates »).

<sup>64</sup> Ausone utilise ce tour pour la mère de Paulin, gendre de sa sœur (*Parentalia*, XXIV, v. 7 : *stirpis aquitanae mater tibi*) et pour le rhéteur d'Auch, Staphylius (*Prof.*, XX, v. 4 : *Te, Staphyli, genitum stirpe Novem populis*). Il est peut-être possible de rapprocher ce procédé de celui utilisé auparavant (*Prof.*, IV et 10), attribuant des origines druidiques à certains professeurs de Bordeaux avec d'ailleurs le même mot, *stirps* (voir note 189, p. 36). Pour l'oncle maternel d'Ausone, Aemilius Magnus Arborius, la mention de *Novem Populis* (*Parentalia*, III, v. 14) est purement géographique : elle situe, aux côtés de l'Ibérie, de Toulouse et de la Narbonnaise, ses plaidoiries et discours.

<sup>65</sup> Cela apparaît explicitement dans le titre de son *Ausonii Burdigalensis Vasatis Gratiarum actio ad Gratianum imperatorem pro consulate* (« Action de grâces d'Ausone de Bordeaux et de Bazas à l'empereur Gratien pour son consulat », nous soulignons).

<sup>66</sup> *Epicedion in patrem*, v. 18-21 : *Vicinas urbes colui patriaque domoque / Vasates patria, sed lare Burdigalam. / Curia me duplex et uterque senatus habebat / Muneris exsortem, nomine participem*.

<sup>67</sup> Ausone, *Ep.*, XI, l. 37. Ces mêmes *Bigerri*, ou plutôt seulement le plus pauvres d'entre eux, sont décrits de manière péjorative dans un poème de Paulin de Nole, sans forcément que cela ait une vraie valeur documentaire. Paulin de Nole, *Carmen*, 10, v. 246 : *dignaque pellitis habitas deserta Bigerris* (« et des déserts dignes des Bigourdans vêtus de peaux »). Voir l'édition Amherdt 2004 (éd.), p. 154-155. Le poème de Paulin est une réponse à la lettre 21 d'Ausone lui reprochant son renoncement au monde qui ferait de lui une sorte de barbare, un Vascon, selon le *topos* négatif attaché à la montagne dans l'Antiquité. Il semble que Paulin soit aussi dans ce *topos* quand il répond à Ausone que ce n'est pas parce qu'il a un ou des domaines de luxe chez les *Bigerri* (*laeta locis et*

Novempopulanie soit élevée au rang de *patria* dans l'épithaphe de Nymfius car c'est probablement la cité des Convènes qui est désignée ainsi (voir *infra*, p. 19-20).

Voici le texte de l'inscription en douze distiques élégiaques ainsi que notre proposition de scansion et de traduction :

*Nȳmfjūs/ āetēr/nō // dē/vīnctūs/ mēembrā sō/pōrē*

*Hīc sītūs/ ēst, cāe/lō // mēns pīā / pērfrūī/tūr.*

*Mēns vīdēt/ āstrā, quī/ēs // tūmū/lī // cōm/plēctītūr/ ārtūs,*

*Cālcā/vīt trīs/tēs// sānctā fī/dēs tēnē/brās.*

*Tē tūā/ prō mērī/tīs//vīr/tūtīs ād/āstrā vē/hēbāt,*

*Īntūlē/rātqu(e) āl/tō// dēbītā/ fāmā pō/lō.*

*Īmmōr/tālīs ē/rīs, // nām/ mūltā/ lāudē vī/gēbīt*

*Vīvāx/ vēntū/rōs // glōriā / pēr pōpū/lōs.*

*Tē cōlū/īt // prōpī/ūm // prō/vīnciā/ cūnctā pā/rēntēm,*

*Ōptā/bānt vī/tām // pūblicā/ vōtā tū/ām.*

*Ēxcē/pērē tū/ō // quōn/dām // dātā/mūnērā/sūmptū*

*Plāudēn/tīs pōpū/lī // gāudīā/ pēr cūnē/ōs.*

*Cōncīlī/ūm // prō/cērūm pēr/ tē // pātrī(a) / ālmā vō/cāvīt (début de la seconde colonne)*

*Sēquē tū/ō dū/xīt // sānctīūs/ōrē lō/quī.*

*Pūblicūs/ orbā/tās // mōdō/ lūctūs/ cōnfcīt/ ūrbēs*

*Cōnfū/sīquē sē/dēnt, // ānxiā/ tūrbā, pā/trēs,*

*Ūt cāpī/t(e) ērēp/tō // tōr/pēntiā /mēembrā rī/gēscūnt,*

*Ūt grēx/ āmī/ssō // prīncīpē/ māerēt ī/nērs.*

*Pārvā tī/bī, // cōn/iūx, // māg/nī sō/lācīā/ lūctūs*

*Hūnc tūmū/lī tītū/lūm // māestā Sē/rēnā dī/cāt.*

*Hāec īn/dīvidū/ī //sēm/pēr // cōmēs/ āddītā/ fūlcrī*

*Ūnānī/mām tībī/ sē // lūstrā pēr/ ōctō dē/dīt*

*Dūlcīs/ vītā fū/īt // tē/cūm // Cōmēs/ ānxiā/ lūcēm*

---

*mira colens habitacula tectis*, « que tu habites de petits pied-à-terre agréables par leurs localisations et remarquables par leurs architectures ») qu'il est devenu l'un d'eux. Peut-être y a-t-il surtout une opposition sociale : les *Biggerri pelliti* ne concernant que ceux qui habitent les *nigrantes(ne) casas et texta mapalia culmo* (« les cabanes noircissantes et les huttes couvertes d'un toit de chaume »).

*Āetēr/nām spēr/āns // hānc cūpīt/ ēssē brē/vēm.*

« Nymfius, lié en ses membres par un sommeil éternel, gît ici, son âme pieuse jouit complètement du ciel. Son esprit voit les astres, le repos du tombeau embrasse complètement son corps. Sa sainte foi a piétiné les tristes ténèbres. Toi, ton renom qui t’était dû pour les mérites de ta vertu, te portait vers les astres et t’avait élevé au faite des cieux.

Tu seras immortel, car ta gloire durable sera forte d’une multiple louange chez les peuples à venir. Toi, la province unanime t’a honoré comme son propre père, les vœux publics exprimaient des souhaits pour ta vie. Elles accueillirent les spectacles publics donnés jadis à tes frais, les manifestations de joie du peuple, applaudissant à travers les gradins.

(Fin de la première colonne de l’inscription)

C’est par ton entremise que ta mère patrie a convoqué le conseil des grands et a estimé qu’elle parlait plus saintement par ta bouche. Un deuil public accable les villes maintenant orphelines, et accablés, siègent, foule inquiète, les pères, comme, la tête arrachée, les membres qui se paralysent deviennent roides, comme un troupeau s’afflige, après avoir perdu son chef, sans force. C’est à toi que ta pauvre épouse, l’affligée Séréna, dédie cette inscription de ton tombeau, pauvre consolation de son grand deuil. Cette compagne toujours attachée, d’un lit indivisible, s’est donnée tout entière à toi pendant huit lustres. Douce fut la vie avec toi. Compagne tourmentée qui espère la vie éternelle, elle désire que cette vie ici-bas soit brève (traduit par nous) »<sup>68</sup>.

Les termes *alma patria* renvoient probablement à la seule cité des Convènes contrairement à ce que soutient J.-M. Pailler<sup>69</sup>. L’analyse d’H. S. Sivan est plus convaincante : *patria* évoque logiquement l’origine civique de Nymfius, comme chez Ausone<sup>70</sup>. On peut rajouter que la nature « nourricière » (*alma*, v. 13) de cette patrie (elle a élevé Nymfius, donc) semble lever toute ambiguïté : c’est de la cité qui l’a vu naître dont il s’agit<sup>71</sup>. Au IV<sup>e</sup> siècle, en Novempopulanie, comme dans le reste de l’Empire, la cité semble donc rester, pour l’élite en tout cas, le cadre identitaire de référence. Il convient néanmoins de rester très prudent sur ce point car nos sources ne permettent généralement pas d’accéder à

<sup>68</sup> Merci encore à notre professeur, Patrick Voisin, pour sa précieuse collaboration. Nous renvoyons à notre article, Pelat 2023 (à paraître).

<sup>69</sup> *Contra* Pailler 1986, p. 162 : « Il est naturel, dans ce contexte, d’entendre ‘patrie’ provinciale ».

<sup>70</sup> Voir Ausone, *Ordo Urbium Nobilium*, v. 39 et *Mosella*, v. 449 ainsi que Sivan 1989, p. 111, note 38 : « it is plausible to identify the *concilium procerum* as the provincial council, convened at the initiative of Saint Bertrand through the intermediary of its most eminent *procer*, Nymfius ».

<sup>71</sup> V. 3 : *Concilium procerum per te patria alma vocavit* (« C’est par ton entremise que ta patrie nourricière a convoqué le conseil des grands », traduit par nous).

l'identité ethnique<sup>72</sup>. Quant aux *Res Gestae* d'Ammien Marcellin, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, les Aquitains y font figure de « Gaulois » presque comme les autres<sup>73</sup>. Tout au plus, l'auteur prête aux Aquitains citadins un seul particularisme, d'ailleurs commun aux autres urbains de la Gaule, mais poussé à l'extrême chez eux, à savoir le souci de leur habillement<sup>74</sup>. Encore n'est-il pas clair, dans le passage, si l'auteur intègre les habitants de la Novempopulanie dans ces Aquitains<sup>75</sup>. Il s'agit probablement d'une remarque *de visu* de l'auteur, Oriental qui a vécu en Gaule, entre 355 et 357, mais dont la valeur est peut-être à relativiser car il semble avoir peu séjourné en Aquitaine et notamment en Novempopulanie, qu'il paraît mal connaître<sup>76</sup>.

Néanmoins, un maintien tardif de la fédération de cités héritée du Haut-Empire, le *concilium* de St-Bertrand-de-Comminges<sup>77</sup> – ou, au moins, d'une « assemblée annuelle des *honorati* » de

<sup>72</sup> On peut aussi admettre l'existence d'une « conscience provinciale » dans l'Empire (Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 29-30) mais sans doute liée à une « appropriation *a posteriori* du cadre administratif » (Pelat 2020, p. 114, n. 33).

<sup>73</sup> Certes, Ammien Marcellin (v. 330-v.400) reprend l'ethnographie de César et de Strabon pour identifier la séparation entre l'Aquitaine ethnique et la Celtique au niveau de la Garonne (Ammien Marcellin, *RG*, XV, XI, 2 : « Et quant aux Gaulois, qui sont des Celtes, le fleuve Garonne les sépare des Aquitains, lequel fleuve, naissant dans les collines des Pyrénées, après avoir coulé dans de nombreuses places, vient se perdre dans l'Océan ». Voir César, *Guerre des Gaules*, I, 1). Toutefois, malgré l'usage du présent dans ce passage, celui qui précède renvoie les divisions ethniques entre Gaulois, Aquitains et Belges à un passé lointain et incertain (*RG*, XV, XI, 1 : « En ces temps reculés où ces régions barbares étaient inconnues de telle sorte que l'on croit qu'elles avaient été divisées en trois, entre les Celtes aussi appelés Gaulois, les Aquitains et les Belges, différents par la langue, les institutions et les lois »).

<sup>74</sup> Ammien Marcellin, *RG*, XV, XII, 2 : *Metuendae voces conplurium et minaces placatorum iuxta et irascentium, tersi tamen pari diligentia cuncti et mundi, nec in tractibus illis maximeque apud Aquitanos poterit aliquis videri vel femina licet perquam pauper ut alibi frustis squalere pannorum* (« les voix d'un bon nombre (de Gaulois, v. XV, XII, 1), autant quand ils sont apaisés que lorsqu'ils se mettent en colère, sont redoutables et menaçantes ; cependant tous sont élégants sans exception, avec le même soin, et propres, sans que, dans ces coins et principalement chez les Aquitains, quelqu'un ne pût être vu, notamment une femme, quoique tout à fait pauvre, comme ailleurs, être négligé en portant des lambeaux de haillons »).

<sup>75</sup> Dans Ammien Marcellin, *RG*, XV, XI, 6, *Aquitani universi* désigne « l'ensemble des Aquitains », c'est-à-dire les habitants de la Novempopulanie ainsi que des Aquitaines Première et Seconde. C'est probablement de manière infondée que P. Veyne voit dans cette remarque d'Ammien Marcellin une preuve de la richesse de l'Aquitaine. *Contra* Veyne 2000, p. 1177 et n. 41 : « La province d'Aquitaine était si prospère que personne n'y était vêtu de *frustis pannorum*, ce qui était le cas partout ailleurs ». Pourtant, le texte ne dit pas que le niveau de vie permettait à tous d'avoir de bons habits mais que même les plus pauvres prenaient soin de leur tenue, ce qui est assez différent.

<sup>76</sup> En effet, Ammien Marcellin place la cité d'Éauze en Narbonnaise au lieu de la mettre en Novempopulanie (*RG*, XV, XI, 14), soit « qu'il ne connaissait pas Éauze ou qu'il avait mal recopié ses notes, peut-être les deux à la fois » (Pisani, Schaad 2020, p. 153).

<sup>77</sup> Ce conseil fédéral aurait été le pendant pour l'Aquitaine méridionale, à St-Bertrand-de-Comminges, du *concilium* des Trois Gaules du Confluent (Maurin 1971, p. 1-15) bien que l'hypothèse soit parfois jugée fragile (Lepelley 1998, p. 170). Elle est cependant renforcée, non seulement par l'association et la restitution d'inscriptions fragmentaires, de l'époque de Trajan, d'un *C. Iulius Serenus, quattuorvir sacerdos Romae et Augusti ... ---]pendio co[n]ci[l]ii* (*ILTG* 64, 76-81. Maurin 1971, p. 6, n. 24-25. Ben Messaoud 2018, p. 75. May 1996, p. 61), mais aussi par le toponyme *Lugdunum* choisi pour le chef-lieu de la cité des Convènes, qui fait sans doute davantage référence à la ville du sanctuaire du Confluent qu'au dieu celte *Lug*, non attesté en Aquitaine méridionale. Vérus, ambassadeur des Neuf Peuples auprès de l'empereur, n'était pas forcément *sacerdos Romae et Augusti*. Il pouvait s'agir d'un légat chargé d'une mission ponctuelle mais probablement désigné par le

Novempopulanie<sup>78</sup> – pourrait avoir soutenu, dans une certaine mesure, une identité novempopulaniennne. Mais son objectif premier devait être la défense, auprès de l'Empire et de ses représentants, des intérêts bien compris des élites locales. Or, l'inscription du célèbre Nymfius, probable propriétaire de la villa de Valentine<sup>79</sup>, il est vrai ambiguë et datée très imprécisément, entre IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle<sup>80</sup>, nous paraît aller plutôt dans le sens du maintien du *concilium*. En particulier, les v. 13-14 : *Concilium procerum per te patria alma vocavit / Seque tuo duxit sanctius ore loqui* (« C'est par ton entremise que ta mère patrie a convoqué le conseil des grands et a estimé qu'elle parlait plus saintement par ta bouche ») soutiennent, de notre point de vue, le maintien du *sacerdos provinciae*<sup>81</sup> que l'on suppose pour le Haut-Empire. Certes, les contextes funéraire et poétique, propres à l'exagération, ne permettent pas d'exclure une hyperbole destinée à magnifier un simple notable local, curiale de la seule cité des Convènes, dont la curie pourrait se cacher derrière le mot *concilium* comme cela est déjà attesté en épigraphie<sup>82</sup>. On soulignera aussi l'ambiguïté des *urbes* orphelines de Nymfius dans lesquelles on pourrait voir les *civitates* de Novempopulanie aussi bien que les simples localités,

---

*concilium* et non par les seuls Tarbelles. Voir Maurin 1971, p. 5-7 et 1986, p. 109-124. Pelat 2020, p. 108, n. 12. L'épithaphe de Nymfius (*CIL*, XIII,128), probable *sacerdos provinciae*, renvoie aussi vraisemblablement au *concilium* des Neuf Peuples.

<sup>78</sup> Selon l'hypothèse de L. Maurin qui date l'inscription de Nymfius de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle (Maurin 2020, p. 16).

<sup>79</sup> Cette inscription de la cité des Convènes (*CIL*, XIII, 128) est une stèle de grande dimension (1,97 m par 0,74 m selon Pailler 1986, p. 3 avec photo). Elle présente une composition en 2 colonnes, une mise en page plutôt originale en Gaule (Stoehr-Monjou 2017, p. 76) ainsi qu'un nombre de vers importants, ce qui est exceptionnel pour une épithaphe (Pailler 1986, p. 153 et note 2 : « rares sont les *tituli* funéraires dépassant quinze vers »). Les douze premiers vers sont consacrés à Nymfius (sa mort vaincue par la foi, ses mérites terrestres et sa gloire acquise au niveau provincial) et les douze suivants au deuil des siens – les villes, les *patres*, son épouse Séréna (Pailler 1986, p. 153).

<sup>80</sup> J.-M. Pailler défend la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle sur la foi d'une analyse paléographique dont il reconnaît néanmoins la fragilité (Pailler 1986, p. 153) alors que H. S. Sivan estime l'inscription du début du V<sup>e</sup> siècle (Sivan 1989, p. 112 sur la base de la datation au V<sup>e</sup> siècle des poteries et mosaïques de la villa de Valentine, ce qui peut sembler douteux). C. Stein évoque quant à lui une date encore plus tardive car « le type d'éloge, très allusif pourrait cependant très bien aussi se rapprocher de ce qui s'est fait plus loin encore dans le V<sup>e</sup> siècle ». Notre rapprochement avec l'épithaphe de Sidoine Apollinaire (fin V<sup>e</sup> siècle) va plutôt dans ce sens, mais sans aucune certitude.

<sup>81</sup> Nous avons tendance à comprendre, avec H. S. Sivan, que Nymfius a occupé les fonctions de *sacerdos provinciae*, succédant ainsi au *sacerdos Romae et Augusti* que l'on suppose avoir existé à St-Bertrand-de-Comminges (Sivan 1989, p. 111 : « the *proceres* refer to the wealthiest and most and more powerful decurions in a city who would participate both in urban and provincial councils. Chief decurions could also become *patroni civitatis* and provincial priests »). La mention de la *cuncta provincia* qui honore Nymfius comme son propre père (v. 9-10), puis des *orbatae urbes* et des *patres* (v. 15-18), troupeau qui pleure son *princeps* perdu, va aussi dans ce sens.

<sup>82</sup> Pailler 1986, p. 163 et note 43, cite notamment une inscription (*CIL*, XII, 2660) qui mentionne un *Lugduni procerum nobile concilium*, tout en soulignant que « c'est le contexte qui incite à comprendre ici *concilium procerum* comme l'Assemblée de la province, et non comme le conseil de la cité ».

magnifiées par licence poétique, des *Convenae* – mais les *populos* (v. 7) semblent se référer indiscutablement aux Neuf Peuples<sup>83</sup>.

Au final, assez peu d'arguments solides vont dans le sens du maintien d'une identité culturelle de la Novempopulanie au IV<sup>e</sup> siècle. Toutefois, nous nous garderons de conclusions définitives car nos sources ne permettent d'accéder qu'à des personnages généralement issus de l'élite : il n'est donc pas possible d'exclure qu'une identité novempopulanienne ait joué un rôle déterminant, par exemple pour asseoir le pouvoir local d'une famille, ancienne ou nouvellement intégrée à la noblesse, à l'instar de celle d'Ausone, mais il ne nous en reste guère de preuve<sup>84</sup>. Nous manquons en effet de l'équivalent, pour le IV<sup>e</sup> siècle, des descriptions de César et de Strabon définissant en creux les Aquitains par rapport à leurs voisins Celtes et Ibères<sup>85</sup>.

#### 1.1.2. Une province modeste à l'échelle de l'Empire mais une intégration aux échanges continentaux

Administrée par un *praeses*<sup>86</sup>, gouverneur « du rang le plus bas »<sup>87</sup>, la Novempopulanie est une province modeste à l'échelle de l'Empire dont la richesse était sans doute bien inférieure à celle de la Narbonnaise voisine<sup>88</sup>. C'est sans doute ce qui explique qu'Ammien Marcellin, bien qu'ayant séjourné en Gaule, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle<sup>89</sup>, ne parle pas explicitement d'une province de Novempopulanie mais de *Novem Populi*<sup>90</sup> – dont il semble mal connaître les cités – ce qui va dans le sens d'un espace

<sup>83</sup> Pailler 1986, p. 162 : « S'agit-il simplement des « villes » de la cité des *Convenae*, rattachées statutairement à *Lugdunum Convenarum* ? La cohérence d'ensemble mise au jour dans la première partie de ces remarques interdit de s'en tenir là : *orbatae urbes* fait clairement référence au *parens* de la province, évoqué au vers 9 ».

<sup>84</sup> La reprise de traditions locales par de nouvelles élites correspondrait au modèle de l'*outsider*, défendu par J. Drinkwater, qui a « insisté sur la rupture des cadres sociaux causée par les invasions barbares du III<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle en Gaule » (Pottier 2011, p. 445).

<sup>85</sup> Voir *supra*, p. 11 et note 32. Gardes 2002, p. 49 au sujet des descriptions des Aquitains par César et Strabon.

<sup>86</sup> Février 1958, p. 142-143 qui analyse l'épithète *CIL*, VI, 39310 (cartouche de sarcophage en marbre, découvert en remploi dans la catacombe de Priscille sur la voie Salaria). Malheureusement, comme l'écrit le commentateur, il est impossible de contextualiser cette inscription, probablement du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle, qui vient confirmer l'indication de la *Notitia Dignitatum*, XXII, 34 qu'un *praeses* était à la tête de la Novempopulanie : [*Praesidi pr[ovinciae] / Novempop[ulanae] / omni laud[is honorifi]centia dig[nissimo] / qui vixit a[nnis] / XLV mens[ibus]---*] « Au gouverneur de la province de Novempopulanie, très digne de l'ensemble des honneurs, qui a vécu 45 ans, ? mois ... » (traduit par nous). Nous ignorons même le nom du défunt et sa religion.

<sup>87</sup> Lassère 2005, p. 725 précise que, malgré la disparition de l'ordre équestre, « sont encore perfectissimes, jusque vers 380 au moins, les *praesides*, gouverneurs du rang le plus bas (...) ».

<sup>88</sup> La Narbonnaise se procurait encore des productions nord-africaines « (amphores, lampes et céramiques) ... ce qui suppose d'ailleurs l'existence de valeurs d'échanges correspondantes fondées sur une nouvelle organisation productive » (Schneider 2007, p. 17)

<sup>89</sup> En tant qu'officier supérieur (*protector domesticus*) auprès d'Ursicin, *magister militum*.

<sup>90</sup> Ammien Marcellin, XV, 11,14 : *Novem populos Ausci commendant et Vasatae* (« Quant aux Neuf peuples, ce sont les Ausques qui les rendent prestigieux ainsi que les Vasates »).

périphérique de l'Empire<sup>91</sup>. Pourtant, selon J.-P. Bost<sup>92</sup>, le IV<sup>e</sup> siècle aurait bénéficié à la province grâce à un certain renouveau des relations entre l'Hispanie et la Gaule, qui se seraient en partie tourné le dos au Haut-Empire, au profit d'échanges avec le centre italien. Il convient néanmoins de rester prudent sur cette hypothèse car le vin catalan et les sigillées hispaniques, présents au Haut-Empire, semblent disparaître aux IV<sup>e</sup> et aux V<sup>e</sup> siècle en Novempopulanie. La province, sans être un « isolat » marginalisé, connaissait des « dynamiques originales en partie autocentrées », liées notamment à la production, à partir de 350, de vaisselle dans des ateliers de Bayonne, Lectoure, Éauze et Tarbes mais aussi et surtout au maintien d'une fabrication domestique de céramiques non tournées, ce qui est exceptionnel en Gaule<sup>93</sup>. Toujours est-il que les voies transpyréennes ont pu conserver à l'Aquitaine sub-garonnaise un rôle stratégique inconnu depuis la Protohistoire, mais peut-être plus sur le plan militaire que commercial, dans le cadre d'un corridor indispensable au ravitaillement des troupes de la *Britannia* à l'*Hispania*<sup>94</sup>. Trois routes essentielles permettent en effet de relier la Gaule et l'Hispanie via la Novempopulanie. Il s'agit tout d'abord de la *via de Hispania in Aquitaniam* de l'*Itinéraire d'Antonin*, d'Astorga à Bordeaux, reliant Saragosse à la vallée d'Aspe par le col du Somport<sup>95</sup>. Cette *via* se poursuivait en Novempopulanie en passant par Oloron, Lescar, Aire-sur-l'Adour, Bazas pour rejoindre Bordeaux. L'élévation de ces étapes routières – dont l'alignement est frappant, comme l'ont noté C. Jullian et J.-P. Bost, au rang de chefs-lieux de cité – pour partie au IV<sup>e</sup> siècle semble-t-il<sup>96</sup>, paraît prouver son importance même si les villes et la voie existaient avant. Certes, ces villes sont frappées par une

<sup>91</sup> En effet, Ammien Marcellin place la cité d'Éauze en Narbonnaise au lieu de la mettre en Novempopulanie (*RG*, XV, XI, 14), soit « qu'il ne connaissait pas Éauze ou qu'il avait mal recopié ses notes, peut-être les deux à la fois » (Pisani, Schaad 2020, p. 153). Par ailleurs, la mise presque sur le même plan d'Auch et de Bazas peut étonner car cette dernière cité semble bien plus modeste au vu des découvertes archéologiques (« le nouveau chef-lieu de cité n'est pas mieux documenté par l'archéologie que la bourgade du Haut-Empire », Maurin 2004 b, p. 118).

<sup>92</sup> Bost 2009, p. 305 : les directions « du trafic administratif » ont été modifiées avec les nouveaux rôles de Trèves, Bordeaux et Mérida (Extremadure). Elles n'étaient plus centrées strictement sur Rome et l'Italie.

<sup>93</sup> *Contra* Bost 2000, p. 31-55. Martin, Larrea 2021, p. 42. Réchin 2014, p. 384, p. 391 et Réchin 2023, p. 8. La céramique non tournée devait être un complètement de revenus et donc diffusée sur un marché « lâche et étroit, ne pouvant justifier l'entretien d'ouvriers (ni) un réseau de diffusion confié à des intermédiaires spécialisés » (Réchin 2014, p. 378-380).

<sup>94</sup> Rico 1997 et Martin, Larrea 2021, p. 42 et note 48. Les produits gaulois de luxe, originaires de la région de Bordeaux (huîtres, DSP), qui ont été retrouvés dans les *villae* hispaniques, ne passaient peut-être pas par les routes de la Novempopulanie mais plutôt par la voie maritime jusqu'à Irun (Ramos 2009, p. 103).

<sup>95</sup> Et non le col de Pau comme l'a montré Bost 2008, p. 220 (corrigeant Bost 1988, p. 6 qui retenait comme pertinente l'inscription de Siresa, *CIL*, II, 4911). Voir aussi Rico 1997, p. 208-210. Au Somport, un milliaire tardif (IV<sup>e</sup> siècle) montre l'importance de cette route (*ibid.* et Bost, Fabre, Rodriguez 2015, fig. 4, p. 19 et p. 23). Si l'on suit Bost 1988, p. 7 et n. 23, le trafic aurait été interrompu en hiver en raison de la neige. L'auteur s'appuie sur Ausone, *Ep.*, 23, v. 124-131 qui n'évoque le voyage imaginaire de Paulin, alors en Espagne, vers son ami resté en Gaule, que par une voie occidentale, du côté des Tarbelles (possiblement par les cols de Cize), en mentionnant les neiges pyrénéennes, ce que l'historien interprète comme une allusion à l'enneigement de la voie centrale du Somport. Toutefois, comme le note J.-P. Bost, il convient de « se méfier des images trop littéraires » qui ne renvoient pas forcément à la réalité du terrain. Par ailleurs, les témoignages d'époque moderne semblent invalider l'idée d'une interruption hivernale du trafic comme le soulignait déjà R. Plandé (Plandé 1936, p. 219).

<sup>96</sup> Bost 1988, p. 6 et n. 14 (avec bibliographie antérieure). Les promotions du IV<sup>e</sup> siècle paraissent assurées pour Oloron, Lescar et Bazas. Aire aurait pu être promue dès le Haut-Empire (Maurin, Souilhac 2004, p. 198).



forte déprise, au moins à partir du II<sup>e</sup> siècle, voire dès la fin de l'époque flavienne, et elles semblent avoir bénéficié d'un appareil monumental au départ quelque peu surdimensionné<sup>97</sup>, notamment pour Lescar et Oloron<sup>98</sup>, d'où leur abandon assez précoce. Ceci n'est pas étonnant en Novempopulanie, où les agglomérations du Haut Empire sont restées modestes, aussi bien en termes de superficie que d'équipements publics, sans doute en proportion de leurs besoins, à l'exception de St-Bertrand-de-Comminges, seule ville dont l'équipement urbain pouvait rivaliser avec celui de la Narbonnaise (voir *infra*, p. 54-55)<sup>99</sup>.

L'autre axe transpyrénéen majeur, de Pampelune vers Bordeaux, passait par les cols de Cize comme Roncevaux. À Dax, le chemin pouvait se poursuivre, soit par la route côtière, soit par l'intérieur des terres, en ligne droite via la station de *Salomagus* (Salles) ou en rejoignant d'abord Aire. Il semble que la route littorale passant par Boios (Lamothe-Biganos) ait été déclassée, au cours du IV<sup>e</sup> siècle, vraisemblablement en raison des difficultés de son entretien dans un environnement marécageux. C'est ce qui expliquerait la « déchéance de *Boios* » au profit du carrefour routier de Bazas<sup>100</sup>. Toutefois, la voie sur le site lacustre de Sanguinet (*Losa*) semble avoir encore été entretenue et fréquentée jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, grâce à une dérivation et à la création d'un second pont, adapté à la montée des eaux<sup>101</sup>. La troisième route, la voie de Lérida à Bordeaux par *Lugdunum* des Convènes était beaucoup plus difficile – car le val d'Aran tourne le dos à la Tarraconaise orientale – même si elle pouvait permettre de rejoindre la voie Auch-Éauze menant à Bordeaux et à Toulouse, autre axe routier majeur pour la Novempopulanie<sup>102</sup>. On en a parfois déduit un peu rapidement que l'axe longeant la Garonne avait été abandonné, dès le III<sup>e</sup> siècle, ce qui est peu probable<sup>103</sup>. Trois voies transpyrénéennes, cela peut paraître peu, mais, comme l'a montré C. Rico, « un quadrillage parfait des piémonts » était organisé, au nord comme au sud de la chaîne<sup>104</sup>. En Novempopulanie, c'était la

<sup>97</sup> Réchin 2014, p. 365-366 : les bains publics, en particulier, sont de grande taille à Lescar et Oloron ce qui suppose de lourds « investissements collectifs », sans doute dans les années 10-20 ap. J.-C., au moment de la création des trames urbaines.

<sup>98</sup> Larre, Roudier 2018, p. 268 : l'opération d'archéologie préventive, menée entre 2013 et 2015, a permis de compléter les connaissances sur les thermes de Lescar en confirmant la nature publique du monument qui « devait occuper un espace visuel dominant dans la cité » jusqu'à son abandon, au plus tard à la fin du II<sup>e</sup> siècle.

<sup>99</sup> Bost, Fabre 2016, p. 221-254. Maurin 2004 a, p. 367.

<sup>100</sup> Bost, Souilhac 2004, p. 198-199. Cabel 2021 a. L'archéologie atteste d'un aménagement de déviation de la voie littorale au III<sup>e</sup> siècle, à proximité de la station de *Losa*. Aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, *Boios* ne reçoit pas d'enceinte fortifiée, contrairement aux autres chefs-lieux de cités, même si une inscription fragmentaire mentionne un probable évêque des Boïens, au V<sup>e</sup> siècle (voir *infra*, p. 66).

<sup>101</sup> Maurin *et al.* 2000, p. 216.

<sup>102</sup> *Lugdunum* des Convènes, Auch et Éauze sont les seules villes de Novempopulanie que connaît Ammien Marcellin comme l'a noté J.-P. Bost (Bost 1988, p. 4).

<sup>103</sup> Les autorités romaines n'y auraient pas eu intérêt notamment au point de vue militaire et administratif, comme le note J.-P. Bost, et la promotion de la route Bazas-Éauze-Auch n'autorise pas à en déduire la disparition de la « voie des bords de la Garonne » (Bost 1988, p. 4, n. 8).

<sup>104</sup> Rico 1997, p. 219. Au sud, on pense à la liaison Pampelune-Saragosse, probablement doublée par une autre route vers *Iacca* (*ibid.*).

« rocade » Dax-Toulouse qui reliait notamment *Lugdunum* des Convènes via Capvern, Lourdes et Lescar<sup>105</sup>. Toutefois, comme l'a souligné L. Maurin, la « politique routière » ne suffit pas à tout expliquer même si les axes routiers ont visiblement joué un rôle important pour les créations puis les promotions et rétrogradations de cités : il faut reconnaître, avec cet historien, que les circonstances précises nous échappent<sup>106</sup>.

Quoi qu'il en soit, ces axes devaient encore être empruntés au IV<sup>e</sup> siècle, mais dans une mesure difficile à évaluer, comme l'attestent les nombreuses stations routières mentionnées par *l'Itinéraire d'Antonin* ou *l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*<sup>107</sup>. Ainsi, la voie Éauze-Auch compte notamment la *mutatio Vanesia*, mentionnée par *l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* (333) et fréquentée entre le I<sup>er</sup> siècle et le début du V<sup>e</sup> siècle<sup>108</sup>. Les fouilles de ce site, à La Molière (St-Jean-Poutge, Gers), ont révélé la plus grande *statio* jamais découverte en Aquitaine (dimensions : 40 m par 32 m), dont l'importance était comparable aux *stationes* de Narbonnaise, avec une aile thermale pour le repos des voyageurs<sup>109</sup>. Sur la voie romaine entre Auch et Toulouse, la *mutatio Bucconis* (L'Isle-Jourdain), qui n'atteignait probablement pas cette extension, a aussi été l'objet de fouilles<sup>110</sup>. Quant au site de La Goudagne, sur la voie entre Auch et Lectoure, il avait peut-être des fonctions plus importantes qu'un simple relais, en particulier l'hébergement de haut-fonctionnaires en tournées ce qui en ferait un *praetorium* selon l'hypothèse avancée par les fouilleurs<sup>111</sup>. C'était peut-être aussi le rôle de Barat-de-Via<sup>112</sup> (aussi appelé Barat-de-By), site d'un luxe remarquable, et qui fut longtemps confondu avec la villa voisine de Sorde-l'Abbaye (Landes), mais qui n'est pas mentionné dans *l'Itinéraire d'Antonin*. Cependant, la villa de Sorde et le site de Barat-de-Via sont des sites jumeaux qui, au vu des plans des balnéaires, avaient probablement le même architecte, sinon le même propriétaire, ce qui rend l'interprétation très délicate<sup>113</sup>. D'autres installations, beaucoup plus modestes, à Gouts ou à *Segosa* (Landes) ont livré des

<sup>105</sup> Rico 1997, p. 218-219. Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 18 et p. 23 : « De Dax partait une liaison vers Toulouse par Lescar, et une autre vers *Iluro*, tandis que très probablement, une dernière conduisait par Gouts, à Aire et Éauze ».

<sup>106</sup> Maurin 2004 a, p. 374 : « Mais quel fut l'élément déterminant, l'axe routier ou la cité ? Et l'on voit bien les limites d'une telle proposition : le contexte historique et politique dans lequel les choix ont été opérés est inconnu ». Par ailleurs, le maillage des routes devait aussi intégrer les *villae* à l'échelle locale même si cela est difficilement démontrable (voir l'hypothèse en ce sens de Sablayrolles, Beyrie 2008, p. 71-72 pour les *villae* du plateau de Lannemezan).

<sup>107</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 23.

<sup>108</sup> Selon les éléments archéologiques rassemblés lors des fouilles (Colleoni 2016, p. 71-90).

<sup>109</sup> Bouet 2015, p. 66-67. Fabre, Lapart 2017, p. 25. « La structure de la voie a pu être observée » (...). « *Besino* (à Vic-Fezensac) », également à l'ouest d'Auch, a aussi pu être localisé.

<sup>110</sup> Barthet, Jacquet 2020, p. 325. Par contre, la *mutatio Ad Sextum*, à l'est d'Auch n'est toujours pas localisée (Fabre, Lapart 2017, p. 25, n. 65).

<sup>111</sup> Colleoni, Petit-Aupert 2016 identifient une hôtellerie de type station routière. Par analogie avec d'autres sites fouillés, les auteurs proposent aussi d'y voir un *praetorium* qui pouvait également abriter des voyageurs officiels, « haut-fonctionnaires en tournée dans les provinces ».

<sup>112</sup> Toponyme le plus juste, comme me le signale S. Cables, que l'on peut traduire par le « talus de la voie ».

<sup>113</sup> Cables 2021 b, p. 96.

« constructions médiocres aux murs de torchis » mais dont le maintien en activité ne devait pas revenir trop cher, tout en fournissant les prestations indispensables aux voyageurs<sup>114</sup>. Certes, de nombreuses autres *stationes* « ne sont pour nous que des noms »<sup>115</sup>, comme celui de *Calahorris*, en limite orientale de la cité les Convènes, où Vigilance avait été aubergiste selon Jérôme (voir *infra*, p. 71 et note 441). Il faudrait sans doute inclure également dans la liste des *stationes* les noms des « petites agglomérations en relation avec le passage »<sup>116</sup> de Biganos, d'Oloron, de St-Jean-Le-Vieux et de Capvern (*Aquae Convenarum*)<sup>117</sup>, ce que crédibilise la découverte récente de six bornes milliaires de la fin du III<sup>e</sup> siècle ou du début du IV<sup>e</sup> siècle, entre Roncevaux et Arce, sur une portion de la route d'Astorga à Bordeaux<sup>118</sup>.

Aux axes routiers, il convient de rajouter la navigation sur la Garonne<sup>119</sup> – comme le décrit plaisamment Ausone au sujet des agiotages de son intendant Philon – et sur certaines rivières de Novempopulanie, type de transport qui revenait sans doute bien moins cher que la voie terrestre<sup>120</sup>. Ainsi, le fleuve délimitant la Novempopulanie était un axe de transport majeur, de Bordeaux au Salat, navigable toute l'année<sup>121</sup>. En amont du Salat, il faut supposer une probable « batellerie de radeaux » attestée à la fin du Moyen Age pour du bois et des pierres<sup>122</sup>. À *Lugdunum* des Convènes, un port a vraisemblablement existé, quoique l'archéologie ne l'ait pas retrouvé<sup>123</sup>, de même qu'à St-Lizier, Lescar et Oloron. Sur les petites rivières, la batellerie était probablement saisonnière, sur le Gers, à partir d'Auch et de Lectoure<sup>124</sup> et sur l'Adour<sup>125</sup>. Certes, dans l'Antiquité Tardive, beaucoup de productions, jadis transportées par voie fluviale, semblent s'être arrêtées, comme le note B. Pace, même s'il faut

<sup>114</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 24.

<sup>115</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 24 : « Des noms auxquels correspondaient probablement des installations (à trouver) très sommaires, comme à *Segosa* ». Bost, Fabre, Rodriguez 2015, fig. 4, p. 19 supposent quatre stations sur les deux routes menant à Lamothe-Biganos, *Mosconnum*, *Segosa* et *Losa*, sur la route littorale, et, sur la route plus intérieure, *Coeaquosa*, *Telonnum* et *Salomagus*.

<sup>116</sup> Bouet 2015, p. 67.

<sup>117</sup> Probables agglomérations routières selon Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 70, 73-74 et fig. 23. Les auteurs soulignent la difficulté à faire de ces dernières agglomérations d'authentiques « *vici*, investis de fonctions administratives ».

<sup>118</sup> <https://www.calzadaromanadelpirineo.eus/fr/bornes-milliaires-et-epigraphie/>. Mendizabal 2021, p. 237-244 et Mendizabal 2022 a, p. 113-119 et 2022 b, p. 161-169.

<sup>119</sup> Sablayrolles, Aupert 1992. Sillères 1992.

<sup>120</sup> Bouet 2015, p. 63 et Ausone, *Ep.*, 22. Comme le souligne A. Bouet (*id.*, 2015, p. 62), « le transport par voie d'eau revenait nettement moins cher – entre 5 et 10 fois – que le transport terrestre ».

<sup>121</sup> Bouet 2015, p. 62.

<sup>122</sup> Minovez 1999, p. 571.

<sup>123</sup> Bouet 2015, p. 62-63.

<sup>124</sup> Fabre, Lapart 2017, p. 23-24 soulignent « qu'il convient de ne pas surestimer, en raison des faibles étiages estivaux et des fortes crues hivernales (les) possibilités de transport fluvial en direction de la Garonne » (...). « Seule une batellerie légère pouvait utiliser ces axes pendant seulement deux ou trois mois de l'année, à la fin de l'hiver et au printemps ».

<sup>125</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, fig. 4, p. 19 et 21 attestent, à Gouts, d'« une modeste bourgade routière qui devait vivre aussi d'un petit trafic de batellerie sur l'Adour (marchandises et passagers) ».

rester prudent sur ce point<sup>126</sup>. Il est en effet très difficile de dater avec certitude la durée d'exploitation de certains sites comme, par exemple, ceux dédiés à « l'extraction et à la transformation du fer » dans le secteur des Baronnie, entre Adour et Neste<sup>127</sup>. Concernant la production de poix, spécialité des Boiates, si 60 % des sites semblent disparaître au III<sup>e</sup> siècle, quelques-uns perdurent, à savoir « Audenge, petite agglomération spécialisée dans le traitement des produits résineux », qui continue son activité aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, ainsi que La Teste dont la production de poix est attestée par des jarres et de la céramique jusqu'aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles<sup>128</sup>. Par ailleurs, la mode des sarcophages de l'école d'Aquitaine, à partir des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle, et la palatialisation des *villae* supposaient que des blocs de marbre ou de calcaire continuent à descendre par radeaux, sur une échelle probablement plus importante qu'aux siècles précédents et dépassant les limites de la province<sup>129</sup>. Il est plus douteux de supposer un commerce à longue distance pour des jambons pyrénéens ou pour les manteaux de

<sup>126</sup> Pace 2020, p. 431 : « Les sites actuellement connus sont largement affectés par une vague d'abandon (...) qui atteint son paroxysme entre la fin du III<sup>e</sup> et le courant du IV<sup>e</sup> siècle. En effet, alors que l'Aquitaine méridionale bénéficiait jusque-là de véritables secteurs spécialisés (par exemple la métallurgie dans les vallées de Baïgorri et des Hautes-Baronnies, les activités saunières des Salies-de-Béarn et du-Salat, les marbreries des vallées de la Garonne et de l'Adour sans oublier les sites landais de production de poix ou de goudron) ». Ainsi, les ateliers de la montagne d'Errola, associés à des mines à ciel ouvert, ne paraissent pas exploités au-delà de 250 ap. J.-C. (Beyrie 2002, p. 157), tout comme le « centre sidérurgique de Larla » (Beyrie, Kammenthaler 2007, p. 1-3). Les diagrammes polliniques montrent un « ralentissement des activités minières ou/et métallurgiques à partir du IV<sup>e</sup> siècle » dans toute la vallée de Baïgorri (Beyrie 2001, p. 47-57 et 2002, p. 165). Cependant, le filon des « Trois Rois », à Banca, semble présenter une forte activité jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle inclus (Ancel 2012, p. 172).

<sup>127</sup> Fabre 2018, p. 147-148 date les vestiges « découverts au nord du massif du Bassia » entre 50 ap. J.-C. et le V<sup>e</sup> siècle.

<sup>128</sup> Cabel 2021 a, p. 83.

<sup>129</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 33 soulignent que les marbres des *villae* provenaient probablement des « seuls gisements pyrénéens » comme le confirment certaines analyses pétrographiques. D'abord importés de Rome, des sarcophages sont fabriqués « dans des ateliers fixes ou itinérants, installés à proximité des nécropoles », à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle. Les marbres sont extraits de carrières des Pyrénées Centrales, « en particulier St-Béat » et les productions semblent exportées au-delà de la Novempopulanie (*Lugdunum*) dans des régions limitrophes (Bordeaux, Agen, Toulouse, Narbonnaise, Béziers) ou plus lointaines (Gaule du Nord, nord-est hispanique). A côté de sujets chrétiens, comme celui d'Oloron (sur la « multiplication des pains » datant du IV<sup>e</sup> siècle, Barraud 2016, p. 235, fig. 24) « on trouve un décor profane », par exemple sur le sarcophage de Bellocq-St-Clamens (Gers), daté des années 300 et qui représente une scène de vendanges. Voir Bouet 2015, p. 151. À Valcabrère, on a retrouvé, près de l'église St-Just, un sarcophage reprenant la scène d'Adam, d'Ève et du serpent, « abandonné en cours d'exécution », en raison d'une cassure de la pierre, ce qui montre une réalisation « locale », à partir de « marbres pyrénéens », que les sculpteurs aient été, probablement, locaux, dans le cadre d'un atelier, ou « venus d'écoles réputées comme celle d'Arles » (Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 76, fig. 30). La première hypothèse semble confirmée par le fait que l'église St-Just a livré d'autres sarcophages en marbre de St-Béat, en particulier celui de la scène de banquet funèbre, lequel présente une certaine parenté stylistique, notamment avec celui au lion figuré (*id.*, p. 445, fig. 563, pas forcément chrétien) sans oublier celui de l'orange qui reprend divers miracles du Christ (*id.*, p. 444, fig. 562). Ces sarcophages relèveraient stylistiquement du « premier art chrétien » donc du IV<sup>e</sup> siècle (*ibid.*). Chez les *Bigerri*, les carrières du massif du Béout, près de Lourdes, exploitées entre le V<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle, ont livré une production de sarcophages plus frustes, « non décorés, avec couvercles en bâtières » qui étaient utilisés à l'échelle de la *civitas* (Bouet 2015, p. 151-152). Certes, avec la disparition de la pratique des autels votifs, une source de revenus avait dû disparaître, en particulier pour St-Béat, qui les exportait au moins en Novempopulanie.

Bigorre signalés par Sulpice Sévère<sup>130</sup>. Afin de commercialiser une partie de leurs productions, les *villae* elles-mêmes avaient sans doute recours à des moyens de transports mixtes, par charrois et par voie d'eau<sup>131</sup>. La pratique de la pêche a dû favoriser la maîtrise de la navigation, y compris à l'aide des marées dans l'estuaire de la Gironde. Le parcours proposé par Ausone à son client Théon semble le montrer : Théon pouvait partir en barque de son domaine de *Dumntonus* (probablement du côté de Verdon, vers la pointe des Graves), pour atteindre le port de Condate, sur la Dordogne, à Libourne – une distance importante qu'il était pourtant possible de parcourir en quelques heures, à voile puis à rames, le temps d'une seule marée<sup>132</sup>.

Concernant les trouvailles monétaires en Novempopulanie, elles ne permettent certes pas de reconstituer les circulations commerciales de l'époque et n'offrent pas toujours des possibilités de comparaisons fiables<sup>133</sup>. Par ailleurs, comme l'a montré J. Andreau, les monnaies circulaient aussi dans l'Empire en raison des dépenses civiles et surtout militaires de Rome ainsi que du paiement des impôts par les provinciaux<sup>134</sup>. Il n'est pas non plus assuré que les règlements en nature aient « conn(u) de nouveaux succès » pendant les périodes de crises (III<sup>e</sup> siècle, fin IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècle), en raison d'une rareté accrue des monnaies<sup>135</sup>. La population de Novempopulanie dans son ensemble, comme celle du

<sup>130</sup> *Contra* Fabre 2005, p. 195-206 et n. 53. Les jambons en question sont des mets de luxe attestés bien antérieurement, à l'époque de Strabon et de Martial : à supposer qu'ils aient encore été produits et appréciés au IV<sup>e</sup> siècle, ils provenaient du pays des *Cerretani*, soit la Cerdagne actuelle, et non du versant septentrional des Pyrénées (Strabon, III, 4, 11). Quant au manteau bigourdan décrit par Sulpice Sévère, c'est une veste de pauvre, valant cinq pièces d'argent, dont le prix n'aurait peut-être pas justifié les frais d'une vente au loin (Sulpice Sévère, *Vie de saint Martin*, PL, t. 20, col. 202 ; voir Réchin 2014, p. 379-381 sur les modestes productions aquitaines, en particulier la céramique non tournée, principalement destinée au marché local). On peut expliquer la référence de Sulpice par un style de manteaux rappelant ceux des *Bigerri*, voire par un écho littéraire de Paulin de Nole, *Carm.*, 10, v. 246 sur les *pellitis Bigerris*.

<sup>131</sup> Cette dernière est souvent évoquée par Ausone qui, outre les allusions aux agiotages de Philon sur la Garonne et la Dordogne, invite souvent ses amis à se déplacer en utilisant l'action de la marée dans la Garonne. Au voyage de Théon (*Ep.*, V du Verdon aux environs de Condate), cité par Bouet 2015, p. 63, on peut notamment rajouter la lettre à Paulinus (*Ep.*, X). Cela « témoigne de la grande connaissance des Romains des flux marins autorisant les déplacements aisés » (Bouet 2015 et Atkin 2007, p. 251).

<sup>132</sup> Comme l'a montré J. Atkin, il était « possible (à un navire de pêche) de parcourir les 115 km d'eau qui séparent Libourne du Verdon en une seule marée de coefficient moyen et sous vent faible à modéré » (Atkin 2007, p. 263), ce qui renforce l'hypothèse d'A. Loyer qui situait le domaine d'Ausone, Lucaniac, au village de Lugagnac, à 12 km de Libourne (Loyer 1960. *Contra* Grimal 1953 qui le plaçait près de Bourg-sur-Gironde en estimant qu'une seule marée, dont il semble avoir minoré le temps, n'aurait pas suffi à rejoindre Libourne).

<sup>133</sup> Comme me l'indique A. Campo, l'ampleur des pertes des découvertes monétaires n'est souvent pas connue en Novempopulanie, ce qui doit inciter à la prudence dans les interprétations et les comparaisons avec d'autres régions. Par ailleurs, certaines « anomalies » sont probablement dues au « hasard des trouvailles » et à « l'insuffisance de notre documentation », comme le fait que l'atelier de Trèves soit plus représenté à St-Bertrand-de-Comminges que celui d'Arles pour la période 307-340 (Bost 1997, p. 46-47).

<sup>134</sup> Andreau 2021, p. 273-274. Callegarin 2006, p. 256. Les questions du paiement d'une partie des impôts en nature ou, à l'inverse, en or, ne sont pas résolues. Elles pourraient expliquer la rareté des monnaies retrouvées.

<sup>135</sup> *Contra* Geneviève 2000, p. 71, Callegarin 2006, p. 256. L'idée est discutée par A. Campo pour lequel « il n'y a pas vraiment de changement d'un point de vue monétaire » en situation de crise. Ainsi, la circulation des antonins a perduré au moins jusqu'aux années 250, ce qui a « compensé les faibles productions monétaires de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle ». Il pourrait en être de même au tournant du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle même si le phénomène « est

reste de l'Empire, était habituée à utiliser la monnaie, qui n'était pas réservée à une élite, dans ses « transactions quotidiennes »<sup>136</sup>. Un début de restriction des échanges de la Novempopulanie à la Gaule et à l'Hispanie semble impulsé entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle puisque la part des émissions méditerranéennes, notamment orientale, devient assez faible en Aquitaine sub-garonnaise<sup>137</sup>. Si la Novempopulanie connaît, « comme partout ailleurs », un pic des émissions monétaires vers 330-348<sup>138</sup>, celui-ci ne s'accompagne pas, contrairement à Toulouse et au reste de la Narbonnaise, d'un retour partiel des émissions méditerranéennes<sup>139</sup>, au profit, sans doute, d'échanges plus continentaux avec la Gaule et l'Hispanie<sup>140</sup>. Au vu des décalages fréquents entre les cycles monétaires et économiques, il est délicat de se prononcer sur d'éventuels signes « d'une forte période d'activité », comme le suppose V. Geneviève pour l'étude des monnaies du Tuc-de-Mourlan (Comminges) et, plus généralement, de l'ensemble de la Gaule<sup>141</sup>. Après 348, le repli régional semble s'accroître. La Novempopulanie se met à ignorer pratiquement l'atelier de Rome au profit des ateliers continentaux<sup>142</sup>, même si l'activité de Trèves, d'Arles et de Lyon est sans doute plus liée à des décisions

---

beaucoup moins visible ». Dans ce sens, la riche documentation papyrologique égyptienne ne fait que rarement état de règlements de ventes, de baux ou de salaires en nature mais privilégie la monnaie, y compris en période de crise (Pekary 1980, p. 104 et n. 2). Même des « paysans égyptiens » accédaient au secteur « monétarisé de l'économie », certes dans une moindre proportion que l'élite (Andreau 2021, p. 196). Toutefois, dans la correspondance d'Ausone, quand le domaine de Lucagnac est menacé de disette de blé, il semble que Philon, l'intendant du précepteur impérial, ait eu recours à un échange de grains contre du vieux sel, possiblement sans utilisation d'argent. Bien sûr, la nature poétique du passage interdit toute conclusion ferme (Ausone, *Ep.*, XXII, v. 27-28 : *Et nunc parabit triticum casco sale / Novusque pollet emporus*, « Et maintenant, il nous procurera du froment au moyen de sel périmé et, nouveau commerçant, il est de première force », traduit par nous).

<sup>136</sup> Geneviève 2000, p. 71.

<sup>137</sup> Geneviève 2000, p. 56 et Callegarin 2006, p. 260 mentionnent surtout des ateliers gaulois. Cela semble confirmé dans le *corpus* de monnaies étudié par A. Campo, entre Èbre et Garonne, bien que des exceptions puissent exister en fonction des différences de voies d'acheminement (par l'Océan, par exemple, des monnaies orientales peuvent plus facilement parvenir).

<sup>138</sup> Par rapport aux émissions officielles de 307-330, les trouvailles à l'Isle-Jourdain sont multipliées par 4,5, celles de St-Bertrand-de-Comminges par 6 et celles de Montmaurin par 8,5. Nous effectuons ces calculs à l'aide du tableau fourni par Geneviève 2000, p. 54. Voir aussi Bost 1997, p. 45-46 (pour *Lugdunum* des Convènes) : « Les sites aquitains atteignent des pourcentages très élevés pour la période 330-348 et des valeurs beaucoup plus faibles entre 353 et 360, faiblesse qui s'accroît à partir de 364 où, dans l'ensemble, les pourcentages sont inférieurs à 10 ».

<sup>139</sup> Geneviève 2000, p. 57 : c'est lié au « renouveau des échanges autour du bassin méditerranéen » dans le cadre de la paix constantinienne mais qui devait davantage correspondre à la situation de la Narbonnaise, où se situe Toulouse, qu'à celui de la Novempopulanie, plus excentrée. Contrairement à la Narbonnaise, on ne retrouve pas en Novempopulanie, les importations tardives de céramiques nord-africaines par exemple (Schneider, Fauduet 2007, p. 17).

<sup>140</sup> Logiquement, « la circulation monétaire de la Gaule méridionale est bien dominée par les productions de l'atelier d'Arles : le piémont pyrénéen, le Quercy, bien évidemment le Languedoc et la basse vallée du Rhône, dessinent les contours d'un domaine qui semble s'étendre vers l'ouest à la Gascogne (Séviac) tandis que Trèves et Lyon occupent selon les cas le deuxième ou le troisième rang, mais toujours en quantités pratiquement égales » (Bost 1997, p. 47).

<sup>141</sup> Geneviève 2008, p. 109. Ses conclusions sont mises en doute par A. Campo car ces monnaies, trouvées en grande quantité, ont pu être thésaurisées en raison de leur poids plus important.

<sup>142</sup> À St-Bertrand-de-Comminges, « l'Orient qui a fourni 25 exemplaires avant 348 (6 % environ) disparaît complètement ensuite, image sans doute d'une vie de plus en plus fermée aux influences extérieures (8 monnaies

politiques en fonction des impératifs militaires comme nous le rappelle A. Campo<sup>143</sup>. De même qu'ailleurs, notamment à Toulouse, le manque de monnaies semble se faire sentir avec une forte augmentation de la part des imitations par rapport à la période 330-348<sup>144</sup>. Cette crise du numéraire s'explique par la thésaurisation rapide des nouvelles monnaies de la réforme de 348<sup>145</sup>, qui n'empêche pas les autres monnaies (antoniniens) de circuler<sup>146</sup>. Faut-il, à nouveau, avec V. Geneviève, interpréter ce besoin croissant en numéraire comme la marque d'un certain dynamisme ? C'est possible mais non certain<sup>147</sup>. À partir de 378, sous la dynastie valentiniano-théodosienne, la régionalisation des échanges semble toutefois confirmée<sup>148</sup>. Mais la présence d'Ae2 de la réforme de Gratien – à l'Isle-Jourdain, à Montmaurin ou à St-Bertrand-de-Comminges – interroge car c'est une « monnaie de marchand » de la Méditerranée (J.-P. Callu), également attestée à Montpellier ou en Espagne. La vraisemblance conduit à privilégier l'apport de monnaies, depuis Toulouse, plus qu'une réouverture de la Novempopulanie sur la Méditerranée car l'Aquitaine méridionale semble s'être « déconnectée très tôt des circuits (commerciaux) méditerranéens (...) dans un système de production et d'échanges relativement aut centré », ce qui n'empêchait pas pour autant ses élites de circuler dans l'Empire et de construire des résidences à la « dernière mode »<sup>149</sup>. Enfin, l'interprétation des découvertes monétaires dans les *villae* est encore plus complexe. Ces dernières semblent inégalement dynamiques à ce niveau et marquées, pour la plupart, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, par une baisse assez sensible de la présence de monnaies sans que l'on puisse en tirer de conclusions nettes<sup>150</sup>. Est-ce pour autant le signe d'une baisse de l'utilisation des espèces dans les transactions voire d'un appauvrissement ?

---

de Rome seulement après 353 dont 2 après 364) au profit de relations qui sont maintenant quasi exclusivement continentales » (Bost 1997, p. 47).

<sup>143</sup> De ce point de vue, il n'y a guère de changement par rapport au Haut-Empire (voir en ce sens, Rebuffat 1996, p. 82 : « Les dépenses militaires demeurent si importantes à Rome que l'on peut considérer qu'une très grande part des monnaies était frappée pour ce seul usage »).

<sup>144</sup> Geneviève 2000, p. 67. Toutefois, si cette augmentation des imitations se retrouve à St-Bertrand-de-Comminges, ce n'est pas le cas à Montmaurin « où les pourcentages sont stables tout au long du siècle » (aux environs de 40-45 %) – une « situation (qui n'est peut-être que) purement fortuite (...) ». « Une fois encore, les quantités qui nous servent d'appui sont insuffisantes pour raisonner sur des chiffres » (Bost 1997, p. 49).

<sup>145</sup> Geneviève 2000, p. 69.

<sup>146</sup> Ainsi, à St-Bertrand-de-Comminges, les « antoniniens circulaient communément plusieurs décennies (après leurs frappes), mêlés aux frappes constantiniennes » (Bost 1997, p. 42).

<sup>147</sup> Plus prudent, J.-P. Bost évoque « une situation de pénurie », en partie compensée par de « nombreuses copies », notamment des « émissions au cavalier et, secondairement, les *Spes* (...), largement utilisées dans toute la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle ». L'auteur estime que « nombre de ces copies ont été fabriquées longtemps après la mise en circulation de leur prototype » (Bost 1997, p. 52).

<sup>148</sup> Geneviève 2000, p. 63.

<sup>149</sup> Réchin 2014, p. 384.

<sup>150</sup> Geneviève 2008, p. 109. Voir *supra*, p. 28-29, note 135.

### 1.1.3. Quelle identité et quelle place pour les élites ?

Certains spécialistes, comme B. Shaw, R. Van Dam, Z. Rubin et C. Whittaker, présentent l'Antiquité Tardive comme une période d'effacement progressif de l'État, au profit des propriétaires privés, dans le cadre d'un « modèle sub-romain de transition » pour l'Europe de l'Ouest. Ainsi, C. Whittaker va jusqu'à supposer que la réalité du pouvoir serait passée à des « warlords » au début du V<sup>e</sup> siècle<sup>151</sup>. Nos sources permettent-elles de valider cette hypothèse pour l'Aquitaine méridionale au IV<sup>e</sup> siècle ?

Elles restent particulièrement fragmentaires, ce qui interdit une réponse claire. L'un des principaux témoins de la période est Ausone, qui semble n'avoir eu que deux domaines en Novempopulanie<sup>152</sup>, et qui n'évoque que rarement l'État ou les rapports sociaux. Toutefois, un passage de son œuvre semble pouvoir être utilisé. Ainsi, Ausone raille son client Théon, propriétaire du domaine de *Dumnitonus*<sup>153</sup>, dans le Médoc, qui taxe les bandits qu'il capture au lieu de les livrer à la justice en se rendant complice de leurs forfaits<sup>154</sup>. Il est toutefois difficile de faire de Théon un *dominus* rendant une justice privée à son profit. En effet, les abus des grands propriétaires romains – comme des fonctionnaires – étaient fréquents durant toute l'Antiquité et il est impossible de déterminer s'il y a eu une aggravation pendant le IV<sup>e</sup> siècle, même si « les autorités provinciales paraissent avoir en général couvert les abus, qui ont pu se multiplier à partir de la fin du II<sup>e</sup> siècle »<sup>155</sup>. Par ailleurs, l'exemple de Théon, est plus à attribuer à l'Aquitaine II qu'à la Novempopulanie *stricto sensu*<sup>156</sup>. En

<sup>151</sup> Ce modèle de « warlords » est difficilement prouvable, comme le souligne B. Pottier, car les armées privées sont peu attestées (en Lusitanie en 409 mais il s'agissait de membres de la famille impériale) et la plupart des autres exemples sont tardifs (Pottier 2011, p. 445, note 90 : Ecdicius, gendre de Sidoine en 471 ou 473, commandait un *speciem exercitus publici* (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 7et V, 16, 1). Voir aussi MacMullen 1966 sur de possibles milices privées en Afrique romaine.

<sup>152</sup> Si l'on suit A. Loyen, Ausone aurait pu avoir deux domaines en Novempopulanie. Chez les Vasates – d'où son père était originaire – mais avait-il une maison dans ce chef-lieu comme le veut Loyen 1960, p. 126 d'après Paulin, *Carm.*, X, v. 247-248 ? Ce dernier passage est peu clair : *Quique superba potens contemnis moenia Romae / Consul, harenosos non dedignare Vasatas* (« Tout puissant consul, tu méprises les fières murailles de Rome, mais sans dédaigner Bazas (ou les Vasates) pleins de sable »). On ne peut donc pas exclure un domaine hérité dans le Bazadais, peut-être même le célèbre *herediolum* qu'A. Loyen, après C. Jullian, situait toutefois à Langon (Loyen 1960, p. 125 et n. 3. Ausone, *De herediolo*). Il faut aussi sans doute rajouter, « au pied des Pyrénées », le domaine des *Maraiolicis thermis* (Paulin, *Carm.*, X, v. 243), peut-être à Bagnères-de-Luchon ou à Bagnères-de-Bigorre (Paulin de Nole, Amherdt 2004 (éd.), p. 154 et n. 140).

<sup>153</sup> Tous les commentateurs s'accordent à la situer dans le Médoc « vers la pointe de Grave », près du Verdon (Loyen 1960, p. 116 et Grimal 1953, p. 115), donc au nord de la cité des *Boiates*. Voir Ausone, *Ep.*, IV, v. 2 où Théon est *paganum Medullis* et v. 54, *Dumnitoni*.

<sup>154</sup> Ausone, *Ep.*, IV, 27.

<sup>155</sup> Pour le Haut-Empire, voir Jacques, Scheid 1996, p. 332-333 : « Les autorités municipales et provinciales étaient incapables d'assurer régulièrement la sécurité dans les régions sous-peuplées (...) où pouvaient se maintenir des foyers de brigandage (...). Les forces de l'ordre, locales ou provinciales, étaient incapables d'intervenir vite et partout. Les tribunaux municipaux avaient des compétences restreintes (...). Chaque titulaire d'autorité était un oppresseur en puissance ».

<sup>156</sup> *Dumnitonus* n'est certes pas localisé autrement que par les vagues indications d'Ausone qui permettent de supposer « un domaine ... quelque part entre la Gironde et l'Océan (...) entour(é) de marécages, de forêts et de landes sablonneuses » (Grimal 1953, p. 115). La cité des *Boiates* est plus au sud et paraît moins probable en raison des difficultés d'accès que cela aurait occasionné.



Aquitaine méridionale proprement dite, nous n'avons trouvé qu'une attestation archéologique très douteuse d'un possible accaparement d'un relais-auberge par un grand propriétaire, à Barat-de-Via, au sud de Dax, au profit « d'une *villa* dotée de thermes de 320 m<sup>2</sup> environ, aux ruines assez spectaculaires ». Encore faudrait-il pouvoir prouver que cet hypothétique relais, voire *praetorium* (*supra*, p. 25) n'était pas abandonné<sup>157</sup>, sans oublier qu'il a pu être fondé par la famille propriétaire de la *villa* notamment au vu des balnéaires aux plans similaires. En outre, s'il y a eu appropriation ultérieure d'un bien public, un tel empiètement au profit de puissants ne serait pas non plus une nouveauté dans des sociétés marquées par un haut degré de corruption dont Pline Le Jeune se faisait déjà l'écho au début du II<sup>e</sup> siècle<sup>158</sup>.

Certes, G. Fouet a proposé de voir, dans les sites de Valentine et de La Hillère (Montmaurin), qu'il a fouillés dans les années 1960<sup>159</sup>, la « privatisation » des eaux au bénéfice de grands propriétaires<sup>160</sup>. Ces derniers auraient attiré des dévots dans des thermes (à Valentine) et dans le « sanctuaire des eaux » de la Hillère, tous consacrés à des divinités guérisseuses avec leurs temples à proximité. Ces interprétations ont depuis été fortement remises en cause. En effet, La Hillère, malgré la proximité immédiate de la *villa* de Lassalles (Montmaurin), est probablement une demeure aristocratique tardive, équipée de mosaïques et d'hypocaustes. Le bâtiment que G. Fouet identifiait à un « temple » est plus vraisemblablement un vestibule ou une salle de réception<sup>161</sup>. De même, les thermes de la *villa* de Valentine relèvent plus probablement d'un édifice privé, très luxueux, alors que le grand édifice situé au sud-ouest de la *villa* ressemble plus à un mausolée qu'à un sanctuaire de divinités aquatiques dont aucune inscription, alors que leur culte est attesté dans la cité des Convènes<sup>162</sup>, n'a été retrouvée à Valentine<sup>163</sup>. Il convient donc de rester très prudent même si l'étalage de richesses d'une petite élite de puissants dans leurs *villae*-palais et leurs *domus* suburbaines (voir *infra*, p. 47-50 et p. 57) va dans le sens d'un renforcement du pouvoir de magnats locaux. Ces derniers étaient aussi, au moins pour une bonne part, membres de l'élite sénatoriale la plus élevée même si son recrutement semble s'être en partie élargi socialement à la fin du IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>157</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 23 et note 39. Une « privatisation » de la poste impériale en faveur de propriétaires fonciers n'est pas assurée car le relais-auberge était peut-être abandonné, au moins à la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou au début du V<sup>e</sup> siècle (A. Campo m'indique la présence de monnaies du milieu du IV<sup>e</sup> siècle).

<sup>158</sup> Il dénonçait les comportements des notables locaux des cités, prompts à détourner ou à négliger les biens publics en Italie, à Côme (Pline Le Jeune, *Ep.*, VII, 18) comme en Pont-Bithynie (Pline Le Jeune, *Ep.*, X). Voir Jacques, Scheid 1996, p. 262-263.

<sup>159</sup> Fouet 1984, p. 153-173. Fouet 1972, p. 83-124.

<sup>160</sup> Fouet 1975, p. 128-137.

<sup>161</sup> *Contra* Fouet 1972, p. 95-97. Balmelle 2001, p. 98, 124, 126. Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 222.

<sup>162</sup> *CIL*, XIII, 344 (à Castillon-de-Larboust, près de Luchon) et *CIL*, XIII, 350-360 (à Cierp).

<sup>163</sup> Balmelle 2001, p. 124. Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 466.

L'exemple de famille d'Ausone et du « milieu aquitain de la connaissance »<sup>164</sup> semble en effet aller dans ce sens. Pourtant, les médecins, professeurs et avocats faisaient partie d'une catégorie intermédiaire peu connue des sources du Haut-Empire<sup>165</sup>. Or, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, des compétences professionnelles reconnues – sans négliger la faveur impériale, toujours primordiale – ont permis à certains d'entre eux une ascension sociale spectaculaire<sup>166</sup>. Le père d'Ausone, Julius Ausonius, médecin à Bazas<sup>167</sup>, réussit à entrer dans la curie de Bordeaux et à épouser une Dacquoise, fille d'un notable quelque peu déclassé semble-t-il<sup>168</sup>, tout en se constituant un patrimoine foncier dont, au moins, le fameux *herediolum* de son fils<sup>169</sup>. Le reste de la famille appartenait au même milieu de la connaissance comme son oncle maternel, le rhéteur Aemilius Magnus Arborius, formateur d'Ausone et illustre dans les tribunaux et les forums de Novempopulanie mais aussi d'Espagne, de Toulouse et de Narbonnaise<sup>170</sup>. On peut aussi lui associer la tante maternelle d'Ausone, Aemilia Hilaria, médecin et vierge chrétienne<sup>171</sup>. Certes, c'est la faveur impériale, peut-être poussée par un lobby aquitano-hispanique, qui a permis à cette famille d'accéder au consulat et donc à la noblesse impériale, sans doute au prix d'une perturbation au sein de l'élite aquitaine<sup>172</sup> – ce qui n'était pas non plus une

<sup>164</sup> Pottier 2011, p. 448. Après Valentinien, promoteur de rhéteurs aquitains, c'est Théodose qui offre des postes dans la *pars Orientis* aux rhéteurs aquitains et espagnols (*id.*, p. 451, n. 119).

<sup>165</sup> Carrié 2001, p. 34 voit une forme de « démocratisation de la culture » dans ces promotions de « professions intermédiaires » comme les rhéteurs et les *grammatici*. Au Haut-Empire, le *grammaticus* pouvait en effet être décrit de manière assez méprisante par l'élite (*vulgus semidoctum* selon Aulu-Gelle, *ibid.*).

<sup>166</sup> Pottier 2011, p. 448, n. 107.

<sup>167</sup> Julius Ausonius, père d'Ausone, est semble-t-il cité par Marcellus Empiricus, *De Medicamentis*, 2 comme l'une de ses références : *cives ac maiores nostri Siburius, Eutropius atque Ausonius* (« Nos concitoyens et ancêtres, Siburius, Eutropius et Ausonius »). Voir Gayraud 2008.

<sup>168</sup> La mère d'Ausone était fille d'un curiale déchu d'Autun, Caecilius Argicius Arborius qui avait fui la ville lors du siège de 270 (Ausone, *Parentalia*, IV) et d'une femme « pauvre » de Dax, Aemilia Aeonina (*Ibid.*, v. 14 et *Parentalia*, II). Encore faudrait-il savoir quel sens Ausone donne à ce terme de *pauper* qui pourrait, comme chez Juvénal, désigner une honnête aisance (« Ne nous trompons pas sur ce mot de *pauper*. Les « pauvres », au sens antique du mot, sont tous ceux qui n'étaient pas positivement des riches, ceux dont la condition est, dirons-nous, médiocre ; ce ne sont pas des pauvres au sens où nous l'entendons : des indigents, des *egentes* », Veyne 2000, p. 1170). Ainsi, un personnage de Juvénal, Nevolus, souhaite devenir *pauper* ce qui le mettrait à l'abri du besoin pour ses vieux jours avec un patrimoine de 20000 HS, placés en nantissements, auquel se rajoutent 2 porteurs, une argenterie de bon poids, pour le prestige, et 2 ouvriers d'art sans doute pour compléter les revenus (*Ibid.* Juvénal, IX, v. 140-150). Nevolus pouvait compter sur des revenus d'au moins 1200 HS (placements probablement en terres à 6 %) + 2000 HS (productions des ouvriers sur la base d'un gain d'environ 3HS par jour qui est plutôt celui des travailleurs non qualifiés). 1000 HS annuels permettaient de faire survivre une famille nucléaire, au milieu du II<sup>e</sup> siècle, ce qui, à la campagne impliquait d'avoir « une exploitation moyenne, soit un bien de 10 à 15 ha » (Jacques, Scheid 1996, p. 310). Ces chiffres approximatifs permettent simplement de se faire une idée mais ne sont pas nécessairement applicables, faute de données, à la Novempopulanie du IV<sup>e</sup> siècle.

<sup>169</sup> Ausone, *De herediolo*. Etienne 1992.

<sup>170</sup> Si l'on en croit Ausone, *Parentalia*, III, v. 13-14, peut-être un peu hyperbolique concernant les lieux de la carrière d'Arborius. Comme le souligne L. Maurin, le centre civique de Novempopulanie le mieux doté, d'après l'archéologie, est à St-Bertrand-de-Comminges même s'il ne faut pas négliger les *fora* de Dax et d'Auch (Maurin 2004, p. 367). Notons au passage que Paulin de Nole, élève et ami d'Ausone, fut également avocat à Bordeaux vers 383 (édition Amherdt 2004 (éd.), p. 14).

<sup>171</sup> Ausone, *Parentalia*, VI.

<sup>172</sup> Comme le soutient Pottier 2011, p. 443 après R. Van Dam. Ausone a été le précepteur de Gratien, en 367, lequel en fait, notamment, un préfet des Gaules en 376 et un consul en 379 (Pottier 2011, p. 447).

nouveauté puisque de puissants appuis avaient toujours été nécessaires à une carrière<sup>173</sup>. En dehors de la famille d'Ausone, on peut citer son ami et correspondant, le rhéteur Axius Paulus, que l'auteur des *Parentalia* considère visiblement comme son égal<sup>174</sup>. Les lettres d'Ausone ne nous donnent cependant que peu d'éléments sur Paulus si ce n'est qu'il était originaire de Bigorre<sup>175</sup> et qu'il maîtrisait autant la langue latine que la grecque<sup>176</sup>. Son rang exact dans la société nous reste inconnu mais il était probablement élevé sans toutefois avoir atteint le consulat<sup>177</sup>. Au sujet d'un domaine de son ami, *Crebennus*, Ausone parle d'une « terre solitaire » et d'un « pays sans vignoble »<sup>178</sup>. Dans une autre lettre, toutefois, Ausone signale à son correspondant qu'il a quitté son séjour bordelais – probablement le *pagus Novarus* – pour son domaine chez les Santons ; il prie Paulus de se rendre dans son propre domaine de *Crebennus*, qui devait donc, en bonne logique, être voisin de celui d'Ausone<sup>179</sup>. Autre rhéteur devenu puissant, Flavius Rufinus, né à Éauze, accéda à des postes prestigieux à la chancellerie de Constantinople jusqu'à la préfecture du prétoire d'Orient (392-395) sous Théodose<sup>180</sup>. Cependant, si sa formation et le début de sa carrière eurent probablement lieu en Novempopulanie – en concurrence avec Toulouse et Bordeaux – c'est à Constantinople qu'il a atteint de hautes responsabilités et acquis des biens, ce qui n'intéresse pas directement l'Aquitaine méridionale, sauf pour confirmer l'importance du « lobby aquitain »<sup>181</sup>. Il faut bien sûr souligner que les promotions

<sup>173</sup> La faveur impériale a toujours joué dans les promotions sous l'Empire (Jacques, Scheid 1996, p. 346, 357 : « La promotion dans l'ordre sénatorial par l'empereur concrétisait la réussite personnelle ou, plus fréquemment, l'ascension d'une famille »). Mais, à la différence du Haut-Empire, des membres issus, à l'origine, de la « classe moyenne » (professeurs, médecins) pouvaient en bénéficier.

<sup>174</sup> Ausone, *Ep.*, VIII-XIV, *passim*. Paulus est *optime* (VIII, 4), *vetus sodalis* (IX, 9), *amice* (XIV, 1) et Ausone ne se sent pas de taille à rivaliser avec lui en matière poétique (*Ep.*, XI, 1-3).

<sup>175</sup> Ausone, *Ep.*, XI, 37 : *In fundo patriae Bigerritanae* (« Dans ton bien-fonds de ta patrie de Bigorre »).

<sup>176</sup> Ausone, *Ep.*, XII (en grec et en latin).

<sup>177</sup> Sinon Ausone ne se serait pas adressé à lui avec autant d'égards. Le contraste est frappant avec les lettres envoyées à son client Théon, souvent moqué (*Ep.*, IV-VII). Tout au plus, face à celui qu'il considère comme un prince des poètes (*Ep.*, X, 1-6), Ausone met en avant son consulat (*Ep.*, XIII) que son correspondant ne devait donc pas avoir. Outre son domaine en Bigorre, Axius Paulus avait au moins un autre domaine, *Crebennus* (voir *infra*, note 179). Par ailleurs, ce devait être un collectionneur de curiosités puisqu'Ausone lui demande de venir avec un œuf d'autruche qu'il souhaite peut-être lui échanger contre du vin (*Ep.*, XII, 33-37). Paulus avait aussi de nombreux livres qu'Ausone lui suggère de laisser chez lui car il a également une bibliothèque suffisante pour le satisfaire (*Ep.*, XIV, 21-35).

<sup>178</sup> Ausone, *Ep.*, XII, 23

<sup>179</sup> Ausone, *Ep.*, XIV, 1-2 et 19-20. Dans cette dernière lettre, l'auteur nous apprend que *Crebennus* est en vente depuis longtemps sans trouver d'acheteur. Plaisamment, Ausone encourage Paulus à profiter du bien qu'il n'arrive pas à vendre, ce qui lui permettrait de lui rendre visite. On peut donc supposer la proximité des deux domaines, chez les Santons. Il faut donc écarter l'identification jadis proposée, notamment par J.-F. Bladé, entre *Crebennus* et le domaine bigourdan de Paulus (Bladé 1893, p. 266-267). Notons par ailleurs que le toponyme semble davantage correspondre à la zone celte qu'à l'aquitaine. Ainsi, E. Nègre recense Crevenay (Haute-Saône) qu'il considère comme un composé de *Crebennus* (nom de personne) et du suffixe *-acum* (Nègre 1990, p. 440).

<sup>180</sup> Pottier 2011, p. 449.

<sup>181</sup> La carrière de Rufin est surtout connue par le pamphlet de Claudien, *In Rufinum* – publié après l'exécution de Rufin en 395. Claudien était un partisan de Stilicon, adversaire de Rufin lequel tenta de contrôler l'empereur Arcadius pourtant confié à Stilicon par Théodose. Claudien mentionne l'origine élusate de Rufin mais le fait très vite partir à Constantinople (Claudien, *In Rufinum*, I, v. 137 : *Invadit muros Elusae, notissima dudum / Tecta petens*,

spectaculaires restaient marginales. Beaucoup de rhéteurs ont eu sans doute des carrières bien plus modestes, à l'exemple de Staphylius, citoyen d'Auch qui a probablement formé en partie Ausone lui-même et dont les origines devaient être beaucoup plus humbles que celles de son élève, incapable dans son éloge funèbre de lui trouver des ancêtres prestigieux<sup>182</sup>. La naissance, même si elle ne faisait pas tout, facilitait sans doute les promotions, notamment pour les fils de curiales comme Ausone. Quant aux *grammatici*, bien que certains semblent avoir eu de belles carrières et conclu de riches mariages<sup>183</sup>, ils paraissent avoir été, en moyenne, moins considérés que les rhéteurs, peut-être en raison d'origines serviles plus fréquentes<sup>184</sup>.

Pour certains spécialistes, qui empruntent au modèle de « démocratisation de la culture » de S. Mazzarino<sup>185</sup>, les élites issues du monde de la connaissance, au IV<sup>e</sup> siècle, auraient appuyé leur autorité sur des savoirs populaires issus d'un fond indigène extérieur à la romanité. Ainsi, selon B. Pottier, Ausone aurait « valorisé des traditions culturelles en marge de la culture latine »<sup>186</sup>. L'historien s'appuie sur des vers qu'Ausone avait inscrits sous l'*imago* de son père<sup>187</sup> pour en déduire l'enracinement de la famille dans un passé pré-romain. Mais Ausone se contente d'indiquer que son père n'était pas un grand orateur latin et qu'il maîtrisait des mots de grec, sans doute utiles pour la

---

*oculisque diu liventibus haesit / Pejorem mirata virum. Tunc talia fatur : « (Mégère) entre dans les murs d'Éauze, se dirigeant vers la maison de Rufin déjà très connue d'elle, et elle resta figée avec ses yeux depuis longtemps livides de jalousie, ayant vu avec étonnement un homme plus mauvais (qu'elle). Alors elle s'exprime en ces termes » ; v. 170-171 : Ergo animi victus : « Sequimur quocumque vocaris, / Seu tu vir, seu numen, ait » ; patriaque relicta / Eoas iussu Furiae tendebat ad arces » ; « Donc, (Rufin), vaincu dans son esprit dit : 'Nous te suivons quelque nom que tu portes, que tu sois un homme ou un esprit divin' ; et après avoir abandonné sa patrie, sur l'ordre de la Furie, il se dirigeait vers la citadelle de l'Orient (Constantinople) ».*

<sup>182</sup> Ausone, *Prof.*, XX, v. 4-sqq. : *Te Staphyli, genitum stirpe Novem populis / Tu mihi quod genitor, quod avunculus, unus utrumque : / Alter ut Ausonius, Alter ut Arborius* (« Toi, ô Staphylius, rejeton de la souche des Neuf Peuples, c'est toi qui fus pour moi ce qu'était un père, un oncle maternel, un être unique qui en remplace deux : un autre Ausone, un autre Arborius »).

<sup>183</sup> Ausone mentionne comme exemples Marcellus, grammairien de Narbonne (*Prof. Burd.*, XVIII) et Citarius, grammairien de Bordeaux (*Prof. Burd.*, XIII)

<sup>184</sup> Pottier 2011, p. 447, n. 102 recense 3 affranchis, 5 livres pauvres et 4 curiales sur 12 *grammatici*. 3 grammairiens fils d'affranchis sont attestés par Ausone : Sucuro (Ausone, *Prof. Burd.*, X) ainsi que Crispus et Urbicus (Ausone, *Prof. Burd.*, XXI, 27).

<sup>185</sup> Pottier 2011, p. 435.

<sup>186</sup> Pottier 2011, p. 449.

<sup>187</sup> Ausone, *Domestica, Epicedion in patrem*, v. 24-25 : *Sermone impromptus Latio, verum Attica lingua suffecit culti vocibus eloquii* (« Sans facilité dans la langue latine mais la langue attique a suffi par ses mots d'une éloquence soignée »). Nous nous éloignons de la traduction de Goldlust 2010, p. 132 : « Si mon latin pêchait un peu, du moins la langue attique, au besoin, m'a suffi pour mes propos savants ». L'auteur estime que « le latin ne devait pas être la langue maternelle du père d'Ausone et que tout porte à croire qu'il ne devait pas être bien meilleur en grec ... son grec devait lui servir presque exclusivement dans un cadre professionnel, dans son exercice de la médecine, sans doute en des emplois techniques ». B. Goldlust rejoint R. Green pour estimer que le père d'Ausone devait parler gaulois tout en traitant et en prescrivant en grec. Si cette hypothèse était exacte, nous pourrions aussi songer à la langue aquitaine, ancêtre du basque, car Julius Ausonius, installé à Bordeaux, était originaire de Bazas (v. 19-20 : « *Vicinas urbes colui patriaque domoque / Vasates patria, sed lare Burdigalam* »). Mais d'autres hypothèses ont été avancées, en particulier une origine orientale de Julius Ausonius, peut-être plus probable (Pottier 2011, p. 448, n. 107).

pratique de la médecine, comme le suppose B. Goldlust. De manière très romaine, Ausone se vante indirectement par ces vers d'avoir dépassé la *virtus* de son père, en maîtrisant mieux que lui le latin et le grec, ce qui lui a permis de s'élever au plus haut rang social et d'intégrer la noblesse<sup>188</sup>. Au final, il nous semble que le passage a été quelque peu surinterprété par les différents commentateurs. Encore plus fragile se révèle l'assimilation entre l'onomastique grecque des familles paternelle et maternelle d'Ausone et de supposées traditions celtiques qui auraient facilité l'ascension sociale<sup>189</sup>. Certes, dans le cas d'un médecin comme Julius Ausonius, le praticien pouvait être considéré comme un homme charismatique par ses patients qui lui reconnaissaient, peut-être, un pouvoir surnaturel. Ainsi, Marcellus Empiricus, dans son *De Medicamentis*, inspiré de la pratique d'Ausonius, semble citer des prières de guérison en gaulois, qui pouvaient aussi circuler au sud de la Garonne, région trilingue, ou y avoir, possiblement, des équivalents en aquitain<sup>190</sup>. Il fait aussi référence à des « amulettes et charmes médicaux » sur des supports précieux (argent et or)<sup>191</sup>. Dans un contexte de tensions exacerbées par les incursions barbares, à partir du III<sup>e</sup> siècle, qui n'ont pas épargné la Novempopulanie, comme le suggère le probable pillage des feuilles découvertes à Hagenbach, sans doute originaires d'un

<sup>188</sup> On retrouve les deux piliers de la noblesse romaine, les masques (*imagines*) et la *virtus* (la capacité à occuper des postes prestigieux, notamment le consulat, en dépassant si possible le niveau des postes de ses ancêtres), tels que les a décrits C. Badel (Badel 2005).

<sup>189</sup> Les arguments avancés paraissent en effet assez douteux bien que la thèse soit séduisante et reste possible. Rien ne prouve que les surnoms grecs des familles maternelle et paternelle d'Ausone aient correspondu à la défense de traditions celtiques. Une mode des *cognomina* forgés sur le grec est en effet attestée en Gaule au IV<sup>e</sup> siècle (Gibut 1998, p.361-362). Si l'*Histoire Auguste* (*Alex. Sev.*, LX, 6 ; *Car.*, XIV, 2-3 ; *Aurel.*, XLIV, 4), une source qu'il convient de manipuler avec prudence comme le souligne B. Pottier, évoque bien des dryades, sans doute des druidesses, elle ne fait pas pour autant du surnom Dryadia – porté par la tante (Aemilia) et la sœur (Julia) d'Ausone – celui de femmes « ayant des connaissances druidiques » (*contra* Pottier 2011, p. 449, note 107). Smadja 2002, p. 202 suppose que, dans l'*Histoire Auguste*, la mise en scène dramatique de druidesses gauloises, pour annoncer la mort de Sévère Alexandre, l'avènement de Dioclétien ou de Constance Chlore, relève avant tout de l'invention à effet dramatique, voire de la flatterie de l'empereur régnant (dans le cas de Constance Chlore), d'autant plus que le recrutement des druides était exclusivement masculin. Quant aux origines druidiques de certains professeurs de Bordeaux, Ausone les évoque avec beaucoup de précaution oratoire et elles semblent plus relever de la rhétorique de l'éloge, à la recherche d'ancêtres prestigieux, fussent-ils imaginaires : *Prof.*, 4 (*Attius Patera*, v. 7- 8 : *Tu Baio cassi stirpe Druidarum satus, si fama non fallit fidem* « Toi rejeton de la souche des druides de Bayeux, si ta réputation n'est pas indigne de foi »), 10 (*Phoebicius*, v. 26-30 : *Sed tamen, ut placitum, stirpe satus Druidum Gentis Aremoricae Burdigalae cathedram / Nati opera obtinuit*). Contrairement à Pottier 2011, p. 448, nous ne pensons pas que des « connaissances druidiques » aient « préparé Phoebicius à devenir un excellent rhéteur à Bordeaux », opinion pourtant partagée par Clavel-Lévêque 1985, p. 96 et note 2 qui y voit une « affirmation des droits que donnerait dans les grandes écoles une ascendance druidique ».

<sup>190</sup> Delamarre 2003, p. 332 cite deux formules (traduction Fleurot) : « Fuis, va-t-en, chose collante ! Aisus, je veux cracher ! Fuis, va-t-en, mal ! » ; « Que Marcos emmène cela (qui est) dans mon œil ». Il convient de rester très prudent sur les traductions du gaulois, « qui vont du probable à l'hypothétique » (*id.*, p. 11). Marcellus Empiricus, pourtant ami de Jérôme, aurait utilisé des formules invoquant des divinités gauloises, notamment Esus mais « dont la valeur religieuse était probablement déniée » (Pottier 2011, p. 449). Si J. Gorrochategui estime que l'aquitain était probablement écrit sous l'empire, il ne nous reste que des théonymes et des anthroponymes, généralement inscrits sur des autels votifs (ou sur les feuilles argentées retrouvées dans le lit du Rhin, à Hagenbach, voir Bouet 2015, p. 23).

<sup>191</sup> Gibut 1998, p. 351. *De Medicamentis*, VIII, 59.

sanctuaire de St-Bertrand-de-Comminges<sup>192</sup> ou, peut-être, le trésor d'Éauze<sup>193</sup>, les médecins pouvaient éventuellement remplacer les élites traditionnelles si elles étaient jugées défaillantes. Il en était peut-être de même, dans des couches plus humbles de la société, notamment pour des magiciens. Ainsi, une tablette d'exécration contre les auteurs d'un vol, a été retrouvée en 1976 lors d'un sondage du bassin de la « Fontaine Chaude », à Dax, peut-être dédiée à une Bonne Mère<sup>194</sup>. L'objet est daté de la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou du début du V<sup>e</sup> siècle<sup>195</sup>. Les commanditaires ont-ils eu recours à un magicien ou ont-ils procédé eux-mêmes à la *defixio*<sup>196</sup> ? Les mages, considérés comme un danger pour la stabilité de l'ordre

<sup>192</sup> Buzon 1999, p. 205 estime que le sanctuaire était plus vraisemblablement en ville basse, peut-être dans le secteur du Plan, où on a retrouvé une feuille votive en or, toutefois très différente de celle d'Hagenbach. Van Andringa 2002, p. 84 souligne que le temple de Mars se trouvait en ville haute, où la plupart des ex-voto dédiés à ce dieu ont été retrouvés, peut-être sous la cathédrale médiévale, ce qui nous a conduit à privilégier la ville haute comme lieu du pillage des feuilles, pour la plupart dédiées *Domino Marti Invicto* (Pelat 2003, p. 118-120).

<sup>193</sup> Découvert en 1985 lors d'une « fouille de sauvetage, dans le quartier de la gare près de la route de Condom », dans une fosse proche d'une étuve et daté du III<sup>e</sup> siècle, il contenait plus de 28000 monnaies, outre un important lot de bijoux (CAG 32, p. 170 ; Bouet 2015, p. 94-95). Il est toutefois difficile de déterminer les circonstances de l'enfouissement (trésor enfoui suite à la crainte de raids barbares, aux troubles liés à la sécession de « l'Empire gaulois » ou, plutôt, comme me le suggère A. Campo, pour des raisons économiques, en raison de la perte de métal précieux de la monnaie en circulation ? Il semble qu'il y ait eu deux périodes de thésaurisation, vers 240 et, à partir de 253 (Schaad *et al.* 1992, p. 276-278. Amandry 1996, p. 359). Le propriétaire du trésor était vraisemblablement un certain *Libo*, peut-être un proxénète selon l'interprétation de J. Schwartz (*id.*, p. 85). A. Bouet souligne que les 53 bijoux, probablement commandés en Rhénanie, avec laquelle l'Aquitaine avait des relations commerciales importantes, constituaient vraisemblablement la « cassette d'une femme de la maisonnée » (Bouet 2015, p. 95). Voir aussi Delmaire 1995 qui nuance l'idée d'enfouissements liés à l'insécurité (les épidémies qui amenaient à brûler des maisons pouvaient aussi être des facteurs).

<sup>194</sup> Gibut 1998, p. 350. L'auteur souligne que les *defixiones* sont assez nombreuses dans un « contexte d'eau » car ces endroits « où le monde souterrain communiquait avec le nôtre » étaient « chargés d'une signification religieuse spéciale » (*id.*, p. 351). Pour la seule France, on a retrouvé, des tablettes d'exécration dans ce type de site à Rom (Deux-Sèvres, III<sup>e</sup> ou IV<sup>e</sup> siècle), Amélie-les-Bains (en gaulois, Pyrénées orientales) et à Chamalières (début du I<sup>er</sup> siècle). L'écriture en miroir s'expliquerait sans doute par la nature aquatique de la divinité priée de mettre la *defixio* à exécution (*id.*, p. 353). Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 24, n° 45 et p. 75-78, n° 2 et 3 supposent que la divinité pourrait être proche des Bonnes Mères connues en Rhénanie. La lecture de l'inscription proposée par ces derniers auteurs paraît préférable à celle de Gibut 1998 (voir la correction dans *AE* 2000, n° 925, p. 354). Il faudrait lire : *Leontio, f(ilio) Leontio, Didio, Iovino (in)volaverunt manus, pedes, oculique. Quicumque levavit anulum. Immergo (...)* plutôt que, selon Gibut : *Leontio, f(ilio) ou iliis) Leontio, Aegidio, Iovino botaverunt manus pedisqui a(n)ivile(s) unu(m) oculiqui (s)i(n)t inn(e)rbi fu(r)i (e)*. Les traducteurs s'accordent néanmoins sur l'essentiel : la tablette concerne la punition de l'auteur inconnu d'un vol que l'on cherche à châtier au niveau de la main, du pied et de l'œil.

<sup>195</sup> Les dates sont déduites approximativement de l'archéologie (niveau stratigraphique daté par la céramique entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle), de la paléographie (nouvelle cursive romaine, plutôt entre III<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle), ainsi que de l'onomastique des commanditaires (Léonce et ses 3 fils ou amis). Voir Gibut 1998, p. 358-363.

<sup>196</sup> Scheid 2016, n° 24 : « On peut supposer que l'on recourait pour ces services aux compétences de techniciens ou techniciennes, qu'on trouvait soit dans son entourage, soit en versant une rémunération, comme on faisait pour la divination privée, pour laquelle on s'adressait depuis longtemps aux haruspices ou aux chaldéens ... la structure des prières magiques ne se distingue pas de celles qui sont utilisées dans les autres cultes. Elles commencent en général par une invocation de la ou des divinités concernées, parfois accompagnée d'une brève description de leur pouvoir, et se poursuit avec la présentation de ce que l'orant désire – généralement la paralysie, l'amnésie ou la disparition d'une victime. La demande est parfois répétée plusieurs fois. Enfin, une formule finale demande à la divinité sollicitée d'agir au plus vite ».

social, d'autant que leurs pratiques reposaient sur l'inversion des rituels traditionnels<sup>197</sup>, étaient depuis longtemps punis en cas de magie noire<sup>198</sup>. L'ampleur des pratiques relevant de la magie dans le monde romain ne doit pas être sous-estimée<sup>199</sup> : elle traversait toutes les classes sociales ce qui ne nous éclaire guère sur le rang des commanditaires même si P. Gibut le suppose modeste<sup>200</sup>. La pratique, dont il ne nous reste que le témoignage écrit, destiné à lui donner un caractère irréversible, s'accompagnait sans doute de rites oraux qui ne nous sont plus accessibles aujourd'hui<sup>201</sup>. Nous n'avons malheureusement guère plus de renseignement sur les auteurs de la *defixio*. Ils étaient romanisés au vu du recours au latin et à un rite d'origine romaine. Un père et son fils, du nom de *Leontio* sont mentionnés mais les deux autres personnages sont-ils les autres fils ou bien d'autres parents, voire des amis<sup>202</sup>? Les noms d'origine grecque (*Leontio*, *Didio* ou *Aegidio*) ne sont pas la preuve d'une origine extérieure à la Novempopulanie car il était à la mode, en Gaule, notamment au IV<sup>e</sup> siècle, de fabriquer des surnoms à partir de mots grecs ou latins<sup>203</sup>. S'il n'existe pas de parallèles contemporains de l'onomastique des dédicants en Novempopulanie<sup>204</sup>, l'espace de la Grande Aquitaine d'Auguste

<sup>197</sup> Dans le cas de la tablette de Dax, si le texte est en latin, comme sur les *ex-voto* habituels, l'écriture est en miroir et lisible uniquement de gauche à droite (Gibut 1998, p. 348). La lamelle a été pliée pour en rendre le texte illisible et « lier le sort » – en empêchant toute « contremesure » – bien qu'aucune trace de clou n'ait été découverte (*id.*, p. 353). La divinité probablement guérisseuse des affections de la peau et des yeux, est invoquée, à rebours, pour endommager les organes concernés. Scheid 2016, n° 29 : « La première caractéristique des rites magiques est l'inversion pratiquée de manière systématique. Ces rites se font la nuit, souvent en relation avec le monde d'en bas, dans lequel le sorcier a reçu son initiation, et où sont enfouies les lamelles, l'écriture est souvent orientée de droite à gauche, déguisée par l'alphabet grec, et le mode de filiation utilisé se fait par les femmes, non par les hommes comme c'était la règle sous l'empire. Les prières sont récitées à voix basse, par le seul sorcier, et non dites à voix haute, en public. Malgré cela, certaines lamelles exigent que le châtiment de la personne visée se produise en public ».

<sup>198</sup> Scheid 2016, n° 25 : « En tout cas, depuis les Lois des XII tables, au V<sup>e</sup> s. av. J.-C., les autorités sévissaient contre la magie malveillante. Des pratiques qui étaient aussi répandues dans l'élite que dans le peuple ». La tablette de Dax relève clairement de la magie noire, « qui a pour but de faire du mal à autrui » (car elle cherche à punir le voleur au niveau de la main, du pied et des yeux – peines que l'on retrouve dans des textes similaires : Gibut 1998, p. 355-356). Le *Code Théodosien*, 9, 16 prévoyait la peine capitale pour les clients des astrologues.

<sup>199</sup> Scheid 2016, n° 24 : « Tous les individus n'étaient pas des magiciens, c'est évident, mais un nombre important des habitants du monde antique, voire peut-être même tous, avaient l'occasion de recourir à la magie dans la vie quotidienne, de manière ponctuelle ou systématique ». Dans le cas de la tablette de Dax, il s'agit de punir le coupable, non identifié, d'un vol (Gibut 1998, p. 355). Voir aussi Gibut 1998, p. 365 : « Il semble qu'aucune frontière n'ait empêché cette pratique puisqu'il s'en trouve partout dans le monde antique classique ».

<sup>200</sup> Gibut 1998, p. 366 estime que le vol, comme pour les tablettes de Bath, a eu lieu dans le complexe thermal de Dax et qu'il s'explique peut-être par l'incapacité pécuniaire des victimes à se payer un surveillant. « Quatre personnes, peut-être de condition modeste, en veulent à mort, pourrions-nous dire, à un voleur qui leur a subtilisé, probablement dans un bain public non loin de la fontaine chaude, quelque objet de faible valeur mais indispensable (...). Les personnes lésées ne peuvent se permettre une action en justice coûteuse et qui n'aboutirait pas faute de preuve ou de témoignage. Elles préférèrent (...) s'en remettre à la justice divine ».

<sup>201</sup> Gibut 1998, p. 368.

<sup>202</sup> Il est peut-être plus vraisemblable de supposer que *Leontio* ait été accompagné de ses fils s'il s'agissait de venger une offense faite à la *familia*, en l'occurrence un vol.

<sup>203</sup> Gibut 1998, p.361-362.

<sup>204</sup> L'évêque Léonce de Bazas n'est attesté qu'en 511 (Gibut 1998, p. 361-362).

fournit toutefois des points de comparaisons, quoiqu'ils ne soient pas datés avec précision<sup>205</sup>. Les dédicataires, dans la région trilingue de Novempopulanie, pouvaient maîtriser aussi bien l'aquitain, que le gaulois et le latin. P. Gibut a supposé une influence celtique dans « l'habillage à la gauloise des noms de personnes avec finale en -us » comme Leontio mais il pourrait aussi bien s'agir d'une forme hybridée avec l'aquitain qui n'ignore pas les nominatifs terminant en o<sup>206</sup>. Nous avons peut-être un indice, bien ténu, d'une influence de l'aquitain sur le latin des auteurs car les deux restitutions du texte mentionnent des b à la place des v<sup>207</sup>. Enfin, rien ne nous dit, comme le note justement P. Gibut, que les auteurs étaient restés polythéistes. Ils pouvaient aussi bien être chrétiens et se livrer malgré tout à ce type de pratique, hérité des temps pré-chrétiens<sup>208</sup>. On en retrouve des attestations dans une comédie du V<sup>e</sup> siècle, le *Querolus*, peut-être du début de l'Aquitaine wisigothique (voir *infra*, p. 90, note 528) où un faux mage, Mandrogéronte, tente d'escroquer le héros éponyme (« le râleur »), héritier légitime d'un trésor<sup>209</sup>. Dans les années 470, l'évêque Sidoine Apollinaire avoue son intérêt pour l'astrologie qui paraît partagé par son correspondant Lupus, rhéteur de Périgueux et d'Agen<sup>210</sup>. Même à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, l'évêque de Bigorre, adversaire de Grégoire, n'a pas craint d'utiliser les services d'un « imposteur » – selon la présentation de l'évêque de Tours qui cherche à le discréditer – pour déstabiliser Grégoire et certains de ses amis, en entraînant les foules convaincues de ses talents de thaumaturge et de l'authenticité des reliques qu'il portait (voir *infra*, p. 179-180 et note 962). La christianisation n'empêchait donc pas certains *outsiders* d'offrir un recours éventuel face aux pouvoirs traditionnels, notamment en situation de crise. Elle n'a pas non plus mis fin immédiatement à la fréquentation des sanctuaires pyrénéens polythéistes, attestée jusqu'au V<sup>e</sup> siècle, comme le montrent

<sup>205</sup> Pour Leontio, *CIL*, XIII, 911 = *CAG* 33/1, p. 127. Pour Iovinus, *CIL*, XIII, 1184 = *CAG* 85, p. 118 (Gaillardon) ; *CIL*, XIII, 1581 = *CAG* 43, p. 101 (Le Puy-en-Velay) ; *CAG* 81, p. 188 (Montans). Pour Deidio, faut-il rapprocher le nom, mal assuré, de marques de potiers (*Didi* : *CAG* 9, p. 128 à Pamiers et *CAG* 47, p. 322 à Agen) ? Voir Epigraphik-Datenbank Clauss / Slaby ([http://db.edcs.eu/epigr/epibeleg.php?s\\_sprache=en](http://db.edcs.eu/epigr/epibeleg.php?s_sprache=en))

<sup>206</sup> Gibut 1998, p. 357. Certains nominatifs d'anthroponymes aquitains finissaient aussi en -o comme Attaco, Sembeco, Nescato, Ombecco (voir tableau dans Gorrochategui 2013, fig. 2, p. 23)

<sup>207</sup> Dans la prononciation (et la graphie, pour les mots empruntés au gaulois) de l'aquitain, le b remplace le v (Gorrochategui 1984, p. 374). Cependant, il pourrait aussi s'agir d'une évolution du latin tardif que l'on retrouve dans la graphie wisigothique et « actuellement, en langue espagnole » (Gibut 1998, p. 358). La graphie Deidio (?) pour Didio – l'anthroponyme n'est guère assuré – ne relèverait probablement pas d'une transcription phonétique inspirée de l'aquitain mais plutôt de l'origine grecque du nom, Deidios.

<sup>208</sup> Gibut 1998, p. 365 : « Le christianisme ne parvient pas à empêcher immédiatement ces pratiques mais il tend à les faire diminuer progressivement du IV<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle. Un sermon attribué à saint Éloi nous permet de juger de l'état de la superstition dans la population gauloise au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. : 'mes frères, je vous en supplie, n'observez aucune des coutumes sacrilèges des païens, (...) en cas de maladie, n'allez pas chercher les enchanteurs, les devins, les sorciers, les charlatans et n'appliquez pas de phylactères diaboliques aux fontaines, aux arbres et aux embranchements des routes' ». L'auteur suppose que l'absence d'allusion aux *defixiones* s'explique car elles tendaient « à disparaître dans les usages » (*ibid.*). L'argument *a silentio* peut toutefois paraître dangereux d'autant qu'il nous reste peu de tablettes d'exécration.

<sup>209</sup> Voir Jacquemard-Le Saos 2003.

<sup>210</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII, 11, 9-10.



les fouilles de C. Venco à Montsérié et de J.-L. Schenck-David à la *Coume des Arès*<sup>211</sup>. Au final et malgré son intérêt, il faut convenir que peu d'éléments permettent d'étayer l'idée selon laquelle des pouvoirs charismatiques auraient pu perturber les équilibres sociaux traditionnels, en favorisant certaines ascensions, voire en se substituant aux autorités traditionnelles. Ces dernières, comme le prouve notamment l'exemple, bien ultérieur, d'Amélius de Bigorre, pouvaient aussi utiliser les *outsiders* à leur profit. Cependant, nos sources, qui privilégient les élites romaines établies, restent trop fragmentaires pour pouvoir conclure nettement sur ce point.

## 1.2. Une recomposition des campagnes

Les campagnes de Novempopulanie, principales sources de richesses dans des économies pré-industrielles, connaissent une recomposition qui pose la question des dynamiques foncières, de l'organisation agraire et de l'utilisation des surplus à des fins de prestige. Par ailleurs, peut-on mettre en évidence un début de repeuplement des vallées pyrénéennes – qui serait inédit depuis la proto-histoire – dès le IV<sup>e</sup> siècle ?

### 1.2.1. Des campagnes dynamiques au service des intérêts et de la mise en scène des puissants

#### 1.2.1.1. Une concentration foncière plus forte (?) et de grandes incertitudes sur l'organisation agraire

En Novempopulanie, comme dans le reste de l'Occident romain, la concentration foncière semble s'être accrue, dans l'Antiquité tardive, dans le cadre d'un long processus débuté au cours du II<sup>e</sup> siècle. On constate en effet, à partir de 150 environ, des « abandons d'habitat supérieurs aux créations », au détriment des « fermes en bois et terre » et de l'« habitat dispersé de taille modeste, mais important en nombre, (qui était) accolé à un réseau de *villae* » aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles. Cette évolution est difficile à interpréter, comme nous met en garde A. Bouet, si ce n'est de manière conjecturale. Il ne faut sans doute pas imaginer une « déprise rurale » mais plutôt, selon l'historien, une « restructuration des systèmes d'exploitation »<sup>212</sup> : la disparition supposée de domaines petits et moyens aurait pu se faire au profit d'une minorité de grands propriétaires, comme en Narbonnaise, en Aragon ou en Navarre par exemple mais, semble-t-il, avec plus d'ampleur en Aquitaine méridionale<sup>213</sup>. À l'appui de cette théorie, B. Pace insiste sur la permanence des *villae* entre I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup> siècle, puisqu'environ « 70 % de

<sup>211</sup> CAG 31/2, p. 92-93. Le site se trouve dans les hautes Baronnie et faisait probablement partie de la cité des *Bigerri*. J.-L. Schenck a émis l'hypothèse de rites spécifiques aux plus humbles sous la forme d'offrandes de silex ou de tessons de céramiques. Quant au sanctuaire de Montsérié, les dernières fouilles montrent un abandon probable « vers le début du V<sup>e</sup> siècle » (Venco 2018, p. 113).

<sup>212</sup> Bouet 2015, p. 62

<sup>213</sup> Schneider 2007 et Tobalina 2022, p. 291. L'ampleur du « développement de nombreuses *villae* au Bas-Empire, voire dans l'Antiquité tardive » paraît être néanmoins une caractéristique de la Novempopulanie (Cabes 2015, p. 184. Ouzoulias 2001 et Fiches 1996).

(ces) sites tardifs (sont) des créations du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. » en Novempopulanie<sup>214</sup>. S. Cabes estime, avec prudence, à défaut de preuve archéologique, que les *villae* ont sans doute servi de « pôles de peuplement », en attirant dans leurs environs les dépendants du domaine<sup>215</sup>. Par ailleurs, la palatialisation de certains domaines<sup>216</sup> supposait de grandes richesses et donc vraisemblablement de vastes et nombreuses exploitations, susceptibles de dégager une rente suffisante. Les sources littéraires, bien que limitées, vont également dans ce sens en suggérant qu'une petite élite très riche, sans doute de sénateurs, possédait de véritables réseaux de *villae* dans de multiples provinces de l'Empire. Ainsi, Ausone, qui avait en Novempopulanie au moins deux domaines, détenait aussi le *pagus Novarus* près de Bordeaux, celui de *Rauranum* chez les Pictaves sans oublier un domaine chez les Santons<sup>217</sup>. Comme l'a noté R. Etienne, son *herediolum*, probablement bazadais<sup>218</sup>, n'avait rien du petit domaine qu'Ausone feint d'avoir. Son *fundus* comptait en effet, d'après sa description, plus de 260 hectares avec 2/3 de bois, 10 % de vignes et 5 % de prés<sup>219</sup>. L'estimation de superficie totale

<sup>214</sup> Pace 2020, p. 430.

<sup>215</sup> Toutefois, l'hypothèse n'est guère attestée formellement par l'archéologie. Les prospections systématiques réalisées dans le canton de Thèze (Pyrénées-Atlantiques) par R. Plana-Mallart montrent une disparition de l'habitat modeste dispersé, en torchis ou clayonnage, présent avant le II<sup>e</sup> siècle, et vraisemblablement absorbé par l'extension des *villae* comme celle de Lalouquette. Toutefois, « quelques indices isolés datant du Bas-Empire à proximité de certaines églises pourraient éventuellement témoigner d'une autre forme d'occupation du territoire » (Plana-Mallart, Réchin 2004, p. 253-254). Par ailleurs, comme le note, avec beaucoup de prudence, S. Cabes, la réutilisation rapide de certaines *villae* une fois abandonnées, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles, à des fins artisanales ou funéraires peut laisser penser qu'elles ont dû jouer auparavant le rôle de noyau de peuplement (Cabes 2015, p. 191). La description poétique d'Ausone du *pagus Novarus* qui évoque un *vicus* dans les domaines de l'auteur pourrait aller dans ce sens mais, là encore, elle est trop allusive pour permettre d'identifier un habitat paysan (Ausone, *Ep.*, XXIII, v. 93-95). Il pourrait aussi s'agir d'un quartier (autre sens de *vicus*) hors-les-murs de Bordeaux, sur le plateau de Saint-Seurin, qui engloberait le domaine de *Novarus*, comme l'avait défendu A. Loyen (Loyen 1960, p. 123-124).

<sup>216</sup> Pace 2016, p. 507.

<sup>217</sup> Etienne 1992, p. 310. Toutefois, le domaine des *Boii* avancé par Etienne 1992 d'après Paulin, *Carmen*, X, v. 239-240, n'est pas du tout assuré. En effet, dans le passage, Paulin reproche à Ausone d'avoir négligé les lieux brillants de l'Espagne, où il réside, en ne retenant à dessin que ceux qui l'écartent de la civilisation romaine pour la transformer en pays barbare. Dans des questions de rhétorique, il imagine la réaction d'Ausone si lui, Paulin, faisait de même en barbarisant les lieux de résidence d'Ausone sous prétexte qu'ils sont voisins de terres moins favorisées. Ainsi, c'est le domaine de *Novarus* (Bordeaux) qui est indirectement désigné par les vers 239-241 qui évoquent la cité voisine des *Boios piceos* (« Boïens noirs de poix ») tandis que les thermes Marjoliques comme l'avait déjà vu Labriolle ne sont probablement pas chez les *Bigerri pelliti* (« Bigourdans couverts de peaux ») que brocarde Paulin mais plutôt dans une *civitas* voisine, peut-être chez les *Onesii* à Luchon.

<sup>218</sup> Le père d'Ausone, dont il avait hérité le domaine, était médecin à Bazas et ces terres étaient déjà dans la famille du temps de l'arrière-grand-père d'Ausone, ce qui semble justifier la localisation dans la *civitas Vasatica*, berceau de la famille paternelle (Ausone, III, *Domestica*, I, v. 2 : *quod proavus, quod avus, quod pater excoluit*). Certes, Ausone avait probablement aussi une maison à Bazas comme l'écrit Loyen 1960, p. 125-126 mais le *consul, harenosus non dedignare Vasatas* (Paulin, *Carm.*, X, 248 « un consul (Ausone) ne dédaignait pas les Vasates couverts de sable ») semble plutôt désigner l'*herediolum* qu'une maison comme l'avait déjà vu C. Jullian. La mention, à proximité du domaine, d'un fleuve navigable qui permettait à Ausone des allers et venues grâce à la marée (v. 26 : *Naviger hic reflux me vehit ac revehit*, « le fleuve navigable, au gré de la marée, m'amène et me ramène ») a fait proposer des localisations « sur la rive gauche (de la Garonne) entre La Réole et Langon ». C. Jullian penchait pour Langon (Loyen 1960, p. 125-126).

<sup>219</sup> Ausone, III, *Domestica*, I, *De herediolo* (Evelyn White 1921 (éd.), p. 32 et *sqq.*). Etienne 1992, p. 305-306.

correspond à celles d'autres domaines d'Aquitaine méridionale comme les *villae* de la vallée de l'Arats (Gers) ou de St-Michel de Lescar (Pyrénées-Atlantiques)<sup>220</sup>. Pour le *pagus Novarus*, Ausone évoque des « collines couvertes de vignes » mais aussi des « prés verts » et une « forêt » sans donner les superficies<sup>221</sup>. Toutefois, Ausone, si l'on tient compte de toutes ses propriétés mentionnées, « pouvait très facilement être à la tête de plus de 1500 ha », même s'il faut rester prudent « devant l'imprécision des sources »<sup>222</sup>. En effet, Ausone ne dit rien de précis sur ses autres domaines, qui n'étaient peut-être pas tous des exploitations ni organisés de la même manière – comme incite à le croire la grande variété des terroirs et de leurs mises en valeur que l'on a pu souligner en Aquitaine méridionale, malgré un nombre plus important de *villae* dans les zones céréalières, notamment du Gers<sup>223</sup>, des Elusates et des Lactorates<sup>224</sup>. L'ami d'Ausone, le rhéteur Axius Paulus, d'origine bigourdane, avait au moins un domaine au sud de la Garonne, en plus de sa propriété de Saintes, *Crebennus*<sup>225</sup>. Paulin de Nole, correspondant d'Ausone, possédait, outre *Hebromagus* dont la localisation, très probablement en dehors de la Novempopulanie, reste douteuse<sup>226</sup> ainsi que « des vignobles en Narbonnaise, des terres

<sup>220</sup> Bidot-Germa, Clavet, Réchin 2015, p. 165. St-Michel de Lescar aurait eu un *fundus* « à peine supérieur » avec environ 330-340 ha.

<sup>221</sup> Ausone, *Ep.*, XXV,90-98.

<sup>222</sup> Etienne 1992, p. 310. Les estimations récentes des tailles possibles des *fundi*, par exemple dans les Landes, semblent le confirmer (voir note 220).

<sup>223</sup> Ainsi que l'a montré S. Cabel, les terres céréalières, propres aux labours, se trouvaient plutôt dans les fonds de vallées davantage qu'au pied des coteaux, possibles espaces de « pacage ». Le Gers et l'ouest de la Haute-Garonne ainsi que le sud des Landes, qui regroupaient environ 80 % des *villae* de Novempopulanie, bénéficiaient notamment des riches terres de labours. Les terroirs plus pauvres, comme le nord des Landes, accueillent logiquement moins de *villae* (St-Cricq-Villeneuve et Pujole-Plan) mais exploitaient probablement la forêt et, peut-être, mais sans preuve archéologique, les placages sidérolithiques de garluche pour la métallurgie du fer. Il faut y ajouter les *villae* spécialisées dans l'élevage transhumant et la viticulture dans les cités d'Oloron et de Lescar, comme Lalouquette (Réchin 2006, p. 156-157). En Novempopulanie, les tailles des *fundi* semblent avoir été plus importantes que dans le reste de la Gaule, sans doute en lien avec une densité d'occupation plus faible – sauf dans le cas du Gers et, dans une moindre mesure, de la Haute-Garonne ou des Hautes-Pyrénées (Cabel 2019, p. 91. Cabel 2015, p. 182-183).

<sup>224</sup> Bouet 2015, p. 61-62 : « La vallée de l'Auzouze, dans la région d'Éauze (était) constituée de riches terres propices à la culture céréalière (...). Dans les campagnes lactorates, les vallées de l'Arrats et de l'Aurouze (se divisaient) entre le plateau réservé à la céréaliculture et la vallée pour la culture de la vigne ».

<sup>225</sup> Ausone parle d'un *fundus patriae Bigerritanae*, un « domaine de sa patrie bigourdane », d'où le rhéteur Paulus était probablement originaire (Ausone, *Ep.*, XI, l. 37). La propriété de Saintes d'Axius Paulus est décrite comme proche de celle d'Ausone (*Ep.*, XII, v. 23 et XIV, v. 19-20). Ce domaine de Crébennus était en vente depuis longtemps.

<sup>226</sup> On ne peut retenir l'hypothèse auscitaine de la *villa* de Bapteste (Moncrabeau, sur la Baïse au nord de Condom) jadis soutenue par des érudits locaux sans autre argument que l'importance du domaine (Castaing 1885, p. 274 reprise par Gaffiot 1934). Plus sérieusement, Etienne 1992, p. 310 et Gayraud 1970, p. 113 ont proposé une localisation « peut-être au sud de la Garonne vers Langon » ou « entre Langon et Bazas » qui pourrait concerner la Novempopulanie. Toutefois, bien qu'*Hebromagus* dût être accessible par la route de Dax (si l'on suit le trajet imaginaire de Paulin depuis l'Espagne dans Ausone, *Ep.*, XXIII), on voit mal pourquoi Philon, intendan d'Ausone, l'aurait choisi pour y stocker des grains pour Lucagnac (*Ep.*, XXII) de préférence à l'héritage bazadais de son maître qui avait, lui aussi, un accès fluvial. On peut aussi supposer qu'*Hebromagus* était plus proche du *pagus Novarus* et de Bordeaux, comme le suggère Ausone, *Ep.*, XXV, peut-être au Puy-Paulin, comme le voulait Loyer 1960, p. 124, mais sans certitude, car le voyage de Paulin n'était pas nécessairement en ligne droite et aurait pu bifurquer vers la Garonne. Dans cette optique, comme Philon est vu trafiquant sur la Garonne et le Tarn pour

en Italie autour de Fundi et de Nole »<sup>227</sup>. La multiplication des domaines dans des territoires éloignés relevait probablement d'une stratégie de rente « visant à transformer le revenu agricole », par nature irrégulier dans des économies préindustrielles, « en un revenu régulier qui rappelait celui des prêts d'argent non usuraires »<sup>228</sup>. Ainsi, Ausone, par la multiplicité de ses domaines, pouvait faire face à la pénurie de blé qui menaçait son domaine de Lucagnac comme il nous le signale<sup>229</sup>. Mais ce qui était valable pour une petite élite sénatoriale, l'était beaucoup moins pour des propriétaires plus modestes<sup>230</sup>, peut-être progressivement amenés à vendre leurs exploitations à leurs riches voisins, ce

---

ramasser du grain (*Ep.*, XXII, v. 31-34), avant de le stocker à *Hebromagus*, ce domaine serait plus logiquement situé entre ou au confluent des deux cours d'eau. Mais « l'*Hebromagus* des *Itinéraires*, entre Carcassonne et Castelnaudary » (ville de Bram), bien que situé entre Tarn et Garonne, paraît moins convenir en l'absence de voie navigable connue à proximité du site, alors même que Philon comptait rapatrier son grain à Lucagnac par bateau (Gayraud 1970, p. 112 malgré Gaffiot 2000, p. 573 et Evelyn White 1921 (éd.), t. II, p. 94, n. 1 d'Ausone). En l'état des connaissances, il nous semble plus judicieux de renoncer à localiser le domaine de Paulin de Nole, aucune solution proposée n'étant réellement satisfaisante.

<sup>227</sup> Etienne 1992, p. 311. Le célèbre domaine de son ami Sulpice Sévère, *Primulacium*, parfois situé en Novempopulanie, était en réalité en Narbonnaise comme l'a démontré A. Chastagnol (Chastagnol 1972, p. 272-292). Quant à Mélanie La Jeune, parente de Paulin, elle avait des domaines « de la péninsule ibérique à la Bretagne, en passant par la Maurétanie, l'Afrique, la Sicile, l'Italie et la Gaule » (Etienne 1992, p. 311 ; Scheidel 2021, p. 379).

<sup>228</sup> Andreau 2021, p. 172-173. C'était déjà l'idéal d'un Pline Le Jeune. On peut estimer le revenu de domaines agricoles ainsi dispersés autour de 6 % par an (Jacques, Scheid 1996, p. 314-315). Il semble que la puissance d'une *villa* reposait notamment sur la possibilité d'associer un grand nombre de types de sols différents, hypothèse déjà émise par P. Nouvel pour la Bourgogne (Nouvel 2009. Cabel 2019, p. 91).

<sup>229</sup> Ausone, *Ep.*, XXII attribue à la négligence de son ex-fondé de pouvoir, Philon (*procuratoris quondam mei*) la responsabilité de la famine qui menace Lucagnac (« *tota illa familia hominis litterati non ad Tullii frumentarium, sed ad Curculionem Plauti pertinebit* », « Toute la famille d'un homme de lettres en sera réduite non au Blé de Cicéron mais au *Charançon* de Plaute »). Philon aurait mal géré le stock de céréales. Mais Ausone peut compter sur son réseau amical, notamment sur Paulin de Nole, qui lui prête, moyennant finances (l. 36, *ibid.*), son domaine d'*Hebromagus* où Philon peut amasser tout le grain qu'il achète dans l'attente de le livrer à Lucagnac. Si Paulin est remercié de sa générosité, par un présent d'huile et de *garum*, visiblement, cela n'efface pas dans l'esprit d'Ausone tout ce que ce dernier lui doit, notamment son consulat (en 378, Ausone, *Ep.*, XXI) et sa formation intellectuelle (*Honoris auctor, altor ingenii tui*).

<sup>230</sup> D'autant que ces derniers pouvaient être les victimes de pratiques d'agiotage des grands propriétaires. Si Ausone les dénonce en se présentant comme victime de son intendant, Philon (Ausone, *Ep.*, XXVI, v. 33-34 : *ac lucra damnis, damna mutans fraudibus / se ditat et me pauperat*), on peut se demander si ce dernier ne servait pas d'homme de paille de son maître pour éviter à ce dernier de se compromettre, selon une pratique ancienne déjà utilisée par Caton L'Ancien – lequel utilisait ses affranchis pour investir dans des activités interdites aux sénateurs. Les fonctions précises de Philon restent douteuses, simple *vilicus* de Lucagnac comme le suppose Etienne 1992, p. 306-307 mais, si le pluriel n'est pas poétique, la l. 22 *Philon, meis qui vilicatus praediis* (« Philon qui a géré mes biens-fonds ») semble davantage désigner une sorte de superintendant de l'ensemble des domaines, plus probablement un esclave qu'un homme libre (*contra* Piganiol 1973, p. 303, n. 4). D'ailleurs, ce dernier auteur reconnaît que le *Code théodosien*, XII, 1, 6 confond pratiquement cette fonction avec celle de l'*actor* d'un domaine, régisseur de condition fréquemment servile. En outre, Ausone présente Philon plus comme un spécialiste du négoce que comme versé en agriculture (il est accusé de faire des semailles à contretemps (*Ep.*, XXVI, v. 13-16) mais il serait un habile marchand, capable de jouer sur les différents marchés, en circulant sur le Tarn comme sur la Garonne (l. 23 et 32 : *Mercator quolibet foro venalium ... Tarnim et Garumnam permeat*). Ausone espère, d'ailleurs, qu'il pourra troquer son vieux sel contre du blé dur, *triticum* (l. 27 : *Et nunc parabit triticum casco sale*).

qui aurait facilité la concentration des terres en quelques mains<sup>231</sup>, sans négliger toutefois les stratégies d'alliances matrimoniales des aristocrates. Pour autant, l'idée d'une concentration foncière au bénéfice des seuls grands propriétaires reste une hypothèse à nuancer<sup>232</sup> : il n'y a pas de lien mécanique entre l'organisation de l'habitat, la structure foncière et les formes d'exploitation<sup>233</sup>. De ce point de vue, l'établissement rural du IV<sup>e</sup> siècle d'Oeyregave, dans les Landes, découverte certes assez isolée depuis sa fouille dans les années 1990<sup>234</sup>, peut être interprété comme « une grande ferme cossue de 290 m<sup>2</sup> » dont plusieurs pièces bénéficiaient d'un hypocauste ». Il était donc peut-être possible, pour quelques propriétaires moyens, en tout cas situés en dehors de l'aristocratie la plus élevée, de dégager des revenus permettant de se « construire une ferme présentant certains éléments de confort » en cherchant à imiter plus riches qu'eux, à l'instar d'un Théon<sup>235</sup>.

De grandes incertitudes persistent sur l'organisation agraire. Ainsi, la part du travail servile et du colonat est impossible à déterminer avec précision. R. Etienne a toutefois estimé, peut-être un peu rapidement et malgré les mentions laconiques d'Ausone<sup>236</sup>, que le modèle de l'esclavage de chiourme (« de plantation »)<sup>237</sup> était « probablement abandonné depuis longtemps »<sup>238</sup> – autrement dit que le

<sup>231</sup> Par exemple Andreau 2021, p. 163 : « Les petits propriétaires producteurs à la suite de transactions portant sur la vente de leurs surplus des récoltes, ou bien sur leur approvisionnement (...), pouvaient être amenés à s'endetter puis à vendre leurs terres ou à les céder à leurs créanciers ». Le client d'Ausone, Théon, propriétaire médocain plus modeste que son patron (n'avait-il qu'un seul domaine ?) était d'ailleurs endetté auprès de lui à hauteur de quatorze pièces d'or (Ausone, *Ep.*, VI, v. 19).

<sup>232</sup> Plana-Mallart, Réchin 2004, p. 254. Un tel phénomène n'est pas mis en évidence pour les *villae* de Lalouquette et de Taron, pourtant distantes de seulement six km (Réchin 2006, p. 155).

<sup>233</sup> Par ailleurs, leurs rythmes peuvent également être décorrélés les uns des autres.

<sup>234</sup> Pour l'établissement de St-Pierre-du-Mont, également tardif, on hésite encore entre une *villa* et une simple ferme (Cabes 2019, p. 96). Il existe aussi un cas douteux dans le hameau (?) du quartier Cadelhon, au sud du Cami Salié, à Lescar. Un habitat de type agricole semble y avoir été découvert dans une zone humide « que le cadastre napoléonien montre encore environnée de marais ». Elle aurait pu être mise en valeur entre la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et le début du V<sup>e</sup> siècle, peut-être dans le cadre de la conquête de « terroirs jusqu'alors délaissés ou plutôt consacrés aux pâtures extensives ». Mais, si l'hypothèse est exacte, était-ce au profit de grands propriétaires, tels ceux de la *villa* de St-Michel ou de paysans plus modestes (Réchin 2008, p. 168-169) ?

<sup>235</sup> Cabes 2019, p. 96. Il serait tentant de rapprocher l'attitude des propriétaires de cette ferme de celle de Théon, le client d'Ausone, prompt à singer les aristocrates (mais dans son cas plutôt en matière de poésie). Certes, il faut se méfier des textes littéraires, qui déforment sans doute la réalité, mais Théon pourrait correspondre à un gros fermier quand Ausone le décrit comme *paganum Medullis* (« paysan du Médoc », *Ep.*, IV, v. 2).

<sup>236</sup> Etienne 1992, p. 306 écarte peut-être un peu rapidement la présence d'esclaves sur les domaines d'Ausone en estimant qu'il s'agissait de *coloni* libres, comme dans la *Moselle* chantée par le poète, et dont les vignes lui rappelaient sa Garonne (*Moselle*, v. 160-163). Dans l'*Ep.*, XXIII, v. 92 (Evelyn White 1921 (éd.) : *Ep.*, XXVII), il est certes peut-être également question de colons libres de la propriété de Lucagnac mais sans certitude (la lecture *colonis*, adoptée par Evelyn White 1921 (éd.), t. II, p. 106 est douteuse car *coloris* a été choisie par Jasinski 1935 (éd.), t. II, p. 112).

<sup>237</sup> Anderson 1974, p. 110.

<sup>238</sup> Voir aussi Banaji 2011, p. 116. Ce mode de production (qu'il décrit comme « slave-capitalism ») a surtout existé en Italie pour certaines productions (poteries, huiles, vin) entre les Guerres Civiles et l'époque d'Auguste. On suppose sa disparition au plus tard au second siècle. À titre de comparaison, Mélanie La Jeune, parente de Paulin de Nole, et son mari Pinien, affranchissent 8000 esclaves, lors de la vente de leurs terres, de la Bretagne à l'Afrique, en passant par la Gaule et l'Italie (Etienne 1992, p. 311 calcule une moyenne de 6 à 7 esclaves pour 60 *villae*, en supposant que le couple possédait environ 20 000 esclaves au total). Il y a cependant trop d'inconnues

colonat aurait été généralisé. Toutefois, pour J. Banaji, le modèle de contrôle direct de la terre restait un « héritage pour les élites gauloises et espagnoles »<sup>239</sup>. Des esclaves cohabitaient peut-être à côté des colons<sup>240</sup> (chagement) ou exploitaient directement une partie des terres pour le compte des maîtres<sup>241</sup>. Soulignons en outre que de nombreuses situations intermédiaires sont possibles, au niveau de l'organisation du travail, entre un esclavage de chourme et des tenures autonomes<sup>242</sup>. La réalité de l'esclavage est certes attestée par les textes antiques, par exemple Ausone ou Paulin de Pella, mais beaucoup plus, semble-t-il, pour des raisons de « standing », au travers de l'étalage des esclaves domestiques spécialisés de la *pars urbana* des *villae*<sup>243</sup>. Comme l'a proposé avec prudence F. Réchin, en Novempopulanie, la mise en scène des puissants dans leurs *villae*-palais et leurs riches demeures suburbaines (voir *infra*, p. 47-50 et p. 57) supposait probablement un renforcement de la mainmise des grands propriétaires sur leurs dépendants et une augmentation des inégalités<sup>244</sup>. Néanmoins, l'exemple, certes pour l'instant isolé, de la ferme d'Oyeregave montre peut-être qu'il était encore possible de se hisser socialement, pour certains paysans, au IV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit néanmoins d'hypothèses puisque l'organisation sociale des campagnes à la fin de l'Antiquité reste très mal connue<sup>245</sup>. On peut

---

pour pouvoir trancher avec certitude. Les plus vastes domaines aquitains de l'Antiquité tardive pouvaient peut-être atteindre la concentration nécessaire, selon les marxistes, à la fois foncière et de capital, y compris humain. Le prix des esclaves a aussi pu baisser avec les guerres dans le *barbaricum* puis sur le territoire impérial. Toutefois, il convient d'être prudent quand des sources littéraires comme Orose mentionnent la vente de nombreux barbares à vil prix au début du V<sup>e</sup> siècle (Ward-Perkins 2014, p. 52). L'appauvrissement de certains Romains libres a aussi pu les obliger à se vendre ou à vendre leurs enfants (Veyne 1991, p. 247-280).

<sup>239</sup> Banaji 2011, p. 129. Dans ce sens, le colonat paraît peu adapté aux domaines spécialisés dans l'exploitation de la forêt (nord des Landes) ni à l'élevage transhumant et à la viticulture (cités d'Oloron et de Lescaur). Voir *supra*, p. 42, note 223 et Réchin 2006, p. 156-157.

<sup>240</sup> Andreau, Descat 2006, p. 256-257 : « Le véritable changement réside dans le mode d'utilisation de cette main-d'œuvre servile. Pratiquement aucun texte ne parle d'esclaves ruraux travaillant en équipes. Le mot *mancipia*, qui paraît désigner, à cette époque et dans les siècles suivants, les esclaves de plantations travaillant en équipes, figure dans un seul texte du IV<sup>e</sup> siècle (*Code théodosien*, 9, 42, 7 ; année 369). Il faut admettre l'idée que, désormais, beaucoup d'esclaves agricoles étaient des colons : ils recevaient un lot de terre et le cultivaient avec leur famille ».

<sup>241</sup> Certes, selon Ausone, une *villa* doit avoir en réserve deux ans de céréales mais, comme l'édition Loeb le signale, il s'agit d'une citation des *Travaux et des Jours* d'Hésiode (31, 363) qui n'est peut-être pas à prendre au pied de la lettre (Ausone, III, *Domestica*, 1, v. 24 : *Conduntur fructus geminum mihi semper in annum / Cui non longa penus, huic quoque prompta fames*, Evelyn White 1921 (éd.), t. I, p. 35). Il serait donc abusif d'y voir, un peu rapidement, la nécessité de nourrir de nombreux esclaves non chasés.

<sup>242</sup> On peut difficilement déduire de l'absence (supposée) d'un système de plantation servile l'existence d'une masse de tenanciers.

<sup>243</sup> Comme le regrette Etienne 1986, p. 306, Ausone ne nous renseigne guère sur ses *cultores agri* sans doute parce que leur statut social ne rajoutait rien au prestige de leur maître. Ausone, III, *Domestica*, 1, v. 24 : *Cultor agri nobis nec superset nec abest* (« Le cultivateur du champ n'abonde ni ne nous manque »). S'agit-il d'esclaves, de colons ou des deux ? L'auteur est plus proluxe sur ses esclaves domestiques dont l'existence mettait aussi en scène un train de vie fastueux typique de l'aristocratie romaine, un « standing social » prouvé par la « nombreuse domesticité (...) où l'on trouvait des esclaves très chers et spécialisés » comme un valet de pied (Ausone, II, *Ephemeris*, II, v. 1), un coursier (*id.*, V, v. 3), un cuisinier (*id.*, VI, v.1), un sténographe (*id.*, VII) sans oublier la célèbre Bissula (Ausone, *Ep.*, IX, *De Bissula*) au titre des *pueri delicati*.

<sup>244</sup> Réchin 2006, p. 157. Réchin 2008, p. 170-171. Pace 2020, p. 396.

<sup>245</sup> L'état de la documentation interdit d'être trop affirmatif pour la Novempopulanie. L'Égypte, elle, permet, avec sa riche documentation papyrologique, des analyses plus poussées. Dans cette province, l'ascension sociale de

toutefois supposer une double stratégie des élites liée à la propriété. Certes, il est difficile d'utiliser les critères du capitalisme moderne pour cette époque<sup>246</sup> et on ne peut plus opposer une élite « bourgeoise » entrepreneuriale et une élite « rentière » comme le faisait M. Rostovtzeff<sup>247</sup>. Ainsi, il semble que, comme pour les grands propriétaires romains du passé (on peut penser à un Pline Le Jeune), chez un Ausone ou son petit-fils Paulin de Pella<sup>248</sup>, la recherche d'une rente régulière ait pu cohabiter avec une stratégie commerciale plus risquée, fondée potentiellement sur l'arboriculture<sup>249</sup> ou sur la vigne<sup>250</sup>, même si la part d'autoconsommation devait rester importante<sup>251</sup>. En ce sens, les vallées de l'Arrats et de l'Auroue, chez les Lactorates, associaient sans doute les deux stratégies avec leurs plateaux céréaliers et leurs vallées viticoles – la polyculture étant la norme aux époques pré-industrielles. Bien des facteurs extra-financiers devaient également jouer dans la possession et la répartition des *villae*, en particulier familiaux, politiques ou de clientèle ; on songe notamment à l'importance des héritages. Par ailleurs, si la terre était la principale source de richesse, les grands aristocrates avaient aussi probablement d'autres sources de revenus, notamment les « spécialisations

---

certaines curiales, appelés à des fonctions politiques régionales, a abouti à une concentration foncière considérable au profit de quelques familles. En Italie, un seul « homme aurait contrôlé près de 9500 ha de terres dans une seule cité en 323 » (Scheidel 2021, p. 126-127). Ces exemples sont-ils généralisables pour en déduire que « les possessions tentaculaires des super-riches, qui s'étendaient sur une grande partie de l'Empire, étaient ainsi complétées par une concentration croissante de la propriété foncière au niveau municipal et régional » (Wickham 2005, p. 163-165) ? Il convient de rester très prudent malgré certains indices qui vont plutôt dans ce sens pour la Novempopulanie.

<sup>246</sup> D'autant que l'Antiquité ne semble pas avoir connu la notion de capital mais plutôt celle de propriété, traduite par le latin *gratia*, désignant autant le crédit financier que le crédit social (Andreau 2021, p. 171). L'objectif était de conserver et, si possible, d'augmenter le patrimoine sans forcément chercher la maximisation des profits – ce qui pouvait arriver – mais aussi leur régularité et leur sûreté (Veyne 1991, p. 131-162. Andreau 2021, p. 168).

<sup>247</sup> Rostovtzeff 1926. Voir Andreau 2021, p. 172.

<sup>248</sup> Certains passages montrent l'interventionnisme de Paulin de Pella qui cherche à remettre en ordre les domaines de sa femme, négligés par le grand-père décédé (*Eucharisticos*, v. 183-185 et v. 194-197). Certes, il semble s'agir principalement de rendre à la culture des vignes et des terres laissées en jachère car probablement épuisées. Néanmoins, les traités agronomiques devaient être utilisés par les propriétaires.

<sup>249</sup> Par exemple, des pêchers, pruniers, cerisiers, noisetiers, noyers et châtaigniers « ont été identifiés dans un contexte du IV<sup>e</sup> siècle dans la villa de Lassales à Montmaurin » (Bouet 2015, p. 70). Mais ces productions étaient-elles destinées à l'autoconsommation ou à la commercialisation ?

<sup>250</sup> Andreau 2021, p. 172-173. Toutefois, il ne semble pas qu'il y ait une véritable spécialisation sur la vigne dans le cas du *pagus Novarus* d'Ausone. En effet, l'auteur insiste aussi sur la multiplicité – et donc sans doute la complémentarité – des espaces (vignes mais aussi champs, prés, bois) et des domaines qu'il possède dans ce secteur (*Ep.*, XXIII, v. 90-98). La vigne était une « culture (...) très développée sur l'ensemble du territoire aquitain » même si les installations viticoles, avec des pressoirs surtout conçus en bois ont laissé peu de traces archéologiques. Certes, l'apogée de la viticulture semble plutôt remonter au II<sup>e</sup> siècle mais cette dernière ne disparaît pas pour autant du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> (Bouet 2015, p. 71-74).

<sup>251</sup> On pourrait peut-être voir dans la vigne une « culture spéculative », comme le veut A. Bouet, s'il s'agissait systématiquement de vin de garde, destiné à être commercialisé et dont la valeur pouvait fortement augmenter, mais c'est loin d'être partout le cas. Si dans la *villa* de Lestagnac, le chai, immense, laisse supposer une telle commercialisation, dans bien d'autres cas, comme celui de Lalouquette, sa modestie incite à privilégier une autoconsommation, comme me le signale aimablement S. Cabes. Le vin bigourdan semble relever d'une logique médiane entre ces deux extrêmes car sa commercialisation se limite au bassin de l'Adour ce qui renvoie sans doute à un produit d'un prix modique mais adapté à un marché local (Réchin 2014, fig. 5, p. 385).

artisanales » – bien que le nombre de sites diminue par rapport au Haut-Empire<sup>252</sup> (voir *supra*, p. 27, note 126) – dans les cités moins propices à l’agriculture des Tarbelles (métallurgie du fer) et des Boiates (produits résineux)<sup>253</sup>. Toutefois, ce n’est que dans cette dernière cité que l’on peut effectivement relier la commercialisation de ces produits à un contrôle aristocratique. S. Cabels a en effet suggéré, de manière convaincante, un contrôle des *horrea* de Lamothe-Biganos par une « élite commerçante », peut-être en lien avec la *villa* voisine d’Andernos, seule *villa maritima* d’Aquitaine méridionale<sup>254</sup>. *A contrario*, si sur le site de Bellocq, à Saint-Geours-de-Maremne, à l’ouest de Dax, un « habitat groupé », fort modeste, des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, a été mis en évidence en lien avec une activité métallurgique nous ne savons pas si ses habitants travaillaient pour le compte d’un aristocrate<sup>255</sup>. De même, si la logique voudrait que les notables aient gardé des intérêts dans l’exploitation des carrières de marbre de St-Béat, probable propriété de la cité des Convènes au Haut-Empire<sup>256</sup>, nous n’en avons pas de preuve bien que l’activité extractive s’y maintienne, au moins jusqu’au VII<sup>e</sup> siècle, et qu’un important atelier de sculpture de sarcophages y soit attesté au tournant des III<sup>e</sup> et des IV<sup>e</sup> siècles<sup>257</sup>. Dans la fortune des puissants, il ne faut pas non plus négliger les flux financiers qui pouvaient permettre un enrichissement important<sup>258</sup>. Le système financier n’est guère connu. Comment la haute aristocratie, aux domaines étendus à l’échelle de l’Empire, transférait-elle les surplus de production, parfois sur de longues distances<sup>259</sup> ? Elle réinvestissait en tout cas une partie visiblement importante de ses revenus dans certains palais ruraux et suburbains.

#### 1.2.1.2. Palatialisation de certains grands domaines et mode de vie aristocratique

Avec J.-P. Bost, G. Fabre et L. Rodriguez, nous pouvons parler d’une « transcription monumentale de la richesse et de la puissance des élites de la Novempopulanie »<sup>260</sup>. Certes, seule une minorité de *villae* ont fait l’objet d’une transformation en véritables palais ruraux, même si la plupart

<sup>252</sup> Ainsi, l’exploitation du sel à Salies-de-Béarn ne semble pas dépasser le III<sup>e</sup> siècle (Cabels 2021 b, p. 97).

<sup>253</sup> Cabels 2021 a, p. 84 et 2021 b, p. 97-98.

<sup>254</sup> Cabels 2021 a, p. 84.

<sup>255</sup> Cabels 2021 b, p. 97.

<sup>256</sup> Ce qui intéressait donc les notables, gestionnaires de la cité, à son exploitation (Fabre, Sablayrolles 1995).

<sup>257</sup> Fabre, Sablayrolles 2002, p. 74-76.

<sup>258</sup> Andreau 2021, p. 170 en dénombre cinq qui restent valables pour le IV<sup>e</sup> siècle (et même bien au-delà) : les rémunérations liées à la vie politique ou à des activités intellectuelles (professeur ou avocat comme Ausone), les réseaux de parenté, d’amitié ou de clientèles sans oublier les héritages et les dots. On peut y rajouter, comme le fait plus haut l’auteur, les prêts et, sans doute, des gains illégaux reposant sur des trafics ou des extorsions pures et simples qu’Ausone critique chez Théon (*Ep.*, IV, v. 16-27) mais auxquels il se livrait peut-être lui-même en se couvrant derrière les malversations de son intendant Philon (*Ep.*, XXII, 31-34).

<sup>259</sup> Paulin de Pella semble suggérer que des transferts financiers (?) lui ont permis un temps de maintenir son train de vie grâce aux revenus de ses domaines orientaux. Cependant, il lui aurait fallu se rendre dans la *pars Orientis* pour éviter la perte de ces biens ce à quoi sa femme se serait opposée (*Eucharisticos*, v. 479-495). L’antiquité semble avoir connu la lettre de change mais y avait-il des banques en Novempopulanie ? On peut le supposer, au vu de la richesse évidente des grands propriétaires qui devaient être amenés à faire des opérations financières, parfois sur de très longues distances.

<sup>260</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 33.



connaissent des embellissements au IV<sup>e</sup> siècle. Sur un total d'une soixantaine de *partes urbanae*, seules une douzaine peuvent être considérées comme des palais, à l'exemple de Séviac (Gers)<sup>261</sup> ou de Montmaurin (Haute-Garonne)<sup>262</sup> dont les transformations correspondraient à la période 370-380 quand le « lobby des Aquitains », dont Ausone est l'un des meilleurs représentants, bénéficie de la protection de Théodose<sup>263</sup>. De tels édifices, principalement situés dans le Gers et en Haute-Garonne, étaient évidemment destinés à impressionner le visiteur. Cela passait par des dimensions imposantes, des plans complexes – autant d'emprunts à l'architecture des monuments publics – sans oublier d'importants éléments de confort (hypocaustes, thermes<sup>264</sup> ...) et de luxe (marbres, mosaïques, nymphée ...) <sup>265</sup>. Même dans le cas où les *villae* étaient situées en fonds de vallée, leurs *partes urbanae* étaient généralement « perchées », à la fois pour les protéger d'éventuelles inondations et aussi pour qu'elles marquent dans le paysage la domination du maître sur les territoires<sup>266</sup> – et sans doute aussi sur les hommes.

Le petit-fils d'Ausone, Paulin de Pella, dresse, dans son *Eucharisticos*, ce qui semble être la description idéale d'une *pars urbana* pour l'élite sénatoriale romaine. La demeure doit avoir des appartements spacieux (*spatiosis aedibus*), être agréable toute l'année (peut-être une allusion aux hypocaustes). Sa table doit être riche de plats magnifiques (*mensa opulenta nitens*). Le service est assuré par de nombreux et jeunes serviteurs, dans un cadre où un mobilier, propre à tous les usages, abonde sans oublier une argenterie de prix. Des artisans habiles, à demeure sur le domaine, sont prêts à intervenir. Des écuries et de belles voitures permettent de circuler aisément et sûrement d'une propriété à l'autre<sup>267</sup>. *A contrario*, selon Ausone, Théon, gros fermier, ne peut exposer, comme toutes richesses, que son matériel de pêche et ses prises (*Ep.*, IV, v. 53). Il faut bien sûr faire la part de l'idéalisation *a posteriori* de Paulin, noble déchu, et de l'exagération d'Ausone qui caricature sans doute le mode de vie de son correspondant. En effet, certaines grosses fermes (ou petites *villae* ?) pouvaient avoir des hypocaustes (voir *supra*, p. 44 et note 235). Pour en revenir au modèle de *villa* de Paulin, il

<sup>261</sup> La fouille complète de cette *villa* permet d'affiner l'analyse. L'un de ses premiers propriétaires, peut-être le fils du fondateur, a probablement ramené son buste de marbre de Rome, où il devait résider au début du V<sup>e</sup> siècle, soit pour y exercer une fonction officielle, à l'instar d'un Rutilius Namatianus, soit qu'il ait dû fuir temporairement (Fages 2015, p. 144).

<sup>262</sup> D'autres *villae* comme St-Michel (Lescar) relèvent davantage d'une élite locale, certes riche, mais aux aménagements plus modestes que l'aristocratie sénatoriale.

<sup>263</sup> Fages 2015, p. 142-145. Sivan 2003, p. 24 et 69. On peut se demander, comme me le signale S. Caves, si la disgrâce de Rufin, en 395, à la mort de son protecteur, n'est pas non plus celle du « lobby aquitain » dans son ensemble.

<sup>264</sup> Les thermes les plus importants, véritables « quartiers thermaux » selon l'expression d'A. Bouet sont à Séviac, à Montmaurin et à Valentine. Fages 2015, p. 144-145.

<sup>265</sup> Balmelle 2001. Caves 2019, p. 83-88. Ces mosaïques, par leurs motifs similaires, relèvent d'une « école du Sud-Ouest » qui laisse supposer une réalisation par un ou plusieurs ateliers locaux, peut-être itinérants (*ibid.*).

<sup>266</sup> Caves 2019, p. 89.

<sup>267</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 205-212.

correspond au cadre romain de l'*otium studiosum* et est en partie confirmé par l'archéologie. Ainsi, des « procédés architecturaux permettent d'ouvrir les *villae* sur la nature (par exemple une galerie ouverte vers les Pyrénées ou un cours d'eau)<sup>268</sup>, tout en offrant probablement une salle de lecture<sup>269</sup>, avec ouvrages à disposition permettant de travailler<sup>270</sup>. Contrairement aux thermes ou aux salles-à-manger, de tels « lieux de lettres » sont difficiles à localiser dans les *villae*. Néanmoins, J.-P. Carrié propose, pour la *villa* de Montmaurin, d'identifier à la « bibliothèque » les pièces 98 à 100, assez isolées donc au calme, confortables, avec leur chauffage par hypocaustes à canaux, mais aussi en communication aisée avec le *triclinium* : elles étaient donc utilisables lors des réceptions de convives<sup>271</sup>, où ces derniers s'attendaient aussi à voir exposée les richesses du *dominus*, en particulier son mobilier et sa vaisselle<sup>272</sup>, voire des curiosités comme cet étrange œuf d'autruche qui intrigue visiblement Ausone au point qu'il prie Axius Paulus de venir le voir avec l'objet<sup>273</sup>.

Malgré leur modestie en termes de superficie, les « lieux de lettres » devaient jouer un rôle important car, au IV<sup>e</sup> siècle, la maîtrise de la poésie est un des piliers de la culture des *villae* et, quelque part, une preuve d'aristocratie. La correspondance d'Ausone montre que les grands propriétaires soumettaient leurs écrits à leurs relations, par exemple le *Delirus* du Bigourdan Axius Paulus qui reçoit pleine approbation du rhéteur de Bordeaux<sup>274</sup>. Dans les lettres d'Ausone, les *villae* et leurs propriétaires apparaissent en réseaux. Pour entretenir les liens d'amitié, les *potentes* comptent aussi sur la bonne chère. Il faut être en capacité de satisfaire ses hôtes : Ausone promet ainsi à Axius Paulus des fruits, du porc et du vin sans doute produits, au moins en partie, sur son domaine (*Ep.*, XII, v. 40-

<sup>268</sup> S. Cabels insiste à juste titre sur le fait que « de nombreuses *villae* landaises s'implantaient à proximité d'un petit cours d'eau (...) » ce qui constituait un « facteur d'agrément » au même titre que des « galerie(s) belvédère(s) » par exemple à St-Cricq-Villeneuve et à Sorde-l'Abbaye (Cabels 2019, p. 88-89).

<sup>269</sup> Carrié 2010, p. 63-64 évite le terme de « bibliothèque » qu'il juge trop moderne bien qu'utilisable par commodité.

<sup>270</sup> Tel est le programme que prévoit Ausone, par exemple quand il invite Axius Paulus dans sa *villa* de la cité de Saintes (Ausone, *Ep.*, XII, v. 43 : *Ambo igitur nostrae parathélogomèn otia vitae*, « donc, tous les deux, nous occuperons les loisirs de notre vie ») ou qu'il envisage de quitter Bordeaux (*Ep.*, XI, v. 31 : « pour regagner les doux loisirs *dulcia otia* d'une campagne retirée »). Son correspondant n'aura pas à transporter de pesants *volumina* puisque toutes les œuvres seront disponibles sur place (*Ep.*, XIII).

<sup>271</sup> Carrié 2010, p. 63 et 70, fig. 7.

<sup>272</sup> Des lots de vaisselle d'argent, qui devait être réservée à l'élite sénatoriale, datés entre milieu du IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle, ont été découverts notamment à Trèves, Lava, Kaiseraugst et Hoxne. Plus modestement, un lot de 17 cuillères d'argent a été retrouvé à Montbadon (Gironde, Bouet 2015, p. 149). F. Baratte souligne la « place prééminente de l'argenterie dans le monde romain, à la fin de l'Antiquité tout particulièrement » (Baratte 2012, p. 185). « La vaisselle précieuse (...) envahit la table des puissants, y compris des évêques, témoignant du luxe des repas d'apparat (...). Elle contribuait ainsi, effectivement, de façon décisive à ce qu'on a pu appeler, en écho aux travaux de Norbert Elias, la civilisation des mœurs » (*id.*, p. 212). J.-L. Bourdardchouk et V. Geneviève ont étudié deux plats d'argent retrouvés à Toulouse et datant probablement du V<sup>e</sup> siècle (Bourdardchouk, Geneviève 2010).

<sup>273</sup> Ausone, *Ep.*, XI, v. 35.

<sup>274</sup> Ausone, *Ep.*, XI, v. 14. De manière assez convenue, Ausone estime son talent inférieur à celui de son correspondant. Mais il cherche clairement à rivaliser avec lui en répondant à une lettre en grec par une lettre en grec et en latin (*Ep.*, XII).

42)<sup>275</sup>. L'aristocrate chasse, notamment au filet, par exemple la grive ou les canards<sup>276</sup>. Outre le gibier, on envoie et on reçoit des mets de choix de ses amis et parents, notamment des huîtres, sans doute de la production de Théon<sup>277</sup>, mais aussi des produits extérieurs à la région comme les pommes d'or<sup>278</sup> ou l'huile et la saumure de Barcelone<sup>279</sup>. Les aristocrates se rendent également des services, par exemple en louant leurs entrepôts quand un domaine ami est en difficulté comme ce fut cas pour Lucagnac que Philon, intendant d'Ausone, ravitailla grâce à la *villa Hebromagus* de Paulin (voir *supra*, p. 43, note 229).

De telles pratiques devaient être courantes et supposaient des relations de confiance, souvent sur plusieurs générations<sup>280</sup>. Celui qui rompait l'équilibre en ne rendant pas le service attendu ou en faisant preuve de lésine (remboursement de dette<sup>281</sup>, service ...) courait le risque d'être, à terme, exclu de réseaux indispensables au maintien de son rang et de celui de sa famille. Malgré l'importance de la culture littéraire pour les aristocrates, si l'on suit C. Stein, les mausolées dotés de poèmes épigraphiques funéraires seraient plus à attribuer au courant du V<sup>e</sup> siècle qu'au IV<sup>e</sup> siècle<sup>282</sup>. Il semble en effet qu'au IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle, certaines familles aristocratiques du sud de la Gaule aient eu tendance à négliger non seulement l'épigraphie funéraire mais aussi les tombes et leur entretien, comme en témoigne Sidoine dans sa correspondance, vers 469, au sujet de la sépulture de son grand-père Apollinaris – objet d'une tentative de « reprise de concession » de la part de fossoyeurs alors même que c'était un homme illustre, préfet du prétoire des Gaules en 408 (voir *infra*, p. 118, note 655). Toutefois, ce constat est peut-être à nuancer dans les cités de Novempopulanie, notamment dans l'ouest du Gers, qui a connu, entre la « première moitié du I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle », la construction d'enclos funéraires et de piles, « sans doute en liaison avec des *villae* » – aucun de ces monuments ne semblant

<sup>275</sup> Le domaine de Saintes d'Ausone n'avait peut-être pas de vignes car le rhéteur de Bordeaux prévoie d'en envoyer dans sa *villa* (*Ep.*, XI, v. 33-34).

<sup>276</sup> *Ep.*, III. Plus que la pêche – Ausone brocarde volontiers Théon dont le matériel de pêche et les prises occupent une bonne part du logement (*Ep.*, IV, v. 53-57) – c'est l'absence de mesure, qualité noble fondamentale, de l'hôte de *Dumnitonus* qui est l'objet réel des moqueries d'Ausone. Ainsi, Théon et son frère sont aussi des chasseurs mais au point d'exhiber comme glorieuses des cicatrices gênantes (ils ont dû fuir le gibier et s'en glorifient), infligées par les sangliers et les cerfs qu'ils chassent au filet et à l'épieu (*Ep.*, IV, v. 28-35).

<sup>277</sup> *Ep.*, V. La *villa* de Valentine, par exemple, présente un vivier à huîtres.

<sup>278</sup> *Ep.*, VII. S'agit-il vraiment d'oranges importées, selon l'acception classique, ou plutôt de « mauvaises pommes » accompagnant les « mauvais vers » de Théon ? Le doute est permis.

<sup>279</sup> *Ep.*, XXI, v. 3-4.

<sup>280</sup> Ausone n'hésite pas à rappeler à Paulin qu'il lui doit son consulat (*Ep.*, XXI, v. 24-25). Quand les liens se distendent, du fait de la vente de tous les biens de Paulin et de Therasia, Ausone évoque les rapports anciens entre leurs deux familles, qui remontaient à leurs pères respectifs, pour reprocher son départ et son silence à Paulin (*Ep.*, XXIII, v. 106).

<sup>281</sup> Ausone rappelle à Théon qu'il lui a signé une reconnaissance de dettes en règle et qu'il pourrait donc exiger son dû ce qu'il ne veut pas faire en tant que grand seigneur (*Ep.*, VII, v. 17-18).

<sup>282</sup> C'est plus à nuancer pour les sarcophages de l'école d'Aquitaine car certains d'entre eux semblent dater du premier quart du IV<sup>e</sup> siècle comme à Lucq-de-Béarn ou à Aire-sur-l'Adour (Colin 2008, p. 213. Pace 2020, p. 412-413).

dépasser le V<sup>e</sup> siècle. Eux aussi devaient entretenir la *memoria* de puissantes familles avec leurs niches disposées pour les *imagines* des défunts et leurs espaces pour les épitaphes, hélas disparues<sup>283</sup>.

### 1.2.2. Un début de repeuplement des vallées pyrénéennes inédit depuis la Protohistoire<sup>284</sup> ?

Parallèlement à la palatialisation et à l'extension probable de certaines *villae* en plaine, les « indices d'une nouvelle dynamique » apparaîtraient aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles<sup>285</sup>, notamment dans les vallées d'Ossau et du Gave de Pau – ces « deux (...) grandes unités du versant nord des Pyrénées centro-occidentales » après une « relative atonie » de la période antique<sup>286</sup>. Ils seraient mis en évidence par les études palynologiques de D. Galop, initiées dans les années 1980, et systématisées dans les années 2000<sup>287</sup>. Ainsi, dans le piémont, le chercheur note une phase de recul de la forêt, aux III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, marquée par une augmentation des céréales, en particulier du seigle<sup>288</sup>. En montagne, des sites pastoraux pourraient avoir existé<sup>289</sup>. On y note en tout cas une légère progression des graminées du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, qui pourrait correspondre, comme « l'étude de microfossiles non polliniques » semble le montrer, à des « pratiques de pâturage en milieu forestier »<sup>290</sup>, par exemple dans le cirque de Troumouse<sup>291</sup>. Toutefois, en Ossau, l'étude de Fabrice Marembert et de François Réchin (grottes de Sègues, à Castet, et de Laà, à Arudy) n'a pas mis en évidence une « exploitation pastorale d'altitude » aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles. On débat sur l'utilisation de ces grottes, difficilement accessibles, et qui

<sup>283</sup> Fabre, Lapart 2017, p. 60 et n. 291. Balty, Soukiassan 2016, p. 198.

<sup>284</sup> Barraud 2016, p. 233-234.

<sup>285</sup> Galop 2016, p. 172.

<sup>286</sup> Rendu 2021, p. 129. Cette dynamique serait valable pour les versants nord et sud des Pyrénées (*ibid.*). La vallée d'Ossau a été étudiée par D. Barraud (voir Rendu 2016).

<sup>287</sup> Galop 2001 et 2005. Toutefois, comme le souligne Rendu 2021, les études palynologiques présentent certaines limites, notamment une relative imprécision chronologique voire des difficultés à distinguer avec certitude les évolutions liées au climat et celles dues aux activités anthropiques.

<sup>288</sup> Galop 2001 et 2016, p. 172 ; Rendu 2021, p. 128-129. C. Rendu évoque une « stabilité et une ouverture du milieu (forestier) entre IV<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècle ». Toutefois, comme elle le note prudemment, ces résultats doivent être abordés avec précaution. Quant aux « interactions entre pratiques d'exploitation et transformation du milieu », c'est la micro-échelle qui semble la plus pertinente (*ibid.*).

<sup>289</sup> Martin, Larrea 2021, p. 16 décrivent dans les Pyrénées un « cycle d'exploitation pastorale d'altitude (...), démarré au III<sup>e</sup> siècle p. C. (qui) a connu une phase de décroissance au V<sup>e</sup> siècle et enfin un nouvel essor dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle (...). Dans ce cycle antique, la pratique du pâturage en milieu forestier semble fort probable. Toutefois, c'est seulement à partir du point d'inflexion du VII<sup>e</sup> siècle que l'on observe le recul généralisé de la forêt au profit des espaces prairiaux et de la céréaliculture d'altitude. Du point de vue des établissements d'élevage, le temps des chartes d'Asán est aussi celui de l'étape finale des grands ensembles pastoraux des Pyrénées centrales, caractérisés par la présence de vastes enclos ».

<sup>290</sup> Rendu 2021, p. 134.

<sup>291</sup> Galop 2007, p. 58 évoque « un glissement des pratiques pastorales vers un système plus extensif pratiquant un pâturage plus mobile et certainement sous forêt ». Cependant, seule la moitié des sites pyrénéens recensés par C. Rendu sont concernés aux III<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle contre « plus de deux tiers des sites » aux VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles (Rendu 2021, p. 134).

pourraient avoir davantage servi de refuges que de bergeries<sup>292</sup>. Par contre, en vallée d'Aspe, à l'abri du Caillaü, territoire d'estive situé sur le plateau de Lhers, à 1500 m d'altitude, une reprise d'occupation, pourtant abandonnée pendant toute la période romaine, a été détectée à la fin du IV<sup>e</sup> ou au début du V<sup>e</sup> siècle. Elle serait vraisemblablement liée, dans ce cas précis, à des activités pastorales<sup>293</sup>. Ces dernières sont probablement découplées des supposés « campements pastoraux d'hivernage du Haut-Empire », alors abandonnés<sup>294</sup>. Quant à une éventuelle agriculture d'altitude, à notre connaissance, elle n'a pas pu être mise en évidence sur le versant nord-pyrénéen. Par opposition, des signes ont été récemment identifiés, à plus de 1800 m voire plus de 2000 m, sur le versant espagnol, en Haut-Pallars et en Andorre<sup>295</sup>, notamment grâce aux sondages de la Coma de Burg<sup>296</sup>. Cette opposition est sans doute liée aux grandes différences d'humidité et d'ensoleillement dans l'un et l'autre versants des Pyrénées.

Avec D. Barraud, il convient de rester très prudent sur le rôle des grands propriétaires terriens dans ce processus de repeuplement éventuel ou d'exploitation des vallées pyrénéennes au IV<sup>e</sup> siècle, lequel n'est réellement prouvé qu'à l'abri du Caillaü. Certes, au Haut-Empire, les travaux de G. Fabre et de R. Sablayrolles ont mis en évidence le rôle très probable de familles de grands propriétaires, comme celle des Valerii ou des L. Pompei Pauliniani, qui associaient, en plaine, exploitations agricoles et productions de terre cuite et, en montagne, pastoralisme voire activités extractives, sans doute en lien avec des communautés agropastorales des vallées<sup>297</sup>. Mais était-ce encore systématiquement le cas au

<sup>292</sup> *Contra* Barraud 2016, p. 231. F. Marembert et F. Réchin soulignent au contraire qu'au Pays Basque les niveaux de litière concernent l'âge du Bronze ou l'époque contemporaine mais pas la fin de l'Antiquité, où les réoccupations semblent ponctuelles, sans oublier les difficultés d'accès des sites concernés, peu conciliables avec le pastoralisme, notamment à Sègue et à Arudy (Réchin, Béague, Marembert 2015, p. 102-103)

<sup>293</sup> Dumontier *et al.* 2020, p. 99 qui conclut à un « campement sous abri, occupé à la fin de l'Antiquité », en raison notamment de poteries assez diverses et complémentaires. Par ailleurs, « son accessibilité est assez bonne » et surplombe des « pâtures encore fréquentées de nos jours ». Voir aussi Barraud 2016, p. 231.

<sup>294</sup> Rendu 2021, p. 153. Rendu 2016, p. 230-232.

<sup>295</sup> Rendu 2021, p. 127 et p. 136-138 : « Cinq sondages palynologiques récents, situés en Haut-Pallars et en Andorre (... à) Coma de Burg, à 1821 m d'altitude (...) celui d'Estanilles, sur le rebord de la grande surface d'aplanissement du Plaús de Boldís, à 2247 m d'altitude ».

<sup>296</sup> Rendu 2021, p. 137-138 : les autres sondages « sans livrer de témoins aussi nets, fournissent des chronologies assez similaires antérieurement à la généralisation des VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles (...) Les éléments ne permettent pas de trancher, encore une fois, mais à côté de l'hypothèse d'une céréaliculture pérenne, l'aménagement en terrasses ne s'oppose pas non plus à des pratiques de mise en culture temporaire en alternance avec herbages ou landes (...). L'hypothèse (...) d'une poussée de la céréaliculture dans les marges en raison d'une occupation dense des espaces inférieurs ne doit pas faire oublier qu'il y a, aussi, une logique propre à cultiver sur les hauts versants : elle tient à la recherche de sols enrichis par le parcours pastoral, peut-être par les neiges abondantes, et par l'essartage ou l'écobuage ».

<sup>297</sup> Fabre 2004 ; Fabre 2005, p. 195-206 et Fabre 2018, p. 150-151. Barraud 2016, p. 229. Les Valerii constituaient une famille très puissante, la seule issue de la classe sénatoriale attestée au sud de la Garonne, quoiqu'à une date indéterminée, mais probablement antérieure au milieu du III<sup>e</sup> siècle, d'après la datation de l'épithaphe de Tarbes (Fabre 2018, n° 102, p. 165). Si elle était sans doute originaire de la cité des Tarbelles, ses membres et dépendants sont aussi attestés ailleurs en Novempopulanie, à Tadets (colline de La Madeleine) et à Lescar. En dehors de la zone, on retrouve l'anthroponyme à Bordeaux, Agen et en Espagne (l'inscription de Tarbes atteste un Valerius qui

IV<sup>e</sup> siècle ? Certaines *villae* tardives, aux riches décors, proches de ceux de Lalouquette ou de St-Michel de Lescar, peuvent avoir contrôlé des espaces montagnards comme Jurançon, Bielle, Gan et surtout Pouzac<sup>298</sup>. Toutefois, seules Bielle, Pouzac et Izaux sont situées dans des hautes vallées. Comme le souligne D. Barraud, au sud d'une ligne Oloron-Gan ou Oloron-St-Bertrand-de-Comminges, « aucune structure domaniale antique n'est attestée dans le milieu montagnard »<sup>299</sup>. Mais l'absence de *partes urbanae* en montagne n'exclut pas pour autant le contrôle du domaine montagnard par de grands propriétaires. Ces derniers pouvaient s'appuyer (et parfois entrer en conflit) avec des communautés dont le statut nous échappe, tels les *compagani rivi Lavrensis*, accusés d'occuper illégalement les possessions de Valeria Faventina, probablement au sud du val d'Aran, à la fin du II<sup>e</sup> siècle<sup>300</sup>. Certes, il serait étonnant que les *potentes* aient totalement négligé une possibilité d'étendre leur contrôle et d'accroître leurs richesses. Prudemment, F. Réchin a avancé l'hypothèse, sur le temps long, d'une certaine continuité dans le contrôle de probables itinéraires de transhumance pour la *villa* St-Michel de Lescar<sup>301</sup>. À titre de comparaison, pour les estives du versant sud des Pyrénées (val d'Aran et Ribagorça), C. Rendu a proposé l'hypothèse que les « grands ensembles tardo-antiques » de parcage ou/et de taxation/contrôle du bétail aient été en lien avec le « dynamisme particulier de ce secteur, situé dans le prolongement de *Lugdunum Convenarum* ». Dans cette optique et en s'appuyant sur le testament de l'évêque Vincent de Huesca au monastère d'Asán ainsi que sur les « grands élevages entrepreneuriaux que fait Varron », C. Rendu estime que ce pastoralisme aurait été impulsé par « les propriétaires de grands domaines », employeurs des bergers<sup>302</sup>. Toutefois, les espaces montagnards et les vallées ont aussi pu attirer de petits exploitants familiaux ruinés, des colons, des esclaves en fuite ou des brigands. Par ailleurs, les anciennes structures de *pagani*, si elles existaient encore, ce qui n'est pas prouvé, ont pu être intégrées à ce processus<sup>303</sup>. Dans cette perspective, l'extension du seigle, céréale peu appréciée par les riches mais présentant de nombreux avantages pour les travailleurs de la terre (meilleure résistance aux aléas climatiques, rendements supérieurs pour un travail moindre,

---

a été questeur de la province de Bétique). Quant aux L. Pompei Pauliniani, leurs noms et ceux de leur personnel sont identifiés sur des autels votifs de la cité des Convènes, notamment à Ardiège et à St-Pé d'Ardet mais aussi du Val d'Aran (Gessa) et du Cortal de Tous, « en bordure d'une piste de transhumance » (Fabre 2005, p. 195-206).

<sup>298</sup> Barraud 2016, p. 229 qui leur suppose des origines peut-être plus anciennes.

<sup>299</sup> Barraud 2016, p. 229.

<sup>300</sup> L'inscription *CIL*, II, 4125 transcrit la décision, en 193, du gouverneur Novius Rufus de rétablir la propriétaire dans ses droits après enquête sur le terrain. Voir Pons 1979, p. 111-124.

<sup>301</sup> Bidot-Germa, Clavet, Réchin 2015, p. 161-178. Cette dernière *villa* présente effectivement une continuité frappante entre le *fundus* antique et la seigneurie médiévale sur un itinéraire de transhumance probable, « en bordure du plateau du Pont-Long », ce qui laisse supposer « un rôle privilégié dans le contrôle des déplacements de bétail qui s'y rendaient » (*id.*, p. 174).

<sup>302</sup> Rendu 2021, p. 148-149.

<sup>303</sup> Sablayrolles 2001 souligne la possible continuité dans la « colonisation des vallées », notamment pour les *pagani Ferrarienses* des Baronnie ou ceux d'Oueil, communautés attestées au nord de la chaîne des Pyrénées. Voir aussi Rico 1997, p. 37.

paille de qualité pour les toitures des maisons) pourrait renvoyer à une logique paysanne d'exploitants familiaux dans l'organisation des cultures<sup>304</sup>. Mais il convient de souligner « la difficulté qu'il y a à associer des cadres socio-juridiques à des formes de sites et le risque qu'il y a à lire ces dernières de manière trop linéaire »<sup>305</sup>. Prudemment, on peut considérer que les rapports de force ont dû beaucoup varier selon les zones. Surtout, cette supposée reprise d'exploitation pastorale d'altitude a-t-elle vraiment concerné, sur le versant nord des Pyrénées, de nombreux sites – exception faite de l'abri du Caillaü ?

### 1.3. Une recomposition des villes<sup>306</sup> et une volonté accrue de sécurité

Si les campagnes de Novempopulanie apparaissent comme dynamiques, qu'en est-il des villes de cette province ? Ces espaces urbains sont-ils en crise ou recomposés pour jouer leurs rôles de centres religieux et de défense du territoire ?

#### 1.3.1. Crise ou recomposition des villes ?

Si les chefs-lieux de cités connaissent pour la plupart, comme dans bien d'autres provinces du monde romain, une rétraction de leur superficie durant l'Antiquité Tardive<sup>307</sup>, les chercheurs, comme B. Pace, G. Fabre ou J.-L. Paillet, n'y voient plus, depuis plusieurs décennies, un signe de « décadence » de la vie urbaine<sup>308</sup>. Comme le souligne L. Maurin, sur le plan de l'épigraphie, on observe dès le Haut-Empire un gradient Ouest/Est assez net : la partie orientale, avec les cités des *Auscii*, des *Lactorates* et surtout des *Convenae*, directement reliée à la Narbonnaise, présente des inscriptions civiques ce qui n'est pas ou très peu le cas pour la partie occidentale<sup>309</sup>. Par ailleurs, les retractions ont parfois commencé très tôt, comme dans les gros bourgs de Lescar ou d'Oloron, qui semblent abandonner certains équipements urbains, tels les thermes publics, dès le II<sup>e</sup> siècle, voire dès la fin de l'époque flavienne, malgré, un essai de monumentalisation précoce « dans les toutes premières décennies du I<sup>er</sup> siècle »<sup>310</sup>. D'autre part, les chefs-lieux de cité de Novempopulanie, de taille modeste, n'ont que rarement atteint, au Haut-Empire, le niveau d'équipement de la Narbonnaise contrairement à

<sup>304</sup> Sur le seigle au Moyen Age, voir par exemple Kiple, Ornelas 2000, p. 151.

<sup>305</sup> Rendu 2021, p. 152 : On peut interpréter aussi bien ces formes d'exploitation de l'espace comme « la marque d'un pouvoir seigneurial que comme celle d'une communauté rurale organisée ».

<sup>306</sup> Nous reprenons en grande partie les analyses de B. Pace (Pace 2020, p. 392-399).

<sup>307</sup> Maurin 2004, p. 362 (tableau).

<sup>308</sup> Pace 2020, p. 392. Fabre, Paillet 2009.

<sup>309</sup> Maurin 2004 b.

<sup>310</sup> Larre, Roudier 2018. Des thermes y ont été construits « à la charnière des règnes d'Auguste et de Tibère ». Pour Barraud 2016, p. 225, sans être des « non-villes », ce sont, au Haut-Empire, « des sites intermédiaires dont les fonctions derrière un habillage d'apparence urbaine, ne sont plus celles de la ville romaine habituelle ». Cette interprétation est discutable car on ne trouve pas trace d'une originalité dans ces bourgs modestes mais à la « structure rigoureuse » et à l'organisation orthogonale sur le modèle romain (Réchin 2023, p. 3-4).

l'Aquitaine celtique et au reste de la Gaule<sup>311</sup>. Ainsi, à l'exception de St-Bertrand-de-Comminges, seule « grande ville monumentalisée » de la province<sup>312</sup>, les « monuments de spectacle » (théâtre, amphithéâtre<sup>313</sup>) et les « structures de la vie publique », en particulier le *forum*, n'ont généralement pas été identifiés avec certitude, sauf à Auch et à Dax<sup>314</sup>. L'urbanisation de la Novempopulanie, sans être un échec complet d'une tentative de greffe d'un cadre romain sur des réalités aquitaines<sup>315</sup>, était spécifique avec sa relative faiblesse des chefs-lieux, laquelle n'était guère compensée par les agglomérations secondaires, « villes moyennes partiellement monumentalisées » comme l'a montré S. Cabel. Dans cette dernière catégorie, on peut inclure Dax, à la « parure monumentale (...) unique dans les cités du piémont pyrénéen et du littoral », avec ses thermes importants probablement alimentés par un aqueduc<sup>316</sup> et, à un moindre degré, Auch (*forum*, égouts, aqueduc et thermes<sup>317</sup>) ainsi qu'Éauze (grand sanctuaire, égouts)<sup>318</sup>, voire Lectoure malgré « de grandes inconnues » au niveau archéologique<sup>319</sup>. L'absence de « petites villes monumentalisées » est frappante, alors qu'on en trouve en Aquitaine seconde comme le souligne S. Cabel<sup>320</sup>, sans doute parce que des petites villes et des bourgs ruraux, aux fonctions avant tout utilitaires, étaient plus adaptés. Dans cette dernière catégorie, on pense notamment à Lescar ou à Oloron qui devaient avoir, à leur échelle, une certaine fonction de centralité dans le piémont pyrénéen, au vu notamment de leurs promotions comme chefs-lieux, sans doute au IV<sup>e</sup> siècle (voir *supra*, p. 23 et note 96), et de leur attractivité pour des élites, qui y ont fait construire des *domus*<sup>321</sup>. Dans un article à paraître, F. Réchin propose de voir dans ces sites des

<sup>311</sup> Selon l'expression de M. Ragon (Ragon 1985, p. 67-80). Maurin 2004 a, p. 367.

<sup>312</sup> Cabel 2021 b, p. 99, fig. 11.

<sup>313</sup> Uniquement identifiés à *Lugdunum* des Convènes qui comprenait également trois thermes publics (Maurin 2004 a, p. 367).

<sup>314</sup> Même s'ils ont très probablement existé comme le prouvent des inscriptions attestant d'une vie civique mais sans doute de manière modeste (Maurin 2004 a, p. 368).

<sup>315</sup> Certains chercheurs comme L. Maurin, à la suite de C. Jullian, ont estimé que « la persistance de l'appellation des Neuf Peuples (au lieu par exemple des Neuf Cités) jusqu'à la fin de l'Empire » était révélatrice du primat, possiblement culturel, des peuples de Novempopulanie, « agglomérations de tribus » (C. Jullian) sur le cadre civique importé de Rome (Maurin 2004 a, p. 368). Sans être des « villes-vitrines » (à l'exception de *Lugdunum*), ces villes étaient des sites intermédiaires entre la « non-ville » et le centre urbain monumentalisé (Gros 1998, p. 21 et Leveau, Palet 2010, p. 190).

<sup>316</sup> Cabel 2021 b, p. 90-91. Maurin 2004 b, p. 36 : le *forum* était peut-être situé à l'est de l'îlot central où de grandes dalles ont été retrouvées en 1979.

<sup>317</sup> Fabre, Lapart 2017, p. 27-33. Maurin 2004 b, p. 20.

<sup>318</sup> Maurin 2004 b, p. 28 : « La ville d'Éauze a été dotée d'un urbanisme orthonormé (...) : plusieurs plans de demeures urbaines sont visibles sur les clichés, ainsi qu'un grand sanctuaire et des bâtiments monumentaux non identifiés. Un réseau d'égouts lié au système de voirie a également été mis en évidence ».

<sup>319</sup> Fabre, Sillières 2000, p. 25-27 notamment sur l'emplacement exact, indéterminé, du *forum* et des nécropoles. Maurin 2004 b, p. 44 : « Aucun monument public n'a été formellement identifié ; trois courts aqueducs (le plus long de 2,5 km) alimentaient l'agglomération (...) ce qui suppose l'existence de thermes sur lesquels on n'a que des indices fragiles (...) ».

<sup>320</sup> Cabel 2021 b, p. 98 et fig. 11, p. 99. À proximité (mais en dehors) de la Novempopulanie, il faut citer Brion et Barzan (33), Villeneuve-sur-Lot (47).

<sup>321</sup> Même si les équipements urbains attestés, comme les thermes, y avaient disparu depuis longtemps (voir Cabel 2021 b, p. 98 et fig. 11, p. 99). Cependant, Leveau, Palet 2010, p. 188 incluent ces localités dans « des



« agrovilles » car lesdites *domus* ont un profil de fermes et les rues très larges pourraient s'expliquer, à Lescar notamment, par la station des animaux dans le cadre d'un possible point de contrôle de la transhumance sur l'itinéraire du Pont-Long. Quant à Éauze, dont le territoire environnant est vide de *villae*, elle pourrait avoir hébergé les exploitants des terres agricoles<sup>322</sup>. Nous pourrions peut-être, malgré le manque de données archéologiques en ce sens, inclure, dans la liste des petites villes, Tarbes et St-Lizier, comme le fait S. Cabel, ainsi que, peut-être, Bazas<sup>323</sup>. Dans les « habitats groupés ruraux » de Novempopulanie identifiés par S. Cabel, on peut distinguer, d'une part, de « petites agglomérations », sans doute liées à des *mansiones*, comme *Losa*, *Boios*<sup>324</sup> (ce dernier étant un ancien chef-lieu et évêché, probablement absorbé par le diocèse de Bordeaux entre les années 350 et le début du VI<sup>e</sup> siècle<sup>325</sup>) ou *Calagorris* (St-Martory) chez les Convènes<sup>326</sup>. D'autres habitats groupés ruraux relevaient d'une activité artisanale comme Audenge chez les Boiates (traitement des produits résineux<sup>327</sup>), St-Geours-de-Maremne chez les Tarbelles (métallurgie du fer<sup>328</sup>) et St-Béat dans le Comminges (carrières et artisanat du marbre<sup>329</sup>). Il faudrait peut-être y rajouter le thermalisme,

---

agglomérations secondaires de type *vicus* ». Ce dernier terme, non attesté par l'épigraphie, et au sens discuté (bourg au sens matériel comme le veut P. Leveau ou statut administratif comme le défend M. Tarpin ?) est justement critiqué par S. Cabel qui lui préfère les expressions modernes plus explicites que nous lui empruntons.

<sup>322</sup> Réchin 2023, p. 12-15. Sillières 1997, p. 120-121.

<sup>323</sup> Cabel 2021 b, fig. 11, p. 99. Pour Tarbes, on se demande si elle était, au Haut-Empire, chef-lieu de cité ou « simple *pagus* d'Oloron ou des Convènes » (Maurin 2004 a, p. 368 et p. 370). Les vestiges antiques s'y limitent principalement à un grand bâtiment au sol partiellement en marbre, découvert en 1991, au niveau de la cathédrale de la Sède et sans doute abandonné dans le courant du III<sup>e</sup> siècle où l'occupation semble se réduire. Peu « d'éléments de confort et de décors » ont été retrouvés à part quelques restes d'hypocaustes, de tesselles et de sculptures (Maurin 2004 b, p. 128). St-Lizier a probablement été, lors de la réorganisation administrative de Dioclétien, détachée de la cité de Toulouse, dont elle devait être un modeste *pagus*, pour en faire le chef-lieu des *Conсорanni*. On y a surtout trouvé du mobilier funéraire en remploi mais guère de trace d'« édifices religieux ou civils » (*id.*, p. 87). Bazas, promue tardivement chef-lieu de cité, peut-être par séparation de la cité des Boiates, au IV<sup>e</sup> siècle, a livré très peu de vestiges (« quelques monnaies et tessons de céramique peu denses à la périphérie de l'*oppidum* », *id.*, p.116-118).

<sup>324</sup> Cabel 2021 b, fig. 11, p. 99. L'auteur insiste sur le fait que les relais routiers n'attirent pas systématiquement un peuplement groupé comme le prouvent les contre-exemples de « *Segosa* et des relais probables de Marcheprime et Sorde-l'Abbaye, appartenant à la catégorie des habitats dispersés » (*id.*, p. 96-97 et p. 95). D'autres sites, comme Salles (*Salomagus*) ou Gouts, restent douteux car la station routière n'a pas été retrouvée dans le premier cas et la fonction du second site reste incertaine (artisanat ? relais routier ? *id.*, p. 99 et p. 94-95)

<sup>325</sup> Cabel 2021 a, p. 84-85.

<sup>326</sup> Leveau, Palet 2010, p. 189.

<sup>327</sup> Attesté jusqu'au IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle (Cabel 2021 a, p. 83).

<sup>328</sup> Cabel 2021 b, p. 97 décrit « un habitat groupé (...) des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles (avec) des habitations en bois dont les habitants semblent avoir développé une activité artisanale spécialisée dans la métallurgie ».

<sup>329</sup> Le marbre était utilisé, outre pour les sarcophages dits de l'école d'Aquitaine (*supra*, p. 27 et note 129) pour des éléments de décoration de luxe comme des placages et des chapiteaux dans certaines *villae* et, probablement, des lieux de culte (Balmelle 2001 et Colin 2008). Mais, en Novempopulanie, les chapiteaux décoratifs des édifices religieux, comme ceux de l'abbaye de Saint-Savin, sont probablement plus tardifs (*id.*, p. 218) alors qu'à Toulouse le probable mausolée des rois wisigothiques ainsi que l'église de la Dorade utilisaient ces éléments dès la fin du IV<sup>e</sup> ou au début du V<sup>e</sup> siècle. Voir Catalo *et al.* 2019, p. 59-60).

notamment à Luchon, une des trois agglomérations secondaires convènes, selon l'analyse de R. Sablayrolles, aux côtés de St-Béat et de St-Martory<sup>330</sup>.

Malgré un « schéma d'urbanisme spécifique » à la Novempopulanie<sup>331</sup>, on observe, comme dans d'autres provinces, un certain dynamisme, au IV<sup>e</sup> siècle, dans les villes sub-garonniques, certes sur une échelle plus réduite qu'au Haut-Empire. Si l'on suit les analyses de F. Réchin, le pragmatisme des élites novempopulaniennes les aurait conduites à moins investir dans des équipements collectifs coûteux (sauf pour les églises et, peut-être, les fortifications, voir *infra*, p. 60-61 et p. 79-81). Nous suggérons d'y voir une conséquence possible de la ponction opérée par l'empereur sur les revenus municipaux dans toutes les provinces, à partir du IV<sup>e</sup> siècle<sup>332</sup>. En ville, la mise en scène de la puissance des aristocrates, dans des demeures urbaines ou suburbaines privées, serait devenue prioritaire. Certaines d'entre elles existaient déjà sous le Haut-Empire mais connaissent alors des agrandissements importants. Comme pour les *villae*, il s'agit d'impressionner le visiteur par les dimensions de la *domus* et son luxe. Ainsi, à Éauze, la *domus* de Cieutat, organisée autour d'un péristyle depuis le III<sup>e</sup> siècle, est agrandie de 800 m<sup>2</sup>, vers 350, « pour atteindre une surface de 2500 m<sup>2</sup> »<sup>333</sup>. Toujours au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, à Oloron, dans le quartier Guynemer, une maison remontant au début du Haut-Empire, bénéficie également d'un agrandissement – ce qui est peut-être à mettre en relation avec la récente promotion d'*Iluro* comme chef-lieu<sup>334</sup>. On peut aussi y voir le signe d'un renforcement d'un groupe familial au détriment des autres, étant donné l'abandon de toutes les maisons modestes du secteur dont une accueille une tombe dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>335</sup>. Ces *domus*, de la fin du IV<sup>e</sup> siècle, de même que celles d'Auch et de St-Bertrand-de-Comminges, étaient généralement décorées de mosaïques voire d'hypocaustes, autre preuve de leur appartenance à une élite sociale<sup>336</sup>. On ne doit pas exclure qu'elles

<sup>330</sup> Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 75. Leveau, Palet 2010, p. 189. Mais l'activité thermale s'est-elle maintenue au IV<sup>e</sup> siècle ?

<sup>331</sup> Maurin 2004 a, p. 369.

<sup>332</sup> Heijmans 2018, p. 73-74 : « Les autorités impériales pouvaient disposer des revenus municipaux, sans tenir compte des besoins de celles-ci. Sous Constantin, le fisc encaissait directement les revenus, avant d'en restituer une partie (un quart sous Constance, un tiers à partir de Valentinien I<sup>er</sup>, en tout cas en Occident). Ce système a évidemment fortement limité les marges de manœuvre des édiles locaux (...) La gestion des cités n'était plus confiée aux décurions, mais à un groupe de notables qui n'avaient pas de compte à rendre à la ville ».

<sup>333</sup> Bouet 2015, p. 134-136.

<sup>334</sup> Toutefois débattue. Pour L. Maurin, *Iluro* aurait été promue chef-lieu dès le Haut-Empire car cet historien place le milliaire du Somport (*CIL*, XIII, 8894) sur lequel Oloron est *caput viae*, au III<sup>e</sup> siècle (absence de mention de la *civitas*, style de monument). Voir Maurin 2004 b, p. 134. Toutefois, la lecture corrigée de l'inscription par Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 117-118, n° 34 maintient le doute – car c'est un milliaire de petit diamètre, donc plutôt tardif et l'abréviation *Ilur(onem ?)* n'exclut pas une mention effacée de la *civitas*.

<sup>335</sup> Réchin 2013, p. 243. Cette tombe est assez précisément datée grâce à l'utilisation du C<sub>14</sub>.

<sup>336</sup> Bouet 2015, p. 134-136.

soient les témoins d'un renforcement des inégalités sociales – les familles des notables locaux ayant réussi à augmenter leur emprise sur les villes et les hommes ce qui pouvait être source de tensions<sup>337</sup>.

Cependant, les équipements publics ne sont pas abandonnés au même rythme partout. De fait, le phénomène est précoce à Lectoure, à Dax<sup>338</sup>, ainsi que dans les villes du piémont pyrénéen de Tarbes, Oloron et Lescar. Ces deux dernières agglomérations bien que promues symboliquement, semblent « marquée(s) par une moindre prospérité et par une activité plus réduite » comme l'a montré F. Réchin<sup>339</sup>. Ainsi, les belles *domus* d'Oloron et de Lescar « émergent au milieu d'un tissu urbain discontinu vidé de ses maisons petites et moyennes ». Dès le IV<sup>e</sup> siècle, des zones funéraires sont aménagées sur d'anciens quartiers d'habitat et sur d'anciennes voies, notamment dans le quartier Paillassar (Oloron). Dans cette ville, la déprise paraît assez générale bien que l'îlot Guynemer et le quartier de la cathédrale – les seuls à avoir été fouillés systématiquement – semblent garder une fonction d'habitat, toutefois concurrencée par l'extension des nécropoles en périphérie de la cathédrale. À Lescar, la restructuration urbaine a été planifiée de manière systématique, sans doute par les autorités locales, comme le prouve la récupération ordonnée de certains matériaux ou le comblement soigné de deux « tronçons d'égout » que l'on retrouve d'ailleurs aussi à Tarbes. On peut parler d'une forme de « ruralisation » d'ailleurs caractéristique des petites et moyennes agglomérations de la Gaule tardo-antique<sup>340</sup>. Par contre, à Auch, ce type de réorganisation appartient surtout à la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, dans cette ville, jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, des sondages attestent de l'entretien et de la réparation des principales voies, des égouts et des monuments autour du *forum* ou dans les thermes orientaux. Il faut attendre les années 370 pour que le forum soit progressivement abandonné après une transition à l'aide de « structures en matériaux périssables ». Il est alors mis partiellement en culture ou destiné à des espaces religieux. Un chantier de démolition, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, avec débitage sur place, marque le basculement vers la ville haute, de l'autre côté du Gers<sup>341</sup>. Enfin, si l'on exclut le cas douteux d'Éauze<sup>342</sup>, c'est surtout St-Bertrand-de-

<sup>337</sup> Réchin 2008, p. 170-171. Pace 2020, p. 396. Certes, les incendies étaient fréquents dans les villes antiques et médiévales (sans oublier la lutte contre les épidémies qui pouvait conduire les autorités à faire brûler les habitations touchées par l'infection) et il serait hâtif de supposer un lien entre de possibles tensions sociales et la destruction par le feu de *domus* d'Auch à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, comme celle de la rue du 11 novembre (*id.*, p. 398). Un habitat plus précaire, en bois, semble avoir remplacé ces *domus*.

<sup>338</sup> Dax semble marquée par un « arrêt de l'entretien du bâti » au III<sup>e</sup> siècle. Au IV<sup>e</sup> siècle, la ville abandonne une partie des quartiers sud au profit de son centre urbain, enserré dans une enceinte précoce (v. 350-400). Voir Pace 2020, p. 394.

<sup>339</sup> Réchin 2008, p. 170. Pace 2020, p. 399.

<sup>340</sup> Pace 2020, p. 394-396.

<sup>341</sup> Pace 2020, p. 398.

<sup>342</sup> Même si les données restent maigres, comme le note B. Pace, « la fin du IV<sup>e</sup> siècle semble donc – pour l'instant – moins synonyme de déclin que dans les autres villes de Novempopulanie » (Pace 2020, p. 395-396). Si Claudien semble attester d'un rempart élusate (voir *supra*, p. 34-35, note 181, Claudien, *In Rufinum*, I, v. 137 : *Invadit muros Elusae ...*), il pourrait autant s'agir d'un tour poétique que d'une réalité.

Comminges qui fait le plus longtemps exception à la rétraction de l'activité édilitaire, généralement constatée au cours du IV<sup>e</sup> siècle. En effet, si le *forum* du Haut-Empire est abandonné, c'est, peut-être, pour en construire un nouveau, tripartite, comprenant, « au nord, une basilique à l'emplacement de l'ancien marché et une curie » jouxtant « une place à quadriportique, dans l'axe de laquelle se trouverait, au sud, un temple »<sup>343</sup>. Parallèlement, d'anciens thermes sont l'objet d'une restauration. Certes, *Lugdunum* des Convènes est, comme on l'a vu, un cas très particulier en Aquitaine méridionale et plus, *in fine*, une ville du type de celles de Narbonnaise, sa province d'origine. Au final, avec L. Maurin, nous pouvons noter une originalité des villes de Novempopulanie par rapport à celles du reste de la Gaule : alors même que des espaces de hauteur, plus faciles à défendre, commencent peut-être à connaître des aménagements à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>344</sup>, les villes basses continuent souvent à être utilisées<sup>345</sup>, signe d'une réorganisation en bon ordre, par exemple, pour des activités artisanales. Ainsi, à la périphérie ouest d'Éauze, on a retrouvé des fours de potiers, pour certains de la fin du IV<sup>e</sup>-début du V<sup>e</sup> siècle<sup>346</sup>. Un quartier artisanal (atelier de céramique) est aussi aménagé à Lectoure, en ville basse, au tournant des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles, sur un remblai scellant le probable *forum* du Haut-Empire<sup>347</sup>. À Auch, ce sont plutôt des activités agricoles qui recouvrent l'ancien *forum* (voir *supra*, p. 58).

On ne peut donc pas affirmer que l'aristocratie aurait déserté les villes, analyse qui perdure parfois dans des lectures un peu rapides de l'œuvre d'Ausone<sup>348</sup>. Pourtant, quand ce dernier reprend le *topos* littéraire de la ville bruyante (Bordeaux), qu'il souhaite fuir au plus vite, c'est pour mieux convaincre son interlocuteur, Axius Paulus, de le rejoindre dans sa *villa* de Lucagnac<sup>349</sup>. De plus, Ausone célèbre dans d'autres lettres le *pagus Novarus* qu'il habite dans les faubourgs de Bordeaux<sup>350</sup>, ainsi que la ville elle-même<sup>351</sup>. En réalité, l'aristocratie continue à alterner les séjours à la ville,

<sup>343</sup> Il faut attendre les années 400 environ pour que « les thermes du forum soient abandonnés et remplacés par deux petits thermes », construits sur le temple désaffecté du *forum*, tandis que les thermes du nord sont eux-mêmes remplacés par des bains plus petits. Le centre-ville semble passer au quartier du Plan, où une basilique est édifée en dehors de l'enceinte de la ville haute – qui est construite à la même époque – mais à proximité de *domus* luxueuses. Voir Bouet 2015, p. 136.

<sup>344</sup> Il semble que l'utilisation de l'*oppidum* soit plus précoce à Lectoure (fin III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle) mais l'abandon de la ville basse n'y est que momentané selon Fabre, Sillières 2000, p. 24-28 et Pace 2020, p. 398. Toutefois, les problèmes de datation y sont importants pour cette période, de même qu'à Lescar où seul un tesson de verre a été retrouvé pour la période fin IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècle, comme me le signale F. Réchin.

<sup>345</sup> Maurin 2004 a. Dans le reste de la Gaule, l'ancien appareil monumental des cités est démantelé pour être réemployé dans le grand appareil des fortifications – les anciens centres de plaine étant généralement abandonnés.

<sup>346</sup> Maurin 2004 b, p. 28.

<sup>347</sup> Fabre, Sillières 2000, p. 24-28. Pace 2020, p. 398.

<sup>348</sup> Par exemple, Barraud 2016, p. 233.

<sup>349</sup> Ausone, *Ep.*, X, v. 17-v.42.

<sup>350</sup> Ausone, *Ep.*, XXIII. Voir l'analyse de Loyen 1960.

<sup>351</sup> Ausone, *Ep.*, VIII (IV), v. 2 : *Burdigalae molles liquimus illecebras* (« Nous avons quitté les doux charmes de Bordeaux »).

notamment pour Pâques<sup>352</sup> – mais aussi, probablement, pour ses affaires – et dans les *villae* de campagne. Ausone insiste d'ailleurs sur les possibilités de communication rapide entre ses différents domaines, reliés directement par voie fluviale pour *Novarus* (au confluent de trois cours d'eau), l'*herediolum* bazadais et, indirectement, via le port de Condate, près de Libourne, pour Lucagnac<sup>353</sup>. Cette insistance sur les allers-retours fréquents – un point commun avec le Haut-Empire – paraît révélatrice du maintien de liens entre les campagnes et, au moins, certaines villes (sans que l'on puisse nécessairement le généraliser à toute la Novempopulanie)<sup>354</sup>, malgré l'indigence de la documentation, en particulier épigraphique, sur la vie municipale et les magistratures, à l'exception notable de l'épithèque de Nymfius (voir *supra*, p. 18-22). Toujours est-il que les villes semblent avoir été au fondement de la mise en défense de la province, ce qui devait préoccuper les populations et leurs élites, en lien avec le pouvoir impérial.

### 1.3.2. Quelle mise en défense pour l'Aquitaine méridionale ?

#### 1.3.2.1. Un quadrillage défensif du territoire ?

Comme le souligne A. Bouet, l'origine des fortifications est peut-être à rechercher dans « un projet global élaboré par le pouvoir impérial<sup>355</sup> ». C'est crédible, notamment pour Dax et Bayonne, dont les enceintes pourraient avoir été construites plus précocement, au milieu du IV<sup>e</sup> siècle. En effet, ces remparts pouvaient jouer un rôle de sécurisation de la voie Astorga-Bordeaux, portion du grand axe routier Astorga-Trèves, comme l'a défendu L. Maurin<sup>356</sup>. Les autres remparts, entre Pyrénées et Garonne, principalement érigés dans des chefs-lieux de cités, sont à « attribu(er) au dernier tiers du IV<sup>e</sup> siècle, à la période de l'invasion de 406-409 ou à la réorganisation de la défense de l'Occident qui s'ensuit » (voir *infra*, p. 79-81)<sup>357</sup>. Certains chercheurs, comme Chr. Dieulafait ou R. Sablayrolles ont vu dans ce deuxième groupe de fortifications une « ligne de défense continue du piémont pyrénéen (...) », gardant les communications entre la Gaule et l'Espagne<sup>358</sup>. Mais on est loin du modèle des *claustra* du Roussillon ou des Alpes, d'autant que ce type de fortifications semble avoir été utilisé non seulement dans le piémont pyrénéen, à St-Bertrand-de-Comminges, St-Lizier et St-Lézer, mais aussi à Lectoure et

<sup>352</sup> Ausone, *Ep.*, VIII, v. 9.

<sup>353</sup> C'était aussi le cas pour le domaine d'*Hebromagus*, probablement situé en dehors de la Novempopulanie.

<sup>354</sup> En effet, le témoignage d'Ausone s'applique à Bordeaux qui était encore une véritable ville. Était-ce le cas pour les villes de Novempopulanie, plus modestes ?

<sup>355</sup> Bouet 2015, p. 133. Dans certains cas, on pourrait même envisager une construction wisigothique, notamment pour St-Bertrand-de-Comminges et, éventuellement, pour Oloron et Lescar dont les remparts semblent dater du tournant du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle.

<sup>356</sup> Certes, les enceintes pouvaient en partie être érigées pour des raisons de prestige mais ce motif a peut-être été un peu trop mis en avant dans le cas des enceintes de Dax et de Bayonne dont les réalisations montrent un souci d'adaptation de la topographie aux réalités militaires (voir Fourdrin, Monturet 2001, p. 295-298).

<sup>357</sup> Bouet 2015, p. 134 qui note toutefois la datation moins précise du rempart de St-Bertrand-de-Comminges, entre 375 et 450.

<sup>358</sup> Dieulafait, Sablayrolles 1996, p. 120-121. Bouet 2015, p. 134.

à Auch comme le soutiennent G. Fabre et P. Sillères<sup>359</sup>. Tous ces remparts constituaient plus probablement un quadrillage défensif du territoire et de ses populations, peut-être érigé d'ailleurs à la demande des élites urbaines. Ces murailles ne supposaient pas forcément des troupes permanentes ce qui expliquerait l'absence de renseignements fournis sur ce point par la *Notitia Dignitatum* (fin IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup>)<sup>360</sup>. En effet, le compte-rendu de Paulin de Pella du siège de Bazas, en 414, expose la faiblesse militaire des assiégés, qui, faute de troupes, usent de diplomatie pour retourner les troupes alaines, ce qui suffit à décourager les assiégeants wisigoths. Bien que paraissant limitée, une telle défense « passive » pouvait être suffisante – quoique les tensions à l'intérieur de la ville, exacerbées par la situation de siège, puissent jouer en partie en faveur des agresseurs (voir *infra*, p. 88-90)<sup>361</sup>. Pour L. Maurin, à St-Bertrand-de-Comminges, et contrairement à Dax ou à Bayonne, les murailles se prêtaient mal à une défense militaire organisée au vu de « traverses massives barrant le chemin de ronde ». La défense serait « assurée avant tout, on peut dire uniquement, par le mur » et le perchement<sup>362</sup> – point de vue qui peut paraître quelque peu excessif car les traverses, comme à St-Lézer, pourraient être un dispositif de protection élaboré contre les traits ennemis. Par ailleurs, l'efficacité de ce rempart est attestée, notamment, par Grégoire de Tours, lors du siège de 585<sup>363</sup>. Concernant les fortifications de St-Lézer – qui correspond probablement au *castrum Begorra* (ou *Bogorra*)<sup>364</sup> de la *Notitia Dignitatum* – elles ont vraisemblablement accueilli une troupe non identifiée. Avec les remparts de Bayonne (mais ces derniers semblent plus précoces), c'est le seul exemple de fortifications urbaines en dehors d'un chef-lieu en Novempopulanie, bien qu'il faille rester prudent sur ce point<sup>365</sup>. Malgré les incertitudes sur les circonstances précises de la construction des remparts, les villes semblent avoir été les maillons essentiels de la défense de la Novempopulanie.

### 1.3.2.2. Quelles troupes pour la Novempopulanie ?

Certains historiens ont estimé, peut-être un peu rapidement, que la Novempopulanie était *inermis* à l'arrivée des Wisigoths et que la cohorte de Novempopulanie, localisée à ou dans la région de

<sup>359</sup> Voir Fabre, Sillères 2000, p. 34. Le débat est résumé dans Fourdrin 2020, p. 23-25.

<sup>360</sup> Voir Barraud, Maurin 1996, p. 36-37 : il faut aller en Aquitaine Seconde, à Poitiers, pour trouver « un régiment de Sarmates et de Taifales » sans doute affecté aux remparts. En Novempopulanie, nous n'avons, pour l'instant, pas une seule épitaphe de soldat décédé sur place, contrairement à Bordeaux (*CIL*, XIII, 11031 pour un certain Flavinus ou Eilanus, mort dans la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle). Toutefois, comme garnison des fortifications, un recours aux milices urbaines est possible, même si elles étaient déjà mobilisées pour des fonctions de police et de lutte anti-incendie.

<sup>361</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 328-405. Maurin 2020, p. 23. Paulin explique qu'une révolte servile, soutenue par de jeunes libres, a failli lui coûter la vie ainsi qu'à la noblesse de Bazas (v. 334-336).

<sup>362</sup> Maurin 2020, p. 23.

<sup>363</sup> Fourdrin 2020, p. 60-61.

<sup>364</sup> Fourdrin 2020, p. 33.

<sup>365</sup> Fourdrin 2020, p. 136. Toutefois, Fabre 2018, p. 141 ne tranche pas entre la « simple citadelle ou (...) un habitat aggloméré fortifié ». Il est possible qu'une voie romaine ait mené de Bagnères à Saint-Lézer via Tarbes « mais (elle n'est) pas avérée archéologiquement » (*id.*, p. 145).

Bayonne, n'existait plus qu'en théorie<sup>366</sup>. Si elle était toujours en activité, cette cohorte de Novempopulanie de *Lapurdum* aurait pu jouer un rôle de surveillance des littoraux, mais il est assez difficile d'imaginer un tribun de cohorte avoir des activités navales<sup>367</sup>. Plutôt que de supposer, avec C. Jullian, la surveillance de l'embouchure de l'Adour<sup>368</sup> – ce qui oublie aussi le changement de tracé du fleuve<sup>369</sup>, il vaut mieux privilégier la garde de la route Astorga-Bordeaux<sup>370</sup>. Parmi les autres possibilités, il y aurait, au vu de son nom, une troupe mobile capable d'intervenir dans toute la Novempopulanie<sup>371</sup>. Mais cette force n'aurait pu compter que sur un effectif assez réduit<sup>372</sup>, peut-être insuffisant pour en faire une troupe provinciale mobile<sup>373</sup>. Quoi qu'il en soit, l'utilisation de troupes originaires de l'extérieur de la Novempopulanie est probable au IV<sup>e</sup> siècle, voire même avant<sup>374</sup>. Ainsi, à Bayonne, les fouilles, en cours d'étude, de Chr. Normand tendent à identifier la fabrication de poteries exogènes avec présence de « dérivées de sigillée paléochrétienne » (DSP) grises et de céramiques culinaires tournées, pourtant très rares en Novempopulanie, et probablement destinées à la *cohors Novempopulanae*. Si cette hypothèse est exacte, l'encadrement de la cohorte serait plutôt romanisé, car la DSP est un produit de luxe, et la troupe probablement recrutée en dehors de la province<sup>375</sup>.

<sup>366</sup> Bourdardtchouk 2014 par exemple mais qui semble négliger les découvertes archéologiques d'Arteketa Campaita. Dans cette perspective, la *Notitia* rassemblerait des informations obsolètes sur la Novempopulanie, ce qui reste au demeurant possible.

<sup>367</sup> Mussot-Goulard 1996 b, p. 157, suppose, encore au début du V<sup>e</sup> siècle, qu'une « cohorte d'intervention spécialisée (était) installée à *Lapurdum* », dans un but principalement de surveillance maritime, « sans pouvoir couvrir l'ensemble des côtes novempopulaniennes ». Voir *Notitia Dignitatum, Occ.*, XXXVII,15 ; VII, 99.

<sup>368</sup> Comme le notait déjà C. Jullian, la *Notitia Dignitatum* ne dit rien des « flottes et flottilles », sauf sur celle de la Somme. Par exemple, ce n'est que par déduction que l'on suppose que les *milites Garronenses* de Blaye étaient des « troupes navales » (Jullian 1921, p. 104 et note 5, p. 106 et note 4). Le grand historien estime néanmoins que la *cohors Novempopulana*, servait à garder l'embouchure de l'Adour de par sa localisation à *Lapurdum*, avant-port de Dax (*id.*, p. 106).

<sup>369</sup> Réchin 2019, p. 105-131.

<sup>370</sup> *Contra* Fourdrin 2020, p. 113 et p. 136.

<sup>371</sup> Toutefois, le nom n'est pas forcément révélateur, « la *Notitia* désignant arbitrairement une troupe soit par son numéro, soit par son nom d'origine, soit par son lieu de résidence, soit par l'une ou l'autre de ses épithètes » (Jullian 1921, p. 106, n. 4). Nous pensons néanmoins que l'hypothèse d'une troupe provinciale mobile, à l'échelle de la Novempopulanie, mérite d'être examinée. Elle reprendrait l'idée de C. Jullian de « milices provinciales » d'origine probablement locale. Il convient néanmoins de rester prudent puisqu'à Poitiers, c'est un régiment « de Sarmates et de Taifales » qui est attesté (Barraud, Maurin 1996, p. 36).

<sup>372</sup> Cette force était en tout état de cause limitée. Si l'on suit les estimations de Duncan-Jones 2002, p. 117 et Coello 1996, p. 51, appuyées sur les fouilles de campements tardifs, une légion ne devait compter que 2000 hommes (contre 5500, effectif théorique du Haut-Empire) et une cohorte, une centaine (contre 500 à 1000). Ce dernier chiffre est peut-être un peu faible et néglige sans doute le fait que les campements pouvaient être répartis sur plusieurs sites.

<sup>373</sup> Certes, en Vasconie espagnole, les dirigeants Vascons d'époque wisigothique sont les héritiers des anciennes milices locales mais le contexte septentrional, avec des réseaux beaucoup plus denses d'anciennes et nouvelles élites, n'a pas dû donner la même importance aux héritiers de ces milices, si elles existaient toujours sur le versant nord ou que des groupes se revendiquaient d'elles, ce dont nous n'avons aucune confirmation (Pozo 2016-2022).

<sup>374</sup> Un point de comparaison est fourni par le régiment de Sarmates et de Taifales attesté par la *Notitia* à Poitiers (voir *supra*, note 371 et p. 61, note 360).

<sup>375</sup> Réchin 2019, p. 105-131.

D'autres sites auraient-ils accueilli des garnisons ? C. Delaplace suggère, peut-être un peu rapidement, que le camp militaire de St-Bertrand-de-Comminges ait pu être maintenu tardivement malgré l'absence d'attestation archéologique en ce sens<sup>376</sup>. Quant à St-Jean-le-Vieux (la station d'*Imus Pyrenaeus*<sup>377?</sup>), le camp romain d'époque augustéenne supposé par J.-L. Tobie a été remis en cause par les recherches d'A. Düren qui ont conclu à un faciès de consommation des amphores plus civil que militaire<sup>378</sup>. Au IV<sup>e</sup> siècle, c'est une *mansio* où la présence d'un « poste de garde militaire, auquel étaient liées deux nécropoles de crémation dont le rituel incluait le dépôt d'armes »<sup>379</sup>, est mise en doute par des fouilles récentes de l'INRAP<sup>380</sup>. Toutefois, la voie de Roncevaux<sup>381</sup>, bien que non fortifiée, a pu être défendue par le site d'Arteketa, situé à une dizaine de kilomètres et idéalement placé, sur la *via Astorga-Bordeaux*<sup>382</sup>. Cet endroit a peut-être été aménagé dès la fin du III<sup>e</sup> siècle<sup>383</sup> et aurait été occupé, selon J.-L. Tobie, par des « fédérés germaniques détachés du *limes* »<sup>384</sup>. Il s'agissait probablement de

<sup>376</sup> Le camp de St-Bertrand-de-Comminges, à Encraoustos, a été « aménagé ou fonctionn(ait) au III<sup>e</sup> siècle et (a) permis le stationnement d'une cohorte » – sans que ses fonctions soient très claires (Fabre 2015. G. Fabre ne tranche pas entre le contrôle des carrières de marbre, la perception de l'annone ou des missions de sécurité). C. Delaplace estime qu'il aurait pu être encore en service au V<sup>e</sup>, voire au VI<sup>e</sup> siècle et accueillir une garnison (Delaplace 2009, p. 209). Néanmoins, en l'absence de toute donnée archéologique permettant d'étayer cette hypothèse, nous préférons l'écartier : rien ne prouve que le camp d'Encraoustos ait continué à jouer un rôle militaire aussi tardivement.

<sup>377</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 24 et note 41 : elle serait peut-être plutôt à localiser à Ugange.

<sup>378</sup> Düren 2012. *Contra* Tobie 1966.

<sup>379</sup> Pozo 2016, p. 121-122. Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 24. En tout état de cause, l'affirmation de Tobie 1997, p. 130-131, penchant pour la réouverture de « l'ancien camp romain » – dont l'existence est déjà très douteuse, ne peut plus être retenue (« les auxiliaires barbares qui composèrent le détachement isolé stationné pour contrôler la *clausura* d'Arteketa sont détachés d'un camp de base, qui, pour l'instant, ne peut qu'être celui de St-Jean-le-Vieux à 10 km si l'on suit le tracé de la voie »). Toutefois, une présence militaire, modeste, a été défendue à l'aide d'indices tendant à prouver la présence de militaires qui avaient des pratiques barbares comme à Oloron ou à Arteketa (dépôts funéraires d'armes notamment comme un scramasaxe). Voir Cavalin 2018.

<sup>380</sup> BSR Nouvelle-Aquitaine, à paraître.

<sup>381</sup> Rico 1997, p. 197-221 : Cette route, passant par les ports de Cize, est connue par l'*Itinéraire d'Antonin* en tant que « voie de *Hispania in Aquitania* » ou *Ab Asturica Burdigala*. Du côté espagnol, les fouilles d'O. Mendizabal, sur le site de Zaldua, ont mis en évidence un centre de peuplement, daté entre I<sup>er</sup> et IV<sup>e</sup> siècle, avec complexe thermal et lié à la route transpyrénéenne (Mendizabal 2021 et 2022 b).

<sup>382</sup> Tobie 1997, p. 130. Le toponyme (« le passage étroit ») souligne le caractère stratégique de l'emplacement où « l'on p(ouvait) barrer efficacement la route, sans trop d'ouvrages ».

<sup>383</sup> Tobie 1997, p. 128-129 suppose un « ouvrage romain de type *clausura* (...) destiné à contrôler le mouvement et non à l'interdire, en créant des 'guichets' ». Selon l'auteur, il ne s'agirait donc pas vraiment d'une « barrière militaire » mais plutôt d'un site de « contrôles internes » des flux migratoires entre Espagne et Gaule. Cependant, une double fonction nous paraît plus probable, au vu des armes retrouvées à proximité (haches, fers de lance) sans oublier la tour de surveillance « sur le sommet d'Arteketa » (*id.*, p. 129).

<sup>384</sup> Tobie 1997. Hypothèse reprise par Rico 1997, p. 197-221. Le site, fouillé dans les années 1980, a effectivement montré la reconstruction des fortifications d'un camp à la fin du III<sup>e</sup> siècle (*ibid.*). Il a aussi livré, dans une nécropole liée au camp, de nombreuses pièces de « style germanique » (armes, plaques de ceinturons et fibules) mais plutôt datées des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Il convient néanmoins de rester très prudent sur l'origine ethnique réelle de ces hommes même si les points communs se retrouvent plutôt « dans les nécropoles militaires du *limes* belge et rhénan » (Tobie 1997, p. 131). Comme le reconnaît l'auteur, « les bijoux décorés selon la technique de la taille biseauté, propre à l'artisanat de l'Europe du Nord, se répandirent dans l'armée post-constantinienne, très largement germanisée ». M. Pozo est aussi prudent sur leurs origines et l'on peut se rallier à sa mention de « soldados de origen germánico o que practicaban ritos de aire germánico » (Pozo 2016, p. 128-129).



barbares (à une époque où l'armée romaine est déjà très germanisée) sans que leur statut précis ne soit déterminable<sup>385</sup>. D'autres découvertes sont à interpréter avec précaution. Ainsi, à Oloron, sur la voie du Somport (*ab Caesaraugusta Beneharno*<sup>386</sup>), la seule découverte d'une tombe d'un probable guerrier barbare de la fin du IV<sup>e</sup> siècle empêche de conclure, un peu vite, à une troupe<sup>387</sup>. Il convient également d'être prudent sur l'identification, en 2019, à L'Isle-Jourdain, de pièces « d'équipement militaire romain tardif », au nord-ouest de la voie romaine allant de Toulouse à Auch et à Bordeaux, dans une « zone artisanale et commerciale du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle »<sup>388</sup>. Au final, il ne reste, en l'état des données, que deux sites qui ont, très probablement, accueilli des troupes au IV<sup>e</sup> siècle en bordure d'une voie antique, en plaine (Bayonne) et en montagne (Arteketa). L'existence d'une unité mobile défendant la province est douteuse, faute d'élément probant en ce sens. Il est néanmoins vraisemblable que les autorités urbaines se soient appuyées sur des milices locales, malgré l'absence de témoignage en ce sens, mais avant tout pour assurer le maintien de l'ordre, principal souci des possédants comme l'atteste Paulin de Pella lors du siège de Bazas de 414 (voir *infra*, p. 88-90).

## 2. Une société encore en cours de christianisation

Nous nous demanderons s'il est possible, en Novempopulanie, de dater les débuts du christianisme ainsi que la création des premiers évêchés notamment au moyen de l'épigraphie et de l'archéologie. Dans les campagnes, les puissants ont-ils joué un rôle important de diffusion du christianisme ? Le polythéisme a-t-il rapidement disparu dès le IV<sup>e</sup> siècle ? Enfin, comment s'affirme le bouillonnement théologique chrétien, au travers notamment du priscillianisme et du vigilantisme ?

### 2.1. Une chronologie peu assurée et sans doute assez tardive

Les débuts du christianisme en Novempopulanie sont très mal connus et les premières attestations doivent être considérées avec prudence. Ainsi, l'évêque Mamertinus et son diacre Leontius, souscripteurs du concile d'Arles (314) sont plus vraisemblablement des représentants de l'église de Toulouse que de celle d'Éauze comme l'a montré L. Maurin<sup>389</sup>. Par ailleurs, la réinterprétation par J.-L.

<sup>385</sup> Comme le note M. Pozo, des *limitanei* sont attestés sur la voie Astorga-Bordeaux à Veleia (Pozo 2016, p. 112) sans que cela ne soit déterminant pour le statut des soldats d'Arteketa.

<sup>386</sup> Route connue dans les Pyrénées Centrales par une description de *l'Itinéraire d'Antonin* (Rico 1997, p. 197-221)

<sup>387</sup> Réchin 2013, p. 245. Une « pointe de lance à barbelure (...) » de « type germanique », trouvée dans la tombe, serait légèrement antérieure à la construction du rempart (extrême fin du IV<sup>e</sup> ou début du V<sup>e</sup> siècle) comme me l'indique F. Réchin. Il convient en outre de rester prudent au vu des multiples emprunts en matière d'équipement durant l'Antiquité Tardive. Il n'est donc pas assuré que le propriétaire de la lance ait été membre d'une hypothétique garnison, chargée de protéger l'espace fortifié de la butte de Sainte-Croix.

<sup>388</sup> La *mutatio Bucconis* de *l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem* (333) aurait donc pu accueillir une présence militaire, même si, comme le note prudemment J.-P. Cazes, ces pièces n'ont pu être rattachées « à aucune structure précise » (Cazes 2020, p. 325).

<sup>389</sup> *Contra* Mussot-Goulard 1996 a, p. 26-27. Voir Maurin 2004 b, p. 13-14 : « La tradition manuscrite offre *Tolosa*, *Dolosa*, *Tolosacium*, *Dolosacium* et deux fois seulement (C91v<sup>o</sup> de *civitate Elosasium* et (T24v) *ex civitate*

Schenck des deux inscriptions d'une même plaque funéraire de Valcabrière<sup>390</sup>, empêche d'en faire « le premier témoignage daté du christianisme en Novempopulanie »<sup>391</sup>. En effet, l'épithaphe de Valeria Severa, datée précisément par l'année des consuls (Rufin et Eusèbe) du 5 juillet 347 présente une graphie très différente de celle du prêtre Pac(cius ?) Patroclus. Cette dernière pourrait être postérieure sans que les deux défunts n'aient forcément de lien de parenté (un remploi est possible). Par ailleurs, on ne peut écarter totalement l'hypothèse présentée par J.-L. Schenck d'un « faux partiel » : A. Dumège ou V. Cazes, épigraphistes pyrénéens connus pour leurs forgeries, auraient pu graver eux-mêmes l'inscription du prêtre Pac(cius ?) Patroclus<sup>392</sup>. Comme le note J.-P. Bost, l'Aquitaine semble avoir assez peu subi les persécutions du III<sup>e</sup> et du début du IV<sup>e</sup> siècle, contrairement à la péninsule hispanique voisine où le christianisme se diffusait rapidement<sup>393</sup>. Il faut en effet rester prudent sur le culte de saint Luperc d'Éauze – martyr des persécutions de Dioclétien selon sa *Vita* – qui a été longtemps considéré comme marquant le début de la christianisation de la cité. En effet, son hagiographie, postérieure à l'époque carolingienne, « est des plus fabuleuses » et fut rejetée comme sans valeur par les Bollandistes eux-mêmes<sup>394</sup>. Par ailleurs, l'inscription, très mutilée, découverte en 1880, près de la gare, et qui mentionne un Luperc, sans doute du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle, semble résister aux tentatives de restitution et d'interprétation comme l'a déjà noté L. Maurin<sup>395</sup>. Certes, la pierre renvoie peut-être – si ce n'est pas une homonymie – au culte de Luperc dont le monastère dédié n'apparaît, à Éauze, qu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Mais il s'agit très probablement, comme l'ont noté L. Maurin et J.-P. Bost, d'une importation, à une date indéterminée, du culte d'un des martyrs de Saragosse de 304<sup>396</sup>. On notera au passage que la *Vita* du saint d'Éauze le faisait naître dans la même ville espagnole et se gardait de préciser son lieu de

---

*Iosacium* ». L'auteur précise également que l'ordre des souscriptions n'est d'aucun secours puisque la Narbonnaise première et la Novempopulanie ne sont représentées par aucun autre évêque.

<sup>390</sup> Découverte en 1840 dans le cimetière « derrière l'abside de la chapelle Notre-Dame » de Valcabrière (Haute-Garonne). Voir *CIL*, XIII, 299 et Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 448-449 et fig. 574. Texte à gauche : *Val(eria) Severa egit annos XXX. Recessit III (ante) non(as) Iul(ias) Rufino et Eusebio cons(ulibus)*. Texte à droite : *Pac(cius ?) Patroclus praesbyter sibi in pace (chrisme)*.

<sup>391</sup> *Contra* Maurin 2004 b, p. 13.

<sup>392</sup> Pene, Schenck 1991, p. 449.

<sup>393</sup> Bost 2009, p. 299 : « La nouvelle religion s'est assez largement répandue dans la péninsule Ibérique au cours du III<sup>e</sup> siècle de notre ère, et assez tôt (vers 250) y existaient des communautés organisées. C'est ce que laissent supposer les remous suscités par la persécution de Dèce, ou les glorieux martyrs de Saragosse, sous Valérien, en 258 ou 259. Sans parler de la vigueur de la persécution de Dioclétien, au début du IV<sup>e</sup> siècle, marquée par le sacrifice d'illustres victimes comme saint Vincent ».

<sup>394</sup> *Vita Lupercii*, AASS, *lun.*, V, p. 351-354. « Luperc, né à Saragosse, vint à Oloron, puis à Éauze où il subit une série d'épreuves sur ordre du préfet Dacianus, avant de repartir pour subir son martyre hors de la cité d'Éauze, en un lieu dont la *Vita* ne souffle mot » (Maurin 2004 b, p. 31).

<sup>395</sup> Si son authenticité ne fait pas de doute, seul l'anthroponyme Luperc(us) est attesté sur la pierre. Le développement du *CIL*, *Luperc(o martyr)i*, n'est en effet qu'une conjecture (*CIL*, XIII, 563. Maurin 2004 b, p. 31).

<sup>396</sup> Le culte de Luperc est d'ailleurs attesté, vers 820-830, à San Pedro de Siresa, en Aragon, un monastère fondé par une famille comtale locale mais fidèle aux Carolingiens (Ubieto 1986, n° 2).

martyre, ce qui pourrait relever du critère d'embarras<sup>397</sup>. Toutefois, comme nous l'avons déjà vu, l'archéologie prouve une christianisation sans doute largement antérieure au IV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, à Oloron ou à Valcabrière, par exemple, certains sarcophages de l'école d'Aquitaine, en marbre de St-Béat, présentent, mais pas systématiquement, un décor chrétien. Toutefois, leurs datations, fondées sur des critères purement stylistiques, demeurent fragiles. Ainsi, on a pu proposer la fin du VI<sup>e</sup> siècle pour des fragments de sarcophages de Valcabrière, datation qui peut sembler assez tardive il est vrai<sup>398</sup>.

Concernant les évêchés, J. -P. Bost souligne également notre incertitude. Ainsi, faut-il accorder foi à un évêché antique des Boïens sur le fondement de deux inscriptions, dont l'une très mutilée, et toutes deux très mal datées ? S'il a existé, il aurait été supprimé avant 506 car aucun évêque des Boïens n'est mentionné au concile d'Agde<sup>399</sup>. Malgré les doutes de V. Souilhac et de L. Maurin ainsi que l'absence de preuves archéologiques irréfutables, l'hypothèse de S. Cebes d'un « évêché éphémère qui aurait disparu au moment du rattachement de la *civitas Boatium* à *Burdigala* » nous paraît devoir être retenue<sup>400</sup>. En effet, le fragment d'Andernos, datable entre 350 et 500, peut difficilement être l'épithaphe d'un évêque des Boiocasses<sup>401</sup>, décédé dans sa *villa* d'Andernos, près d'Arcachon, comme l'ont défendu L. Maurin et V. Souilhac. Ainsi que le note S. Cebes, « (la) coïncidence », qui aurait fait mourir un *episcopus Boio(cassum)* chez les Boïates « serait (...) incroyable ». Il vaut donc mieux retenir la lecture traditionnelle *episcopus Boio(rum)*<sup>402</sup>. Quant à l'inscription retrouvée sur un plat d'argent dans le Derbyshire, qui mentionne un *Exuperius episco(pus) ec(c)lesiae Bogiensis(s)*, « on penche aujourd'hui pour une église d'Angleterre après avoir un temps préféré Bayeux au pays de Buch »<sup>403</sup>.

Certes, des évêchés existaient nécessairement en Novempopulanie, dès le IV<sup>e</sup> siècle, mais peut-être pas partout. Ainsi, Hilaire de Poitiers en 358 ou 359, dans sa lettre de remerciement à ses collègues évêques de la Gaule, inclut ceux de la Novempopulanie qui l'avaient soutenu face au « parti arien » de Saturnin d'Arles et de Paterne de Périgueux<sup>404</sup>. Dans cette optique, la christianisation du tissu urbain, notamment par la construction de cathédrales, se fait à des dates indéterminées<sup>405</sup>. Comme le souligne L. Maurin, la Novempopulanie se distingue sur ce point des villes gauloises, où les premières

<sup>397</sup> Tel que l'entend J.-P. Meier dans sa biographie de Jésus et son essai d'interprétation des *Évangiles* (Meier 2004). Une source, même de propagande, est bien obligée, par moments, de reconnaître une partie de la vérité. L'embarras du rédacteur en est un indice. On pourrait aussi rajouter que le préfet Dacien porte le même nom, dans la *Vita Lupercii* d'Éauze, que celui de Saragosse durant les persécutions de Dioclétien. Maurin 2004 b, p. 31.

<sup>398</sup> Pene, Schenck 1991, p. 73 et 75. *Contra* Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 443-444.

<sup>399</sup> Bost 2009, n. 35, p. 319.

<sup>400</sup> Cebes 2021, p. 84-85.

<sup>401</sup> Evêque de Bayeux.

<sup>402</sup> *Contra* Maurin, Souilhac 2004, p. 200-204. Cebes 2021, p. 84-85.

<sup>403</sup> Maurin, Souilhac 2004, p. 203.

<sup>404</sup> Hilaire de Poitiers, *Liber de Synodis*, PL, X, col. 479. Doignon 1978, p. 95.

<sup>405</sup> Maurin 2004 b.

cathédrales ont été généralement construites à l'abri des remparts de la ville haute, au III<sup>e</sup> ou au IV<sup>e</sup> siècle. Pour notre province d'étude, nous n'avons pas de renseignements précis sur les dates de constructions des cathédrales bien que la vraisemblance plaide pour un *terminus ante quem* au IV<sup>e</sup> siècle – puisque l'Empire était devenu officiellement chrétien et que le « cadre institutionnel (la cité) était prêt à les accueillir ». « Le maintien au Bas-Empire de l'agglomération dans un site de plaine », au moins pendant une bonne partie du IV<sup>e</sup> siècle – nous pensons notamment à *Lugdunum* de Convènes ou à Auch – a pu aboutir à la création des premières cathédrales en ville basse<sup>406</sup>. Avec raison, L. Maurin estime que le « délai de migration de la cathédrale à l'intérieur de la ville remparée » a dû être variable selon les cas, si le transfert a bien eu lieu – « les traditions restant généralement fortes dans le domaine religieux »<sup>407</sup>. Certes, la plupart des cathédrales médiévales de Novempopulanie sont visibles aujourd'hui en ville haute (Auch, Bazas, Lectoure, Lescar, St-Bertrand-de-Comminges), à l'exception notable d'Oloron, où elle se trouve en ville basse. Cependant, il serait dangereux d'en tirer des conclusions hâtives. Ainsi, à St-Bertrand-de-Comminges, l'archéologie a identifié une basilique en ville basse (quartier du Plan), qui est datée au plus tard des années 420-430<sup>408</sup>. À Auch, au XII<sup>e</sup> siècle, l'archevêque continuait à résider en ville basse, sur la rive droite, peut-être « en vertu d'une lointaine tradition héritée de l'Antiquité Tardive ». De même, un texte médiéval du XI<sup>e</sup> siècle, il est vrai de valeur douteuse, tend à placer la première église de Lectoure en ville basse<sup>409</sup>. Il en est de même à Dax<sup>410</sup>. En outre, le cas de St-Lizier, chez les *Conсорanni*, montre la « complexité des traditions », avec ses deux cathédrales, l'une en ville haute et l'autre en ville basse, ce qui empêche une interprétation sûre<sup>411</sup>. Toutes ces cathédrales devaient s'intégrer à des groupes épiscopaux, avec baptistère et résidence de l'évêque, mais nous ne savons pratiquement rien de ces derniers<sup>412</sup>. Il faut donc reconnaître les limites de nos connaissances qui se limitent au constat de cathédrales de Novempopulanie probablement plus tardives que celles du reste de la Gaule (IV<sup>e</sup> siècle ?) et fréquemment installées en ville basse, sans doute donc avant la construction des remparts qui semble être intervenue, dans la plupart des villes, au tournant du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle (voir *supra*, p. 60).

---

<sup>406</sup> Maurin 2004 a, p. 366.

<sup>407</sup> Maurin 2004 a, p. 366.

<sup>408</sup> Bouet 2015, p. 140-141. La basilique ne reçoit des sépultures qu'après « un agrandissement et des transformations importantes », peut-être durant la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle.

<sup>409</sup> La *mater ecclesiarum prima* de Lectoure s'y serait trouvée. Voir Maurin 2004 a, p. 366, n. 30.

<sup>410</sup> Maurin 2004 b, p. 40.

<sup>411</sup> Maurin 2004 a, p. 366.

<sup>412</sup> Comme l'enquête de L. Maurin le montre pour les différents chefs-lieux de cité de la Novempopulanie, aucun groupe épiscopal de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Age n'a pu être identifié avec certitude (Maurin 2004 b).

## 2.2. Le rôle des élites dans les campagnes

Dans les campagnes, les oratoires privés des grands domaines ont probablement joué un rôle, même s'ils semblent principalement destinés, de par leurs dimensions généralement réduites, au culte du maître et, sans doute, de sa *familia* comme l'a déjà souligné M.-G. Colin<sup>413</sup>. Même quand un aristocrate transformait sa *villa* en monastère, comme Sulpice Sévère, dont le *Primulacium* est sans doute plus à chercher en Narbonnaise qu'en Novempopulanie, comme l'a montré A. Chastagnol<sup>414</sup>, ce n'était probablement pas avec l'ambition première de christianiser ses paysans mais plutôt de répondre à ses propres besoins spirituels voire de mettre en avant « son identité aristocratique »<sup>415</sup>. Ainsi, dans le résumé de sa journée, Ausone, après s'être débarbouillé et habillé avec l'aide d'un esclave se rend d'abord à son *sacrarium*, vraisemblablement l'oratoire privé de son domaine (possiblement Lucagnac mais tous devaient en avoir un), où il veut visiblement se retrouver seul<sup>416</sup>, pour y prononcer une prière avant de commencer ses activités (invitations et remerciements aux amis, ordres au personnel ...) <sup>417</sup>. Cependant, la routine de cet aristocrate n'est pas nécessairement transposable à tous les propriétaires de *villae*. Il n'empêche que l'on a retrouvé de probables oratoires dans un certain nombre de domaines comme « la *villa* de Géou à Labastide d'Armagnac, la *villa* de Séviac ou encore Sorde-l'Abbaye »<sup>418</sup>. Les propriétaires ont visiblement rajouté un espace chrétien à leur demeure, *in agro proprio*, « sans pour autant bouleverser l'organisation de la résidence », comme l'atteste, par exemple, la réutilisation du « pavement mosaïqué » à Géou ou à Taron<sup>419</sup>. Certes, S. Caves a prouvé qu'en Aquitaine méridionale les chapelles n'ont joué qu'assez tard, entre fin VI<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle<sup>420</sup>, un rôle structurant dans l'encadrement ecclésiastique des campagnes. Alors comment ses habitants, dont les dépendants des maîtres (en dehors des domestiques), pouvaient-ils exercer leur culte ? M.-G. Colin a supposé qu'ils devaient se rendre aux chefs-lieux de cité ce que B. Pace trouve assez discutable car leur accessibilité n'était pas toujours évidente<sup>421</sup>. Certes, « le synode qui s'est tenu à Agde en 506 nous montre qu'un encadrement des campagnes de la Novempopulanie existait depuis la fin de

<sup>413</sup> Colin 2008, p. 291.

<sup>414</sup> Chastagnol 1972, p. 282-287.

<sup>415</sup> Chin 2020, p. 39. Certes, aucune *villa*-monastère n'est pour l'instant attestée en Novempopulanie.

<sup>416</sup> Ausone, II, *Ephemeris*, 2, v. 7-8 : *Pateatque fac sacrarium / Nullo paratu extrinsecus* (« Et fais ouvrir la chapelle sans aucun préparatif extérieur »).

<sup>417</sup> Ausone, II, *Ephemeris*, 3-7.

<sup>418</sup> Pace 2020, p. 412-413.

<sup>419</sup> Colin 2008, p. 225-226 qui cite les cas de Géou et, avec prudence, de Taron comme caractéristiques de cette réutilisation des sols mosaïqués.

<sup>420</sup> Caves 2015, p. 185, 196-197. Pace 2020, p. 413.

<sup>421</sup> Pace 2020, p. 412-413. Elle était bien plus aisée pour l'élite. Ainsi, Ausone fête Pâques à la cathédrale de Bordeaux, donc en présence de l'évêque. Ausone presse Axius Paulus de venir le voir dans son domaine de Saintes car il va rapidement devoir revenir à Bordeaux pour assister à la Pâques (Ausone, *Ep.*, VIII, v. 9-10). Cela est confirmé par *Ep.*, X, v. 16-17 : une fois Pâques passée, Ausone souhaite repartir à la campagne.

l'Antiquité »<sup>422</sup>. Il vaut probablement mieux supposer que les populations rurales, partiellement christianisées, comme dans la plupart des régions, ne fréquentaient pas toutes la messe dominicale mais se rendaient, lors des fêtes importantes, à la cathédrale du chef-lieu ou à une église d'un gros bourg. En ce sens, il y avait bien un encadrement ecclésiastique dès l'Antiquité tardive mais au niveau de cadres larges comme les diocèses ou de grands ressorts paroissiaux<sup>423</sup>. Comme ailleurs, il faut attendre au moins la fin du VI<sup>e</sup> siècle pour que l'encadrement se resserre au niveau local grâce à un réseau de chapelles rurales<sup>424</sup>. Il est néanmoins probable que des oratoires aient pu être ouverts à la domesticité voire à d'autres dépendants des grands propriétaires fonciers mais cela ne devait pas être leur fonction première.

### 2.3. Le maintien tardif de traditions polythéistes

De surcroît, même les élites n'étaient pas encore totalement christianisées au IV<sup>e</sup> siècle. Il y a beaucoup de doutes sur la religion de Nymfius, probable propriétaire de la *villa* de Valentine<sup>425</sup>. Ceci n'est pas propre à la Novempopulanie puisque le grand-père de Sidoine Apollinaire, un Arverne, préfet du prétoire des Gaules en 408, était le premier chrétien de la famille<sup>426</sup>. D'ailleurs, en Italie même, autour du cercle de Symmaque, les derniers polythéistes pouvaient encore faire de très belles carrières à l'image d'un Rutilius Namatianus, préfet de la Ville en 414 – et ce malgré la législation anti-polythéiste des années 390, il est vraie appliquée « de manière discontinue »<sup>427</sup>. Toutefois, il n'y pas de raison valable de penser que christianisme d'un Ausone tolérât des pratiques polythéistes<sup>428</sup> ; l'accusation de Paulin de Nole lui reprochant de « salir sa trabée dans un vieux temple » relève du procédé littéraire et du raisonnement par l'absurde, pour contrer le reproche d'avoir abandonné Rome en renonçant à sa fortune et à son rang<sup>429</sup>.

<sup>422</sup> Cabels 2015, p. 185

<sup>423</sup> Delaplace 2005, p. 10.

<sup>424</sup> Cabels 2015, p. 185 : « La culture païenne a semble-t-il continué à jouer un rôle important jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle où la mission ne semble pas avoir été très affirmée dans notre région d'étude contrairement au reste du sud de la Gaule. Les conversions de masse ont dû être tardives, entre le VII<sup>e</sup> siècle et le IX<sup>e</sup> siècle ». Prudemment, S. Cabels parle des *villae* comme « de points d'ancrage pour de petites communautés chrétiennes » au haut Moyen Age (Cabels 2019, p. 93).

<sup>425</sup> Les arguments des défenseurs (H. S. Sivan) et des adversaires (J.-M. Pailler) du christianisme de Nymfius demeurent fragiles. En effet, il n'y a pas de mention explicite dans le texte et le vocabulaire funéraire était souvent commun aux chrétiens et aux polythéistes (*contra* Sivan 1989, p. 108-109) ; par ailleurs, des *munera* pouvaient être donnés par des chrétiens (*contra* Pailler 1986, p. 160). Voir Pelat 2023 et Pace 2020, p. 416.

<sup>426</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 12.

<sup>427</sup> Rutilius Namatianus, *De reditu suo*, I, v. 155-160. Wolff 2007, p. XIII et n. 18. Il faudrait attendre les années 420 pour que la plupart des préfets soient des chrétiens, même si Macrobe, un polythéiste, auteur des *Saturnales*, devient préfet du prétoire d'Italie en 430 (*ibid.*).

<sup>428</sup> *Contra* Bouet 2015, p. 138.

<sup>429</sup> Paulin de Nole, *Carm.*, X, v. 251 en réponse à Ausone, *Ep.*, 21, v. 60-61. Voir Paulin de Nole, Amherdt 2004 (éd.), p. 114 et 155.

Nous n'avons bien sûr guère d'informations sur les catégories moins privilégiées dans les sources textuelles. Mais l'intégration des fouilles archéologiques dans des SIG, telle que l'a menée B. Pace, peut malgré tout donner des indications intéressantes. Ainsi, en Novempopulanie, bien que plus de 60 % des sites soient abandonnés avant la fin du IV<sup>e</sup> siècle<sup>430</sup>, des lieux de cultes polythéistes se maintiennent malgré leur interdiction officielle par Théodose. C'est surtout le cas dans des espaces montagnards, parfois éloignés du chef-lieu, ce qui s'expliquerait donc par leur « relatif isolement »<sup>431</sup>. Ainsi, au IV<sup>e</sup> siècle, les temples polythéistes de *Lugdunum* et des « zones de piémont » disparaissent tandis que les sites de montagne (Coume des Arés, Coume de Lias, Mont-Sacon, Montsérié) restent fréquentés jusqu'au V<sup>e</sup> siècle<sup>432</sup>. À Dax, on a aussi retrouvé une tablette de défixion qui renvoie sans doute à des croyances polythéistes mais qui ne préjuge pas de la religion des pratiquants et qui reste mal datée<sup>433</sup> (voir *supra*, p. 37-39).

#### 2.4. Un bouillonnement religieux favorable à une « démocratisation de la culture » ?

En Novempopulanie comme dans les autres provinces, le succès de certains courants chrétiens anticonformistes est réel. Le priscillianisme<sup>434</sup>, originaire d'Espagne, et le vigilantisme, né chez les Convènes, en sont les principales illustrations. Leur succès auprès des élites et de certains clercs, comme doit le reconnaître Jérôme pour le vigilantisme<sup>435</sup>, est réel. Mais il a peut-être été plus large, auprès des « gens du peuple » et de « femmes en quête de pureté »<sup>436</sup>. Ainsi, Priscillien, lors de son voyage de l'hiver 381, « f(ait) de nouveaux émules : le peuple d'Éauze, l'aristocrate Euchrotia et sa fille Procula »<sup>437</sup>. Il est cependant difficile d'analyser les événements, déformés par « (la) gangue polémique » de l'accusation d'hérésie qui fait subir au chrétien dissident un « procédé d'exclusion » de

<sup>430</sup> Pace 2020, p. 415. La transformation des temples en églises, *topos* de l'hagiographie, notamment dans la *Vie de Saint-Martin* de Sulpice Sévère, n'était en réalité pas systématique comme le souligne Heijmans 2018, p. 79. Le phénomène serait « assez tardif » puisque « jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle la législation préconisait le maintien en état des temples » – l'ordre de conversion à des activités civiles ou de destruction des temples ne datant que du premier tiers du V<sup>e</sup> siècle. Il semble que les temples de la religion romaine traditionnelle n'ont pas été victimes « d'une destruction massive par des chrétiens » (Heijmans 2018, p. 80).

<sup>431</sup> Pace 2020, p. 415.

<sup>432</sup> Pace 2020, p. 415. Venco 2018, p. 113 : les dernières fouilles montrent un abandon probable du sanctuaire de Montsérié « vers le début du V<sup>e</sup> siècle ». Voir aussi CAG 64, p. 149, n° 337 et Campo 2018, p. 52 sur un culte des eaux rendu près d'Oloron à Lurbe-Saint-Christau, au niveau de la source des Arceaux. Mais il convient d'être prudent sur les conclusions que l'on peut tirer d'anciennes découvertes (1897) de « petits bronzes romains du Bas-Empire » et d'un « buste en marbre gris (...) qui pourrait faire penser à la représentation antique, par un artiste régional, d'un (ou du) dieu de la source ».

<sup>433</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, n° 3, p. 76-78 donne une fourchette chronologique comprise entre 350 et 500, intégrant donc l'époque wisigothique. L'inscription, retrouvée en 1976, lors des fouilles du bassin de la « Fontaine Chaude », pourrait certes montrer le maintien tardif de la croyance dans cette divinité des eaux, au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle (*id.*, p. 69) mais les auteurs de la dédicace pourraient aussi avoir été chrétiens.

<sup>434</sup> Sanchez 2009, p. 119-144.

<sup>435</sup> Sanchez 2009, p. 127 : Deux clercs, amis de Priscillien, Felicissimus et Armenius, sont exécutés avec lui en 385.

<sup>436</sup> Sanchez 2009, p. 119.

<sup>437</sup> Sanchez 2009, p. 125.

l'Église<sup>438</sup>. Au moins pour le priscillianisme, il est possible que le « peuple » converti ait été en fait une élite locale<sup>439</sup>.

Certes, Vigilance, décrit comme cabaretier de *Calahorris*, près de St-Bertrand-de-Comminges, semble être d'origine plus modeste que l'aristocrate Priscilien d'Avila<sup>440</sup> – ce qui ne l'empêchait pas, au grand dam de Jérôme, d'écrire des livres de théologie. A-t-il essayé d'adapter la religion aux aspirations des humbles ? Bien que tentante, cette hypothèse pourrait encourir le reproche d'anachronisme car évoquant des aspirations actuelles liées au catholicisme. Toujours est-il que son courant gagnait visiblement certaines paroisses d'Aquitaine au point de pousser des prêtres hostiles à écrire à Jérôme<sup>441</sup>. De ce que l'on peut reconstituer, Vigilance souhaitait des clercs mariés, vivant dans le monde, en condamnant les moines, dont il refusait l'entretien par la société au détriment des pauvres, et les pratiques ascétiques (jeûnes, mortifications). Son refus du culte des reliques et donc de l'intercession des saints remettait en partie en cause le pouvoir des évêques. Vigilance préférait une charité régulière au don de tous les biens, à l'opposé du geste de Paulin de Nole ou de Mélanie et de Pinien<sup>442</sup>. Toutefois, la thèse, séduisante, d'une opposition culturelle entre aspirations, y compris religieuses, de l'élite et des humbles est aujourd'hui fortement nuancée<sup>443</sup>. En effet, la présentation des courants « hérétiques » comme une forme de « protestation sociale », voire ethnique reste une hypothèse difficile à étayer avec certitude<sup>444</sup>. De toute manière, des membres de l'élite pouvaient impulser de tels mouvements quoique pas forcément de manière systématique<sup>445</sup>. Par ailleurs, la recherche de réintégration des chrétiens jugés dissidents était fréquente, loin du discours hérésiologique qui les diabolise. Ainsi, Jérôme a souhaité la réintégration de Vigilance avant de publier sa réfutation des « erreurs » du théologien (par exemple dans la lettre LXI, certes polémique, mais qui conclut sur la nécessité d'une nouvelle pénitence du destinataire). Certes, la volonté des priscillianistes

<sup>438</sup> Sanchez 2009, p. 131 : le schéma hérésiologique comprend notamment les reproches de gnosticisme et de manichéisme mais aussi des accusations de « paganisme », d'inspiration démoniaque ainsi que de débauche sexuelle (que facilitait la présence éminente des femmes dans ces mouvements).

<sup>439</sup> Toutefois, le terme *plebs* n'a pas systématiquement, semble-t-il, de dimension sociale. Il peut renvoyer aux fidèles laïcs d'une paroisse sous l'autorité d'un prêtre (Doignon 1978, p. 95-107).

<sup>440</sup> Si cela ne relève pas de la polémique de Jérôme qui a très bien pu attribuer des origines douteuses à Vigilance, en lien avec la mauvaise réputation des cabaretiers (*caupones*) dans le monde romain.

<sup>441</sup> Jérôme, *Contre Vigilance*, 3 : Les prêtres Riparius et Didier, inquiets des succès de Vigilance, ont incité Jérôme à écrire son livre pour réfuter sa doctrine.

<sup>442</sup> À l'inverse, Augustin et Jérôme acceptaient la dépossession volontaire « si elle passait par l'intermédiaire de l'Église », ce qui n'était certes pas le cas de celle de Pinien et de Mélanie, un geste « éminemment aristocratique » (Carrié 2001, p. 39).

<sup>443</sup> On ne peut conclure à un fossé culturel entre les aspirations des humbles et celles de l'élite (Carrié 2001, p. 40-42 et p. 46).

<sup>444</sup> Bien que Carrié 2001, p. 43-44 juge que « le débat reste ouvert ».

<sup>445</sup> Ce qui pouvait aussi avoir pour but, annexe aux préoccupations religieuses, de maintenir ou d'approfondir leur domination sociale (voir Carrié 2001, p. 44 au sujet des « affirmations identitaires visibles aux siècles tardifs »).



de réserver l'épiscopat aux plus ascètes était sans doute perçue comme une menace par une partie du clergé. Mais ce sont les circonstances politiques qui expliquent l'exécution de Priscillien<sup>446</sup>, et d'au moins une de ses fidèles d'Éauze, ce dont Ausone se fait discrètement l'écho<sup>447</sup>. De toute manière, s'il y a eu une volonté d'ouverture sociale de certains mouvements chrétiens comme le vigilantisme – on ne perçoit pas une telle ouverture dans le priscillianisme, très élitiste<sup>448</sup> – elle n'est pas clairement démontrée. Par ailleurs, elle n'aurait pas été totalement nouvelle puisque l'élite cherchait à élargir la « communication sociale » durant l'Antiquité tardive<sup>449</sup>.

### 3. L'arrivée des barbares en Novempopulanie : une catastrophe ?

Après un essai d'évaluation des sources littéraires disponibles sur l'arrivée des barbares en Novempopulanie, nous chercherons d'éventuelles confirmations archéologiques (dépôts monétaires, occupations de grottes-refuges ...). Nous terminerons par l'examen de la thèse qui attribue la construction des fortifications des villes de Novempopulanie à une décision impériale au lendemain des événements de 406-409.

#### 3.1. Des sources littéraires fragmentaires

Les sources littéraires restent fragmentaires et ne renvoient que rarement à la Novempopulanie de manière explicite. C'est notamment le cas, mais au sein d'une énumération de provinces du sud de la Gaule, dans un bref passage de la célèbre lettre – datée de 409 – de Jérôme à une veuve de l'aristocratie gallo-romaine, Ageruchia, et où l'auteur décrit les ravages dont la Gaule est victime suite à l'arrivée, en 406 ou 407, des Vandales, Alains et Suèves<sup>450</sup> : *Aquitaniae, Novemque populorum, Lugdunensis, et Narbonensis provinciae, praeter paucas urbes populata sunt cuncta. Quas et ipsas foris gladius, intus vastat fames* (« Les provinces d'Aquitaine, des Neuf Peuples, de Lyonnaise et de Narbonnaise, sauf quelques villes, ont été tout entières dépeuplées. En effet, pour ces dernières elles-mêmes aussi, au dehors c'est l'épée qui ravage, dedans, c'est la faim »)<sup>451</sup>. Pour J.-P. Bost, l'auteur aurait masqué sa méconnaissance de la réalité de l'arrivée des barbares en Gaule comme le prouverait

<sup>446</sup> Sanchez 2009, p. 126. Rousselle 1981.

<sup>447</sup> Ausone, *Prof.*, V, dédié au rhéteur Attius Tiro Delphidius, v. 36-38 : *Minus malorum munere expertus dei / Medio quod aevi raptus es / Errone quod non deviantis filiae / Paenaque laesus conjugis* (« Le moindre de tes maux, tu l'as enduré par un bienfait de Dieu dans le fait que, enlevé dans la fleur de l'âge, tu n'as pas souffert de l'erreur de ta fille qui s'écarte du droit chemin ni des peines infligées à ton épouse »). Voir Wolff 2015. Ausone ne cite pas le nom de l'épouse de Delphidius, Euchrotia, décapitée à Trèves avec Priscillien. Il reprend les accusations de Sulpice Sévère contre leur fille, Procula, qui se serait faite avorter des œuvres de Priscillien – association traditionnelle entre hérésie et débauche dans l'hérésiologie (Sanchez 2009, p. 125, n. 23).

<sup>448</sup> Sanchez 2009, p. 119-144.

<sup>449</sup> Ainsi par l'emploi d'un latin inspiré de la langue populaire, comme chez l'agronome Palladius (Carrié 2001, p. 37) ou chez les penseurs chrétiens (*id.*, p. 38 et 40).

<sup>450</sup> Jérôme, *Ep.*, 123.

<sup>451</sup> Jérôme, *Ep.*, 123, 16.

notamment la paraphrase d'un passage du descriptif des provinces d'Ammien Marcellin. Toutefois, il n'y a pas de superposition exacte des deux extraits et le fait que Jérôme suive en partie le descriptif des provinces d'Ammien n'implique pas qu'il ait tout inventé<sup>452</sup>. En effet, l'auteur de la *Vulgate*, certes retiré, depuis 386, dans un monastère à Bethléem semble très au fait de ces événements en raison de l'accueil de réfugiés gallo-romains et de sa correspondance suivie avec des Gaulois dont l'évêque de Toulouse, Exupère, qu'il mentionne dans sa lettre.

Toutefois, l'objectif de Jérôme était de broser un tableau apocalyptique de la situation de la Gaule, pour convaincre sa correspondante de renoncer à son projet de se remarier. Il ne faut donc pas prendre au pied de la lettre la phrase évoquant le dépeuplement de la Novempopulanie et des provinces voisines – bien qu'il repose nécessairement sur une réalité, au risque de perdre tout crédit. Surtout, il nous semble que l'on peut utiliser le critère d'embarras concernant ce passage. Car Jérôme, très précis dans le détail des cités victimes des Germains au niveau du Rhin, qu'il cite nommément, pour la Germanie I (Worms, Mayence, Spire, Strasbourg), comme pour la Belgique II (Reims, Amiens, Arras), devient beaucoup plus flou pour les provinces du sud de la Gaule. Certes, il les présente en bloc comme les proies des Germains, mais sans pouvoir donner un seul nom de cité victime, à l'exception de Toulouse, qu'il doit paradoxalement reconnaître comme épargnée grâce à son évêque Exupère<sup>453</sup>. Par ailleurs, Jérôme n'utilise pas, dans le sud de la Gaule, l'expression de « transfert en Germanie », c'est-à-dire de prise de contrôle par les barbares, ce qu'il fait pour une partie de la Germanie I et de la Belgique II<sup>454</sup>. Il ne donne pas non plus, pour la Gaule méridionale, des détails sur des sacs de ville comme à Mayence, où des habitants réfugiés dans l'église ont été massacrés, ni sur des sièges, semblables à celui de Worms. Tout au plus peut-on déduire, sans certitude, de l'allusion à Exupère que l'évêque de Toulouse a pu négocier avec les barbares pour que sa ville soit épargnée. De manière révélatrice, nous semble-t-il, Jérôme doit reconnaître que certaines villes, dont il minimise le nombre, n'ont pas été touchées au sud de la Gaule (*praeter paucas urbes*). Nous supposons que Jérôme est obligé de reconnaître implicitement que la Gaule méridionale a été moins frappée que la partie

<sup>452</sup> Bost 1988, p. 4 et n. 7. Ammien Marcellin, *Histoire romaine*, XV, 11, 7-14 : *At nunc numerantur prouvinciae per omnem ambitum Galliarum : secunda Germania, prima ab occidentali exordiens cardine, Agrippina et Tungris munita, ciuitatibus amplis et copiosis. Dein prima Germania, ubi praeter alia municipia Mogontiacus est et Vangiones et Nemetae et Argentoratus barbaricis cladibus nota. Post has Belgica prima Mediomatricos praetendit et Treuiros domicilium principum clarum.* Jérôme, quant à lui, commence par évoquer la ruine de cités de Germanie I puis de Belgique Seconde même si on trouve comme points communs la mention de Mayence, Worms, Spire et Strasbourg. Il revient ensuite à la Germanie I avant d'évoquer l'Aquitaine et la Novempopulanie, qu'ils regroupent, alors qu'Ammien, lui, les sépare (Jérôme, *Ep.*, 123, 16).

<sup>453</sup> Jérôme, *Ep.*, 123, 16 : *Non possum absque lacrimis Tolosae facere mentionem, quae ut huiusque non rueret, sancti Episcopi Exuperii merita praestiterunt* (« Je ne peux sans larmes faire mention de Toulouse, dont les mérites de son saint évêque Exupère suffirent pour éviter sa ruine »).

<sup>454</sup> Jérôme, *Ep.*, 123, 16 : *extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetae, Argentoratus, translatae in Germaniam* (« Et les plus éloignés des hommes, les Morins, Tournai, les Némètes, Argentorate ont été transférés en Germanie »).

septentrionale. Ageruchia devait le savoir et Jérôme, bien que brochant une situation apocalyptique, ne voulait sans doute pas décrédibiliser sa parole en feignant de l'ignorer.

Toutefois, la Novempopulanie et les régions méridionales n'ont probablement pas été totalement épargnées. Il est en effet possible de faire un recoupement entre la description de Jérôme et un passage de Paulin de Pella qui indique que, vers 406-407, alors qu'il a fêté sa trentième année et qu'il vient de perdre son père, une de ses demeures fut victime d'un pillage, probablement du fait des barbares<sup>455</sup>. Le contexte du passage, clairement daté, et la mention des barbares au moyen d'une périphrase (v. 235 : *hostibus infusus Romani in viscera regni*) rend très probable un pillage mené par des Germains vandales, alains ou suèves comme l'a vu C. Moussy<sup>456</sup>. Paulin fait état de dégâts importants (v. 239-*damna ... per se magna*) mais sans les détailler. L'objectif des barbares n'était pas la destruction (dont il ne nous reste pas de traces archéologiques), contrairement à ce que l'historiographie française a pu affirmer dans le contexte de guerres franco-allemandes des années 1870-1945, mais bien le butin, ce que les chercheurs ont mis en évidence depuis plusieurs décennies, dans une vision moins catastrophiste de l'arrivée des barbares<sup>457</sup>. Les demeures aristocratiques constituaient des cibles de choix car riches de mobiliers précieux, comme l'argenterie, ce dont les barbares devaient être informés (voir *supra*, p. 49 et note 272). Certes, Paulin ne nous précise pas non plus la localisation de cette *domus*, qui n'était pas forcément située en Novempopulanie, même s'il avait dû hériter, entre autres, du domaine de Bazas de son aïeul Ausone. Toutefois, la *domus* en question était plus vraisemblablement la *pars urbana* d'un domaine rural qu'une demeure urbaine car les *villae* étaient moins protégées que les villes, par l'absence de remparts notamment<sup>458</sup>. Il convient néanmoins d'être prudent en raison des grandes lacunes de notre documentation. Pour la population en général, les pillages des barbares, qu'un grand aristocrate comme Paulin pouvait assez aisément compenser, ont

<sup>455</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 235-240 : *Sed transacta aevi post trina decennia nostri/Successit duplicis non felix cura laboris,/publica quippe simul clade in commune dolenda / hostibus infusus Romani in viscera regni / privata cum sorte patris de funere functi:/ultima namque eius finitae tempora vitae / temporibus ruptae pacis prope iuncta fuere. At mihi damna domus populantem inlata per hostem/ per se magna licet, multo leviora fuere/ defuncti patris immodico conlata dolori / per quem cara mihi et patria et domus ipsa fiebat* (« Mais une fois achevée la trentième année de notre vie, succéda le funeste souci d'un double malheur. En effet, en même temps, nous dûmes nous plaindre en commun d'un malheur public, les ennemis s'étant répandus dans les entrailles de l'Empire romain, et il y eut le coup du sort privé de l'enterrement de mon défunt père. Car les tout derniers moments de sa vie furent presque simultanés avec l'époque de la rupture de la paix. Pour ma part, les dommages infligés par l'ennemi qui ravagea ma maison, bien qu'importants en eux-mêmes, furent bien plus légers comparés à la douleur sans limite causée par la mort de mon père, par laquelle et ma patrie et ma maison elle-même me devenaient chères »).

<sup>456</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*. Moussy 1974 (éd.), p. 149.

<sup>457</sup> Voir Pace 2020, p. 392. Fabre, Paillet 2009, p. 115 et Février 1992, p. 187-190. Ces travaux s'inspirent des œuvres de P. Brown et d'H.-I. Marrou, qui refusent, à juste titre, l'idée d'une décadence de l'Empire romain (Brown 1999) mais qui ont peut-être trop minimisé les conséquences négatives, pour les populations, de l'arrivée des barbares.

<sup>458</sup> Toutefois, la chronologie de la construction des remparts reste discutée comme nous le verrons *infra*, p. 79-81.

dû avoir des conséquences plus dommageables mais dans une mesure qu'il nous est impossible de quantifier<sup>459</sup>.

Ainsi, les travaux de B. Ward-Perkins nous incitent à ne pas totalement minimiser les violences sur les biens et les personnes que les habitants ont pu subir<sup>460</sup>. D'autres sources littéraires de Gaule méridionale s'en font d'ailleurs l'écho même si leur propos reste général. En effet, l'anonyme *Epigramma Paulini*, composée vers 410, évoque, dans un dialogue entre deux religieux – l'abbé d'un monastère et son ami, Thesbon – et un laïc (Salmon), la période de reconstruction qui suit l'invasion des Vandales, des Alains et des Suèves (406-409) – bien qu'il soit impossible de dire si le propos porte sur l'Aquitaine ou sur la Narbonnaise comme E. Griffe l'a démontré<sup>461</sup> :

*Et tamen heu si quid vastavit Sarmata, si quid*

*Vandulus incendit veloxque abduxit Alanus,*

*Ambiguis spebus licet et conatibus aegris*

*Nitimur in quendam speciem reparare priorum* (v. 18-21)

« Et toutefois, hélas, même si le Sarmate a dévasté quelque bien, même si le Vandale en a incendié quelque autre et même si l'Alain rapide s'est livré au pillage, bien que les espoirs soient incertains et les entreprises pénibles nous nous efforçons de rétablir les choses pour retrouver une certaine apparence de ce qu'il y avait auparavant » (traduit par nous).

La brève description des barbares renvoie à des clichés classiques de l'ethnographie romaine – l'action accomplie étant censée relever d'un atavisme du peuple concerné, à l'exemple du Vandale prétendument incendiaire par nature<sup>462</sup>. L'auteur regrette que les chrétiens ne consacrent pas leurs efforts à corriger leurs vices mais plus à revenir à leur vie mondaine d'avant – dans une optique similaire à celle de Jérôme (voir *supra*, p. 73) et que l'on retrouve plus tard chez Salvien de Marseille (voir *infra*, p. 114 et note 633). Il est difficile de déterminer si les quelques éléments matériels que l'on peut identifier, au milieu du discours moralisateur, relèvent vraiment d'un témoignage *de visu* des conséquences de l'invasion (nous soulignons les passages concernés) :

<sup>459</sup> Ward-Perkins 2017, p. 44-49.

<sup>460</sup> *Ibid.*

<sup>461</sup> L'œuvre est peut-être attribuable à l'évêque Paulin de Béziers mais sans certitude. Voir *Epigramma Paulini*, Griffe 1956 (éd.), p. 188 et Smolak 1999 (éd.), p. 4 (ce dernier avec le texte latin que nous reprenons ici et une traduction en allemand).

<sup>462</sup> Geary 2004.

*Aeque aegris **opibusque hominum terraeque colonis***

*Nunc primum inlaesae turbato foedere pacis*

*Barbarus incumbit : nec longa in saecula vitae*

*Nunc prosunt structae solido de marmore villae*

*Absumptaeque omnes vana in proscaenia rupes (v. 10-14)*

« **Sur les richesses des hommes et les colons de la terre** dans un état égal de souffrance, maintenant, pour la première fois, le traité de la paix sans dommage ayant été troublé, s'abat le Barbare : et pour de longs siècles ne sont plus utiles à la vie désormais des *villae* construites en marbre massif ainsi que toutes les roches extraites pour de vains théâtres (traduit par nous).

*At prius est **vitem purgare, abscidere sentes***

***Convulsamve forem aut fractam renovare fenestram***

*Quam latos campos animae et praetoria cordis*

*Excolere et captae conlapsum mentis honorem (v. 26-29)*

« Mais la priorité est à tailler la vigne, couper les ronces, à remplacer la porte arrachée ou la fenêtre brisée plus qu'à bien cultiver les larges champs de notre âme et les domaines de notre cœur ainsi qu'à relever l'honneur abattu de notre esprit captif » (traduit par nous).

Les affirmations de l'auteur paraissent toutefois assez crédibles, en évoquant des pillages au détriment des puissants, comme dans le témoignage précédent de Paulin de Pella, mais aussi de leurs paysans, qui auraient provisoirement fuit leurs champs, d'où la nécessité de procéder à des travaux de remise en culture – s'il ne s'agit pas de la taille de la vigne<sup>463</sup> – une fois les barbares partis pour l'Hispanie, en 409. Mais on ignore si l'on peut appliquer cela aux domaines de Novempopulanie. Les autres sources littéraires sont postérieures à l'arrivée des Goths dans le sud-ouest de la Gaule comme l'anonyme *Carmen de Providentia*, écrit vers 416, peut-être par Prosper d'Aquitaine, ou l'*Orientii Commonitorium*, attribué à l'évêque saint Orens d'Auch, vers 430<sup>464</sup>. Les ravages évoqués ne sont donc pas uniquement ceux des années 406-409. Ces deux œuvres insistent sur les pillages et les destructions, toujours dans le but d'obtenir la conversion du chrétien à une vie sainte, sans doute au prix d'une exagération apocalyptique que nous avons déjà vue à l'œuvre chez Jérôme. Dans le

<sup>463</sup> La taille de la vigne est une opération annuelle. Donc le passage ne doit pas nécessairement être interprété comme la preuve d'un abandon des cultures sur une longue période.

<sup>464</sup> Ward-Perkins 2017, p. 58-59.

*Commonitorium* l'image saisissante du bûcher fumant de la Gaule entière est évidemment exagérée<sup>465</sup>. Toutefois, ces descriptions des malheurs liés aux invasions n'auraient eu aucun intérêt, dans l'argumentaire des religieux, si elles n'avaient pas correspondu à une certaine réalité. B. Ward-Perkins a donc sans doute raison de nous mettre en garde contre une vision quelque peu irénique de l'arrivée des barbares, une expérience « certainement terrifiante » quoique dans une mesure difficile à déterminer<sup>466</sup>.

### 3.2. Des confirmations archéologiques ?

#### 3.2.1. Des dépôts monétaires difficilement reliables aux invasions

La plupart des chercheurs ont renoncé à relier systématiquement les dépôts monétaires aux invasions contrairement à ce que soutenait, par exemple, A. Blanchet, lequel, au début du XX<sup>e</sup> siècle, expliquait la plupart des enfouissements par les différentes vagues d'invasion<sup>467</sup>. Sans écarter totalement cette hypothèse, R. Delmaire estime qu'il faut aussi examiner d'autres causes comme les épidémies, les décès inopinés sans avoir eu le temps de prévenir les héritiers, les incendies criminels ou accidentels et, surtout, les thésaurisations « chaque fois que l'État modifie la monnaie pour la dévaluer ou la réévaluer »<sup>468</sup>. À ce propos, deux exemples nous semblent à examiner en Novempopulanie. Ainsi, dans la villa du *Gleyzia* d'Augreilh, à Saint-Sever, avec beaucoup de prudence, A. Campo suggère que le lot monétaire, retrouvé en plusieurs endroits de la cour orientale, aurait pu constituer « un seul dépôt »<sup>469</sup>. Par ailleurs, « la présence d'un Ae4 avec le revers *Victoria Auggg* (...) fixe le *terminus* du lot romain en 408 ». Il serait donc tentant d'expliquer cette découverte par l'arrivée des barbares, ce qui reste possible mais guère assuré. En effet, bien que les *villae* aient été plus exposées que les villes, car moins protégées des éventuelles attaques, le dépôt peut aussi avoir relevé de la thésaurisation. Une découverte plus intéressante a été faite en 2012, à savoir le pécule d'un contingent chargé de surveiller l'une des voies transpyrénéennes, au pic de Bellevue, surplombant la voie du Somport (Oloron-Jaca)<sup>470</sup>. Le site était probablement un poste de guet d'un contingent limité (entre une et trois personnes), vraisemblablement relié, comme le propose A. Campo, à d' « autres postes de guet (...) longeant la vallée d'Aspe », en utilisant « un système d'avertissement par feu ou par fumée ». A. Campo relie cette surveillance à la politique de Théodose visant à éviter un ralliement de

<sup>465</sup> *Orientii Commonitorium*, v. 165-184, Tobin 1945 (éd.), p. 3. Ce passage ne renvoie pas nécessairement qu'à l'invasion des Vandales, Alains et Suèves comme l'affirme un peu rapidement Ward-Perkins 2017, p. 46, même si elle est nécessairement présente dans l'esprit de l'auteur. Ce dernier pouvait aussi lui ajouter les déprédations plus récentes liées aux Goths. Notons qu'il n'est question que de *barbaricas manus* (v. 172), sans distinction des différents peuples, contrairement à l'*Epigramma Paulini*.

<sup>466</sup> Ward-Perkins 2017, p. 46-19.

<sup>467</sup> Blanchet 1900.

<sup>468</sup> Delmaire 1995, p. 25-26.

<sup>469</sup> Campo 2021, p. 170.

<sup>470</sup> Campo 2018, p. 52.

l'Espagne à de potentiels usurpateurs, comme sous Maxime (383-388) et Eugène (392-394), donc entre 388 et 408, cette dernière date étant liée « à la dernière monnaie frappée de ce lot »<sup>471</sup>. Le site pourrait dater de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle et « continuer la politique de Théodose »<sup>472</sup>. Toutefois, ce n'est pas la seule possibilité. M. Pozo souligne que Constance, fils de l'usurpateur Constantin III, après avoir soumis l'Hispanie, avait supprimé, côté espagnol, la *rusticanorum custodia*, constituée d'indigènes qui surveillaient traditionnellement les voies d'accès à l'Espagne. Désormais, ces accès étaient placés, depuis la Novempopulanie, sous la garde du général Gerontius<sup>473</sup>. Comme l'écrit avec prudence A. Campo, « un événement inattendu a dû survenir pour qu(e les soldats) abandonnent leur poste sans prendre le soin de récupérer leur pécule »<sup>474</sup>. L'auteur m'indique à juste titre, qu'au vu de l'orientation sud-sud-est du site, il semble que l'on puisse écarter l'hypothèse d'un passage en force des Vandales, Alains et Suève, en 409<sup>475</sup>, car l'objectif du poste était de surveiller la vallée de Sarrance et non de potentielles troupes barbares venues d'Oloron, au nord, pour gagner l'Espagne. Le mystère reste donc entier sur le rôle exact de ce poste de guet et sur les raisons de l'abandon du pécule.

### 3.2.2. Une occupation au tournant des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles de grottes-refuges temporaires ?

Se réfugier dans des grottes dans l'Antiquité en cas de danger grave – songeons aux bandits de *L'Âne d'or* d'Apulée<sup>476</sup> – devait être une pratique assez fréquente. En Aquitaine méridionale, elle reprend une habitude, sans doute bien plus ancienne, déjà utilisée par les habitants à l'époque de la conquête de leur région par les troupes de César, si l'on suit le témoignage, il est vrai tardif, de Florus<sup>477</sup>. Des victimes des barbares, voire des colons ou des esclaves ayant profité des circonstances pour s'échapper des domaines des grands propriétaires, pouvaient y trouver un refuge. Or, certains sites de la province ont pu être occupés durant la période 406-409. Il faut sans doute écarter celui d'Apons, étudié par F. Réchin et P. Dumontier, lequel a probablement joué un rôle de surveillance de la vallée d'Aspe, au début du règne d'Auguste, au moment de la construction de la voie. En effet, aucun mobilier

<sup>471</sup> Campo 2018, p. 52. Mais si la frappe des imitations au type *victoria auggg* « a dû s'effectuer entre 388 et 402-408 », leur circulation a pu être plus tardive.

<sup>472</sup> Communication d'A. Campo que je remercie encore pour sa relecture.

<sup>473</sup> Zosime, VI, 4 (trad. de M. Pozo 2016-2022, p. 141) : « Et là, il avait laissé, avec les troupes de Gaule, le général Gérontius comme gardien du passage vers l'Ibérie depuis le territoire celte, bien que les légions d'Ibérie aient demandé que, selon la coutume, la garde leur soit confiée et que la sécurité de leurs terres ne soit pas laissée aux mains d'étrangers ». Certes, rien ne prouve que nous ayons affaire ici à un détachement de Gérontius et il serait étonnant qu'il n'y ait pas eu une milice locale sur le versant nord-pyrénéen même si elle n'est attestée que côté espagnol.

<sup>474</sup> Campo 2018, p. 52.

<sup>475</sup> Tobie 1997, p. 126 : la voie du Somport, en concurrence avec celle de Roncevaux, est certes l'un des points de passage possible des Vandales, Alains et Suèves en Espagne en 409. Le mystère reste donc entier sans permettre de privilégier une attaque (mais des bandits auraient sans doute ramassé le butin) ou l'accident.

<sup>476</sup> Merlier-Espenel 2004, p. 209-222. Apulée, *L'Âne d'or*, 4, 6.

<sup>477</sup> Florus, *Tableau de l'histoire du peuple romain*, III, 11 : *Illae quoque accessere diuersitates, pro gentium locorumque natura. Aquitani, callidum genus, in speluncas se recipiebant: iussit includi. Morini dilabebantur in siluas: iussit incendi. Nemo tantum feroces dixerit Gallos: fraudibus agunt.* Carlet 2013, p. 27.

d'Apons ne date du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle<sup>478</sup>. Trois autres grottes restent à examiner. Dans deux cas, la datation reste très floue (occupation du IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle) – ce qui interdit toute conclusion nette. Ainsi, dans la grotte du pylône d'Ardengost, près de Sarrancolin, on a retrouvé des sigillées paléochrétiennes, des monnaies, des clous, des fragments de vaisselle et de verre, ainsi que des bijoux en argent, lesquels semblent indiquer une occupation sur une durée assez longue par des personnes relativement aisées, probablement issues d'un milieu urbain ou de *villae*<sup>479</sup>. De manière concordante, la grotte Hugué, sur la commune d'Ilhet, a aussi fourni de la sigillée paléochrétienne<sup>480</sup>. Plus précisément datée, l'occupation de la grotte du Loup (Lourdes) est l'objet d'un débat en raison de sa courte durée. Pour certains chercheurs, elle s'expliquerait par des pratiques pastorales, de type transhumance, mais, en l'absence de litière, F. Réchin estime que cette grotte aurait plutôt été un site de refuge. Nous pouvons peut-être suggérer, mais sans certitude aucune, un lien avec l'arrivée des Vandales, Alains et Suèves, ou avec celle des Wisigoths sans que l'on puisse être plus précis, au vu de la proximité chronologique des deux événements<sup>481</sup>. On ne peut pas non plus exclure des motifs sans rapport avec l'arrivée des barbares (brigands, personnes en fuite par exemple). Au-delà de la seule insécurité, ces occupations de grottes sont-elles à mettre en relation avec le peuplement des vallées de montagne, comme le suggèrent, pour les grottes de la Navarre voisine – en particulier pour Abauntz, Akellarren Leze, Diablozulo et Urricelki – les travaux de L. Tobalina, de V. Duménil et d'A. Campo<sup>482</sup>? C'est très discuté car, comme nous l'avons déjà vu, il n'y a guère de preuve d'une reprise franche du peuplement montagnard, au IV<sup>e</sup> siècle, sur le versant nord des Pyrénées (voir *supra*, p. 51-54). Pour autant, dans les grottes navarraises comme dans celles de Novempopulanie, on retrouve des monnaies et des céramiques tournées fines, typiques d'usages urbains, ce qui n'était pas le cas pour les campements pastoraux du Haut-Empire. Une population plus favorisée a donc fréquenté ces grottes, dans l'Antiquité tardive, sans que l'on puisse pour l'instant cerner davantage ses motivations.

### 3.2.3. Les villes fortifiées : une mise en défense de l'Aquitaine méridionale au tournant des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle ?

Selon C. Delaplace, les années 406-409, marquées par l'arrivée des Vandales, Alains et Suèves, constitueraient un véritable tournant stratégique pour l'Aquitaine – et donc pour la Novempopulanie – au rebours de l'historiographie qui place traditionnellement la rupture en 416-419, au moment de l'installation définitive des Wisigoths<sup>483</sup>. Nous verrons que l'historienne considère ces derniers comme

<sup>478</sup> Réchin, Dumontier 2013, p. 137 ; Tobalina, Campo, Duménil et Pace 2016, p. 201.

<sup>479</sup> Carlet 2013, p. 42.

<sup>480</sup> Carlet 2013, p. 49.

<sup>481</sup> Carlet 2013, p. 54.

<sup>482</sup> Tobalina, Duménil, Campo 2015 p. 156-157. Cette réoccupation des vallées montagnardes a aussi pu être soutenue, en partie, par l'insécurité en plaine.

<sup>483</sup> Par exemple Ward-Perkins 2017, p. 100-101.



fédérés de Rome jusqu'en 476 (voir *infra*, p. 124 et note 689). Dans cette optique, C. Delaplace défend une continuité entre la politique de Constance et celle poursuivie par les Wisigoths : toutes deux, auraient eu pour objectif la défense, au niveau des Pyrénées, d'un *limes Hispanicus*, destiné à défendre la Novempopulanie contre le retour éventuel de barbares passés en Espagne en 409. Dans ce dispositif, les places fortes de St-Lizier et de St-Bertrand-de-Comminges auraient joué un rôle central. Elles auraient pu être créées par décision du patrice Constance, lors de la restauration temporaire de l'autorité d'Honorius (414-416), ou au moment de l'installation des fédérés wisigoths (416-418)<sup>484</sup>. Aux citadelles précitées, il faudrait rajouter l'enceinte de St-Lézer, près de Vic-en-Bigorre, à une quinzaine de kilomètres de Tarbes, sur un coteau entre l'Adour et l'Échez<sup>485</sup>. Toutefois, ce dispositif a peu de rapport avec les cluses des Alpes et du Roussillon : dans les Pyrénées centrales l'archéologie n'atteste pas la construction de telles barrières, ce qui rend l'hypothèse de C. Delaplace assez douteuse car la chaîne n'est pas barrée pour empêcher une éventuelle incursion depuis l'Espagne. Les Pyrénées centrales ne constituent donc pas un *limes*. D'ailleurs, lorsque les frères Didyme et Vérinien tentent en vain de défendre les passages occidentaux des Pyrénées, au moment de l'usurpation de Constantin (407-411)<sup>486</sup>, ils réunissent des troupes personnelles et une milice, la *rusticanorum custodia*, que Constant, fils de Constantin, après avoir fait tuer les deux frères, remplace probablement par ses propres troupes barbares auxquelles il assigne la garde des Pyrénées<sup>487</sup>.

On peut plutôt supposer, comme nous l'avons déjà vu (*supra*, p. 60-61), une mise en défense des territoires et de leurs populations davantage qu'une véritable stratégie générale à l'échelle de la Gaule ou de l'Empire. Sans l'exclure totalement, il semble que l'hypothèse d'une initiative locale ait été un peu rapidement écartée par la plupart des chercheurs pour lesquels seul un pouvoir central fort aurait pu mener à bien une telle entreprise<sup>488</sup>. En effet, il y a un hiatus d'au moins cinq ans entre le

<sup>484</sup> Delaplace 2009, p. 209. C. Delaplace amplifie une hypothèse déjà défendue par Dieulafait, Sablayrolles 1996, p. 121.

<sup>485</sup> Darles, Badie, Malmay 2019, p. 33-45. L'enceinte, construite au tournant des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècle, a pris la place d'une ancienne fortification protohistorique. La place de St-Lézer était probablement le *castrum Begorra* de la *Notitia Galliarum*, XIV, 19 (*civitas Turba ubi castrum Begorra*), Seeck 1876 (éd.). Comme le soulignent R. Sablayrolles et C. Dieulafait, les contraintes topographiques avaient obligé les constructeurs à se tourner vers un site de hauteur éloigné de la plaine tarbaise (Dieulafait, Sablayrolles 1996, p. 122).

<sup>486</sup> Il est certes question des *claustra Pyrenaei* dans Orose, *Hist.*, VII, 40 : *Hi uero plurimo tempore seruulos tantum suos ex propriis praediis colligentes ac uernaculis alentes sumptibus nec dissimulato proposito absque cuiusquam inquietudine ad Pyrenaei claustra tendebant. Aduersus hos Constantinus Constantem filium suum, pro dolor !, ex monacho Caesarem factum, cum barbaris quibusdam, qui quondam in foedus recepti atque in militiam allecti Honoriaci uocabantur, in Hispanias misit. hinc apud Hispanias prima mali labes. Nam interfectis illis fratribus, qui tutari priuato praesidio Pyrenaei Alpes moliebantur, his barbaris quasi in pretium uictoriae primum praedandi in Palentinis campis licentia data, dehinc supra dicti montis claustrorumque eius cura permissa est remota rusticanorum fideli et utili custodia.*

<sup>487</sup> Voir Pozo 2016, p. 129 et 130.

<sup>488</sup> Dieulafait, Sablayrolles 1996, p. 121 insistent sur « l'autorité centrale romaine » dont la stabilité aurait conditionné la mise en œuvre des « moyens politiques et militaires d'installer un réseau de forteresses en Aquitaine méridionale ». Delaplace 2009, p. 209 les rejoint sur ce point en parlant « d'une politique et d'une

départ des Vandales, Alains et Suèves pour l'Espagne, en 409, et la décision supposée de Constance de lancer des travaux qui ont dû prendre plusieurs années. Les cités de Novempopulanie, dirigées par des élites très riches et sans doute inquiètes, pouvaient-elles attendre aussi longtemps qu'une défense leur soit offerte par le pouvoir impérial (ou, selon une autre hypothèse, wisigothique) ? Elles ne manquaient ni de dirigeants ni même des compétences techniques (ouvriers, architectes)<sup>489</sup>, même si, théoriquement, leurs ressources étaient plus limitées que par le passé<sup>490</sup>. En effet, le *Code Théodosien* réduisait la part des budgets des cités qui pouvait y être consacrée, preuve de l'intérêt de ces dernières pour de telles dépenses de sécurité, susceptibles, il est vrai, d'excéder leurs capacités financières<sup>491</sup>. Le repli de Rome sur la défense de la Provence et de l'Italie, effectif dès la décision de Stilicon de dégarnir le *limes* rhénan, avec la conséquence imprévue de l'invasion de la Gaule, obligeait les élites locales à compter principalement sur leurs propres forces. À titre d'hypothèse, une coordination des travaux a pu être mise en place via le *concilium* de l'Aquitaine méridionale – si ce dernier a perduré longtemps comme le laisse entendre l'inscription de Nymfius, tardive mais difficile à dater avec certitude. Le contexte de généralisation des fortifications des chefs-lieux dans toute la Gaule, même sans réel intérêt stratégique, comme Le Mans, va dans ce sens. Rome ne pouvait guère considérer cela comme une révolte contre son autorité, de toute manière devenue lointaine et formelle. Au besoin, les susceptibilités pouvaient être ménagées par une ambassade.

---

autorité centrale de contrôle » (qu'elle soit romaine ou wisigothique ce qui revient au même dans son raisonnement qui suppose que les Wisigoths représentaient le pouvoir de Rome).

<sup>489</sup> Delaplace 2009, p. 209 rappelle que le *Code Théodosien* « autorisait l'astreinte des populations civiles lors de l'édification de ce genre de constructions publiques » (*C. Th.*, 15.1.49). Des architectes, ouvriers devaient donc être mis à disposition sur demande. Par ailleurs, les riches *villae* et *domus* urbaines des *potentes* montrent un savoir-faire architectural certain bien que dans un domaine d'agrément, différent, il est vrai, de la sphère militaire.

<sup>490</sup> On peut légitimement se demander si les cités de Novempopulanie ont continué, dans ce contexte, à accepter que leurs ressources continuent à être massivement prélevées par Rome selon les dispositions des réformes de Dioclétien et Constantin alors qu'elles pouvaient avoir une utilité très concrète.

<sup>491</sup> *C. Th.*, 15.1.49 ce qui explique la prudence du législateur.

## BILAN DE LA PREMIÈRE PARTIE

La Novempopulanie du IV<sup>e</sup> siècle est une province périphérique en mutation à bien des égards.

Au IV<sup>e</sup> siècle, la Novempopulanie fait figure de province romaine périphérique et aux dynamiques relativement autocentrées. Pour autant, comme toutes les autres, elle est le fruit de la réorganisation des ressorts provinciaux en unités plus petites. Il ne semble pas que l'ethnicité ait joué un rôle dans ce processus, bien que le *concilium* fédérant les cités sub-garonniques ait pu se maintenir tardivement. La Novempopulanie a peut-être été une étape, sur le plan militaire, d'un des « couloirs de l'Empire » (P. Brown) menant de la Grande-Bretagne à l'Hispanie, associant trois voies terrestres et l'axe garonnais, même si cela reste difficile à prouver.

L'élite y a joué un rôle structurant, notamment dans les campagnes, comme le prouvent de riches *villae*, dont les *partes urbanae* sont souvent embellies au IV<sup>e</sup> siècle et, dans certains cas, transformées en véritables palais. Une recomposition au profit des puissants semble s'y dessiner depuis le II<sup>e</sup> siècle. Pour autant, il est difficile d'attribuer aux grands propriétaires un début de repeuplement des vallées pyrénéennes, dont les preuves archéologiques manquent vraiment pour le IV<sup>e</sup> siècle. Quant aux villes, au prix d'une réorganisation volontariste de leur urbanisme et souvent d'une rétraction (Oloron, Lescaur), elles ne sont pas abandonnées (de grandes *domus* luxueuses y sont construites ou agrandies). C'est également sur les fortifications de ces villes que semble reposer, au tournant du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle, la mise en défense de l'Aquitaine méridionale.

La christianisation de la société novempopulaniennne semble avoir été assez tardive bien que les sources, très lacunaires, surtout au niveau archéologique, interdisent d'être trop affirmatif. À la campagne, les grands propriétaires construisent certes des oratoires mais sans doute plus pour une utilisation privée. Bien qu'il faille attendre le début du V<sup>e</sup> siècle pour que le polythéisme décline plus nettement, le vigilantisme et le priscillianisme montrent le dynamisme théologique du christianisme, peut-être davantage une préoccupation de l'aristocratie que d'une population partiellement christianisée et encadrée de manière assez lâche, vraisemblablement à l'échelle des diocèses.

Si l'arrivée des barbares, en 406-407, n'est probablement pas l'apocalypse décrite par les clercs, elle s'est sans doute traduite par des pillages et une augmentation générale de l'insécurité dont témoigne, par exemple, Paulin de Pella. Malgré beaucoup d'incertitudes, les fouilles de grottes semblent d'ailleurs montrer une recherche accrue de refuges au tournant du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle.

## II. QUELLE INTÉGRATION DE LA NOVEMPOPULANIE À LA *SORS GOTHICA* ?

Nous verrons s'il est possible d'établir l'époque de l'inclusion de la Novempopulanie dans la *sors Gothica* aux différentes dates envisageables (413, 418-419 ou 435-436). L'installation d'un nouveau pouvoir laisse entrevoir le ralliement d'une partie de l'aristocratie aquitano-romaine, surtout préoccupée par le maintien de son statut, potentiellement menacé par des révoltes dont celle de Bazas en 414. Nous présenterons rapidement les différentes hypothèses envisageables au sujet de « l'accommodation des barbares » (W. Goffart) sans nécessairement chercher à trancher. Nous nous concentrerons davantage sur l'identification des possibles marqueurs ethniques des Goths, en croisant les données archéologiques et la toponymie mais aussi les sources littéraires, voire l'exceptionnelle représentation iconographique d'Alaric II, sur son anneau sigillaire, sans oublier les questions liées à la langue gotique et à la religion arienne. Enfin, nous aborderons l'évolution des anciens cadres hérités de l'Empire, en particulier le devenir des élites aquitano-romaines et la question très débattue de la nature et des mutations éventuelles d'un possible État wisigothique.

### 1. Des faits et une chronologie difficiles à établir

#### 1.1. La première occupation de 413-414 : une *sors Gothica* au statut douteux mais soutenue par une partie de l'aristocratie aquitano-romaine

La *Chronica Gallica* indique laconiquement, pour l'année 413, que l'Aquitaine « fut livrée aux Goths »<sup>492</sup>, passés en Gaule en 412, après le sac de Rome et la capture de Galla Placidia, sœur de l'empereur Honorius (410). Si les Goths paraissent bien, en 413, avoir tenu l'axe de la Garonne, avec les prises de Toulouse, Narbonne et Bordeaux<sup>493</sup>, le sort de la Novempopulanie semble incertain à ce stade. L'Empire souhaitait-il réellement, face aux usurpations, comme celle de Jovin, en Auvergne, installer les Goths en Aquitaine contre des livraisons de blé – la « première forme (du régime) de l'hospitalité » selon M. Rouche<sup>494</sup> ? On peut admettre une utilisation ponctuelle de la force militaire gothique, face à des usurpateurs ou à des nobles révoltés, mais il paraît assez douteux de lui donner un caractère systématique – le Goth devenant le « chien de garde de la romanité », selon la thèse de M.

<sup>492</sup> *Chronica Gallica, anno 413 : Aquitania Gothis tradita.*

<sup>493</sup> Rouche 1979, p. 21. Rutilius Namatianus, *De reditu suo*, 1, v. 493-496 : *Victorinus enim, nostrae pars maxima mentis, / Congressu explevit mutua vota suo. / Errantem Tuscis considerare compulit agris / Et colere externos capta Tolosa lares* (« Je trouve là Victorinus, cet ami qui tient une si grande place dans mon cœur, et cette rencontre nous comble tous deux de joie. La prise de Toulouse, en l'exilant de sa patrie, le força de s'établir dans les champs de l'Etrurie, et de placer ses pénates sur un sol étranger »). Nous comprenons que Victorinus a été contraint de s'exiler en Étrurie, lors de la prise de Toulouse par les Goths. Bien que la date ne soit pas précisée, Wolff 2007, p. 92, n. 203 estime, sans doute à juste titre, que cela correspond à la prise de Toulouse par les Goths d'Athaulf en 413.

<sup>494</sup> Rouche 1979, p. 21. Olympiodore, *frg.* 19 et *Chronica Gallica, anno 452* sur la capture de Jovin à Valence par Athaulf, peut-être pour le compte d'Honorius.

Rouche en partie reprise par C. Delaplace<sup>495</sup>. En effet, dès 413, les Goths attaquent Marseille et ils s'installent à Narbonne où a lieu le second mariage d'Athaulf et de Galla Placidia, en janvier 414. On est donc loin du « réservoir humain » et militaire dans lequel Rome puiserait en fonction de ses seuls intérêts<sup>496</sup>.

À l'opposé de C. Delaplace, J.-L. Bourdartchouk a défendu l'idée d'une création précoce d'un royaume wisigoth indépendant, dès 413, dont il voit la preuve dans le récit de la translation des reliques de saint Saturnin à Toulouse. Elle serait intervenue en présence des Goths, à l'époque d'Exupère ou de son successeur immédiat à l'épiscopat, et mentionnerait un *regnum* – ce qui est contestable<sup>497</sup>. En effet, la version la plus ancienne de la passion et de la translation de saint Saturnin semble démentir cette interprétation. Cette source, qui daterait « de la deuxième décennie du cinquième siècle », évoque une translation sous des empereurs qui pourraient être Honorius et Arcadius, durant « une année inconnue de la première décennie du cinquième siècle », mais avant l'arrivée des Goths<sup>498</sup>. Enfin, « l'éloge d'Exupère » (*Histoire de la translation*, VI) pourrait constituer « une incise » dans le texte d'origine que semble être *La passion du martyr et sa sépulture* (II-V), puisque l'évêque ne disparut qu'après 411 et que sa vie semble y être évoquée au passé. Toutefois, c'est bien à cet évêque qu'est attribuée la translation des reliques et non à son successeur. Il n'est pas non plus assuré que les Goths se soient livrés à une « appropriation quasi immédiate de terres et de biens »<sup>499</sup> même si cela reste possible (voir *infra*, p. 105-107). Quoi qu'il en soit, les Goths pouvaient s'appuyer sur une partie de l'aristocratie aquitaine et novempopulanienne, ralliée à leur usurpateur, Attale, dont Paulin de Pella, petit-fils d'Ausone, fut nommé ministre. Paulin s'en défend dans son *Eucharisticos* en se présentant comme une victime des Goths. Il aurait été nommé en son absence à un poste purement honorifique de comte des Largesses Privées<sup>500</sup>. Faut-il, à l'inverse, faire de Paulin l'organisateur de proscriptions et de confiscations qu'il aurait payées quelques années plus tard de la perte de ses biens<sup>501</sup> ? Cela impliquerait de changer la fonction de Paulin qu'il aurait modifiée pour amoindrir son

<sup>495</sup> Rouche 1979, p. 24. Delaplace 2015, p. 513-514.

<sup>496</sup> *Contra* Delaplace 2015, p. 641.

<sup>497</sup> Bourdartchouk 2020, p. 201 : « Cette installation précoce est également confirmée par la plus ancienne messe, en l'honneur de la translation du corps de l'évêque Saturnin, transmise par la liturgie wisigothique d'Espagne. On apprend dans ce texte que les Goths sont physiquement présents lors de la cérémonie ; il y est même déjà question de *regnum*. L'évêque qui présida la cérémonie n'est pas nommé ; était-ce Exupère, comme semble l'indiquer la dernière phrase (cependant ambiguë) de la *Passion de Saturnin*, ou bien son successeur dont le nom ne nous est pas parvenu ? ».

<sup>498</sup> *Opusculum de passione ac translatione sancti Saturnini*, Cabau 2001 (éd.), p. 71-73 et p. 77 avec texte latin et traduction, sans aucune mention des Goths.

<sup>499</sup> Bourdartchouk 2012 p. 161.

<sup>500</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 294-295 suivi par l'éditeur C. Moussy 1974 (éd.), p. 25 et par Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 178.

<sup>501</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 268-270.

rôle. C'est le choix de M. Roux qui fait de Paulin un véritable ministre des finances d'Attale<sup>502</sup>. Il ne nous semble pas que l'on puisse trancher sur la nature réelle du ministère de Paulin – un poste qui avait dû constituer une chance inespérée pour un provincial assez obscur comme lui.

## 1.2. Le départ brutal des Goths en 414 et le siège de Bazas

### 1.2.1.1. Le départ des Goths

Le départ précipité des Wisigoths pour l'Espagne, en 414, se fait sans espoir de retour puisque les Goths pillent tout ce dont ils peuvent s'emparer, y compris, selon Paulin, ses propres biens bordelais, quoiqu'en garantissant sa sécurité et celle de sa famille comme il le reconnaît<sup>503</sup>. Mais cette situation s'explique probablement par une disette, liée au blocus de Narbonne imposé par Constance – autre prétendant de Galla Placidia, prisonnière et épouse du roi des Goths Athaulf<sup>504</sup>. Il est douteux que Constance ait pu utiliser les Goths en Espagne en les chargeant de la lutte contre d'autres barbares avant l'accord de 416<sup>505</sup>. En route pour l'Espagne, en 414, les Goths, d'abord associés aux Alains, assiègent Bazas où Paulin s'est réfugié. Faut-il en déduire, un peu rapidement, que les Goths n'auraient pas contrôlé la Novempopulanie en 413 ? Une telle affirmation serait très risquée car les cités novempopulaniennes auraient pu être auparavant sous domination des Wisigoths même si Bazas ne devait pas compter de garnison wisigothique. Selon l'*Eucharisticos*, Paulin aurait réussi à retourner en faveur des assiégés les troupes alaines, en négociant avec leur roi<sup>506</sup>, dont l'identité reste inconnue<sup>507</sup>.

<sup>502</sup> « Au sortir de l'usurpation d'Attale, Paulin fut donc probablement sanctionné, selon le droit romain, pour son engagement en faveur de cet empereur illégitime et surtout pour annuler et réparer les mesures qu'il avait prises lorsqu'il était comte financier. Ainsi, les aristocrates de la région, lésés du temps de la charge de Paulin par des proscriptions ou des confiscations, purent profiter de l'instabilité politique ambiante pour régler leurs comptes avec le riche aristocrate » (Roux 2014, p. 93-94).

<sup>503</sup> Il bénéficie d'un traitement de faveur même s'il s'en défend (Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 319-320). Lui-même et les siens ont pu partir sans subir de violences.

<sup>504</sup> Olympiodore, *frag.* 22,1-2. *Contra* Delaplace 2015, p. 515 qui semble sous-estimer l'importance de la coupure de l'approvisionnement en blé.

<sup>505</sup> *Contra* Delaplace 2015 p. 518. L'auteur s'appuie notamment sur une source tardive (Jordanès, *Getica*, XXXI) qui présente les Goths sous un jour favorable car rétablissant l'ordre romain en Espagne face aux Vandales et aux Alains.

<sup>506</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 377-380.

<sup>507</sup> Pour C. Moussy, ce serait Goar, passé au service des Romains en 406-407, au moment de l'invasion alano-vandale. Installé comme fédéré sur la rive gauche du Rhin, l'usurpateur Jovin s'appuya sur lui et sur le roi des Burgondes, Gondahar, pour se faire reconnaître empereur en 411. Goar aurait pu se joindre aux Wisigoths en 412 (mais Perevalov, Lebedynsky, 2000, p. 181 soulignent que si Jovin est capturé par Athaulf à Valence en 413 (Olympiodore, *frag.* 19 et *Chronica Gallica a.* 452), aucune mention de Goar n'est faite. Perevalov, Lebedynsky, 2000, p. 180-181 jugent l'hypothèse peu crédible : « le Goar que nous connaissons était actif en Gaule septentrionale et centrale, mais non méridionale » (les Alains de Goar sont signalés beaucoup plus au nord, dans la région d'Orléans, en 442, où les Romains les utilisèrent contre les Armoricaains en 445 et « s'y trouvaient encore, sous le commandement de Sangiban – lors de l'invasion des Huns d'Attila en 451 » selon Jordanès, *Getica*, XXXVII, 194-226). Par ailleurs, « Goar était ouvertement païen (alors que) le roi de Bazas est un chrétien ». Selon Constance, *Vita Germani*, 28, Goar était '*regique idolorum ministro*' alors que Paulin présente son interlocuteur comme chrétien (mais l'accusation de paganisme, vraie ou fausse, est un moyen de décrédibiliser un adversaire. De même, Paulin a pu faire de son ami un chrétien dans le but de le rapprocher des standards romains).

L'origine ethnique du roi n'est levée que tardivement : il est Alain malgré l'avis contraire de S. Perevalov et d'I. Lebedynsky qui voient en lui le roi goth Athaulf<sup>508</sup>. Certes, aucune relation entre Paulin et un roi alain n'est établie dans la partie précédente du poème, alors que le ministre d'Attale connaissait très probablement Athaulf qu'il nomme (v. 311).

Mais pour admettre l'identification entre le roi goth et l'interlocuteur de Paulin, il faut supposer que le conflit évoqué par le roi est interne à son peuple : la traduction « des siens », pour *ab ipsorum* (v. 363), de S. Perevalov et I. Lebedynsky, est inexacte car il faudrait *suorum*. « Et désirant se délivrer du pouvoir des mêmes » (les Goths du v. 362) nous semble mieux convenir. Le passage suggère donc que le roi n'est pas Goth mais soumis à leur tutelle, dont il souhaite se débarrasser (les v. 351-352 ne sont donc pas à interpréter comme une pression du peuple goth sur son propre roi). Par ailleurs, la thèse de S. Perevalov et d'I. Lebedynsky oblige à faire de la *prima uxor regis* (v. 379) une épouse alaine d'Athaulf – ce que rien ne prouve – pour expliquer la mention de la *turba Halanorum* (v. 378). Il est bien plus logique et simple d'y voir l'ethnie commune du roi, de sa femme et de son peuple. Les auteurs me semblent faire un autre contresens en estimant qu'« Athaulf résolut, à l'été ou à l'automne de 414, de se débarrasser de sa femme » – alors que Paulin la présente comme otage des Bazadais, au v. 379, passage interprété par ces historiens comme un divorce « de la façon la plus originale » – ce qui aurait « favoris(é) le départ de la partie alaine de son armée, devenue importune »<sup>509</sup>. La source nous présente au contraire les Alains comme désireux de s'affranchir de la tutelle gothique : les Goths sont les ennemis communs des Romains et des Alains comme le prouve l'expression *ab hoste communi Gothico* (v. 382). Ce dernier vers n'évoque pas « la libération de Paulin par les Goths » mais bien que les Alains l'ont rendu comme s'ils avaient été délivrés de leur ennemi commun, le Goth.

La théorie, compliquée, qui veut que « deux traités furent conclus à Bazas », l'un entre les Goths et les Aquitano-Romains, l'autre entre les Alains – dès lors commandés par l'ex-femme d'Athaulf – et les Aquitano-Romains ne tient donc pas<sup>510</sup>. Par ailleurs, les Goths, privés d'une partie importante de leur armée, ne sont pas présentés comme se réjouissant de la défection des Alains mais comme affaiblis et obligés de lever le siège (v. 390-395). Malgré certaines analyses, rien ne permet donc de conclure à

---

L'argument de la maîtrise du latin par l'interlocuteur de Paulin (que Goar ne pratiquait pas) est encore plus faible car elle n'est pas prouvée (un interprète aurait pu être présent sans être mentionné). Il peut également paraître douteux d'affirmer que la popularité du nom Goar en Aquitaine s'expliquerait par un cantonnement dans cette région (Moussy 1974 (éd.), p. 165). Il ne nous paraît pas non plus possible d'identifier ce roi au Sambidan attesté par la *Chronica Gallica a. 452*, c. 124, dans les campagnes abandonnées de la ville de Valence, en raison d'un décalage chronologique (c'était en 440) et spatial trop important (*MGH, SSRM, 7, Vita Germani episcopi Autissiodorensis auctore Constantio*, p. 271-272. B. Krusch identifie pourtant Goar comme l'interlocuteur de Paulin). Nous devons donc conclure que le roi alain est, en l'état des sources, inconnu.

<sup>508</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 377-380. *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 181-193.

<sup>509</sup> *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 188.

<sup>510</sup> *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 188-189.

un accord durable, entre les habitants de Bazas et les Alains, lequel prévoirait une installation à demeure de ces derniers<sup>511</sup>. Il n'est même pas sûr que les Alains aient été autorisés à rentrer dans la ville ; il est plus probable qu'ils aient assuré la garde depuis l'extérieur des remparts<sup>512</sup>. C'est donc un accord de circonstance et il n'y a pas matière à y chercher des conséquences de long terme comme s'il s'agissait d'un traité en bonne et due forme. Les autorités impériales n'y étaient clairement pas mêlées<sup>513</sup>. Il nous semble qu'il y a même un contresens à vouloir installer les Alains à Bazas au titre de fédérés sur la foi du témoignage de Paulin<sup>514</sup>. En effet, les Alains partent dès la levée du siège par les Goths, sans doute au soulagement des Bazadais, qui avaient obtenu la livraison d'otages de prix, preuve d'une méfiance réelle<sup>515</sup>. Seule une mauvaise traduction de *sors* comme lot de terre et non comme chance ou fortune, ainsi que l'a retenue à juste titre C. Moussy, a pu laisser croire à une installation à demeure des Alains à Bazas<sup>516</sup>. Il faut donc renoncer à un cantonnement permanent des Alains pour contenir les Goths sur une voie stratégique<sup>517</sup>. L'installation à demeure des barbares, même alliés, n'allait pas de soi car leur présence n'était souhaitée qu'en face d'un ennemi commun (Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 382 : *ab hoste communi Gothico*). Enfin, nous sommes très dépendants du récit de Paulin qui se présente évidemment comme le sauveur de Bazas alors que, bien plus tard, à la fin du VI<sup>e</sup>

<sup>511</sup> *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 190 : « Dans le cas des Alains de 414, il y a quelques raisons de supposer un partage des terres avec les propriétaires romains ».

<sup>512</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 377-389 (« Accourt en même temps, de l'ensemble de leurs campements, toute la foule des Alains, jointes à leurs maris en armes. La première épouse du roi est livrée comme otage aux Romains, une fois ajouté, au même moment et, de surcroît, le cher fils du roi ; pour ma part, je suis également rendu aux miens parmi les clauses du traité de paix, sauvé, pour ainsi dire, de notre ennemi gothique commun ; et **les limites sacrées de la ville sont défendues par le soldat alain**, prêt, une fois le serment reçu et donné, à combattre pour nous, lui qui, il y a peu, nous avait en personne assiégés en ennemi. Étonnant aspect de la ville, dont une grande foule sans arme, de sexe indéterminé, **couvre de tous côtés les murailles** ; postées du dehors à nos murailles auxquelles elles sont rivées, les colonnes barbares se retranchent à l'aide de chariots et d'armes », nous traduisons et nous soulignons).

<sup>513</sup> *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 190 : « Ce qu'on ne sait pas clairement, c'est si les autorités de Bazas qui traitèrent volontiers avec les Alains, avaient pour ce faire une délégation de Constance. En tous les cas, leurs actes s'inscrivaient dans la politique romaine de ce temps et purent être entérinés par Honorius ».

<sup>514</sup> L'absence de statut officiel est clairement affirmée par Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 396 : *nostris quos diximus auxiliares* (« nous troupes que nous appelâmes 'auxiliaires' »).

<sup>515</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 395-396.

<sup>516</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 395-398 : *Cuius non sero secuti / exemplum et nostri quos diximus auxiliares / discessere, fidem pacis servare parati / Romanis quoque ipsos sors oblata tulisset*. (« Donc, rapidement, après avoir suivi l'exemple (de la troupe des Goths), les nôtres aussi (les Alains) que nous appelâmes auxiliaires, s'en allèrent, prêts à conserver le serment de paix pour les Romains, en tout lieu où la chance leur en aurait donné l'occasion »). *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 190-191.

<sup>517</sup> *Contra* Perevalov, Lebedynsky 2000, p. 192 qui concluent « à une disposition des Alains sur une route stratégique qui menait d'Espagne en Italie et Illyrie par la Gaule narbonnaise, pour (ant) viser à contenir les Wisigoths d'Athaulf puis de son successeur Wallia au cas où ils se dresseraient contre l'Empire ».



siècle, Grégoire de Tours en attribue le mérite à l'évêque de la cité – que Paulin ne mentionne nullement – sans que l'on puisse bien sûr trancher entre les deux récits<sup>518</sup>.

#### 1.2.1.2. Lors du siège de Bazas : une révolte sociale contre les nobles ?

Le siège de Bazas est le seul exemple qu'il nous soit donné d'analyser d'une possible révolte sociale, réprimée par Paulin qui indique qu'elle manqua de lui coûter la vie :

*Obsidio hostilis vicina exceptit in urbe  
Vasatis patria majorum et ipsa meorum,  
Et gravior multo circumfusa hostilitate  
Factio servilis paucorum mixta furori  
Insano iuvenum nequam licet ingenuorum  
Armata in caedem specialem nobilitatis  
Quam tu, iuste Deus, insonti a sanguine avertens  
Ilico paucorum sedasti morte reorum  
Instantemque mihi specialem percussorem  
Me ignorante alio iussisti ultore perire<sup>519</sup>*

« Le siège des ennemis succéda immédiatement (à la destruction de sa maison de Bordeaux, voir *Eucharisticos*, v. 329-330) dans la ville voisine de Bazas, ma propre patrie et celle de mes ancêtres, et, beaucoup plus grave que l'encerclement par l'ennemi, un complot servile, associé à la folie furieuse de quelques jeunes vauriens, quoique libres, s'arma pour le massacre programmé de la noblesse. Mais ce complot, toi, Dieu juste, l'éloignant de mon sang innocent, tu l'apaisas aussitôt par la mort de quelques coupables et pour ce qui est de l'assassin particulier qui me menaçait, tu ordonnas qu'il périsse de la main d'un autre vengeur sans que je ne le sache » (traduit par nous).

M. Rouche a eu tendance à réduire cet épisode à un complot aristocratique de jeunes nobles hostiles à la guerre et, peut-être, aux impôts, face à des aristocrates plus âgés<sup>520</sup>. Certes, il est courant

<sup>518</sup> Chez Grégoire, les assiégeants sont devenus des Huns. Grégoire de Tours, *De la gloire des martyrs*, XIII : *Tempore quo diuturna obsidione vallabatur a Chunis, omni nocte sacerdos qui praeerat circuibat psallendo, et orabat ; nec ab ullo auxilium, nisi a Domini misericordia requirebat.*

<sup>519</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 331-340.

<sup>520</sup> Rouche 1979, p. 21-22 : « Là (à Bazas), de jeunes nobles provoquèrent un soulèvement d'esclaves contre les plus vieux qui ne voulaient pas capituler ». Il semble toutefois que M. Rouche n'écarte pas totalement une révolte sociale quand il parle des esclaves et, plus loin, du « peuple (qui), à l'instar de celui de Bazas, n'avait aucun

dans l'Antiquité de criminaliser tout adversaire en leader de révolte servile et ce passage de Paulin n'y échappe pas<sup>521</sup>. Toutefois, le texte ne parle des nobles que comme les victimes désignées de cette tentative de révolte. Si des aristocrates y avaient été mêlés, Paulin, qui n'hésite pas dans son œuvre à critiquer les nobles avec lesquels il a eu maille à partir, y compris dans sa propre famille, n'aurait probablement pas manqué de le signaler<sup>522</sup>. B. Ward-Perkins, quant à lui, insiste sur la dimension servile et opportuniste de la révolte : des esclaves qui « n'avaient pratiquement rien à perdre » profitaient de l'occasion pour essayer de rejoindre « les armées d'invasion », comme lors du siège de Rome par Alaric, en 408-409. L'auteur estime qu'une partie des esclaves, d'origine barbare et anciens soldats, étaient bien placés pour se faire accepter chez les Goths ou chez les Alains. L'hypothèse est intéressante mais tend à négliger le fait que les esclaves – qui ne venaient pas tous de Germanie – sont associés à des *iuvenum ingenuorum*<sup>523</sup>, même si Paulin tend à en minorer le nombre (*paucorum*). Cette association, si elle ne relève pas de la pure rhétorique, propre à la poésie, nous conduit à privilégier une révolte de survie, associant des libres pauvres et des esclaves. En effet, la situation de siège ne pouvait qu'aggraver des tensions sociales, déjà fortes en temps normal, en interrompant le ravitaillement. Ainsi, C. Jullian voyait dans ce siège un exemple des émeutes qui pouvaient frapper les petites villes de la Gaule du V<sup>e</sup> siècle<sup>524</sup>. X. Lafon insiste sur le fait que « l'esclavage urbain est un fait généralisé qui pourrait concerner (...) jusqu'à la moitié de la population totale » mais plutôt dans les grandes villes<sup>525</sup>. La dureté de cette condition n'avait rien à envier à celle de libres, parfois encore plus démunis que les esclaves au point de vendre leur propre liberté<sup>526</sup>. Malheureusement, nous ne

---

sentiment de fidélité : il voulait la paix et pas de percepteur » (*id.*, p. 26 et p. 32). Toutefois, rien ne permet d'étayer la thèse d'une révolte antifiscale et « pacifiste » des Bazadais.

<sup>521</sup> Il s'agit d'un amalgame, que l'on trouve déjà chez Cicéron, consistant à décrédibiliser ses adversaires politiques en les mêlant (noter le *mixta*, v. 334) aux esclaves dont ils porteraient désormais la macule – et tous les vices qu'elle implique (*furor insanus*, « folie furieuse », v. 334-335). L'expression *licet ingenuorum* (v. 335, « bien que libres ») souligne la condamnation d'un renversement de l'ordre social qui fait des jeunes libres les associés d'esclaves et non leurs maîtres. Leur action commune est censée aboutir au massacre de la noblesse (*in caedem specialem nobilitatis*, v. 336), donc à l'anarchie : il s'agit d'effrayer les destinataires de Paulin, comme lui membres de l'aristocratie conservatrice. On retrouve, résumé, le schéma de l'argumentation cicéronienne destinée à compromettre Verrès : « (...) Celui-ci ne s'est entouré que d'esclaves et d'affranchis avec lesquels il a entretenu une intimité étroite et incessante, de telle sorte qu'il se trouve contaminé par leur servitude : il est devenu leur semblable » (...). « Rien d'étonnant à cette déchéance : Verrès n'a aucune notion de hiérarchie sociale » (...). (Il) prép(are) un bouleversement social qui le définit comme un révolutionnaire » (Gonfroy 1978, p. 224).

<sup>522</sup> Ainsi, le propre frère du poète, accusé d'avoir contesté le testament de leur père, favorable à leur mère, vers 406-407 (Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 246-253).

<sup>523</sup> On ne peut traduire *iuvenum ingenuorum* par « jeunes aristocrates » comme le font Perevalov, Lebedynsky 2000, p.178 mais bien par « jeunes libres ».

<sup>524</sup> Jullian 1920, p. 175, n. 3 et 5. Le grand historien oppose les *ingenuorum*, dans lesquels il voit des plébéiens, à la *nobilitas*, terme sous lequel se cacheraient les curiales, ce qui est peut-être un peu rapide au vu de la brièveté de la source.

<sup>525</sup> Lafon 2011, p. 292-293.

<sup>526</sup> Reduzzi Merola 2021, p. 172. Ce phénomène, peut-être surestimé au Haut-Empire, semble plus fréquent à partir des Sévères.

pouvons pas déterminer le niveau social précis des libres dont parle Paulin, indigents complets ou « masses laborieuses » privées de revenus par le siège<sup>527</sup>. On peut retenir, par contre, qu'un renversement de l'ordre social est considéré comme bien plus grave que la menace barbare par les aristocrates, ce qui explique que ces derniers se soient pour partie ralliés au pouvoir goth – comme Paulin lui-même en 413 – en échange du maintien, voire de l'accroissement, de leur position sociale (voir *infra*, p. 113 et note 630). La comédie du *Querolus* et le *De reditu suo* de Rutilius Namatianus (début V<sup>e</sup> siècle), écrites dans le milieu des hauts fonctionnaires gallo-romains, confirment que les révoltes sociales préoccupent au plus haut point les possédants<sup>528</sup>.

### 1.3. Le retour et l'installation définitive des Wisigoths en Aquitaine :

Entre 414 et 416, les Goths sont en Espagne où, après avoir tenté en vain de passer en Afrique, ils finissent, selon Orose et Hydace, par conclure un accord avec Constance par lequel ils rendent Galla Placidia et combattent les autres barbares d'Espagne pour le compte des Romains<sup>529</sup>. Il reste impossible de dater cet accord avec certitude même si Jordanès, qui ignore complètement le supposé traité de 418/419, contrairement à Orose et à Hydace, évoque un *foedus* de 416<sup>530</sup>. Quand les Goths reviennent en Aquitaine, en 418 ou 419, c'est dans des conditions sur lesquelles nous sommes mal documentés et il n'est pas totalement sûr qu'ils aient immédiatement contrôlé la Novempopulanie.

<sup>527</sup> Lafon 2011, p. 292-293. L'auteur estime, qu'en temps normal, environ 30 % des urbains vivaient en dessous du seuil de subsistance et que 30 à 40 % pouvaient basculer dans cette situation en cas d'aléas conjoncturels.

<sup>528</sup> La comédie anonyme du *Querolus*, datée vers 414-417 par Jacquemard-Le Saos 2003, p. XIV, ironise sur le brigandage sur les bords de la Loire et semble faire allusion au phénomène bagaude (scène 2, 30 et Jacquemard-Le Saos 2003, notes 7 et 8, p. 80-83) – en écho de Zosime, 6,5,3 (année 409 : « De plus, l'Armorique tout entière et d'autres provinces gauloises, imitant les Bretons, se libérèrent de la même manière, après avoir chassé les autorités romaines et établi leur gouvernement comme bon leur semblait ») et de Rutilius Namatianus, *De reditu suo*, 1, 143-145 et 212-216 : *Cuius Aremoricis pater Exuperantius oras / nunc postliminium pacis amare docet : / leges restituit libertatem reducit / et servos famulis non sinit esse suis* (Lui – Palladius, parent de Rutilius – dont le père Exupérantius apprend maintenant aux rivages de l'Armorique à aimer le retour de la paix dans leur patrie : il a restauré les lois, il a ramené la liberté et il ne souffre pas qu'ils soient esclaves de leurs propres serviteurs »). L'œuvre est datée de 418 environ par Wolff 2007, p. XII. Cependant, comme l'a montré M. Pozo, le phénomène bagaude renvoie à un contexte rural où des milices de *rustici*, d'abord intégrées au système défensif romain (notamment en Vasconie et en Tarraconaise), se retournent contre les autorités impériales sous l'autorité de leurs chefs (Pozo 2018, p. 673-681).

<sup>529</sup> « Donc, terrifié surtout par le jugement de Dieu, du fait que l'année précédente, alors qu'une grande troupe de Goths (...) avait péri d'une fin misérable, se souvenant également de ce fameux désastre essuyé sous Alaric, quand les Goths s'étaient efforcés de passer en Sicile ... Wallia conclut avec l'empereur Honorius une excellente paix, en donnant des otages du plus haut rang : Placidia, la sœur de l'empereur (...) fut rendue à son frère. Wallia s'offrit au danger pour la sécurité de Rome, si bien qu'il combattait à ses risques et vainquait pour les Romains les autres peuples qui étaient établis dans les Espagnes » (Orose, VII, 43, 11-13, traduction de Delaplace 2015, p. 518). Delaplace 2015, p. 543 et note 346 : *Hyd.*, 60, p. 120 : *Cui succedens Wallia in regno cum patricio Constantio pace mox facta Alanis et Vandalis Silingis in Lusitania et Baetica sedentibus adversatur*. « Wallia, qui lui succède, paraît avoir conclu une paix avec le Patrice Constance, il se dresse contre les Alains et les Vandales Silings, établis en Lusitanie et en Bétique » (traduction de C. Delaplace).

<sup>530</sup> C. Delaplace tourne la difficulté en estimant que le *foedus* de 418-419 aurait été l'« application technique du traité de 416 » (Delaplace 2015, p 255).

1.3.1. L'hypothèse du *foedus* de 418-419 et l'installation des Goths

Traditionnellement, l'historiographie a considéré que les Wisigoths avaient bénéficié d'un *foedus* présidant à leur installation en Aquitaine. Mais les sources restent très laconiques, et, sans exclure cette possibilité, elles ne la rendent pas indispensable :

Hydace, *Chronique, anno 418* : *Gothi intermisso certamine quod agebant per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt.*

« Les Goths, après avoir interrompu le combat qu'ils menaient, rappelés vers les Gaules par l'entremise de Constance, reçurent leurs établissements en Aquitaine de Toulouse jusqu'à l'Océan » (traduit par nous).

Prosper d'Aquitaine, *Chronique, 419* : *Constantius patricius pacem firmat cum Wallia data ei ad inhabitandum Secunda Aquitanica et quibusdam civitatibus confinium provinciarum.*

(« Le patrice Contance conclut la paix avec Wallia, après lui avoir donné pour y habiter l'Aquitaine Seconde et certaines cités des provinces limitrophes »).

Les chroniqueurs présentent tous deux l'installation des barbares comme une récompense de Rome (*sedes ... acceperunt* chez Hydace ; *data ei* chez Prosper), en échange, selon Hydace, de l'arrêt des combats. Prosper relie explicitement l'installation à la paix conclue entre Constance et le roi des Goths qu'elle a sans doute facilitée, voire permise à ses yeux – ce qui serait plus compatible avec un *foedus*. Les sources ne s'entendent pas sur la date de l'installation des Wisigoths (418 pour Hydace et 419 pour Prosper)<sup>531</sup>. Rien n'est dit sur un pouvoir que les Wisigoths exerceraient dans les régions où ils sont installés. Seule une autorisation de résider semble leur être officiellement accordée (*sedes* chez Hydace, *ad inhabitandum* chez Prosper), probablement au titre de forces militaires alliées, sans nécessairement voir en eux les « chiens de garde » de l'Empire, destinés à surveiller une aristocratie turbulente, tentée par un bien hypothétique « séparatisme gaulois », ainsi que le veut M. Rouche<sup>532</sup>. Nous verrons *infra*, p. 94-96 la question de l'extension géographique de la *sors Gothica* et celle du pouvoir des Goths, devenus vraisemblablement les véritables maîtres des provinces concernées.

Nous ne savons rien non plus des modalités pratiques de cette installation des Goths bien que des historiens aient proposé d'y voir le motif du retour en Gaule du préfet de la Ville de 414, Rutilius

<sup>531</sup> Ce problème de date est contourné par Mathisen 2018, p. 277-282 d'une manière ingénieuse mais peut-être un peu artificielle : la date de 418 (Hydace) correspondrait au pacte conclu sous Wallia et celle de 419 (Prosper d'Aquitaine) à son application sous Théodoric I<sup>er</sup>.

<sup>532</sup> *Contra* Rouche 1979, p. 26-27. Ce point de vue est partiellement repris par C. Delaplace. Voir *supra*, p. 83-84.

Namatianus<sup>533</sup>. Ce dernier pourrait être un Novempopulanien si l'on rapproche son nom – sans exclure toutefois une homonymie – de l'inscription de la fontaine de Brille à St-Sever, datée du début du V<sup>e</sup> siècle par J.-P. Bost et G. Fabre<sup>534</sup>, et qui fait référence à une évergésie<sup>535</sup>. Toutefois, il semble que Rutilius soit revenu en Gaule en 415-416, et non en 417, comme cela est avancé par E. Wolff<sup>536</sup>, ce qui serait trop tôt pour installer les Goths qui étaient encore en Espagne. Par ailleurs, les vers hostiles aux Goths du *De reditu suo* semblent peu compatibles avec une volonté d'aider à l'installation des barbares en Aquitaine :

*Ergo age, sacrilegae tandem cadat hostia gentis /summittant trepidi perfida colla Getae/Ditia pacatae dent uectigalia terrae/impleat augustos barbara praeda sinus* (v. 141-144).

« En avant donc ! Que la nation qui t'a profanée tombe à tes pieds comme une victime expiatoire ! Que les Gètes (Goths) tremblants inclinent leurs têtes perfides ! Qu'ils paient de lourdes redevances aux terres rendues à la paix ! Que la dépouille des barbares remplisse ton sein auguste (traduit par nous).

Certes, C. Delaplace a estimé qu'il s'agissait d'une condamnation de la politique de Stilicon et non des Goths eux-mêmes, dont Rutilius annoncerait dans les vers précédents la mise sous contrôle en Aquitaine, en tant que dépendants de Rome, pour mieux surveiller les aristocrates arvernes soutiens

<sup>533</sup> « L'assemblée annuelle du vicariat de Gaule (*concilium Galliarum*) dont la première réunion eut lieu en 418 » a aussi été avancée comme motif du retour (Wolff 2007, p. XII).

<sup>534</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 104 : « L'inscription en vers hexamètres de la fontaine de Brille à Saint-Sever, datée du début du V<sup>e</sup> siècle ... » et n° 22, p. 99-101. L'absence de correspondance franche entre le *Reditu suo* et la dédicace, malgré un vocabulaire commun (comme à bien d'autres poèmes), empêche toute affirmation nette. Le texte est toutefois typique de la « culture des *villae* » d'une aristocratie qui se piquait de poésie à la manière d'un Ausone ou d'un Rutilius Namatianus (*ibid.*).

<sup>535</sup> Rutilius aurait aussi pu être originaire de la Narbonnaise (de Toulouse ?) comme le soutient Wolff 2007, p. X ou Rouche 1979, p. 476, n. 20. Les éléments biographiques qu'il donne dans son *De reditu suo* sont insuffisants pour se prononcer avec certitude. Nous penchons plus pour une origine de Rutilius à proximité de l'axe garonnais car deux de ses amis, identifiés comme Gaulois et contraints de s'exiler en Italie, étaient originaires de là : le Toulousain Victorinus (I, 494-496) et le Bordelais Protadius (I, 551-554. Voir Wolff 2007, p. 95, n. 225). Certes, l'épigraphie narbonnaise compte 7 inscriptions mentionnant un Rutilius, mais plutôt au Haut-Empire (épitaphes : *CIL*, XII, 2476, 2498, 2523, 5106 ; vœux : *CIL*, XII, 2525 (à Apollon), 2711 ; évergésie : *AE* 2008, n° 884). À Bordeaux, on a certes retrouvé une marque de brique (P(ublius) Rutil(ius) Ant(oni)us ? ou Antiochus ?) mais probablement sans aucun rapport (*CIL*, XIII, 12937 ; Jullian 1890, p. 445-446 et p. 454 n° 372 estime que ce serait une importation italienne de l'époque de Trajan ou d'Hadrien. Voir aussi *CAG* 33/1, p. 71 : *Rutili*).

<sup>536</sup> La date est douteuse quoiqu'en dise Wolff 2007, p. XI, XXI, 8 et 112. Celle de 417 est aujourd'hui généralement admise en raison d'un fragment de la partie perdue de l'œuvre, découvert en 1973, et qui mentionne un consulat de Constance qui pourrait être le second (en 417 justement). Toutefois, Constance a aussi été consul en 414 et en 420 (*id.*, p. 112, n. 286) ; Rutilius pourrait aussi évoquer l'espoir d'un nouveau consulat. Surtout, Rutilius écrit que son voyage se passe la 1169<sup>ème</sup> année (soit 1168 ans) de la naissance de Rome (*De reditu suo*, I, v. 135-136). Cette dernière étant placée par les Anciens soit en 752 soit en 753 avant J.-C., il faut donc comprendre que le voyage de Rutilius a eu lieu en 415 (-753 + 1168 = 415) ou en 416 (-752 + 1168 = 416). Cependant, comme le note Wolff 2007, note 62, p. 59-60, il faut prendre de telles « indications de nombre », « difficilement compatibles avec les contraintes du vers » avec prudence, une erreur n'étant pas non plus à exclure. Enfin, un poème, « aussi élaboré et érudit, qui suppose un patient travail de documentation » n'a probablement pas été composé pendant le voyage mais plutôt dans les années qui ont suivi le retour de Rutilius (*id.*, p. XII).

de l'usurpateur Jovien. Ainsi, « l'installation des Wisigoths en Aquitaine (serait) l'acte le plus constructif de la suprématie de Constance »<sup>537</sup>. Cette analyse intellectuellement séduisante pousse peut-être le paradoxe un peu loin, d'autant que les terres évoquées sont plutôt celles du littoral italien, que Rutilius remonte durant son voyage, et non celles de l'Aquitaine<sup>538</sup>. Surtout, des raisons personnelles, notamment récupérer ce qu'il restait de ses biens, après les pillages des Goths, lors de leur départ pour l'Espagne, pourraient expliquer le retour de Rutilius<sup>539</sup>. Certains vers du *De reditu suo*, I, v. 19-24, quoiqu'énigmatiques, évoqueraient justement cette volonté d'une reprise en main de son patrimoine (*mea fortuna*)<sup>540</sup>, même si l'auteur se présente comme désireux d'aider, par son assistance (*fides*), ses compatriotes des campagnes de Gaule plongés dans le malheur – en tant que simple particulier (*privatam*), toutefois, et non comme haut-fonctionnaire romain :

*At mea dilectis fortuna revellitur oris  
Indigenamque suum Gallica rura vocant  
Illa quidem longis nimium deformia bellis,  
Sed quam grata minus, tam miseranda magis.  
Securos levius crimen contemnere cives :  
**Privatam** repetunt publica damna **fidem***

« Et pourtant ma chère fortune s'arrache à ce sol bien aimé,  
C'est leur enfant qui y est né que les campagnes de la Gaule rappellent.  
Assurément, elles ont été dévastées<sup>541</sup> par de trop longues guerres,  
Mais moins charmantes sont-elles et plus sont-elles dignes de pitié.  
C'est un grief plus léger que de dédaigner des concitoyens en sécurité :

Mais les malheurs publics exigent l'assistance d'un simple particulier (traduit et souligné par nous) ».

<sup>537</sup> Delaplace 2015, p. 646.

<sup>538</sup> C'était déjà l'analyse de Rouche 1979, p. 23. Les *pacatae terrae* ne sont pas forcément celles cultivées par les Goths et, surtout, Rutilius Namatianus semble décrire dans ce passage les rivages de l'Etrurie (*Postquam Tuscius ager postquamque Aurelius agger / perpessus Geticas ense vel igne manus*, v. 39-40).

<sup>539</sup> On comprendrait alors pourquoi Rutilius aurait attendu après la fin de sa préfecture pour retourner en Gaule et n'y serait pas parti dès 414 (ce qui expliquerait aussi son acrimonie contre les Goths, quoique courante à l'époque). Toutefois, en 415-416, il y avait peut-être urgence à agir pour éviter que ses biens ne tombent dans d'autres mains, ce qui expliquerait un départ pendant la mauvaise saison, le *mare clausum*, ce dont Wolff s'étonne (Wolff 2007, p. 11).

<sup>540</sup> La *fortuna* renvoie aussi bien au sort qu'aux biens.

<sup>541</sup> *Nimium* porte sur *longis* car le groupe *longis nimium* est entre les coupes trihémimère et heptémimère.

1.3.2. L'extension de la *sors Gothica* et le pouvoir des Goths

Comme nous l'avons vu précédemment, les chroniques d'Hydace et de Prosper d'Aquitaine sont laconiques sur l'installation des Goths, en 418 ou 419 (voir *supra*, p. 91). L'extension de la *sors Gothica* est aussi indiquée de manière peu précise. Ainsi, pour Hydace, les Goths sont *in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum*, c'est-à-dire sur l'axe de la Garonne, ce qui laisse entière la question des Aquitaines celtiques (I et II) ainsi que celle de la Novempopulanie. Prosper, quant à lui, évoque la *Secunda Aquitanica et quibusdam civitatibus confinium provinciarum*, « l'Aquitaine II et certaines cités des provinces limitrophes ». Cette dernière périphrase renvoie probablement aux cités de l'Aquitaine I et de la Novempopulanie. Pour la Novempopulanie, M. Ruche a suggéré que la *sors Gothica*, qu'il estime être d'un seul tenant (ce qui n'est pas prouvé mais vraisemblable), devait donc intégrer « Bazas, Lectoure, mais pas encore Auch »<sup>542</sup>. Toutefois, comme J.-L. Bourdardchouk l'a relevé, dans l'édit d'Honorius du 17 avril 418, rétablissant, à Arles, le Conseil des Sept Provinces, les *iudices* d'Aquitaine II et de Novempopulanie, représentants officiels de l'empereur dans les provinces, sont dispensés de venir en personne<sup>543</sup> :

*Ita ut de Novempopulana et secunda Aquitanica, quae provinciae longius constitutae sunt, si eorum iudices occupatio certa retenerit, sciant, legatus iuxta consuetudinem esse mittendos.*

« De telle sorte qu'en Novempopulanie et en Aquitaine II, provinces qui sont établies assez loin, si une ferme occupation venait à retenir leurs *iudices*, qu'ils sachent que des assesseurs doivent être envoyés selon l'habitude » (traduit par nous).

C'est un indice tendant à prouver que ces provinces étaient désormais contrôlées par les Goths, ce que, pour des raisons de prestige, le gouvernement central dissimulait sous les prétextes de la distance et de la lourdeur des tâches de fonctionnaires empêchés. Il nous semble que l'obligation d'envoi d'assesseurs à Arles masque mal le contrôle goth sur l'appareil administratif romain, dirigé par les *iudices* dans les provinces. Le rappel de l'obligation de représentation des provinces au Conseil était probablement destiné à sauver les apparences, sans nécessairement avoir été respecté par les Goths.

<sup>542</sup> Ruche 1979, p. 23. Cependant, une part importante des découvertes archéologiques qui peuvent être reliées aux Goths en Novempopulanie l'ont été dans la cité d'Auch (voir *infra*, p. 96-98).

<sup>543</sup> Le texte est reproduit dans une lettre du pape Zosime (*Zosime, Epistolae Arelatenses genuinae*, MGH, *Ep.*, III, 1, p. 13). Bourdardchouk 2012, p. 161. Il nous semble que C. Delaplace élude un peu rapidement le fait que les *iudices* d'Aquitaine II et de Novempopulanie soient dispensés de fait de se rendre à l'Assemblée : « Le rétablissement de l'Assemblée des Sept Provinces, décidé ostensiblement par Honorius en 418, permit de rassembler de nouveau tous les notables et les hauts fonctionnaires de chaque province, y compris celle de la Novempopulanie et de la Narbonnaise Première, citées nommément dans la lettre impériale, ce qui prouve bien le maintien du cadre administratif et politique romain dans la *sors Gothica* » (Delpalace 2015, p. 637). Il n'est pas douteux que ce cadre administratif ait été repris par les Goths mais, plus vraisemblablement, à leur profit, sans contrôle romain.

Certes, M. Ruche place l'occupation de toute la Novempopulanie juste avant le siège de Narbonne par Théodoric I<sup>er</sup> (436). Ce dernier aurait profité du désordre de l'année 435-436 pour occuper la Novempopulanie. L'annexion aurait été avalisée par Rome par le traité de 439<sup>544</sup>. Mais une intégration précoce était logique en raison de la position stratégique de la province (notamment le contrôle des routes vers l'Espagne) et de sa proximité avec Toulouse comme le souligne C. Delaplace<sup>545</sup>. Par ailleurs, en 439, la *civitas Ausciorum* était bien sous contrôle wisigothique puisque son évêque était utilisé comme ambassadeur par le roi des Goths comme l'indique la *Vita sancti Orientii (I)*<sup>546</sup>. Elle relate en effet l'ambassade de l'évêque d'Auch, envoyé du roi wisigoth auprès de Litorius, général de l'armée romaine, pour essayer en vain de dissuader ce dernier d'attaquer Toulouse. À cette date, toutefois, nous ne croyons pas, sur la foi de ce passage de la *vita*, à « un sentiment de patriotisme réduit à l'Aquitaine », comme le voudrait M. Ruche, ni « au royaume de Toulouse » selon l'interprétation de B. Dumézil<sup>547</sup>.

*Beatus iste et Deo dignus pontifex Orientius non solum in praedicatione, necnon et patriae liberatione necessarius multum fuit*

« Cet évêque Orens, bienheureux et digne de Dieu, était, non seulement fort nécessaire dans le prêche mais aussi et surtout dans la libération de la patrie » (traduit par nous).

<sup>544</sup> Ruche 1979, p. 31 et note 116, p. 481 : « ce qui explique la phrase de la *Chronica Gallica*, p. 660 et de Prosper, 1324, p. 475, et la présence en 438 de l'évêque Orens d'Auch parmi les ambassadeurs gothiques ». Cependant, il nous semble que les *pleraque municipia* dont Prosper atteste de la prise de contrôle par les Goths, en 436, étaient vraisemblablement en Narbonnaise au vu de la construction de sa phrase : *Gothi pacis placita perturbant et pleraque municipia vicina sedibus suis occupant, Narbonensi oppido maxime infesti* (« Les Goths bouleversent les accords de paix et s'emparent de la plupart des villes voisines de leurs positions, surtout hostiles à l'égard de la place de Narbonne »). Voir Prosper, *Chronique*, MGH, AA, 9, p. 475.

<sup>545</sup> C. Delaplace propose de voir dans ces « quelques cités », la mention de la Novempopulanie « car il aurait été absurde que la zone des défenses militaires des Pyrénées centrales et de la vallée de la Garonne ne soit pas défendue contre les Barbares d'Espagne » (Delaplace 2020, p. 69). L'argument du *limes Hispanicus* pyrénéen est toutefois très contestable comme nous l'avons vu.

<sup>546</sup> Pour B. Dumézil, « il semble que la *vita* (I) actuellement conservée, dont la date de rédaction est inconnue, soit la réécriture d'une *vita* ancienne, antérieure à 507 » car présentant positivement le roi wisigoth, ce qui serait peu crédible après la conquête franque de l'Aquitaine (Dumézil 2005, p. 965). P. Courcelle avait déjà relevé la valeur de cette *vita*, concernant ce passage, en s'opposant à E. Lécrivain qui la réduisait à un roman développant un passage de Salvien, *De Gubernatione Dei*, VII, 10, 39 (Courcelle 1947, p. 177 et n. 1. *Contra* Lécrivain 1891, p. 227-258). Voir aussi Dumézil 2005, p. 1768, n. 1700. Toutefois, C. Delaplace revient à la position d'E. Lécrivain et préfère « par souci de précaution ... considérer l'ensemble de la *Vita* comme une source tardive » en rejetant l'argument de la vision positive du roi Goth dans la source. Mais on voit mal un éventuel auteur Franc catholique préférer un roi Goth arien au « polythéiste » Litorius, contrairement à ce que soutient l'auteur (Delaplace 2015, p. 493).

<sup>547</sup> *Vita sancti Orientii*, I, 4. *Contra* Ruche 1979, p. 31 et Dumézil 2005, p. 484 : « Un évêque catholique acceptait d'aider un roi arien afin de sauver la *patria* commune ».



Le rédacteur, peut-être toulousain, montre plus probablement son attachement à sa cité, défendue avec succès contre l'armée de Litorius, en partie grâce au soutien d'Orens. Ce dernier, quoique évêque d'Auch avait aussi accepté de patronner la cité de Toulouse<sup>548</sup>.

Au final, l'implantation territoriale précise des Wisigoths demeure mal connue même si ces derniers ont probablement privilégié l'axe garonnais, en 413 comme en 418-419. À cette date, la Novempopulanie est vraisemblablement occupée, comme l'Aquitaine II, puisque, comme nous l'avons vu, l'édit d'Honorius dispense les *iudices* de ces provinces de se déplacer en personne à Arles. Certes, nous ne pouvons exclure totalement une intégration plus tardive, en 435-436, comme le soutenait M. Rouché, au moment de la « guerre gothique » (436-439)<sup>549</sup>. Quoi qu'il en soit, en 439, la *vita* d'Orens d'Auch semble confirmer cette prise de possession mais n'autorise pas à conclure à une « patrie » aquitaine ou wisigothique, à une époque où le cadre civique est encore celui de référence.

## 2. L'intégration des Wisigoths en Novempopulanie

Nous verrons dans quels lieux de la province les Goths ont principalement laissé des traces archéologiques voire toponymiques. À quels niveaux l'identité gothique a-t-elle pu se maintenir ? Les sources permettent-elles réellement de trancher dans le débat portant sur « l'accommodation des barbares » (W. Goffart) ?

### 2.1. Des preuves archéologiques et littéraires du maintien d'une identité gothique ?

Certes, les archéologues sont aujourd'hui très prudents concernant les possibilités d'attribution de biens ou de tombes à un peuple barbare précis car de nombreux emprunts, notamment d'objets de prestige, sont attestés<sup>550</sup>. Par ailleurs, les populations locales ont pu assez rapidement utiliser les rites funéraires des nouveaux maîtres et il semble que l'habit, dans l'Antiquité tardive, ait au moins autant

<sup>548</sup> *Vita sancti Orientii*, I, 3 : *captusque a Tolosanis, qui beati Orientii patrocinia postulaverant, poenas sanguine persolvisset* (« Et (Litorius) une fois capturé par les Toulousains, qui avaient demandé la protection du bienheureux Orens, pour qu'il purgeât sa condamnation de son sang »).

<sup>549</sup> C. Delaplace impute la responsabilité de cette guerre, durant laquelle les Goths assiégèrent Narbonne (436-437 ?), avant de défaire les armées de Litorius devant Toulouse (439), à la politique de Ravenne ou d'Aetius, désireux de « provoquer une crise dynastique chez les Wisigoths ». Mais la présence, dans la suite d'Aetius, de Vitericus, fils de Bérmond, « noble Goth de la lignée des Amales » semble être un argument assez fragile en ce sens (*contra* Delaplace 2015, p. 486-487). Il paraît plus vraisemblable de supposer une volonté d'expansion territoriale des Goths, d'ailleurs attestée par les sources comme Prosper d'Aquitaine, *Chronique*, 1324, a. 436, *MGH*, AA, 9, p. 475. L'axe principal de l'offensive des Goths semble avoir été en Narbonnaise et non en Novempopulanie (voir *supra*, p. 95 et note 544).

<sup>550</sup> Voir par exemple Kazanski 2019 qui reconnaît que le « costume féminin princier », identifié dans des tombes occidentales, est plus à relier à une « tradition germanique orientale » qu'à la seule culture des Goths. Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, une réaction s'est faite contre les instrumentalisation politiques antérieures de l'ethnicité (Geary 2004), ce qui a parfois abouti à dénier, avec quelque excès, tout ethnicité au matériel archéologique (Gillett 2002).

relevé du rang que de l'ethnie<sup>551</sup>. Toutefois, si l'on suit notamment les analyses de J.-L. Bourdartchouk ainsi que celles de M. Kazanski et J. Lapart, on peut mettre en évidence, surtout autour de l'axe garonnais, des éléments de mobilier caractéristiques de la culture dite de Cernjahov. Il s'agit en particulier de peignes et fibules qui ont notamment été retrouvés dans des *villae* de la cité d'Auch. Ces objets témoigneraient « de l'installation de Goths fédérés dans ces *villae* », sans pour autant préjuger du statut de leurs occupants<sup>552</sup>. On restera plus réservé sur l'hypothèse de J.-L. Bourdartchouk qui tend à associer des fonds de cabane, à proximité de certaines *villae*, à un habitat goth plus modeste que les *partes urbanae*. Malgré la présence de quelques marqueurs ponctuels comme des verreries d'époque wisigothique, cette théorie ne peut encore être validée avec certitude<sup>553</sup>.

Exceptionnellement, à proximité de la Novempopulanie, l'archéologie a aussi pu mettre en évidence des déformations crâniennes volontaires de certains défunts, comme sur le site des Boulbènes des Vitarelles (Seysse, Haute-Garonne), dans un cimetière utilisé jusqu'au début du VI<sup>e</sup> siècle, sur la voie menant à St-Bertrand-de-Comminges et à Dax, à 20 km au sud-ouest de Toulouse. Cette pratique était « caractéristique, au V<sup>e</sup> siècle, de populations originaires d'Europe de l'Est ou d'Asie centrale (et) a visiblement disparu rapidement après l'installation de ces populations en Europe de l'Ouest ». La plupart des défunts ont également été ensevelis dans des cercueils monoxyles (constitués de troncs d'arbres évidés), une pratique associée aux Goths et que l'on retrouve notamment dans l'Aude à Bénazet<sup>554</sup>. L'adoption tardive de la pratique des inhumations habillées par les Goths – et peut-être le pillage systématique des tombes wisigothiques au moment de la conquête franque de 507-508, attesté à Bénazet par les fouilleurs – expliquerait le faible nombre de tombes gothiques identifiées en Novempopulanie, comme dans le reste de la *sors Gothica*. Quelques plaques-boucles ont toutefois été attribuées aux Wisigoths, à Coulomé (Montégut, Gers) et, en dehors de la Novempopulanie, à Castelsagrat (Tarn-et-Garonne) ainsi que dans le quartier palatial de Toulouse, à St-Pierre-des-Cuisines. Elles correspondraient, selon J.-L. Bourdartchouk et P. Périn, à la « naissance du costume wisigothique, suite à l'arrivée en Espagne des troupes ostrogothiques de Vidimer (472-

---

<sup>551</sup> Kleemann 2002.

<sup>552</sup> Ces peignes et fibules n'ayant pas de « valeur intrinsèque » ne devaient probablement pas être « l'objet d'imitations ou d'un commerce ». Leurs pertes ou abandons auraient donc été probablement réalisés à proximité de leur dernier lieu d'utilisation (Kazanski, Lapart 1995, p. 201. C'est toutefois à nuancer : voir p. 98 et note 558). Toutefois, certains chercheurs sont plus dubitatifs sur leur attribution avec certitude aux Goths (Effros 2006, p. 189-232). Nous nous sommes sans doute trop laissé influencer par ce dernier courant historiographique dans notre master 2 (Pelat 2016).

<sup>553</sup> Bourdartchouk 2019, p. 43 évoque la nécessité de « se pencher à nouveau sur les fonds de cabane, parfois en lien avec les bâtiments de *villae* » qui pourraient correspondre à un habitat goth, notamment à Séviac ou à Coupéré (St-Bertrand-de-Comminges) où des verreries de très grande qualité d'époque wisigothique ont été retrouvées. Merci à S. Cebes de m'avoir renseigné sur le compte-rendu oral de ces recherches que J.-L. Bourdartchouk lui avait fait avant son décès.

<sup>554</sup> Barthet, Jacquet 2020, p. 275-277.

474) », lequel aurait été adopté par les « derniers Wisigoths du royaume de Toulouse »<sup>555</sup>. Cependant, d'autres chercheurs sont plus prudents et se demandent si le costume germanique, dit « ponto-danubien »<sup>556</sup>, devenu un marqueur « de la classe dirigeante », n'aurait pas été progressivement « imité par la population ordinaire »<sup>557</sup>. La popularité de petites fibules, « typiques de la classe moyenne des Germains danubiens » – attestée au V<sup>e</sup> siècle, en Espagne et en Gaule du Sud – pourrait aller dans ce sens<sup>558</sup>.

Si l'on se fie au témoignage de Sidoine Apollinaire, dans les années 455-470<sup>559</sup>, au moins certains Goths – et peut-être des Romains assimilés aux barbares – pouvaient être distingués des Romains à leurs coiffures et, dans certains cas, à leurs habits. Des passages de la correspondance de l'évêque de Clermont vont dans ce sens. Ainsi, vers 455, dans le célèbre portrait de Théodoric II, que Sidoine a côtoyé à sa cour, le Romain décrit comme un *mos gentis*, une coutume du peuple wisigothique, le fait que les oreilles du souverain soient recouvertes de cheveux<sup>560</sup>. Il est possible que l'anneau sigillaire d'Alaric II<sup>561</sup>, neveu de Théodoric II, renvoie à la conservation d'une telle pratique car les oreilles ne sont pas figurées, comme si elles disparaissaient sous les cheveux. Cette pratique était probablement partagée avec les Ostrogoths si l'on compare avec le célèbre médaillon, dit de Senigallia, de Théodoric, contemporain de l'anneau d'Alaric, même si les Ostrogoths, eux, paraissent avoir porté en plus la moustache<sup>562</sup>. Vers 472-473, Sidoine rappelle à son correspondant Ecdicius qu'il a repoussé une attaque des Wisigoths sur Clermont, en 471-472 selon A. Loyen, lors de laquelle les pertes de l'ennemi furent si importantes que, pour les dissimuler, les Goths en étaient réduits à couper les têtes de leurs

<sup>555</sup> Certes, contrairement à ce que nous avons pu noter par ailleurs, ces objets ne sont plus seulement attestés en Gaule du Nord et en Espagne (Boube, Corrochano 2019). Toutefois, la carte des répartitions ne fait pas tout et l'affirmation de J.-L. Bourdardtchouk, qui soutient pourtant la possibilité de trouver des éléments identitaires grâce à l'archéologie, reste valable : « L'attribution culturelle d'un objet relevant de cette période est donc fort délicate, parfois problématique » (*Ibid.* et Pelat 2016, p. 42).

<sup>556</sup> Voir Kazanski, López, Périn, 2019, p. 65. Il faut néanmoins souligner la « véritable 'nouveau' par rapport à la tradition funéraire locale caractéristique des élites romaines » que constituent les tombes habillées.

<sup>557</sup> Voir Kazanski, López, Périn, 2019, p. 68. Après l'élite, la « strate supérieure de la 'classe moyenne' » aurait adopté des éléments de ce costume dans l'Espagne wisigothique.

<sup>558</sup> Kazanski, López, Périn, 2019, p. 66.

<sup>559</sup> Les allusions dans le *Panegyrique d'Avitus* (*Carm.*, VII) au *pelliti principis* (v. 219), à savoir Théodoric I<sup>er</sup> « prince couvert de fourrure », et à la *pellitae turmae* (« troupe couverte de fourrure », v. 349) relèvent plus du cliché poétique que de la réalité documentaire. En tout état de cause, ce n'est pas un témoignage visuel puisque Sidoine, né vers 430, était encore enfant au moment de négociations entre Avitus et Théodoric I<sup>er</sup> (v. 439)

<sup>560</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 2, 2 : *Aurium ligulae, sicut mos gentis est, crinium superiacentium flagellis operiuntur* (« Les pavillons de ses oreilles, comme le veut la coutume de ce peuple, sont recouverts par les mèches des cheveux qui s'étendent dessus »).

<sup>561</sup> Certes, la bague sur laquelle l'intaille est montée est moderne mais les dimensions de la pierre, très proches de celle sertie dans l'anneau sigillaire de Childéric, rendent très probable que l'intaille ait eu un anneau pour support d'origine (Kornbluth 2008, p. 323).

<sup>562</sup> Chandelier 2021, p. 29 (photographie) et Kornbluth 2008, p. 300-306. Voir aussi Ward-Perkins 2017 p. 134-136. Si le port de la moustache par Théodoric I<sup>er</sup> des Ostrogoths est indubitable sur le médaillon, Sidoine ne nous dit rien sur une éventuelle moustache de Théodoric II et Alaric II ne semble pas non plus en porter sur son intaille.

propres cadavres<sup>563</sup>. Il semble donc que la pratique des longs cheveux tombants sur les oreilles ait été propre aux Goths, par opposition aux Romains qui devaient les garder courts – pratique qui a pu perdurer jusqu'à la fin du royaume de Toulouse si l'on se fie au portrait d'Alaric II sur son anneau sigillaire.

Concernant les habits, nous avons moins de données. Certes, dans le portrait de Théodoric II, au milieu du V<sup>e</sup> siècle, Sidoine décrit les gardes du corps du roi comme vêtus de fourrures lors des audiences<sup>564</sup>. Mais on ne sait dans quelle mesure les Goths avaient gardé cette habitude. Si l'on suit le témoignage précédemment évoqué de Sidoine, lors d'une bataille, c'était plus la chevelure qui permettait de reconnaître le Goth et non les habits. On en trouve peut-être une explication en Afrique vandale, où des employés du palais du souverain germanique, qui n'étaient vraisemblablement pas tous Vandales d'origine, portaient des habits barbares (*Victor de Vita*, II, 3)<sup>565</sup> :

*Deinde (ut) quoscumque mares vel feminas in habitu barbaro incedentes in ecclesia conspiceret, prohiberet. Ille respondit ut decuit. Domus Dei omnibus patet, intrantes nullus poterit repellere.*

*Maxime quia ingens fuerat multitudo nostrorum catholicorum, in habitu illorum incedentium, ob hoc quod domui regiae serviebant.*

« Ensuite, pour que (le roi) interdise (l'accès) à tous ceux, hommes ou femmes, qu'il voyait entrer dans l'église (d'Eugène de Carthage) en habit barbare. Eugène répondit comme il convenait : 'La Maison de Dieu est ouverte à tous, nul ne pourra en chasser ceux qui y rentrent'. Surtout, parce que gigantesque était la multitude de nos catholiques, entrant dans l'habit de ceux-là (les barbares) pour cette raison qu'ils servaient au palais royal » (traduit par nous).

Cependant le passage n'est pas clair et l'auteur, qui écrit vers 486, veut peut-être suggérer que des barbares ariens s'étaient convertis au catholicisme, et désertaient donc les églises ariennes, ce qui avait provoqué une mesure de rétorsion à l'encontre de nouveaux convertis. Néanmoins, il est peu probable que seuls les Vandales d'origine aient servi le roi en son palais, sinon la périphrase utilisée *nostrorum catholicorum, in habitu illorum incedentium, ob hoc quod domui regiae serviebant* s'expliquerait mal, car elle semble bien inclure des catholiques africano-romains, obligés par leurs fonctions au palais de

<sup>563</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 3 : *Siquidem quos humari nox succincta prohibuerat decervicatis liquere cadaveribus, tamquam minoris indicii foret quam villis agnoscere crinitum dimissis truncatum* (« Ceux qu'une trop courte nuit avait empêché d'inhumer, ils les abandonnèrent après leur avoir coupé la tête, comme si cela eût été un moindre indice d'avoir laissé un homme réduit à son tronc plutôt qu'il ne soit reconnu par les poils de sa chevelure »). Loyen 1961-1970, t. II, n. 12, p. 222.

<sup>564</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 2, 4 : *pellitorum turba satellitum ... ne obstrepat eliminatur* (« La foule des gardes du corps vêtus de peaux, de crainte qu'elle ne fasse du bruit est écartée »). Mais on ne peut exclure une formule de pure rhétorique reprenant un cliché sur les barbares vêtus de peaux (voir *supra*, p. 98, note 559).

<sup>565</sup> Ward-Perkins 2017, p. 130.

s’habiller à la manière des Vandales. L’exemple vandale suggère que le vêtement de type barbare a pu cesser, au bout de quelques générations, d’être un marqueur ethnique dans la *sors Gothica*, tout en conservant peut-être une symbolique liée au pouvoir. Certes, si l’on prend le témoignage de Sidoine Apollinaire au pied de la lettre, cette évolution aurait concerné la masse (Goths et Romains confondus, visiblement non identifiables à leurs habits sur un champ de bataille) mais non la garde du roi wisigoth, restée reconnaissable à ses fourrures.

Concernant la langue, les souverains wisigothiques – et probablement l’aristocratie germanique – étaient très romanisés et désireux d’imiter les empereurs sur ce point comme sur celui de l’évergétisme<sup>566</sup> et de la législation (voir *infra*, p. 102). Ainsi, les rois Goths protégeaient les Belles-Lettres : on songe à Lampridius, poète officiel d’Euric et à Sidoine lui-même qui composa un éloge de la reine Ragnahilde et de son époux Euric<sup>567</sup>. L’éducation des futurs souverains comprenait l’étude des classiques latin, comme Sidoine l’atteste pour Théodoric II qui eut Avitus pour précepteur<sup>568</sup> – et il est probable que son enseignement bénéficia aussi à son frère Euric. Il est donc douteux que ce dernier monarque ait eu besoin d’un interprète pour se faire comprendre de l’ambassadeur Épiphane de Pavie comme le soutient encore B. Ward-Perkins<sup>569</sup> :

*At Euricus, gentile nescio quod murmur infringens, mollitum se adhortationibus eius vultus sui serenitate significat. Leo vero nominatus superius tanto adlocutionis ipsius tenebatur miraculo, ut crederet verbis*

<sup>566</sup> Toutefois, en dehors de Toulouse, où l’on a retrouvé le probable palais de Théodoric, sous l’ancien hôpital Larrey, et un possible mausolée des rois goths dans le bourg Saint-Sernin (Hiejmans 2018, p. 62-63 et fig. 4), peu de constructions sont attribuables aux souverains goths. En Novempopulanie, aucun monument ne peut être attribué avec certitude aux Goths à moins de supposer qu’ils aient fait construire certains remparts (voir *supra*, p. 79-80). Cependant, le *Breviarium* d’Alaric a été souscrit à Aire en 506 mais cela ne suffit pas à en faire une capitale royale (*contra* Le Bourdellès 2008, p. 53-56), d’autant qu’il y a deux souscriptions du *vir spectabilis* Anianus dont une seule (version A des mss) est localisée à Aire. La seconde (version B) est toujours d’Anianus mais mentionne aussi l’autorité du comte Goiaric et l’édition de référence déposée dans le Trésor royal, donc, vraisemblablement à Toulouse. On peut néanmoins supposer l’existence d’un palais goth à Aire mais l’hypothèse traditionnelle, qui le localise sous le château médiéval, reste très fragile (Heijmans 2018, p. 60).

<sup>567</sup> Sidoine, *Ep.*, IV, 8 et VIII, 9. Il est peut-être rapide de conclure, avec Mussot-Goulard 1996 b, p. 165, à un faible niveau culturel des rois wisigoths en prenant la fausse modestie de Sidoine pour de l’ironie. Ce dernier présente en effet ses vers pour Ragnahilde comme très inférieurs au support d’argent sur lequel ils devaient être gravés. Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IV, 8 : *Namque in foro tali sive Athenaeo plus charta vestra quam nostra scriptura laudabitur* (« En effet, dans un tel forum ou, si tu veux, dans un tel Athénée, c’est plus votre support (le vase d’argent) que notre style qui sera loué »). Le propos sent plus la courtoisie que l’ironie, laquelle serait très mal venue pour quelqu’un désireux de revenir dans les bonnes grâces du souverain.

<sup>568</sup> Sidoine Apollinaire, *Carm.*, VII, v. 495-499 : Avitus a appris les poèmes de Virgile à Théodoric II.

<sup>569</sup> *Contra* Ward-Perkins 2014, p. 138-139. La plupart des traducteurs pensent qu’*interpretes* désigne le traducteur auquel Euric se serait adressé en gotique et qui aurait adapté en latin son propos. Pour la traductrice américaine G. Cook 1942 (éd.), p. 185-186, *ad interpretem* serait un instrumental qui existe effectivement en latin tardif (Riemann 1942, p. 177 citant Végèce, *Ars veter.*, 3,4,2). Nous croyons qu’on peut faire l’économie d’un interprète, en traduisant par négociateur (l’ambassadeur Épiphane).

*huiuscemodi expugnari posse mentes, si fas est dici, etiam si contra iustitiam postularet. Taliter tamen fertur ad interpretem rex locutus*<sup>570</sup>

« Quant à Euric, chuchotant je ne sais quel murmure barbare<sup>571</sup>, sa mine, par sa tranquillité, signifie qu'il a été adouci par les exhortations d'Épiphanes. Pour Léon, cité plus haut, il était tenu, par le si grand miracle du discours du même Épiphanes, à croire que, par des paroles de cette nature, on pouvait venir à bout d'esprits, s'il est permis de le dire, même si l'on réclamait contre la justice. De la même manière, cependant, à ce que l'on rapporte, le roi parla devant<sup>572</sup> le négociateur<sup>573</sup> » (traduit par nous).

Toutefois, il n'est pas impossible que la langue gotique se soit maintenue, bien que nous n'en ayons aucune preuve. Nous n'avons pas l'équivalent du *Codex Argenteus* des Ostrogoths, copie de la bible gothique d'Ulphilas du VI<sup>e</sup> siècle, peut-être destinée au roi Théodoric (493-526), qui pourrait suggérer, sans certitude, le maintien de la langue, au moins pour la liturgie arienne<sup>574</sup>. L'arianisme devait certes rester une composante de l'identité wisigothique par opposition aux Romains catholiques, dans une mesure qui nous reste cependant difficile à déterminer, même si Sidoine

<sup>570</sup> Ennode de Pavie, *Vita Epifani*, MGH, AA, 7, p. 94-95.

<sup>571</sup> *Infringo* aurait ici le sens de chuchoter ou bredouiller qu'il a, par exemple, dans Lucrèce, *De rerum natura*, III, 155 (*corpore et infringi linguam vocemque aboriri*) et V, 230 (*almae nutricis blanda atque infracta loquella*, « les babils caressants et chuchotés de la nourrisse maternelle »). Mais il peut aussi avoir celui de « couper court ». Dans le contexte, le *murmur gentile* semble désigner plus un accent qu'une langue car Ennode l'utilise pour son propre neveu, Parthénien, qui a bien récité, quoique séjournant en Gaule, dont il avait dû prendre la prononciation : Ennode de Pavie, *Dictio*, 10 : *ecce post gentile murmur de ore eius, quae humanitatem significant, verba funduntur* (« Voici qu'après l'accent barbare de sa bouche, ces mots sortent pour donner à entendre la civilisation »).

Comme me le confirme P. Voisin, grammaticalement, on peut traduire le passage de trois manières différentes :

- Si le bruit est ambiant : « coupant cours à je ne sais quel bredouillement étranger/barbare »

Il peut paraître douteux de supposer un bavardage ou des exclamations de l'auditoire (seul Léon de Narbonne est attesté autour d'Euric lors de l'ambassade et, dans le cadre formel de la réception d'un ambassadeur, des courtisans auraient-ils pu se permettre cela ?). Toutefois, dans sa célèbre description de la cour de Théodoric II, frère et prédécesseur d'Euric (453-466), Sidoine Apollinaire mentionne bien la garde royale gothique qui chuchote (*immurmurat*) entre la porte de la salle d'audience et les rideaux (lesquels devaient la dissimuler au public : *pellitorum turba satellitum ne absit, admittitur, ne obstrepat, eliminatur, sicque pro foribus immurmurat exclusa velis, inclusa cancellis* (*Ep.*, I, 2 : « la foule des gardes du corps couverts de fourrure, de crainte qu'elle ne soit loin, on lui permet l'accès ; de peur qu'elle ne fasse du bruit, on la met dehors et voilà comment devant la porte, elle chuchote, maintenue à l'extérieur par les rideaux mais gardée à l'intérieur par les barreaux »).

- Si l'auteur du *murmur* est Euric, il reste deux interprétations :

Selon la première, Euric interrompt son propre murmure (ce serait là encore curieux, sauf à supposer une exclamation involontaire du roi, assez peu probable malgré tout dans un contexte aussi formel).

Nous penchons pour un commentaire d'Euric destiné à Léon de Narbonne, qu'Ennode mentionne auprès du roi, et prononcé à voix basse pour ne pas être compris des négociateurs romains. Ce serait cohérent car la deuxième partie de la phrase insiste sur la physionomie du roi (seul moyen pour les Romains de deviner son opinion s'ils ne comprennent pas ses paroles). Quant à la phrase suivante, elle mentionne la réaction de Léon de Narbonne, probable destinataire des propos du roi, que ni Épiphanes ni l'entourage de l'évêque n'ont su comprendre. Il est possible que le gotique ait alors été utilisé mais sans certitude (le *murmur gentile* semblant plus désigner un accent qu'une langue chez Ennode de Pavie, voir *supra* à propos de son neveu auquel il est aussi attribué).

<sup>572</sup> Ou « au négociateur » si l'on suit les constructions du latin tardif sous l'influence de la Vulgate ([https://www.persee.fr/doc/mom\\_0184-1785\\_2012\\_act\\_49\\_1\\_3248](https://www.persee.fr/doc/mom_0184-1785_2012_act_49_1_3248) : *loquor ad* remplace *loquor cum*).

<sup>573</sup> Voir *supra*, p. 100, note 569.

<sup>574</sup> Kornbluth 2008, p. 317, fig. 9.

Apollinaire semble faire le lien entre la religion du prédicateur arien Modaharius et son ethnie puisqu'il le présente comme *civis Gothus* dans une lettre datée vers 475<sup>575</sup>. Cela a pu être source de tensions (voir *infra*, p. 133-139). Par ailleurs, le roi Alaric II continuait à affirmer son identité ethnique de *rex Gothorum* sur l'intaille de son anneau sigillaire en saphir, bien qu'en respectant les codes des monnaies de type impérial, avec son buste de face dans une côte de maille stylisée<sup>576</sup>. Cet anneau, peut-être davantage destiné à assurer la sécurité et la confidentialité de la correspondance du roi qu'à authentifier des chartes royales, affirmait la séparation ethnique. Mais il est difficile de trancher entre une coupure identitaire entre Goths et Romains et une volonté de distinction face aux autres peuples barbares, en particulier les Francs. Ainsi, si le *Code d'Euric* oppose effectivement Romains et Goths, Alaric II souhaitait peut-être que son *Breviarium* soit appliqué à tous ses sujets, Goths et Romain<sup>577</sup>, marquant ainsi une évolution dans l'intégration des Goths avec les populations locales<sup>578</sup>. Les intermariages entre Goths ariens et Romains catholiques semblent y avoir été autorisés, même s'il nous manque des attestations pratiques au-delà des seuls textes juridiques<sup>579</sup>. Au final, les données restent trop fragiles pour évaluer finement les évolutions éventuelles de l'identité ethnique gothique face à celle des Aquitano-Romains.

## 2.2. Des éléments toponymiques en faveur d'une présence wisigothique dans les cités d'Éauze et d'Auch ?

Certes, comme nous met en garde E. Zadora-Rio, la toponymie ne peut plus être utilisée comme « substitut de l'archéologie », ainsi que cela avait cours jusqu'aux années 1970, à une époque où les données des fouilles « étaient suffisamment pauvres pour pouvoir être superposées sans difficulté aux cartes de toponymes »<sup>580</sup>. Par ailleurs, des toponymes ont pu se déplacer, avec l'habitat, au fil des siècles et constituent plus un « système de représentation » qu'un reflet direct de la réalité<sup>581</sup>.

<sup>575</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 2. M. Rouche fait de Modaharius un évêque arien, ce qui est possible mais non démontré : « Ardents prosélytes, (les Ariens) avaient des évêques cultivés capables, comme Modaharius par exemple, d'avoir une controverse théologique avec Basilius, évêque et ami de Sidoine » (Rouche 1979, p. 40). Chez Sidoine, le terme *civis* évoque un individu libre de ses droits que sa communauté d'appartenance soit barbare (même s'ils sont décrits comme très féroces, à l'exemple des troupes hunniques d'Hormidac dans *Carm.* II, v. 242) ou romaine (tel le poète Lampridius, courtisan d'Euric, par opposition à Sidoine, exilé à Bordeaux et donc privé de ses droits de citoyens, *Ep.*, VIII, 9,3).

<sup>576</sup> Kornbluth 2008, en particulier p. 303, fig. 4, p. 306, fig. 7 et p. 317, fig. 9.

<sup>577</sup> La contemporanéité du *Code d'Euric* avec la *sors Gothica* est toutefois débattue (voir *infra*, p. 106, note 607). Dans le *Breviarium Alarici*, le roi souscrit certes *Alaricus rex*, sans mention d'ethnicité, mais l'argument est fragile car l'anneau de Childéric, par exemple, portait la même titulature sans que l'on puisse avancer une volonté d'intégration franco-romaine.

<sup>578</sup> Bourdardchouk 2012, p. 163. Néanmoins, l'hypothèse traditionnelle de la « personnalité des lois » fait du *Breviarium* un code de lois qui ne s'appliquerait qu'aux seuls Romains.

<sup>579</sup> Mathisen 2012, p. 163 : « La loi romaine spécifie d'ailleurs que tous les mariages doivent être effectués 'entre des personnes de statut égal, sans aucune loi s'y opposant' : *C. Th.*, III, 7, 3 (428) : *Inter pares honestate personas, nulla lege impediende, fiat consortium* »

<sup>580</sup> Zadora-Rio 2001, p. 5.

<sup>581</sup> Zadora-Rio 2001, p. 8-9.

Cependant, la même archéologue reconnaît la validité des toponymes pour « donner des indications sur l'étendue » d'une colonisation « mais à condition de considérer le phénomène à une échelle suffisamment petite »<sup>582</sup>. Cette démarche prudente a été entreprise par M. Kazanski et J. Lapart à l'échelle de la Novempopulanie<sup>583</sup>. Or, il semble bien que la cartographie des toponymes confirme celle des éléments de costume attribués aux Goths. En effet, c'est surtout au centre de la Novempopulanie, dans les cités d'Éauze et d'Auch, où une vingtaine d'objets probablement wisigoths ont été recensés, que l'on localise des noms de lieux avec étymons latins et suffixes en *-ens*, *-enx* ou *-encs*, du germanique *-ingos* (« domaine de »). Selon E. Nègre, les Wisigoths auraient germanisé les domaines où ils se seraient installés, par exemple en transformant Mauriac en Maurens<sup>584</sup>. Mais M. Kazanski et J. Lapart pensent plutôt à « un phénomène de mode linguistique », qui aurait pu toucher les « propriétaire(s) d'origine aquitano-romaine », désireux « d'imiter les nouveaux venus », ce qui expliquerait que certains noms latins aient perduré malgré le suffixe germanique accolé<sup>585</sup>. Il serait effectivement curieux qu'un nouveau propriétaire wisigoth ait systématiquement accepté le maintien du nom de l'ancien propriétaire avec une finale germanique. Il vaut mieux retenir la conclusion des auteurs : « Ces toponymes n'indiquent donc pas obligatoirement la présence d'un peuplement wisigoth mais signalent une propriété habitée pendant le très haut Moyen Age, soit par un Aquitano-Romain resté en place, soit par un Germain installé sur un ancien domaine antique »<sup>586</sup>.

Inversement, faut-il considérer les toponymes dérivés d'un « anthroponyme germanique » avec un « suffixe latin – *-anum* ou *-acum* » comme « plus sûrs »<sup>587</sup>? Certes, il y aurait une logique à effacer des mémoires le nom de l'ancien maître des lieux. Toutefois, les rapports entre anciens et nouveaux occupants nous restent en grande partie inconnus et nous n'avons qu'un cas documenté de *villa* où le buste de l'ancien propriétaire romain fut, peut-être, l'objet d'une forme de *damnatio* symbolique en étant relégué sous une mosaïque (voir *infra*, p. 116). Surtout, les régions où l'on possède des séries documentaires suffisamment précoces – depuis la seconde moitié du VII<sup>e</sup> siècle uniquement – montrent des toponymes de domaines liés, par exemple, non aux patronymes mais aux noms du

<sup>582</sup> Zadora-Rio 2001, p. 4 : « À l'échelle d'une commune (...) ou d'une micro-région, (l'analyse de la toponymie) n'a pas sens ».

<sup>583</sup> Kazanski, Lapart 1995, p. 201-202. Il n'est en effet pas exclu, qu'au fil des siècles, des toponymes aient pu être transférés relativement loin de leurs lieux d'origine.

<sup>584</sup> Nègre 1990, p. 82.

<sup>585</sup> On songe au consulaire Syagrius, ami de Sidoine Apollinaire, qui maîtrisait à merveille la langue des nouveaux maîtres burgondes (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 5).

<sup>586</sup> Kazanski, Lapart 1995, p. 201-202.

<sup>587</sup> *Ibid.*



« donateur ou d'un de ses parents proches »<sup>588</sup>, voire à des occupants non propriétaires<sup>589</sup>. Par ailleurs, cette toponymie reste plastique et parfois « double »<sup>590</sup>, ce qui est un reflet du peuplement post-romain, irréductible à un simple changement de propriétaires et de noms de domaines, au vu des différents degrés possibles d'appropriation et de son caractère individuel ou collectif<sup>591</sup>.

M. Kazanski et J. Lapart accordent également foi à des toponymes « ethniques » (Gouts-Gods, Lamans-Alamans, Touailles, Marguestau-Marcastald). Mais, là encore, même si ces noms sont anciennement attestés, la « toponymie ne peut donner, au mieux, qu'une cartographie imprécise, des principales implantations wisigothiques ». Au final, si l'on suit les indications précitées, les barbares se seraient surtout installés à l'est d'Éauze, dans les régions de Vic-Fezensac, de la moyenne vallée de l'Adour, de Montréal du Gers ainsi qu'en Lectourois et dans le pays d'Auch<sup>592</sup>. Ce serait cohérent car cela correspond aux espaces dont les terres étaient sans doute les plus riches et à la zone d'installation des Goths mentionnée à la fois par Hydace et par Prosper d'Aquitaine (voir *supra*, p. 91). Nous rejoignons donc en partie l'idée de M. Rouche que le peuplement des Goths aurait privilégié l'axe garonnais. Mais si « les régions plus au sud, en direction des Pyrénées, n(e) donnent presque pas » de toponymes wisigoths<sup>593</sup>, c'est probablement moins, contrairement à ce que pensait M. Rouche, une preuve de « l'indépendance des Vascons »<sup>594</sup> qu'un phénomène lié à un peuplement général plus lâche dans ces régions<sup>595</sup> ainsi qu'à la moindre présence de *villae* (voir *supra*, p. 53). Quoi qu'il en soit, les Wisigoths restaient sans doute très minoritaires, peut-être quelques dizaines de milliers d'individus, bien que les estimations soient discutées<sup>596</sup>.

<sup>588</sup> Goetz 2013, p. 207 et n. 13 : « Quatorze exemples dans les actes de Saint-Gall, où le toponyme du domaine cédé en donation est analogue au nom du donateur ou d'un parent proche » (...).

<sup>589</sup> Larrea 2019, p. 316 : « Ainsi, un document de Lorsch particulièrement perméable aux usages vernaculaires met en évidence que les noms de personnes, en l'occurrence ceux des occupants et non celui du propriétaire, étaient utilisés en composition pour désigner tant les manses (...) que les enclos habités ».

<sup>590</sup> Goetz 2013, p. 207 et n. 13 : « Waldram (ou un ascendant) a transmis son nom à son domaine de *Waldrammeswilare* (...) car le lieu se dénommait auparavant *Uodalprehteswilare* ». Larrea 2019, p. 316.

<sup>591</sup> Larrea 2019, p. 288-328.

<sup>592</sup> Kazanski, Lapart 1995, p. 201.

<sup>593</sup> *Ibid.*

<sup>594</sup> Rouche 1979, p. 138-139 et carte 16. Rappelons qu'aucune source ne mentionne les Vascons à cette époque.

<sup>595</sup> Kazanski, Lapart 1995, p. 201-202.

<sup>596</sup> Rouche 1991, p. 143 estime que 100000 Wisigoths, dont peut-être 20000 guerriers, seraient entrés en Aquitaine lors de leur dernière installation. Pour Kazanski, Lapart 1995, p. 202, les Goths n'auraient pas dépassé 10 à 12 % de la population des cités d'Auch et d'Éauze – où ils étaient probablement plus en nombre qu'ailleurs. Le fragment d'Olympiodore qui fait état d'un versement de 600 000 boisseaux de blé aux Goths en 416 en échange de Galla Placidia (Olympiodore, dans *Fragmenta historicorum Graecorum*, IV, 30-31, p. 64) a été diversement interprété. P. Veyne estime que ces quelque 3500 tonnes de blé (un peu plus de 50000 hl) permettaient à une population de quelques dizaines de milliers de guerriers de vivre pendant quelques mois. Effectivement, en se fondant sur une consommation d'environ 160 kg de blé par an et par individu, une troupe d'une vingtaine de milliers de Goths (ils devaient être plus nombreux) aurait épuisé cette fourniture en un an (Veyne 2005, p. 731-732 et n. 45). J.-L. Bourdardchouk retient une estimation des grains livrés proche de celle de P. Veyne (5202000 l.) mais juge qu'« elle ne peut correspondre qu'à une importante population, en aucun cas à

### 2.3. Quelle « accommodation des barbares » (W. Goffart) en Novempopulanie ?

En s'installant en Aquitaine, les Goths ont-ils obtenu les deux tiers des terres, comme le soutiennent, en reprenant une analyse traditionnelle, M. Rouche et, plus récemment, J.-L. Bourdardchouk<sup>597</sup>? Ou bien faut-il songer, avec W. Goffart, à un transfert fiscal au titre de l'*hospitalitas* due à une armée de barbares fédérés de Rome<sup>598</sup>? Il convient d'être très prudent dans ce débat historiographique qui n'est pas tranché, au vu du caractère très fragmentaire et elliptique des sources disponibles. Ainsi, Paulin de Pella écrit au sujet du départ des Goths d'Aquitaine en 414<sup>599</sup>:

*Domus ... hospite tunc etiam Gothico quae sola careret ;*

*Quod post eventu cessit non sero sinistro,*

*Nulla ut quippe domum speciali iure tuente*

*Cederet in praedam populo permissa abeunti ;*

*Nam quosdam scimus summa humanitate Gothorum*

*Hospitibus studuisse suis prodesse tuendis*

« Ma maison ... qui, alors même qu'elle était la seule dépourvue d'un hôte Goth, ce qui peu après tourna en mauvaise part au point que, aucun droit d'exception pour sûr ne protégeant ma demeure, elle céda, offerte au pillage pour le peuple (Goth) sur le chemin du départ ; car nous savons que certains des Goths, avec une très grande humanité, ont cherché à préserver la sécurité de leurs hôtes » (traduit par nous).

Bien qu'il s'en défende et présente cela comme un malheur pour lui, Paulin bénéficiait très probablement d'une dérogation à l'obligation d'*hospitalitas* en tant que ministre d'Attale. Son témoignage est un plaidoyer *pro domo*, destiné à écarter le reproche d'avoir pactisé avec les barbares, en tant que complice d'un usurpateur, ce qui rend l'analyse du passage encore plus difficile. Notons toutefois que si Paulin s'attarde sur la générosité de certains hôtes Goths – laquelle a évité à des propriétaires romains de connaître un mauvais sort – sa formulation suggère que ces tentatives de protection, visiblement non systématiques et floues (sécurité des biens ou de la seule intégrité physique des Romains ?), ne furent pas toujours un succès. Plus loin, Paulin doit reconnaître que les

---

une 'armée errante' de quelques dizaines de milliers d'individus » (Bourdardchouk 2019, p. 41). C'est douteux car, même en supposant que la livraison de blé était prévue pour une consommation rapide, cela ferait une population respective d'environ 80000 (trois mois de consommation) ou 40000 individus (six mois de consommation).

<sup>597</sup> Rouche 1979, p. 22-24. Bourdardchouk 2012, p. 161.

<sup>598</sup> Goffart 1980.

<sup>599</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 282-285

Goths l'ont laissé sain et sauf, ainsi que toute sa *familia*, même si c'était au prix du pillage de ses biens<sup>600</sup>. Rien ne permet dans ce passage de déterminer si les hôtes goths s'étaient attribués une partie des terres des propriétaires romains, comme le soutiennent G. Chouquer et J.-L. Bourdardchouk<sup>601</sup>, ou s'ils étaient rémunérés par des transferts fiscaux au titre de l'*hospitalitas*. Contrairement à ce qu'affirme M. Rouche<sup>602</sup>, nous ne sommes pas sûrs que la loi de 398 d'Arcadius et d'Honorius, sur le cantonnement des soldats chez l'habitant, ait été respectée par les Wisigoths en 413-414. Celle-ci prévoyait qu'un tiers des revenus du domaine allait au soldat hôte<sup>603</sup>. G. Chouquer et J.-L. Bourdardchouk quant à eux, pour défendre une appropriation de terres, mettent en avant les « dispositions (romaines) relatives au partage des biens, conservées dans des lois barbares, opportunément promulguées au moment de l'installation des nouveaux venus en Gaule » dans le *Code Théodosien*<sup>604</sup>. Mais il est tout à fait envisageable que les conditions d'installation aient beaucoup varié selon les protections ou les rapports de force locaux, comme le suggère d'ailleurs le témoignage de Paulin, sans que le droit ait forcément été respecté par des Wisigoths qui avaient la force armée pour eux<sup>605</sup>. Par ailleurs, l'alternative entre transferts fiscaux et appropriations de terres est assez rigide. On peut aussi imaginer que des chefs goths et leurs suites, installés chez des propriétaires aquitano-romains, aient été entretenus à la charge de ces derniers.

De même, lors de la seconde installation des Goths en Aquitaine, en 418-419, il n'est guère possible de déterminer si les conditions d'installation des barbares ont été plus dures pour les Romains. M. Rouche l'a soutenu en s'appuyant notamment sur les fragments du *Code d'Euric*, qui fait référence aux deux tiers des Wisigoths et au tiers des Romains pour régler les contestations éventuelles, en particulier en matière de bornage, ce qui semble aller dans le sens d'un partage de terres<sup>606</sup>. Toutefois, la contemporanéité du *Code d'Euric* avec la *sors Gothica* (418-419/507) est contestée<sup>607</sup>. Notons que,

<sup>600</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 315-327.

<sup>601</sup> Chouquer 2014, p. 144-147. Bourdardchouk 2012, p. 161 pense « malgré des sources elliptiques ou lapidaires » qu'il y a eu « appropriation de terres et de biens » dès l'installation de 413. Voir aussi Bourdardchouk 2019, p. 38.

<sup>602</sup> Rouche 1979, p. 22-24.

<sup>603</sup> *C. Th.*, VII, 8, 5.

<sup>604</sup> Chouquer 2014, p. 144-147. Bourdardchouk 2019, p. 38. Toutefois, les lois citées (*C. Th.*, XIII, 11,13 a. 412 ; *C. Th.*, VI, 2, 19 ; XIII, 11,15 ; XIII, 11, 16 – les trois dernières sont de 417) sont légèrement antérieures aux installations des Goths ce qui empêche d'être trop affirmatif.

<sup>605</sup> Comme le reconnaît Bourdardchouk 2019, p. 38.

<sup>606</sup> Rouche 1979, p. 23-24 : « Les barbares sont désormais payés par une donation en terres et la division des terres à laquelle on doit procéder est en faveur du Wisigoth. Désormais, la proportion n'est plus d'un tiers pour lui, deux tiers au Romain, mais l'inverse ».

<sup>607</sup> Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, un débat historiographique oppose ceux qui pensent que le *Code d'Euric* date bien du roi wisigoth (466-484), comme A. d'Ors (Ors 1960), et ceux qui en font un texte de loi plus tardif (Poly 2018, p. 187-247 qui défend le règne de Récarède en 591 et A. Dubreucq, lequel, dans une conférence de 2019, estime que le *Code d'Euric* serait une sorte « d'édit du préteur », établi sur une longue durée, et donc pour partie postérieur au *Breviarium Alarici* de 506). Voir résumé et références complémentaires dans Bourdardchouk 2019, p. 35-36 qui estime que les points de comparaison avec le *Breviarium* plaident pour l'antériorité du *Code d'Euric* car seul ce

même pendant l'existence de la *sors Gothica*, les conditions ont pu évoluer. Ainsi, Sidoine Apollinaire atteste que, vers 470, il y avait encore des installations de Goths dans des cités, peut-être plus ou moins épargnées jusque-là, comme celles d'Aire puis de Clermont<sup>608</sup>. Il n'est pas sûr que les pratiques y aient été les mêmes qu'en 418 bien que cela reste possible. C. Delaplace, quant à elle, fait l'hypothèse « que dans un premier temps, le partage des terres n'a concerné que des domaines sans propriété privée (*agri deserti*, domaine impérial) et qu'ensuite, pour des raisons politiques (...) des concessions élargies aient pu toucher la propriété privée romaine (...) »<sup>609</sup>. Le raisonnement est ingénieux mais manque de preuves, faute de sources directes. Nous nous garderons donc de trancher dans le débat sur l'appropriation ou non de terres par les Goths.

### 3. Qu'est-il arrivé à l'aristocratie<sup>610</sup>, à ses domaines et aux structures étatiques en Novempopulanie ?

Si un bouleversement de la propriété foncière en Novempopulanie, lié à l'arrivée des barbares, est une possibilité mais non une certitude, il reste que l'aristocratie aquitano-romaine, ses domaines et les modalités de la domination sociale ont connu de réelles recompositions. Ces dernières ont aussi concerné les structures de l'État : les sources permettent-elles de déterminer des évolutions dans la pratique du pouvoir des Wisigoths, peut-être par une centralisation progressive ?

#### 3.1. Des recompositions probables de l'aristocratie

Pour C. Wickham, la « disparition des grands réseaux latifundiaires » et le renforcement de « la décentralisation politique » auraient abouti à des élites moins riches et moins puissantes<sup>611</sup>. Ce constat était peut-être en partie vrai pour la Novempopulanie où une source littéraire – il est vrai unique – témoigne, notamment, de la ruine de Paulin de Pella, qui a longtemps hésité à abandonner ses terres d'Aquitaine pour ses domaines grecs, un héritage maternel. Il n'a pu se résoudre à ce choix, nous dit-il, en raison de ses propres doutes et pour des raisons familiales, liées notamment aux risques du

---

dernier présente des « éléments non romains », quoique rares, dans le vocabulaire (*ibid.* et Ors 1960). L'argument est intéressant mais la nature fragmentaire du *Code d'Éric* semble empêcher toute conclusion ferme.  
<sup>608</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 3 : *implet cotidie silvas fugientibus, villas hospitibus, altaria reis, carceres clericis ; exultans Gothis insultansque Romanis, inludens praefectis concludensque numerariis, leges Theodosianas calcans Theudorianasque proponens veteres culpas, nova tributa perquirat* (« Il – Séronat – remplit chaque jour les forêts de fugitifs, les *villae* d'hôtes (Goths), les autels d'accusés, les prisons de religieux ; portant les Goths au pinacle et insultant les Romains, se jouant des préfets et s'acoquinant avec les officiers comptables, foulant aux pieds les lois de Théodose et mettant en avant celles de Théodoric, il cherche partout d'anciennes accusations et de nouveaux impôts »). Toutefois, la nature polémique de la lettre, portrait au vitriol de Séronat, interdit d'être trop affirmatif.

<sup>609</sup> Delaplace 2015, p. 632.

<sup>610</sup> Nous traduisons l'expression pertinente de Banaji 2011, p. 133.

<sup>611</sup> Wickham 2005, p. 203-209.

voyage<sup>612</sup> – ce qu’il regrette amèrement puisqu’il évoque ce choix malheureux à trois reprises dans son œuvre<sup>613</sup>. De ces passages de l’*Eucharisticos*, il semble clairement que les réseaux interprovinciaux de grandes *villae* se délitait effectivement pour des raisons qui nous échappent en grande partie. On peut toutefois suggérer les risques accrus de confiscations et d’usurpations des biens-fonds d’un propriétaire absentéiste, qui ne pouvait guère compter que sur son gestionnaire local<sup>614</sup>, ce qui était peu de chose face aux appétits de puissants voisins, qui, eux, avaient des appuis à la cour de Constantinople<sup>615</sup>. S’il n’est plus question des domaines grecs par la suite, c’est, probablement, qu’ils lui ont été confisqués ou volés en totalité. Cela représentait sans doute une partie importante de sa fortune immobilière, puisqu’il avait envisagé de partir définitivement pour la Grèce, et cette perte devait donc appauvrir sensiblement ce sénateur. On peut supposer que les autres membres de l’élite novempopulanienne la plus élevée furent contraints à des choix assez semblables à ceux de Paulin. Ainsi, en périphérie de l’Aquitaine sub-garonnique, Rutilius Namatianus, préfet de la Ville de 414 et possible Novempopulaniens (voir *supra*, p. 92 et note 535), atteste, dans son *De Reditu suo*, de l’exil pour l’Italie de deux de ses amis, le Toulousain Victorinus, ancien vicaire du préfet de Bretagne, chassé par la prise de Toulouse en 413, et le Bordelais Protadius, lui-même préfet en 401<sup>616</sup>, autre victime des « invasions »<sup>617</sup> :

*Victorinus enim, nostrae pars maxima mentis,*

*Congressu explevit mutua vota suo*

*Errantem Tuscis considerare compulit agris*

*Et colere externos capta Tolosa lares*

*Nec tantum duris nituit sapientia rebus :*

<sup>612</sup> *Eucharisticos*, v. 276-277 et v. 482-488 (sur ses serviteurs nonchalants et proches hostiles), v. 278-284 (sur ses propres doutes). C. Moussy pense que « Paulin ne paraît pas avoir éprouvé une grande tendresse pour sa femme qu’il qualifie d’*indocilis* au v. 486 » (Moussy 1974 (éd.), p. 141). Il ne s’agit pourtant que d’un jugement ponctuel par rapport à la phobie de son épouse pour les voyages en mer. Pourtant, plus loin, Paulin regrette sa disparition : certes, sa peur l’a empêché de mener à bien son entreprise mais sa mort est cause de douleur. Elle aurait pu être une consolation au moment où Paulin entrait dans la vieillesse (*Eucharisticos*, v. 493-v 497).

<sup>613</sup> Paulin, *Eucharisticos*, v. 275-*sqq.*, v. 410-*sqq.*, v. 482-*sqq.*

<sup>614</sup> Le *vilicus* n’est pas toujours honnête (mais c’est aussi un cliché littéraire) même quand le maître est proche, comme l’affirmait déjà Ausone dans un passage, toutefois très polémique, où il brocarde les agiotages de son intendant Philon en oubliant peut-être qu’il en bénéficiait (voir *supra*, p. 43 et note 230).

<sup>615</sup> Après l’exécution de Rufin d’Éauze, en 395, être un héritier du « lobby aquitain », comme Paulin, petit-fils d’Ausone, devait être plus un handicap qu’un atout (voir *supra*, p. 48 et note 263). C’était possiblement un autre motif, pour lui, de rester en Aquitaine où il pouvait espérer plus facilement garder ses propriétés malgré un contexte défavorable.

<sup>616</sup> Rutilius Namatianus, *De Reditu suo*, I, v. 494-496 et v. 551-556. Voir Wolff 2007, p. 95, n. 225.

<sup>617</sup> Sans que Rutilius ne précise si c’était du fait de l’arrivée des Goths ou des conséquences de l’invasion de 406-409.

*Pectore non alio prosperiora tulit.*

*Conscius Oceanus virtutum, conscia Thyle*

*Et quaecumque ferox arva Britannus arat,*

*Qua praefectorum vicibus frenata potestas*

*Perpetuum magni fenus amoris habet*

« En effet, Victorinus, qui occupe la plus grande part de notre esprit, par sa rencontre, a assouvi nos vœux mutuels. C'est lui, vagabond, que la prise de Toulouse a forcé à s'établir dans les campagnes d'Étrurie et à honorer des Lares étrangers. Et, cependant, il n'est pas vrai que sa sagesse a brillé uniquement en ces difficiles circonstances : ce n'est pas d'un autre cœur qu'il a éprouvé des temps plus heureux. Témoin de ses vertus, l'Océan, témoin, Thulé, et tous les champs que laboure le cruel Breton, où la retenue de son pouvoir des vicaires des préfets garde la récompense éternelle d'un grand amour » (traduit par nous).

*Substituit patriis mediocres Umbria sedes :*

*Virtus fortunam fecit utramque parem.*

*Mens invicta viri pro magnis parva tuetur,*

*Pro parvis animo magna fuere suo*

*Exiguus regum rectores cespes habebat*

*Et Cincinnatos iugera pauca dabant*

« L'Ombrie lui (Protadius) a donné de petits séjours en remplacement des biens paternels mais sa vertu a rendu égales l'une et l'autre fortunes. Son esprit invincible de guerrier veille sur de petits biens au lieu de grands mais, pour petits, dans son âme, furent tenus de grands biens. Une étroite terre gazonnée gardait les maîtres des rois et quelques arpents donnaient des Cincinnatus » (traduit par nous).

Certes, les deux passages sont poétiques et ne permettent pas réellement d'établir avec précision l'état réel de la fortune des deux aristocrates. On peut supposer qu'ils ont dû renoncer à leurs biens gaulois pour se réfugier en Italie mais sans savoir avec certitude s'ils possédaient auparavant des terres dans la péninsule. Rutilius insiste surtout sur la grandeur d'âme de ses deux amis, dignes des anciens Romains, malgré leurs malheurs qu'il a peut-être eu tendance à exagérer. Quoi qu'il en soit, les fortunes de Victorinus et de Protadius, si elles n'étaient pas détruites, se trouvaient nécessairement

réduites. Quant à Rutilius lui-même, si notre hypothèse d'un retour en Gaule en 415-416 est exacte (voir *supra*, p. 92 et note 536), ce dernier pourrait pour partie s'expliquer par la nécessité de récupérer ou de remettre en état ses biens gaulois, peut-être endommagés lors des invasions. Il y avait sans doute bien des réfugiés gaulois anonymes (et, parmi eux, des Novempopulaniens) dans d'autres régions de l'Empire, notamment en Palestine, comme l'atteste, en particulier, saint Jérôme<sup>618</sup>.

Cette période troublée était probablement aussi l'occasion de règlements de compte internes à l'aristocratie, voire aux familles sénatoriales elles-mêmes, comme Paulin de Pella s'en fait lui-même l'écho. Le fait que ce dernier ait été ancien ministre d'Attale a pu être utilisé contre lui<sup>619</sup>. Des Romains dont certains de ses proches – et, peut-être, son propre frère, qui avait déjà contesté le testament de leur père – y ont été mêlés, au détriment des biens aquitains de Paulin, mais sans que l'on puisse dire si une procédure judiciaire fut intentée contre lui ou si ses biens furent l'objet de vols purs et simples<sup>620</sup>. Par ailleurs, si l'archéologie n'atteste pratiquement pas de destructions de *villae* liées aux invasions, elle semble toutefois montrer, dès les années 410, un abandon important des *partes urbanae* des *villae*, qui pourrait correspondre, sans que ce soit exclusif, à une fuite de certains notables et à une baisse de revenus des aristocrates, rendant incompatible le maintien en état de leur ancien et très coûteux cadre de vie (voir *infra*, p. 117-118). Quant aux élites plus modestes qui ne pouvaient compter que sur quelque(s) bien(s) uniquement situés en Novempopulanie, par exemple de possibles gros

<sup>618</sup> Drinkwater, Elton 2002, p. 69 : « Another phenomenon testifies to the impact of the invasions upon Gaul, refugees. Our sources are naturally more informative about the plight of the well born. In fact, we hear more about refugees from Rome and Italy after 410. None the less, we do have some names of aristocratic Gallo-Roman refugees (some indeed to Italy), despite the patchiness of our evidence » (...). And there must have been many more fugitives, like the '*sanctae et nobiles feminae*' of Jerome (*Ep.* 130.4 ; 414), who were driven by 'a savage storm of enemies from the shores of Gaul' to Palestine. Some, like Paulinus of Pella, prepared to flee but failed to get away in time. Certainly, we find counter-examples like Rutilius himself, when chinks appeared in the storm-clouds. But one imagines more went the other way ».

<sup>619</sup> Toutefois, ce n'est pas une certitude, même si le contexte, en 414, après la fuite en Espagne et les pillages des Goths, s'y prêtait. Il pouvait être tentant de s'emparer des biens du complice de l'usurpateur Attale en le dénonçant auprès des autorités romaines (voir *supra*, p. 84-85). Roux, 2014, p. 94-95 : « L'engagement en faveur d'un usurpateur pouvait être sanctionné et avoir des répercussions judiciaires, financières ou statutaires sur l'ensemble d'une *gens*, mais (...) les règlements de comptes et les rivalités entre les groupes aristocratiques jouaient des rôles tout aussi cruciaux (...). La formule utilisée par Paulin est trop vague pour être plus affirmatif (*Eucharisticos*, v. 424-425 : *Romanumque nefas contra omnia iura licenter / in mea grassatum diverso tempore damna* « (Parmi) l'injuste attaque romaine entreprise librement contre tous mes droits, à mon détriment, en divers moments ») ».

<sup>620</sup> Paulin évoque sans doute le fait que le testament contesté avantageait leur mère pour mieux discréditer son frère en en faisant un fils indigne (*Eucharisticos*, v. 248-253). S'il ne le cite pas nommément parmi les proches qui s'en prirent à ses biens aquitains, en se contentant d'une formule vague (*nomina cara mihi*), il est très possible que son frère ait été impliqué (*Eucharisticos*, v. 424-430). L'hypothèse de vols avec violence n'est pas à exclure, au vu du contexte de l'époque dont témoigne la comédie du *Querolus*, *Scaena* II, 30 : *Querolus : Ut liceat mihi spoliare non debentes, caedere alienos, vicinos autem et spoliare et caedere* (« Querolus : Qu'il me soit permis de dépouiller des gens qui ne me doivent rien, de frapper des étrangers, quant à mes voisins, à la fois de les dépouiller et de les frapper »). D'ailleurs, Paulin, même si le tour est poétique, réitère l'image du vol pour les biens dont il fut privé au décès d'un de ses fils : *tota erepta mihi multis fuit una rapina* (« tout me fut arraché par de nombreux voleurs en un pillage », *Eucharisticos*, v. 511).

fermiers, leur position était bien plus précaire que celle des sénateurs. S'ils perdaient leurs terres, ils pouvaient être réduits à la misère.

Nous retrouvons pour partie, dans ces bouleversements des fortunes, le constat du début du V<sup>e</sup> siècle de Prosper d'Aquitaine<sup>621</sup>, certes non précisément daté quoique devant probablement s'appliquer au sud-ouest de la Gaule<sup>622</sup>. Il était poétique et probablement exagéré, puisque son objectif était de convaincre son épouse « de vivre avec lui une vie d'ascèse », comme le montre J. Delmulle. Toutefois, il devait correspondre à une certaine réalité au risque de perdre tout crédit<sup>623</sup> :

*Qui centum quondam terram vertebat aratris*

*aestuat, ut geminos possit habere boves*

*Vectus magnificas carpentis saepe per urbes*

*rus vacuum fessis aeger adit pedibus.*

*Ille decem celsis sulcans maria ante carinis*

*Nunc lembum exiguum scandit et ipse regit*

*Non idem status est agris, non urbibus ullis*

*omniaque in finem praecipitata ruunt*

« Celui qui naguère labourait sa terre avec cent araires, il transpire pour pouvoir avoir une paire de bœufs. (Celui qui), souvent transporté, à travers des villes magnifiques, dans des chars couverts, il gagne sa campagne vide, rendu malade par la fatigue de ses pieds. Un autre, auparavant sillonnant les mers sur dix grands navires, désormais, il monte sur un petit canot et le dirige lui-même. Il n'est pas vrai que soient dans la même situation aucun de nos champs, aucune de nos villes et toutes ces choses mises à terre courent vers leur ruine » (traduit par nous).

<sup>621</sup> Des arguments probants permettent de supposer que Prosper était bien un Aquitain, sans doute formé à Bordeaux, au vu de l'importance de cette ville dans ses œuvres, ainsi que dans celle d'un autre Aquitain, également très inquiet de l'essor du priscillianisme, Sulpice Sévère. On peut aussi rajouter l'exil à Marseille de Prosper, dans les années 420, qui le rapproche du sort de Paulin de Pella, autre Bordelais et auteur, comme Prosper, d'une confession. D'ailleurs, la *Confessio* attribuée à Prosper mentionne sa présence au milieu d'un peuple barbare qui pourrait correspondre aux Goths (Delmulle 2021, p. 7-8 et p. 5 ; Prosper d'Aquitaine, *Confessio*, PL, col. 609A-610A).

<sup>622</sup> On ne sait si cette description s'applique aux événements des années 406/407-409, aux déprédations des Goths de 414 (ou aux deux) ni si la Novempopulanie est concernée par ce descriptif.

<sup>623</sup> Prosper d'Aquitaine, *Liber epigrammatum. Ad Conjugem*, XXX, v. 17-24. Delmulle 2021, p. 4. Voir aussi Rouche 1979, p. 19-20 et p. 475, n. 6.



Toutefois, on se gardera de tout catastrophisme, puisque Paulin lui-même atteste que des Romains surent, grâce au pouvoir goth, bénéficier des largesses royales<sup>624</sup>, ce que confirme la comédie anonyme du *Querolus*, en faisant du roi le principal dispensateur de bienfaits au début du V<sup>e</sup> siècle<sup>625</sup>. Certes, à côté de promotions sans doute spectaculaires, les intrigues de la cour pouvaient être fatales à plus d'un, comme ce fut le cas pour les fils de Paulin, qui échouèrent à récupérer les biens paternels, et périrent probablement assassinés ou exécutés<sup>626</sup>. Après leurs décès, Paulin, ruiné, dut s'exiler à Marseille, où il semble avoir vécu assez modestement, bien qu'il faille sans doute se méfier quelque peu du statut de *pauper* dont il se targue ainsi que du *parva census familiaris* (« petit bien de famille ») qu'il nous décrit dont les dimensions de l'*agellus* sont sans doute un peu trop proches de celles de l'*ager* de Cincinnatus pour être exactes<sup>627</sup>. Malgré C. Jullian et C. Moussy, Paulin n'était sans doute pas l'un des plus pauvres des Marseillais<sup>628</sup> et rien ne nous dit qu'il ait mené dans son domaine la « vie

<sup>624</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 303-307

<sup>625</sup> Voir *infra*, p. 113 et note 632.

<sup>626</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 498-515. Paulin évoque la faveur changeante du roi comme cause de la mort d'au moins un de ses fils et non, semble-t-il, le statut de complice d'usurpateur de leur père (*contra* Roux 2014, p. 94-95 : « Pour les fils de Paulin de Pella, la brève participation de leur père dans l'administration d'Attale avait été lourde de conséquences. Les mesures prises lors de cette charge avaient conduit Paulin à s'aliéner les membres de sa famille et une grande partie des groupes aristocratiques aquitains qui, après l'échec de l'usurpation, en profitèrent pour régler leurs comptes avec lui en récupérant par la voie juridique ou en spoliant l'ensemble de son patrimoine entre 415 et les années 430 »). Cependant, le passage de l'*Eucharisticos* n'est pas très clair. Nous comprenons que ses fils ont quitté Paulin pour Bordeaux approximativement au moment où sa femme décède (alors qu'il avait presque atteint la soixantaine, soit vers 435 ou 436. Voir Moussy 1974 (éd.), p. 189-190). L'objectif d'un des fils est probablement de récupérer certains biens dans le Bordelais, quoique occupés par le colon Goth en tant que *consors*. Ce fils, devenu prêtre, meurt brutalement. L'expression *praereptus morte repentina* (« arraché par une mort soudaine », v. 508-v. 509) peut suggérer qu'une mort violente solda cette tentative de récupérer le bien sans exclure toutefois une mort naturelle, de maladie ou d'accident. Néanmoins, je privilégie une agression car Paulin précise aussitôt que le bien récupéré par ce fils fut vite l'objet d'un vol (*rapina*, v. 511, possiblement en lien avec la mort précitée). Pour le second fils, Paulin est plus explicite car il le présente comme jouet des colères et des marques d'amitié du souverain (*inter amicitias versatus regis et iras*, v. 514), sans doute donc en tant que courtisan du roi, Théodoric I<sup>er</sup> au vu de la date, probablement à Toulouse. Paulin (par prudence ?) tait l'acte du fils survivant, un événement fâcheux qui entraîna sa mort (*actu simul eventuque sinistro*, v. 513). Une exécution ou, en tout cas, une mort violente, semble probable. Notons que le v. 515 renforce l'idée que le premier fils avait aussi péri de mort violente par l'expression *pari sorte* (v. 515, « par un sort semblable »).

<sup>627</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 520-522. Après la perte de ses fils et de ses biens bordelais (Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 499-515) alors qu'on peut penser que Paulin a une soixantaine d'années, il se réfugie à Marseille, où il garde une *domus* avec un jardin et un champ de vigne et de fruits de quatre jugères de terre (soit la taille de l'*ager* cultivé par Cincinnatus quand les sénateurs vinrent le trouver à sa charrue : Tite-Live, *Hist. Rom.*, III, , XXVI, 8 : *quattuor iugerum colebat agrum* ; on retrouve ce motif chez Rutilius Namatianus, *De Reditu suo*, I, v. 555, voir *supra*, p. 109). Dans la poésie d'Horace, également, n'avoir que quelques jugères est preuve de modération : (Horace, *Odes*, III, 16, v. 29-32 et v. 38-41). Comme le note C. Moussy, Paulin a peut-être emprunté à Horace l'expression d'*agellus* (Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 528 et v. 576-577 : *agellum mercari*. Moussy 1974 (éd.), p. 200. Horaces, *Ep.*, 1,7, 81 : *persuadet uti mercetur agellum*, « le convainc d'acheter un petit bien »).

<sup>628</sup> Jullian 1926, p. 147, n. 3 et p. 148, n. 4 et Moussy 1974 (éd.), p. 194 voient dans son domaine « le type de la petite propriété de vignes et de vergers que les plus humbles citadins aimaient à posséder dans les environs de Marseille ». C'est probablement ce que Paulin voudrait nous faire croire. Pourtant, ce dernier prend à ferme des champs qu'il exploite avec ses serviteurs – grâce à ses relations et sans avoir forcément cultivé le sol lui-même (v. 535-538). Par la suite, faute de serviteurs suffisants et désormais âgé, Paulin doit se résoudre à une probable

d'ascète du converti », alors qu'il avait précédemment reconnu n'avoir pas le courage pour l'existence monastique<sup>629</sup>. Il n'était certes plus l'homme très riche qu'il avait été. Malheureusement, la biographie de Paulin reste un cas isolé ce qui empêche de généraliser son exemple. Toutefois, on peut penser que l'abandon progressif des *villae*, en tout cas de leurs *partes urbanae* (voir *infra*, p. 115-118) s'explique en partie par l'appauvrissement – voire l'exil – des aristocrates traditionnels, même si certains Romains ralliés au Goth ont pu maintenir voire augmenter (provisoirement ?) leur train de vie comme l'*Eucharisticos* en témoigne<sup>630</sup>. Quant à l'aristocratie gothique, elle nous échappe presque complètement, à l'exception des quelques objets attribués aux Goths, qui ont pu être découverts dans certaines *villae* – mais qui n'appartenaient pas forcément à l'élite (voir *supra*, p. 96-97) – et du court passage de Paulin de Pella, sur l'achat d'un de ses anciens biens aquitains par un Goth, vraisemblablement un aristocrate, même s'il est question, à nouveau, d'un petit bien ou *agellus*<sup>631</sup>. Cet extrait suggère que des biens ont dû changer définitivement de mains mais dans une proportion impossible à déterminer. Il montre aussi que si les Goths et leurs protégés étaient en position de force pour racheter des domaines à bas prix, tout ne se réglait pas non plus systématiquement de manière violente. Au final, et faute de pouvoir brosser un tableau plus précis, nous pouvons sans doute estimer que la Novempopulanie n'était probablement pas, en matière de recomposition des aristocraties, un cas extrême. En effet, aux deux extrémités du spectre, nous pouvons évoquer la Sicile ou la Sardaigne, provinces où l'aristocratie romaine semble perdurer presque sans changement et, à l'opposé, l'Italie d'après les guerres justiniennes où l'élite romaine a quasiment disparu, ruinée. De ce point de vue, la Novempopulanie serait proche, selon toutes réserves, du modèle « d'aristocratie en mutation » que J. Banaji applique à la Gaule dans son ensemble<sup>632</sup>.

---

vente viagère des biens qui lui restent – vente que lui auraient consentie ses riches connaissances (v. 558-560 : *seu quod divitibus contentus cedere nostris / omnia, quae possunt etiam nunc nostra videri, / expensis patior me sustentari alienis*). On serait vers 455, date supposée de la composition du corps du texte (Moussy 1974 (éd.), p. 17). Quelques années plus tard, sans doute peu avant l'édition finale de l'œuvre, en 459 (*ibid.*), Paulin rajoute qu'un Goth vient de lui acheter l'un de ses anciens biens aquitains, ce qui lui permet de mieux vivre et de moins dépendre de ses riches relations (v. 575-581). Dans ces conditions, Paulin n'était probablement un *pauper* qu'au sens de Juvénal, peut-être membre d'une *plebs media*, certes un déclassé par rapport au très riche sénateur qu'il avait été (voir *supra*, p. 33, note 168).

<sup>629</sup> *Contra* Moussy 1974 (éd.), p. 194. Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 451-478, notamment v. 455-460 et v. 479-481. L'auteur semble reconnaître que, pour lui, une vie d'ascèse aurait été *nimis alta* (v. 455, « une marche trop élevée »).

<sup>630</sup> Voir *supra*, p. 112 et note 624.

<sup>631</sup> Paulin de Pella, *Eucharisticos*, v. 575-581 : *emptorem mihi ignotum de gente Gothorum / excires, nostri quondam qui iuris agellum / mercari cupiens pretium transmitteret ultro/haut equidem iustum, verum tamen accipienti / votivum, fateor, ...* « (De telle sorte que toi, Dieu,) tu suscitais un acheteur, inconnu de moi, issu de la nation des Goths, désirant un petit bien naguère en notre pouvoir, pour qu'il me fasse envoyer, à son initiative, une somme, certes pas un prix juste mais, il n'empêche, pour moi qui le recevais, agréable, je l'avoue ... ».

<sup>632</sup> Banaji 2011, p. 134.

Le relatif affaiblissement des aristocrates aquitano-romains fut-il profitable aux plus modestes, notamment les colons et les esclaves ? Il faut avouer notre ignorance. La plupart des historiens ont tendance à estimer que leur sort ne fut guère changé une fois passés les troubles des invasions. Les nouveaux maîtres Goths n'étaient probablement ni meilleurs ni pires que les anciens, malgré les propos polémiques de Salvien de Marseille, présentant les pauvres comme victimes des Romains et pressés de passer chez les barbares<sup>633</sup>. Certes, quelques colons ou esclaves eurent, peut-être, assez de chance et de talent pour intégrer le peuple goth (voire, exceptionnellement, son aristocratie ?) mais sans que l'on puisse en faire une généralité, faute de source probante. Au contraire, la comédie anonyme du *Querolus*, créée dans le milieu de la haute aristocratie gallo-romaine, probablement par un proche de Rutilius Namatianus, dédicataire de l'œuvre<sup>634</sup>, semble célébrer implicitement l'ordre rétabli par le roi wisigoth dans la *sors Gothica*, au bénéfice de certains possédants traditionnels aquitano-romains, puisqu'à la fin de la pièce le trésor d'Euclion revient à son légitime héritier, Querolus, à l'inverse des pratiques ayant cours sur la Loire, livrée à l'anarchie sociale, au-delà des frontières du royaume<sup>635</sup>. Dans cette pièce, les bienfaits du roi sont la première hypothèse d'une

<sup>633</sup> Dans la conception de Salvien, le pouvoir barbare est la punition des péchés des Romains. Salvien, *De Gubernatione Dei*, V, 22 et 36 : *Itaque passim uel ad Gothos uel ad bacaudas uel ad alios ubique dominantes barbaros migrant, et commigrasse non paenitet ; malunt enim sub specie captiuitatis uiuere liberi quam sub specie libertatis esse captiui. Itaque nomen ciuium Romanorum aliquando non solum magno aestimatum sed magno emptum, nunc ultro repudiatur ac fugitur, nec uile tantum sed etiam abominabile paene habetur* (« Ils [les pauvres] émigrent donc de tous côtés chez les Goths, chez les bagaudes ou chez les autres barbares qui dominent partout, et ils n'ont point à se repentir d'avoir émigré. Ils préfèrent en effet vivre libres sous une apparence d'esclavage que d'être esclaves sous une apparence de liberté. Ainsi, le titre de citoyen romain, autrefois si estimé et si chèrement acheté, on le répudie maintenant et on le fuit ; on le regarde non seulement comme vil, mais encore comme abominable. [...] ; « Rien de cela chez les Vandales, rien de cela chez les Goths. On est si loin de tolérer chez les Goths de pareils procédés entre Barbares que les Romains vivant parmi eux n'en sont même pas victimes » (traduction de J. Lagarrigue. Lagarrigue 1975 (éd.), p. 329).

<sup>634</sup> Sans doute après son accession à la préfecture de la Ville, en 414, car *Rutilius* (probablement *Namatianus*) est déjà qualifié de *vir illustris*. L'œuvre était sans doute écrite pour une élite restreinte, vraisemblablement polythéiste (voir Jacquemard-Le Saos 2003, p. VIII- XXIV qui propose 414-417 sur la foi de la dédicace précitée et de la mention des « Bagaudes d'Armorique comme un fait d'actualité » ce qui exclurait l'année 418, date de la soumission de ces derniers par le préfet Exuperantius. Cependant, l'auteur ne mentionne pas forcément les Bagaudes d'Armorique dans la formule *Vade, ad Ligerem vivito* (*scaena* II, 30 : « Prends la route, va vivre près de la Loire »), suivie de la description burlesque d'un monde miroir inversé de la romanité (vie dans les forêts, jugements expéditifs, mépris des riches, grand pouvoir de simples particuliers). On peut aussi supposer que la Loire symboliserait la limite du monde civilisé pour l'aristocratie romaine du sud de la Gaule, milieu de rédaction probable de l'œuvre.

<sup>635</sup> Peut-être, bien que ce soit hypothétique, s'agit-il aussi de célébrer discrètement le royaume gothique de Toulouse, considéré comme conservateur de l'ordre social romain, si on se réfère à la mention du roi dispensateur de bienfaits. Ainsi, dans le passage (*Querolus*, *Scaena* I, 36) où le Lare vient de révéler à Querolus qu'il va recevoir beaucoup d'or en ce jour (*Aurum hodie multum consequere*), la première hypothèse du héros est une faveur royale (*Dic quaeso numquid rex aliquid largietur ?* « Dis, je te prie, si le roi va me faire quelque largesse ? »), avant le don d'un ami, l'héritage inopiné ou la découverte d'un trésor enfoui. Une référence au roi wisigothique paraît la plus vraisemblable (Jacquemard-Le Saos 2003, p. 23, note a). Les autres hypothèses proposées, citation de Plaute – en fait proverbiale et extraite du *Trinummus*, 207 et non de *Aulularia*, modèle du *Querolus* – ou parodie supposée du *Nouveau Testament*, à savoir des paraboles du « royaume des Cieux » (Matthieu, 13 et 22), semblent plus douteuses. Cette idée nous semble confirmée par le deuxième titre de l'œuvre, *Aulularia*, qui peut aussi bien renvoyer à la *Marmite* de Plaute qu'à la « petite cour » du prince, comme le note

richesse subite, ce qui n'empêche pas une possible dénonciation des ministres-courtisans puissants (les « planètes ») et de leurs agents (comme les « harpyes » et les « têtes de chiens ») avec une parodie des codes de lois barbares<sup>636</sup>. Quoi qu'il en soit, une amélioration de la situation de la paysannerie, dont C. Wickham fait un des corollaires de l'affaiblissement de la haute aristocratie<sup>637</sup>, ne paraît pas évidente au vu des études archéo-anthropologiques, par exemple sur le site de Lalouquette, qui ne montrent pas d'évolution favorable de l'état sanitaire des paysans défunts, d'époque il est vrai un peu postérieure (VI<sup>e</sup> siècle) et qui souffraient visiblement de carences alimentaires assez prononcées<sup>638</sup>.

### 3.2. Vers un effacement progressif du domaine tardo-antique ?

Certes, il faut renoncer à l'idée d'une destruction des *villae* par les barbares qui n'est absolument pas confirmée par l'archéologie<sup>639</sup>. Par ailleurs, comme le souligne B. Pace, jusqu'au premier quart du V<sup>e</sup> siècle, une certaine vitalité des campagnes semble préservée puisque « 60 à 70 % des *villae* » sub-aquitaines perdurent. Toutefois, c'est surtout grâce « à l'entretien des sites les plus prestigieux et économiquement puissants »<sup>640</sup>, ce qui crée un effet de trompe-l'œil. Comme le souligne le chercheur, « le manque de nouvelles créations » est patent et une « importante vague d'abandons (arrive) une fois passées les années 425 »<sup>641</sup>. Cette question de la datation des abandons de *villae*, en tant que résidences aristocratiques, est toutefois très délicate car les fouilles récentes sont rares. À Lalouquette et à Séviac, le matériel recensé ne dépasse pas les années 410-420. Il faut donc rester prudent sur la capacité des

---

Jacquemard-Le Saos 2003, p. XXXII. L'éditeur suggère d'ailleurs de traduire le titre *Querolus* par *Le grincheux ou la petite cour du prince*. Une confirmation est peut-être apportée par la scène où Sardanapale se lamente d'avoir trouvé une urne funéraire en ignorant qu'elle cache le trésor (*Querolus*, scène 10, 84) : *O crudele aurum, quisnam te morbus tulit ? Quis te sic rogos adussit ? Quis te subripuit magus ? Exheredasti nos, thesaure. Quonam redituri sumus, tot abdicati ? Quae nos aula recipiet ? Quae nos olla tuebitur ?* (« Ô, or cruel, quel est donc ce mal qui t'a emporté ? Quel est ce bûcher qui t'a ainsi brûlé ? Quel mage t'a subtilisé ? Tu nous a déshérités, trésor. Où donc pouvons-nous aller, tout rejetés que nous sommes ? **Quelle cour nous recevra ?** Quelle marmite/urne funéraire nous protégera ? »). Le jeu de mot sur la cour royale évoque probablement aussi ses dangers : elle peut apporter la richesse comme la mort. On ne peut exclure que la pièce ait été jouée à la cour du roi wisigoth comme divertissement.

<sup>636</sup> *Querolus*, 54 et Jacquemard-Le Saos 2003, p.91, n. 5 (pour les planètes, les harpyes et les têtes de chiens) et *Querolus*, 111-113 (pour le code de loi burlesque ressemblant à un tarif de composition barbare en cas de blessure ou de décès d'un parasite). Nous n'avons que des fragments des codes de lois du royaume de Toulouse, principalement postérieurs au *Querolus*. Dans le *Code d'Euric*, une tarification apparaît (*Code d'Euric*, MGH, LL nat. Germ., 1, *Leges Visigothorum*, p. 1-32). Il est possible qu'elle se soit inspirée d'une législation antérieure, dès le règne de Théodoric I<sup>er</sup>, et à laquelle Euric fait d'ailleurs référence (*id.*, p. 5 et note 2). Toutefois, la contemporanéité du *Code d'Euric* avec le royaume de Toulouse est très débattue (voir *supra*, p. 106-107, note 607).

<sup>637</sup> Wickham 2005, p. 155-168 et 255-257. Scheidel 2021, p. 379-383.

<sup>638</sup> Réchin 2006, p. 131-163.

<sup>639</sup> Cabels 2015, p. 180 : « Les traces d'incendie dans les *villae* du V<sup>e</sup> siècle sont très rares ».

<sup>640</sup> Pace 2020, p. 429.

<sup>641</sup> Pace 2020, p. 429. Les conclusions de B. Fages, qui reconnaît néanmoins les limites de sa méthodologie, sont un peu différentes. Au début du V<sup>e</sup> siècle, seule la moitié des *villae* tardo-antiques de Novempopulanie seraient encore des résidences aristocratiques. S. Cabels m'indique que la plupart des *villae* seraient plutôt abandonnées dès 410 d'après les indices céramologiques. Pour autant, la chronologie de ces derniers reste assez floue dans l'Antiquité Tardive.

SIG, tributaires de données souvent anciennes, à permettre de distinguer des nuances micro-régionales comme le suggère, avec précaution, B. Pace : les « établissements du bassin de l'Adour (...) perdureraient plus nettement » tandis que le Comminges et le Gers<sup>642</sup>, « directement dans le giron du nouveau royaume », concentreraient l'essentiel des abandons malgré « plusieurs sites (qui) perdurent au moins jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle »<sup>643</sup>. Si B. Pace reste très circonspect sur les causes possibles, en l'absence de sources écrites explicites, une explication crédible est l'affaiblissement, que nous venons d'aborder, d'une partie de l'aristocratie aquitano-romaine – même si tous ses membres ne connurent pas la ruine ni l'exil – au profit, notamment, mais pas exclusivement, des Goths.

Le cas de la *villa* de Séviac, analysé par B. Fages, quoique ponctuel, nous semble éclairant. En plus d'une probable « interruption de la campagne de travaux dans les thermes », le buste de marbre du précédent propriétaire a été trouvé dans un support de mosaïque, « ornant un nouvel espace d'apparat », que l'auteur attribue aux années 425-440, datation assez tardive. Il est possible qu'un nouveau maître ait voulu marquer doublement sa prise de possession du domaine, en remplaçant la salle d'apparat par sa propre « salle basilicale ». Cette dernière « fait figure d'espace aulique dans une logique bien plus officielle »<sup>644</sup>. Or, Séviac est un des « rares sites ruraux » de Novempopulanie, avec les *villae* voisines de Bapteste et de La Turraque (Beaucaire), qui ont livré des objets rattachés à la culture wisigothique, notamment un « peigne de la culture de Cernjahov, daté de la période 350-450 ». Certes, comme le reconnaît B. Fages, l'indice est fragile mais il « tend à redonner de l'importance au choc de 407 »<sup>645</sup> et, plus encore, nous semble-t-il, à l'installation des Goths en Novempopulanie. Il n'est en effet pas exclu qu'un Goth particulièrement puissant se soit installé dans ce domaine et qu'il ait été investi d'une fonction officielle, nécessitant un grand espace de réception. Malgré l'absence de preuve, on peut se demander si Séviac n'a pas été un lieu de séjour du roi wisigoth – la cour restant itinérante – ou d'un de ses représentants. Toutefois, il convient de rester prudent puisque le dernier état de Séviac, domaine recentré autour de son baptistère et de sa chapelle, suggère que le *dominus* était un religieux ou, plutôt, un propriétaire laïc contrôlant un établissement religieux (voir *infra*, p. 151-152).

<sup>642</sup> Notamment de la « vallée de la Baïse où 10 des 15 *villae* encore occupées au début du V<sup>e</sup> siècle » disparaissent avant 450 (Pace 2020, p. 429).

<sup>643</sup> Pace 2020, p. 429. Parmi les sites qui perdurent, on peut notamment citer « l(a) *vill(a)* de Séviac (Gers) » (id., p. 427)

<sup>644</sup> Fages 2015, p. 145-147 qui insiste sur sa superficie (presque le double de la précédente avec 240 m<sup>2</sup>) et son luxe car elle était « intégralement chauffée » et pavée de mosaïques.

<sup>645</sup> Fages 2015, p. 142. *Contra* Cabes 2015, p. 181 pour lequel « les mutations semblent s'opérer en douceur ».

### 3.3. Un changement dans la « mise en scène de la domination sociale » ?

Concernant les codes esthétiques des *villae*, ils restent apparemment les mêmes jusqu'au milieu du V<sup>e</sup> siècle comme le montre l'utilisation des marbres pour l'état 3 C de la *villa* de Séviac<sup>646</sup>. À partir du « dernier tiers du V<sup>e</sup> siècle », des travaux changent l'apparence de la résidence – qui resterait pourtant aristocratique, même si très peu de tessons, prouvant l'achat d'huile et de vin de Méditerranée orientale, ont été retrouvés. De fait, le décor devient moins soigné : les mosaïques abîmées ne sont réparées que par un simple enduit ; dans les thermes, les marbres sont arrachés. Ces bains, « réparés à l'économie », fonctionnent sur un pied bien plus modeste. Rares sont d'ailleurs les thermes qui continuent à être utilisés en Gaule (on trouve un autre exemple à Lamarque et deux autres en Narbonnaise)<sup>647</sup>. Quant aux portiques, ils sont démantelés. Selon B. Fages, la deuxième partie du V<sup>e</sup> siècle aurait connu un effondrement du nombre de *villae* encore en fonctionnement avec seulement huit attestations en Novempopulanie comme à Sorde-L'Abbaye et Géou (Labastide-d'Armagnac)<sup>648</sup>. Il est toutefois douteux d'estimer que Séviac serait passée dans les mains d'un homme d'Église, à la fin du V<sup>e</sup> siècle, parfois identifié à Clarus, évêque d'Éauze<sup>649</sup>, car si l'identification d'un petit baptistère, d'une cuve baptismale et d'une chapelle à abside ne sont pas douteuses, ces lieux étaient probablement utilisés par une communauté chrétienne, sans pouvoir trancher entre un monastère et une fondation d'église contrôlée par le *dominus*<sup>650</sup>. Cette dernière hypothèse est peut-être la plus probable puisque les conciles de Gaule et d'Espagne déplorent régulièrement, encore au VI<sup>e</sup> siècle, que des baptêmes soient pratiqués par des prêtres sous le contrôle de grands propriétaires laïcs<sup>651</sup>.

Ces analyses archéologiques sont cependant en contradiction apparente avec les témoignages écrits de Sidoine Apollinaire<sup>652</sup> et de Venance Fortunat, lesquels pourraient laisser croire à une permanence du mode de vie à la romaine dans les *partes urbanae* des *villae*. Avec B. Fages et A. Chavarría Arnau, il faut probablement conclure à une volonté des poètes d'enjoliver la réalité et de substituer, par exemple, « au décor réel du *Burgus* » de Pontius Leontus un « décor imaginaire ». Le critère d'embarras peut d'ailleurs aiguiller l'historien quand Sidoine doit reconnaître – coïncidence troublante – que les thermes des deux domaines voisins de ses amis, Apollinaris et Ferreolus sont « en construction » et, qu'au besoin, on creuse à la hâte une fosse, à proximité d'un point d'eau, en jetant

<sup>646</sup> Fages 2015, p. 148.

<sup>647</sup> Fages 2015, p. 148-149.

<sup>648</sup> Fages 2015, p. 149.

<sup>649</sup> *Contra* Fages 2015, p. 151.

<sup>650</sup> Sapin 2016. Lapart, Paillet 1996, p. 166.

<sup>651</sup> Delaplace 2005, p. 82-83.

<sup>652</sup> Sidoine, *Carm.*, 22 (domaine du *Burgus* de Pontius Leontius) et *Carm.*, 23, 487-506 (*villa* de Consentius de Narbonne).

dans cette dernière des cailloux préalablement chauffés<sup>653</sup>. De même, quand Sidoine vante l'absence de mosaïques, de marbre et la modestie de son portique de sa propriété d'Avitacus, il se drape, certes, dans la dignité d'un vieux Romain, refusant l'incitation à la débauche des mosaïques et le sentiment de jalousie que pourraient susciter des colonnades. Mais c'est probablement pour mieux masquer la « splendeur fanée » d'un mode de vie en train de disparaître, « soit par manque de moyen, soit par changement de goût » – et probablement les deux<sup>654</sup>.

Toutefois, comme l'a mis en évidence C. Stein pour le sud de la Gaule, le déclin progressif de certains marqueurs architecturaux de la romanité n'empêchait pas un certain retour en grâce de l'épigraphie funéraire, durant le V<sup>e</sup> siècle, alors que cette dernière – voire l'entretien des tombes, comme en témoigne Sidoine dans sa correspondance, au sujet de celle de son grand-père<sup>655</sup> – aurait été plus négligée au IV<sup>e</sup> siècle<sup>656</sup>. En Novempopulanie, il est possible que les inscriptions du mausolée de St-Cricq-Chalosse (Landes) et de Nymfius, à Valentine (voir *supra*, p. 18-21), relèvent de cette réaffirmation du pouvoir d'élites traditionnelles – même si ces épitaphes sont isolées et imprécisément datées, entre fin IV<sup>e</sup> siècle et courant V<sup>e</sup> siècle. En tout cas, elles correspondent bien, avec leur forme poétique, à une « culture des *villae* » qui se piquait de poésie<sup>657</sup>. Les mausolées permettaient, d'une part, de signifier à la majorité illettrée qu'un puissant personnage était enseveli à cet endroit, souvent à proximité de son ancienne *villa*, et de la sommer de respecter longtemps sa tombe. D'autre part, les épitaphes célébraient sa *memoria* auprès des lettrés, plus explicitement dans le cas de Nymfius, en incitant notamment sa famille à imiter sa *virtus* comme l'a bien défini C. Badel : il s'agissait de conserver

<sup>653</sup> Fages 2015, p. 150. Chavarría Arnau 2007, p. 115. Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 9, 8. Loyen 1961-1970, t. I, p. 66.

<sup>654</sup> Fages 2015, p. 150. Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 2, 6-7 et 10. Sidoine défend son bien qui aurait le *frigus civicum* (« froid civique ») de l'Auvergne sans avoir recours à de coûteuses importations. *Quin potius quid habeamus quam quid non habeamus auscultata* (« Allons ! Prête plus attention à ce que nous avons qu'à ce que nous n'avons pas ») est un aveu sans fard.

<sup>655</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 12. Il a surpris, v. 469, des fossoyeurs, sur la route entre Clermont et Lyon, en train de procéder à une « reprise de concession » au détriment de la tombe de son grand-père Apollinaris – pourtant illustre car préfet du prétoire des Gaules en 408 – et a présenté ses excuses à l'évêque de Lyon, Patiens, d'être tombé sur les « profanateurs » de la sépulture. On peut donc supposer que la tombe était dans un état suffisamment mauvais pour que les fossoyeurs se croient autorisés à y inhumer d'autres défunts sans encourir la peine de mort prévue par le droit romain pour les violateurs de sépulture depuis la loi des XII tables (Loyen 1961-1970, t. II, p. 224, n. 36).

<sup>656</sup> Stein 2015, p. 191-204.

<sup>657</sup> Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 101-102, n° 23. À St-Cricq-Chalosse (*AE* 2015, n° 860), l'inscription la plus ancienne du linteau de mausolée concerne un enfant (*Tumulul in obitum meum a me conditus a[m?]oves puerum*, « tombeau gardé en réserve pour mon décès, tu m'enlèves mon enfant »), puis celle de son géniteur (*Desine flere puer naturae debita solvo*, « cesse de pleurer, mon enfant, j'acquitte mes dettes à la nature »). Toutes deux restent anonymes pour nous. Concernant la datation, nous avons déjà vu que des indices incitent à placer l'inscription de Nymfius dans le courant du V<sup>e</sup> siècle (notamment la longueur et la mise en page en deux colonnes de l'épitaphe, proche par sa composition de celle de Sidoine, décédé vers 491). Pour St-Cricq-Chalosse, J.-P. Bost et G. Fabre semblent privilégier le V<sup>e</sup> siècle sans exclure toutefois la fin du IV<sup>e</sup> siècle (*ibid.*). Voir *supra*, p. 47-51 pour la « culture des *villae* » dont Ausone est un des représentants au IV<sup>e</sup> siècle.

la noblesse<sup>658</sup>, à la fois en accomplissant des charges prestigieuses (Nymfius, curiale chez les Convènes a peut-être été à la tête du *concilium* des Neuf Peuples, voir *supra*, p. 21) et en maîtrisant les formes poétiques aussi bien que ses ancêtres. Toutefois, il convient probablement de nuancer l'analyse chronologique de C. Stein, au moins pour l'ouest de la *civitas Ausciorum*, au vu de la présence dans cette cité de piles et d'enclos funéraires, tous antérieurs au V<sup>e</sup> siècle (voir *supra*, p. 50).

On peut penser que le contexte de la fin de l'Empire romain et, peut-être, un certain brouillage des hiérarchies, concomitant avec l'installation des barbares, pouvaient inciter les puissants traditionnels, sans doute inquiets, à réaffirmer une domination sociale qui n'était plus aussi incontestée qu'auparavant. Certes, les sources sont évidemment très discrètes sur cet aspect et elles n'évoquent guère l'inquiétude des grands que de manière rapide et cryptée, par exemple dans le passage du *Querolus* sur les troubles sociaux qui se produisaient du côté de la Loire (voir *supra*, p. 90 et note 528). Il nous semble aussi que le lien indissociable entre lettres latines, notamment la poésie, et noblesse, que fait notamment Sidoine Apollinaire, à l'imitation d'Ausone, trouve sa justification première dans la volonté du maintien d'un statut, quitte à mettre sa plume au service d'un pouvoir barbare et même à apprendre la langue des nouveaux maîtres. Ainsi, nous pensons qu'il faut prendre au pied de la lettre (et non comme ironique ainsi qu'on le croit souvent<sup>659</sup>) l'éloge que Sidoine fait de son correspondant et ami, le consulaire Syagrius : il est bien de maîtriser autant la langue des Germains que le latin pour se rendre indispensable aux nouveaux souverains<sup>660</sup>. Sidoine aurait eu du mal à manier l'ironie en ce domaine, lui qui composait les panégyriques des rois barbares (certes, en latin<sup>661</sup>), voire les aidait dans la rédaction de leurs lois si l'on prend au premier degré l'expression *leges barbarico dedit furori* de son épitaphe<sup>662</sup>. Cette dernière correspondrait bien à l'épithète de « Solon des Burgondes » que l'évêque de Clermont attribue à Syagrius<sup>663</sup>. Le poète conclut d'ailleurs en insistant sur la mesure qui consiste, selon lui, « à conserver cette langue qui est à toi (le latin) de crainte d'être l'objet de moqueries tout en pratiquant leur langue, pour pouvoir rire »<sup>664</sup>.

<sup>658</sup> Badel 2005, en particulier p. 376-411.

<sup>659</sup> *Contra* Loyen 1961-1970, t. II, p. 180, Rouche 1979, p. 39 et Dumézil 2005, p. 281-282 et p. 1012, n. 933 : « en son temps, Sidoine Apollinaire, bien qu'en contact fréquent avec les barbares, trouvait qu'apprendre une langue germanique était une bien étrange idée ».

<sup>660</sup> Par exemple, Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 5 (lettre à Syagrius, v. 469).

<sup>661</sup> Par exemple celui d'Euric, décrit comme un *pantocrator* (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII, 9).

<sup>662</sup> « Il a donné des lois à la fureur barbare » (Barthet, Jacquet 2020, p. 119, v. 7).

<sup>663</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 5, 3. Syagrius semble effectivement avoir « contribué à la rédaction des lois burgondes » (Loyen 1961-1970, t. II, p. 181 et n. 11).

<sup>664</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 5, 4 : *temperamentum, ut ista tibi lingua teneatur, ne ridearis, illa exerceatur, ut rideas*. Un autre passage nous semble révélateur d'une volonté d'espérer garder l'ascendant sur les barbares par la maîtrise des deux langues (*Ep.*, V, 5, 3) : *Et quamquam aeque corporibus ac sensu rigidi sint indolatilisque, amplectuntur in te pariter et discunt sermonem patrium, cor Latinum* (« Et quoique les barbares manquent également, au point de vue du corps et de l'intelligence, de souplesse et de finesse, ils s'attachent également à toi et apprennent la langue de leurs pères mais en un cœur latin »). Nous ne voyons donc pas d'ironie dans ces



### 3.4. Une reprise des structures étatiques romaines mais une centralisation progressive du pouvoir ?

Au sujet des structures étatiques, l'hypothèse la plus probable – qui était aussi la moins coûteuse pour le nouveau pouvoir goth – est la reprise de celles de l'Empire. Celle-ci a pu être précoce, si l'on interprète l'excuse accordée aux *iudices* romains de Novempopulanie, absents au conseil des Sept Provinces à Arles en 418, comme une reconnaissance implicite du pouvoir wisigoth (voir *supra*, p. 94 et note 543). Toutefois, il n'est pas sûr que tous les fonctionnaires ni que tous les propriétaires, aient accepté immédiatement d'obéir au nouveau pouvoir. L'analyse des lettres de Sidoine Apollinaire, quoique cryptées, nous incite à supposer deux temps dans l'imposition du pouvoir wisigothique. Dans un premier moment, il est crédible que les Goths aient pris des otages dans l'aristocratie pour éviter des révoltes et trouver des cadres compétents. Certes, les exemples sont extérieurs à la Novempopulanie mais nous paraissent révélateurs. Ainsi, Sidoine évoque un otage, Theodorus, retenu à la cour de Théodoric I<sup>er</sup> et libéré par Avitus, qui a peut-être pris sa place à ce moment, pour devenir le précepteur du futur Théodoric II et le conseiller de son père<sup>665</sup>. Dans ces fonctions, Avitus, a été principalement un sujet du roi des Goths bien que Sidoine prenne soin de rejeter, dans son panégyrique du nouvel empereur, le reproche attendu d'avoir trahi Rome pour les barbares<sup>666</sup>. Il est également vraisemblable que les Goths se soient appuyés sur les évêques, à la tête des *civitates*, comme semble le montrer la première *vita* de saint Orens, évêque d'Auch et ambassadeur de Théodoric I<sup>er</sup> auprès d'Aetius et de Litorius lors de leur offensive sur Toulouse en 439 (voir *supra*, p. 95). Dans un second temps, peut-être à partir de la fin des années 460 ou des années 470, le pouvoir wisigoth se serait davantage centralisé, notamment par l'envoi de fonctionnaires royaux itinérants comme

---

passages déjà bien analysés par H. Wolfram (Wolfram 1990, p. 199). Rien ne dit toutefois que Sidoine ait appris lui-même la langue des Goths même si le cliché d'un aristocrate romain méprisant en bloc les barbares est très contestable (Drinkwater 2002, p. 74 : 'At the top levels of society, any friction between Goth and Roman was usually based on political grounds, not cultural'). Ainsi, la citation *Ep.*, 7,14,10 : *Barbaros vitas, quia mali putentur ; ego, etiamsi boni* (« tu évites les barbares parce qu'on peut penser qu'ils sont mauvais ; pour ma part, même si on les estime bons ») peut s'expliquer par un propos visant les Burgondes, ennemis des Goths, ou/et un mépris social, qui s'applique sans doute autant aux « vieilles Gothes ivres et querelleuses » (*Ep.*, VIII, 3,2) qu'aux fossoyeurs gallo-romains violateurs de sépulture (*Ep.*, III, 12). Quant au *Carmen* XII, il relève de la satire de Burgondes, peut-être des *hospites* d'un domaine de Sidoine, indisposé par leur présence encombrante et leurs préparations culinaires.

<sup>665</sup> Sidoine Apollinaire, *Carmen*, VII, v. 214-229 : Avitus, le futur empereur, a réussi à faire libérer Theodorus, un de ses proches, retenu comme otage par le roi Théodoric I<sup>er</sup>. Avitus l'a peut-être remplacé ce qui expliquerait son rôle de conseiller de Théodoric (v.473-486) et de précepteur du futur Théodoric II (v. 495-498).

<sup>666</sup> Ainsi, Sidoine interprète comme favorable à Rome (contre toute évidence) le fait qu'Avitus ait tué un auxiliaire hun de l'armée de Litorius en route pour Narbonne alors assiégée par Théodoric I<sup>er</sup> (436-437, *Carmen*, VII, v. 241-294). De même, Sidoine prête à Avitus un rôle positif pour les intérêts romains dans l'abandon du siège de Narbonne par Théodoric et dans l'arrêt des hostilités en 439, après l'échec de Litorius face à Toulouse (*id.*, v. 306-310 et v. 478-480).

Séronat<sup>667</sup>, qui commence ses activités dans le Gévaudan, avant de se rendre à Aire-sur-l'Adour et chez les Arvernes<sup>668</sup> ; lors de ces tournées, des hôtes goths semblent avoir été installés dans les *villae*, sans doute pour assurer des relais locaux du pouvoir et surveiller les aristocrates aquitano-romains<sup>669</sup>, mais certainement pas pour « assimiler les Romains aux Wisigoths » comme le croit M. Rouche<sup>670</sup>. De ce point de vue, il ne semble pas qu'il y ait de spécificité des pratiques gothiques en Novempopulanie – laquelle paraît pleinement intégrée à la *sors Gothica*. Si Sidoine accuse Séronat de tous les maux, c'est probablement la réaction d'un aristocrate qui avait pris goût à une certaine autonomie et qui demandait un secours militaire à Rome, en faisant mine d'envisager désormais l'exil ou l'esclavage<sup>671</sup>,

<sup>667</sup> Il n'est pas possible de préciser son titre exact. Pour A. Loyen et M. Rouche, Séronat aurait été *vicarius Septem Provinciarum* donc l'adjoint du préfet (Loyen 1961-1970, t. II, p. 216 et n. 1 ; Rouche 1979, p. 38). C. Delaplace hésite entre la proposition précédente et le poste de gouverneur d'Aquitaine première au service des Wisigoths (Delaplace 2015, p. 527 mais, dans ce dernier cas, qu'aurait-il fait à Aire, en Novempopulanie ?). Tout ce que l'on peut affirmer est que Séronat était un fonctionnaire romain puisqu'il assistait au conseil, vraisemblablement des Sept Provinces, mais en étant subordonné aux préfets successifs car Sidoine le présente comme rebelle à leurs ordres (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 3 : *inludens praefectis* ...). En pratique, puisqu'il obéissait au souverain goth, on peut considérer Séronat, avec M. Rouche, comme « un fonctionnaire du roi wisigoth » (Rouche 1979, p. 38).

<sup>668</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1. La lettre de Sidoine est datée par A. Loyen du début de l'année 470 (Loyen 1961-1970, t. II, p. 43). *Rediit ipse Catilina saeculi nostri nuper Aturribus, ut sanguinem fortunasque miserorum, quas ibi ex parte propinaverat, hic ex asse misceret* (« Il est revenu ce Catilina même de notre siècle, il y a quelque temps, de chez les habitants d'Aire-sur-l'Adour, pour que le sang et les fortunes des malheureux, dont il avait eu là-bas, pour partie, les prémices, il les bouleversât, ici, en totalité »). L'interprétation d'A. Loyen nous paraît trop compliquée : « Il faut comprendre que Séronat a préparé son mauvais coup à Aire avec la complicité des Goths et qu'il l'a mis à exécution en Auvergne en tuant les récalcitrants » (Loyen 1961-1970, t. II, note 4 p. 217). Plus simplement, les déprédations reprochées à Séronat ont touché Aire avant qu'il ne parte pour le pays des Arvernes. Rien ne prouve, contrairement à ce qu'affirme le traducteur, que Séronat ait pris ses ordres d'Euric à Aire, où ce dernier aurait tenu sa cour (*id.*, note 3 p. 217 : « Séronat est venu à Aire-sur-l'Adour, cité de la Novempopulanie, occupée par les Goths, pour y prendre les ordres d'Euric, comme nous le voyons *Ep.*, V, 13,1 quitter Toulouse pour une tournée dans le Gévaudan. Il faut comprendre que si Toulouse reste la capitale de la *sors Gothica*, Euric, pour des raisons stratégiques ou des raisons d'agrément, se transporte parfois, avec sa cour, en d'autres cités : nous le voyons notamment *Ep.*, VIII, 9, installé, en 476, à Bordeaux »). Certes, la royauté était itinérante mais rien ne dit que la cour d'Euric se soit trouvée, à ce moment précis, à Aire. L'interprétation d'A. Loyen est d'autant plus curieuse qu'*Ep.*, V, 13 (fin 469), antérieure d'à peine quelques mois à *Ep.*, II, 1 (début 470), évoque déjà un retour de Séronat de Toulouse à destination du Gévaudan (où ses méfaits sont décrits) : il avait probablement déjà ses instructions, prises dans la capitale du royaume (Toulouse), et n'avait pas besoin d'en prendre de nouvelles à Aire-sur-l'Adour.

<sup>669</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 3 : *implet cotidie silvas fugientibus, villas hospitibus ... exultans Gothis insultansque Romanis* (« il remplit chaque jour les forêts de fugitifs, les villas d'hôtes (Goths) ... portant aux nues les Goths et insultant les Romains »).

<sup>670</sup> Rouche 1979, p. 38 qui s'appuie visiblement sur Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 13, 3 : *crinem viris nutrit, mulieribus incidit* (« Il exige des hommes qu'ils fassent pousser leur chevelure mais pour les femmes de la faire couper »). Ce passage est à mettre en relation avec celui qui le précède immédiatement : *praecipue pulchrum arbitratus ante turpare quam punire damnandos* (« après avoir jugé qu'il est particulièrement beau d'enlaidir avant que de punir ceux que l'on doit condamner ») et avec la description d'un Séronat qui fait tout à rebours de l'ordre naturel (*Ep.*, II, 1, 3). Rien ne dit que Séronat ait cherché à imposer des pratiques ethniques éventuelles, comme les longs cheveux, aux Romains.

<sup>671</sup> Sidoine dénonce ce pouvoir centralisateur comme le signe d'un esclavage imposé à la noblesse romaine : *statuit te auctore nobilitas seu patriam dimittere seu capillos* (« La noblesse a décidé, à ton instigation, d'abandonner soit sa patrie, soit ses cheveux », Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1,4). C'est par analogie avec les ennemis vaincus par les Goths, décrits comme rasés (*Ep.*, VIII, 9, 28). Toutefois, le passage a été différemment interprété. A. Loyen y voit une entrée dans les ordres pour se protéger mais ce serait contradictoire car, dans le

dans un raisonnement par l'absurde visant à choquer son correspondant Ecdicius<sup>672</sup>. En effet, nous comprenons que Séronat, certes peut-être corrompu comme le lui reproche Sidoine<sup>673</sup>, fait rentrer des impôts que certains n'étaient plus habitués à payer<sup>674</sup> – d'où l'avertissement dans une autre lettre d'avoir ses quittances en règle<sup>675</sup>. En outre, Sidoine insiste sur le fait que Séronat recherche et punit principalement des vols<sup>676</sup>. Il faut peut-être voir de tels larcins dans les *veteres culpas*<sup>677</sup>, ces « vieilles fautes » que l'écrivain tend à minimiser, signe éventuel que les grands avaient pu profiter d'un pouvoir lointain, par exemple pour s'emparer de terres au détriment de leurs voisins, comme le suggère aussi le *Querolus* pour le début du V<sup>e</sup> siècle<sup>678</sup>. Cela pourrait expliquer pourquoi Pannychius est encouragé à s'arranger à l'amiable avec d'éventuels procéduriers avant l'arrivée de Séronat<sup>679</sup>. Bien que Sidoine s'en défende, c'est sans doute moins la nature barbare des lois<sup>680</sup> qu'un contrôle par un pouvoir central qui doit déplaire aux riches propriétaires, sans oublier, évidemment, l'obligation d'accueillir des Goths à laquelle certains d'entre eux avaient peut-être précédemment échappé<sup>681</sup>. Pour le reste, Sidoine doit

---

même extrait, Séronat est accusé de s'en prendre à des clercs (*carceres clericis implet*). Par ailleurs, Sidoine utilise d'autres expressions pour évoquer la tonsure comme *coronam* ou *coma brevis* (voir *Ep.*, VI, 3 ; VII, 8,1 ; VIII, 4 ; IV, 24, 3). Si C. Delaplace accepte l'allusion à l'esclavage dans l'expression *dimittere capillos*, elle estime que cet abandon de la liberté serait une proposition de Sidoine de passer du côté des Burgondes (Delaplace 2015, p. 527). Pourtant, même pendant le siège de Clermont, Sidoine reste très méfiant envers ces derniers (par exemple *Ep.*, III, 3 et 4 ; VII, 11).

<sup>672</sup> Ecdicius est alors à Rome comme conseiller de l'empereur Anthémios. En 471, les Arvernes reçoivent effectivement un soutien militaire romain contre les Goths (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, III, 3, 4).

<sup>673</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 2 : *non cessat simul furta vel punire vel facere* (« il ne cesse à la fois de punir des vols et d'en commettre »). Séronat est aussi décrit comme un *latro* (*Ep.*, V, 13, 4). Pour C. Delaplace, « c'était un simple administrateur qui profitait de la situation anarchique pour se comporter en petit tyran prévaricateur » (Delaplace 2015, p. 528). Mais, à l'inverse d'une « situation anarchique », Séronat semble tirer parti à des fins personnelles de la centralisation en cours du pouvoir goth, par des vols déguisés en achats (*Ep.*, II, 1, 3) ou du trafic d'influence (*Ep.*, V, 13, 4). Par ailleurs, de tels abus des fonctionnaires étaient déjà fréquents sous l'Empire (Jacques, Scheid 1996, p. 322).

<sup>674</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 3 les qualifie certes de nouveaux : *nova tributa perquirunt*. Doit-on en conclure, mais peut-être un peu vite, que certains propriétaires n'en payaient plus depuis l'installation des Wisigoths ? Toujours est-il que la lettre me semble montrer que si des administrateurs romains, notamment les *numerarii* ou comptables publics (*C.Th.*, 8, 1, 8. Delmaire 1999, p. 188) étaient toujours officiellement des fonctionnaires impériaux, dans les faits, ils obéissaient à l'autorité du roi Goth, représenté ici par Séronat (*contra* Delaplace 2015, p. 178-180).

<sup>675</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 13, 4 : *contraque lites iurgiosorum, si quae moventur, pactionibus consule, contra tributa securitatibus* (« Et contre les contestations des chicanes, si quelques-unes se manifestent, garde t'en par des accords écrits, contre les impôts par des garanties »).

<sup>676</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 2 (notes 673 et 678).

<sup>677</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 3.

<sup>678</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 1, 2 : *... non cessat simul furta vel punire vel facere* (« il ne cesse à la fois de punir des vols et d'en faire »).

<sup>679</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 13, 4. Voir note 675.

<sup>680</sup> Sidoine cherche probablement à choquer Ecdicius en déclarant que Séronat substitue les lois de Théodoric à celles de Théodose (*Ep.*, II, 1, 3 : *leges Theodosianas calcans Theudoricianasque proponens*). J. Harries a mis en doute la valeur documentaire de ce passage concernant un éventuel *Code de Théodoric* en soulignant le jeu littéraire de consonances croisées dans l'extrait (Harries 1994, p. 126).

<sup>681</sup> Voir *supra*, p. 121 et note 669.

reconnaître que la protection de Séronat était recherchée<sup>682</sup>, même s'il est impossible de déterminer quel fut le degré d'acceptation de sa politique dans la population globale<sup>683</sup>.

En Novempopulanie, nous n'avons pas gardé de trace de révolte aristocratique contre la politique de centralisation du pouvoir des Goths, telle que celle que Sidoine mena chez les Arvernes jusqu'en 475, date de la reddition de l'Auvergne à Euric<sup>684</sup>. Toutefois, les quatre évêchés catholiques laissés vacants en Aquitaine sub-garonnique – si cette situation n'est pas liée à la faible densité du peuplement – peuvent suggérer un manque d'appuis politiques suffisamment fiables, pour le pouvoir goth, dans l'épiscopat, lequel ne serait pas propre à la région, et que Sidoine a peut-être cru pouvoir utiliser à son profit<sup>685</sup>. Quant à l'absence de cliché anti-vascon dans la lettre de Sidoine, comme l'a déjà noté M. Pozo<sup>686</sup>, elle semble exclure que l'Aquitaine sub-garonnique ait alors été, pour partie, soumise aux

<sup>682</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, V, 13, 4 : *mihi latronis et beneficia suspecta sunt* (« pour moi, même les bienfaits de ce brigand me sont suspects »).

<sup>683</sup> Si une politique centralisatrice fut probablement rejetée par une grande part de l'aristocratie, on peut penser que certains de ses membres surent s'y rallier à temps, par exemple pour éviter leur propre condamnation comme le suggère Sidoine. Par ailleurs, de petits et moyens fermiers indépendants pouvaient espérer que Séronat entende leurs plaintes au sujet des empiètements éventuels de leurs riches voisins (voir *supra*, p. 122 et note 675-677). Quant aux colons et aux esclaves, il n'est pas sûr que cette centralisation du pouvoir ait changé quoi que ce soit à leur sort. Au vu de notre ignorance de la structure agraire, nous ne pouvons déterminer si les propriétaires furent en mesure de reporter la nouvelle charge fiscale sur leurs dépendants.

<sup>684</sup> On apprend dans la correspondance de Sidoine que les Arvernes ont réussi à s'emparer de Séronat pour le faire condamner (sans doute pour trahison) mais qu'obtenir son exécution fut difficile – sans doute parce que l'on craignait de provoquer Euric (*Ep.*, VII, 7 : *amore rei publicae Seronatum barbaris provincias propinquantem non timuerunt legibus tradere, quem convictum deinceps res publica vix praesumpsit occidere*, « Par amour de l'État, les Arvernes ne craignirent pas de livrer aux lois Séronat qui se hâtait de donner les provinces aux barbares, lui que, bien que condamné, l'État osa ensuite difficilement tuer »). Il est douteux que les Arvernes assiégés aient réussi à envoyer Séronat à Rome pour y être jugé comme on le pense d'ordinaire (par exemple Loyen 1961-1970, t. III, p. 191, n. 34 et Delaplace 2015, p. 528 laquelle compare son procès à celui d'Arvandus, le préfet des Gaules, de 464 à 468, qui avait conseillé à Euric de partager la Gaule avec les Burgondes, voir *Ep.*, I, 7). Peut-être faut-il penser, plus logiquement, à un procès à Clermont même.

<sup>685</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 7 : *Burdigala, Petrogorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Helusani, Vasates, Convenae, Auscenses, multoque iam major numerus civitatum summis sacerdotibus ipsorum morte truncatus nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis* (« Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Javols, Éauze, Bazas, St-Bertrand-de-Comminges, Auch et ce sera bientôt le cas dans un nombre beaucoup plus grand encore de cités, amputées par la mort de leur suprême pontife, sans qu'on ait nommé par la suite dans les fonctions des défunts d'autres évêques », traduction Loyen 1961-1970, t. III, p. 45). Ce ne serait pas une situation propre à la Novempopulanie même si 4 cités privées d'évêques, sur un total de 9 dans toute la *sors Gothica*, lui sont attribuées. Dans cette lettre de 475, adressée à l'évêque d'Arles, Basilius, Sidoine semble chercher à négocier son ralliement à Euric contre des nominations épiscopales. Voir *Ep.*, VII, 6, 10 : *Agite, quatenus haec sit amicitiae concordia principalis, ut episcopali ordinatione permissa populos Galliarum, quos limes Gothicae sortis incluserit, teneamus ex fide, etsi non tenemus ex foedere* (trad. A. Loyen 1961-1970, t. III, p. 46 : « Visez donc à obtenir – et précisez qu'il s'agit là d'un accord capital pour rétablir l'amitié – qu'on nous permette de procéder à des ordinations d'évêques, afin que les populations des Gaules qui seront englobées dans les limites de la zone gothique, restent sous notre dépendance en vertu de leur foi, même si elles ne dépendent plus de nous en vertu du traité »). Nous comprenons que Sidoine, sentant la chute prochaine de Clermont, croit pouvoir négocier avec Euric la possibilité de faire nommer des évêques catholiques de la *sors Gothica*.

<sup>686</sup> Pozo 2016, p. 100-101. « Sans doute, dans ce contexte, un auteur carolingien n'aurait pas hésité à signaler son origine wasconne et à lui reprocher sa perfidie ». C'est probable même si, contrairement à l'interprétation d'A. Loyen, Séronat n'est jamais explicitement décrit comme venant d'Aire. Bien sûr, même à l'époque carolingienne,

Vascons, contrairement à ce qu'a soutenu M. Rouche<sup>687</sup>. Elle devait faire partie du royaume wisigoth que nous considérons comme une réalité à partir de la seconde installation des Goths en Aquitaine, en 418-419, contrairement à C. Delaplace, même si sa centralisation fut un processus plus long (voir *supra*, p. 120-122)<sup>688</sup>. Certes, le mot *regnum* est plus tardif dans nos sources puisqu'il faut attendre le célèbre portrait de Théodoric II de Sidoine Apollinaire, daté de 455 environ, pour l'y trouver<sup>689</sup>. Mais, comme nous l'avons vu, l'excuse accordée aux *iudices* romains de la *sors Gothica* pour ne pas assister en personne aux réunions du conseil des Sept Provinces, à Arles, dès 418, semble montrer que la souveraineté n'était plus aux mains de Rome mais d'un État goth indépendant comme le relève J.-L. Bourdardchouk<sup>690</sup>. Par ailleurs, faire carrière à la cour du roi goth remplace assez rapidement l'ancien modèle patricio-consulaire pour les jeunes aristocrates. Ainsi, dès les années 420, au moins l'un des fils de Paulin de Pella, devient courtisan de Théodoric I<sup>er</sup> (voir *supra*, p. 112, note 626). Sidoine Apollinaire lui-même ne fait pas exception : il fut courtisan de Théodoric II puis d'Euric, malgré sa préfecture de la Ville de 468<sup>691</sup>, et ses conseils au jeune clarissime Eutropius d'embrasser le *cursus honorum*<sup>692</sup>. Toutefois, la centralisation du royaume a dû prendre plus de temps que ne le suppose J.-

---

il existe des exceptions. Ainsi, la *Vita sancti Philiberti*, peut-être écrite par un moine de Marmoutiers, Ermentaire, vers 840, mentionne-t-elle les origines géographiques du saint (m. en 684) – originaire d'Éauze, il a été élevé à Aire – mais sans parler explicitement des Wascons (*Sanctus igitur Filibertus Helisano territorio ortus, seculari prudentia non indoctus, undique iuxta morem gentis strinuus, urbe Vico Iulii est nutritus*). Il faut sans doute reconnaître les Wascons derrière la mention embarrassée, quoiqu'ici en bonne part : « à tout point de vue, vif suivant la coutume de son peuple ». Voir *Vita sancti Philiberti*, MGH, SSRM, 5, p. 584.

<sup>687</sup> Rouche 1979, p. 138 : « Il n'y a aucune implantation (gothique) en pays basque, ce qui renforce ce que j'ai dit sur l'indépendance des Vascons ». *Id.*, p. 88 où l'auteur suppose, mais sans argumenter, qu'« Euric refoule les Basques », tentés par l'expansionnisme, sous son règne.

<sup>688</sup> *Contra* Delaplace 2015, p. 165-256

<sup>689</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, II, 2, 10 : *Sed iam quid meas istud ad partes, qui tibi indicanda non multa de regno sed pauca de rege promisi ?* (« Mais déjà, en quoi cela sert-il le rôle qui est le mien, moi qui ai promis de t'informer non, en beaucoup de mots, du royaume mais, en peu, du roi ? »). A. Loyen traduit *regnum* par règne (Loyen 1961-1970, t. II, p. 8) ce qui ne change guère le sens. Toute la description du palais et de l'activité de Théodoric, comme l'a déjà souligné J.-L. Bourdardchouk, renvoient à un royaume indépendant de Rome dans les faits. Ainsi, le roi reçoit des ambassades, possède un trésor ainsi que des écuries (sans doute pour la cavalerie). Voir *Ep.*, II, 2, 4. Il me semble, malgré les efforts de C. Delaplace, que le statut d'« auxiliaires » puis de « fédérés » jusqu'en 476, s'il a bien existé, ne relevait plus que de la fiction diplomatique dans le meilleur des cas (*contra* Delaplace 2015, p. 165-256). En effet, si l'on suit la *Vita Epifani* d'Ennode de Pavie, l'ambassadeur romain Epiphane met pratiquement sur le même plan son maître, l'empereur Julius Nepos et le roi des Goths lors des négociations de l'accord de 475 qui abandonne l'Auvergne à la *sors Gothica* en échange du maintien de la Provence dans le giron impérial (MGH, AA, 7, p. 95, l. 88-89 : *Nepos, cui regimen Italiae ordinatio divina commisit ... sufficiat, quod elegit aut certe patitur amicus dici, qui meruit dominus appellari*, « Népos, auquel la providence divine a confié le gouvernement de l'Italie ... qu'il suffise qu'il ait choisi ou, assurément supporte d'être appelé ami, lui qui a mérité d'être nommé maître »).

<sup>690</sup> Édité d'Honorius du 17 avril 418. Bourdardchouk 2012, p. 161.

<sup>691</sup> Honneur exceptionnel qu'il devait à sa position de protégé de l'empereur Anthémios dont il avait prononcé le panégyrique en janvier 468 (Loyen 1961-1970, t. I, p. XIX-XX et t. I, *Carm.*, II, p. 4-24).

<sup>692</sup> Dans sa lettre au clarissime Eutropius datée de 467, l'embarras de Sidoine nous semble révélateur quand il insiste avec force sur l'indignité qu'il y aurait pour son interlocuteur à considérer Rome comme l'étranger. Ce devait être, quoique Sidoine rejette cette idée, la réaction la plus naturelle d'un jeune noble (... *cum sis alacer domi, in aggredienda peregrinatione trepidum te iners desperatione facit ; si tamen senatorii seminis homo, qui cotidie trabeatis proavorum imaginibus ingeritur, iuste dicere potest semet peregrinatum, si semel et in iuventa*

L. Bourdardchouk. En effet, ce dernier estime qu'un *regnum* existait déjà avec tous ses attributs dès la première installation des Goths, en 413, sans prendre en compte, me semble-t-il, les éléments que nous venons d'analyser (d'abord la phase supposée de prises d'otages dans l'aristocratie puis l'envoi de fonctionnaires comme Séronat)<sup>693</sup>. Récemment, l'archéologue a avancé l'argument que les Goths auraient été présents à Toulouse, lors de la translation des reliques de saint Saturnin, qui aurait eu lieu en 412-413. Cette hypothèse ne nous semble pas résister à l'analyse (voir *supra*, p. 84). En effet, l'*Opusculum de passione ac translatione sancti Saturnini*, source datant des années 420-430 et la plus proche de l'événement, cite les empereurs et non les Goths. Quant au *regnum* mentionné par le *Liber Sacramentum* mozarabe, très imprécisément daté, son interprétation est beaucoup plus difficile que ne le dit J.-L. Bourdardchouk<sup>694</sup>. À l'inverse, l'utilisation, bien qu'exceptionnelle, du titre *rex Gothiae*, sous la plume de Sidoine, dans une lettre datée vers 476, atteste peut-être de la perception d'un royaume centralisé dans les années 470<sup>695</sup>. Cette phase (ultime ?) se serait accompagnée de

---

*viderit domicilium legum, gymnasium litterarum, curiam dignitatum, verticem mundi, patriam libertatis, in qua unica totius orbis civitate soli barbari et servi peregrinantur* ; « La seule chose, si je ne me trompe, que tu redoutes, c'est de commencer, et, bien que tu sois, chez toi, plein d'activité, un pessimisme paralysant te fait trembler devant la perspective d'un voyage à l'étranger ... si toutefois un homme de naissance sénatoriale, qui chaque jour se trouve face à face avec les portraits de ses ancêtres en toge d'apparat peut légitimement dire qu'il est à l'étranger, s'il lui est arrivé de voir – et avec les yeux de la jeunesse – le siège des lois, le collège des lettres, le sénat des dignités, la capitale de l'univers, la patrie de la liberté, l'unique cité du monde entier où seuls les barbares et les esclaves sont étrangers », traduction Loyen 1961-1970, t. II, p. 18 ). Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, VI, 2. Pour la noblesse gauloise le modèle patricio-consulaire n'était plus l'horizon indépassable du maintien de son statut. *Contra* Delaplace 2015 p. 637.

<sup>693</sup> Bourdardchouk 2012, p. 161.

<sup>694</sup> Bourdardchouk 2020, p. 201 : « La plus ancienne messe en l'honneur de la translation du corps de l'évêque Saturnin, transmise par la liturgie wisigothique d'Espagne (...) » prouverait « que les Goths sont physiquement présents lors de la cérémonie ; il y est déjà question d'un *regnum* ». Pour l'historien, la *translatio* aurait lieu en 412-413, au moment de la première installation des Goths. Mais, en réalité, l'*opusculum de passione ac translatione sancti Saturnini*, source « achevée dans la deuxième décennie du V<sup>e</sup> siècle » et la seule réellement utilisable, montre un contexte très différent de celui décrit par J.-L. Bourdardchouk (Cabau 2001 (éd.), p. 59 avec édition et traduction du texte p. 71-73). Voir *Opusculum de passione ac translatione sancti Saturnini*, VI : *Statimque, tali visione firmatus, religiosus imperatoribus precem detulit hac sine mora ulla quod tam pie poposcerat impetravit : ut translatas ad basilicam omni studio preparatam sancti viri reliquias non tam temeraria violaret audacia quam ambitiosius venerantis coleret obsequela* (« Et aussitôt, fortifié par une telle vision, il soumit une requête aux religieux empereurs et obtint sans aucun retard ce qu'il avait si pieusement demandé : que les reliques du saint homme, transférées vers la basilique préparée avec grand zèle, ne fussent pas tant violées par une audace irréfléchie qu'honorées par la déférence de celui qui, avec un éclat particulier, leur témoigne du respect », édition et traduction de P. Cabau 2001 (éd.), p. 72-73). En effet, Exupère mène à bien la translation des reliques après autorisation des *religiosis imperatoribus* (« empereurs respectueux de la religion »), probablement Honorius et Arcadius comme l'estime P. Cabau (Cabau 2001, p. 77 et n. 9) ce qui placerait l'événement entre 395 et 408, date de la mort d'Arcadius. Quoi qu'il en soit, rien dans l'extrait n'évoque une quelconque présence des Goths lors de la translation. Enfin, F. Peloux insiste à juste titre sur le danger à utiliser, pour la translation de Saturnin, le *Liber Sacramentum* mozarabe dont la date de rédaction est incertaine et bien des passages ambigus. Ainsi, le *alieni dogmatis cultor* et le *metus regni* peuvent renvoyer autant à l'arianisme qu'au paganisme (Peloux 2020, p. 122).

<sup>695</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 12,3, datée vers 476 et adressée à l'ancien préfet Tonantius Ferreolus. Certes, le roi de la Gothie est Thorismond, en 451, au moment de la préfecture de Ferreolus, mais nous pensons que Sidoine use d'un terme contemporain de la période où il écrit, marquée par la centralisation du royaume. L'évêque de

l'imposition par le roi d'un comte à la tête de chaque cité et qui ne pouvait pas être issu de la curie locale. Nous n'en avons pas gardé d'exemple pour la Novempopulanie mais, en Auvergne, l'évêque Sidoine dut supporter la surveillance, sans doute étroite, du *comes civitatis* Victorius, qu'il traite en véritable *patronus* dans ses lettres<sup>696</sup>. Contrairement à Séronat, ce comte est installé à demeure pour relayer localement le pouvoir central et éviter les révoltes.

Concernant les lieux de pouvoir goth en Novempopulanie, ils restent pour nous assez évanescents, bien qu'ils aient dû exister, car les rois et leurs représentants, comme Séronat ou les *comites civitatis*, devaient bien loger dans une résidence, sans qu'elle ait eu besoin d'être « officielle », puisque des *villae* ont pu être utilisées (on pense notamment à celle de Séviac, voir *supra*, p. 116), voire des *domus* dans les chefs-lieux. Certes, le fait que les Goths aient privilégié l'axe de la Garonne, et notamment Toulouse, invite à considérer ces résidences comme beaucoup plus secondaires que le palais de *Tolosa* – le seul vraiment attesté par l'archéologie<sup>697</sup> comme intégré à un véritable « quartier goth », emmuré et avec accès direct au fleuve<sup>698</sup>. En effet, en Novempopulanie, aucun lieu de pouvoir des Wisigoths n'a pu être mis archéologiquement en évidence<sup>699</sup>. Par ailleurs, si Aire a probablement abrité un lieu de pouvoir barbare, nous n'avons gardé que deux attestations de la présence d'une autorité wisigothique dans ce chef-lieu : celle de Séronat, selon les lettres de Sidoine (que nous venons d'analyser *supra*, p. 120-122) vers 470, et celle du *vir spectabilis* Anianus, souscripteur du *Bréviaire* d'Alaric à Aire en 506<sup>700</sup>. Pour

---

Clermont l'a vécue puisqu'on lui imposa, après son retour de Llivia, la tutelle sans doute étroite du comte Victorinus.

<sup>696</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, IV, 10 et *Ep.*, VII, 1.

<sup>697</sup> C'est en 1988, sous l'hôpital Larrey, qu'ont été découvertes les fondations de ce palais le long du rempart nord, « dans l'angle nord-ouest de la ville ». M. Hiejmans souligne que « le grand monument, découvert en 1988-1989, sur le site de l'hôpital Larrey (...) » est pour l'instant unanimement accepté comme relevant de « l'architecture aulique, ce qui, avec une datation du début du V<sup>e</sup> siècle, laisserait suggérer qu'on a affaire au palais des rois wisigoths, dont Sidoine Apollinaire a donné une description haute en couleurs (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 2) » (Hiejmans 2018, p. 62).

<sup>698</sup> Même si l'appellation de *regnum Tolosanum* est tardive (Isidore de Séville, *Historia Gothorum*, MGH, AA, 11, p. 281-282), elle a le mérite d'insister sur le rôle de capitale principale de Toulouse. Certes, A. Loyen souligne à juste titre l'itinérance des rois malgré la description du palais de Toulouse à l'époque de Théodoric II (Sidoine, *Ep.*, I, 2, 4). Voir Loyen 1961-1970, t. II, note 3 p. 217 (Sidoine, *Ep.*, II, 1, 1) : « Il faut comprendre que si Toulouse reste la capitale de la *sors Gothica*, Euric, pour des raisons stratégiques ou des raisons d'agrément, se transporte parfois, avec sa cour, en d'autres cités nous le voyons notamment *Ep.*, VIII, 9, installé, en 476, à Bordeaux ». Mais il n'est pas établi qu'une résidence royale ait existé à Bordeaux puisque c'est Sidoine, revenu d'exil en 476, qui s'installe à Bordeaux (*Ep.*, VIII, 9) où il reçoit une lettre du poète Lampridius lui réclamant un éloge du roi Euric. On peut supposer que cette correspondance s'explique parce que Lampridius était alors auprès d'Euric, vraisemblablement à Toulouse. Voir aussi Hiejmans 2018, p. 60 : « Il n'y avait pas une seule résidence et (...), comme pour les empereurs depuis la Tétrarchie, le pouvoir était là où était le roi ».

<sup>699</sup> Hiejmans 2018, p. 60 : « Sans argument déterminant, on a voulu localiser (la) résidence (des rois wisigoths) sous l'ancien château médiéval (d'Aire-sur-l'Adour) ». *Contra* Goulard 1997, p. 164-165 : « La tradition locale situe 'le palais d'Alaric', juste au-dessus du fleuve, sur le flanc de la colline où s'étend la ville haute appelée le Mas d'Aire (...). Les conditions matérielles, bien frêlement établies (...) semblent réunies pour désigner le Mas comme siège d'une résidence royale gothique ».

<sup>700</sup> Rouche, Dumézil 2006, p. 53-56. Cependant, une seule des deux souscriptions du *vir spectabilis* Anianus est située à Aire (version A des mss). La seconde souscription (version B) mentionne aussi l'autorité du comte

expliquer cette souscription en dehors de Toulouse, R. Mussot-Goulard a supposé que la ville était le lieu de réunion des « vénérables évêques et (des) provinciaux d'élite », présentés comme les rédacteurs dans le texte du *Bréviaire*. L'hypothèse est séduisante mais manque de preuves<sup>701</sup>. Au total, nous avons peu d'éléments pour faire du chef-lieu des *Aturenses* le « siège du pouvoir des Goths en Novempopulanie », comme le voudrait R. Mussot-Goulard, même si cela reste possible, peut-être dans le cadre d'une sécurisation de l'axe de l'Adour selon J. Lanz<sup>702</sup>. Il est encore plus douteux d'estimer qu'Aire fut plus importante que Toulouse à la fin de la *sors Gothica* ainsi que le suggère l'historienne<sup>703</sup>.

À 30 km à l'ouest d'Aire, Saint-Sever aurait également pu être une place tenue par les Wisigoths, selon les analyses de R. Mussot-Goulard et de J. Lanz. Certes, une tradition héritée d'une *vita* tardive de saint Sever (XI<sup>e</sup> siècle), mais absente de toutes les autres sources, y localise un ancien « palais des gouverneurs romains » sur « le plateau de Morlanne, à la pointe nord du bourg »<sup>704</sup>. R. Mussot-Goulard, en particulier, a défendu l'historicité de cette *vita* au prix d'une réécriture assez discutable. Selon l'historienne, une alliance vandalo-hunnique aurait abouti à une attaque par mer des Vandales sur Palestrion, en 445, durant laquelle saint Sever, soldat goth, aurait trouvé la mort<sup>705</sup>. Ce faisant, l'auteur paraît oublier que la *vita* fait de saint Sever un roi d'un peuple barbare indéterminé et qui aurait abandonné sa condition pour le christianisme à l'époque de l'empereur Julien (361-363)<sup>706</sup>. Plus récemment, J. Lanz a formulé une autre hypothèse en estimant également que la *vita* pouvait avoir un

---

Goiaric et l'édition de référence, déposée dans le trésor, donc, vraisemblablement, à Toulouse. Comme l'a noté R. Mussot-Goulard, ce Goiaric, *vir illuster*, figure dans la *praescriptio* de la loi et est, évidemment, Goth. C'est cependant un peu rapidement que l'historienne fait de Goiaric « non seulement un comte de la cité-résidence des rois goths à Aire mais (qui) ordonne, de là, dans tout le royaume au nom du roi et tient dans les archives du palais d'Aire l'exemplaire 'princeps' du *Bréviaire* ». La source semble indiquer au contraire que l'exemplaire d'autorité se trouvait à Toulouse dans le trésor royal (*MGH*, LL nat. Germ., 1, *Leges Visigothorum*, p. 466 : *secundum subscriptum librum, qui in thesauris nostris habetur oblatus ...*) On peut toutefois supposer, avec R. Mussot-Goulard, que Goiaric était le comte du palais (Mussot-Goulard 1996 b, p. 164).

<sup>701</sup> R. Mussot-Goulard y voit même les prémices des futurs conciles de Tolède : « Une importante réunion de prêtres et de nobles laïcs, fort comparable aux 'conciles' gouvernementaux bien connus pour la période suivante chez les Visigoths d'Espagne, est convoquée à Aire » (Mussot-Goulard 1996 b, p. 164). On peut aussi suggérer Agde, où Alaric avait fait tenir un concile des évêques en 506, et, bien sûr, Toulouse. Dans ce cas, la mention d'Aire pourrait s'expliquer par une copie destinée au comte local.

<sup>702</sup> Lanz 2020, p. 207.

<sup>703</sup> Goulard 1996, p. 162 et 1997, p. 164-165.

<sup>704</sup> Il existe 3 *vitae* de saint Sever, évidemment apocryphes, qui datent du XI<sup>e</sup> siècle. De possibles indices de fortifications tardo-antiques ont aussi été retrouvés sur le plateau de Morlanne dominant Saint-Sever (Lanz 2020).

<sup>705</sup> Mussot-Goulard 1998. Cette attaque aurait eu pour but de contrer un raid de représailles prévu par les Goths depuis Barcelone contre la Carthage vandale. L'historienne s'appuie sur Jordanès (*Getica*, 36. 184) qui évoque l'inimitié entre Goths et Vandales, née, selon lui, du renvoi à la cour wisigothique d'une princesse répudiée et mutilée. Le supposé échec des Vandales à Palestrion est mis en parallèle avec la défaite des Huns aux Champs Catalauniques en 451.

<sup>706</sup> Pon, Cabanot 2010, p. 22.



fond de vérité. Comme Hydace atteste d'une attaque vandale en Galice en 445<sup>707</sup>, il suggère, avec prudence, la possibilité d'une alliance romano-vandale tournée contre les Suèves et, possiblement, contre les Goths qui aurait pu aboutir à une attaque sur Saint-Sever<sup>708</sup>. Cependant, en l'absence de confirmation nette par d'autres sources, il nous paraît plus prudent de renoncer à ces conjectures assez fragiles<sup>709</sup>.

#### 4. Une population novempopulaniennne peu visible dans les sources

Si la population dans son ensemble, hors aristocratie, n'apparaît guère dans les sources, peut-on malgré tout essayer de déterminer d'éventuels changements dans les structures agraires, dans l'utilisation de la monnaie voire dans les conséquences qu'aurait pu avoir une supposée persécution des catholiques par les Goths ariens ? En d'autres termes, des problèmes financiers et religieux peuvent-ils être reliés à la disparition de la *sors Gothica* en 507-508 ?

##### 4.1. Un changement des structures agraires ?

Concernant les structures agraires, nous ne sommes pas plus renseignés que pour la période précédente sur les parts respectives du travail libre et du travail servile. Si le *Code d'Euric* est bien contemporain de la *sors Gothica* (voir le débat *supra*, p. 106, note 607), il consacre de nombreux articles aux *servi*, de même que les autres codes de lois barbares ultérieurs comme l'a souligné P. Bonnassie<sup>710</sup>. Ces *servi* encourent de lourdes sanctions, y compris pour la faute de leur maître qui peut se défausser sur eux de sa responsabilité, par exemple, pour avoir déplacé indûment une borne ; la fuite d'un *servus* n'est pas prescrite avant 50 ans<sup>711</sup>. L'esclavage devait donc très probablement perdurer quoique des articles législatifs, qui peuvent renvoyer à un état bien antérieur de l'organisation sociale, soient très insuffisants pour en déduire une structure agraire. Toutefois, au moins dans un cas, une révolte servile, certes probablement limitée à un cadre domestique, est mentionnée par Sidoine Apollinaire au sujet du meurtre de son ami, le poète de cour Lampridius, assassiné par ses esclaves en 477-478<sup>712</sup>. Il semble

<sup>707</sup> Lanz 2020, p. 205. Hydace, *Chronicon*, 131 : *Wandali navibus Turonio in litore Gallaeciae repente advecti, familias capiunt plurimorum.*

<sup>708</sup> Dans le cadre de la paix vandalo-romaine de 442-455 (Lanz 2020, p. 205).

<sup>709</sup> L'hypothèse de J. Lanz d'une *vita* de saint Sever transposant la lutte contre les Vikings du duc Guillaume-Sanche en 981-982 paraît une piste de recherche plus prometteuse que cette très hypothétique attaque sur Saint-Sever (Lanz 2020). Elle est d'ailleurs soutenue par le rôle majeur de Guillaume-Sanche et de son épouse Urraca dans la fondation de l'abbaye de Saint-Sever en 988 (Pon, Cabanot 2020, p. 25).

<sup>710</sup> Bonnassie 1985.

<sup>711</sup> *Code d'Euric*, 276-277.

<sup>712</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VIII, 11, 11-13 (lettre datée de 477-478 par A. Loyer). Même concernant une affaire qui, dans ce cas précis, ne relevait pas d'une révolte généralisée d'esclaves, Sidoine, comme Paulin de Pella avant lui (voir *supra*, p. 88), évoque une *factio* qui aurait eu un chef (« Mais on se saisit immédiatement de celui qui avait été l'animateur, l'instigateur, le porte-enseigne de ce véritable complot et, quand tous ses autres complices eurent été arrêtés et examinés séparément, la crainte de la torture arracha de leur poitrine, malgré eux, la vérité sur leur crime », trad. Loyer 1961-1970, t. III, p. 116-117). Rien ne nous est dit sur les motivations des esclaves.

que la pratique d'adultes qui se vendent eux-mêmes ait existé, quoique dans une mesure difficile à déterminer<sup>713</sup> ainsi que des rapt de personnes libres, capturées au loin et vendues indûment comme esclaves, comme l'atteste Sidoine Apollinaire<sup>714</sup>.

D'autres articles du *Code d'Euric* concernent les bucellaires, soldats théoriquement libres mais que le texte de loi rapproche, par leur statut, des colons, attachés à leur terre<sup>715</sup>. A. d'Ors a supposé, peut-être un peu rapidement, que ces bucellaires ont été chasés pour éviter qu'ils ne changent de maître au bénéfice du plus offrant. Cependant, le code mentionne aussi des *saiones* qui, eux, ne reçoivent que des armes à leur engagement et ont la possibilité (théorique) de quitter leur maître sans devoir les restituer<sup>716</sup>. Faut-il alors imaginer de riches propriétaires, goths ou romains, à la tête d'armées privées pour partie installées sur leurs terres que ces derniers exploiteraient (dans le cas des bucellaires) et protégeraient ? Cela rejoindrait le modèle de transition post-romain des *warlords* proposé par certains historiens comme nous l'avons déjà vu (voir *supra*, p. 31). Cependant, cette hypothèse, qui n'est pas confirmée par d'autres éléments, n'est pas la seule possibilité car les structures étatiques n'ont pas totalement disparu avec l'arrivée des Wisigoths. Par ailleurs, comme nous l'avons déjà vu, il n'y a pas à accorder une grande valeur au témoignage de Salvien présentant,

---

Sidoine fait toutefois reproche à son ami d'avoir eu recours à des astrologues africains (*Ep.*, VIII, 11, 9), quoiqu'il avoue avec embarras son propre intérêt pour cette discipline ainsi que celui de son correspondant, le rhéteur de Périgueux et d'Agen, Lupus (*Ep.*, VIII, 11, 10). Les mages auraient prédit sa mort violente à Lampridius que Sidoine estime donc en partie responsable de son propre décès. Il serait sans doute aventureux d'en déduire une exécution déguisée de Lampridius par le pouvoir royal, même si le *Code Théodosien*, 9, 16 prévoyait la peine capitale pour les clients des astrologues. Était-elle réellement appliquée avec rigueur ? Prudemment, Sidoine se refuse à détailler par écrit son propre goût pour certaines pratiques magiques et propose à Lupus d'en parler de vive voix (*Ep.*, VIII, 11, 10).

<sup>713</sup> Pratique déjà attestée sous le Haut-Empire et que P. Veyne considère, mais peut-être de manière infondée, comme l'une des premières pourvoyeuses d'esclaves (voir Veyne 2001 et les arguments contraires de Reduzzi Merola 2021). Le *Code d'Euric* tend néanmoins à l'encadrer en prévoyant un âge minimum de 25 ans (*Code d'Euric* 300).

<sup>714</sup> Ce que mentionne Sidoine Apollinaire, au sujet d'une femme victime de brigands (les Varges), revendue en Auvergne sur le marché, et décédée dans la maison du *negotiator* de l'évêque de Clermont (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VI, 4). Le coupable désigné est un certain Prudent, depuis installé à Troyes, chez l'évêque Loup, auquel Sidoine adresse sa lettre pour que les parents de la femme bénéficient d'une compensation financière. Sous l'Empire, la pratique de la réduction en esclavage de libres après kidnapping était déjà fréquente et, à ce titre, sanctionnée (Ulpian, *Digeste*, 1,18,13 ; Jacques, Scheid 1996, p. 332). Dans l'Antiquité tardive, les attestations en sont également courantes (Delmaire 1999, p. 180-181 et n. 9, par exemple Augustin, *Ep.*, 10\* ; Théodoret, *Ep.*, 70 ; Jérôme, *Ep.*, 130, 7). Ce crime est dénoncé par le *Code d'Euric* (*Code d'Euric* 290) mais principalement pour garantir les droits de l'acheteur trompé.

<sup>715</sup> *Code d'Euric* 310. Certes, et contrairement aux colons, le *Code d'Euric* prévoit la possibilité que le bucellaire puisse quitter son patron mais au prix de telles contraintes que l'on peut se demander s'il avait intérêt à les satisfaire (rendre ses armes et la moitié des biens acquis au service de son maître, laisser sa fille sur le domaine pour que le propriétaire la marie, sans doute à un autre bucellaire). L'objectif semble être d'attacher les bucellaires à un domaine.

<sup>716</sup> *Code d'Euric*, 311. « Le *saio* ne reçoit que des armes, le *buccellarius*, par contre, non seulement des armes, mais aussi la terre sur laquelle lui et sa famille vivent » (Ors 1960, p. 242). *CE* 311 : le sayon qui quitte son maître garde ses armes contrairement au bucellaire. Pour d'Ors, les sayons seraient des « membres de la suite » d'origine gothique mais sans que, forcément, les bucellaires soient propres aux Romains et les sayons aux Goths.

pour des motifs religieux, la condition des colons comme meilleure sous la domination barbare<sup>717</sup>. Pour autant, l'idée d'une aggravation de la situation des colons, qui seraient désormais assujettis à leurs maîtres, et non plus seulement à leurs terres, comme l'écrivait déjà M. Bloch, n'est pas non plus démontrée<sup>718</sup>. Il vaut donc mieux admettre notre ignorance en matière d'évolution de l'organisation agraire.

#### 4.2. Un usage plus limité de la monnaie ?

Nous n'avons guère plus d'éléments concernant la monnaie ce qui n'est pas propre à la Novempopulanie ni même à l'Aquitaine wisigothique. Ainsi, les monnaies du V<sup>e</sup> siècle ont été très rarement trouvées, comme partout ailleurs<sup>719</sup>, ce qui a parfois conduit à croire, un peu rapidement, à une démonétarisation de l'économie. Il faut souligner la grande fragilité de nos connaissances comme l'indique J.-M. Le Brazidec<sup>720</sup>. À ce jour et, à notre connaissance, comme l'indique V. Geneviève, aucune monnaie wisigothique antérieure à 575 n'a été retrouvée en Novempopulanie. Dans le reste du royaume de Toulouse, la plupart des découvertes sont des trouvailles isolées, principalement languedociennes, à l'exception du trésor monétaire de Roujan, lui-même situé en Septimanie<sup>721</sup>. On peut néanmoins supposer que les monnaies qui circulaient en Novempopulanie sous les Wisigoths ont probablement été frappées à Toulouse bien que Narbonne ait aussi pu être un atelier<sup>722</sup>.

Les souverains wisigothiques ont frappé des monnaies d'or au nom des empereurs régnants, respectant ainsi formellement l'autorité nominative de ces derniers. Pour les monnaies d'or sous les

<sup>717</sup> Voir *supra*, p. 114 et note 633. L'objectif de l'évêque est d'obtenir un meilleur comportement des *possessores* gallo-romains en leur faisant honte (Ward-Perkins 2017, p. 51). Toutefois, pour certains historiens, comme J.-L. Bourdardchouk ou C. Wickham, le propos de Salvien correspondrait à une certaine réalité, en particulier pour les petits exploitants (qui auraient réussi « plus efficacement que l'aristocratie à garder le contrôle de leurs terres » en devenant plus autonomes. Voir aussi Perkins 2017, p.126-127 ainsi que Wickham 2005, p. 255-257, 535-550 et 828). Par ailleurs, les études d'archéomédecine ne montrent pas, en Novempopulanie, une amélioration de l'état sanitaire des populations pendant et après la dislocation de l'Empire romain (voir *supra*, p. 115). Quand c'est le cas dans d'autres provinces, l'interprétation des données reste difficile (Scheidel 2021, p. 382-383 souligne à juste titre qu'une épidémie peut provoquer la mort d'individus en bonne condition physique, faussant la perception de l'état sanitaire de la population).

<sup>718</sup> Dans cette optique, l'attachement explicite des tenanciers à leurs maîtres (et non à leur terre d'origine comme dans les constitutions impériales), prévu dans la *Lex Romana Visigothorum* sous Théodoric II, aurait abouti à un modèle proche du servage médiéval (Banaji 2011, p. 121-124. Bloch 1939-1940, p. 248 et n. 233) : « Déjà, là où une constitution impériale avait dit « que le colon soit rendu à sa terre d'origine », le manuel de droit romain rédigé, au début du VI<sup>e</sup> siècle, pour les besoins de l'État visigoth, écrivait : « qu'il soit rendu à son maître » (*LRV*, 5.10.1). Toutefois, comme le notait M. Bloch « Assurément le colon du IX<sup>e</sup> siècle demeure, comme son lointain prédécesseur, au regard de la loi, une personne libre (*ibid.*) ». Pour L. Di Cintio, le *Bréviaire* d'Alaric aurait été rédigé dans un contexte où le « colonat prévalait », ce qui est possible mais non prouvé (Cintio 2018, p. 90).

<sup>719</sup> Geneviève 2000, p. 69

<sup>720</sup> Le Brazidec 2020, p. 181.

<sup>721</sup> Geneviève 2013, p. 390 et fig. 6. On peut y rajouter quelques découvertes isolées à Oléron et sur la Loire (Anger, Blois).

<sup>722</sup> Le Brazidec 2020, p. 183. On ne peut bien sûr pas exclure un ou plusieurs ateliers qui auraient été propres à la Novempopulanie mais il ne nous en reste, pour l'instant, aucune attestation.

empereurs d'Occident, les émissions wisigothiques ont débuté à la fin du règne de Valentinien III (425-455), avec des *solidi*<sup>723</sup>, et continué sous celui de Sévère III (461-465), en particulier avec des *tremisses*. Après la fin de l'Empire romain d'Occident, on assiste à une reprise des frappes, notamment sous le règne d'Anastase, entre 491 et 507, date de la fin de la *sors Gothica*. Ces dernières monnaies, des *tremisses* également, se caractérisent par le type dit « au kangourou » en raison de la stylisation de la victoire du revers qui évoque cet animal<sup>724</sup>. F. López a pu étudier deux de ces monnaies dont l'une, au nom d'Anastase, a été retrouvée à St-Christoly-Médoc, en Gironde, donc en périphérie immédiate de la Novempopulanie. Le numismate attribue cette monnaie au début du règne d'Anastase, dans les années 490, en raison du « buste soigné », du « déploiement de l'intégralité des titres à l'avvers » ainsi que de la « masse élevée »<sup>725</sup>.

Quant aux frappes d'argent, on a longtemps pensé que les Wisigoths auraient arrêté d'en émettre, ce qui aurait pu être un symptôme de la démonétarisation du royaume, car l'argent est une monnaie divisionnaire. Certes, il jouait un rôle déjà marginal sous l'Empire romain, depuis les années 370, du fait de l'inflation et de l'absence de découvertes de nouveaux gisements argentifères<sup>726</sup>. Cependant, certains spécialistes, comme P. Schiesser, ont avancé l'hypothèse que les Goths aient émis des monnaies d'argent. Ils s'appuient notamment sur le fait que Constantin III, usurpateur soutenu par les Wisigoths, a frappé des siliques d'argent, dont des petits dépôts, enfouis après 411, ont été retrouvés dans le Tarn et en Ariège<sup>727</sup>. Par ailleurs, P. Schiesser a attribué aux souverains wisigothiques un *argenteus* découvert en Charente-Maritime et qui imitait un *tremissis* au nom de Valentinien III<sup>728</sup>. Cette hypothèse est renforcée par la trouvaille d'un autre *argenteus* sur l'ensemble funéraire de Beteluac-Porcheresse (Charente), imitant quant à lui une « monnaie d'Honorius au type de la Rome assise, émis après 420 et avant la fin du V<sup>e</sup> siècle d'après le contexte ». En effet, cette petite monnaie d'argent a probablement été déposée, comme obole à Charon, dans la bouche d'un mort qui était vraisemblablement, comme la plupart des autres défunts, de « culture gothique »<sup>729</sup>. Certes, on ne peut exclure des imitations locales qui auraient été seulement tolérées par le pouvoir goth. Mais même dans

<sup>723</sup> Si l'on interprète la marque RA // COMOB comme une marque d'atelier fictive. L'autre option serait d'en faire l'abréviation de R(ex) A(laricus) mais il faudrait expliquer pourquoi le dernier souverain de la *sors Gothica*, entre 484 et 507, aurait souhaité imiter les monnaies d'un empereur décédé une trentaine d'années avant le début de son règne.

<sup>724</sup> Le Brazidec 2020, p. 183 et p. 184, fig. 3.

<sup>725</sup> López, Seguin 2019, p. 29, p. 31-32. L'autre monnaie, au nom du même empereur, a été retrouvée dans le Gard, à Uzès.

<sup>726</sup> Le Brazidec 2020, p. 183-185.

<sup>727</sup> Le Brazidec 2020, p. 185. En Novempopulanie, la *villa* de Valentine a livré une pièce d'argent plus probablement mérovingienne que wisigothique (voir *infra*, p. 151, note 805).

<sup>728</sup> Schiesser 2012, p. 133.

<sup>729</sup> Djouad 2020, p. 320-323.

ce cas, elles tendraient à démontrer la monétarisation de la *sors Gothica*, bien que nous ne puissions pas préciser ce constat pour la Novempopulanie.

Concernant les frappes de bronze, l'arrêt des frappes officielles est intervenu au plus tard vers 420 après une forte réduction dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>730</sup>. Au V<sup>e</sup> siècle (et dans les siècles suivants), le stock de bronze hérité ainsi que des imitations continuent à circuler. Par exemple, les « émissions au cavalier » et les *Spes*, découverts dans les deux dépôts de la basilique et du monument à enceinte circulaire de St-Bertrand-de-Comminges, peuvent dater de la fin du IV<sup>e</sup> siècle ou du début du V<sup>e</sup> siècle – leur enfouissement remontant probablement à la première moitié du V<sup>e</sup> siècle<sup>731</sup>. Toujours à St-Bertrand-de-Comminges, malgré le faible nombre de cas recensés, on retrouve une pratique attestée par ailleurs à Argelliers (Hérault), de rognage et de cisailage de monnaies de bronze, en l'occurrence des Ae4 théodosiens. Pour J.-P. Bost, « cette pratique est assurément tardive et (...) elle a connu son plus grand développement vers le milieu du V<sup>e</sup> siècle et même après (...) ». Elle laisse supposer que ces monnaies avaient peut-être plus de valeur par leur poids que de valeur fiduciaire<sup>732</sup> et, surtout, que comme dans le reste de la Gaule et de la *sors Gothica*, les monnaies, peut-être plus encore qu'aux siècles précédents, étaient rares sans toutefois avoir disparu. Si l'évêque Avit de Vienne, dans sa correspondance, voit un présage de la « ruine future » d'Alaric II dans l'ordre que le roi avait donné de dévaluer les monnaies, peu avant la disparition de la *sors Gothica*, il est douteux d'en conclure, comme le fait M. Ruche, que la « situation économique (de son royaume) ne devait guère être brillante » car, comme l'a par exemple montré J.-M. Carrié, il n'y a pas de corrélation mécanique entre les émissions monétaires et l'économie, dont l'état nous reste inconnu<sup>733</sup>.

Au final, les quelques indices, bien maigres il est vrai, dont nous disposons nous inclinent à croire que la monnaie n'a pas complètement disparu en Novempopulanie comme dans le reste du royaume. L'absence de toute trouvaille de monnaies d'or ou d'argent (mais non de bronze) dans le cadre de ses limites est insuffisante pour conclure, un peu rapidement, à une démonétarisation complète de l'économie. Certes, c'est peut-être un argument pour estimer que le niveau de vie, y compris des possédants, avait dû diminuer (voir *supra*, p. 107-113). Surtout, l'utilisation continue du

<sup>730</sup> Delmaire 1983.

<sup>731</sup> Bost 1997, p. 52 et p. 224.

<sup>732</sup> Le Brazidec 2020, p. 185. Ces monnaies coupées semblent attestées à St-Bertrand-de-Comminges, bien qu'elles ne « soient pas très nombreuses » avec « seulement 10 exemplaires » (Bost 1997, p. 52-53). « Nous proposons cependant les années 400-430 pour la datation des deux pseudo-trésors (basilique et enceinte circulaire). « Des ensembles comprenant des séries allant des antoniniens gallo-romains aux émissions valentiniano-théodosiennes ne sont pas si étranges dans le contexte de récupération générale des monnaies, et pas seulement des monnaies, qui est celui de la fin de l'Antiquité » (*ibid.*). La pratique est peut-être déjà présente dans le trésor de la place d'Esquirol de Toulouse (fin IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup>) qui comprend notamment un « antoninien coupé de Philippe I », des « fragments de bronze frustes de différents modules » comme si « l'on accord(ait) à la monnaie une valeur métal au-delà de la valeur faciale » (Geneviève 2000, p. 61-62).

<sup>733</sup> Carrié, Rousselle 1999, p. 131-132.

bronze, qu'il s'agisse d'un stock hérité, d'imitations ou de monnaies découpées, prouve que les habitants devaient continuer à utiliser des pièces, même si nous ne nous savons pas pour quels types d'achats. Enfin, il n'y a pas nécessité de relier la disparition de la *sors Gothica* avec des problèmes économiques et financiers comme le fait M. Rouche.

#### 4.3. La question religieuse : des catholiques persécutés par les Goths ariens ?

Une autre cause a été souvent alléguée comme expliquant la disparition du royaume de Toulouse : le maintien de l'arianisme des Goths et les persécutions que ces derniers auraient fait subir à la population catholique aquitano-romaine, en particulier sous le règne d'Euric<sup>734</sup>. B. Dumézil a montré que la « persécution » d'Euric ne reposait sur aucun fondement solide. En effet, elle s'appuie surtout sur l'interprétation polémique que fait Grégoire de Tours d'un passage de Sidoine Apollinaire. Alors que l'évêque de Clermont évoque dans une lettre la vacance des sièges épiscopaux catholiques (voir *supra*, p. 123) – peut-être pour des raisons politiques ou purement pratiques en raison du faible peuplement de certaines cités – et ses conséquences, en particulier l'absence d'ordination de prêtres, d'où un abandon de certaines églises rurales<sup>735</sup>, le chroniqueur mérovingien interprète cela en termes de persécution religieuse, visiblement par hostilité envers les Goths<sup>736</sup>. Contrairement à ce qu'écrit M. Rouche, il est très douteux d'affirmer qu'on « essaya de détourner le peuple chrétien de la pratique (catholique) ou que « des églises furent détruites comme celles de *Pompeiacum* » car ce raisonnement s'appuie sur des sources tardives et postérieures à la conquête franque du royaume de Toulouse, qu'elles cherchent à justifier par une prétendue « persécution arienne »<sup>737</sup>. Si des églises, à l'origine catholiques, furent sans doute dévolues au culte arien, d'autres ont probablement été construites *ex nihilo*. À défaut d'exemples connus en Novempopulanie, à Toulouse, l'église de la Daurade, comme l'écrit J.-L. Bourdardchouk, « distante de 300 m par rapport à l'aile occidentale du palais » ainsi que la basilique funéraire de St-Pierre-des-Cuisines<sup>738</sup>, sise également « non loin du palais » mais au « pied

<sup>734</sup> En ce sens Rouche 1979, p. 40-41 pour lequel « la persécution dut commencer en 466, comme celle d'Hunéric, autre arien convaincu, en Afrique Vandale (...), en Aquitaine on visait à faire disparaître l'épiscopat catholique ».

<sup>735</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 7-9. L'auteur atteste aussi l'exil de deux collègues de son destinataire, Basilius d'Aix, Crocus et Simplicius, chassés de leurs sièges, peut-être des évêques suffragants de Basilius davantage que des évêques d'autres diocèses (sinon l'expression *vestros collegas* perd son sens, *contra* Loyen 1961-1970, t. III, p. 190-191, n. 29).

<sup>736</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, II, 25 : Euric aurait notamment fait bloquer les entrées des églises catholiques par des ronces alors que, dans la lettre à Basilius citée par Grégoire, c'est l'état d'abandon des églises, privées de desservants, qui explique la présence de ronces (Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 8).

<sup>737</sup> *Contra* Rouche 1979, p. 41 : l'auteur reprend à son compte les propos de Grégoire de Tours, lequel s'appuie notamment sur la *Passion de saint Vincent d'Agen* (Gaiffier 1952 (éd.), 6, 180) qu'il cite à deux reprises dans son œuvre, dans son portrait à charge des Goths ariens (voir Colin 2008, p. 30 et p. 108 ainsi que Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 35 et *Gloria Martyrum*, 104).

<sup>738</sup> A proximité de la basilique, des fouilles menées en 2011, ont montré la présence d'un probable « mausolée d'époque wisigothique », lequel, par ses dimensions et sa forme, a été rapproché de celui de Théodoric, à Ravenne ou de celui de Maxence, à Rome (Catalo 2019 p. 49-63 et 2020, p 249-251).

des remparts », ont probablement été utilisées par les Goths ariens<sup>739</sup>, durant la *sors Gothica*. Mais les archéologues débattent encore, sans argument décisif, de la date de construction de ces monuments, soit attribués à la fin du IV<sup>e</sup> siècle, peut-être sous l'épiscopat catholique d'Exupère, soit au début du V<sup>e</sup> siècle sous l'autorité des souverains wisigothiques<sup>740</sup>. Il n'est donc pas sûr qu'ils aient été pris aux catholiques d'autant que le programme iconographique de la Daurade a dû représenter un coût considérable, peut-être plus accessible à un roi qu'à un évêque<sup>741</sup>. Concernant, la basilique Saint-Sernin, on ne peut pas non plus retenir l'idée de M. Rouche que les Goths s'en emparèrent « pour interdire les pèlerinages »<sup>742</sup>.

Il semble que, derrière les protestations de clercs catholiques, se cache une peur d'un possible succès de l'arianisme auprès des populations aquitaines, et peut-être même des clercs, notamment quand Sidoine vitupère contre un probable prédicateur arien, Modaharius, dans une lettre du printemps 475, écrite à son collègue d'Aix, lequel aurait « triomphé » de cet « ennemi menaçant » par la puissance de son verbe, en présence de l'évêque de Clermont<sup>743</sup>. Certes, le propos est crypté mais le passage est associé aux « bergeries de l'Église rongées par la dent du loup », ce qui serait facilité par la menace pesant sur les « nuques des pasteurs endormis »<sup>744</sup>. Il est possible qu'une « controverse

<sup>739</sup> La proximité de la Daurade avec le palais pourrait en faire le lieu où Théodoric II allait prier selon la description célèbre mais aussi très succincte de Sidoine Apollinaire (*Ep.*, I, 2, 4 : *antelucanos sacerdotum suorum coetus minimo comitatu expetit, grandi sedulitate veneratur*, « il gagne les assemblées de ses prêtres tenues avant le jour avec une très petite suite mais c'est avec une grande application qu'il adresse ses prières »). Toutefois, Saint-Pierre-des-Cuisines est aussi une bonne candidate car également proche du palais et, surtout, alignée, au niveau de son orientation et de ses accès, avec le probable mausolée des rois goths (Catalo 2019, p. 59, fig. 19b et p. 61).

<sup>740</sup> Bourdartchouk 2020, p. 203-204.

<sup>741</sup> Bourdartchouk 2020, p. 203 : « L'ensemble, de dimensions conséquentes par rapport aux autres églises toulousaines de la fin de l'Antiquité dont on connaît la structure, a nécessité des moyens colossaux au regard de la nature des matériaux mis en œuvre et de la complexité du projet » avec notamment « une abside polygonale à sept côtés », le tout « recouvert d'une superbe mosaïque polychrome à fond d'or où se détachaient des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament ». Toutefois, on peut aussi penser à des embellissements ultérieurs d'une église à l'origine catholique mais transférée à l'arianisme.

<sup>742</sup> *Contra* Rouche 1979, p. 41. L'auteur doit néanmoins reconnaître la fragilité des affirmations de « certaines sources hagiographiques (mérovingiennes qui) font allusion aux persécutions d'Euric » (*ibid.*).

<sup>743</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 2 : *Igitur, quia mihi es tam patrocinio quam dilectione bis dominus, pariter et quod memini probe, quo polleas igne sensuum, fonte verborum, qui viderim Modaharium, civem Gothum, haereoseon Arrianae iacula vibrantem quo tu spiritualium testimoniorum mucrone confoderis*. (« Donc, puisque, à mes yeux, tu es deux fois mon seigneur, autant par ton patronage que par ton amour, de même que, parce que je me souviens fort bien qu'avec le feu de tes pensées, avec la source de tes mots, tu peux être très puissant, moi qui ai pu voir par quelle pointe des preuves spirituelles tu as percé de coups Modaharius, citoyen Goth, brandissant les javelots de l'hérésie arienne »).

<sup>744</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 2-3 : *qualiter ecclesiasticas caulas istius aetatis lupo, qui peccatis pereuntium saginatur animarum, clandestino morsu necdum intellecti dentis arrodatur. Namque hostis antiquus, quo facilius insultet balatibus ovium destitutarum, dormitantum prius incipit cervicibus imminere pastorum* (« De quelle manière ce loup de notre temps ronge les bergeries de l'Église, lui qui se repaît des péchés des âmes qui périssent par une morsure discrète sans qu'on ait encore senti sa dent. En effet, l'antique ennemi, pour pouvoir plus facilement triompher des bêlements des brebis abandonnées, commence d'abord à menacer les nuques des pasteurs qui dorment »). Le loup, comme l'antique ennemi, désigne le diable, personnifié ici par Modaharius

théologique » publique ait eu lieu entre l'orateur catholique et son concurrent arien comme le veut M. Rouche<sup>745</sup>. Mais, il est peut-être plus vraisemblable d'imaginer un sermon de l'évêque Basilius condamnant *in absentia* les positions de Modaharius. Nous avons déjà évoqué, dans notre master 2, un passage du *Gloria Confessorum* de Grégoire qui peut être interprété comme « une tentative de décrédibiliser l'arianisme. L'évêque de Tours y évoque la persécution d'un prêtre nicéen par un prêtre arien qui lui aurait interdit de baptiser – ce qu'il aurait malgré tout pu continuer à faire discrètement<sup>746</sup>. La fin du texte prouve le caractère polémique de l'extrait puisque tous les enfants baptisés par le prêtre arien sont censés mourir avant la fin de la Pâques alors que les autres continuent à vivre »<sup>747</sup>. Implicitement, Grégoire reconnaissait peut-être que, dans l'Aquitaine wisigothique, l'arianisme avait connu un certain succès auprès des fidèles gallo-romains. Devenir Arien pouvait constituer, pour un catholique, l'un des moyens d'intégrer « l'ethno-classe dominante » gothique, selon le concept utilisé par P. Briant pour l'Égypte soumise aux souverains perses – ce qui semble confirmé par l'association étroite entre identité gothe et arianisme, en particulier chez Sidoine<sup>748</sup>. Nous n'en avons malheureusement gardé guère d'exemples et il était certes possible de servir à la cour tout en restant catholique comme ce Maximus, ancien officier des rois goths et qui devint prêtre catholique après son départ de Toulouse<sup>749</sup>.

Même s'il n'y a pas eu de persécutions, les privilèges dont devaient nécessairement bénéficier les ariens ont dû provoquer des tensions avec le clergé catholique, mais sans doute variables selon les

---

l'Arien et non, me semble-t-il, par Euric, avec lequel Sidoine est, dans ses écrits en tout cas, beaucoup plus modéré puisqu'il respecte son pouvoir en ne lui reprochant que son anti-catholicisme (*Ep.*, VII, 6, 4-6. *Contra Loyer* 1961-1970, t. III, p. 190, n. 22). Si le passage nous semble évoquer des conversions de fidèles catholiques à l'arianisme, dans l'image de la morsure de la dent du loup, les clercs ne semblent pas non plus épargnés par ces conversions, à moins de supposer une allusion à un manque de vigilance de leur part.

<sup>745</sup> M. Rouche fait de Modaharius un évêque arien, ce qui est possible mais non démontré : « Ardents prosélytes, (les Ariens) avaient des évêques cultivés capables, comme Modaharius par exemple, d'avoir une controverse théologique avec Basilius, évêque et ami de Sidoine » (Rouche 1979, p. 40). Modaharius est simplement décrit comme *civis Gothus* (*Ep.*, VII, 6, 2) et nous ne savons rien d'autre de lui que ce que nous en dit Sidoine.

<sup>746</sup> Grégoire de Tours, *Gloria Confessorum*, 47. Cette interdiction semble prise au pied de la lettre par Rouche, 1979, p. 41.

<sup>747</sup> Pelat 2016, p. 45-46. Faravel 2005, p. 152 semble utiliser ce récit sans distance critique. De même, la part de *topos*, littéraire, d'une part, quand Sidoine Apollinaire, dans certaines de ses lettres, se désole de l'état des églises (qu'il n'attribue pas explicitement à l'arianisme) et hagiographique, d'autre part, sur la tentative de destruction par un Goth puis la restauration de l'église de Pompéjac en Lot-et-Garonne, dans la *Passion de Saint-Vincent d'Agen* (Gaiffier 1952, éd.) ne nous semblent pas suffisamment prise en compte par cet auteur.

<sup>748</sup> Briant 1988, p. 137-173. Il semble bien que l'arianisme soit clairement associé, dans l'esprit de Sidoine, à l'ethnie des Goths comme c'est le cas pour Modaharius, *civis Gothus* (voir *supra*, p. 134, note 743).

<sup>749</sup> Maximus était probablement officier au service des rois goths (*palatinus* dans *Ep.*, IV, 24,1 ; *miles* dans *Ep.*, IV, 24, 6 – le roi burgonde Chilpéric a une *militia* dans *Ep.*, V, 6,1). Sidoine est en effet sollicité quand il part pour Toulouse et fait un détour pour fléchir le créancier Maximus, son ami (vers 465-467, selon Loyer 1961-1970, t. II, p. 165). Il critique de manière voilée la *barbaram instantiam* de Maximus à recouvrer la dette (IV, 24, 5) même si la démarche est en partie légale (fondée sur l'*auctoritas publica* selon IV, 24, 2 – probablement celle des Goths). Bien que décrit comme un saint homme devenu prêtre, Maximus n'était pas forcément si différent d'un Séronat. Sa nouvelle fonction ne l'avait pas empêché d'exiger illégalement un intérêt – comme il le reconnaît par ailleurs.



époques. Ainsi, comme nous l'avons déjà vu, sous Théodoric I<sup>er</sup>, la différence religieuse n'aurait pas empêché l'évêque d'Auch Orens, si on en croit sa *vita*, d'être ambassadeur pour le compte du roi, en 439 (voir *supra*, p. 95-96)<sup>750</sup> – mais, contrairement à ce que nous dit B. Dumézil, sans utiliser le concept de *bellum iustum* au service du roi<sup>751</sup>. Des religieux ariens et catholiques devaient d'ailleurs fréquenter habituellement la table royale puisqu'Euric invita à dîner l'évêque Épiphanes de Pavie, en 475 – mais ce dernier déclina l'offre de peur de déjeuner avec des prêtres ariens<sup>752</sup>. Il est toutefois improbable que la concorde ait régné entre ces prêtres de religions différentes, même à la table royale, contrairement à ce qu'écrit un peu rapidement B. Dumézil<sup>753</sup>, alors que les *vitae* – dont l'authenticité est certes parfois

<sup>750</sup> *PL*, AASS, mai, t. 1, 3 p. 61-62. Malgré A. Becker qui nuance la participation à des négociations des évêques gallo-romains, en tant que légats officiels des rois barbares. Elle ne serait attestée qu'après le traité de 475 avec Euric (« l'aristocratie gallo-romaine comprend alors que le combat est définitivement perdu et s'engage aux côtés des nouveaux maîtres de la Gaule en mettant à leur service ses compétences », Becker 2014, p. 58). Pour A. Becker, les évêques Graecus de Marseille, Léontius d'Arles, Faustus de Riez et Basilius d'Aix que l'on suppose souvent avoir été les légats de Julius Nepos et d'Euric au même titre qu'Épiphanes de Pavie ou avant lui le questeur du palais Licinianus, n'auraient que participé aux négociations (lecture fine de Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII,7,4 : *per vos legationes meant ; vobis primum pax quamquam principe absente non solum tractata reseratur, verum etiam tractanda committitur*, « C'est par vous que passent les ambassades, c'est à vous, d'abord, qu'est dévoilé, quoique le prince soit absent, non seulement le traité de paix mais encore qu'est même confiée la paix à négocier »). Toutefois, l'historienne rappelle qu'Hydace de Chaves, *Chronique*, 101, mentionne une ambassade du roi suève Herméric auprès de Valentinien III, en 433, laquelle était menée par un évêque (*id.*, n. 12).

<sup>751</sup> *Contra* Dumézil 2005, p. 568 : « Ajoutons enfin que les évêques occidentaux vivant sous domination arienne n'hésitèrent pas parfois à user du concept de *bellum iustum* pour défendre les intérêts des rois hérétiques. En 439, saint Orens accepta de plaider la cause du wisigoth Théodoric II dont la *patria* aquitaine était 'injustement' attaquée par les troupes impériales romaines ». Rien ne nous est dit dans la *Vita* sur le caractère légitime ou non de l'attaque romaine ; le saint cherche simplement à aider le roi parce que ce dernier l'a prié d'intervenir (*PL*, AASS, mai, t. 1, 3, p. 61-62 : *ita coactus, a sancto Dei servo Orientio poposcit praesidium et legationem eius proponere destinavit, ut eius auxilio terribilem impetum tantae virtutis mitigaret. iam supplicationem beatus Orentius libenti animo amplectens, non pro haereseos erroris squalore contempsit sed ut eius tribulationibus subveniret, famulus Dei protinus iter arripuit* (« Ainsi contraint, le roi demanda sa protection au saint serviteur de Dieu Orens et le décida à offrir son ambassade pour qu'il apaisât, par son aide, la terrible attaque d'une si grande puissance. Or, le bienheureux Orens, **accueillant bien volontiers cette prière, ne méprisait pas son hérésie en raison de la crasse de l'erreur** mais, **pour subvenir aux tourments du roi**, le serviteur de Dieu prit aussitôt la route », nous soulignons). Notons que dans la *Vita*, pour montrer la puissance d'Orens, c'est en fonction de leur attitude envers le saint que les personnages reçoivent leur rétribution. Ceux qui le prient comme le roi et Aetius sont récompensés, pour le premier par la victoire, pour le second par la vie sauve. Par contre, Litorius, qui méprise le saint et méprise son ambassade est puni par sa capture devant Toulouse.

<sup>752</sup> Il était certes plus invité en tant qu'ambassadeur du roi qu'en tant qu'évêque mais il refusa, malgré tout, la proposition. Ennode de Pavie, *Vita Epifani*, *MGH*, AA, 7, p. 95, l. 92-95 : *ad quem statim precatorum turba dirigitur, ut secuturo die regis epulis interesset, quem ille iam compererat iugiter per sacerdotes suos polluta habere convivia. Cui excusavit dixitque sibi non esse in more positum alienis aliquando prandiis vesci, perendie se magis velle proficisci* (« Vers lequel Épiphanes, aussitôt, la foule des solliciteurs se dirige pour que, le jour suivant, il assistât au banquet du roi, dont l'illustre Épiphanes avait déjà appris qu'il tenait continuellement des festins souillés par ses propres prêtres. Mais Épiphanes lui opposa en s'excusant un refus et lui dit qu'il n'avait pas été établi dans sa manière de vivre de se nourrir jamais des repas d'autrui, qu'il voulait plutôt partir le surlendemain »). Le refus d'Épiphanes, ambassadeur et évêque étranger, qui n'était donc pas un sujet d'Euric, me semble insuffisant pour rejeter toute idée d'un repas commun entre ariens et catholiques. L'invitation du roi, présenté comme favorable à Épiphanes, semble au contraire montrer que, dans son esprit, un tel repas n'avait rien d'anormal, en tout cas dans le contexte de son royaume (en ce sens, Dumézil 2005, p. 759 note 1713).

<sup>753</sup> Dumézil 2005, p. 323 et note 1715 : « La cour de Toulouse constituait comme un résumé de l'harmonie interconfessionnelle du royaume. Là, des évêques catholiques s'asseyaient à la même table que les rois et les

contestée<sup>754</sup> – montrent une opposition religieuse nette qui, il est vrai, pouvait s’accompagner d’accommodations, par exemple, de l’acceptation par l’évêque catholique de manger des viandes<sup>755</sup>, pourtant jugées impures<sup>756</sup>, pour obtenir une grâce du roi, malgré les menaces des puissants courtisans, sans doute pour partie ariens comme à la fin de l’hagiographie de saint Orens. Quant à l’építaphe de Sulinus, prêtre catholique de Toulouse, datée imprécisément du V<sup>e</sup> siècle, elle manifeste,

---

prêtres ariens, aux côtés aussi des Grands wisigoths encore païens, en l’honneur de qui des viandes sacrifiées étaient dressées. Les nicéens donnaient du mon fils aux homéens, sans que personne n’y trouve à redire ». L’auteur s’appuie sur une lettre d’Hilaire à Léonce d’Arles, le 3/11/462 à propos de Frédéric, frère de Théodoric II : *magnifico vero, filio nostro Fritherico*, (MGH, Ep., III, *Epistolae Arelatenses*, 15, p. 23). Mais la lettre citée concerne surtout l’usurpation par un diacre Hermès de l’épiscopat de Narbonne. L’évêque Hilarius cherche à obtenir des lettres de recommandation auprès du frère du roi, Frédéric, pour mettre fin à cette usurpation (un diacre Jean l’a déjà fait de lui-même, semble-t-il, mais Hilarius veut obtenir la même chose d’évêques dont Léonce d’Arles auquel il reproche son inaction et le fait qu’il n’ait même pas informé Hilarius). Diplomatiquement, Hilarius qualifie donc le frère du roi, arien, de ces mots *magnifico vero, filio nostro* sans que cela soit un quelconque manifeste de tolérance religieuse envers son arianisme.

<sup>754</sup> Ces *vitae* sont l’objet depuis longtemps d’un débat historiographique qu’il ne nous est pas possible de trancher, faute d’argument décisif. Pour certains historiens, les hagiographes se seraient contentés de romancer des passages, en l’occurrence, pour la *Vita Orientii*, de Salvien, *De Gubernatione Dei*, VII, 9 et 10, 39 – que l’on a relié à l’ambassade envoyée à Litorius en 439 – et d’Ennode de Pavie, *Vita Epifani* (voir *supra*, p. 136, note 752) pour le récit du dîner chez le roi (en ce sens, Courcelle 1947, p. 174-177 et note 3 p. 175). Mais si la vie de saint Vivien de Saintes est probablement d’époque mérovingienne (Heinzelmann 2010, p. 61), la première *Vita Orientii* a de bonnes chances d’être antérieure à 507 car elle présente positivement le roi goth Théodoric I<sup>er</sup>, pieux et respectueux d’Orens, ce qui n’aurait pas de sens après la conquête de l’Aquitaine (Dumézil 2005, p. 965. Rouche, 1979, p. 31-32 a soutenu que la mention de la *patria* renvoyait au royaume de Toulouse, alors qu’une allusion à la cité est préférable, voir *supra*, p. 95-96). Comme F. Peloux l’a noté, « la récente découverte de nouveaux manuscrits plus anciens devrait inviter à une reprise complète de ce dossier complexe qui montre un évêque catholique aux côtés des ariens » (Peloux 2020, p. 124).

<sup>755</sup> *Vita sancti Orientii*, AASS, mai, t. 1, V, p. 61 : *Quidam igitur vir nobilissimus genere, ex Hispaniis, praedives facultatibus, invidiam pessimi accusatoris incurrit, apud quem regis animus ita est aggravatus ut eo iure ad occidendum exhiberetur. Ad sancti itaque Orientii patrocinia transmissi sunt fideles, qui eum ut pro eius, vitae spatio interveniret deprecati sunt. Tunc congratulabundus sanctus ad regem venit, et ab ipso ad convivium est invitatus. Et cum initio regalis prandii, more solito barbarorum, mensa magnis fuisset carniū ferculis onerata, rex ille humili prece poposcit ut sanctus Orientius quod pro parcimoniae consuetudine non faceret, pro charitate carnalē ederet refectionem. Quod si faceret, quaecumque vellet a rege obtineret. Tunc, ipse ut regalibus animis satisfaceret, suo tactu sanctificavit epulas et laudavit, et hinc fidem poposcit a rege ut quaecumque vellet apud regis animum obtineret. **Contaminatis igitur carnibus insolitus cibus supermiscetur.** Quo viso, ne hoc quod a rege petebat impetrare potuisset, turba circumstantium potentum ei comminari coepit. Sed tamen beatus Orientius pollicitum a rege praemium postulavit, qui non auri argentique talenta, non praediorum culmina, non agrorum spatia quaesivir, sed vitam eius Hispaniensis sibi praestari poposcit, ante cujus faciem mors terribilis exitum vitae prolato jam gladio minabatur. Cujus supplicationi rex contraire non valens, concessit ea quae petiit* (nous soulignons le passage).

<sup>756</sup> Pourquoi ces viandes sont jugées impures n’est pas clair. Si l’on traduit le passage que nous soulignons à la note 755, nous obtenons : « Donc, cette nourriture inhabituelle est mêlée de viandes souillées ». Le caractère inhabituel du mets peut s’expliquer par le régime alimentaire très frugal du saint qui a été précédemment mentionné (*parcimoniae consuetudinem*). Il est difficile de croire que des viandes avariées auraient pu être présentes à la table royale. B. Dumézil a donc proposé d’y voir des viandes qui auraient été sacrifiées aux dieux par une partie de l’aristocratie wisigothique qui serait restée polythéiste (Dumézil 2005, p. 787-788, note 2486). Mais, contrairement à ce que dit l’auteur, la source ne parle pas de viandes sacrifiées à la cour de Théodoric II, et (ne) laisse donc (pas forcément) supposer le respect par ce roi des coutumes païennes » (ibid.). Nous pensons qu’il vaut mieux reconnaître notre ignorance sur ce point.

de manière à peine cryptée, son souhait de disparition de l'arianisme sur son sarcophage – lequel devait être visible des fidèles<sup>757</sup>.

Il est vrai que la personnalité du souverain et les circonstances pouvaient jouer. Ainsi, Sidoine, mais il n'était pas encore évêque, nous présente, vers 455, un Théodoric II, certes confit en dévotion lors des messes ariennes matinales mais plus par habitude que par croyance véritable<sup>758</sup>. À l'inverse, Euric, en 475, est décrit comme un arien convaincu, attribuant tous ses succès à sa religion même s'il faut peut-être faire la part d'une certaine rancune de Sidoine à la date de la rédaction<sup>759</sup>. Si nous n'avons pas de témoignage direct concernant les convictions religieuses d'Alaric II, ce dernier chercha visiblement à se rapprocher du clergé catholique, notamment lors du concile d'Agde de 506, probablement par calcul face à la menace franque<sup>760</sup>. Certes, les sources mérovingiennes ont insisté sur la dimension religieuse de la conquête de l'Aquitaine, en présentant des populations de Gaule méridionale appelant de leurs vœux la conquête franque<sup>761</sup> – et Clovis lui-même comme un anti-arien convaincu<sup>762</sup> – alors que sa conversion n'est pas assurée à cette date<sup>763</sup>. Toutefois, même Grégoire de

<sup>757</sup> Barthet, Jacquet 2020, p. 206-207. *Hic requiescet bene me/morius Sulinus, pr[es]b(ite)r trinitas / inseparabilis non sequestreres / ab invocantibus te amen* (« Ici repose Sulinus, de bonne mémoire, prêtre. Trinité indivisible, que tu ne sois pas séparée (voie passive du subjonctif présent : la forme attendue est *sequestreris*) par ceux qui t'invoquent. Amen »). Je pense qu'il vaut mieux traduire « par ceux » plutôt que « de ceux » contrairement à ce que propose P. Cabau (*ibid.*) : les dévots ne doivent donc pas « séparer la trinité », en subordonnant le fils au Père comme les Ariens, mais bien prier les trois hypostates de Dieu, consubstantielles selon le symbole de Nicée. La formule est cependant quelque peu cryptée, sans doute pour éviter de contrarier le pouvoir gothique. Le monument était probablement disposé dans la nécropole de Saint-Sernin. L'inscription était forcément visible au moment des obsèques et, probablement aussi après pour les fidèles venus se recueillir (l'inscription s'expliquerait mal dans le cas contraire).

<sup>758</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, I, 2, 4.

<sup>759</sup> Sidoine Apollinaire, *Ep.*, VII, 6, 6. La lettre est datée du printemps 475, peu avant la reddition de Clermont alors que Sidoine est contraint de négocier par l'intermédiaire du destinataire, l'évêque Basilius.

<sup>760</sup> Cette politique d'Alaric II a été diversement appréciée. Pour M. Rouche, c'était celle d'un prince aux abois alternant mesures d'autorité, comme l'exil des évêques Ruricius de Limoges et Césaires d'Arles, en 505, et tentatives de rapprochement (Rouche 1979, p. 46). À l'inverse, I. Wood estime qu'Alaric II inscrivait sa démarche de conciliation avec les catholiques dans la durée (Wood 1985, p. 258). Il n'est guère possible de trancher au vu de la faiblesse et de la partialité des sources disponibles.

<sup>761</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, II, 35-36.

<sup>762</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, II, 37. Ces passages semblent être pris sans trop de recul critique par Rouche 1979, p. 46. De même, les impiétés et miracles attestés par Grégoire comme censés annoncer la fin de la *sors Gothica*, pourtant retenus par l'historien, ne semblent guère avoir de valeur probante (Rouche 1979, p. 46 garde pourtant l'histoire du clocher abattu par Alaric, et celle de l'évêque Eugène d'Albi qui aurait été martyr des Ariens alors que ces événements ont été probablement réinterprétés voire inventés par Grégoire dans une optique anti-arienne).

<sup>763</sup> Malgré le récit de la conversion de Clovis que nous a livré Grégoire et qui place le baptême du roi la 15<sup>ème</sup> année de son règne, soit vers 496 (*DLH*, XXX). Mais le lieu avancé, à Reims, est contredit par une lettre de l'évêque Nizier de Trèves, qui évoque une conversion à Tours sans préciser de date. Les deux sources sont beaucoup plus tardives que l'événement lui-même, respectivement vers 575 et 566, ce qui a amené les historiens à proposer d'autres interprétations. Par exemple, M. Rouche a avancé l'année 498, date où Clovis a séjourné à Tours avant une campagne militaire (Rouche 1979, p. 45-46). I. Wood, quant à lui, a souligné la fragilité de la chronologie de Grégoire (Wood 1985, p. 254) et estime que le baptême a dû avoir lieu au lendemain de la conquête de l'Aquitaine, ce qui changerait complètement la perspective, peut-être au moment de la cérémonie du consulat

Tours doit reconnaître que le fils de Sidoine Apollinaire ainsi que de nombreux sénateurs arvernes, pourtant catholiques, sont morts à Vouillé aux côtés d'Alaric II<sup>764</sup>. Ce témoignage, authentifié par le critère d'embarras de la source, est bien plus crédible que la tradition qui attribue à l'évêque Galactorius de Lescar une révolte contre les Wisigoths, à la tête d'une troupe armée, en 507-508, et qui se serait achevée par la mort du religieux<sup>765</sup>. Si des évêques et des nobles de Novempopulanie – ou du reste de l'Aquitaine – avaient massivement soutenu Clovis, Grégoire aurait eu tout intérêt à le mentionner à cet endroit pour atténuer le caractère gênant de sa révélation sur les aristocrates auvergnats<sup>766</sup>. Au final, si on peut légitimement penser que la différence de croyances a pu en partie nuire aux rapports entre les Goths et le clergé catholique<sup>767</sup>, il convient sans doute de ne pas surestimer l'importance du facteur religieux dans la victoire de Clovis. Ce dernier a probablement bénéficié, en plus de son réel talent militaire, prouvé par ses victoires précédentes, en particulier contre le royaume de Syagrius (486) et contre les Alamans, de circonstances favorables. I. Wood note la probable alliance entre Clovis et le roi des Burgondes en 507-508<sup>768</sup>. On peut y rajouter l'impossibilité où se trouvait sans doute Théodoric Le Grand d'intervenir rapidement en raison de son conflit avec les Byzantins. Il faut en effet attendre 508 pour que le roi des Ostrogoths bloque l'avancée des Francs en Gaule méridionale<sup>769</sup>.

---

qui eut lieu à Tours en 508 (Wood 1985, p. 249-272. L'auteur estime, p. 262-263, que la bataille relatée par Grégoire contre les Alamans a plus eu lieu vers 506 que vers 496).

<sup>764</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, II, 37.

<sup>765</sup> Rouche 1979, p. 46. L'auteur est cependant prudent sur la fiabilité de la *vita* de saint Galactoire. Selon cette dernière, le prélat « se serait avancé (à la rencontre de Clovis ?) à la tête d'une troupe armée, par Dax et la voie du littoral. Rattrapé à Mimizan par les Barbares, il y aurait été tué ». J.-P. Bost a bien montré qu'« il est tout à fait probable que cet épisode a été fabriqué très postérieurement par les moines de l'abbaye de Saint-Sever, dont Mimizan était un prieuré » (Bost 2000, p. 54-55).

<sup>766</sup> Toutefois, Grégoire a bien évoqué plus haut, mais bien vaguement, le désir de Gaulois de passer sous la domination franque (Grégoire de Tours, *DLH*, II, 23 et 35).

<sup>767</sup> Encore que, comme le note Pietri *et al.* 2009, p. 321-322, il n'y a pas d'animosité particulière dans la correspondance des prélats catholiques envers le roi des Goths Alaric II, même après sa mort, comme le prouve l'exemple des lettres d'Avit de Vienne.

<sup>768</sup> Wood 1985, p. 263. Pietri 2009, p. 321-322.

<sup>769</sup> Wood 1985, p. 264. Rouche 1979, p. 49.

## BILAN DE LA DEUXIÈME PARTIE

Pendant le V<sup>e</sup> siècle, le nouveau pouvoir barbare wisigothique (413/418-507) inclut sans doute précocement la Novempopulanie à son royaume en reprenant pour partie les anciens cadres (élites aquitano-romaines, *villae*).

Certes, les faits et la chronologie sont difficiles à établir. En 413, le sort de la Novempopulanie, lors de l'arrivée des Goths, reste incertain. Il semble toutefois qu'une partie de l'aristocratie aquitaine, à l'exemple de Paulin de Pella, se rallie aux Goths. Ces derniers, lors de leur départ pour l'Espagne assiègent Bazas (414), peut-être un des rares exemples documentés de révolte de survie mêlant libres et esclaves. Lorsque les Goths reviennent, en 418 ou 419, la Novempopulanie est vraisemblablement occupée puisque ses *iudices* sont dispensés, dès cette date, de se rendre au conseil des Sept Provinces. Toutefois, on ne peut complètement écarter une intégration plus tardive, au moment de la « guerre gothique » (436-439), comme le voulait M. Ruche, même si elle nous paraît moins probable. Quoi qu'il en soit, en 439, le statut d'Orens d'Auch d'ambassadeur du roi goth auprès des Romains, semble confirmer la domination des barbares en Aquitaine méridionale, sans pour autant valider l'idée d'une « patrie wisigothique ». Concernant « l'accommodation des barbares » (W. Goffart), ses modalités nous échappent complètement car les sources sont trop allusives pour pouvoir trancher entre, par exemple, des confiscations de terres et des transferts fiscaux. On pourrait aussi bien imaginer l'hébergement de nobles wisigoths et de leurs suites aux frais de riches Aquitano-romains.

En Novempopulanie comme dans le reste de la *sors Gothica*, les Wisigoths, attestés archéologiquement le long de la Garonne et dans la cité d'Auch, comme le confirme la toponymie, semblent garder certaines particularités ethniques dans leur mobilier (fibules, peignes et tardivement plaques-boucles). Toutefois, une mode gothique a pu être reprise par la « classe dirigeante » romano-barbare dans son ensemble. Par ailleurs, la correspondance de Sidoine et l'anneau sigillaire d'Alaric II suggèrent que les Goths avaient une coiffure spécifique – les cheveux recouvrant les oreilles. Si la romanisation des souverains wisigoths ne fait guère de doute, il est possible, mais non assuré, que la langue gotique se soit maintenue bien que les éléments parfois utilisés en ce sens (passage sur le *murmur gentile* d'Eric dans la *Vie d'Epiphane* notamment) soient très fragiles. L'identité gothique restait, quoiqu'il en soit, affirmée sur son anneau par Alaric II, *rex Gothorum*. Elle devait en partie reposer sur la religion arienne, peut-être une des caractéristiques du *civis Gothus* pour Sidoine Apollinaire.

Au sujet du devenir de l'aristocratie aquitano-romaine, de ses domaines et des structures étatiques en Novempopulanie, les données restent maigres. Paulin de Pella est le seul témoin littéraire de la « disparition des grands réseaux latifundiaires » (C. Wickham). L'abandon progressif des *partes*

*urbanae* de nombreuses *villae*, attesté par l'archéologie dans le premier quart du V<sup>e</sup> siècle, pourrait correspondre à un appauvrissement de l'élite foncière traditionnelle. Toutefois, malgré la fuite de certains aristocrates et le début concomitant de moindres investissements dans les *partes urbanae*, le témoignage de Paulin interdit tout catastrophisme, car il souligne que des Romains surent bénéficier du pouvoir goth pour s'enrichir malgré les dangers de la vie de courtisan. La Novempopulanie n'a pas dû relever d'un cas extrême de reconstitution des aristocraties mais plutôt d'un entre-deux faisant cohabiter anciennes et nouvelles élites. Malheureusement, nous n'avons aucune donnée sur l'aristocratie gothique. Concernant la mise en scène de la domination sociale, elle tend aussi à changer en abandonnant, à partir des années 450, pour les *partes urbanae* toujours en activité, les éléments de prestige et de confort habituels (marbres, portiques, thermes, hypocaustes). Pour autant, l'épigraphie funéraire, dans des mausolées familiaux, semble avoir perduré – en particulier dans le Gers, où les piles funéraires sont attestées depuis le I<sup>er</sup> siècle – voire s'être renforcée ailleurs, peut-être dans un contexte de brouillage des anciennes hiérarchies sociales que l'aristocratie aquitano-romaine tentait ainsi de rétablir à moindre frais. C'était aussi un moyen d'affirmer ses compétences linguistiques, indispensables aux maîtres barbares, à l'exemple d'un Sidoine, courtisan des rois wisigoths. En dehors de l'aristocratie, le reste de la population novempopulanienne est peu visible dans les sources. Malgré C. Wickham, qui suppose que la fin probable de certains *fundi* aristocratiques laissa plus d'autonomie aux paysans, rien ne prouve que l'affaiblissement supposé des élites traditionnelles améliora la condition des cultivateurs. Les dominants, anciens ou nouveaux, ont peut-être pu, dans certains cas, continuer à faire exploiter leurs terres même s'ils renonçaient à un mode de vie jugé trop coûteux. Force est de constater que les données manquent dans ce domaine comme sur le devenir des anciennes structures (*pagi*, *vici* et *civitates*) qui n'ont peut-être pas disparu partout. Les *Codes* de lois et quelques mentions chez Sidoine montrent que l'esclavage existe toujours. Aucune monnaie wisigothique de cette époque n'a été retrouvée, sans que l'on puisse en déduire quoi que ce soit au vu de la rareté des découvertes monétaires dans l'ensemble de la Gaule.

Les Goths ont globalement repris les structures impériales à leur service, peut-être dès 418. Toutefois, contrairement à J.-L. Bourdatchouk, nous proposons trois temps dans la mise en place du pouvoir des Goths, peut-être en lien avec l'état de délabrement (?) et donc l'insuffisance de ce système administratif. Les nouveaux maîtres auraient d'abord pris des otages et des administrateurs dans les aristocraties des cités, en s'appuyant aussi sur des évêques comme Orens d'Auch, ambassadeur en 439. Puis, dans les années 460-470, le pouvoir wisigoth se serait davantage centralisé par l'envoi de fonctionnaires itinérants comme Séronat, chargés de mettre au pas l'aristocratie aquitano-romaine dans différentes cités du royaume dont celle d'Aire-sur-l'Adour, en Novempopulanie. Enfin, le roi aurait imposé un comte à la tête de chaque *civitas*. Alaric II paracheva cette évolution par son *Bréviaire*,

une loi unique pour tous ses sujets. Certes, en Novempopulanie même, les lieux de pouvoir goths sont très évanescents, bien qu'Aire-sur-l'Adour, lieu de souscription du *Bréviaire* (506) en ait nécessairement accueilli un. À l'opposé des Arvernes, nous n'avons pas conservé de témoignages crédibles de révoltes en Aquitaine méridionale, même si les vacances d'évêchés catholiques, sous Euric, s'expliquent peut-être par l'absence de candidats jugés politiquement fiables par le pouvoir, (sans négliger les faibles densités de population qui les rendait possiblement inutiles). La victoire franque de 507, malgré Grégoire de Tours, repose sans doute davantage sur des facteurs militaires et diplomatiques que sur des oppositions internes à la *sors Gothica*, même si les différences religieuses ont dû créer des oppositions mais plutôt au niveau des clergés respectifs.

### III. LA NAISSANCE DE LA WASCONIA, UNE PÉRIPHÉRIE FRAGMENTÉE DU ROYAUME DES FRANCS

Sous les Mérovingiens, nous nous intéresserons à la visibilité de la présence franque dans une Aquitaine sub-garonnique qui redevient, comme au IV<sup>e</sup> siècle, une province périphérique. De ce point de vue, la disparition du choronyme romain, Novempopulanie, interroge. Nous aborderons également les évolutions des campagnes, que ce soit en plaine (anciennes *villae*) ou dans les vallées montagnardes. Enfin, au niveau politique, les *Dix Livres d'histoire* de Grégoire de Tours offrent, malgré le cryptage de la source, un éclairage irremplaçable sur un possible début d'autonomisation de l'Aquitaine méridionale, lié à un jeu complexe entre élites locales, haut-fonctionnaires, rois francs ainsi que le roi des Wisigoths (585-587). Nous essaierons également d'identifier les guerriers wascons mentionnés en 587.

#### 1. Un éloignement du centre politique franc mais des indices de présence et d'influence franques

Au niveau archéologique, quels éléments attestent d'une rupture probablement liée à l'arrivée des Francs ? Faut-il interpréter la présence d'évêques de la province aux différents conciles francs et la tenue du concile provincial d'Éauze (551) comme révélateurs d'une domination franque ?

##### 1.1. Quelle rupture au niveau archéologique ?

En périphérie immédiate de l'Aquitaine méridionale – faute de données dans notre zone d'étude – Toulouse, ancienne capitale de la *sors Gothica* fut probablement profondément remaniée à la suite de sa prise de contrôle par les Mérovingiens. J.-L. Bourdartchouk insiste à ce propos sur la « césure stratigraphique », correspondant au début du VI<sup>e</sup> siècle, marquée par une « interruption d'occupations, (des) remblaiements, voire, ponctuellement, (une) épaisse couche d'incendie ». Certes, bien que la chute de Toulouse, en 507-508, semble « inscrite dans le sol », on ne peut affirmer, un peu rapidement, notamment en l'absence de confirmation des sources écrites<sup>770</sup>, que les Francs s'en soient emparé de force – les traces d'incendie restant ponctuelles et pouvant avoir d'autres explications (accidents, épidémies notamment). Il reste néanmoins que la fin du statut de capitale entraîne un déclin marqué par l'abandon de « quartiers entiers (...) demeurés à l'état de décombres, de friches ou de terres cultivées, voire localement de champs d'inhumations »<sup>771</sup>.

<sup>770</sup> Grégoire de Tours mentionne simplement que Clovis s'empara à Toulouse de tous les trésors d'Alaric, ce qui, il est vrai, peut suggérer un pillage de la ville (Grégoire de Tours, *DLH*, 37).

<sup>771</sup> Bourdartchouk 2020, p. 205-206.



Une autre conséquence du retrait des Wisigoths sur la Septimanie et l'Espagne fut sans doute le pillage de leurs tombes privilégiées, probablement pour s'emparer des objets de valeur qu'elles contenaient – le risque de sanction pénale étant devenu pratiquement nul pour les profanateurs. Par exemple, le site des Boulbènes des Vitarelles (Seysse, Haute-Garonne), situé à 20 km au sud-ouest de Toulouse, sur la route menant à St-Bertrand-de-Comminges, et qui a abrité environ 150 sépultures, probablement wisigothiques, a fait l'objet d'un tel pillage. D'après le fouilleur, S. Djouad, il a dû intervenir au début du VI<sup>e</sup> siècle quand le site a été abandonné par les barbares, « alors que les sépultures étaient toujours visibles en surface et que tous les corps n'étaient pas complètement décomposés »<sup>772</sup>. Certes, on manque de données pour en faire une pratique généralisée mais l'effondrement du royaume wisigothique a dû favoriser de tels vols.

Quant aux inhumations attribuées aux Francs, nous disposons également de peu d'attestations. En Novempopulanie, c'est à l'Isle-Jourdain (Gers) que l'agglomération de *Bucconis* a livré une nécropole franque du VI<sup>e</sup> siècle, à La Gravette, « au sud de la voie (Toulouse-Bordeaux) et en limite orientale (...) », à côté d'un « mausolée du Bas-Empire »<sup>773</sup>. Les fouilleurs y ont vu une preuve de la « présence physique des Francs (...), au lendemain de l'invasion (de 507-508) ». Mais ils reconnaissent néanmoins des éléments de continuité avec les « structures antiques », lesquels invalident « l'hypothèse d'une communauté principalement militaire », de type garnison<sup>774</sup>. Il reste que des Francs se sont probablement installés dans cette zone, peut-être attirés par sa richesse agricole. Les environs de l'Aquitaine sub-garonnique ne sont guère mieux lotis en termes de découvertes. Même à Toulouse, où l'on peut supposer une présence franque non négligeable, dans une ville aussi importante pour le contrôle de l'axe garonnais, on n'a trouvé qu'une seule tombe attribuée, avec prudence, à un Franc, inhumé dans le premier tiers du VI<sup>e</sup> siècle, à proximité de la basilique Saint-Sernin<sup>775</sup>. Ce constat peut d'ailleurs être élargi au mobilier de type « franc » dans son ensemble, sans le restreindre au seul cadre funéraire<sup>776</sup>. Dans le toulousain, la tombe masculine n° 196 du Mourault, datée du début du VI<sup>e</sup> siècle (Le Vernet, Haute-Garonne) offre un peu plus d'éléments. En effet, elle abrite un porteur d'armes (deux scramasaxes et un couteau) alors que cette coutume était, à ce moment, étrangère aux Wisigoths et aux Gallo-Romains. Pour D. Paya, cette sépulture « peut témoigner de l'installation des Francs après

---

<sup>772</sup> Djouad 2020, p. 273-277.

<sup>773</sup> Cazes 2020, p. 325.

<sup>774</sup> Duhamel *et al.* 2015, p. 48-53 et 56.

<sup>775</sup> Paya 2019, p. 110. Une boucle avec arillon « en massue » a été rapprochée d'autres objets, « au faciès franc », trouvés dans la nécropole de l'Isle-Jourdain.

<sup>776</sup> Hors du contexte funéraire, le mobilier « franc » (verre, céramique) reste rare. On le trouve néanmoins, « près de la porte nord, sur le *forum* et dans le secteur de Saint-Etienne, mais aussi *extra muros* près de Saint-Sernin » (Paya 2019, p. 110).

la chute du royaume wisigoth (...) ce que confirme la disparition des parures wisigothiques durant la première moitié du VI<sup>e</sup> siècle »<sup>777</sup>.

### 1.2. Une influence franque discrète mais réelle

Au final, malgré le caractère très fragmentaire de nos sources qui interdit d'être trop affirmatif, il ne semble pas que la présence franque ait été massive, que ce soit en Novempopulanie ou dans sa périphérie immédiate. Cela peut s'expliquer par l'éloignement du cœur politique du monde mérovingien, entre Loire et Rhin, alors que, sous la *sors Gothica*, la Novempopulanie était très proche de la capitale des Goths, Toulouse. Toutefois, il convient de se garder d'en déduire, un peu vite, une autonomie immédiate des Aquitains du sud de la Garonne. En effet, nous n'avons aucune preuve d'une organisation politique autonome dans cette région, sans toutefois pouvoir prouver le contraire. À l'inverse, Grégoire de Tours souligne involontairement l'autonomie de la Bretagne, dotée de « comtes » qui prétendaient au titre royal dès la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle (voir *infra*, p. 162-163). Pourtant, comme l'avait déjà noté M. Rouche, l'absence, en 511, de la plupart des évêques d'Aquitaine méridionale au concile d'Orléans, présidé par le métropolitain de Bordeaux, Cyprien, interroge. En effet, seuls les évêques Nicetius d'Auch, Leontius d'Éauze et Sextilius de Bazas ont souscrit<sup>778</sup>. Leur présence démontre qu'ils reconnaissaient, au moins formellement, l'autorité de Clovis, que la lettre introductive des canons rappelle<sup>779</sup>. Pour autant, il serait imprudent d'en déduire que le roi ne contrôlait pas encore toute l'Aquitaine méridionale, comme le fait M. Rouche, qui parle d'un « indice probabl(e) d'une libération incomplète »<sup>780</sup>. En effet, l'évêque de Toulouse ne s'est pas déplacé tout comme la moitié des évêques des cités contrôlées par Clovis, en particulier au nord de son royaume<sup>781</sup>. Cela s'explique peut-être parce que le concile visait à l'intégration au catholicisme des religieux ariens et de leurs églises ce qui ne devait pas aller de soi pour beaucoup de prélats catholiques<sup>782</sup>. S'il est un peu exagéré d'affirmer que, lors des conciles suivants, les évêques de l'ancienne Novempopulanie « siègent régulièrement ou

<sup>777</sup> Paya *et al.* 2020, p. 295.

<sup>778</sup> Voir l'édition des canons du concile d'Orléans dans *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 90-91.

<sup>779</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), 1989, p. 71 : *Domno suo catholicae ecclesiae filio Chlothovecho gloriosissimo regi omnes sacerdotes, quos ad Concilium venire iussit* (« À leur cher seigneur, fils de l'Église catholique, le très glorieux roi Clovis, tous les prêtres auxquels il a ordonné de venir à ce concile »).

<sup>780</sup> Rouche 1979, p. 52.

<sup>781</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), 1989, p. 67 : « On constate l'absence de tout prélat de la région des Pyrénées, des deux Germanies et des deux Belges (le métropolitain de Reims n'y figure pas). Le Nord est peu représenté : seuls sont présents les évêques d'Amiens, Noyons, Senlis et Soissons. En revanche, les évêques des territoires récemment conquis ont en général bien répondu à l'appel royal ». Comme le note M. Rouche, l'absence constante aux conciles de l'évêque de Toulouse, cité qui devait pourtant être aux mains des Francs, échappe à notre compréhension (Rouche 1979, p. 60).

<sup>782</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 78-79, canon 10.

presque », puisqu'au maximum six évêchés sur onze sont représentés entre 533 et 549<sup>783</sup>, le métropolitain d'Éauze, Aspasius, fait toujours le déplacement, ainsi que l'évêque d'Auch, sans qu'on puisse pour autant en déduire un contrôle plus étroit de ces cités par le pouvoir royal<sup>784</sup>.

On peut néanmoins penser que la décision d'Aspasius de réunir un concile provincial à Éauze, en 551, afin de moraliser le clergé et le peuple, devait correspondre à la volonté du roi Childebert I<sup>er</sup> et des autres évêques réunis au concile d'Orléans V (549) – même si seule l'autorité du métropolitain Aspasius est invoquée en introduction des canons<sup>785</sup>. En effet, le canon 7 (final) du concile d'Éauze (551) reprend l'injonction du canon 23 d'Orléans V, et des conciles précédents, qui obligent les évêques d'une même province à se réunir une fois l'an<sup>786</sup>. Classiquement, c'est l'absence de respect des décisions des précédents conciles mérovingiens qui justifie la réunion<sup>787</sup>. Les autres canons du concile d'Éauze reprennent essentiellement des dispositions des conciles antérieurs, par exemple pour condamner les laïcs qui rompent leur statut de pénitent (canon 1) ou se livrent à des pratiques magiques (canon 3). Pour les clercs, la volonté de moralisation est également traditionnelle avec l'interdiction, déjà présente au concile de Nicée (325), de la présence d'une femme laïque chez un religieux (canon 2) et le refus que les laïcs n'interviennent dans les procès des clercs (canon 4) ou qu'ils ne respectent pas les legs de leurs proches aux églises (canon 6). Toutefois, une disposition paraît inédite : elle impose d'observer un délai de 8 jours avant l'ordination d'un diacre ou d'un prêtre afin de laisser aux laïcs le temps de faire connaître leurs objections concernant la nomination du candidat (canon 5)<sup>788</sup>. Ce pouvoir, apparemment laissé aux laïcs, vise à éviter toute contestation ultérieure de la légitimité du clerc. Au final, ce concile montre une volonté de réorganisation religieuse de l'ancienne

<sup>783</sup> Rouche 1979, p. 60. À Orléans II (533) ont souscrit Aspasius, métropolitain d'Éauze, Presidius, évêque de St-Bertrand-de-Comminges, Proculianus, évêque d'Auch ainsi qu'un Marcellus, peut-être évêque d'Aire (?). Voir *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 205. Il manquerait sept évêques sur 11 de Novempopulanie mais la liste contient six noms sur 30 d'évêques (ou de prêtres envoyés par eux) dont les évêchés nous sont inconnus. À Orléans IV (541) – mais le concile n'a pas forcément été convoqué par un ou plusieurs rois – sont représentés Aspasius d'Éauze, Julien de Bigorre, Proculianus d'Auch et Carterius de Dax (*id.*, p. 290-291). À Orléans V (549), convoqué par Childebert pour juger l'évêque d'Orléans, Marc, sont présents Aspasius d'Éauze, Proculianus d'Auch, Liberius de Dax, Amelius de Comminges, Alecius de Lectoure et Eleutherius, archidiacre représentant l'évêque Théodore de Couserans.

<sup>784</sup> Les souscriptions du concile de Mâcon (585) doivent en effet nous inciter à la prudence car des évêques « fidèles » aussi bien que des « complices » du prétendant mérovingien Gondovald s'y trouvèrent (voir *infra*, p. 151).

<sup>785</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 330-331.

<sup>786</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 318-319 (Orléans V, canon 23 qui reprend lui-même les anciens conciles) et p. 334-335 (Éauze, canon 7).

<sup>787</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 331 : *Et recensitis sanctorum virorum patrum statutis aliqua per incuriam et longinqua tempora non in integrum servata constiterint* (« Et une fois examinées les décisions de nos pères, ces saints hommes, quelques-unes pourraient apparaître comme n'ayant pas été observées en totalité en raison de l'insouciance et de l'éloignement du temps »).

<sup>788</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 332-333 et n. 4.

province, sans doute en lien avec la monarchie franque. On notera toutefois que le choronyme Novempopulanie n'apparaît pas dans ses canons.

## 2. La fin de la Novempopulanie

Le fait que le choronyme Novempopulanie ne soit plus utilisé dans les sources au VI<sup>e</sup> siècle est-il lié directement à la conquête franque ou, plutôt, aux partages successifs du *regnum Francorum* qui ont fragmenté l'Aquitaine méridionale ? Faut-il rattacher à cette évolution l'effacement, plus progressif il est vrai, des noms ethniques des cités ? Les monnaies, mérovingiennes ou wisigothiques, et surtout la perte de son armée par le duc Bladaste, en 581, sont-elles des arguments suggérant un contrôle limité de la région par les divers pouvoirs francs ?

### 2.1. Une disparition progressive de la Novempopulanie et des noms ethniques dans les sources

Une rupture intervient au VI<sup>e</sup> siècle au niveau des dénominations. Ainsi, comme l'a noté M. Pozo, la Novempopulanie appartient au passé, en tout cas dans l'œuvre de Grégoire de Tours, écrite vers 575<sup>789</sup>. Il est toutefois loin d'être sûr que ce changement se soit opéré dès la conquête franque de 508. Il a pu être plus progressif, du fait des partages à répétition de l'Aquitaine sub-garonnique entre rois francs, qui ont ôté progressivement tout sens, autre que de repère historique et géographique, au nom de l'ancienne province romaine. Certes, le sort de la Novempopulanie lors des partages de 511, à la mort de Clovis, et de 524 nous est inconnu<sup>790</sup>. Mais cette région n'échappe pas aux divisions de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, notamment à la mort de Clotaire I<sup>er</sup> (561) et à celle de Charibert I<sup>er</sup> (567) même si le détail en reste mal connu. C'est un indice, certes non déterminant, pour suggérer que cette pratique avait peut-être cours auparavant. « En 585, en pleine faide royale, la Novempopulanie est donc divisée entre trois rois mérovingiens rivaux (Gontran, Clotaire II – roi de Neustrie – et sa mère Frédégonde, Childebert II – roi d'Austrasie – et sa mère Brunehaut). La dot de Galswinthe, située en grande partie en Novempopulanie, était réclamée par sa sœur Brunehaut »<sup>791</sup>. Toujours sans que ce soit définitif, on peut noter que Grégoire n'utilise l'expression *Novempopulana* qu'au plus tard pour l'époque d'Euric, à la fin du V<sup>e</sup> siècle, et jamais pour des événements du VI<sup>e</sup> en Aquitaine sub-garonnique<sup>792</sup>. Il n'est malheureusement pas possible de déterminer quelles furent les conséquences en matière d'ethnicité de la disparition du nom de la province. De toute manière, nous avons déjà vu

<sup>789</sup> Pozo 2016, p. 296-298.

<sup>790</sup> Bühner-Thierry, Mériaux 2010, p. 139 (carte).

<sup>791</sup> Pelat 2016, p. 59 et n. 239.

<sup>792</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, II, 25 à propos des prétendues persécutions d'Euric. À l'inverse, pour des événements de l'année 585, l'auteur préfère la périphrase *ultra Garonnam* (*DLH*, VII, 35 et VIII, 18). Voir *infra*, p. 162-163 et Pelat 2019, p. 48.

que les témoignages ne présentent pas nécessairement une identité novempopulanienne affirmée aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles – le cadre civique restant, semble-t-il, vivace.

Concernant le remplacement des noms ethniques de cités au profit des toponymes, ce changement ne paraît pas être totalement accompli à l'époque mérovingienne, puisque Grégoire de Tours continue à utiliser *civitas Begorra*<sup>793</sup>. Par ailleurs, dans les souscriptions des conciles, comme celui de Mâcon (585), on continue à lire, à côté de toponymes comme *Vicoiulensis* (Aire-sur-l'Adour), de nombreux adjectifs se rapportant aux noms des anciens peuples (*Vasticæ* pour les Vasates, *Ausciorum* pour les *Auscii*, *Combenicæ* pour les Convènes). On peut retenir la conclusion prudente de J.-P. Bost et G. Fabre qui soulignent notre ignorance des causes profondes de cette évolution : « Il est vraisemblable que les désordres introduits par les invasions, puis les troubles du V<sup>e</sup> siècle, ont ébranlé, et finalement abattu, ce qui restait de personnalité ethnique, disparition qui a favorisé le triomphe du toponyme, dont l'emploi était loin d'avoir cessé partout »<sup>794</sup>. Pourtant, de manière un peu contre-intuitive, la fin, pour nous en tout cas, de l'ancien cadre provincial et la fragilisation des noms ethniques ne semblent pas favoriser pour autant les intérêts des rois francs dans la région.

## 2.2. Une autorité mérovingienne fragilisée dans la seconde partie du VI<sup>e</sup> siècle ?

Si Grégoire de Tours ne présente pas l'Aquitaine sub-garonnique comme autonome, au contraire de la Bretagne, dont les comtes avaient des prétentions royales<sup>795</sup>, certains indices monétaires pourraient donner des indices sur le niveau du contrôle des autorités mérovingiennes dans la zone, durant la seconde partie du VI<sup>e</sup> siècle. De ce point de vue, il convient d'examiner les émissions monétaires locales de type mérovingien mais aussi l'apparition de monnaies wisigothiques, à partir de 575, dont les raisons restent débattues, avant d'évoquer des éléments d'ordre politique.

Concernant les frappes locales, nous pouvons prendre l'exemple, caractéristique de ces émissions, d'un *tremissis* oloronais, daté vers 560-585<sup>796</sup>. L'autorité émettrice, figurant au droit, est très probablement la cité d'*Iluro* (*Heloro civet* signifiant *Iluro civitas*). Une telle situation n'est pas étonnante, comparée au reste du royaume mérovingien, où les lieux d'émissions sont particulièrement

<sup>793</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 20 en 587, lors des négociations entre Childebert II et Gontran. Bost, Fabre 1983, p. 33, note 61.

<sup>794</sup> Bost, Fabre 1983, p. 32-33 et note 61 : « Celle-ci n'existe plus nulle part à l'époque franque, mais la disparition a été radicale et définitive là où le processus d'évolution vers l'ethnique n'était pas totalement achevé, c'est-à-dire là où le toponyme augustéen continuait d'être utilisé concurremment avec l'ethnique. Noter pourtant la *civitas Begorra* mentionnée par Grégoire de Tours (*DLH*, IX, 20) ».

<sup>795</sup> Voir *infra*, p. 164 et notes 876-877. Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 4 et 20. Pelat 2019, p. 49 et n. 23-25.

<sup>796</sup> Codine-Trécourt 2014, p. 529, n° 21 : « tiers de sou, seul exemplaire connu, conservé dans le trésor de Saint-Martin de Canterbury. Daté vers 560-585. 'D : tête à gauche, croisette devant. R. : deux personnages affrontés tenant entre eux une croix' ». V. Geneviève date l'objet de 580 environ (Geneviève 2013, p. 186) et D. Barraud de 575 environ (Barraud 2016, p. 236).

éclatés et les ressorts du système monétaire mal connus<sup>797</sup>. Oloron semble dominée par un pouvoir ecclésiastique, épiscopal ou/et monastique, qui apparaît au revers sous la forme des deux personnages affrontés tenant une croix. Cependant, il convient de rester prudent dans notre interprétation car le contexte nous est inconnu. Le nom figurant au revers, Launebo(dus), serait celui d'un Franc responsable de la frappe, sans doute le monétaire mérovingien<sup>798</sup>. Ce personnage est-il le même que le duc attesté à Toulouse dans la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle par Venance Fortunat<sup>799</sup> ? On ne peut écarter une homonymie mais la relative proximité des dates et des zones interroge. Si l'on admet l'identification, alors la frappe aurait été autorisée par un roi mérovingien<sup>800</sup>. Nous n'avons pas une telle concordance de sources concernant les autres frappes, telles les deux pièces du monétaire Taurecus, issues de St-Lézer, et dont le responsable, malgré une onomastique assez favorable, n'était pas nécessairement bigourdan bien que cela reste possible<sup>801</sup>. Si l'on suit J.-F. Boyer, la douzaine de *tremisses* sub-garonniques identifiés<sup>802</sup>, souvent connus à quelques exemplaires avec la marque d'un monétaire, seraient des créations de l'État mérovingien, des « monnaies fiscales, à la fois moyens de paiement et moyens de contrôle entre bureaux du fisc (...) pour faciliter la perception, la comptabilité et le traitement de la collecte fiscale »<sup>803</sup>. Auquel cas, ce serait la preuve d'un contrôle assez étroit du pouvoir mérovingien sur les cités. La thèse est séduisante mais manque de preuves pour être poursuivie plus avant. On ne peut pas non plus exclure des frappes de prestige, d'ampleur très limitées et qui n'auraient pas été destinées à la circulation monétaire. Enfin, l'idée d'E. Peyrouzet de frappes

<sup>797</sup> E. Zadora-Rio mentionne trois lieux d'émissions à Tours même, dont la *civitas*, St-Martin-de-Tours et la cathédrale St-Maurice ainsi que 17 autres dans le reste de la *civitas*. Elle souligne que « le fonctionnement du système monétaire mérovingien, caractérisé par une multiplicité de lieux d'émission (...) est très mal connu » (Zadora-Rio 2014, p. 2).

<sup>798</sup> Geneviève 2013, p. 386.

<sup>799</sup> Ce que l'on sait du duc Launebode, nous est livré par Venance Fortunat, *Carm.*, II, VIII. L'auteur lui attribue la construction à Toulouse d'une église dédiée à saint Saturnin (*templum sancti Saturni*). Sa femme, Béréthruide, est peut-être celle qu'évoque Grégoire de Tours, également connue pour sa piété et sa générosité, et qui mourut en 589 (*DLH*, IX, 35 et *MGH*, *SSRM*, 1,1, p. 455 et n. 2).

<sup>800</sup> Toutefois, cette pièce, n'est connue qu'à deux exemplaires (l'autre a été trouvé à Agen. Voir Geneviève 2013, p. 386).

<sup>801</sup> La frappe de cette monnaie a probablement eu lieu à St-Lézer puisqu'elle porte le toponyme *Begorra* (Schaad, Le Nail, Servelle 1996, p. 99, fig. 21 et p. 100, n. 69). Il faut aussi probablement inclure dans le lot une monnaie jadis attribuée à un atelier bâlois et dont le type est très similaire à celui du *tremissis* de St-Lézer. Seul le lieu d'émission, *Basiliano*, apparaît. D. Schaad a proposé plusieurs hypothèses de localisation autour de St-Lézer, dans les Hautes-Pyrénées (Bazillac), les Pyrénées-Atlantiques (Bassillon) ou le Gers (Bazian) : Schaad, Le Nail, Servelle 1996, p. 100, n. 69. Taurecus, clairement identifié comme *mon(etarius)*, n'était pas nécessairement d'origine locale comme le croit E. Peyrouzet. Certes, l'anthroponyme rappelle Taurus et ses variantes, attestés sur des inscriptions du Haut-Empire en Novempopulanie (Fabre 2018, p. 170, notamment chez les *Bigerri*, les *Auscii* et les *Convènes*) mais le nom est plus présent en territoire « celte » qu'en Aquitaine méridionale (Delamarre 2003, p. 290-291). *Contra* Peyrouzet 1972, p. 92.

<sup>802</sup> 6 monnaies d'Aire-sur-l'Adour, 5 de Bazas, une d'Oloron-Sainte-Marie (Maurin 1992, p. 235 et Peyrouzet 1972, p. 90) sans oublier les deux pièces de St-Lézer et de ses environs, mentionnées à la note 801.

<sup>803</sup> Boyer 2018, p. 177.

visant à « se désolidariser des Wascons » en faveur de la « monarchie franque » paraît devoir être abandonnée faute d'éléments, notamment de contexte, la confirmant<sup>804</sup>.

Surtout, d'autres éléments monétaires et politiques paraissent aller dans le sens d'une fragilisation de l'influence franque dans la région. Il s'agit en particulier de la présence de tiers de sous wisigothiques, à partir de 575, dans le piémont pyrénéen, soit au début du règne de Léovigild. Certes, ce sont de petites quantités de *tremisses* espagnols qui y ont été retrouvées, au débouché des vallées du Somport et de Roncevaux, mais elles en étaient absentes auparavant comme le souligne V. Geneviève<sup>805</sup>. L'historien a récemment posé, avec prudence, la question du contrôle des vallées du piémont pyrénéen<sup>806</sup>. On peut avancer comme hypothèse que certaines cités d'ex-Novempopulanie, et leurs dirigeants aient pu jouer de la rivalité franco-wisigothique (quoique la frontière militairement active ait été en Septimanie) – et des rivalités entre rois francs – pour affirmer leur autonomie<sup>807</sup>. Toutefois, ces découvertes de monnaies wisigothiques sont peut-être plus liées à la capacité des rois wisigoths à émettre, à partir du règne de Léovigild, des *tremisses* de bonne qualité, susceptibles d'être acceptés en dehors des frontières du royaume dans le cadre d'activités commerciales, plus qu'à une, toujours possible, influence politique sur les vallées nord-pyrénéennes.

Par ailleurs, l'Aquitaine méridionale est probablement le lieu où le duc franc Bladaste perdit son armée, en 581, et où le prétendant Gondoald se réfugia lors de l'échec de sa tentative de devenir roi d'Aquitaine en 584 (voir *infra*, p. 159-161 et 165-169). De ce point de vue, il convient de se garder d'interpréter la présence de neuf évêques sur onze au concile de Mâcon, en 585<sup>808</sup>, comme une preuve de fidélité aux mérovingiens « légitimes ». En effet, dans cette liste, on trouve côte à côte deux soutiens (Faustianus, évêque de Dax<sup>809</sup> ainsi qu'Oreste, évêque de Bazas) et un adversaire (Rusticus, évêque d'Aire)<sup>810</sup> du prétendant mérovingien Gondoald<sup>811</sup>. En outre, en 587, avant l'attaque wasconne, les cités d'Aire<sup>812</sup> et du Béarn semblent en partie échapper au contrôle du roi, raison pour laquelle

<sup>804</sup> *Contra* Peyrouzet 1972, p. 92.

<sup>805</sup> Geneviève 2013, p. 389 et 391, fig. 7. On pourrait certes objecter la découverte d'une pièce d'argent possiblement wisigothique dans l'ancienne *villa* de Valentine mais cette dernière pourrait bien être mérovingienne (Geneviève 2018).

<sup>806</sup> Par ailleurs, A. Campo nous signale la présence d'ateliers monétaires wisigoths dans les Pyrénées, notamment dans les Pyrénées centrales et la vallée de l'Èbre.

<sup>807</sup> Ces *tremisses* semblent avoir aussi été des objets de prestige comme l'atteste leur présence dans des tombes privilégiées, à l'exemple de celle d'Oloron découverte en 2005 (Geneviève 2013).

<sup>808</sup> Peut-être le 23 octobre (?) 585. Voir *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 454.

<sup>809</sup> Certes dans la liste des évêques sans siège (*Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 485).

<sup>810</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 481.

<sup>811</sup> Voir *infra*, p. 165.

<sup>812</sup> Cette cité avait frappé des *tremisses* à l'effigie de Charibert une vingtaine d'années plus tôt : Codine-Trécourt 2014, p. 529, n° 20 : « Tiers de sous de Charibert I<sup>er</sup>. D : Buste à droite, diadémé, une croisette devant. R : victoire à droite de style barbare, debout sur un degré dans une couronne ». La pièce est datée par l'auteur de 561-567.

Childebert élargit les attributions du duc Ennodius, d'abord préposé à Tours et à Poitiers<sup>813</sup>. Nous verrons *infra*, p. 179-180, le rôle trouble joué par l'évêque Amélius de Bigorre, intermédiaire rémunéré, selon Grégoire de Tours, entre la reine Frédégonde et le roi wisigoth. Malgré la modestie de sources très fragmentaires – et leur partialité s'agissant de Grégoire de Tours – il paraît donc difficile de soutenir un contrôle étroit de l'Aquitaine sub-garonnique par les rois mérovingiens à la fin du VI<sup>e</sup> siècle.

### 3. Vers une nouvelle forme d'organisation des campagnes

Comment l'effacement des *villae*, déjà perceptible sous les Wisigoths, s'amplifie-t-il et peut-on malgré tout mettre en évidence une continuité dans l'occupation des sites ? Quelles indices, ténus il est vrai, montrent que la production de richesses n'a pas pour autant disparu ? À côté d'une possible reprise d'exploitation, en plaine, des anciens *fundi*, dans le cadre d'une relative « continuité de terroirs » (S. Cabes), en quoi un net repeuplement des vallées de montagnes s'affirme-t-il au VI<sup>e</sup> siècle ?

#### 3.1. Un effacement des *villae*

##### 3.1.1. Peu de *villae* restent des demeures aristocratiques

Quelques *villae* restent des demeures aristocratiques, comme Séviac. Des traces d'un maintien de la présence d'un *potens* s'y trouvent, comme des travaux assez importants dans l'aile sud ou un indice d'achat d'huile africaine (pied d'amphore), rare en Novempopulanie. Cependant, « son cadre de vie ne ressemble plus guère à celui de ses prédécesseurs : les thermes sont rasés, la demeure se rétracte ». Ainsi, la *villa* semble limitée à l'aile sud et à la moitié méridionale de l'aile est, soit environ 1000 m<sup>2</sup>. Cette demeure réduite « coexiste(ra)it avec des ruines », notamment une salle effondrée à la suite d'un incendie. Des éléments de standing du IV<sup>e</sup> siècle, notamment de « chauffage, d'hygiène et de décor » ont été éliminés : « thermes et portiques ont disparu. Le bâtiment thermal a été rasé aux deux tiers : dans ce qui subsiste, les hypocaustes ont été comblés et un mur bien bâti est venu fermer le nouvel ensemble ». Le marbre n'est plus utilisé et, comme les colonnes, semble « désormais l'apanage exclusif des bâtiments religieux ». Tout ceci n'empêche pas un certain désir d'ostentation du pouvoir avec l'aménagement d'une enfilade de six (?) salles qui devaient être traversées par le visiteur en lieu et place du portique<sup>814</sup>. Au VI<sup>e</sup> siècle, comme dans les campagnes de la Gaule du Sud-Est, la Novempopulanie connaît aussi une « simplification des constructions et (...) une réduction de la

<sup>813</sup> En effet, cet élargissement des attributions d'Ennodius en 587 (*DLH*, IX, 7) pourrait être le signe des difficultés à asseoir durablement l'autorité de Childebert dans ces cités. Ainsi, chez les Tourangeaux et les Poitevins, Ennodius devait surveiller, avec les attributions militaires d'un duc, des populations rivales entre elles (*DLH*, VII, 28) et soupçonnées de pouvoir se rallier à Gontran (*DLH*, VII, 12).

<sup>814</sup> Fages 2015, p. 151-153 qui souligne toutefois les grandes incertitudes sur l'extension réelle de la *villa* tardive.



superficie des maisons », dans une volonté probable de regrouper les fonctions résidentielles, religieuses et agricoles sur un espace plus restreint »<sup>815</sup>. La dimension chrétienne, comme dans la *villa* de Géou (Labastide d'Armagnac, Landes), est renforcée par une église de 35 m<sup>2</sup> ; contrairement à sa consœur landaise, celle de Séviac avait sans doute le statut d'église paroissiale, conféré par la présence du baptistère<sup>816</sup>. Au final, Séviac trouve peu de points de comparaison en Novempopulanie, comme le note B. Fages<sup>817</sup>, à l'exception de la *villa* de Sorde-L'Abbaye (Landes) où l'habitat a pu se maintenir « dans les ailes sud et ouest uniquement »<sup>818</sup>, au moment même où le cimetière du Haut Moyen Âge occupait la partie nord<sup>819</sup>, et de la *villa* de Géou.

Concernant les sources écrites des années 560, notamment Venance Fortunat, elles ne semblent pas tant en contradiction avec ces données archéologiques, contrairement à ce qu'affirme peut-être un peu rapidement B. Fages<sup>820</sup>. Ainsi, l'évêque Léonce II de Bordeaux n'est explicitement présenté comme restaurateur de thermes que pour une de ses trois *villae*, celle de Besson<sup>821</sup>. Pour la *villa* de Véréguine, Léonce est certes crédité d'une restauration, semble-t-il programmée mais non accomplie, sans qu'il soit question de thermes<sup>822</sup>. Enfin, la *villa* de Preignac, où Venance a peut-être résidé (*tua dona*, v. 24) semble plus avoir besoin de travaux qu'en avoir bénéficié, de l'aveu même du poète, qui le tourne joliment<sup>823</sup>, ce qui est compatible avec la coexistence d'un habitat aristocratique à côté de ruines ou d'anciens bâtiments en mauvais état, faute d'utilité ou de moyens suffisants pour les restaurer. Par ailleurs, notamment pour Preignac, il est difficile de déterminer ce que les *grata lavacra* désignent : des thermes encore en fonction paraissent peu probables, au vu de l'absence de parallèle archéologique dans la région à cette époque<sup>824</sup>, mais on pourrait aussi penser, comme à Séviac, à un

<sup>815</sup> Heijmans 2006, p. 55. Fages 2015, p. 155. Cependant, il faut peut-être nuancer concernant le site de Sorde-L'Abbaye dont le dernier état des mosaïques serait tardif (VI<sup>e</sup> siècle au moins, Cebes 2015, p. 195).

<sup>816</sup> Colin 2008, p. 90 qui a mis en évidence la proximité architecturale des deux édifices. À Géou, l'église est édifiée sur la galerie à péristyle (Cebes 2015, p. 187-188), peut-être en tant qu'oratoire privé, avant l'installation ultérieure des potiers sur le site (*ibid.*)

<sup>817</sup> Le cas de la *villa* de Lamarque (Lot-et-Garonne) est en dehors de notre champ d'étude.

<sup>818</sup> Colin 2008, p. 171.

<sup>819</sup> Cebes 2015, p. 186.

<sup>820</sup> La référence donnée, Venance Fortunat, *Carm.*, I, 18-20, est inexacte. *Contra* Fages 2015, p. 151-152.

<sup>821</sup> Venance Fortunat, *Carm.*, XVIII, v. 15-18 : *Reddidit interea prisco nova balnea cultu / Quo recreant fessos blanda lavacra viros* (« Il a rendu cependant de nouveaux bains avec une antique élégance / Pour que les douces piscines rendent leurs forces aux hommes fatigués »).

<sup>822</sup> Venance Fortunat, *Carm.*, XIX, v. 15-16 : *Nunc renovanda venit papae mercede Leonti / Quem dominum longo tempore culta cupit* (« Maintenant qu'elle est venue à rénover, aux frais de l'évêque Léonce, que, honorée, elle souhaite avoir longtemps pour maître »). Il me semble que la traduction de M. Reydellet 1994 (éd.), t. I, p. 45 confond *renovanda* (à rénover) avec *renovata* (rénovée).

<sup>823</sup> Venance Fortunat, *Carm.*, XX, v. 21-24 : « Car ce que la belle demeure, ce que les précieux bains resplendent, c'est le fait qu'ils t'ont chanté comme leur soutien. Cependant, pour qu'ils puissent ajouter la gloire à ce qui reste à construire, puisse-tu diriger ces dons qui sont les tiens pendant de longs moments ».

<sup>824</sup> En ce sens néanmoins, Maréchal 2021, p. 477. C'est plus clair pour Véréguine où les bains semblent prévus pour le repos et non pour le culte.

baptistère, au vu de la qualité d'évêque du propriétaire<sup>825</sup>. Même si les exemples précédents montrent qu'il faut nuancer l'idée traditionnelle d'une désertion complète des *villae* par les élites, « moins de 10 % des *villae* d'Aquitaine méridionale sont encore occupées aristocratiquement » au VI<sup>e</sup> siècle<sup>826</sup>.

### 3.1.2. Des sites profondément transformés : des fonctions religieuses et funéraires

Sur une quarantaine de sites funéraires recensés en ex-Novempopulanie, S. Cabels dénombre un tiers de sites de *villae* réutilisés pour des nécropoles. Fréquemment, des sépultures « ont été creusées à l'intérieur même des mosaïques des grandes *villae* tardives (...), notamment à Sorde-L'Abbaye, Barat-de-Via, Saint-Sever ou Pujo-le-Plan<sup>827</sup>. Pour autant, la disparition de la fonction résidentielle aristocratique n'est pas totalement liée à cette évolution comme nous venons de le voir pour Sorde-L'Abbaye (Landes)<sup>828</sup>. Fréquemment, les vestiges de *villae* semblent associés à une église – sans doute l'ancien oratoire privé du domaine – et à son cimetière, malgré la fragilité des preuves archéologiques. Il semble en être ainsi à Sorde. Dans ce dernier cas, un bâtiment paléochrétien est probable et l'abbaye du Moyen Age se serait implantée dessus. À Barat-de-Via, l'église aurait été construite sur les thermes (la future église St-Martin-de-Mission du XII<sup>e</sup> siècle ?) – de même qu'à Peyrehorade. Mais aucun de ces édifices ne semble antérieur au IX<sup>e</sup> siècle, au moins, d'après les analyses au C<sub>14</sub><sup>829</sup>. À Saint-Sever (villa du Gleyzia d'Augreilh), le Dr Dubédat proposait, certes, une église paléochrétienne à l'emplacement de celle de St-Pé-de-Mazères, attestée en 1268, mais l'idée semble infirmée par des recherches récentes qui n'excluent toutefois pas un possible oratoire dans la *villa*<sup>830</sup>. On pourrait aussi retrouver, à St-Pierre-du-Mont (Landes), le schéma traditionnel associant une *villa* de l'Antiquité Tardive à un « cimetière du haut Moyen Age et à une église citée dès le XI<sup>e</sup> siècle », situation similaire à celle de Peyrehorade ou de Brocas-les-Forges mais qui demanderait confirmation archéologique<sup>831</sup>. Toutefois, en l'état des données, la *villa* de Lalouquette, abandonnée au V<sup>e</sup> siècle, n'a guère pu voir, pendant l'occupation aristocratique de la *pars urbana*, le développement de sa nécropole, datée du VI<sup>e</sup> siècle au C<sub>14</sub>, d'autant que l'église est postérieure et qu'elle ne respecte pas le plan d'ensemble de l'édifice précédent. Certes, comme l'avait prudemment proposé J. Lauffray, on peut supposer un oratoire au

<sup>825</sup> Toutefois, pour un baptistère d'église, le poète utilise d'autres mots. Voir Venance Fortunat, *Carm.*, XV, v. 53-54 (Reydelle 1994 (éd.), t. I, p. 35) : *Instaurata etiam sacri est baptismatis aula / Quo maculas veteres fons lavat unus aquis* (« Elle a également été restaurée la salle du sacré baptême, où la source unique lave de ses eaux les vieilles souillures »).

<sup>826</sup> Fages 2015, p. 155.

<sup>827</sup> Cabels 2015, p. 185.

<sup>828</sup> *Contra* Cabels 2015, p. 185.

<sup>829</sup> Colin 2008, p. 165.

<sup>830</sup> F. Réchin m'informe que les datations au C<sub>14</sub> des cinq sépultures retrouvées ont donné une fourchette chronologique entre 930 et 1105.

<sup>831</sup> Cabels 2015, p. 186-187 et 189-190.

nord-est de la *villa*<sup>832</sup>. Il convient donc d'être prudent même si, globalement, l'apparition de nécropoles et d'églises constitue, malgré des *hiatus* chronologiques importants, des transformations communes à la plupart des sites de *villae*, « points d'ancrage de petites communautés chrétiennes » (voir *supra*, p. 68).

### 3.2. Une production de richesses encore importante ?

Malgré la disparition des anciennes *partes urbanae* des *villae*, affectées à d'autres usages (nécropoles, ateliers, habitats), comme le révèlent les fouilles récentes d'autres *villae* en Espagne et en Gaule<sup>833</sup>, la production de richesses perdure bien qu'à un niveau qui reste difficile à déterminer. Ce n'est probablement pas un hasard si la *Morgengabe* de Galswinthe, malheureuse épouse de Chilpéric en 566, comprenait deux cités de l'ancienne Novempopulanie<sup>834</sup>, Béarn et Bigorre, sur un total de cinq offertes<sup>835</sup>. Elles devaient être relativement prospères<sup>836</sup> – y compris aux yeux du beau-père de Chilpéric, Athanagild, sans que ce dernier ait eu nécessairement des arrière-pensées expansionnistes<sup>837</sup> – pour figurer dans la corbeille de mariée de Galswinthe, d'autant que Chilpéric avait dû payer un prix très élevé pour faire un mariage espagnol au moins aussi prestigieux que celui de son frère Sigebert<sup>838</sup>. Concernant les sources de cette richesse, nous sommes peu renseignés.

<sup>832</sup> Réchin 2006, p. 131-163. Colin 2008, p. 226 qui rapproche ce cas de celui de Lourdes où « une *memoria* établie dans une nécropole (...) aux abords de l'agglomération routière antique (est) devenue par la suite église funéraire ». Un master mené par A. Touron est en cours sur ce sujet. Lauffray 1973.

<sup>833</sup> Ainsi, les sites d'Arellano, en Espagne, ou de Chassey-lès-Montbozon (Haute-Saône) ont montré la présence d'ateliers métallurgiques qui pourraient correspondre à des lieux de récupération et de refonte de matériaux (?). Voir Mezquíriz 2006, p. 176.

<sup>834</sup> Voir le chapitre « l'affaire Galswinthe » dans Dumézil 2008, p. 159-169.

<sup>835</sup> En plus de Bordeaux, Limoges et Cahors (Dumézil 2008, p. 161). La liste des cités, nous a été transmise par Grégoire de Tours dans sa transcription du « pacte d'Andelot » de 587 entre Gontran, roi de Bourgogne, d'une part, et Childebert et sa mère Brunehaut, d'autre part (*DLH*, IX, 20 qui comprend le terme germanique *morgengyba*).

<sup>836</sup> Toutefois, les niveaux archéologiques de cette période n'ont guère été retrouvés. Ainsi, à Lescar, seul un amas de terre et de charbon, daté au C<sub>14</sub> de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, a pu être mis en évidence dans une fontaine romaine abandonnée (Bats, Figueiral, Réchin, Szepertyski 2008, p. 35-45).

<sup>837</sup> Malgré l'opinion en ce sens de B. Dumézil qui estime qu'Athanagild pouvait espérer « récupérer environ un tiers du royaume d'Aquitaine perdu en 507 » en cas de divorce entre Chilpéric et Galswinthe (Dumézil 2008, p. 161)

<sup>838</sup> Dumézil 2008, p. 161 estime que le *Morgengabe* « représentait environ un tiers du royaume neustrien et comprenait les territoires les plus riches ». En épousant l'aînée des princesses espagnoles, alors que Sigebert avait dû se contenter de la cadette, Brunehaut, Chilpéric faisait pièce à son frère. Il est toutefois difficile de croire que les cités concernées étaient données en pleine propriété comme l'affirme, peut-être un peu rapidement, B. Dumézil, qui y voit une menace de reconstitution partielle de l'ancien royaume wisigothique d'Aquitaine. L'auteur semble reprendre implicitement la théorie d'une patrimonialité de la chose publique, longtemps attribuée aux Mérovingiens et aujourd'hui abandonnée car le *regnum*, bien qu'administré par plusieurs rois, n'était pas aliénable. Il est probable que Galswinthe se voyait garantir, sa vie durant, tout ou partie des impôts prélevés sur les cités en question, ce qui était déjà énorme, et à condition que le roi qui avait autorité sur elles l'accepte (*contra* Dumézil 2008, p. 161). Par ailleurs, il n'y a pas eu de « vrai circuit » royal, en forme de prise de possession des cités concernées, qu'attesterait Venance Fortunat, contrairement à ce qu'écrit G. Dumézil (*contra* Dumézil 2008, p. 161). En effet, Galswinthe est passée par la Septimanie, la frontière active entre royaume wisigothique et royaume franc, puis a gagné Poitiers, Tours, et, enfin, Rouen, lieu du mariage avec Chilpéric

L'archéologie n'atteste le maintien, au VI<sup>e</sup> siècle, que d'assez rares sites artisanaux importants. On peut mentionner, chez les Boiates, à La Teste, la poursuite de la production de poix. Dans les Pyrénées, l'exploitation du marbre continue chez les *Bigerri* (pour des usages locaux) et surtout chez les Convènes qui vendent, y compris en dehors de la région, leur marbre de St-Béat, désormais pour les édifices religieux (voir *supra*, p. 26-27 et p. 47). Toutefois, Grégoire de Tours nous cite, lors du siège de St-Bertrand-de-Comminges par les armées de Gontran, en 585, le « très riche et puissant » marchand Chariulf<sup>839</sup>, dont le nom franc relève peut-être plus d'une mode onomastique que d'une origine ethnique. Ce dernier était en capacité d'approvisionner toute l'armée de Gondoald (ou du moins ce qu'il en restait depuis sa retraite sur l'Aquitaine méridionale). Cette attestation exceptionnelle est insuffisante pour en déduire une recomposition des rapports sociaux en faveur de marchands. En effet, c'est dans un contexte très particulier (un siège) que Chariulf se trouve associé aux décisions politiques du « conseil » de Gondoald, aux côtés du patrice Mummole, du duc Didier et du maire du palais, Waddon, hauts-fonctionnaires francs, et, au final, à la trahison de Gondoald, livré aux assiégeants. Toutefois, un autre exemple contemporain, quoiqu'hors de l'Aquitaine méridionale proprement dite, souligne la richesse de certains commerçants. Grégoire évoque en effet un Syrien, Eufron, chrétien qui abritait chez lui une relique du martyr syrien, saint Serge. Aux dires de Grégoire, Eufron aurait offert une somme énorme à Mummole pour ne pas se faire dérober une partie de la relique du saint<sup>840</sup>. L'homme est finalement contraint de devenir prêtre car victime de la « convoitise pour (sa) fortune » de l'évêque de Bordeaux, Bertrand<sup>841</sup>. Il devait donc être extrêmement riche. On peut aussi y voir un indice du fait que tout commerce à longue distance avec l'Orient n'avait pas totalement disparu, au débouché de l'axe garonnais, structurant pour toute l'Aquitaine méridionale. Malgré l'opinion de C. Lauwers, les frappes de monnaie d'or n'étaient pas forcément réservées à une aristocratie guerrière sans qu'il faille nécessairement supposer un retour à une économie « d'autoconsommation »<sup>842</sup>.

Comme pour les siècles précédents, le régime agraire et les rapports sociaux nous échappent presque complètement. Certes, le concile d'Éauze (551) prévoit des peines graduées en fonction du rang, mais c'était déjà la pratique judiciaire romaine, au moins depuis le II<sup>e</sup> siècle<sup>843</sup>. Ainsi, les enchanteurs qui seraient des *superiores personae* sont simplement chassés et excommuniés tandis que

---

(Venance Fortunat, VI, 5, v. 213-236). Si l'on suit Fortunat, source il est vrai poétique, elle n'est entrée dans aucune des cités dont les revenus devaient lui revenir, et elle n'est probablement pas passée par l'ex-Novempopulanie, ce qui aurait impliqué un détour.

<sup>839</sup> *DLH*, VII, 37 : l'évêque évoque les « boutiques et les celliers bien remplis » (trad. R. Latouche, 1965, p. 116).

<sup>840</sup> Il propose d'abord 100 sous d'or puis 200. 100 sous correspond au prix du sang d'un Franc dans la loi salique et également à la pension annuelle attribuée à l'ex-évêque Faustianus de Dax.

<sup>841</sup> *DLH*, VII, 3. L'évêque Bertrand l'a tondu donc ordonné prêtre contre sa volonté, sans doute dans l'espoir de s'emparer de ses biens à sa mort, au détriment des héritiers d'Eufron. La fortune de ce Syrien devait donc être vraiment considérable.

<sup>842</sup> Lauwers 2017, p. 154.

<sup>843</sup> Le Gall, Le Glay 1992, p. 475.

les *humiliores* et les *servi* sont battus de verges. Néanmoins, les évêques paraissent soucieux du sort des *servi* de l'Église : il est demandé que leur travail ou la redevance qu'ils doivent soit diminué par rapport aux esclaves des laïcs (canon 6)<sup>844</sup>. Ces situations ne révèlent pas une originalité sociale de l'Aquitaine sub-garonnique car des redevances en nature ou/et en travail restent banales tout au long du haut Moyen Âge. Par ailleurs, la source est trop brève pour en déduire quoi que ce soit sur l'organisation sociale, si ce n'est que l'esclavage perdure dans une proportion qui nous échappe. Quant aux fouilles archéologiques, elles suggèrent, mais sans preuves irréfutables, le maintien ou la création de pôles de peuplement.

### 3.3. Anciens et nouveaux pôles de peuplement

#### 3.3.1. Les anciens *fundi* : une « continuité de terroirs » (S. Cables) ?

Malgré de rares preuves archéologiques d'occupation des sols, il est probable qu'autour des anciennes *villae* s'étaient constitués, dès le Haut-Empire, des « pôles de peuplement » de même qu'autour des *vici*, il est vrai peu nombreux en Novempopulanie, comme Sanguinet (*Losa*) et Gouts<sup>845</sup>. Sans cette explication, on comprendrait mal les réutilisations de sites qui apparaissent après et même avant l'abandon des *partes urbanae* sous la forme de « petits bourgs ou hameaux ». Certes, on ne peut pas totalement exclure, comme le veut A. Bouet, que les travailleurs des domaines aient habité la ville mais cela n'est envisageable, s'agissant de navettes quotidiennes, que pour les *villae* proches des espaces urbains, notamment d'« agrovilles » comme Éauze (voir *supra*, p. 55-56), et non comme cas général<sup>846</sup>. Toutefois, autour des anciennes *partes urbanae*, s'il est possible que de vieilles fouilles aient négligé les maisons des colons ou artisans, en torchis ou en clayonnages, il est étonnant que les recherches récentes n'en aient trouvé aucune trace<sup>847</sup>.

Au sujet de la *villa* du Géou, abandonnée à la fin du IV<sup>e</sup> ou au début du V<sup>e</sup> siècle, elle connaît une réutilisation partielle à des fins artisanales. En effet, on a trouvé « deux fours de potiers installés dans la cour centrale de la *villa* »<sup>848</sup>. S. Cables suppose que ces potiers ont récupéré les constructions encore

<sup>844</sup> *Conciles de la Gaule*, Gaudemet, Basdevant 1989 (éd.), p. 334-335 : *ut familiae Dei levioere quam privatorum servi opere teneantur, ita ut quarta tributi vel quodlibet operis sui benedicentes Deo ex presente tempore sibi a sacerdotibus concessa esse congaudeant* (« que les esclaves de la famille de Dieu soient tenus à un travail plus léger que ceux des particuliers de telle sorte qu'ils se réjouissent en bénissant Dieu que le quart de leur tribut ou ce qu'il plaît de leur travail, à partir de ce jour, leur a été remis par leurs prêtres »).

<sup>845</sup> Cables 2015, p. 191.

<sup>846</sup> A. Bouet envisage pourtant des déplacements quotidiens vers des *villae*, situées autour d'Éauze et d'Auch, « à une dizaine de kilomètres du chef-lieu » (Bouet 2015, p. 57-58). Il semble quand même difficile d'imaginer des migrations pendulaires qui représenteraient au moins quatre heures de marche aller-retour dans le cas de la topographie la plus favorable.

<sup>847</sup> Cables 2015, p. 192. À juste titre, l'auteur souligne que ces constructions ne doivent pas systématiquement être assimilées à des habitats provisoires. Les labours peuvent certes expliquer pour partie la destruction de ces fragiles vestiges.

<sup>848</sup> Cables 2015, p. 192.

en élévation de la partie domestique de la *villa* pour en faire des ateliers, même s'il faut rester prudent sur ce point – un habitat aristocratique pouvant cohabiter, comme on l'a vu, avec d'autres activités. À Pouydesseaux, des fouilles préventives ont mis en évidence « un établissement rural du haut Moyen Age », implanté à une dizaine de kilomètres de la *villa* tardive du Frêche. Il est certes plus tardif car l'occupation est datée entre le début du VII<sup>e</sup> siècle et celui du XI<sup>e</sup>, d'après les analyses au C<sub>14</sub>. Le site compte vingt cabanes à plans rectangulaires séparées par des fossés peu profonds. Leurs superficies varient entre 41 et 92 m<sup>2</sup>. Ce seraient, d'après L. d'Agostino, des « structures d'habitat et/ou de stabulation », aux murs en « branchages tressés enduits de terre ». S'y ajoutent « des structures de stockage de type silos » qui ont pu servir pour le stockage des grains (millet et seigle d'après les études carpologiques donc des céréales d'été et d'hiver). Au final, avec les fragments de meule et de fusaïoles, on peut supposer « une occupation permanente tout au long de l'année d'une « petite communauté paysanne agro-pastorale ».

Certes, dans le cas de la *villa* du Frêche, il n'est pas possible de soutenir une continuité d'occupation antique ni même une « continuité de terroir » car le *hiatus* est trop important – chronologiquement mais aussi spatialement puisque le site de Pouydesseaux est à plusieurs kilomètres de la *villa*<sup>849</sup>. Mais l'hypothèse d'une « continuité de terroir » (ou, au moins, de finage) est plus soutenable pour le site de Brocas, *villa* la plus septentrionale du département des Landes, installée sur des sables noirs peu propres aux cultures de la lande sèche. Il est possible qu'une activité de forge (reprise de l'ancienne *villa* ?) y ait été menée au haut Moyen Age comme semblent le montrer « un caniveau en *tegulae* ainsi qu'un *praefurnium* »<sup>850</sup>. Y. Laborie a proposé d'identifier un mouvement de « colonisation de terres neuves » depuis Brocas vers Labrit, à environ 7 km, en lien avec la création de la paroisse portant ce dernier nom. Cependant, l'hypothèse n'est pas certaine puisqu'une nécropole et une église du haut Moyen Age ont été récemment identifiées à quelques centaines de mètres de Brocas – tendant à démontrer une certaine « stabilisation de la population médiévale ». Enfin, Sorde-L'Abbaye est souvent considérée comme un exemple de continuité d'occupation « de la *villa* antique au village médiéval », même si l'hypothèse repose essentiellement sur la datation stylistique des dernières mosaïques qui remonteraient au VI<sup>e</sup>, voire même au VII<sup>e</sup> siècle. Toujours est-il qu'un foyer de peuplement s'étend, depuis l'Antiquité Tardive, sur 3 km, entre Barat-de-Via et Sorde-L'Abbaye, malgré l'absence de preuve archéologique formelle que la *villa* fut bien « à la base de la constitution d'une agglomération médiévale ». L'hypothèse a aussi été avancée, avec prudence, pour St-Michel de Lescar<sup>851</sup>, même si le cimetière et la chapelle ont pour l'instant été datés du VIII<sup>e</sup> siècle, « époque des

---

<sup>849</sup> *Contra* Caves 2015, p. 193. L'auteur a depuis révisé son opinion.

<sup>850</sup> Caves 2015, p. 193 et n. 23 qui rappelle que le quartier porte le nom (certes moderne) « des Forges ».

<sup>851</sup> Bidot-Germa, Clavet, Réchin 2015, p. 161-178. L'exemple des fouilles récentes du site de Saint-Saturnin du Bois (Charente-Maritime) montre bien la difficulté à comprendre la structure d'ensemble des niveaux du Haut

plus anciennes sépultures ». Sans que cela soit définitif, le site a accueilli une motte castrale, à une époque indéterminée, entre IX<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècle – configuration que l'on retrouve « aussi à Beaucaire-sur-Baïse, en Fézensac, mais aussi en Astarac »<sup>852</sup>. Certes, c'est peut-être une coïncidence et rien ne prouve qu'il y ait eu continuité entre les anciennes familles des *potentes* des *villae* et celles des *milites* médiévaux. Toutefois, il convient sans doute d'être prudent avec l'idée de C. Wickham que la nouvelle organisation des campagnes, après l'abandon des *partes urbanae* des *villae*, proviendrait de la fin « du pouvoir centralisateur du maître, reflet de l'organisation de l'Empire »<sup>853</sup>. En effet, les situations ont dû beaucoup varier localement. Certains puissants, tout en ne souhaitant ou ne pouvant plus habiter les anciens appartements des *villae*, ont pu se maintenir sur place ou ont été peut-être remplacés par d'autres dominants, issus des anciens dépendants du domaine ou venus de l'extérieur. Leur capacité de contrôle des terres et des hommes, donc d'accumulation des éventuels surplus agropastoraux, reste en tout état de cause difficile à déterminer<sup>854</sup>.

### 3.3.2. Un nouvel essor des vallées de montagne

Le VI<sup>e</sup> siècle voit un nouvel essor de la « présence humaine en vallée et en montagne » comme le prouvent les séquences palynologiques, particulièrement fortes notamment en Béarn, en particulier pour le seigle. Selon D. Galop et D. Barraud, des « communautés de vallées » auraient pu commencer à se mettre en place à cette époque, peut-être poussées par la pression sur les espaces cultivés dans le piémont qui pouvait potentiellement repousser les troupeaux en montagne. Toutefois, en l'absence de preuves d'une forte croissance agricole en plaine, on peut aussi penser que l'essor des pratiques pastorales sous forêt, en montagne, fut surtout lié à la recherche d'une meilleure sécurité des hommes et de leurs biens<sup>855</sup>. Là encore, rien ne nous est dit sur le statut exact de ces éventuelles communautés ni sur leur plus ou moins grand degré d'encadrement par des puissants, en l'absence de tout document sur le système agraire (chartes en particulier). Par ailleurs, comme J.J. Larrea l'a mis en évidence, il convient d'éviter de plaquer, un peu mécaniquement, des modes d'organisation du bas Moyen Age sur

---

Moyen Age. Si la *pars urbana* disparaît, un habitat aristocratique plus modeste, et encore à identifier, existe sans doute au vu de l'abondante consommation carnée (bœufs, cerfs). Par ailleurs, le nouveau bâti, partiellement constitué de matériaux périssables appuyés sur les soubassements antiques, pourrait relever aussi bien d'un groupe d'habitat d'exploitants du *fundus* que d'un centre de production (pressoir ?). Voir Maurel, Bartholome, Rolland 2015, p. 127-140.

<sup>852</sup> Réchin 2015, p. 166.

<sup>853</sup> Wickham 2005. Cabels 2015, p. 193.

<sup>854</sup> À titre de comparaison, l'évolution de la *villa rustica* d'El Mandalor (Legarda), documentée précisément jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, ce qui n'est pas vraiment le cas des sites sub-garonniques, suggère des fonctions productives modestes quand les anciennes installations viticoles cèdent la place à un habitat aristocratique – à rebours de la réutilisation classique d'anciens espaces résidentiels pour des activités artisanales, agricoles, religieuses ou funéraires (Ramos 2009, p. 97-105 et n. 70).

<sup>855</sup> Voir *supra*, p. 51, note 291. Plus des deux tiers des sites pyrénéens étudiés sont en croissance aux VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles (Rendu 2021, p. 134).

l'analyse des pratiques alto-médiévales – lesquelles pouvaient être complètement différentes. Ainsi, à titre de comparaison, l'étude des chartes des abbayes de Wissembourg, Lorsch et Fulda, bien que datant des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> siècles, exclut un « contrôle communautaire et/ou seigneurial », sans que l'on puisse valider l'hypothèse d'une organisation (proto-)villageoise<sup>856</sup>. Toutefois, pour revenir à notre cadre géographique, il est probable qu'au haut Moyen Age, comme l'écrit B. Cursente, les campagnes gasconnes aient connu « un réseau assez dense de petits hameaux (...) souvent autour d'une petite église champêtre », sans doute en lien avec d'anciens sites antiques, funéraires ou religieux, sans que cela se traduise forcément par une organisation communautaire des cultures. L'étude de M.-G. Colin confirme cette hypothèse, en insistant sur le rôle des anciennes tombes privilégiées, transformées en basiliques funéraires, comme à Arnesp (Valentine), et, plus généralement, sur les « successions villa-nécropole ou villa-nécropole-église », notamment dans les vallées anciennement les plus peuplées (Auzoue, Baise, Gers)<sup>857</sup>.

#### 4. Des indices d'autonomisation : la défaite de Bladaste en Wasconie en 581 et la retraite de Gondevald en 584-585 (voir fig. 2 et 3, p. 188-189).

Nous verrons en quoi la structure du récit de Grégoire, relatant la perte de l'armée de Bladaste, en 581, permet de privilégier une localisation de la Wasconie<sup>858</sup> au nord des Pyrénées, et non en Espagne, ce qui serait inédit avant le VII<sup>e</sup> siècle. Par ailleurs, quelle est la logique à l'œuvre derrière le choix de ce nouveau choronyme ? Enfin, peut-on relier la défaite de Bladaste (581) et la retraite du prétendant mérovingien Gondevald sur l'Aquitaine méridionale (585) à un début d'autonomisation de la région face aux pouvoirs francs ?

##### 4.1. Une structure du récit de Grégoire favorable à l'hypothèse d'une Wasconie nord-pyrénéenne

La plupart des historiens ont retenu l'idée que le duc Bladaste, agissant pour le compte du roi Chilpéric, aurait perdu son armée, en 581, face aux Vascons en Espagne<sup>859</sup>. Toutefois, la constitution du récit incite à privilégier la Wasconie, entre Pyrénées et Garonne, comme l'avait déjà noté R. Mussot-

<sup>856</sup> Larrea 2019, p. 321 et p. 323.

<sup>857</sup> B. Cursente juge « que, jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle c'est la structure de peuplement romaine qui devait prévaloir, soit un habitat très dispersé implanté autour de quelques chapelles et de cimetières » (Cursente 1998, p. 205. Lapart 2006, p. 374). M.-G. Colin le confirme même si « le cimetière ne se fixe définitivement auprès de l'église qu'à l'époque carolingienne » (Colin 2008, p. 235-237). La structure antique du peuplement n'est remise partiellement en cause que par l'apparition des mottes castrales (Cabes 2015, p. 197).

<sup>858</sup> C'est par pure commodité que nous utilisons l'orthographe « Wasconie », pour désigner la région de la future Gascogne, et « Vasconie » pour le territoire espagnol héritier du choronyme antique. En effet, l'orthographe des manuscrits, très variable, n'est d'aucune utilité pour distinguer les deux espaces (Pelat 2019, p. 45 et n. 7).

<sup>859</sup> Par exemple Pozo 2016, p. 297.



Goulard<sup>860</sup>. En effet, dans le passage, l'évêque de Tours évoque les campagnes militaires du roi Chilpéric, en Gaule, en 581. Chilpéric s'en prend à son frère, Gontran, en profitant de l'isolement de celui-ci, brouillé avec son neveu Childebert II, à propos du partage de Marseille<sup>861</sup>. L'extrait où la Wasconie est mentionnée se concentre sur les opérations militaires menées par les ducs de Chilpéric, Didier, Bérulf et Bladaste, pour s'emparer des territoires de Gontran selon trois axes (fig. 2, p. 188). Ainsi, Didier prend Périgueux, Agen et, peut-être, le toulousain. Sa campagne est la plus heureuse des trois, car il met en fuite le duc Ragnovald, probable fidèle de Gontran. Quant à Bérulf, depuis Tours, il se dirige vers Bourges mais dévaste des territoires qui appartiennent à cette même cité de Tours. L'opération semble se heurter à l'opposition de Tourangeaux et est présentée comme défensive. Enfin, Bladaste échoue complètement. Selon Grégoire, il a perdu la plus grande partie de son armée lors de cette campagne, sans que l'auteur ne précise contre qui. L'opération de Bladaste est présentée parallèlement à celle de Bérulf (« *Bladastes vero dux* » renvoie à « *Berulfus vero dux* »)<sup>862</sup>. L'objectif semble de s'emparer d'un territoire franc contrôlé par Gontran. Il est donc moins probable que l'on ait affaire à la Vasconie espagnole<sup>863</sup>. Ce territoire wascon de Gontran correspondrait aux cités d'Auch, d'Oloron et, probablement, de Comminges que ce roi détenait déjà en 567/568<sup>864</sup>. Le fait qu'Agen et, peut-être, le toulousain, aient été conquis par le duc Didier, aurait sans doute facilité la création d'une tête de pont de l'autre côté de la Garonne.

Cependant, il n'est pas totalement possible d'exclure la Vasconie espagnole. L'absence de mention d'une victoire sur l'ennemi franc dans les chroniques wisigothiques de cette époque, quoiqu'intrigante, ne

<sup>860</sup> Mussot-Goulard 2002, chap. 3 et 4. M. Pozo reconnaît la valeur de l'argument (Pozo 2016, p. 297 et n. 5).

<sup>861</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VI, 11.

<sup>862</sup> « Quant au duc Bladaste » ... « Quant au duc Bérulf ». Il n'est donc pas évident, même si cela reste possible, que Bladaste ait agité de son propre chef comme le pensent M. Rouche et K. Larrañaga (Rouche 1979, p. 88 et Larrañaga 1993, p. 184). Certes, le duc a été, plus tard, un soutien de Gondovald mais une fois son employeur, le roi Chilpéric, disparu, en 584. Rien ne dit que Bladaste était infidèle à Chilpéric en 581.

<sup>863</sup> Nous excluons l'hypothèse, très douteuse, d'un « duché cantabrique » franc en Espagne qui est évoquée par une source beaucoup plus tardive (v. 660), la chronique dite de Frédégaire (Frédégaire, *Chronique*, VI, 33). La plupart des historiens estiment qu'il s'agit d'une légende qui montre néanmoins les ambitions franques en Cantabrie (Dumézil 2008, p. 86 et n. 28 : « Au VII<sup>e</sup> siècle, on croyait que toute la province avait été jadis possédée par les Francs »). L'allusion à un duc Francion, associé à la légende des origines troyennes des Francs chez Frédégaire même (Frédégaire, *Chronique*, II, 5 et III, 22) va dans ce sens (Larrañaga 1993, p. 182). Si la vision positive du roi wisigoth Sisebut, biographe de saint Didier, (Frédégaire, *Chronique*, n. 197 p. 97) est étonnante sous une plume franque, comme le soulignent les éditeurs de Frédégaire, O. Devillers et J. Meyers, il s'agit sans doute d'en faire le fléau du peuple franc – peuple élu mais infidèle à son Seigneur dans la conception vétéro-testamentaire déjà attestée chez Grégoire – cf. *infra*, p. 172 ; Frédégaire vient juste de relater, au chap. 32, la mort de saint Didier, dont il accuse le roi franc Thierry II, en un contraste saisissant avec la piété de Sisebut. Nous ne croyons donc pas que l'éloge de Sisebut rende plus crédible l'hypothèse d'un duché franc en Cantabrie (*contra* Larrañaga 1993, p.192-193).

<sup>864</sup> Dumézil 2008, p. 156 et n. 14 : l'évêque d'Oloron a souscrit au concile « burgonde » de Paris. Comminges était aussi probablement dans la part de Gontran puisque ses armées y sont intervenues en 585. Le pacte d'Andelot, postérieur (587), et conclu entre Gontran et Childebert II, n'évoque que cinq cités d'ex-Novempopulanie (Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 20) : d'une part, Aire, Couserans (Saint-Lizier) et Labourd, attribuées à Childebert, car anciennes propriétés de Sigebert ; d'autre part, Béarn (Lescar) et Bigorre (Tarbes), accordées à Gontran même s'il s'agissait de l'ancienne *Morgengabe* de Galswinthe – qui devait donc revenir, à la mort de Gontran, à la reine Brunehaut, sœur de Galswinthe.

peut être utilisée car elle aboutirait à un argument *a silentio*, d'autant plus dangereux pour une période où les sources sont particulièrement fragmentaires. Dans sa récente thèse sur la Vasconie, M. Pozo, tout en reconnaissant la pertinence de l'argument de la structure du récit de Grégoire, estime d'ailleurs que Bladaste a bien fait campagne sur le versant sud des Pyrénées<sup>865</sup>. En effet, l'usage du terme *Wasconia* pour désigner le versant nord serait inédite à cette époque, car il n'est pas attesté avant 629, chez Frédégaire, pour désigner l'actuelle Gascogne en tant qu'unité politique<sup>866</sup>. Quant à l'hypothèse de M. Rouche d'une intervention commune franco-espagnole contre l'expansionnisme basque, elle doit être rejetée, même si elle aurait le mérite d'expliquer le silence des sources espagnoles sur la défaite de Bladaste<sup>867</sup>.

#### 4.2. Que recouvre le choronyme ? Pourquoi avoir préféré *Wasconia* à *Novempopulana* ?

Malheureusement, nous n'avons qu'une attestation, dans les *Dix Livres d'histoire*, pour chaque choronyme, *Novempopulana* et *Wasconia*. Il est donc difficile d'en déduire quoi que ce soit<sup>868</sup>. Comme nous l'avons vu, nous pensons, avec M. Pozo, que Grégoire doit considérer la province romaine de Novempopulanie comme appartenant au passé. En effet, l'évêque de Tours n'utilise ce choronyme que pour un événement très antérieur à son époque – les prétendues persécutions d'Euric contre des catholiques en 484<sup>869</sup>. Ce serait logique car l'ex-Novempopulanie avait été morcelée entre les rois

<sup>865</sup> Pozo 2016, p. 296-298.

<sup>866</sup> Frédégaire, *Chronique*, VI, 78. Il est effectivement peu probable que la Vasconie soit ici considérée comme une entité politique autonome (à l'inverse de la Bretagne, voir *infra*, p. 163-164).

<sup>867</sup> C'est avec raison que M. Pozo exclut une réponse à un prétendu expansionnisme basque – riposte qui aurait pu, selon M. Rouche, être coordonnée avec l'attaque contemporaine du roi Léovigild contre la Vasconie espagnole (Pozo 2016, p. 296-298). Pour M. Rouche, une bataille aurait déjà opposé les Vascons aux Francs dès 574 (Rouche 1979, n. 13 p. 88 et 504). Mais le passage de Marius d'Avenches cité fait référence à une attaque des Lombards dans le Vaucluse comme le montre Larrañaga 1993, p. 190 : tout le raisonnement de M. Rouche repose sur une association toponymique très douteuse entre *Baccis* et les *Vaccei* d'Isidore de Séville (*Etymologies*, 9, 2, 107 et *sqq.* Collins 1988, p. 211-223) que ce dernier attribue comme nom antique aux Vascons. Il est encore plus risqué de justifier à la lumière de ces événements de 574 une supposée concertation en 581 – année où M. Rouche estime que l'attaque de Bladaste aurait concerné seulement le *saltus* pyrénéen. Larrañaga 1993, p. 183-184 et note 28 montre l'imprécision de cette hypothèse qui n'indique pas le versant concerné (*contra* Rouche 1979, p. 88.). Pour M. Rouche, la défaite vasconne en Espagne et la victoire des mêmes Vascons face à Bladaste, expliqueraient l'expansion ultérieure au nord, au détriment de la Novempopulanie (Jean de Biclar, *MGH*, AA, 11, *Chronique*, 60, p. 213 : *Leovegildus rex partem Vasconiae occupat et civitatem, que Victoriaco nuncupatur, condidit* – passage daté de 580 ou 581, voir Pozo 2016, p. 298). Cette théorie expansionniste, qui supposait un réservoir démographique basque et une absence d'intégration sociale pendant la période romaine, était presque unanimement acceptée dans les années 1970, mais est aujourd'hui abandonnée : il n'y a pas lieu de supposer un conservatoire vascon depuis le Néolithique (Larrea 2002, p. 129-156). Notons enfin que l'ampleur de la victoire de Léovigild face aux Vascons, en 580-581, est contestée. *Partem Vasconiae* pourrait correspondre, s'il ne s'agit pas de la simple mention de la *région* de Vasconie, à une seule partie de celle-ci sans qu'il faille pour autant supposer une allusion aux Vascons des montagnes que Léovigild n'aurait pu vaincre (Pozo 2016, p. 298-299) ni à un partage franco-gothique de la Vasconie prévu entre Bladaste et Léovigild (*contra* Larrañaga 1993, p. 192).

<sup>868</sup> On trouvera un résumé du débat historiographique sur l'interprétation du choronyme *Wasconia* dans Larrañaga 1993, note 28 p. 183-184. La conclusion de J.-F. Bladé (« dans le glossaire géographique de Grégoire de Tours, le nom de *Vasconia* ne s'applique encore qu'à la Vasconie espagnole ») nous paraît excessive sur la foi d'une unique mention.

<sup>869</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, II, 25.

francs lors des partages successifs : elle n'avait donc plus d'existence réelle<sup>870</sup>. D'ailleurs, pour l'année 585, l'auteur préfère à *Novempopulana* la périphrase *ultra Garonnam*, que ce soit pour localiser la retraite de Gondoald face aux armées de Gontran<sup>871</sup> ou pour désigner la zone de commandement attribuée au duc Chuldéric<sup>872</sup>.

Pour nous, contrairement à l'interprétation de M. Pozo, Grégoire, aurait utilisé le choronyme *Wasconia* pour que la localisation soit comprise de ses lecteurs – dans le contexte d'une rédaction ou d'un remaniement de son œuvre à la fin de sa vie, dans les années 590<sup>873</sup>. L'évêque de Tours aurait anticipé sur la future révolte wasconne de 587 en rédigeant le compte-rendu de l'année 581<sup>874</sup>. Ce choix d'un nom espagnol à l'origine, a peut-être été influencé par les anciennes possessions de la princesse hispanique Galswinthe (Bigorre, Béarn), au titre de sa *Morgengabe*, ou, plus vraisemblablement, par la connaissance de l'évêque des révoltes de dirigeants vascons en Espagne, pays où il s'était rendu<sup>875</sup>.

Il n'est curieusement pas question des habitants, les Wascons. Rien ne prouve que Bladaste ait perdu son armée contre des Wascons révoltés, bien que le silence de Grégoire sur les adversaires de Bladaste interroge. De fait, aucune organisation politique autonome wasconne n'est mentionnée par

<sup>870</sup> Toute proportion gardée, c'est peut-être une même perte de sens qui aboutit à l'abandon du choronyme Armorique, employé de César à Zosime, il est vrai pour une zone beaucoup plus large que l'actuelle Bretagne (au moins de la Loire à la mer du Nord). Voir Le Roux 2011, p. 661-671. Grégoire a donc utilisé l'ethnonyme de Bretons (auparavant employé, classiquement, pour désigner les Grands-Bretons antiques, au livre I, 43) pour désigner les habitants de la Bretagne continentale « à partir du livre II, 18 » (Riché 1997, p. 24 et n. 9) qui correspond au règne de Childéric, père de Clovis.

<sup>871</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 35.

<sup>872</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 18.

<sup>873</sup> La question de la composition des *Dix Livres d'Histoire* est très débattue. Elle est abordée en détails par Murray 2015, p. 72-91. Il semble néanmoins que le livre VI ne soit pas antérieur à 585, date de la prise du contrôle de Tours par Childebert II. C. Murray défend une composition tardive (« No part of the *Histories* was published before the year of (Grégoire's) death (i.e. 594) and to say that they reflect a view of around 590 and seem to have been finally shaped from around that date to his death ... » ; « Aucune partie des *Histoires* n'a été publiée avant l'année de sa mort, c'est-à-dire qu'elles reflètent une vision des environs de 590 et qu'elles semblent avoir été mises dans leur forme finale de cette date à celle de sa mort »). D'autres auteurs ont défendu, avec G. Monod, une composition par étapes, en lien étroit avec les événements de la vie de Grégoire, et, pour certains, une première version en six livres qui se serait arrêtée en 584. Pourtant, G. Monod, et plus récemment M. Heinzelmann, ont soutenu, au moins pour les livres 5 à 10, une probable révision ultérieure de Grégoire (bibliographie dans Murray 2015, p. 72-91).

<sup>874</sup> Dans la perspective vétéro-testamentaire de Grégoire, les événements survenus sous le règne de Chilpéric trouvent leur juste rétribution sous Childebert II (Murray 2015, p. 86).

<sup>875</sup> Maxime de Saragosse, *PL*, t. 80 : « Anno 579 Ingundis, Sigeberti et Brunehildis Franciae regum filia, virgo pulcherrima, sexdecim annos nata, ex Francia in Hispaniam deducitur, eam comitantibus Euphemio metropolitano episcopo multisque viris palatinis Hispaniae et Franciae et episcopis, videlicet Fortunato Piclaviensi, Salvino Albigensi, Faustiano Aquensi, Beltrano Burdegalensi et Gregorio Turonensi qui in presentia istorum, Toleti aede sanctae Mariae, nubis Hermenegildem in ipso anni principio » (« L'an 579. Ingonde, fille des rois de Francie, Sigebert et Brunehaut, jeune fille très belle, âgée de seize ans, est amenée de Francie en Hispanie, avec pour accompagnateurs Euphème, évêque métropolitain, de nombreux guerriers des palais d'Hispanie et de Francie et des évêques, ce qui va sans dire, Fortunat de Poitiers, Salvin d'Albi, Faustianus de Dax, Bertrand de Bordeaux et Grégoire de Tours, elle qui, en présence de ceux-ci, en l'église Sainte-Marie de Tolède, épouse Hermenegild, précisément au début de cette année »). Nous soulignons le nom de l'évêque.

Grégoire au contraire de la Bretagne. Cette dernière région se voit en effet reconnaître des comtes dans les *Dix Livres d'Histoire*, dès la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle<sup>876</sup> – comme Chanao et Conomer, même si leur prétention au pouvoir royal est contestée par Grégoire<sup>877</sup>. Mais, visiblement embarrassé, l'évêque de Tours doit reconnaître qu'un comte breton pouvait détenir un « royaume »<sup>878</sup>.

#### 4.3. La retraite de Gondoald, une occasion d'association entre des élites franques en rupture de ban et les élites d'ex-Novempopulanie ?

Gondoald était un fils putatif de Clotaire I<sup>er</sup>, qui ne le reconnut jamais pour tel. Pourtant, il fut tout de même gardé en réserve par les rois mérovingiens<sup>879</sup>, avant de s'exiler en Italie puis à Constantinople, où il était probablement un « pion de l'échiquier diplomatique byzantin »<sup>880</sup>, comme bien d'autres prétendants barbares en exil<sup>881</sup>. Débarqué en 582, à Marseille, mais rapidement obligé de se mettre en sûreté dans une île méditerranéenne, il essaie de mettre à profit la mort de Chilpéric, en 584, pour devenir roi d'Aquitaine<sup>882</sup>.

<sup>876</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 4. La date approximative est fixée par l'épiscopat de l'évêque Félix de Nantes (549-582), mentionné dans le récit. Grégoire évoque une violente lutte à l'intérieur d'une famille comtale, celle de Chanao, qui tua trois de ses frères – ce qui rappelle d'ailleurs les affrontements à l'intérieur de la famille mérovingienne (faide royale). Les logiques de survie étaient d'ailleurs similaires. Ainsi, Maclou, menacé par Chanao, s'appuie sur Félix pour être gracié puis se réfugie chez un comte rival, Conomer. Il finit par se mettre à l'abri en se faisant élire évêque de Vannes – ce qui lui permet d'attendre la mort de son frère pour récupérer le pouvoir.

<sup>877</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 4 : *Nam semper Brittani sub Francorum potestatem post obitum regis Chlodovechi fuerunt, et comites, non regis appellati sunt* (« Car, toujours, les Bretons furent, après la mort du roi Clovis, sous l'autorité des Francs, et ils furent appelés comtes, non rois »).

<sup>878</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 20 : *Quod ille (Chanao) audiens, regnum eius integrum accepit ... cum regno fratris simul (Maclou) accepit.* (« Donc, en écoutant ce rapport (*i. e.* sur la mort de son frère), Chanao prit son royaume tout entier ... Maclou la reçut – *i. e.* son épouse – avec le **royaume** de son frère » ; nous soulignons). Si l'on suit le critère d'embarras cher à J. P. Meyer (Meier 2005, p. 102), Grégoire reconnaît, au moins partiellement, la royauté bretonne qu'il niait précédemment dans Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 4).

<sup>879</sup> Dumézil 2008, p. 259.

<sup>880</sup> Delaplace 2009, p. 205 et Dumézil 2008, p. 261-262. Il s'agissait de faire pression sur les rois francs, à la fois pour qu'ils envoient des troupes en Italie contre les Lombards et aussi pour calmer leur expansionnisme. Dans l'enchevêtrement d'intrigues et de retournements d'alliances entre les souverains francs ainsi que leurs aristocraties, il est très difficile de déterminer si Gondoald pouvait compter sur des soutiens mérovingiens. On a proposé d'en faire une créature de Brunehaut (C. Zuckermann critiqué à juste titre dans Delaplace 2009, p. 204 et note 15). Voir en lui un soutien de la Neustrie (de Chilpéric puis de Frédégonde), souhaitant remplacer Gontran par un allié, est plus vraisemblable (Delaplace 2009, p. 206 qui me paraît en partie confirmé par Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 39 où Frédégonde est accusée de chercher à sauver Gondoald). Mais c'est plutôt au niveau des aristocraties, tentées de s'émanciper du pouvoir des souverains et avides de récompenses, qu'il faut chercher les vrais soutiens comme Grégoire le reconnaît (Grégoire de Tours, *DLH*, VI, 24 et VII, 32-33 ainsi que 36 : les grands du royaume d'Austrasie auraient envoyé Gontran Boson en ambassade à Constantinople pour convaincre Gondoald de revenir en Gaule et ils auraient aussi écrit une lettre à l'évêque de Marseille Théodore pour qu'il se mette à son service).

<sup>881</sup> Dumézil 2008, p. 260.

<sup>882</sup> Voir Delaplace 2009.

## 4.3.1. Un prétendant mérovingien et son « parti hétéroclite » (M. Rouche)

Parmi son « parti hétéroclite », on trouve<sup>883</sup>, d'une part, des laïcs comme le patrice d'Avignon, Mummole, soutien de sa première équipée de 582, à Marseille et dans la vallée du Rhône, qui avait conservé Gondoald (et son trésor) à Avignon malgré l'attaque du duc Gontran Boson<sup>884</sup>. De plus, d'anciens ducs de Chilpéric retrouvent un emploi comme Didier (qui ne se réfugie pas en Aquitaine méridionale avec Gondoald)<sup>885</sup> et Bladaste – ce dernier ayant des attaches dans l'ex-Novempopulanie, en tant que beau-fils de la matrone Leuba, protégée de l'évêque Amélius de Bigorre (si son mariage est antérieur à sa fuite de St-Bertrand-de-Comminges, et plus proche de la perte de son armée en 581, ce qui est une hypothèse crédible). Il faut leur rajouter le comte de Bordeaux, Garachar, dont on ne connaît l'implication auprès de Gondoald que parce qu'il se réfugia à St-Martin-de-Tours pour obtenir son pardon du roi<sup>886</sup>, ainsi que le maire du palais, Waddon, fonctionnaire plus secondaire auprès de Rigonthe, qui agissait sans doute avec un opportunisme similaire à celui de Didier<sup>887</sup>. D'autre part, certains évêques d'Aquitaine ont soutenu Gondoald. Ainsi, ce dernier fait ordonner évêque de Dax un prêtre, Faustianus, par l'évêque Palladius de Saintes, en présence du métropolitain Bertrand de Bordeaux et de l'évêque Oreste de Bazas<sup>888</sup>. Hors d'Aquitaine, il faut mentionner Sagittaire, ex-évêque de Gap<sup>889</sup> auquel on avait promis l'évêché de Toulouse (*DLH*, VII, 28)

Concernant les opposants à Gondoald, Grégoire mentionne les évêques de Périgueux (*DLH*, VII, 26) et de Toulouse (*DLH*, VII, 27) mais ce dernier, d'après le chroniqueur, avait déjà été déçu dans ses espérances par un « usurpateur » précédent. En Aquitaine méridionale proprement dite, le comte Nicetius de Dax et son frère germain, Rusticus, évêque d'Aire, qui convoitait l'épiscopat de Dax mais auquel Gondoald préféra le prêtre Faustianus, étaient sans doute des opposants au prétendant

<sup>883</sup> Voir Pelat 2016, p. 60 et note 240.

<sup>884</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VI, 24 et 26 ainsi que VII, 10.

<sup>885</sup> Il était chargé d'accompagner la princesse Rigonthe en Espagne et, à la nouvelle de la mort de Chilpéric, décide de jouer sa carte personnelle en s'emparant des trésors de Toulouse (Grégoire de Tours, *DLH*, VII,9) avant de se rallier à Gondoald, arrivé dans cette cité avec d'importantes troupes (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 27). Mais c'est pour mieux l'abandonner dès la nouvelle de l'attaque de l'armée de Gontran connue (Grégoire de Tours, *DLH*, VII,34).

<sup>886</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 6.

<sup>887</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 27. Mais, contrairement à Didier, il accompagne Sagittaire, Mummole et Bladaste dans la retraite de Gondoald en Aquitaine méridionale.

<sup>888</sup> C'est sans doute par prudence que Bertrand n'ordonne pas, contrairement, à la règle un évêque de son ressort ecclésiastique. Grégoire paraît d'ailleurs se moquer du subterfuge que Bertrand invente, « prenant ses sûretés pour l'avenir » (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 31, traduction Latouche 1965 (éd.), p. 108-109) à savoir une opportune maladie des yeux qui l'aurait empêché d'officier.

<sup>889</sup> Il avait définitivement perdu son évêché au concile de Chalon (579) convoqué par le roi Gontran (Grégoire de Tours, *DLH*, V, 27). Lui et son frère, Salonius, évêque d'Embrun, sont accusés par Grégoire d'avoir combattu les Lombards comme des laïcs (Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 42), de s'être livrés à des attaques, des homicides et des adultères (Grégoire de Tours, *DLH*, V,20) qui leur avaient valu d'être déchus de l'épiscopat, d'abord au concile de Lyon (vers 570, Grégoire de Tours, *DLH*, 20, p. 227), puis après un premier pardon de Gontran, au concile de Chalon.

mérovingien. On peut aussi se demander si le métropolitain d'Éauze était dans l'opposition ou dans une prudente neutralité puisqu'il refusa d'ordonner le prêtre Faustianus de Dax – ce qui rendit la cérémonie irrégulière.

Gondoald était visiblement conscient de la nécessité pour lui de rallier d'autres soutiens. Ainsi, il envoya de manière répétée, mais vaine, des ambassadeurs à Gontran pour se faire reconnaître comme roi d'Aquitaine<sup>890</sup>. Il chercha aussi à ménager symboliquement Brunehaut puisque les anciennes cités de son défunt époux, Sigebert, lui prêtèrent serment en tant que représentant de Childebart II<sup>891</sup>, sans doute pour éviter un conflit de loyauté ouvert à l'aristocratie austrasienne<sup>892</sup>. Au-delà de la croyance, peut-être faut-il aussi interpréter la quête, à Bordeaux, des reliques du martyr Serge, volées grâce à l'évêque Bertrand et au patrice Mummole, comme le désir d'une reconnaissance transcendant toutes les classes sociales<sup>893</sup> ?

En matière de finances, Gondoald n'a pu compter, avant sa retraite sur l'Aquitaine méridionale, que sur les trésors pris à Rigonthe, qu'il perdit lorsque l'armée de Gontran franchit la Garonne<sup>894</sup>. Le prétendant avoue lui-même être démuné, dans ses derniers propos à ses anciens soutiens, décidés à le livrer à la fin du siège de St-Bertrand-de-Comminges, car il a dû laisser une partie du trésor à Avignon, chez le patrice Mummole<sup>895</sup>.

#### 4.3.2. La retraite en Aquitaine méridionale : un pis-aller plus qu'une solution réfléchie ?

L'échec final semble s'expliquer par le caractère hétéroclite et sans doute opportuniste des soutiens qui n'hésitent pas à abandonner Gondoald quand son aventure tourne mal face aux armées de Gontran. De ce point de vue, le repli sur l'Aquitaine méridionale ressemble plus à un pis-aller qu'à une solution mûrement réfléchie.

##### 4.3.2.1. Un refuge wascon ?

La future Gascogne était probablement un refuge aussi bien pour les élites et sans doute pour d'autres catégories sociales plus modestes, désireuses d'améliorer leurs conditions dans une région périphérique du royaume des Francs (comme l'a noté B. Dumézil avec l'image d'un contrôle de l'espace

<sup>890</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 32. Pour toute réponse, Gontran les fait torturer et jeter en prison ; et il conclut rapidement la paix avec Childebart dont il fait son héritier (*DLH*, VII, 33)

<sup>891</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 16.

<sup>892</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 33

<sup>893</sup> Dans le récit de l'évêque de Tours, le prétendant franc aurait espéré devenir invincible grâce à la possession d'une relique de saint Serge. Le chroniqueur voit dans le démembrement imposé au saint une profanation annonciatrice de la défaite finale (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 31).

<sup>894</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 35 : « Des chameaux chargés d'une grande quantité d'or et d'argent ainsi que des chevaux qui, étant épuisés, avaient été abandonnés par lui sur les routes » (trad. Latouche 1965 (éd.), p. 112-113).

<sup>895</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 38 : « Quant à mes trésors qui renferment une immense quantité d'argent, d'or et des objets précieux divers, une partie est conservée dans la ville d'Avignon, une autre a été pillée par Gontran Boson » (trad. Latouche 1965 (éd.), p. 117).

« en pelures d'oignon »<sup>896</sup>). Comme nous l'avons vu précédemment, la présence de monnaies wisigothiques n'est pas nécessairement le signe d'une plus grande autonomie ni d'une influence politique de l'Espagne. Pour autant, même s'il n'y a aucune certitude, les événements politiques de la fin du VI<sup>e</sup> siècle, dont la défaite de Bladaste, rendent peu probables un contrôle étroit de cette périphérie par les pouvoirs mérovingiens (voir *supra*, p. 148-151).

#### 4.3.2.2. Un entourage et des ressources désormais limités

Comme nous l'avons vu, le soutien de Didier est rapidement perdu puisqu'il ne suit pas Gondoald en Aquitaine méridionale<sup>897</sup>. L'entourage du prétendant mérovingien apparaît, désormais, sous la plume de Grégoire de Tours, réduit au patrice Mummole, au duc Bladaste et au maire du palais Waddon. On peut cependant supposer des soutiens un peu plus larges – à titre d'hypothèse car la situation précaire de Gondoald a pu provoquer bien des défections. Toutefois, Bladaste pouvait sans doute encore compter sur un réseau familial dans la région : celui de sa belle-mère, la matrone Leuba protégée de l'évêque de Bigorre, Amélius<sup>898</sup>. Outre cet évêque, Gondoald pouvait peut-être encore s'appuyer sur l'évêque Faustianus de Dax qui lui devait son trône épiscopal, voire sur Oreste, évêque de Bazas<sup>899</sup>, malgré l'opposition probable de Nicetius, comte de Dax et de son frère Rusticus, évêque d'Aire qui n'avait pu obtenir de Gondoald l'évêché de Dax. Quant aux ressources, nous venons de voir qu'elles sont sans doute très limitées après la capture du camp de Gondoald, près de la Garonne<sup>900</sup> : le trésor, en partie issu des biens pris à la princesse Rigonthé, est perdu<sup>901</sup>, ainsi que de nombreux chevaux, ce qui ne devait pas aider les éventuels ralliements.

#### 4.4. A St-Bertrand-de-Comminges, l'attente d'une armée de secours ou du soutien des Wascons ?

Grégoire insiste à juste titre sur les atouts de la place forte de St-Bertrand-de-Comminges, si les assiégés n'avaient pas fini par se rendre, ce que confirment les analyses historiques et archéologiques actuelles<sup>902</sup>. Pour C. Delaplace, Gondoald se serait volontairement retranché dans la forteresse dans

<sup>896</sup> Dumézil 2008, p. 87-88.

<sup>897</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 34.

<sup>898</sup> Cependant, la date du mariage de Bladaste reste indéterminée, sans pouvoir toutefois dépasser 585 (voir *infra*, p. 181).

<sup>899</sup> Mais ces soutiens ont-ils perduré ou les anciens bénéficiaires des largesses de Gondoald ont-ils préféré se faire discrets ? Grégoire ne le dit pas mais il souligne la duplicité du métropolitain Bertrand de Bordeaux (qui n'a pas ordonné Faustianus de Dax mais a préféré déléguer cette tâche) ainsi que celle d'Oreste, évêque de Bazas, qui n'hésita pas à nier devant Gontran avoir assisté à l'ordination (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 31)

<sup>900</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 35.

<sup>901</sup> Si l'on exclut la partie du trésor laissée au patrice Mummole laquelle était bien sûr hors de portée de Gondoald.

<sup>902</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 34, trad. Latouche 1965 (éd.), p. 111 : « La ville, est, en effet, située sur le sommet d'une montagne et n'est dans le voisinage d'aucune autre montagne. Une source abondante jaillit au pied du mont ; elle est entourée d'une tour qui la défend très sûrement ; à cette source on vient puiser de l'eau secrètement en descendant de la ville par un souterrain ». C. Delaplace fait le parallèle entre les fortifications de

l'attente d'une armée espagnole<sup>903</sup>. Sans être impossible, cette hypothèse est assez peu probable car Léovigild était alors très occupé en Septimanie face aux armées de Gontran<sup>904</sup>. Il paraît plus crédible d'imaginer que Gondoald plaçait davantage d'espoirs dans des soutiens locaux et surtout dans la lassitude des assiégeants<sup>905</sup>. Concernant l'attitude de la population de St-Bertrand-de-Comminges et de son évêque, il semble que Grégoire cherche à les dédouaner du reproche de trahison. Ils auraient fait preuve de naïveté et auraient d'ailleurs été bernés par Gondoald et les siens : ces derniers les auraient chassés de la citadelle sous prétexte de se défendre contre l'armée ennemie en approche<sup>906</sup>. Ainsi, dans le récit de Grégoire, l'évêque et ses ouailles accueillent le prétendant mérovingien « au commencement du carême »<sup>907</sup>, ce qui suggère un acte charitable, durant le mois de février 585. S'ils préparent la mise en défense, c'est que Gondoald se revendique de la légitimité franque et du soutien des grands d'Austrasie, et, surtout, qu'il a une armée avec lui (« des forces qui ne sont pas médiocres »<sup>908</sup>). Au final, l'évêque de Tours ne reconnaît qu'un soutien local actif d'un notable de la

---

Saint-Lizier et de St-Bertrand-de-Comminges qu'elle assimile à des « verrous défensifs » bloquant « le seul passage possible » et empêchant « les incursions dans la zone centrale, la Novempopulanie » depuis l'Espagne. L'erreur des assiégés serait de ne s'être laissés « aucune marge de manœuvre au cas où les renforts hispaniques ne parviendraient pas à la recousse » (Delaplace 2009, p. 209). Sur ce dernier point, nous ne suivons pas l'historienne car Gondoald et ses partisans n'avaient guère d'autre choix tactique et ils ne devaient pouvoir compter que sur un nombre de plus en plus restreint d'alliés.

<sup>903</sup> Delaplace 2009, p. 207.

<sup>904</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 30.

<sup>905</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 34, trad. R. Latouche, 1965, p. 112 : « Une telle quantité de blé et de vin y fut découverte que s'ils avaient tenu bon, ils n'auraient pas manqué pendant de nombreuses années de denrées alimentaires ». Grégoire souligne aussi les vains efforts des assiégeants pour s'emparer de la forteresse (*DLH*, VII, 37 : les béliers ne suffisent pas face aux pierres, aux cuves de poix et de graisse enflammées des assiégeants).

<sup>906</sup> « Alors tandis que Gondoald séjournait dans la ville de Comminges, il harangua les habitants en ces termes : 'Voici que déjà l'armée s'approche ; sortez pour résister'. Ceux-ci étant sortis, Gondoald et les siens occupèrent les portes et les fermèrent après avoir mis dehors la population avec l'évêque du lieu et ils firent main basse sur tout ce qu'ils purent trouver dans la ville » (*DLH*, VII, 34, trad. R. Latouche, 1965, p. 112). Ce passage paraît assez peu crédible. On voit mal l'évêque quitter la ville haute fortifiée de St-Bertrand-de-Comminges pour lutter contre une armée franque avec la population (bien que l'évêque Sagittaire, un détroqué, ait combattu au grand dam de Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 42 ; V, 30, et VII, 37). Il est toutefois possible qu'un conflit entre l'évêque et Gondoald ait abouti à l'expulsion de l'évêque et de ses soutiens. L'évêque était peut-être le Rufin qui a souscrit au concile de Mâcon d'octobre 585, en tant qu'évêque de l'Église de *Convenae* (*MGH*, AA, *DLH*, VII, 34, p. 355, n. 2). Si l'on suit cette hypothèse, Grégoire ne le nomme pas pour éviter de compromettre un ami (?) avec les associés de Gondoald, ce dont il ne se prive pas avec d'autres prélats ennemis. Gondoald aurait difficilement pu entrer dans *Convenae* sans son accord. Mais on ne peut pas totalement écarter une autre hypothèse : Rufin aurait remplacé l'ancien évêque de *Convenae*, victime de la prise de la ville. Toutefois, Grégoire n'a pas pour habitude de taire les crimes des armées franques envers les religieux.

<sup>907</sup> Le début du carême 585 était le 11 février 585 (Krusch, Levison 1885 (éd.), *MGH*, AA, *DLH*, VII, 34, p. 354, n. 4).

<sup>908</sup> Il y a probablement une menace à peine voilée dans ce discours de Gondoald à la population de St-Bertrand-de-Comminges (*DLH*, VII, 34, trad. Latouche 1965 (éd.), p. 112) même si le prétendant franc doit reconnaître la puissance supérieure de l'armée de Gontran.



cité, le marchand Chariulf, que Grégoire lui-même a probablement hébergé dans sa basilique après la prise de *Convenae*<sup>909</sup>.

Gondovald a-t-il pu compter sur le soutien de Wascons ? Il semble possible d'utiliser le critère d'embarras. En effet, Grégoire doit reconnaître que l'armée franque assiégeant St-Bertrand-de-Comminges a connu des pertes dues aux habitants, même s'il décrit toute la région aux alentours comme dévastée par les Francs – les soldats tués seraient des maraudeurs en quête de butin et trop éloignés du gros des troupes. À mots couverts, il semble que des embuscades aient été tendues aux Francs. Pour autant, soulignons que Grégoire ne parle pas explicitement de Wascons<sup>910</sup>. Finalement, c'est la peur du dernier carré de partisans de Gondovald, qui craignent d'être exécutés par le duc Leudégisèle, qui explique la chute de la forteresse<sup>911</sup>. Bladaste est le premier à s'enfuir, de manière rocambolesque, après avoir mis le feu au palais épiscopal pour faire diversion<sup>912</sup>. Quant aux assiégeants, ils réussissent à retourner le patrice Mummole, en faisant pression sur lui via des messages secrets. Ce dernier s'associe alors avec Chariulf et Waddon pour livrer Gondovald<sup>913</sup>. Avec la chute de la ville, Grégoire décrit une mise à sac complète de St-Bertrand-de-Comminges. Toutes les richesses y compris celles des églises ont été pillées et la population entièrement exterminée, y compris les prêtres. Le sort de l'évêque n'est pas évoqué mais, si c'est bien le Rufin qui a souscrit au concile de Mâcon en octobre 585, il a été épargné ou s'est enfui à temps. Ce récit n'est pas étonnant

---

<sup>909</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 37, trad. Latouche 1965 (éd.), p. 116 : « Avec Gondovald se trouvait aussi Chariulf, personnage très riche et puissant qui avait dans la ville des boutiques et des celliers bien garnis ; les troupes se ravitaillaient surtout avec ses ressources ». Ce Chariulf se réfugia à la basilique de Saint-Martin-de-Tours après la prise de *Convenae* (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 43). Avec Waddon, Chariulf échappe à l'exécution des partisans de Gondovald, contrairement au patrice Mummole et à l'évêque Sagittaire (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 39). Il est curieux qu'il ait suffi à Waddon et à Chariulf de laisser leurs fils en otage pour pouvoir s'éclipser comme l'affirme Grégoire. Avaient-ils un accord secret avec le commandant de l'armée de Gontran, le duc Leudégisèle ? Un point a dû jouer : Mummole et Sagittaire relevaient du royaume de Burgondie et avaient déjà trahi une première fois le roi Gontran, ce qui n'était pas le cas de Waddon, le Neustrien, un second couteau comme le marchand Chariulf.

<sup>910</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 35 : *Vastabatur in circuitu tota regio ; nonnulli autem ab exercitu, quos fortior avaritiae aculeus terebrabat, longius evacantes, peremebantur ab incolis* (« On dévastait l'ensemble de la région à la ronde ; quant à quelques soldats de l'armée que l'aiguillon trop puissant de la cupidité tenaillait, s'étant écartés trop loin, ils étaient mis à mort par les habitants »).

<sup>911</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 37 et 38.

<sup>912</sup> Comme Chariulf, Bladaste se réfugia dans la basilique de Saint-Martin-de-Tours avec le comte de Bordeaux Garachar, autre soutien de Gondovald (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 6).

<sup>913</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 38 : Mummole espère désormais sauver sa vie en constatant l'échec de son entreprise et la ruine de sa famille (femmes et filles en prison, fils exécutés). Les assiégeants lui promettent la vie sauve ainsi qu'à Chariulf et à Waddon en échange de Gondovald. La mise à mort de ce dernier est volontairement humiliante afin de lui ôter symboliquement tout prestige royal. Il est en effet traîné dans le camp, sa chevelure et sa barbe, signes d'autorité, sont arrachées et son cadavre se retrouve laissé sans sépulture (*ibid.*). On peut rapprocher cette mise à mort de celle de Brunehaut (Dumézil 2008, p. 385-387 souligne que ce « rituel d'humiliation (...) depuis l'époque romaine, servait à sanctionner les usurpateurs les plus dangereux ou les souverains devenus indésirables »). Frédégonde, en difficulté après la mort de son époux Chilpéric, aurait envoyé le connétable Chuppa pour essayer de récupérer Gondovald en plus de sa fille (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 39).

sous la plume de Grégoire qui évoque fréquemment les massacres des armées franques en campagne, y compris contre les églises et leurs prêtres. Toutefois, il y a probablement une part d'exagération ou de dramatisation du récit de Grégoire quand l'auteur évoque l'incendie de la ville ce dont l'archéologie ne semble pas avoir gardé de trace à ce jour, même s'il convient d'être très prudent sur ce point<sup>914</sup>.

#### 4.5. Quelle remise en ordre après la mort de Gondevald ?

Certes, le roi Gontran veut sanctionner les soutiens de Gondevald. Ainsi, le comte de Bordeaux Garachar, réfugié dans la basilique de Tours avec le duc Bladaste, s'est vu probablement privé de son titre, même si ses biens lui sont rendus<sup>915</sup>. Toutefois, les sanctions restent incomplètes, sans doute faute de cadres remplaçants disponibles, et en raison des pressions de l'aristocratie laïque et de l'épiscopat, ce qui crée un contexte propice à une future révolte. Ainsi, Gontran doit se contenter de réprimander publiquement, lors d'un banquet, les évêques Bertrand de Bordeaux et Palladius de Saintes mais, sous la pression de leurs confrères, il les admet à sa table<sup>916</sup>. Seul Faustianus de Dax, qui manquait sans doute de soutiens parmi les autres évêques, est déposé lors du concile de Mâcon en octobre 585<sup>917</sup>. Toutefois, une réorganisation partielle des évêchés d'Aquitaine est perceptible<sup>918</sup>. Elle est facilitée par les décès, opportuns, de Laban d'Éauze et de Bertrand de Bordeaux<sup>919</sup>. Au grand dam de Grégoire, des laïcs sont nommés ce qui peut signifier une volonté de reprise en mains du pouvoir

<sup>914</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 38 : « Après qu'on eut tué tout le monde, afin qu'il ne restât personne pour pisser contre le mur, on incendia la ville avec les églises et les autres édifices sans rien y laisser qu'un sol vide ». Les sondages entre 1993 et 1997, ne semblent pas montrer de couche de destruction (Jones, Esmonde Cleary et Wood 1996). L'expression *humum vacuum* (« sol vide ») est sans doute une exagération comme le notent Guyon, Boissavit, Souilhac 1996, p. 11 car « la fouille de la nécropole associée à la basilique chrétienne du quartier du Plan ne montre aucune interruption des inhumations pendant tout le haut Moyen Âge ».

<sup>915</sup> La formule de Grégoire est ambiguë et ne permet pas de se prononcer avec certitude sur la sanction qui avait été levée (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 6, p. 375 : *sed restituit eos gratiae suae, reddens quae illis ablata fuerant*, « mais il les gracia, en leur rendant les choses qui leur avaient été enlevées »). Dans le cas de Garachar, il semble néanmoins qu'il fut privé du comté de Bordeaux au profit de Galactoire (voir *infra*, p. 180, note 963).

<sup>916</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 2. Toutefois, ces évêques doivent payer la pension de Faustianus qui perd l'évêché de Dax (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 20). L'explication vient probablement du besoin de soutien des évêques pour assurer la succession de son neveu, Childebert, et la protection de Gontran lui-même contre les tentatives d'assassinat de Brunehaut (*id.*, 3). Bien que Gontran ait sans doute cherché à faire un exemple avec l'évêque Théodore de Marseille (qui avait accueilli Gondevald en 582, voir Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 5), le roi doit se contenter de le faire détenir sans « lui caus(er) aucun tort » alors que son intention première était d'obtenir sa condamnation à l'exil (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 12). Théodore bénéficiait d'ailleurs du soutien de Childebert (*id.*, 13) et récupère son évêché dès le mois d'octobre 585 (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 20). Seul Ursinus, évêque de Cahors est condamnée à faire pénitence pendant trois ans pour avoir avoué l'accueil de Gondevald (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 20).

<sup>917</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 20. Et encore, il bénéficie d'une pension de cent sous d'or versée à tour de rôle par les évêques Oreste de Bazas, Bertrand de Bordeaux et Palladius de Saintes.

<sup>918</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 22

<sup>919</sup> Grégoire évoque une maladie de Bertrand au retour du synode de Mâcon (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 22). Tout ce que l'on peut affirmer, faute de preuves, est qu'elle servait opportunément l'intérêt de Gontran. Ce dernier se garda bien d'accepter le diacre Waldon, successeur désigné par Bertrand (malgré les présents offerts – signe que la corruption dénoncée par Grégoire cédait devant l'intérêt politique) et lui préféra l'ex-comte de Saintes, Gondégisil.

royal<sup>920</sup>. Dans cette optique, l'ex-comte de Dax Nicetius devient évêque, de même que l'ex-comte de Saintes, Gondégisil, devient évêque de Bordeaux<sup>921</sup>. Toutefois, cette reprise en mains paraît incomplète. Ainsi, Garachar et Bladaste bénéficient d'une grâce dès le 6 juillet 585, à l'initiative de Grégoire, qui les a accueillis à Saint-Martin-de-Tours<sup>922</sup>.

## 5. Un essai d'interprétation et de reconstitution du raid wascon de 587<sup>923</sup>

Nous analyserons, en nous efforçant de le contextualiser, le récit de l'attaque wasconne dans Grégoire de Tours. Peut-on mettre en perspective la violence que l'évêque prête aux Wascons, sa nature, et l'originalité de ces « nouveaux barbares » ? Pourquoi Grégoire a-t-il emprunté, pour partie, ses Wascons à une tradition littéraire, que son ami, Venance Fortunat, avait illustrée ? Enfin, comment des élites locales et d'ex-ducs francs, anciens soutiens de Gondevald, se sont-ils associés pour mener à bien cette révolte et quelles en furent les conséquences ?

### 5.1. L'attaque des Wascons de 587

#### 5.1.1. Une violence à nuancer

Grégoire décrit une attaque unique et non une conquête systématique – dont la violence s'exercerait surtout contre l'*ager* (vignes, champs), symbole de la civilisation romaine et chrétienne<sup>924</sup>. L'archéologie ne nous est d'aucun secours ici puisque, à supposer que cette agression ait laissé une trace, elle n'a pas été retrouvée. L'historien court le risque de tomber dans le commentaire anachronique. Nous avons en effet réduit le passage à une condamnation sans nuance des Wascons : leur barbarie aurait été symbolisée par les pillages et les incendies<sup>925</sup>. Pourtant, J. J. Larrea avait déjà noté que de tels méfaits sont attribués par Grégoire aux populations de Francie dans ses chroniques

<sup>920</sup> Peut-être est-ce, plus que la corruption, que dénonce Grégoire qui traite par le mépris le précepte de Chilpéric que revendiquait Nicetius, comte de Dax, pour devenir évêque de cette cité, après avoir en vain essayé d'y placer son frère, évêque d'Aire (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 31 et VIII, 20) ainsi que l'accession à l'épiscopat, à prix d'or, d'un certain Didier en remplacement de l'évêque d'Éauze, Laban (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 22). Toutefois, Saius, qui remplace Faustus, évêque d'Auch, était un prêtre (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 22).

<sup>921</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 20 et 22.

<sup>922</sup> Pelat 2019, p. 62, n. 75. L'évêque est dans son rôle traditionnel de protection des fugitifs et d'obtention du pardon royal.

<sup>923</sup> Nous reprenons et nous actualisons notre article (Pelat 2019, p. 43-65).

<sup>924</sup> Soigner les champs et la vigne est aussi l'un des attributs du saint évêque. Ainsi, Sacerdos, évêque de Lyon (Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 36), « s'efforçait avec un très grand zèle de bâtir des églises, d'agencer des édifices, **d'ensemencer des champs et de bêcher des vignes** » (*ecclesias erigere, domos componere, serere agros, vineas pastinare diligentissime studebat* ; nous soulignons). L'opposition que dessine Grégoire entre montagnes et plaines en *DLH*, IX, 7 (*de montibus ... in plana descendunt*) s'explique par la dichotomie traditionnelle, héritée de Rome, entre le *saltus* inculte, domaine de l'infra-humain, donc de la barbarie, et l'*ager* – la plaine – que l'homme cultive, par exemple en défrichant, comme dans un passage d'une *Vie des pères* (Grégoire de Tours, *MGH, Vitae patrum*, SSRM, 1.2, *De sanctis Romano atque Lupicino abbatibus*, 2, p. 214-215).

<sup>925</sup> *Contra* Pelat 2017, p. 198.

des années 584 (habitants d'Orléans et de Blois) et 585 (Francs de Touraine)<sup>926</sup>. Surtout, Grégoire vient juste de décrire les ravages des armées franques de Gontran, dans leur propre pays, en 586, en des termes beaucoup plus durs et détaillés que ceux utilisés contre les Wascons – soulignant, en particulier, des violences contre les églises, les prêtres et les fidèles, ainsi que des manquements à la parole donnée – reproches qu'il ne fait pas aux Wascons<sup>927</sup>.

### 5.1.2. Les Wascons : un fléau de Dieu ? Des barbares en bas de la hiérarchie

Les Wascons incarnent la vengeance divine contre le peuple élu – mais infidèle – des Francs, selon le modèle de l'Ancien Testament que l'on trouve, par exemple, dans un discours prêté au roi Gontran en 586<sup>928</sup>. L'emploi du terme *prorumpentes* pour décrire les Wascons dévalant de leur montagne semble caractéristique<sup>929</sup>. Il renvoie sans doute aux interventions miraculeuses de Dieu<sup>930</sup>, dans les

<sup>926</sup> Le fait que les Wascons pillent les troupeaux et brûlent ce qu'ils ne peuvent emporter n'est pas, pour Grégoire, propre aux barbares : les habitants d'Orléans et de Blois, par exemple, se livraient entre eux aux mêmes déprédations, en 584 (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 2) : *domos annonasque vel quae moveri habere non poterant incendio tradunt, pecora diripiunt* (« les maisons et les récoltes ou les biens dont ils ne pouvaient s'emparer, ils les **livrent à l'incendie** et pillent les troupeaux » ; nous soulignons). Des « guerres civiles » entre Francs de Touraine aboutissent à des exactions proches en 585 (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 47) : – Sichaire – *patrem cum fratre et filio interemit resque eorum cum pecoribus, interfectisque servis, abduxit* (« Sichaire tua le père avec le frère et le fils et emporta leurs biens avec leurs troupeaux après avoir tué leurs esclaves »). Chramnesinde – *domnus omnes ... incendio concremavit, abducens secum pecora vel quaecumque movere potuit* (Chramnesinde – « **livra** toutes les maisons à l'**incendie**, **emportant avec lui les troupeaux** ou tous les biens qu'il put transporter »).

<sup>927</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 30. Il explique que les déprédations en Septimanie ont poussé les Goths à lancer une expédition – d'ailleurs décrite dans des termes proches de celle des Wascons (Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 7) : *Gothi vero propter superioris anni devastationem quam in Septimania regis Gunthchramni exercitus fecit, in Arelatensem provinciam proruperunt, egeruntque praedas, et captivos abduxerunt usque ad decimum ab urbe milliariam* (« Quant aux Goths, à cause du ravage de l'année précédente que fit l'armée du roi Gontran en Septimanie, ils se **ruèrent** sur la province d'Arles, en tirèrent des butins et **emportèrent des captifs** jusqu'au dixième milliaire depuis la ville » ; nous soulignons).

<sup>928</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 30 : *Non enim potest obtineri victoria, ubi talia perpetrantur* (« Car la victoire ne peut être obtenue, où de tels méfaits sont commis ») dit le roi Gontran à ses fidèles en reprochant leurs pillages à ses armées.

<sup>929</sup> Tel n'est pas nécessairement le cas pour les autres peuples, notamment les Lombards, pour lesquels Grégoire utilise tour à tour *prorumpere* et *inruere* comme s'ils étaient synonymes (Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 42) : *Igitur prorumpentibus Langobardis in Galliis ...* mais, quelques lignes plus loin, on trouve *inruentibus iterum Langobardis* (nous soulignons).

<sup>930</sup> La voix et les pleurs humains font également partie des emplois (nous soulignons) :

- *Tunc disruptis aurium ac faucium ligaturis, elevans se et erigens iterum oculos ac manus ad caelum, ore adhuc cruento in hac primo voce prorupit* : *'Gratias tibi magnas refero, beatissime domne Martine, quod aperiens os meum, fecisti me post longum tempus in tuas laudes verba laxare* (Grégoire de Tours, *MGH*, *SSRM*, 1.2, *De virtutibus s. Martini*, I, p. 143).
- *Sed cum se revelantes martyres, arborem incidi iussissent, pauper ille in magnis fletibus prorumpens, incidi arborem non sinebat* (Grégoire de Tours, *MGH*, op. cit., *SSRM*, 1.2, *Gloria martyrorum*, p. 70).
- *Ad haec vulgo admirante, publicato scelere, multitudo cuncta, populi una voce prorumpens, Domini misericordia ac beati martyris auxilium deprecatur* (Grégoire de Tours, *MGH*, *SSRM*, 1.2, *Liber De virtutibus s. Iuliani*, p. 123).

éléments naturels – les feuilles, le feu<sup>931</sup>, la goutte d'eau<sup>932</sup> – comme dans le reste de l'œuvre de l'évêque. Par ailleurs, on retrouve l'expression *de montibus* pour désigner l'origine d'un glissement de terrain dans les Pyrénées en 580 :

*Tamen de Pirineis montibus immense lapides sunt commoti, qui pecora hominisque prostraverunt*<sup>933</sup>.

Donc, ces ravages wascons ne sont pas vraiment condamnés, nous semble-t-il, mais plutôt constatés : cela n'aurait pas de sens de les critiquer et ce serait peut-être même se dresser contre la volonté divine.

Les Wascons n'appartiennent pas vraiment à l'humanité dans la hiérarchie des barbares de Grégoire. Les Wascons sont d'ailleurs décrits comme les Huns assiégeant Bazas en 411, pour lesquels on retrouve les mêmes expressions sur le pillage, l'incendie et la destruction des vignes et des champs :

*Hostis vero in circuitu depopulabatur villas, domos tradebat incendio, agros vineasque pecoribus intromissis vastabat* (nous soulignons)<sup>934</sup>.

Ce passage est semblable à celui du *DLH*, IX, 7 :

*Wascones vero de montibus prorumpentes, in plana descendunt, vineas agrosque depopulantes, domos tradentes incendio* (nous soulignons).

<sup>931</sup> - *Et statim quasi per aliquam venarum dispositionem humor a terra consurgens, per totos arboris patulae ramos uberi inrigatione diffunditur, laxansque nodos arentes, prorumpentibus foliis, revixisse ad adstantibus est mirata* (Grégoire de Tours, *MGH*, SSRM, 1.2, *Gloria Confessorum*, p. 327, 49 ; nous soulignons).

- *De igne, qui a reliquiis sanctorum saepe prorumpit* (titre du chap. 38, id., p. 295 ; nous soulignons).

- *De oratorio autem nostro, in quo reliquiae sancti Saturnini martyris ac Martini antestitis cum Illidio confessore vel reliquorum sanctorum collocatae sunt, pro instructione credentium narrare aliqua non pigebit, qualiter se virtus beati Martini revelatione revelavit, ita ut appareret multis ignitus globus ille terribilis, qui quondam solemnia celebranti emerserat paucis visibilis, a capite arce prorumpens* (id., p. 309, 20 ; nous soulignons).

- *Beati quoque Martini prorumpens a capitis vertice, caelorum ardua penetravit* (id., p. 321, 38 ; nous soulignons).

<sup>932</sup> *Statimque igitur ad huius orationem gutta laticis a caute prorumpens, coepit solum stillis frequentibus inrigare* (Grégoire de Tours, *MGH*, SSRM, 1.2, *Vitae patrum*, XI, *De sancto Caluppiano reclauso*, 2, p. 261 ; nous soulignons).

<sup>933</sup> Nous soulignons. Grégoire de Tours, *DLH*, V, 33 : « Des montagnes Pyrénées, des roches gigantesques roulèrent qui renversèrent hommes et troupeaux ». On peut aussi se référer au passage, daté de 584 (Grégoire de Tours, *DLH*, VI, 44), où les fléaux naturels barbarisent les comportements humains : *Hoc anno multa prodigia apparuerunt in Galliis, vastationisque multae fuerunt in populo .... Proina graviter vineas exussit ; tempestas etiam subsequuta vineas segetesque per plurima loca vastavit ... ita ut irati contra Deum homines, patifactis aditibus viniarum, pecora vel iumenta intromitterent, noxias sibi immixtentes miseri praeces atque dicentes : 'Numquam in his viniis palmis nascatur in sempiternum'* (« Cette année, de nombreux prodiges se manifestèrent dans les Gaules et de nombreux ravages touchèrent le peuple ... La gelée brûla sérieusement les vignes ; de plus, une tempête qui suivit ravagea les vignes et les moissons dans de très nombreux endroits ... à tel point, qu'en colère contre Dieu, des hommes, après avoir ouvert les clôtures des vignes, y introduisirent du bétail ou des bêtes de somme, en y mêlant, les malheureux, des prières nuisibles pour eux-mêmes car en disant : 'Que jamais dans ces vignes, un sarment ne sorte, de toute éternité' »).

<sup>934</sup> Grégoire de Tours, *MGH*, SSRM, 1.2, *Gloria martyrorum*, XIII : « Mais l'ennemi pillait aux alentours les fermes, livrait les maisons à l'incendie, dévastait les champs et les vignes après y avoir fait paître les troupeaux ».

Wascons et Huns diffèrent des semi-barbares comme les Bretons. Le critère est lié à la vigne puisque les Huns et les Wascons sont censés la détruire, dans les passages que nous venons de citer, tandis que les Bretons – auxquels Grégoire reconnaît une organisation politique comme indiqué plus haut – la pillent :

*Brittani ... agros pervadunt, vineas a fructibus vacuant et captivos adducunt*<sup>935</sup>.

« Les Bretons ... dévastent les champs, **dépouillent les vignes de leurs fruits** et emmènent des prisonniers » (nous soulignons).

*... vindimiantes vineas, culturas devastantes*<sup>936</sup>.

« (Les Bretons) **vendangeant les vignes**, dévastant les cultures » (nous soulignons).

Néanmoins, il est vrai que, quand Grégoire veut humilier des Francs, il décrit leur comportement en utilisant la même figure de style qu'il applique, dans d'autres passages, aux demi-barbares. C'est le cas, semble-t-il, pour la suite de la princesse Rigonthe, fille de Chilpéric et de Frédégonde, sur la route de l'Espagne où elle devait se marier en 584 :

*Nam hospiciola pauperum spoliabant, vineas devastabant, ita ut incisus codicibus cum uvis auferrent, levantes pecora vel quicquid invenire potuissent, nihil per viam quam gradiebantur relinquentes* (nous soulignons)<sup>937</sup>.

Il y a aussi d'autres nuances qui font des Wascons, bien que la brièveté des mentions de Grégoire nous empêche d'être trop affirmatifs, les barbares peut-être les plus primitifs de son œuvre. Tous les autres barbares, y compris les Huns, ont pour cibles des territoires géographiquement et, surtout, politiquement délimités (Septimanie pour les Goths, Gaules pour les Saxons, les Lombards<sup>938</sup>

<sup>935</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, V, 31 (année 579).

<sup>936</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 24 (année 588). À ce propos, nous tenons à signaler que le passage concernant le référendaire de Frédégonde, Bobolène, qui s'empare en 585 des biens d'une riche veuve (*DLH*, VIII, 32) ne relève pas du même procédé, contrairement à ce nous avons affirmé dans un article, suite à une traduction fautive de notre part (*contra* Pelat 2019, p. 53 et n. 39) : *Qua interfecta, vineas vindecavit resque deripuit* doit en effet être traduit par : « (veuve) qu'après avoir fait tuer, il revendiqua en justice les vignes – et non vendangea ! – et pillà ses biens ».

<sup>937</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VI, 45 : « En effet, ils dépouillaient les chaumières des pauvres, **dévastaient les vignes** de telle sorte que, les ceps ayant été coupés, **ils les arrachaient avec les raisins**, emmenant les troupeaux et tout ce qu'ils avaient pu trouver sans rien laisser le long de la route qu'ils parcouraient » (nous soulignons). Ce cas est plus ambigu puisqu'il combine la pratique semi-barbare (piller les raisins) avec celle des barbares comme les Wascons ou les Huns qui détruisent la vigne (il est ici question de couper les souches). La fin du passage compare d'ailleurs explicitement la suite de Rigonthe aux calamités agricoles : « Ainsi s'accomplissait ce qui a été dit par le prophète Joël : 'le résidu de la chenille la sauterelle l'a mangé, puis le résidu de la sauterelle le ver l'a mangé et le résidu du ver la nielle l'a mangé'. De même, il est arrivé de notre temps que la tempête a saccagé le résidu de la gelée et le résidu de la tempête a été brûlé par la sécheresse et le résidu de la sécheresse a été enlevé par les gens de guerre (Grégoire de Tours, *DLH*, VI, 45, traduction de Latouche 1965 (éd.), t. II, p. 70) ».

<sup>938</sup> *Igitur prorumpentibus Langobardis in Galliis ...* (Grégoire de Tours, *DLH*, IV, 42, p. 175 ; nous soulignons).

et les Huns<sup>939</sup>). Cela pourrait renvoyer à l'idée d'une population wasconne encore à « l'état de nature » qui n'appartient pas à l'ordre politique, donc humain – par opposition aux *people by constitution* de P. Geary<sup>940</sup>.

## 5.2. Entre littérature et révoltes nobiliaires

### 5.2.1. Les Wascons : un emprunt littéraire à Venance Fortunat ?

La proximité entre Grégoire de Tours et Venance Fortunat est bien connue. Ce dernier a dédié à Grégoire le recueil de ses poésies<sup>941</sup>. Fortunat a aussi écrit, en 580, un panégyrique de Chilpéric destiné à apaiser le souverain lors du procès de Grégoire, accusé de lèse-majesté au concile de Berny-Rivière – pour avoir, disait-on, colporté la rumeur d'un adultère de la reine Frédégonde avec l'évêque Bertrand de Bordeaux. Au total, en comptant le panégyrique que nous venons de citer, trois passages des œuvres poétiques de Fortunat font référence aux Vascons.

### 5.2.2. Le Vascon : un peuple des confins destiné à magnifier l'étendu du pouvoir royal dans le Panégyrique de Chilpéric (580)

*Ne ruat armatus per Gallica rura rebellis*<sup>942</sup>,

*Nomine victoris hic es et ampla tegis :*

***Quem Geta, Vasco tremunt, Danus, Euthio, Saxo, Britannus***

*Cum patre quos acie te domitasse patet.*

*Terror es extremis Fresonibus atque Suebis,*

*Qui neque bella parant, sed tua frenas rogant* (v. 71-76).

« Pour que le rebelle armé ne se précipite pas par les campagnes de Gaule,

Par ton nom de vainqueur, tu es ici et tu protèges de vastes États :

<sup>939</sup> *Aravatus vero Triiectensis episcopus tempore **Chunorum**, cum ad inrumpendas **prorumperent** Gallias, fuisse memoratur* (Grégoire de Tours, *MGH, SSRM*, 1.2, *Gloria Confessorum*, p. 340, 71 ; nous soulignons).

<sup>940</sup> Geary 2004.

<sup>941</sup> En 576 ou 577, Fortunat publie ses œuvres et les envoie à Grégoire de Tours « accompagnées d'une préface flagorneuse » (Dumézil 2008, p. 197).

<sup>942</sup> Il pourrait effectivement s'agir de Mérovée, comme le suppose Dumézil 2008, p. 199, le fils de Chilpéric révolté, suicidé ou mis à mort vers la fin de l'année 577 (*id.*, p. 193 et Grégoire de Tours, *DLH*, V, 18). Cette hypothèse est préférable à une allusion à Sigebert – dont la mort est implicitement évoquée aux v. 47-48 et 51-52 – car une telle condamnation n'aurait pas ménagé l'avenir du poète auprès de l'Austrasie. Mais peut-être vaut-il mieux voir dans ce rebelle un archétype du révolté, pas nécessairement membre de l'aristocratie, et que tout roi se doit de mâter. En effet, la rébellion n'est pas propre aux nobles chez Fortunat (*Vie de saint Martin*, v. 314 : *neu rustica turba rebellet* pour la foule de paysans hostile au saint qui détruit les temples païens ; *Carmen*, V, 5, v. 73 sur les Juifs qui se rassemblent par refus de se convertir, *furor rebellis*).

**Toi devant qui le Gète, le Vascon** tremblent ainsi que le Danois, l'Euthion, le Saxon, le Breton,

Eux qu'il est évident que tu as domptés sur le champ de bataille avec ton père.

Tu es la terreur pour les peuples les plus éloignés, Frisons et Suèves,

Qui, loin de préparer des guerres, te demandent de leur mettre le mors » (traduit et souligné par nous).

Fortunat utilise, selon la coutume antique, des listes de peuples destinés à magnifier la puissance du roi qu'il flatte. Il s'agit ici d'un passage attendu du *basilikos logos* : la célébration des victoires militaires du règne alors même que Chilpéric n'en avait guère remporté<sup>943</sup>. L'énumération de peuples, simples *materiae vincendi*, s'inspire des panégyriques latins : selon la convention du genre, les ennemis sont terrorisés (*tremunt, terror*) et se soumettent d'eux-mêmes, comme des chevaux sauvages enfin dressés<sup>944</sup>.

Le Vascon y figure aux côtés du Gète, c'est-à-dire du Wisigoth. Certes, il pourrait s'agir d'une allusion à la campagne en Espagne de Clotaire I<sup>er</sup>, qui passa devant Pampelune et échoua devant Saragosse en 541. Cette dernière est la seule incursion franque attestée en Vasconie. Cette opération militaire – et *a fortiori* celle de 531 en Septimanie – était de toute manière antérieure au règne de Chilpéric. Plus simplement, l'objectif pourrait être de placer la frontière du royaume aux Pyrénées et à la Septimanie<sup>945</sup>, en un procédé littéraire classique, destiné à montrer l'étendu du pouvoir du roi mérovingien. Le Vascon s'intégrerait dans une accumulation de peuples considérés comme appartenant aux confins du monde franc dans une opposition entre, d'une part, le *Geta* et le *Vasco* au sud et, d'autre part, le *Danus*<sup>946</sup>, l'*Euthio*, le *Saxo* et le *Britannus* au nord<sup>947</sup>.

<sup>943</sup> La nuance du *cum patre* au v. 74, vise sans doute à donner un peu plus de crédit à un hommage dont l'auteur et le destinataire savaient qu'il était plus ou moins mérité.

<sup>944</sup> Ainsi que l'analyse Larrea 2002, p. 147, note 82 et p. 143. C'était la trame du Panégyrique de Trajan de Plinie Le Jeune (*id.*, p. 143 et note 62. *Traiani Panegyricus*, 12 : *At nunc rediit omnibus terror et metus et votum imperata faciendi*. « Mais maintenant, elles sont revenues pour tous (les ennemis), la terreur, la crainte et la promesse d'accomplir tes ordres »). Fortunat a tendance à animaliser les peuples soumis que Chilpéric a domptés (*domitasse*) et qui lui demandent leurs mors, de même que des chevaux sauvages. On trouvait déjà ce trait chez Horace pour le Cantabre *indoctum iuga ferre nostra* (*Odes*, II, 6, 2).

<sup>945</sup> Larrea 2002, p. 142-143. On ne peut complètement exclure, il est vrai, des campagnes ultérieures de Chilpéric et de Clotaire en Vasconie, bien qu'aucune source ne les atteste (dans ce sens, avec beaucoup de précautions, Larrañaga 1993, p. 191). La participation de Chilpéric à la campagne de Clotaire de 541 est douteuse car sa date de naissance n'est pas connue avec précision.

<sup>946</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, III, 3. D'après Grégoire, la dernière défaite des Danois face aux Francs remonterait à la génération précédente de rois mérovingiens puisque Théodebert, fils de Thierry et oncle de Chilpéric, les avait vaincus.

<sup>947</sup> Voir le passage précédent sur le rayonnement de Chilpéric aux quatre points cardinaux (v. 15 : *Quem praefert Oriens, Libyes, Occasus et Arctus*) et Rix 2014, p. 93.



## 5.2.3. Le Vascon entre Cantabrie et Septentrion dans le Panégyrique de Justin II et de Sophie (569)

*Axe sub occiduo audivit Gallicia factum,*

***Vascone vicino Cantaber ista refert***

*Currit ad extremas fidei pia fabula gentes*

*et trans Oceanum terra Britannia favet* (v. 29-31).

« A l'ouest, la Galice a entendu ce haut fait ;

**Le Cantabre** rapporte tes mérites **au Vascon voisin** ;

Elle court jusqu'aux peuples les plus éloignés cette pieuse histoire de la foi,

Et, au-delà de l'Océan, la terre de Grande-Bretagne l'applaudit »<sup>948</sup> (nous soulignons).

*Haec jam fama favet qua se septentrio tendit,*

*Ortus et occasus militat ore tibi.*

*Illinc Romanus, hinc barbarus ipse*<sup>949</sup>,

***Germanus Batavus Vasco Britannus***<sup>950</sup> agit (v. 82-84).

« Déjà, cette rumeur applaudit, du côté où se dirige le septentrion.

L'Orient et l'Occident rivalisent de la bouche pour toi.

De là, le Romain, d'ici le barbare lui-même te louent,

**le Germain, le Batave, le Vascon, le Breton** »<sup>951</sup> (nous soulignons).

Dans cette œuvre, destinée à manifester le *consensus universorum* envers l'empereur et l'impératrice de Byzance, le Vascon apparaît d'abord traditionnellement comme peuple associé aux Cantabres (v. 29-31), puis, curieusement, dans une liste de peuples du Nord<sup>952</sup> (v. 82-84). Ceci aurait

<sup>948</sup> Les régions espagnoles sont la Galice, la Cantabrie et la Vasconie. Parmi les peuples des « confins » cités dans l'éloge de Justin, on ne trouve qu'un seul peuple du nord, le Breton de Grande-Bretagne, alors que trois régions méridionales, espagnoles, sont mentionnées.

<sup>949</sup> Ce procédé (*Illinc Romanus, hinc barbarus ipse*, v. 83) est copié sur le panégyrique du roi Charibert (*Carmen*, VI, 7 : *Illinc cui barbaries, illinc Romania plaudit*, « D'ici, c'est à qui la barbarie applaudit, de là, c'est à la Romanie »).

<sup>950</sup> Le Breton est celui de Grande-Bretagne comme l'explique le v. 32 : *Et trans Oceanum terra Britannia favet*. Les liens entre les rois anglo-saxons et les Mérovingiens sont bien établis (Dumézil 2008, p. 286-289).

<sup>951</sup> *Contra* Zarini 2012, p. 8 selon lequel, « les mêmes peuples ou presque » (Gaule, Galice, Vascon, Cantabre, Breton), qui célébraient l'empereur aux v. 27-32, célèbrent Sophie aux v. 82-84 (Germain, Batave, Vascon, Breton). Dans la seconde liste, seuls deux peuples, Vascon et Breton de Grande-Bretagne, sont communs avec la première. Seuls les Vascons appartiennent au sud dans cette deuxième liste. Le poète explique qu'il se tourne désormais vers le nord, au v. 81, pour y constater la renommée de Sophie (*Ille iam fama favet qua se septentrio tendit*).

<sup>952</sup> Cela s'explique peut-être en opposition à la première énumération (v. 27-32), où, la Gaule mise à part, les Bretons sont le seul peuple septentrional parmi des peuples méridionaux. Par ailleurs, il y a sans doute emprunt

pu faciliter la migration littéraire des Vascons dans l'œuvre de Grégoire. Fortunat, quant à lui, a sans doute déjà fait migrer les Suèves<sup>953</sup>. Galiciens, Vascons, Cantabres et Bretons « représentent l'extrême Occident »<sup>954</sup>. À l'instar d'Horace, les Cantabres assument le « rôle de peuples des confins », mais, à la différence du poète romain, et très logiquement, pas la Gaule qui les précède<sup>955</sup>. Horace associe quant à lui les Bretons et un peuple cantabre (*Concanum*), comme couple de peuples des confins, même si, chez Fortunat, il n'y a pas de lien direct entre ces peuples<sup>956</sup>.

Le couple Cantabre-Vascon est également mentionné dans un poème de Fortunat, malheureusement mal daté (585-591 ?)<sup>957</sup>, dédié au comte de Bordeaux Galactaire dont Fortunat évoque la possible promotion comme duc :

---

de la liste de ces peuples aux *Histoires* de Tacite ; Fortunat a déjà utilisé les Bataves par opposition à l'Espagne comme l'a montré Larrea 2002, p. 141 et notes 51 et 52 : « Germains, Bataves et Bretons sont omniprésents dans les *Histoires* de Tacite. Au quatrième livre, on les retrouve avec les Vascons, encore que ceux-ci fassent preuve de dévouement envers Rome en agissant contre le soulèvement des auxiliaires bataves » ; « dans le but d'embrasser tout l'Occident wisigothique et mérovingien, les Bataves (...) ont été opposés par Fortunat à l'Espagne ».

<sup>953</sup> À l'origine, le mot désigne un peuple barbare installé en Hispanie mais, dans le contexte, il est probablement utilisé pour qualifier les Alamans, selon une suggestion de J.J. Larrea. L'auteur a renoncé à son hypothèse précédente (Larrea 2002) – une allusion à l'arrestation des ambassadeurs envoyés par le roi Miro à Gontran, en 580 (Grégoire de Tours, *DLH*, V, 41). Toutefois, Grégoire rapporte que lors de leurs campagnes en Italie, Clotaire et Sigebert, avaient établi des Suèves dans ce pays (*DLH*, V, 15).

<sup>954</sup> Le Breton est celui de Grande-Bretagne comme l'explique le v. 32 : *Et trans Oceanum terra Britannia favet*. L'analyse est de Larrea 2002, p. 141 (*axe sub occiduo*, v. 29).

<sup>955</sup> Bedon 2010, p. 61-62. Chez Horace aussi, les Cantabres ont une « image de terre lointaine et extrême » ; « deux peuples de l'ouest, les Ibères et les Gaulois (...) assument donc à ses yeux un rôle identique, celui de peuple des confins », symétrique de celui de peuples orientaux (au niveau du Bosphore, le *Colchus*, les Gélons ainsi que les Mèdes, c'est-à-dire les Parthes), méridionaux (au niveau des Syrtes, les Gétules et la ville d'Utique) et septentrionaux (Marses, Daces, Bretons). Fortunat, qui vit en Gaule et travaille pour des commanditaires mérovingiens, ne saurait, bien sûr, placer les royaumes de ses maîtres en situation périphérique. Il s'agit au contraire de faire de ses rois des interlocuteurs diplomatiques crédibles du puissant empire byzantin. Larrea 2002, p. 141 suppose un couple *Cantaber-Vasco* inspiré du couple Cantaber-Astures de Silius Italicus (*Punica*, III, 325-326 ; 332-334). Peut-être pourrait-on aussi suggérer un croisement avec un autre couple des *Punica*, III, 357 : *Cerretani* (de la Cerdagne) et Vascons, d'ailleurs précédés de la mention de la Galice comme chez Fortunat (*Punica*, III, 345 et 353) : il y aurait donc eu recomposition *Cantaber-Astures / Cerretani-Vascons* en *Cantaber-Vascons*, sans doute à la lecture d'autres passages des *Punica* associant Cantabres et Vascons (Larrea 2002, p. 134 cite notamment *Punica*, V, 197 ; IX, 232 ; X, 15-16). Fortunat retrouve l'influence de la géographie de Strabon, de Pline et surtout de Varron qui étend les Pyrénées jusqu'en Galice (*id.*, p. 134, 141 et note 17).

<sup>956</sup> Horace, *Odes*, III, 4, v. 33-34 : *Visam Britannos hospitibus feros / Et laetum equino sanguine Concanum*. Bedon 2010, note 31, p. 64 : « Les Concaniens sont un peuple cantabre (cf. aussi à leur propos Silius Italicus, III, 360), qui leur attribue la même coutume sanglante). Ils ne nous sont connus que par ces deux allusions d'Horace et de Silius Italicus, d'une part, et par la mention que fait Ptolémée (II, 6, 50) de la ville de *Concana* chez les Cantabres, d'autre part ».

<sup>957</sup> Fortunat, *Carmina*, X, 19, v. 9-12 (un autre poème lui est consacré en VII, 25). Pozo 2016, p. 192-193.

*Ut patriae fines sapiens tuearis et urbes*

*Adquiras ut ei qui dat opima tibi*

***Cantaber ut timeat, Vasco vagus arma pavescat***

***Atque Pyreneae deserat Alpīs opem*** (v. 9-12).

« Pour qu'en sage tu défendes les frontières de la patrie et pour que tu gagnes des villes pour celui qui te donne les dépouilles opimes ; pour **que le Cantabre te craigne, que le Vascon inconstant palisse devant tes armes et abandonne le secours de la montagne des Pyrénées** (nous soulignons) ».

L'analyse de M. Rouche qui voit dans ce passage une preuve d'une menace vasconne imminente est très discutable<sup>958</sup>. Ce n'est pas le sens du texte qui évoque un Vascon effrayé, simple *materia vincendi*, pour le futur duc – promotion sans doute envisagée de manière rhétorique pour plaire à Galactoire, commanditaire de l'œuvre<sup>959</sup> – même si le passage n'est sans doute pas à réduire à ses seuls aspects littéraires, tendance contre laquelle M. Pozo nous met à juste titre en garde<sup>960</sup>. Certes, le poème est différent du récit de Grégoire sur les événements de 587 : le Vascon est ici censé quitter les Pyrénées pour être soumis et non pour attaquer la plaine mais on peut supposer que Grégoire s'est inspiré de l'œuvre de Fortunat pour forger une Wasconie nord-pyrénéenne.

### 5.3. Une tentative de reconstitution des événements de 587 : *Wascones de montibus prorupentes*

Quoique cryptée, la source permet une reconstitution partielle des événements de 587 dans l'ex-Novempopulanie. L'hypothèse classique voit dans les Wascons des migrants originaires d'Espagne. Cependant, comme nous l'avons vu, la théorie d'un réservoir démographique basque et d'un expansionnisme tardo-antique, après la fin de la domination romaine, est aujourd'hui abandonnée (voir *supra*, p. 5, n. 7). Toutefois, sans exclure complètement un raid de pillage effectué par des

<sup>958</sup> « Les craintes que Fortunat exprime la même année à Galactorius, comte de Bordeaux, et les souhaits qu'il formule d'une future élévation à la dignité de duc sont, par ailleurs, l'indice que la cité de Dax, voisine de Bordeaux, est très menacée » (Rouche 1979, p. 89).

<sup>959</sup> Fortunat fait de même pour le comte Sigoald (*Carmina*, X, 16). Il s'agit de flatter le destinataire.

<sup>960</sup> Pozo 2016, p. 195 : « Les poèmes de Venance Fortunat où apparaissent les Wascons sont des créations littéraires mais, en même temps, traduisent la géographie des intellectuels et des gouvernants de cette époque » (...). « De ces vers, on ne peut conclure que la menace vasconne soit réelle et plus importante que dans les autres régions frontalières du royaume mérovingien. Il est important de distinguer le registre littéraire du registre historique. Cela ne signifie pas non plus que les Francs n'estimaient pas possibles des attaques des Wascons. De fait, Grégoire de Tours en rapporte une » (traduit par nous).

populations appauvries, réduites au « banditisme social »<sup>961</sup>, l'analyse de la chronique nous conduit à privilégier une révolte des élites locales, sans doute en lien avec de haut-fonctionnaires francs.

### 5.3.1. Le rôle des élites locales et de hauts-fonctionnaires francs anciens soutiens de Gondovald

Grégoire évoque à deux reprises le rôle trouble joué par l'évêque de Bigorre, Amélius, qui, selon lui, a été stipendié par Chilpéric puis, après la mort du roi, par son épouse Frédégonde. Or, l'un des passages impliquant Amélius (*DLH*, IX, 6) précède immédiatement la mention de l'attaque wasconne de 587 (*DLH*, IX,7). L'évêque de Tours accuse, à mi-voix, son homologue bigourdan de chercher à déstabiliser des évêques fidèles de Brunehaut et de Gontran, comme lui-même, en envoyant, pour manipuler les foules, des agents qui se prévalaient d'un pouvoir thaumaturgique ou/et de la possession de reliques. Il s'agirait d'une forme de guerre psychologique. Ainsi, en 580, un perturbateur aurait contesté le pouvoir des évêques de Tours (Grégoire) et de Paris (Ragnebod)<sup>962</sup>. Amélius évite tout châtiment à l'homme qu'il reconnaît opportunément comme un de ses domestiques en fuite,

<sup>961</sup> Larrea 2002, p. 156. Quant à M. Pozo, il privilégie une naissance de la Wasconie nord-pyrénéenne « sans mouvements de population ou contacts entre voisins » mais plutôt en raison d'un long processus d'érudition, ce qui est aussi une possibilité crédible (Pozo 2016, p. 21).

<sup>962</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, V, 14 (année 576). Ces deux évêques étaient ensemble à Tours et s'opposaient à Chilpéric et à Frédégonde qui exigeaient qu'ils chassent Mérovée, fils disgracié de Chilpéric, de la basilique. On peut penser à une vengeance probable de Chilpéric, en 580, contre des soutiens de Brunehaut et de Gontran (c'est avéré pour Grégoire – et pour Ragnebod qui a souscrit au concile de Mâcon de 585). « L'imposteur » veut prendre la place de l'évêque (il prononce l'oraison à la place de Grégoire ; à Paris, il s'appuie sur une partie de la population). Le récit cherche à le discréditer : il est décrit comme un ivrogne puant, « accompagné de prostituées et de femmes vulgaires », qui menace Grégoire, insulte et maudit Ragnebod. Mais il a sans doute rencontré un certain succès populaire, sans quoi les évêques n'auraient pas pris la peine de le réprimer. Dans ses « sortilèges » confisqués, on trouve, sans doute, une panoplie de guérisseur avec « racines d'herbes diverses », « dents de taupe, os de souris, griffes et graisse d'ours » (traduction de Latouche 1965 (éd.), t. II, p. 187-188).

aussitôt pardonné et repris<sup>963</sup>. Grégoire dénonce sans doute ici de manière cryptée le rôle de l'évêque de Bigorre, à la tête d'un possible réseau d'agitateurs et d'espions<sup>964</sup>.

Cette interprétation est renforcée par un autre passage dans une lettre interceptée, en 585, par le roi Gontran, alors en guerre contre l'Espagne. Léovigild, roi des Wisigoths, y demande à Frédégonde de rémunérer les intermédiaires, Amélius de Bigorre et la veuve Leuba, qui lui permettent de correspondre avec la reine<sup>965</sup>. B. Dumézil doute de l'authenticité du document, peut-être une forgerie de Brunehaut<sup>966</sup>, mais le contenu sur les liens d'Amélius avec l'Espagne et Frédégonde – ainsi que sur ses capacités d'action – devait être crédible sinon véridique. Par ailleurs, la protégée d'Amélius, la veuve Leuba<sup>967</sup>, sert ici d'intermédiaire avec le duc franc Bladaste, son gendre. L'allusion de Grégoire de Tours à cette alliance matrimoniale est tout sauf innocente, même si nous n'avons pas la date du

<sup>963</sup> En outre, en 587, Grégoire évoque un certain Didier qui s'était rendu à Tours (« Il disait toutefois qu'il était un habitant de Bordeaux »). Amélius ne paraît pas dans ce cas directement impliqué. Grégoire veut-il évoquer de manière codée la trahison, en faveur de Frédégonde et de l'Espagne, hostiles à Gontran, d'un haut-fonctionnaire franc, le comte de Bordeaux Garachar ? Contrairement à M. Pozo, nous n'identifions pas le comte Galactoire avec le comte Garachar, ancien soutien de l'usurpateur Gondevald : « Galactoire avait soutenu l'usurpateur Gondevald (584-585) dans sa dernière tentative d'établir un royaume en Aquitaine » (Pozo 2016, p. 193 et note 97). À juste titre, Rouche 1979, p. 73, 78 et 89 distingue clairement les deux hommes en faisant de Garachar le prédécesseur de Galactoire, même si sa chronologie est discutable (le poème de Fortunat, *Carmina*, X, 19 n'a pas forcément été écrit en 587, à la veille de la prétendue « invasion » wasconne). Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 22 évoque certes le pardon de Garachar mais ne précise pas si sa charge de comte ou ses seuls biens lui ont été rendus par Gontran (*reddens quae illis ablata fuerant*, « rendant les choses qui lui avaient été enlevées »). En 585, Gontran semble avoir procédé à une reprise en mains de la cité de Bordeaux en nommant comme évêque Gondégisil, ex-comte de Saintes (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 22). Il est certes possible qu'un homme peu sûr comme Garachar ait été maintenu comte de Bordeaux à cette occasion, puisque Chuldéric le Saxon a bien obtenu de Childebart un duché après son pardon (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 18). Cependant, Fortunat (*Carmina*, VII, 25) insiste précisément sur les mérites parallèles de Gondégisil et de Galactoire envers le roi Gontran (l'évêque célèbre la messe pour le roi sur ses autels ; Gontran a reconnu les qualités de Galactoire en le nommant comte). Si cette situation ne relève pas de la fiction imaginée par le poète, les nominations du comte et de l'évêque pourraient être contemporaines l'une de l'autre et justifiées par la fidélité supposée des deux candidats. La pièce *Carmina*, VII, 25 correspondrait alors à une commande du comte à l'occasion de sa nouvelle nomination, en remplacement de Garachar.

<sup>964</sup> Dès 580, Amélius aurait donc intrigué pour déstabiliser des évêques proches de Brunehaut et de Gontran, probablement pour le compte de Chilpéric qui y avait tout intérêt (580 est l'année du jugement de Grégoire par ce roi). Par ailleurs, les origines espagnoles dont « l'imposteur » se serait targuées (« Il racontait qu'il venait d'Espagne et qu'il montrait des reliques des très bienheureux martyrs Vincent le diacre et Félix le martyr », traduction de Latouche 1965 (éd.), t. II, p.187) renvoient peut-être au rôle d'intermédiaire vénal d'Amélius entre l'Espagne et la Neustrie (Chilpéric puis Frédégonde) qu'atteste Grégoire par la suite.

<sup>965</sup> *DLH*, VIII, 28. La lettre poussait Frédégonde à faire la paix avec Gontran (qui attaquait la Septimanie) et à assassiner Childebart et Brunehaut.

<sup>966</sup> Dumézil 2008, p. 232-234. La lettre évoquerait trop le « *modus operandi* de l'assassinat de Sigebert » pour être authentique. L'arrestation de deux clercs, présentés comme les assassins et vite exécutés sur ordre de Brunehaut, serait une mise en scène de la reine. Il est difficile de trancher dans un sens ou dans l'autre. Gontran aurait aussi eu intérêt à une forgerie destinée à le rapprocher de Brunehaut. La découverte de la lettre chez un paysan peut aussi apparaître comme un détail romanesque destiné à enjoliver le récit de Grégoire.

<sup>967</sup> Sans doute une noble veuve placée sous la protection de l'évêque, garant de sa moralité, comme cela était courant à l'époque mérovingienne. Bien que soumises à un pouvoir masculin, les femmes sont des médiatrices indispensables (Santinelli 2003).

mariage qui ne peut guère dépasser l'année 585 et était probablement antérieur<sup>968</sup>. Bladaste, ancien duc de Childéric, a, comme nous l'avons vu p. 163-165, soutenu le prétendant mérovingien Gondoald. Rapidement gracié par Gontran (voir p. 169) – il avait le profil et la compétence technique pour participer à une nouvelle révolte.

Un autre ancien soutien de Gondoald, le duc Chuldéric le Saxon, a probablement aussi joué un rôle dans cette révolte. Pardonné par Gontran, il a été chargé par Childebert de la défense de ses possessions au-delà de la Garonne<sup>969</sup>. Curieusement, Grégoire ne fait aucune mention de lui au moment de l'attaque wasconne alors qu'il aurait dû intervenir. Le silence de Grégoire peut signifier que Chuldéric aurait trempé dans cette attaque. Le révéler aurait montré l'erreur de jugement du roi Childebert et de sa mère Bunehaut, les protecteurs de Grégoire. La fin de Chuldéric, en 590, renforce notre hypothèse de sa participation à l'attaque wasconne. En effet, Grégoire mentionne qu'il dut se réfugier à Auch car le roi Childelbert avait ordonné sa mort. L'évêque de Tours attribue sa fin à une vengeance divine en insistant sur les mauvais traitements qu'il avait commis contre des clercs à Poitiers<sup>970</sup>. Il est crédible de voir une possible exécution dans la mort opportune d'un Chuldéric pris de boisson, selon Grégoire. Certes, l'accusation de *sedition* ne se limite pas à une révolte contre l'autorité royale<sup>971</sup> et Chuldéric est accusé d'autres méfaits<sup>972</sup>, mais ce chapitre 22 du livre X est à rapprocher du précédent. Chuldéric est en effet mis sur le même plan que les fils du comte Waddon auxquels des

<sup>968</sup> Il serait tentant de placer ce mariage dès la campagne en Wasconie (voire avant) car steste avait besoin du soutien de nobles locaux lors de l'offensive de 581, à moins de supposer un mariage précipité, et quelque peu forcé, en 585, quand il fut obligé de fuir St-Bertrand-de-Comminges. Grégoire fait le lien entre la présence de Bladaste et la facilité d'accéder à Frédégonde. Bladaste a probablement fait bénéficier ses soutiens de ses réseaux auprès de la veuve de Chilpéric, dont il avait été duc.

<sup>969</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 18 : « *Adeptaque ordinatione ducatus in civitatibus ultra Garonnam, quae in potestatem supradicti regis habebantur, accessit* » (« Après avoir obtenu l'administration du duché dans les cités d'outre-Garonne qui étaient au pouvoir du susdit roi – Childebert – il s'y rendit »). Malheureusement, les cités en question ne sont pas précisées. En 587, lors du traité d'Andelot, Childebert obtint Aire, le Couserans (Saint-Lizier) et le Labourd, qu'il contrôlait sans doute auparavant (Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 20. Cf. fig. 3, p. 189). Il faudrait y rajouter le Béarn, qui faisait partie, avec Aire, des attributions du duc Ennodius jusqu'à son renvoi en 587. Il resterait pour Chuldéric le Couserans et le Labourd.

<sup>970</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, X, 22. Dans le cadre de la révolte de Chrodield et d'autres religieuses de Poitiers contre leur abbesse, Chuldéric aurait été « porte-étendard », autrement dit un meneur.

<sup>971</sup> Le terme est ainsi utilisé par Grégoire contre les religieuses soulevées contre leur abbesse (*DLH*, X, 16) : « elles ont provoqué une sédition », « ... (ont envahi) de la manière la plus séditeuse le monastère », « ... refusant d'obtempérer à l'ordre que donnaient les princes de faire comparaître les séditeux devant le tribunal public » (traduction de Latouche 1965 (éd.), t. II, p. 291-292).

<sup>972</sup> *Chuldericus vero Saxo post diversa scelera, homicidia, seditiones multaque alia improba, quae gessit* (« Quant à Chuldéric le Saxon, après divers crimes, homicides, révoltes et de multiples autres forfaits qu'il commit » ; nous soulignons). Grégoire relate un homicide qu'un serviteur de Chuldéric perpétra en 584, en Poitou, et pour lequel sont maître paya la composition pénale (Grégoire de Tours, *DLH*, VII, 3).

brigandages étaient reprochés en Poitou – certes contre des marchands à la différence des pillages du raid wascon<sup>973</sup>.

D'autres puissants de la région, anciens soutiens de Gondoald, sont également suspects sans que l'on puisse prouver leur participation. C'est le cas du comte de Bordeaux, Garachar, probablement destitué (voir *supra*, p. 180, note 963) et dont le possible agitateur Didier, à Tours, en 587, prétendait venir de la ville. On peut aussi questionner le rôle d'évêques, comme Faustianus, ordonné évêque de Dax sur ordre de Gondoald en 585<sup>974</sup>, voire celui d'Oreste, évêque de Bazas, qui assista à l'ordination « mais le nia devant le roi » (*DLH*, VII, 31). En effet, ce dernier devait verser une pension à Faustianus ce qui aurait pu le pousser à la révolte (voir *supra*, p. 169, note 917).

### 5.3.2. Des circonstances favorables à une révolte

Frédégonde et le roi des Wisigoths avaient tout intérêt à soutenir cette révolte qui servait leurs intérêts. L'occasion fut fournie lors du renvoi par Childebert du duc Ennodius, nommé à Tours et à Poitiers depuis 585<sup>975</sup>. Ce dernier avait obtenu de surcroît Aire et le Béarn en 587<sup>976</sup>. Les comtes de Tours et de Poitiers obtiennent alors sa mise à la retraite sans que le motif soit précisé. Ennodius est rapidement écarté de toutes ses fonctions mais il aurait accepté de bonne grâce son renvoi selon Grégoire. La structure du récit de ce dernier, qui mentionne juste après l'attaque wasconne, suggère cependant un lien direct avec cette disgrâce. La source permet *a priori* d'exclure un retournement d'Ennodius contre Childebert, puisque Grégoire insiste sur la fidélité d'Ennodius, qui regagne ses foyers comme un simple particulier et qui continue visiblement de bénéficier de la confiance du roi par la suite<sup>977</sup>. Son remplaçant probable devait être Chuldéric Le Saxon – ce que tait sans doute Grégoire qui ne veut pas mettre en cause la décision de son protecteur, Childebert, qui ne pouvait plus

<sup>973</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, X, 21 : *Filii autem ipsius Waddonis per Pectavum vagantes, diversa committebant scelera, homicidia furtaque nonnulla* (« Quant aux fils de ce même Waddon, errant à travers le Poitou, ils commettaient divers crimes, homicides et vols »). Nous soulignons les mots communs aux chapitres 21 et 22 du livre X.

<sup>974</sup> Voir *supra*, p. 164-165.

<sup>975</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 26. Ce duc était un ancien comte de Poitiers, représentant de Childebert, qui fut exilé par Chilpéric en 577 mais rapidement rappelé par ce roi, sans nécessairement retrouver ses fonctions premières (Grégoire de Tours, *DLH*, V, 24, est peu clair sur ce point précis : il est juste indiqué qu'il retrouve ses biens). Sa nomination par Childebert, en 585, en remplacement de Bérulf, trop compromis avec Chilpéric, et qui échappa de peu à la peine de mort, montre que Childebert lui témoignait une certaine confiance.

<sup>976</sup> Cela signifie que le Béarn (Lescar) n'avait pas encore été transféré officiellement au roi Gontran, comme prévu par le traité d'Andelot, et qu'il relevait encore de Brunehaut, mère de Childebert. Avant ce traité, les conflits, au sujet des nominations des hauts-fonctionnaires, devaient être fréquents dans l'ancien *Morgengabe* de Galswinthe, ainsi que le suggère cette clause du pacte : « Du vivant du seigneur Gontran, (ces cités) ne seront revendiquées à aucun moment ni sous aucun prétexte par la dame Brunehaut ni par son fils le roi Childebert ni par les fils de ce dernier » (Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 20, traduction Latouche 1965 (éd.), t. II, p. 210).

<sup>977</sup> Son rappel par Childebert, en 590, pour instruire le procès de l'évêque de Reims Egidius (Grégoire de Tours, *DLH*, X, 19), accusé d'avoir comploté contre le roi lui-même et contre sa mère Brunehaut, semble montrer qu'il n'aurait pas été mêlé à l'attaque wasconne.

guère compter que sur un seul haut-fonctionnaire, Austrovald, nommé duc d'Albi<sup>978</sup>, et qui intervint effectivement contre les Wascons. Toutefois, son faible succès mentionné par Grégoire s'explique sans doute par son éloignement<sup>979</sup> : il a dû répondre à l'urgence d'une attaque inopinée<sup>980</sup>. Surtout, il était confronté en même temps à l'attaque des Goths en Septimanie, sans doute coordonnée avec celle des Wascons. En effet, l'offensive du roi des Wisigoths est mentionnée dans le même chapitre (*DLH*, IX, 7), dans une formule qui la met en parallèle avec celle des Wascons (*Wascones vero ... Gothi vero*), comme si ces actions étaient concertées.

### 5.3.3. Une attaque wasconne d'ampleur limitée

Contrairement aux apparences, la violence de l'attaque wasconne est décrite comme limitée. Cela s'explique probablement par le choix de cibles précises – sans doute les domaines de partisans de Childebert et de Gontran. Le manque de moyens a nécessairement joué : il ne s'agit pas d'une occupation militaire à demeure mais bien d'un raid de pillages et de captures – les prisonniers évoqués pouvant être des otages.

Il reste malheureusement impossible de déterminer la zone précise de l'attaque. Toutefois, il paraît exclu que le trio Amélius-Bladaste-Chuldéric ait réussi à contrôler la totalité de l'ex-Novempopulanie mais ces derniers ont pu asseoir, pour un temps, leur autorité dans une zone plus limitée (cf. fig. 3, p. 189). Outre la Bigorre d'Amélius, on peut penser au duché supposé de Chuldéric (Aire-Béarn-Couserans-Labourd). Ce pouvoir n'était pas nécessairement très assuré, malgré le peu de succès du duc Austrovald contre les Wascons, ainsi que la fuite de Chuldéric à Auch et sa fin prématurée, environ trois ans plus tard (590), paraissent le montrer (*DLH*, X, 22).

Concernant les troupes employées, nous ne pouvons que formuler des hypothèses. L'idée d'un recours à des guerriers de Vasconie est possible d'autant que l'attaque est coordonnée, comme nous l'avons vu, avec celle des Wisigoths en Septimanie. Cependant, sans exclure cette idée, d'autres doivent aussi être examinées. Sur le versant sud de la chaîne, M. Pozo a bien mis en évidence que les élites wasconnes dominaient une société périphérique dont les dirigeants trouvaient dans l'activité guerrière un de leurs rares moyens d'acquérir des richesses ainsi qu'un capital symbolique et social. Cependant,

<sup>978</sup> En remplacement de Didier, tué par les habitants de Carcassonne lors d'une campagne contre les Goths en 587 (Grégoire de Tours, *DLH*, VIII, 45).

<sup>979</sup> Il devait être à Albi d'où l'emploi du verbe *processit* (« marcha »), avec retard forcément. Il est donc probable que les duchés d'Aire et de Béarn n'aient pas fait partie de ses attributions officielles, du moins à l'origine.

<sup>980</sup> On retrouve ce personnage en 589. Il avait alors soumis la ville de Carcassonne mais ne participa pas à la campagne de Gontran en Septimanie, qui fut un échec, soit qu'il en ait été écarté par le duc Boson, soit que Childebert ait eu un accord secret avec le roi d'Espagne (Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 31-32).



la Vasconie ibérique présente un profil sociologique très différent de l'ex-Novempopulanie, laquelle était bien plus pourvue en classes dirigeantes riches et puissantes que sa voisine immédiate<sup>981</sup>.

Nous privilégions l'idée que les élites franco-aquitaines auraient pu avoir recours, peut-être comme Gondoald avant elles, à des communautés agro-pastorales de montagne. Cela expliquerait que Grégoire de Tours ait usé d'un ethnonyme renvoyant à la montagne et à la barbarie – une construction littéraire qui devait aussi correspondre à une certaine réalité pour rester crédible. Notre hypothèse n'est pas un retour à l'ancienne historiographie suggérant « des groupes humains descendants des anciennes communautés protohistoriques »<sup>982</sup>. En effet, l'activité des vallées montagnardes, sans que la densification du peuplement ne soit pour autant démontrée, se renforce au vu de la multiplication, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, des sites pastoraux, en particulier dans les Pyrénées centrales (voir *supra*, p. 158-159 et p. 51, note 291). Or, Grégoire de Tours évoque, en cherchant à les minimiser, les probables embuscades (?) que les armées de Gontran assiégeant St-Bertrand-de-Comminges ont eu à subir en 585 (voir p. 168). Chez les Convènes, en particulier, l'occupation franque de 585, même si Grégoire a peut-être exagéré l'ampleur des massacres commis, avait dû être mal ressentie. Par ailleurs, le type d'attaque (raid de pillage) nécessitait une base de repli, pour ramener en sécurité butin et captifs, que les vallées montagnardes pouvaient plus facilement offrir que les plaines. Ce serait aussi une explication à la relative impunité dont bénéficièrent les Wascons, selon le témoignage de l'évêque de Tours, malgré les efforts, assez vains semble-t-il, du duc Austrovald. Quant aux chefs de la révolte, seule la mort de Chuldéric Le Saxon, à Auch, en 590, laisse supposer une vengeance royale<sup>983</sup>. On peut penser que cette situation de faiblesse du pouvoir franc a dû encourager les élites locales à gagner en autonomie. Celle de la Bretagne, autre périphérie du *regnum Francorum*, était déjà plus assurée, puisqu'en 590, avec l'aide de Frédégonde, les Bretons de Weroc, vainquirent une armée de Gontran<sup>984</sup>. Quant à la Aquitaine sub-garonnique, entre 629-632, Charibert, frère de Dagobert, eut du mal à conquérir ce territoire que le chroniqueur Frédégaire reconnaît explicitement comme la Wasconie<sup>985</sup>. À la mort de Charibert, probablement exécuté sur ordre du roi, s'engage un cycle de révoltes wasconnes, suivies d'interventions militaires franques, qui n'entraînent que des soumissions très provisoires, de même qu'en Bretagne<sup>986</sup>.

---

<sup>981</sup> Pozo 2016, en particulier p. 69-73.

<sup>982</sup> Barraud 2016, p. 229.

<sup>983</sup> Grégoire de Tours, *DLH*, IX, 7 (contre-attaque d'Austrovald). Voir *supra*, p. 181-182 pour la fin de Chuldéric.

<sup>984</sup> *DLH*, X, 9 et 11. Le chef de l'armée franque, le duc Beppolène, est tué. Pozo 2016, p. 308.

<sup>985</sup> Frédégaire, *Chronique*, IV, 57.

<sup>986</sup> Frédégaire, *Chronique*, IV, 78. Pelat 2016, p. 67-70. Frédégaire identifie à partir de 635 une *patria Wasconum*, symétrique de celle des Francs, l'expression *patria* désignant chez lui des territoires autonomes de fait, sans préjuger du degré de conscience identitaire des populations. Cependant, Frédégaire reconnaît alors des rois aux Bretons ce qui n'est pas le cas pour les Wascons, à la tête desquels se trouvent des *seniores* (notables locaux ?).

## BILAN DE LA TROISIÈME PARTIE

Sous les Mérovingiens, la présence franque est peu visible dans une Aquitaine sub-garonnique qui redevient, comme au IV<sup>e</sup> siècle, une province périphérique. Toutefois, et contrairement à la Novempopulanie, elle se fragmente comme l'atteste la disparition du choronyme romain. En plaine, une certaine « continuité d'occupation » apparaît sur des sites d'anciennes *villae*, malgré l'ignorance des modalités du faire-valoir. En montagne, des « communautés de vallées » (D. Galop, D. Barraud) commencent peut-être à se mettre en place. C'est surtout au niveau politique, dans l'œuvre de Grégoire de Tours, que transparaissent des indices d'autonomisation des élites, en lien avec de hauts-fonctionnaires francs en rupture de ban et l'Espagne wisigothique, en 585-587.

Encore plus que pour les Wisigoths, les indices de la présence franque, au VI<sup>e</sup> siècle, sont ténus et principalement localisés dans la nécropole de La Gravette (Gers) ou en périphérie de l'ex-Novempopulanie (Seysse, Le Vernet). Aucune garnison n'a pu être identifiée. Cela s'explique sans doute par l'éloignement du cœur politique franc, à l'inverse de la *sors Gothica* dont la capitale était aux portes de l'Aquitaine sub-garonnique. De ce point de vue, les conciles mérovingiens ne permettent guère d'évaluer, par les seules souscriptions, le contrôle effectif des pouvoirs francs sur la région. Ainsi, deux soutiens du prétendant mérovingien Gondevald ont siégé au concile de Mâcon (585). Quant au concile provincial d'Éauze (551), s'il répond pour partie à une demande royale de réorganisation religieuse, il ne nous dit rien des rapports concrets des différents évêques avec le pouvoir.

Comme l'a souligné M. Pozo, la Novempopulanie n'apparaît plus dans les sources, ni dans les canons du concile d'Éauze ni dans les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours (vers 575). Cette disparition de l'ethnonyme s'explique peut-être par les partages successifs, entre rois francs, de l'ancienne province, ce qui a été sans doute source d'une fragmentation politique. Les monnaies qui y ont été retrouvées, rares, posent aussi question. Ainsi, le *tremissis* oloronais (vers 560-582), frappe de la *civitas*, pourrait aller dans le sens d'un contrôle franc si le monétaire est bien le duc de Toulouse Launebo(dus). Quant aux monnaies wisigothiques, au débouché des vallées du Somport et de Roncevaux, elles relèvent peut-être plus du commerce que d'une influence politique wisigothique.

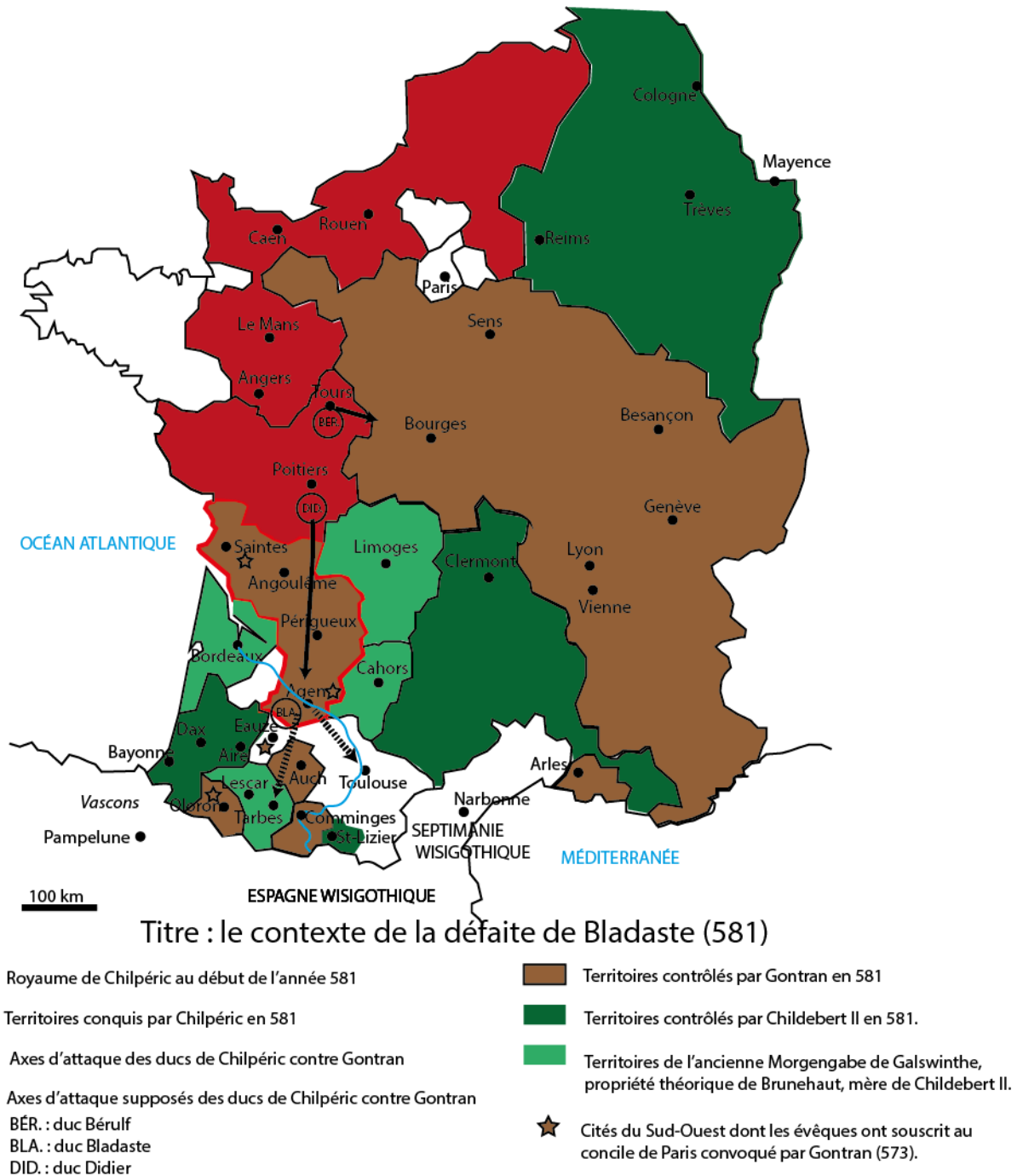
Au niveau de l'organisation des campagnes, en plaine, seules trois *villae* restent encore des demeures aristocratiques au VI<sup>e</sup> siècle sans atteindre la splendeur des siècles passés. Bien que le schéma ne soit pas généralisable, on observe une certaine continuité de l'occupation de ces sites avec des réutilisations comme nécropoles, souvent en association avec une église (Sorde-L'Abbaye, Barat-de-Via, St-Pierre-du-Mont). Le régime agraire n'est toujours pas déterminable, bien que le concile d'Éauze (551) mentionne des *servi*, et malgré une possible « continuité de terroirs » (S. Cabes), notamment pour Sorde-L'Abbaye et pour St-Michel de Lescar. Rien ne permet d'affirmer, comme le

veut C. Wickham, que la disparition de l'habitat aristocratique signifiait aussi la fin du « pouvoir centralisateur » des maîtres et une plus grande autonomie paysanne. Il est toutefois probable que les campagnes gasconnes altomédiévales aient connu un « réseau assez dense de petits hameaux » sans que cela ait nécessairement abouti à une organisation communautaire des cultures (B. Cursente). Toutefois, en montagne, le VI<sup>e</sup> siècle voit aussi un essor des vallées, attesté par les séquences palynologiques, notamment en Béarn pour le seigle. Il est possible que des « communautés de vallées » (D. Galop, D. Barraud) se soient mises en place dès cette époque. En l'absence de tout document, le statut de ces communautés nous échappe. Malgré toutes ces incertitudes, des richesses devaient encore être produites en Béarn et Bigorre, *civitates* qui figurent dans le *Morgengabe* de Galswinthe, lors de son mariage avec Chilpéric (566).

Au niveau politique, les prémices de l'autonomisation politique de la *Wasconia* semblent se mettre progressivement en place. Toutefois si Grégoire utilise, exceptionnellement, le choronyme *Wasconia* pour désigner l'Aquitaine sub-garonnique, dès la perte de l'armée de Bladaste en 581, il ne décrit pas la future Gascogne comme une entité autonome, au contraire de la Bretagne. Grégoire a peut-être emprunté ce choronyme car il était allé en Espagne et lisait l'œuvre de son ami Venance Fortunat. De fait, la retraite de Gondevald, en 585, est l'occasion d'une première alliance entre les élites locales et franques. Parmi le « parti hétéroclite » (M. Rouche) de Gondevald, figure le duc Bladaste, probablement déjà le beau-fils de la matrone Leuba, ainsi que, sans doute, le protecteur de cette dernière, l'évêque Amélius de Bigorre, et le duc Chuldéric Le Saxon. D'autres évêques, notamment Faustianus de Dax et Oreste de Bazas pouvaient aussi soutenir le prétendant mérovingien. Il est à noter que lors du siège de St Bertrand-de-Comminges par les armées de Gontran (585), l'auteur évoque les pertes de l'armée franque du fait des populations locales, victimes de déprédations, mais sans mentionner les Wascons. Après la fin de Gondevald, Gontran ne réussit pas à reprendre complètement en mains la Wasconie ce qui rend le contexte propice à une future révolte.

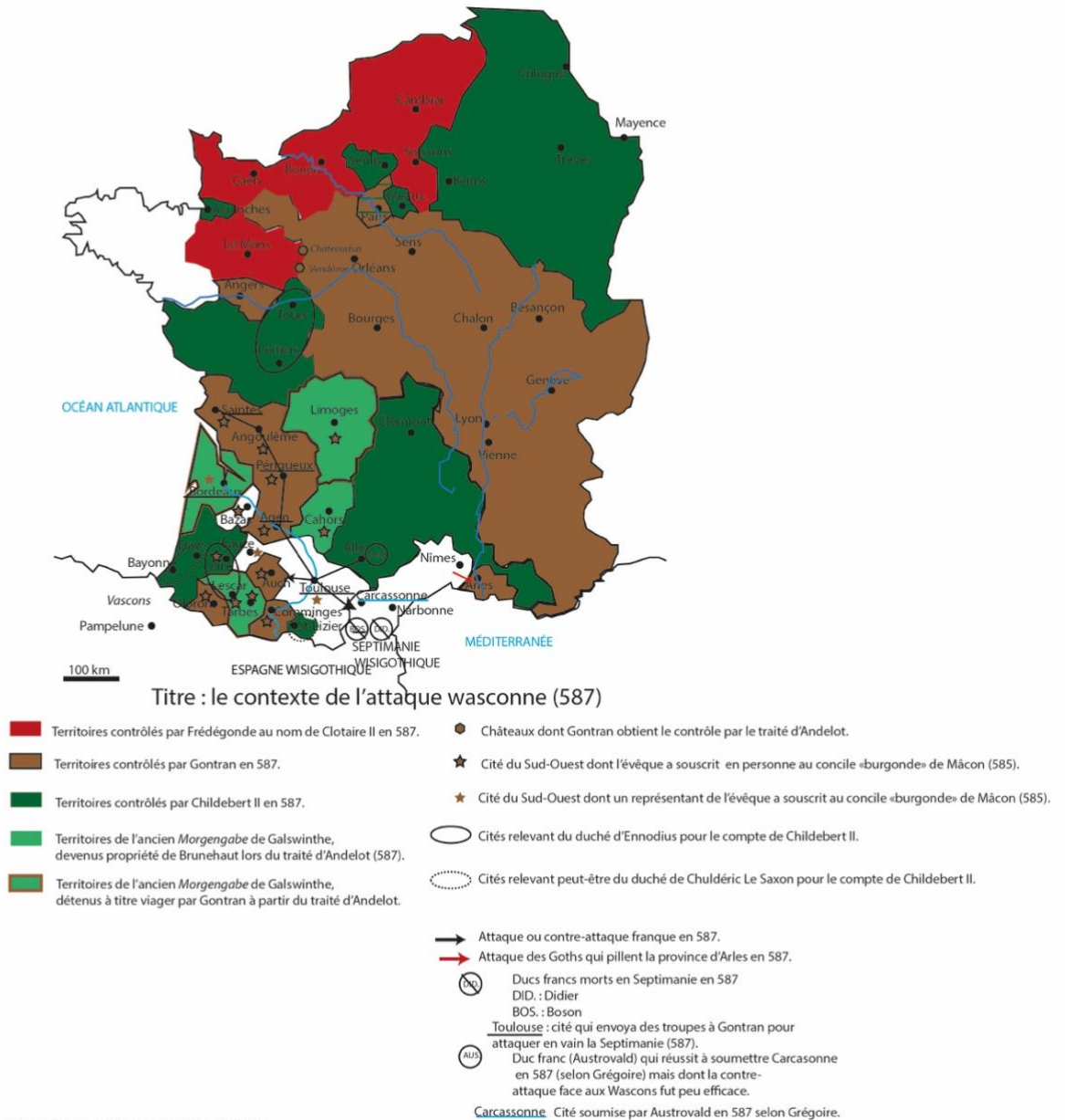
Quant au raid wascon de 587, c'est, dans la description de Grégoire de Tours, une attaque unique de pillages et non une conquête systématique de l'Aquitaine sub-garonnique. Les Wascons y apparaissent comme un instrument de la vengeance divine, contre un peuple franc infidèle à Dieu, sans pour autant relever de l'humanité. La source, cryptée, nous conduit à privilégier une nouvelle révolte des élites locales, en lien avec de haut-fonctionnaires francs. Les chefs en seraient Amélius de Bigorre, lié à la reine Frédégonde et au roi wisigoth Léovigild, ainsi que, peut-être, le duc Bladaste, et, très certainement, Chuldéric Le Saxon qui était chargé de la défense de toute l'Aquitaine sub-garonnique. Cette offensive était probablement coordonnée avec celle, contemporaine, des Wisigoths en Septimanie. On peut supposer que le trio Amélius, Bladaste et Chuldéric a pu contrôler un temps une zone comprenant Aire, Béarn, Bigorre Couserans et Labourd. Toutefois, ce pouvoir n'était

probablement pas très assuré puisque Chuldéric, condamné à mort, décède prématurément à Auch, où il s'est enfui, en 590. Concernant les troupes utilisées, sans exclure des guerriers de Vasconie espagnole, il est probable que des communautés locales agro-pastorales de montagne aient été utilisées. Quoi qu'il en soit, la faiblesse de la riposte franque explique sans doute une prise d'autonomie de la Wasconie dans les décennies ultérieures, clairement attestée au début du VII<sup>e</sup> siècle, avant que Charibert n'y crée brièvement, et avec difficulté, sa principauté. Après sa disparition (632), débute des cycles de révoltes wasconnes et de campagnes militaires franques, toujours à recommencer, comme dans d'autres périphéries du monde franc, à l'exemple de la Bretagne.



Sources : B. Dumézil, *La reine Brunehaut*, 2006, p. 567-568.  
 G. Bühner-Thierry, C. Mériaux, *La France avant la France*, 2010, p. 159.

Figure 2 : le contexte de la défaite de Bladaste (581).



Sources : B. Dumézil, *La reine Brunehaut*, 2006, p. 567-568.  
G. Bühner-Thierry, C. Mériaux, *La France avant la France*, 2010, p. 159.

Figure 3 : Le contexte de l'attaque wasconne (587)

## CONCLUSION

La Novempopulanie du IV<sup>e</sup> siècle est une province périphérique en mutation à tous les niveaux comme bien d'autres territoires de l'Empire. Plus que dans une ethnicité difficile à mettre en évidence, son originalité réside peut-être dans le maintien tardif d'un *concilium* fédéral des Neuf Peuples, sans doute dans l'intérêt des possédants. Comme ailleurs, l'élite aquitano-romaine s'est probablement renforcée, depuis le II<sup>e</sup> siècle : dans les campagnes, elle agrandit probablement ses domaines ruraux, dont le ou les régimes agraires restent inconnus, ce qui permet d'embellir les *partes urbanae* de ses *villae*, transformées, dans une douzaine de cas, en véritables palais. Dans les villes, elle réorganise l'urbanisme, au prix parfois de l'abandon de quartiers entiers, en faveur de quelques *domus* richement dotées, comme à Oloron. Elle a peut-être aussi impulsé la fortification de certaines de ces villes, en lien avec le pouvoir impérial, afin de mettre en défense l'Aquitaine méridionale, au tournant des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles – sans que cela relève pour autant d'un bien hypothétique *limes Hispanicus* (aucune donnée archéologique ne semblant confirmer une volonté de barrer la chaîne pyrénéenne). C'est encore à ces mêmes élites que l'on peut attribuer, dans les *villae*, les rares indices de christianisation de la province, en l'absence de données archéologiques précises sur les groupes épiscopaux en ville. Toutefois, les oratoires *in agro proprio*, par leur taille même, semblent plus être des chapelles privées fréquentées par le maître et sa *familia* (incluant sa domesticité) que des vecteurs directs de christianisation. Malgré le maintien tardif du polythéisme, jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, le vigilantisme et le priscillianisme attestent d'un dynamisme théologique chrétien qui renvoie surtout aux préoccupations de l'aristocratie. Bien que les descriptions apocalyptiques des clercs sur l'arrivée des barbares soient sans doute à nuancer, cette dernière s'est sans doute traduite, en 406-409, par des pillages qui ont dû toucher l'élite, comme le confirme Paulin de Pella, et encore plus le reste de la population, de condition plus modeste, peut-être tentée de trouver des refuges en altitude comme dans certaines grottes, dont les occupations sont, il est vrai, très approximativement datées du début du V<sup>e</sup> siècle.

La *sors Gothica* (418/419-507) intègre probablement la Novempopulanie de manière précoce, ce qui semble logique, au vu de l'édit d'Honorius de 418, et de sa proximité avec le centre toulousain du pouvoir goth. Pour autant, on ne peut guère admettre l'idée que les Aquitano-Romains aient rapidement accepté une « patrie wisigothique » (B. Dumézil) ou réduite à la seule Aquitaine (M. Rouche). Il faut également renoncer à déterminer les modalités de « l'accommodation des barbares » (W. Goffart), car nos sources sont trop allusives pour trancher entre appropriations de terres, transferts fiscaux, voire entretien des Goths dans les grands domaines aux frais de leurs propriétaires.

D'un côté, les Goths, tout en se romanisant culturellement, au moins pour leurs rois, ont dû garder certains traits ethniques spécifiques, comme l'habit (?), la coiffure, peut-être la langue, et, surtout, leur religion, l'arianisme. D'un autre côté, l'élite aquitano-romaine a dû connaître, comme Paulin de Pella, la « disparition des grands réseaux latifundiaires » interprovinciaux<sup>987</sup> et, plus généralement, un abandon progressif des *partes urbanae* des *villae*, sans doute synonyme d'un appauvrissement. Ce dernier devait néanmoins être relatif car Paulin de Pella atteste que la protection royale permit à des Aquitano-Romains de s'enrichir, grâce au pouvoir goth, malgré les embûches de la vie de cour. Comme au siècle précédent, le reste de la population est peu visible dans les sources et il est impossible de dire si les transformations politiques eurent, ou non, des conséquences économiques et sociales. En Novempopulanie, nous n'avons conservé aucune monnaie de cette époque, d'ailleurs rares dans toute la Gaule, sans pouvoir non plus en tirer des conclusions fermes : est-ce pour autant le signe d'une démonétarisation de l'économie voire d'un appauvrissement généralisé ? Toutefois, il est possible que le brouillage partiel des anciennes hiérarchies sociales ait conduit l'élite aquitano-romaine à renforcer la mise en scène de sa domination, en privilégiant l'épigraphie funéraire dans des mausolées, aux éléments traditionnels de prestige des *villae* – au demeurant beaucoup plus coûteux. Certes, nous n'avons gardé que deux inscriptions de cette époque et les piles funéraires du Gers occidental montrent que ce type d'entretien de la *memoria* était une pratique ancienne.

Quant aux structures administratives, elles devaient reposer, au moins partiellement, sur l'ancien système impérial, comme le suggère l'édit d'Honorius (418) dispensant les *iudices* de Novempopulanie (et d'Aquitaine II) de venir représenter leurs provinces respectives en personne. Toutefois, l'analyse des témoignages de Sidoine Apollinaire nous conduit à supposer une centralisation progressive du pouvoir goth. Même si les exemples sont arvernes, les souverains barbares auraient commencé par prendre des otages – sans doute aussi des administrateurs – dans les aristocraties des différentes cités. Les Goths devaient aussi utiliser les services de certains évêques, comme Orens d'Auch, employé comme ambassadeur lors de l'attaque romaine sur Toulouse de 439. Dans une deuxième phase, dans les années 460-470, des fonctionnaires itinérants, comme Séronat, auraient permis de mettre au pas une élite aquitano-romaine ayant probablement gagné en autonomie. De ce point de vue, les cités de Novempopulanie, Aire notamment, semblent traitées comme celles des autres régions du royaume où Séronat intervient tour à tour, apparemment sans distinction. Enfin, le roi aurait imposé un comte dans les différentes *civitates*, comme Victorius, comte de Clermont à partir de 475. L'évolution aurait peut-être été parachevée par l'imposition d'une loi commune à tous les sujets, Romains ou Goths, dans le *Bréviaire* d'Alaric II, en 506. Certes, en Novempopulanie, nous avons gardé très peu de traces de lieux

---

<sup>987</sup> Wickham 2005, p. 203-209.



du pouvoir goth même si Aire-sur-l'Adour fut l'endroit de souscription du *Breviarium*. En Aquitaine méridionale, contrairement à la cité des Arvernes, nous n'avons pas d'indices crédibles de révoltes, même si l'absence de nominations d'évêques catholiques, sous Euric, s'explique peut-être par le manque de candidats jugés politiquement fiables par le pouvoir – sans exclure une décision pragmatique, liée à un peuplement peu dense. Bien que les différences religieuses aient probablement été un facteur de tensions, au moins entre clergés concurrents, la victoire franque de 507 semble s'expliquer davantage par des causes externes, militaires et diplomatiques, que par des oppositions internes à la *sors Gothica*.

Sous les Mérovingiens, l'Aquitaine méridionale semble redevenir une province périphérique, en raison de l'éloignement du cœur du monde franc, mais, à l'inverse de la Novempopulanie impériale, toponyme qui n'est alors plus utilisé, elle paraît se fragmenter, du fait des partages royaux successifs. Les indices de présence franque demeurent ténus (La Gravette principalement) et, de même que les souscriptions des conciles ou les rares trouvailles monétaires, ne permettent pas de se prononcer sur la réalité du contrôle franc de ce territoire. Au niveau de l'organisation des campagnes, on peut constater, en plaine, que le cadre des *villae*, au moins en tant que demeures aristocratiques, tend à s'effacer à l'exception de trois sites (Sorde-L'Abbaye, Barat-de-Via, St-Pierre-du-Mont). Les anciennes *partes urbanae* connaissent toutefois, malgré bien des exceptions, une certaine continuité dans leur occupation, avec dans un cas sur trois, des réutilisations comme nécropoles, souvent en lien avec une église paléochrétienne.

Cette continuité dans l'occupation s'est peut-être traduite, notamment dans les cas de Sorde-L'Abbaye et de St-Michel de Lescar, par une « continuité de terroirs » (S. Cabes) sans pour autant que nous puissions déterminer, là encore, le ou les régimes agraires. Néanmoins, il est assez probable que les campagnes gasconnes du Haut Moyen Age aient reposé sur un « réseau assez dense de petits hameaux » qui n'implique pas nécessairement, pour autant, une organisation communautaire de type villageoise. Quant aux vallées et aux sites de montagnes, le VI<sup>e</sup> siècle est marqué par un essor de leur exploitation que la palynologie a démontré, notamment en Béarn. Malgré bien des incertitudes, en l'absence de tout document écrit, il est possible que des « communautés de vallées » (D. Galop, D. Barraud) soient alors apparues. Le fait que Béarn et Bigorre figurent dans le *Morgengabe* de la princesse wisigothique Galswinthe, en 566, et la mention, il est vrai isolée, du riche marchand Chariulf,

lors du siège de St-Bertrand-de-Comminges (585), semblent montrer une production de richesses quoiqu'à un niveau difficile à déterminer<sup>988</sup>.

Au final, c'est dans les *Dix Livres d'histoire* de Grégoire de Tours que transparaissent les prémices de l'autonomisation progressive de la *Wasconia*, attestée au VII<sup>e</sup> siècle. Certes, la Wasconie où le duc Bladaste perd son armée, en 581, n'est pas décrite comme une entité politique autonome, contrairement à la Bretagne. En outre, le choronyme relève peut-être d'un emprunt littéraire à Venance Fortunat et d'une anticipation sur la révolte de 587, assimilée à la situation de la Vasconie espagnole. Pourtant, en 585, une partie de l'élite locale (sans doute les évêques Amélius de Bigorre, Faustianus de Dax et Oreste de Bazas), associée à des ducs francs (Bladaste, Chuldéric), soutient le prétendant mérovingien Gondoald. Si Grégoire ne mentionne pas encore les Wascons, il signale incidemment les pertes, dues aux populations locales, subies par l'armée de Gontran qui assiégeait St-Bertrand-de-Comminges. Malgré l'échec rapide de la révolte, Gontran échoue dans sa tentative de reprise en mains de la Wasconie ce qui facilite les soulèvements ultérieurs. C'est dans ce contexte qu'intervient le raid wascon de 587. Cette attaque est décrite comme un raid unique de pillages et non comme une conquête de toute l'Aquitaine méridionale. Malgré la rhétorique religieuse sur les Wascons instruments de la colère divine et le cryptage de la source, il s'agit probablement d'une nouvelle révolte des mêmes élites locales (Amélius de Bigorre notamment) et de ducs francs (Bladaste, Chuldéric). Sans exclure la présence de guerriers wascons venus d'Espagne, nous privilégions l'utilisation de communautés locales agro-pastorales de montagne. Il semble que seul Chuldéric, en fuite à Auch après sa condamnation à mort, fut inquiété. Nous avons sans doute là les prodromes d'une Wasconie autonome que Charibert dut conquérir, depuis sa capitale de Toulouse, entre 629 et 632. À la mort de Charibert débute un cycle de révoltes wasconnes et d'interventions militaires franques qui échouent à rétablir une domination mérovingienne durable – la Wasconie autonome se rapprochant de la situation de la Bretagne<sup>989</sup>.

Durant cette thèse, nous nous sommes efforcés d'analyser les transformations de l'espace aquitain sub-garonnique, en cherchant à expliquer le passage de la Novempopulanie romaine à la Wasconie, entre IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècle. Pour ce faire, même si notre travail n'a aucune prétention à l'exhaustivité, nous avons essayé de traduire les sources écrites avec précision et en les contextualisant, en lien, notamment, avec les données archéologiques. Il en ressort que l'explication ethnique n'est pas toujours à privilégier car l'identité des Neuf Peuples ne semble pas avoir joué de rôle dans la création de la

---

<sup>988</sup> C'est probablement à nuancer car, à la fin du X<sup>e</sup> siècle, la « cité épiscopale héritière de l'antique *Beneharnum*, devenue Lescar, est décrite (...) comme ruinée ». Certes, le *hiatus* chronologique est important et l'objectif des cartulaires est sans doute de rehausser le mérite du comte Guillaume-Sanche, fondateur d'un monastère vers 980 (Cursente 2008, p. 129-142).

<sup>989</sup> Pelat 2016, p. 67-70.

province, qui relèverait davantage d'une mesure administrative globale de l'Empire. De même, derrière les Wascons, à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, se cachent peut-être des pasteurs ou des paysans des vallées de montagne dont les communautés auraient été utilisées, en lien avec l'Espagne, par des élites franco-aquitaines désireuses de gagner en autonomie par rapport au royaume mérovingien. Toutefois, la période wisigothique voit sans doute le maintien de marqueurs ethniques liés aux Wisigoths, même s'ils ont peut-être été repris par une partie de la population aquitaine. Ces éléments identitaires, y compris l'arianisme, n'empêchent toutefois pas la création d'un royaume qui reprend sans doute les anciens cadres romains ni le ralliement d'aristocrates aquitains soucieux de préserver leur rang. Leur position éminente, symbolisée par les *villae*, dont les *partes urbanae* montrent la richesse au IV<sup>e</sup> siècle, semble décliner dès le début du V<sup>e</sup> siècle sans que l'on puisse pour autant identifier les recompositions des structures agraires et les nouvelles (?) modalités de faire-valoir. Il faut en effet attendre le VI<sup>e</sup> siècle pour que l'on ait des indices clairs d'une exploitation des vallées montagnardes alors que les plaines semblent marquées par une relative atonie.

## SIGLES ET ABRÉVIATIONS

*AASS* : *Acta Sanctorum quotquot toto urbe coluntur*. Bruxelles : société des Bollandistes, 71 vol., 1643-1940.

*AE* : *Année Épigraphique*. Paris : PUF, 1888-2021.

*An. Bol.* : *Analecta Bollandiana*. Bruxelles : Société des Bollandistes, 1882-.

*CAG* : *Carte archéologique de la Gaule*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1994-2022.

*Carm* : *Carmen* ou *Carmina*.

*CIL* : *Corpus Inscriptionum Latinarum*. Berlin : Académie des Sciences, I-XVII, 1863-2012.

*C. Th.* : *Code Théodosien*. T. Mommsen, P. Meyer (éd.). *Theodosiani libri cum constitutionibus Sirmondianis et Leges Novellae*. Berlin : Académie des Sciences, 2 vol., 1905.

*DLH* : *Decem Libri Historiarum* (voir Grégoire de Tours).

*Ep.* : *Epistula(e)*.

*ILTG* : *Inscriptions Latines des Trois Gaules (France)*. P. Willeumier (éd.). Paris : CNRS, 1963.

*LRV* : *Lex Romana Visigothorum*, G. Haenel (éd.). Leipzig : Teubner, 1849.

*MGH* : *Monumenta Germaniae Historica*. Munich : Institut allemand pour l'étude du Moyen Âge, 1819-.

*AA* : *Auctores Antiquissimi*, 15 vol., 1877-1919.

*Ep.* : *Epistolae*, 8 vol., 1887-1939.

*LL nat. Germ.* : *Leges nationum Germanicarum*, 8 vol., 1869-.

*SS* : *Scriptores*, 37 vol., 1826.

*SSRM* : *Scriptores Rerum Merovingicarum*, 7 vol., 1884-1920.

*Notitia Dignitatum* : *Notitia dignitatum. Accedunt notitia urbis Constantinopolitanae et laterculi provinciarum*. O. Seeck (éd.). Berlin : Weidmann, 1876.

*PL* : *Patrologia Latina*. J. P. Migne (éd.), Paris, 221 vol., 1844-1855 et 1862-1864.

*Prof.* : *Commemoratio Professorum Burdigalensium* (voir Ausone).

*RG* : *Res gestae* (voir Ammien Marcellin).

*RIC* : *Roman Imperial Coinage*. Londres : British Museum, 1923-1994.

## EDITIONS DES SOURCES

## TEXTES

*Sauf mention contraire, nous donnons une traduction personnelle des passages cités des éditions suivantes. Les auteurs (et les ouvrages anonymes) sont classés par ordre alphabétique.*

**Ammien Marcellin**, *Res Gestae (Histoire romaine)*. E. Galletier, J. Fontaine (éd.). Paris : CUF. 6 tomes, 1968.

**Ausone**, M. Jasinski (éd.). Paris : Garnier, 2 tomes, 1935 ; H. G. Evelyn White (éd. anglaise). Londres : Loeb, 2 tomes, 1921. *Nous indiquons ci-dessous les références de l'édition Jasinski, que nous avons privilégiée par commodité et, entre parenthèses, celles de l'édition Evelyn White de la collection Loeb :*

*Ausonii Burdigalensis Vasatis Gratiarum actio ad Gratianum imperatorem pro consulatu*, t. II, XXI, p. 206-241 (t. II, XX, p. 218-269).

*De herediolo*, t. I, III, p. 22-24 (t. I, III, p. 32-34).

*Ephemeris*, t. I, II, p. 6-21 (t. I, II, p. 12-15).

*Epicedion in patrem*, t. I, III, p. 29-33 (t. I, IV, p. 40-47).

*Ep.*, t. II, XIX, p. 49-124 (t. II, XVIII, p. 2-154).

*Mosella*, t. II, p. 2-29 (t. I, X, p. 224-267)

*Ordo Urbium nobilium*, t. I, X, p. 198-211 (t. I, XI, p. 268-285).

*Parentalia*, t. I, IV, p. 50-83 (t. I, IV, p. 56-95).

*Prof.*, t. I, V, p. 84-119 (t. I, V, p. 96-139).

**Breviarium Alarici** : voir *C. Th.* et *LRV* dans les sigles et abréviations.

**Carmen de Providentia** (anonyme), J. P. Migne (éd.), *PL*, 51, col. 617A.

**César**, *Guerre des Gaules*. L.-A. Constans (éd.). Paris : CUF. 2 vol., 1964.

**Chronica Gallica (452)**, Th. Mommsen (éd.), *MGH*, AA, 9, 1, 1892, p. 615-666.

**Claudien**, *In Rufinum*. J.-L. Charlet (éd.), tome II, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie. Paris : CUF, 2000.

**Code d'Euric**, K. Zeumer (éd.), *MGH*, LL nat. Germ., *Leges Visigothorum*, 1, 1902, p. 1-32. Á. d'Ors (éd.), *El Código de Eurico: Edición, palinogenesia, índices*. Madrid : Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1960.

**Code Théodosien** (voir l'abréviation *C. Th.*).

**Conciles de la Gaule (Concilia Galliae)**. C. Munier, C. De Clercq (éd.), t. CXLVIII A et B. Turnhout : Brepols, 1963. Traduction partielle dans J. Gaudemet, B. Basdevant (éd.), *Les canons des conciles mérovingiens (VI<sup>e</sup>-VII<sup>ème</sup> siècles) : Tome 1, édition bilingue français-latin*. Paris : Le Cerf, 1989.

**Ennode de Pavie**, *Vita Epifani*, F. Vogel (éd.), *MGH*, AA, 7, 1885, p. 84-109. G. Cook (éd. américaine) *The Life of Saint Epiphanius by Ennodius: A Translation with an Introduction and Commentary*. États-Unis : Catholic University of America Press, 1942.

**Epigramma Paulini** (anonyme). E. Griffe (éd.), « L'Epigramma Paulini, poème gallo-romain du Ve siècle ». *Revue d'Etudes Augustiniennes et Patristiques*. Vol. 2, n° 1-2, 1956, p. 187-194 et K. Smolak (éd.) « Zwischen Bukolik und Satire: Das sogenannte Sancti Paulini Epigramma. *International Journal of the Classical Tradition*. Vol. 6, n° 1, 1999, p. 3-20.

**Florus**, *Tableau de l'histoire du peuple romain*. P. Jal (éd.). Tome 1, livre 1. Paris : CUF, 1967.

#### **Grégoire de Tours,**

*DLH*. B. Krusch, W. Levison (éd.), *MGH, SSRM*, 1, 1, 1885. Traduction française avec appareil critique dans R. Latouche (éd.), *Histoire des Francs (Dix Livres d'histoire)*. Paris : Les Belles Lettres. 2 vol., 1965.

*Gloria Confessorum*. B. Krusch, W. Levison (éd.), *MGH, SSRM*, 1, 2, 1885, p. 744-820.

*Gloria martyrum*. B. Krusch, W. Levison (éd.), *MGH, SSRM*, 1, 2, 1885, p. 484-561.

*Vitae patrum*. B. Krusch, W. Levison (éd.), *MGH, SSRM*, 1, 2, 1885, p. 661-743.

**Hésiode**, *Les Travaux et les Jours*. P. Mazon (éd.). Paris : CUF, 2018.

**Hilaire de Poitiers**, *Liber de Synodis*, J. P. Migne (éd.), *PL*, X, col. 479-546.

**Histoire Auguste** (anonyme), A. Chastagnol (éd.). Paris : Laffont, 1994.

**Hydace**, *Chronique*. C. Tranoy (éd.). Paris : Le Cerf, 1974.

#### **Isidore de Séville,**

*Étymologies*. O. Spevak (éd.). Paris : CUF. 20 vol, 2020.

*Historia Gothorum Wandalorum Sueborum ad a. DCXXIV*. T. Mommsen (éd.), *MGH, AA*, 11, 1894, p. 241-303.

**Jean de Biclar**, *Chronique*, T. Mommsen (éd.), *MGH, AA*, 11, 1894, p. 207-220.

#### **Jérôme,**

*Contre Vigilance*. J. P. Migne (éd.), *PL*, 23, p. 339-352.

*Ep.* J. Labourt (éd.). Paris : CUF. 8 vol., 1949.

**Jordanès**, *Getica*. O. Devillers (éd.). Paris : CUF, 1995.

**Lucrèce**, *De rerum natura*. F. Kany-Turpin (éd.). Paris : Garnier, 1998.

**Marcellus Empiricus**, *De Medicamentis*. M. Niedermann (éd.). Leipzig : Teubner, 1916.

**Maxime de Saragosse**, *Chronique*. J. P. Migne (éd.), *PL*, t. 80., col. 625-630.

**Notitia Galliarum**, voir *Notitia Dignitatum* (sigles et abréviations), O. Seeck (éd.), p. 261-274.

**Olympiodore**, *Fragmenta historicorum Graecorum (FHG)*. K. Müller (éd.). Paris : Firmin-Didot, 1841-1873.

**Opusculum de passione ac translatione sancti Saturnini**, P. Cabau (éd.), « *Opusculum de passione ac translatione sancti Saturnini, episcopi Tolosanae civitatis et martyris*. Édition et traduction provisoires ». *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*. Tome LXI, 2001, p. 59-77.

**Orens d'Auch (?)**, *Orientii Commonitorium*. M. Tobin (éd.). Washington : TCUA, 1945.

**Orose**, *Histoires (Contre les païens)*. M.-P. Arnaud-Lindet (éd.). Paris : CUF, 3 vol., 1990.

**Ovide**, *Métamorphoses*. O. Sers (éd.). Paris : CUF, 2009.

**Passion de saint Vincent d'Agen**, B. de Gaiffier (éd.), *An. Bol.*, t. LXX, 1952, p. 160-181.

**Paulin de Nole**, *Carmen*, X-XI. D. Amherdt (éd.). Berne : Peter Lang, 2004, p. 119-164.

**Paulin de Pella**, *Eucharisticos*. C. Moussy (éd.). Paris : Le Cerf, 1974.

**Pline Le Jeune**, *Epistulae*. A.-M. Guillemin (éd.). Paris : Belles Lettres, 3 vol., 1987.

**Prosper d'Aquitaine** (Prosper Tiro)

*Chronique*. T. Mommsen (éd.). *MGH, AA*, 9, 1892, p. 341-499.

*Confessio*. J. P. Migne (éd.), *PL*, 51, col. 609A-610A.

*Liber epigrammatum*. A. Horsting (éd.). Berlin/Boston : De Gruyter, 2016.

**Pseudo-Frédégaire**, *Chronique*, IV. O. Devilliers, J. Meyers (éd.). Turnhout : Brepols, 2001.

**Querolus** (anonyme), C. Jacquemard-Le Saos (éd.). Paris : CUF, 2003.

**Rutilius Namatianus**, *De reditu suo*. E. Wolff (éd.). Paris : CUF, 2007.

**Salvien**, *De Gubernatione Dei*. G. Lagarrigue (éd.), Tome II. Paris : Le Cerf, 1975.

**Sidoine Apollinaire**, A. Loyen (éd.). Paris : CUF. 3 vol., 1961-1970.

*Carm.* : tome I

*Ep.* : tomes II et III.

**Strabon**, *Géographie*. G. Aujac (éd.). Paris : CUF. 13 vol., 1969.

**Sulpice Sévère**,

*Chroniques*. G. de Senneville-Grave (éd.). Paris : Le Cerf. 1 vol, 1999.

*Vie de saint Martin*. J. P. Migne (éd.), *PL*, t. 20 et J. Fontaine (éd.). Paris : Le Cerf. 3 vol., 1967-1969.

**Ulpian**, *Digeste*. T. Mommsen (éd.). Berlin : Weidmman, 1893. Traduction française par D. Gaurier (éd.), Paris : La Mémoire du Droit, 2017.

**Venance Fortunat**, *Carmina*. M. Reydellet (éd.). Paris : CUF, 3 vol., 1994.

**Virgile**, *Enéide*. J. Perret (éd.). Paris : CUF, 3 vol., 1999-2000.

**Vita Epifani** : voir Ennode de Pavie.

***Vita Germani episcopi Autissiodorensis auctore Constantio*** : B. Krusch, W. Levison (éd.), *MGH*, SSRM, 7, 1919, p. 225-283.

***Vita Lupercii***, J. P. Migne (éd.), *PL*, AASS, juin, V, p. 351-354.

***Vita sancti Orientii***, I (prima). J. P. Migne (éd.), *PL*, AASS, mai, t. 1, 3, p. 61-62.

***Vita sancti Philiberti*** : B. Krusch, W. Levison (éd.), *MGH*, SSRM, 5, 1910, p. 568-606.

**Zosime**,

*Epistolae Arelatenses genuinae*, *MGH*, E. Dümmler (éd.), *Ep.*, III, 1, 1892, p. 1-83.

*Histoire nouvelle*. F. Paschoud (éd.), t. VI. Paris : CUF, 1989.

## INSCRIPTIONS

*AE* 1975, n° 136 (Ostie).

*AE* 2000, n° 925 (Dax) = Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 24, n° 45 et p. 75-78, n° 2 et 3.

*AE* 2008, n° 884 (Alba-la-Romaine).

*AE* 2015, n° 860 (St-Cricq-Chalosse) = Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 101-102, n° 23.

*CAG* 9, p. 128 (Pamiers).

*CAG* 47, p. 322 (Agen).

*CIL*, II, 4125 (Tarragone) = Pons 1979, p. 111-124.

*CIL*, II, 4911 (Siresa) = Bost 1988, p. 6 = Bost 2008, p. 220.

*CIL*, V, 418 (Tergeste).

*CIL*, VI, 39310 (Rome) = *AE* 1959, n° 208.

*CIL*, XII, 2476 (Gresy-sur-Aix).

*CIL*, XII, 2498 (Marigny-St-Marcel).

*CIL*, XII, 2523 (Talloires).

*CIL*, XII, 2525 (Annecy).

*CIL*, XII, 2660 (Charmes-sur-Rhône) = *CAG* 7, p. 230.

*CIL*, XII, 5106 (Narbonne) = *CAG* 11/1, p. 224.

*CIL*, XIII, 128 (Valentine) = *CAG* 31/2, p. 471.

*CIL*, XIII, 299 (Valcabrière) = Sablayrolles, Beyrie 2006, p. 448-449 et fig. 574.

*CIL*, XIII, 344 (Castillon-de-Larboust) = *CAG* 31/2, p. 139.

*CIL*, XIII, 350-360 (Cierp) = *CAG* 31/2, p. 122.

*CIL*, XIII, 392 (Pouzac) = Fabre 2018, p. 193-194, n° 126.

*CIL*, XIII, 395 (Tarbes) = Fabre 2018, p. 165-167, n° 102.



*CIL*, XIII, 412 (Hasparren) = Bost, Fabre 1988 = Bost, Fabre et Rodriguez 2015, p. 108-111, n° 27.

*CIL*, XIII, 563 (Éauze) = Maurin 2004 b, p. 31.

*CIL*, XIII, 911 (Loupiac) = *CAG* 33/1, p. 127.

*CIL*, XIII, 1184 (Gaillardon) = *CAG* 85, p. 118.

*CIL*, XIII, 1581 (Le Puy-en-Velay) = *CAG* 43, p. 101

*CIL*, XIII, 8894 (Urδος) = Maurin 2004 b, p. 134 = Bost, Fabre, Rodriguez 2015, p. 117-118, n° 34.

*CIL*, XIII, 11031 (Sos) = Barraud, Maurin 1996, p. 36-37.

*CIL*, XIII, 12937 (Bordeaux).

*ILTG* n° 64, 76-81 (St-Bertrand-de-Comminges) = Maurin 1971, p. 6, n. 24-25 = Ben Messaoud 2018, p. 75.

### SÉLECTION DE MONNAIES

*Voir bibliographie :*

Codine-Trécourt 2014, p. 529, n° 21 (Oloron).

Maurin 1992, p. 235 et Peyrouzet 1972, p. 90 (une monnaie d'Aire-sur-l'Adour, cinq de Bazas, une d'Oloron-Ste-Marie).

*RIC*, t. IV, n° 357-358 (pièces d'Aurélien).

Schaad, Le Nail, Servelle 1996, p. 99, fig. 21 et p. 100, n. 69 (monnaie de St-Lézer ?).

## CHOIX DE SOURCES ET TRADUCTIONS

### TEXTES

#### AMMIEN MARCELLIN

##### ***Res gestae,***

XV, 11,14 : *Novem populos Ausci commendant et Vasatae.*

(« Quant aux Neuf peuples, ce sont les Ausques qui les rendent prestigieux ainsi que les Vasates »).

XV, 12, 2 : *Metuendae voces conplurium et minaces placatorum iuxta et irascentium, tersi tamen pari diligentia cuncti et mundi, nec in tractibus illis maximeque apud Aquitanos poterit aliquis videri vel femina licet perquam pauper ut alibi frustis squalere pannorum.*

(« Les voix d'un bon nombre (de Gaulois, v. XV, XII, 1), autant quand ils sont apaisés que lorsqu'ils se mettent en colère, sont redoutables et menaçantes ; cependant tous sont élégants sans exception, avec le même soin, et propres, sans que, dans ces coins et principalement chez les Aquitains, quelqu'un ne pût être vu, notamment une femme, quoique tout à fait pauvre, comme ailleurs, être négligé en portant des lambeaux de haillons »).

#### AUSONE

*Ausonii Burdigalensis Vasatis Gratiarum actio ad Gratianum imperatorem pro consulate* (« Action de grâce d'Ausone de Bordeaux et de Bazas à l'empereur Gratien pour son consulat », *titre de l'œuvre*).

##### ***Domestica,***

1, v. 24 : *Cultor agri nobis nec superses nec abest* (« Le cultivateur du champ n'abonde ni ne nous manque »).

##### ***Ep.***

VIII, v. 2 : *Burdigalae molles liquimus illecebras* (« Nous avons quitté les doux charmes de Bordeaux »).

XI, v. 37 : *In fundo patriae Bigerritanae* (« Dans ton bien-fonds de ta patrie de Bigorre »).

XII, v. 43 : *Ambo igitur nostrae parathélogomèn otia vitae* (« donc, tous les deux, nous occuperons les loisirs de notre vie »).

XXII, v. 12-14 : *tota illa familia hominis litterati non ad Tullii Frumentarium, sed ad Curculionem Plauti pertinebit*, (« Toute la famille d'un homme de lettres en sera réduite non au *Blé* de Cicéron mais au *Charançon* de Plaute »).

XXII, v. 27-28 : *Et nunc parabit triticum casco sale / Novusque pollet emporus*,

(« Et maintenant, il nous procurera du froment au moyen de sel périmé et, nouveau commerçant, il est de première force »).

### ***Ephemeris***,

2, v. 7-8 : *Pateatque fac sacrarium / Nullo paratu extrinsecus* (« Et fais ouvrir la chapelle sans aucun préparatif extérieur »).

2, v. 24-25 : *Sermone impromptus Latio, verum Attica lingua suffecit culti vocibus eloquii* (« Sans facilité dans la langue latine mais la langue attique a suffi par ses mots d'une éloquence soignée »).

### ***Parentalia***,

XXIV, v. 7 : *stirpis aquitanae mater tibi* (« Tu (avais) une mère de souche aquitaine »).

### ***Prof.***,

IV, *Attius Patera*, v. 7- 8 : *Tu Baio cassi stirpe Druidarum satus, si fama non fallit fidem* (« Toi rejeton de la souche des druides de Bayeux, si ta réputation n'est pas indigne de foi »).

V, *Attius Tiro Delphidius*, v. 36-38 : *Minus malorum munere expertus dei / Medio quod aevi raptus es / Errore quod non deviantis filiae / Paenaque laesus conjugis* (« Le moindre de tes maux, tu l'as enduré par un bienfait de Dieu dans le fait que, enlevé dans la fleur de l'âge, tu n'as pas souffert de l'erreur de ta fille qui s'écarte du droit chemin ni des peines infligées à ton épouse »).

XX, *Staphylius*, v. 4 : *Te Staphyli, genitum stirpe Novem populis / Tu mihi quod genitor, quod avunculus, unus utrumque : / Alter ut Ausonius, Alter ut Arborius* (« Toi, ô Staphylius, rejeton de la souche des Neuf Peuples, c'est toi qui fus pour moi ce qu'était un père, un oncle maternel, un être unique qui en remplace deux : un autre Ausone, un autre Arborius »).

## CLAUDIEN

### ***In Rufinum, I***,

v. 137 : *Invadit muros Elusae, notissima dudum / Tecta petens, oculisque diu liventibus haesit / Pejorem mirata virum. Tunc talia fatur* : (« (Mégère) entre dans les murs d'Éauze, se dirigeant vers la maison de Rufin déjà très connue d'elle, et elle resta figée avec ses yeux depuis longtemps livides de jalousie, ayant vu avec étonnement un homme plus mauvais (qu'elle). Alors elle s'exprime en ces termes »).

v. 170-171 : *Ergo animi victus* : « *Sequimur quocumque vocaris, /Seu tu vir, seu numen, ait* » ; *patriaque relicta / Eoas iussu Furiae tendebat ad arces* » (« Donc, (Rufin), vaincu dans son esprit dit : ‘Nous te suivons quelque nom que tu portes, que tu sois un homme ou un esprit divin’ ; et après avoir abandonné sa patrie, sur l’ordre de la Furie, il se dirigeait vers la citadelle de l’Orient (Constantinople) »).

## CONCILES DE LA GAULE

### **Concile d’Éauze (551)**

Canon 6 : *ut familiae Dei levioere quam privatorum servi opere teneantur, ita ut quarta tributi vel quodlibet operis sui benedicentes Deo ex presente tempore sibi a sacerdotibus concessa esse congaudeant* (« Que les esclaves de la famille de Dieu soient tenus à un travail plus léger que ceux des particuliers de telle sorte qu’ils se réjouissent en bénissant Dieu que le quart de leur tribut ou ce qu’il plaît de leur travail, à partir de ce jour, leur a été remis par leurs prêtres »).

## ÉDIT D’HONORIUS, 17/04/418

Zosime, *Epistolae Arelatenses genuinae*, MGH, Ep., III, 1, p. 13.

*Ita ut de Novempopulana et secunda Aquitanica, quae provinciae longius constitutae sunt, si eorum iudices occupatio certa retenerit, sciant, legatus iuxta consuetudinem esse mittendos*

(« De telle sorte qu’en Novempopulanie et en Aquitaine II, provinces qui sont établies assez loin, si une ferme occupation venait à retenir leurs *iudices*, qu’ils sachent que des assesseurs doivent être envoyés selon l’habitude »).

## ENNODE DE PAVIE

### **Vita Epiphani**

MGH, AA, 7, p. 95 : *Nepos, cui regimen Italiae ordinatio divina commisit ... sufficiat, quod elegit aut certe patitur amicus dici, qui meruit dominus appellari* (« Népos, auquel la providence divine a confié le gouvernement de l’Italie ... qu’il suffise qu’il ait choisi ou, assurément supporte d’être appelé ami, lui qui a mérité d’être nommé maître ») ... *At Euricus, gentile nescio quod murmur infringens, mollitum se adhortationibus eius vultus sui serenitate significat. Leo vero nominatus superius tanto adlocutionis ipsius tenebatur miraculo, ut crederet verbis huiusmodi expugnari posse mentes, si fas est dici, etiam si contra iustitiam postularet. Taliter tamen fertur ad interpretem rex locutus* (« Quant à Euric, chuchotant je ne sais quel murmure barbare, sa mine, par sa tranquillité, signifie qu’il a été adouci par les exhortations d’Épiphane. Pour Léon, cité plus haut, il était tenu, par le si grand miracle du discours du même Épiphane, à croire que, par des paroles de cette nature, on pouvait venir à bout d’esprits, s’il est permis de le dire, même si l’on réclamait contre la justice. De la même manière, cependant, à ce que

l'on rapporte, le roi parla devant le négociateur »). *Ad quem statim precatorum turba dirigitur, ut secuturo die regis epulis interesset, quem ille iam compererat iugiter per sacerdotes suos polluta habere convivia. Cui excusavit dixitque sibi non esse in more positum alienis aliquando prandiis vesci, perendie se magis velle proficisci* (« Vers lequel Épiphane, aussitôt, la foule des solliciteurs se dirige pour que, le jour suivant, il assistât au banquet du roi, dont l'illustre Épiphane avait déjà appris qu'il tenait continuellement des festins souillés par ses propres prêtres. Mais Épiphane lui opposa en s'excusant un refus et lui dit qu'il n'avait pas été établi dans sa manière de vivre de se nourrir jamais des repas d'autrui, qu'il voulait plutôt partir le surlendemain »).

### EPIGRAMMA PAULINI

v. 10-14 : *Aeque aegris opibusque hominum terraeque colonis*

*Nunc primum inlaesae turbato foedere pacis*

*Barbarus incumbit : nec longa in saecula vitae*

*Nunc prosunt structae solido de marmore villae*

*Absumptaeque omnes vana in proscaenia rupes*

(« Sur les richesses des hommes et les colons de la terre dans un état égal de souffrance, maintenant, pour la première fois, le traité de la paix sans dommage ayant été troublé, s'abat le Barbare : et pour de longs siècles ne sont plus utiles à la vie désormais des *villae* construites en marbre massif ainsi que toutes les roches extraites pour de vains théâtres »).

v. 18-21 : *Et tamen heu si quid vastavit Sarmata, si quid*

*Vandulus incendit veloxque abduxit Alanus,*

*Ambiguus spebus licet et conatibus aegris*

*Nitimur in quandam speciem reparare priorum*

(« Et toutefois, hélas, même si le Sarmate a dévasté quelque bien, même si le Vandale en a incendié quelque autre et même si l'Alain rapide s'est livré au pillage, bien que les espoirs soient incertains et les entreprises pénibles nous nous efforçons de rétablir les choses pour retrouver une certaine apparence de ce qu'il y avait auparavant »).

v. 26-29 : *At prius est vitem purgare, abscidere sentes*

*Convulsamve forem aut fractam renovare fenestram*

*Quam latos campos animae et praetoria cordis*

*Excolere et captae conlapsum mentis honorem*

(« Mais la priorité est à tailler la vigne, couper les ronces, à remplacer la porte arrachée ou la fenêtre brisée plus qu'à bien cultiver les larges champs de notre âme et les domaines de notre cœur ainsi qu'à relever l'honneur abattu de notre esprit captif »).

## GRÉGOIRE DE TOURS

### **DLH,**

IV, 4 : *Nam semper Brittani sub Francorum potestatem post obitum regis Chlodovechi fuerunt, et comites, non regis appellati sunt* (« Car, toujours, les Bretons furent, après la mort du roi Clovis, sous l'autorité des Francs, et ils furent appelés comtes, non rois »).

IV, 20 : *Quod ille (Chanao) audiens, regnum eius integrum accepit ... cum regno fratris simul (Maclou) accepit.* (« Donc, en écoutant ce rapport (*i. e.* sur la mort de son frère), Chanao prit son royaume tout entier ... Maclou la reçut – *i.e.* son épouse – avec le royaume de son frère »).

V, 31 (année 579) : *Brittani ... agros pervadunt, vineas a fructibus vacuant et captivos adducunt.*

(« Les Bretons ... dévastent les champs, dépouillent les vignes de leurs fruits et emmènent des prisonniers »).

V, 33 (année 580) : *Tamen de Pirineis montibus immense lapides sunt commoti, qui pecora hominisque prostraverunt* (« Des montagnes Pyrénées, des roches gigantesques roulèrent qui renversèrent hommes et troupeaux »).

VI, 44 (année 584) : *Hoc anno multa prodigia apparuerunt in Galliis, vastationisque multae fuerunt in populo .... Proina graviter vineas exussit ; tempestas etiam subsecuta vineas segetesque per plurima loca vastavit ... ita ut irati contra Deum homines, patifactis aditibus viniarum, pecora vel iumenta intromitterent, noxias sibi immixentes miseri praeces atque dicentes : 'Numquam in his viniis palmis nascatur in sempiternum'* (« Cette année, de nombreux prodiges se manifestèrent dans les Gaules et de nombreux ravages touchèrent le peuple ... La gelée brûla sérieusement les vignes ; de plus, une tempête qui suivit ravagea les vignes et les moissons dans de très nombreux endroits ... à tel point, qu'en colère contre Dieu, des hommes, après avoir ouvert les clôtures des vignes, y introduisirent du bétail ou des bêtes de somme, en y mêlant, les malheureux, des prières nuisibles pour eux-mêmes car en disant : 'Que jamais dans ces vignes, un sarment ne sorte, de toute éternité' »).

VI, 45 (année 584) : *Nam hospiciola pauperum spoliabant, vineas devastabant, ita ut incisus codicibus cum uvis auferrent, levantes pecora vel quicquid invenire potuissent, nihil per viam quam gradiebantur relinquentes* (« En effet, ils dépouillaient les chaumières des pauvres, dévastaient les vignes de telle sorte que, les ceps ayant été coupés, ils les arrachaient avec les raisins, emmenant les troupeaux et tout ce qu'ils avaient pu trouver sans rien laisser le long de la route qu'ils parcouraient »).

VII, 2 (année 584) : *Domos annonasque vel quae moveri habere non poterant incendio tradunt, pecora diripiunt* (« les maisons et les récoltes ou les biens dont ils ne pouvaient s'emparer, ils les livrent à l'incendie et pillent les troupeaux »).

VII, 35 (année 585) : *Vastabatur in circuitu tota regio ; nonnulli autem ab exercitu, quos fortior avaritiae aculeus terebrabat, longius evacantes, peremebantur ab incolis* (« On dévastait l'ensemble de la région à la ronde ; quant à quelques soldats de l'armée que l'aiguillon trop puissant de la cupidité tenaillait, s'étant écartés trop loin, ils étaient mis à mort par les habitants »).

VII, 47 (année 585) : (Sichaire) – *patrem cum fratre et filio interemit resque eorum cum pecoribus, interfectisque servis, abduxit* (« Sichaire tua le père avec le frère et le fils et emporta leurs biens avec leurs troupeaux après avoir tué leurs esclaves »). (Chramnesinde) – *domnus omnes ... incendio concremavit, abducens secum pecora vel quaecumque movere potuit* (Chramnesinde – « livra toutes les maisons à l'incendie, emportant avec lui les troupeaux ou tous les biens qu'il put transporter »).

VIII, 18 (année 585) : *Adeptaque ordinatione ducatus in civitatibus ultra Garonnam, quae in potestatem supradicti regis habebantur, accessit* (« Après avoir obtenu l'administration du duché dans les cités d'outre-Garonne qui étaient au pouvoir du susdit roi – Childebert – il s'y rendit »).

IX, 7 (année 587) : *Wascones vero de montibus prorumpentes, in plana descendunt, vineas agrosque depopulantes, domos tradentes incendio .Gothi vero propter superioris anni devastationem quam in Septimania regis Gunthchramni exercitus fecit, in Arelatensem provinciam proruperunt, egeruntque praedas, et captivos abduxerunt usque ad decimum ab urbe miliarium* (« Quant aux Wascons, s'élançant des montagnes, ils descendent dans les plaines, ravageant les vignes et les champs, livrant les maisons à l'incendie. Quant aux Goths, à cause du ravage de l'année précédente que fit l'armée du roi Gontran en Septimanie, ils se ruèrent sur la province d'Arles, en tirèrent des butins et emportèrent des captifs jusqu'au dixième milliaire depuis la ville »).

IX, 24 (année 588) ... *vindimiantes vineas, culturas devastantes*.

(« (Les Bretons) vendangeant les vignes, dévastant les cultures »).

*Gloria martyrorum*, XIII

*Hostis vero in circuitu depopulabatur villas, domos tradebat incendio, agros vineasque pecoribus intromissis vastabat*

(« Mais l'ennemi pillait aux alentours les fermes, livrait les maisons à l'incendie, dévastait les champs et les vignes après y avoir fait paître les troupeaux ».)

HYDACE

*Chronique, anno 418 : Gothi intermisso certamine quod agebant per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt.*

(« Les Goths, après avoir interrompu le combat qu'ils menaient, rappelés vers les Gaules par l'entremise de Constance, reçurent leurs établissements en Aquitaine de Toulouse jusqu'à l'Océan »).

JÉRÔME

*Ep., 123, 16 : Extremique hominum Morini, Tornacus, Nemetæ, Argentoratus, translatae in Germaniam* (« Et les plus éloignés des hommes, les Morins, Tournai, les Némètes, Argentorate ont été transférés en Germanie ») ... *Non possum absque lacrimis Tolosae facere mentionem, quae ut huiusque non rueret, sancti Episcopi Exuperii merita praestiterunt* (« Je ne peux sans larmes faire mention de Toulouse, dont les mérites de son saint évêque Exupère suffirent pour éviter sa ruine »).

MAXIME DE SARAGOSSE

*Chronique,*

*PL, t. 80 : « Anno 579 Ingundis, Sigeberti et Brunehildis Franciae regum filia, virgo pulcherrima, sexdecim annos nata, ex Francia in Hispaniam deducitur, eam comitantibus Euphemio metropolitano episcopo multisque viris palatinis Hispaniae et Franciae et episcopis, videlicet Fortunato Pictaviensi, Salvino Albigensi, Faustiano Aquensi, Beltrano Burdegalensi et Gregorio Turonensi qui in presentia istorum, Toleti aede sanctae Mariae, nubuit Hermenegildem in ipso anni principio »* (« L'an 579. Ingonde, fille des rois de Francie, Sigebert et Brunehaut, jeune fille très belle, âgée de seize ans, est amenée de Francie en Hispanie, avec pour accompagnateurs Euphème, évêque métropolitain, de nombreux guerriers des palais d'Hispanie et de Francie et des évêques, ce qui va sans dire, Fortunat de Poitiers, Salvin d'Albi, Faustianus de Dax, Bertrand de Bordeaux et **Grégoire de Tours**, elle qui, en présence de ceux-ci, en l'église Sainte-Marie de Tolède, épouse Herménegild, précisément au début de cette année », nous soulignons).



## OPUSCULUM DE PASSIONE AC TRANSLATIONE SANCTI SATURNINI

VI : *Statimque, tali visione firmatus, religiosus imperatoribus precem detulit hac sine mora ulla quod tam pie poposcerat impetravit : ut translatas ad basilicam omni studio preparatam sancti viri reliquias non tam temeraria violaret audacia quam ambitiosius venerantis coleret obsequela*

(« Et aussitôt, fortifié par une telle vision, il soumit une requête aux religieux empereurs et obtint sans aucun retard ce qu'il avait si pieusement demandé : que les reliques du saint homme, transférées vers la basilique préparée avec grand zèle, ne fussent pas tant violées par une audace irréfléchie qu'honorées par la déférence de celui qui, avec un éclat particulier, leur témoigne du respect », édition et traduction de P. Cabau 2001 (éd.), p. 72-73).

## PAULIN DE NOLE

***Carmina,***

X, v. 26 : *Naviger hic refluxus me vehit ac revehit*, « le fleuve navigable, au gré de la marée, m'amène et me ramène »

X, v. 246 : *dignaque pellitis habitas deserta Bigerris* (« et des déserts dignes des Bigourdans vêtus de peaux »).

X, v. 247-248 : *Quique superba potens contemnis moenia Romae / Consul, harenosos non dedignare Vasatas* (« Tout puissant consul, tu méprises les fières murailles de Rome, mais sans dédaigner Bazas (ou les Vasates) pleins de sable »).

## PAULIN DE PELLA

***Eucharisticos***

v. 235-240 : *Sed transacta aevi post trina decennia nostri/Successit duplicis non felix cura laboris,/publica quippe simul clade in commune dolenda / hostibus infusus Romani in viscera regni / privata cum sorte patris de funere functi:/ultima namque eius finitae tempora vitae / temporibus ruptae pacis prope iuncta fuere. At mihi damna domus populantem inlata per hostem/ per se magna licet, multo leviora fuere/ defuncti patris immodico conlata dolori / per quem cara mihi et patria et domus ipsa fiebat* (« Mais une fois achevée la trentième année de notre vie, succéda le funeste souci d'un double malheur. En effet, en même temps, nous dûmes nous plaindre en commun d'un malheur public, les ennemis s'étant répandus dans les entrailles de l'Empire romain, et il y eut le coup du sort privé de l'enterrement de mon défunt père. Car les tout derniers moments de sa vie furent presque simultanés avec l'époque de la rupture de la paix. Pour ma part, les dommages infligés par l'ennemi qui ravagea ma maison, bien qu'importants en eux-mêmes, furent bien plus légers comparés à la douleur sans

limite causée par la mort de mon père, par laquelle et ma patrie et ma maison elle-même me devenaient chères »).

v. 282-285 :

*Domus ... hospite tunc etiam Gothico quae sola careret ;*

*Quod post eventu cessit non sero sinistro,*

*Nulla ut quippe domum speciali iure tuente*

*Cederet in praedam populo permissa abeunti ;*

*Nam quosdam scimus summa humanitate Gothorum*

*Hospitibus studuisse suis prodesse tuendis.*

(« Ma maison ... qui, alors même qu'elle était la seule dépourvue d'un hôte Goth, ce qui peu après tourna en mauvaise part au point que, aucun droit d'exception pour sûr ne protégeant ma demeure, elle céda, offerte au pillage pour le peuple (Goth) sur le chemin du départ ; car nous savons que certains des Goths, avec une très grande humanité, ont cherché à préserver la sécurité de leurs hôtes »).

v. 331-340 :

*Obsidio hostilis vicina exceptit in urbe*

*Vasatis patria majorum et ipsa meorum,*

*Et gravior multo circumfusa hostilitate*

*Factio servilis paucorum mixta furori*

*Insano iuvenum nequam licet ingenuorum*

*Armata in caedem specialem nobilitatis*

*Quam tu, iuste Deus, insonti a sanguine avertens*

*Ilico paucorum sedasti morte reorum*

*Instantemque mihi specialem percussorem*

*Me ignorante alio iussisti ultore perire*

(« Le siège des ennemis succéda immédiatement (à la destruction de sa maison de Bordeaux, voir *Eucharisticos*, v. 329-330) dans la ville voisine de Bazas, ma propre patrie et celle de mes ancêtres, et,

beaucoup plus grave que l'encerclement par l'ennemi, un complot servile, associé à la folie furieuse de quelques jeunes vauriens, quoique libres, s'arma pour le massacre programmé de la noblesse. Mais ce complot, toi, Dieu juste, l'éloignant de mon sang innocent, tu l'apaisas aussitôt par la mort de quelques coupables et pour ce qui est de l'assassin particulier qui me menaçait, tu ordonnas qu'il périsse de la main d'un autre vengeur sans que je ne le sache »).

v. 395-398 :

*Cuius non sero secuti / exemplum et nostri quos diximus auxiliares / discessere, fidem pacis servare parati / Romanis quoque ipsos sors oblata tulisset.* (« Donc, rapidement, après avoir suivi l'exemple (de la troupe des Goths), les nôtres aussi (les Alains) que nous appelâmes auxiliaires, s'en allèrent, prêts à conserver le serment de paix pour les Romains, en tout lieu où la chance leur en aurait donné l'occasion »).

v. 575-581 : *emptorem mihi ignotum de gente Gothorum / excires, nostri quondam qui iuris agellum / mercari cupiens pretium transmitteret ultro/haut equidem iustum, verum tamen accipienti / votivum, fateor, ...* (« (De telle sorte que toi, Dieu,) tu suscitais un acheteur, inconnu de moi, issu de la nation des Goths, désirant un petit bien naguère en notre pouvoir, pour qu'il me fasse envoyer, à son initiative, une somme, certes pas un prix juste mais, il n'empêche, pour moi qui le recevais, agréable, je l'avoue ... »).

## PROSPER D'AQUITAINE

### ***Chronique,***

419 : *Constantius patricius pacem firmat cum Wallia data ei ad inhabitandum Secunda Aquitanica et quibusdam civitatibus confinium provinciarum.*

(« Le patrice Contance conclut la paix avec Wallia, après lui avoir donné pour y habiter l'Aquitaine Seconde et certaines cités des provinces limitrophes »).

### ***Liber epigrammatum.***

*Ad Conjugem*, v. 17-24 :

*Qui centum quondam terram vertebat aratris*

*aestuat, ut geminos possit habere boves*

*Vectus magnificas carpentis saepe per urbes*

*rus vacuum fessis aeger adit pedibus.*

*Ille decem celsis sulcans maria ante carinis*

*Nunc lembum exiguum scandit et ipse regit*

*Non idem status est agris, non urbibus ullis*

*omniaque in finem praecipitata ruunt*

(« Celui qui naguère labourait sa terre avec cent araires, il transpire pour pouvoir avoir une paire de bœufs. (Celui qui), souvent transporté, à travers des villes magnifiques, dans des chars couverts, il gagne sa campagne vide, rendu malade par la fatigue de ses pieds. Un autre, auparavant sillonnant les mers sur dix grands navires, désormais, il monte sur un petit canot et le dirige lui-même. Il n'est pas vrai que soient dans la même situation aucun de nos champs, aucune de nos villes et toutes ces choses mises à terre courent vers leur ruine »).

## PSEUDO-FRÉDÉGAIRE

### **Chronique**

IV, 57 : *Cumque regnum Chlotharii tam Neprico quam Burgundiae a Dagoberto fuisset praeoccupatum, captis thesauris et suae ditioni redactis, tandem misericordia motus, consilio sapientium usus, citra Ligerem et litem Spaniae, qui ponitur partibus Wasconiae, seu et montis Pyrenaei pagos et civitates, quod fratri suo Chariberto ad transigendum, ad instar privato habitu, ad vivendum potuisset sufficere, noscitur concessisse Pagum Tholosanum, Catorcinum, Agennensem, Petrocoreum et Santonicum, vel quod ab his versus montes Pyrenaeos excluditur, hoc tantum Chariberto regendum concessit, quod et per pactionis vinculum strinxit, ut amplius Charibertus nullo tempore adversus Dagobertum de regno patris repetere praesumeret. Charibertus sedem Tholosae eligens, regnat in parte provinciae Aquitanicae. Post annos tres postquam regnare coepisset, totam Wasconiam cum exercitu superans, suae ditioni redigit, aliquantulum largius fecit regni sui spatium.* (« Et alors que le royaume de Clotaire, tant la Neustrie que la Bourgondie, avait été envahi par Dagobert, que ses trésors avaient été pris et qu'ils avaient été placés sous son autorité, cependant, pris de pitié, après avoir pris conseil d'hommes avisés, on sait qu'il céda à son frère Charibert, pour transiger comme le veut la pratique privée, ce qui pouvait lui être suffisant pour vivre, (un territoire) qui est placé dans la région de Wasconie, soit les comtés et les cités des Pyrénées, sans aller jusqu'à la Loire et à la frontière espagnole, les comtés de Toulouse, de Cahors, d'Agen, de Périgueux et de Saintes, ou plutôt il céda seulement à gouverner à Charibert ce qui s'éloigne de ceux-ci en direction des Pyrénées, parce qu'il le contraignit aussi par le lien d'un traité, afin que Charibert ne conjecturât à aucun moment davantage de revendiquer contre Dagobert le royaume de leur père. Charibert, qui choisit Toulouse comme capitale, règne dans une partie de la province d'Aquitaine. Trois ans après qu'il eut commencé à régner, comme il dominait avec son armée la Wasconie tout entière, il la réduisit à sa volonté et il agrandit un tant soit peu son royaume »).

## QUEROLUS

Scène 10, 84 : *O crudele aurum, quisnam te morbus tulit ? Quis te sic rogas adussit ? Quis te subripuit magus ? Exheredasti nos, thesaure. Quonam redituri sumus, tot abdicati ? Quae nos aula recipiet ? Quae nos olla tuebitur ?* (« Ô, or cruel, quel est donc ce mal qui t'a emporté ? Quel est ce bûcher qui t'a ainsi brûlé ? Quel mage t'a subtilisé ? Tu nous a déshérités, trésor. Où donc pouvons-nous aller, tout rejetés que nous sommes ? Quelle cour nous recevra ? Quelle marmite/urne funéraire nous protègera ? »).

## RUTILIUS NAMATIANUS

***De reditu suo***

1, v. 19-24 :

*At mea dilectis fortuna revellitur oris  
Indigenamque suum Gallica rura vocant  
Illa quidem longis nimium deformia bellis,  
Sed quam grata minus, tam miseranda magis.  
Securos levius crimen contemnere cives :  
Privatam repetunt publica damna fidem*

(« Et pourtant ma chère fortune s'arrache à ce sol bien aimé,  
C'est leur enfant qui y est né que les campagnes de la Gaule rappellent.  
Assurément, elles ont été dévastées par de trop longues guerres,  
Mais moins charmantes sont-elles et plus sont-elles dignes de pitié.  
C'est un grief plus léger que de dédaigner des concitoyens en sécurité :  
Mais les malheurs publics exigent l'assistance d'un simple particulier »).

1, v. 141-144: *Ergo age, sacrilegae tandem cadat hostia gentis /summittant trepidi perfida colla  
Getae/Ditia pacatae dent uectigalia terrae/impleat augustos barbara praeda sinus.*

(« En avant donc ! Que la nation qui t'a profanée tombe à tes pieds comme une victime expiatoire ! Que les Gètes (Goths) tremblants inclinent leurs têtes perfides ! Qu'ils paient de lourdes redevances aux terres rendues à la paix ! Que la dépouille des barbares remplisse ton sein auguste »).

1, v. 143-145 : *Cuius Aremoricis pater Exuperantius oras / nunc postliminium pacis amare docet : / leges  
restituit libertatem reducit / et servos famulis non sinit esse suis*

(« Lui – Palladius, parent de Rutilius – dont le père Exupérantius apprend maintenant aux rivages de l'Armorique à aimer le retour de la paix dans leur patrie : il a restauré les lois, il a ramené la liberté et il ne souffre pas qu'ils soient esclaves de leurs propres serviteurs »).

1, v. 212-216 : *Victorinus enim, nostrae pars maxima mentis, / Congressu explevit mutua vota suo./ Errantem Tuscis considerare compulit agris/ Et colere externos capta Tolosa lares.*

(« Je trouve là Victorinus, cet ami qui tient une si grande place dans mon cœur, et cette rencontre nous comble tous deux de joie. La prise de Toulouse, en l'exilant de sa patrie, le força de s'établir dans les champs de l'Etrurie, et de placer ses pénates sur un sol étranger »).

1, v. 493-496 :

*Nec tantum duris nituit sapientia rebus :*

*Pectore non alio prosperiora tulit.*

*Conscius Oceanus virtutum, conscia Thyle*

*Et quaecumque ferox arva Britannus arat,*

*Qua praefectorum vicibus frenata potestas*

*Perpetuum magni fenus amoris habet*

(« En effet, Victorinus, qui occupe la plus grande part de notre esprit, par sa rencontre, a assouvi nos vœux mutuels. C'est lui, vagabond, que la prise de Toulouse a forcé à s'établir dans les campagnes d'Étrurie et à honorer des Lares étrangers. Et, cependant, il n'est pas vrai que sa sagesse a brillé uniquement en ces difficiles circonstances : ce n'est pas d'un autre cœur qu'il a éprouvé des temps plus heureux. Témoin de ses vertus, l'Océan, témoin, Thulé, et tous les champs que laboure le cruel Breton, où la retenue de son pouvoir des vicaires des préfets garde la récompense éternelle d'un grand amour »).

1, v. 551-556 :

*Substituit patriis mediocres Umbria sedes :*

*Virtus fortunam fecit utramque parem.*

*Mens invicta viri pro magnis parva tuetur,*

*Pro parvis animo magna fuere suo*

*Exiguus regum rectores cespes habebat*

*Et Cincinnatos iugera pauca dabant*

(« L'Ombrie lui (Protadius) a donné de petits séjours en remplacement des biens paternels mais sa vertu a rendu égales l'une et l'autre fortunes. Son esprit invincible de guerrier veille sur de petits biens au lieu de grands mais, pour petits, dans son âme, furent tenus de grands biens. Une étroite terre gazonnée gardait les maîtres des rois et quelques arpents donnaient des Cincinnatus »).

## SIDOINE APOLLINAIRE

**Ep.**

I, 2, 2 : *Aurium ligulae, sicut mos gentis est, crinium superiacentium flagellis operiuntur* (« Les pavillons de ses oreilles, comme le veut la coutume de ce peuple, sont recouverts par les mèches des cheveux qui s'étendent dessus »).

I, 2, 4 : *pellitorum turba satellitum ... ne obstrepat eliminatur* (« La foule des gardes du corps vêtus de peaux, de crainte qu'elle ne fasse du bruit est écartée »).

I, 6, 2 : ... *cum sis alacer domi, in aggredienda peregrinatione trepidum te iners desperatione facit ; si tamen senatorii seminis homo, qui cotidie trabeatis proavorum imaginibus ingeritur, iuste dicere potest semet peregrinatum, si semel et in iuventa viderit domicilium legum, gymnasium litterarum, curiam dignitatum, verticem mundi, patriam libertatis, in qua unica totius orbis civitate soli barbari et servi peregrinantur* (« La seule chose, si je ne me trompe, que tu redoutes, c'est de commencer, et, bien que tu sois, chez toi, plein d'activité, un pessimisme paralysant te fait trembler devant la perspective d'un voyage à l'étranger ... si toutefois un homme de naissance sénatoriale, qui chaque jour se trouve face à face avec les portraits de ses ancêtres en toge d'apparat peut légitimement dire qu'il est à l'étranger, s'il lui est arrivé de voir – et avec les yeux de la jeunesse – le siège des lois, le collège des lettres, le sénat des dignités, la capitale de l'univers, la patrie de la liberté, l'unique cité du monde entier où seuls les barbares et les esclaves sont étrangers », traduction A. Loyen 1961-1970 (éd.), t. II, p. 18).

II, 1 : *Rediit ipse Catilina saeculi nostri nuper Aturribus, ut sanguinem fortunasque miserorum, quas ibi ex parte propinaverat, hic ex asse misceret* (« Il est revenu ce Catilina même de notre siècle, il y a quelque temps, de chez les habitants d'Aire-sur-l'Adour, pour que le sang et les fortunes des malheureux, dont il avait eu là-bas, pour partie, les prémices, il les bouleversât, ici, en totalité »).

II, 1, 3 : *implet cotidie silvas fugientibus, villas hospitibus, altaria reis, carceres clericis ; exultans Gothis insultansque Romanis, includens praefectis concludensque numerariis, leges Theudosianas calcans Theudoricianasque proponens veteres culpas, nova tributa perquirat* (« Il – Séronat – remplit chaque jour les forêts de fugitifs, les *villae* d'hôtes (Goths), les autels d'accusés, les prisons de religieux ; portant les Goths au pinacle et insultant les Romains, se jouant des préfets et s'acoquinant avec les officiers

comptables, foulant aux pieds les lois de Théodose et mettant en avant celles de Théodoric, il cherche partout d'anciennes accusations et de nouveaux impôts »).

II, 1,4 : *statuit te auctore nobilitas seu patriam dimittere seu capillos* (« La noblesse a décidé, à ton instigation, d'abandonner soit sa patrie, soit ses cheveux »).

II, 2, 10 : *Sed iam quid meas istud ad partes, qui tibi indicanda non multa de regno sed pauca de rege promisi ?* (« Mais déjà, en quoi cela sert-il le rôle qui est le mien, moi qui ai promis de t'informer non, en beaucoup de mots, du royaume mais, en peu, du roi ? »).

III, 3 : *Siquidem quos humari nox succincta prohibuerat decervicatis liquere cadaveribus, tamquam minoris indicii foret quam villis agnosci crinitum dimisisse truncatum* (« Ceux qu'une trop courte nuit avait empêché d'inhumer, ils les abandonnèrent après leur avoir coupé la tête, comme si cela eût été un moindre indice d'avoir laissé un homme réduit à son tronc plutôt qu'il ne soit reconnu par les poils de sa chevelure »).

V, 5, 3 : *Et quamquam aequae corporibus ac sensu rigidi sint indolentisque, amplectuntur in te pariter et discunt sermonem patrium, cor Latinum* (« Et quoique les barbares manquent également, au point de vue du corps et de l'intelligence, de souplesse et de finesse, ils s'attachent également à toi et apprennent la langue de leurs pères mais en un cœur latin »).

V, 13, 4 : *contraque lites iurgiosorum, si quae moventur, pactionibus consule, contra tributa securitatibus* (« Et contre les contestations des chicaneurs, si quelques-unes se manifestent, garde t'en par des accords écrits, contre les impôts par des garanties »).

VII, 6, 2 : *Igitur, quia mihi es tam patrocinio quam dilectione bis dominus, pariter et quod memini probe, quo polleas igne sensuum, fonte verborum, qui viderim Modaharium, civem Gothum, haereseon Arrianae iacula vibrantem quo tu spiritualium testimoniorum mucrone confoderis.* (« Donc, puisque, à mes yeux, tu es deux fois mon seigneur, autant par ton patronage que par ton amour, de même que, parce que je me souviens fort bien qu'avec le feu de tes pensées, avec la source de tes mots, tu peux être très puissant, moi qui ai pu voir par quelle pointe des preuves spirituelles tu as percé de coups Modaharius, citoyen Goth, brandissant les javelots de l'hérésie arienne »).

VII, 6, 2-3 : *qualiter ecclesiasticas caulas istius aetatis lupus, qui peccatis pereuntium saginatur animarum, clandestino morsu necdum intellecti dentis arrodit. Namque hostis antiquus, quo facilius insultet balatibus ovium destitutarum, dormitantum prius incipit cervicibus imminere pastorum* (« De quelle manière ce loup de notre temps ronge les bergeries de l'Église, lui qui se repaît des péchés des âmes qui périssent par une morsure discrète sans qu'on ait encore senti sa dent. En effet, l'antique



ennemi, pour pouvoir plus facilement triompher des bêlements des brebis abandonnées, commence d'abord à menacer les nuques des pasteurs qui dorment »).

VII, 6, 7 : *Burdigala, Petrogorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Helusani, Vasates, Convenae, Auscenses, multoque iam major numerus civitatum summis sacerdotibus ipsorum morte truncatus nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis* (« Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Javols, Éauze, Bazas, St-Bertrand-de-Comminges, Auch et ce sera bientôt le cas dans un nombre beaucoup plus grand encore de cités, amputées par la mort de leur suprême pontife, sans qu'on ait nommé par la suite dans les fonctions des défunts d'autres évêques », traduction A. Loyen 1961-1970 (éd.), t. III, p. 45).

VII, 6, 10 : *Agite, quatenus haec sit amicitiae concordia principalis, ut episcopali ordinatione permissa populos Galliarum, quos limes Gothicae sortis incluserit, teneamus ex fide, etsi non tenemus ex foedere* (« Visez donc à obtenir – et précisez qu'il s'agit là d'un accord capital pour rétablir l'amitié – qu'on nous permette de procéder à des ordinations d'évêques, afin que les populations des Gaules qui seront englobées dans les limites de la zone gothique, restent sous notre dépendance en vertu de leur foi, même si elles ne dépendent plus de nous en vertu du traité », traduction A. Loyen 1961-1970 (éd.), t. III, p. 46).

## VENANCE FORTUNAT

### *Carmina*

X, 19, v. 9-12 :

*Ut patriae fines sapiens tuearis et urbes*

*Adquiras ut ei qui dat opima tibi*

*Cantaber ut timeat, Vasco vagus arma pavescat*

*Atque Pyreneae deserat Alpibus opem*

(« Pour qu'en sage tu défendes les frontières de la patrie et pour que tu gagnes des villes pour celui qui te donne les dépouilles opimes ; pour que le Cantabre te craigne, que le Vascon inconstant palisse devant tes armes et abandonne le secours de la montagne des Pyrénées »).

XVIII, v. 15-18 : *Reddidit interea prisco nova balnea cultu / Quo recreant fessos blanda lavacra viros* (« Il a rendu cependant de nouveaux bains avec une antique élégance / Pour que les douces piscines rendent leurs forces aux hommes fatigués »).

XIX, v. 15-16 : *Nunc renovanda venit papae mercede Leonti / Quem dominum longo tempore culta cupit*  
(« Maintenant qu'elle est venue à rénover, aux frais de l'évêque Léonce, que, honorée, elle souhaite avoir longtemps pour maître »).

***Panegyrique de Chilpéric***

v. 71-76 :

*Ne ruat armatus per Gallica rura rebellis,*

*Nomine victoris hic es et ampla tegis :*

*Quem Geta, Vasco tremunt, Danus, Euthio, Saxo, Britannus*

*Cum patre quos acie te domitasse patet.*

*Terror es extremis Fresonibus atque Suebis,*

*Qui neque bella parant, sed tua frena rogant.*

(« Pour que le rebelle armé ne se précipite pas par les campagnes de Gaule,

Par ton nom de vainqueur, tu es ici et tu protèges de vastes Etats :

Toi devant qui le Gète, le Vascon tremblent ainsi que le Danois, l'Euthion, le Saxon, le Breton,

Eux qu'il est évident que tu as domptés sur le champ de bataille avec ton père.

Tu es la terreur pour les peuples les plus éloignés, Frisons et Suèves,

Qui, loin de préparer des guerres, te demandent de leur mettre le mors »).

***Panegyrique de Justin II et de Sophie :***

v. 29-31:

*Axe sub occiduo audivit Gallicia factum,*

*Vascone vicino Cantaber ista refert*

*Currit ad extremas fidei pia fabula gentes*

*et trans Oceanum terra Britannia favet*

(« A l'ouest, la Galice a entendu ce haut fait ; le Cantabre rapporte tes mérites au Vascon voisin. Elle court jusqu'aux peuples les plus éloignés cette pieuse histoire de la foi, et, au-delà de l'Océan, la terre de Grande-Bretagne l'applaudit »).

v. 82-84 :

*Haec jam fama favet qua se septentrio tendit,*

*Ortus et occasus militat ore tibi.*

*Illinc Romanus, hinc barbarus ipse,*

*Germanus Batavus Vasco Britannus agit*

(« Déjà, cette rumeur applaudit, du côté où se dirige le septentrion.

L'Orient et l'Occident rivalisent de la bouche pour toi.

De là, le Romain, d'ici le barbare lui-même te louent,

le Germain, le Batave, le Vascon, le Breton »).

#### VITA SANCTI ORIENTII

PL, AASS, mai, t. 1, 3, p. 61-62 :

3 :

*ita coactus, a sancto Dei servo Orientio poposcit praesidium et legationem eius proponere destinavit, ut eius auxilio terribilem impetum tantae virtutis mitigaret. Quam supplicationem beatus Orentius libenti animo amplectens, non pro haereseos erroris squalore contempsit sed ut eius tribulationibus subveniret, famulus Dei protinus iter arripuit* (« Ainsi contraint, le roi demanda sa protection au saint serviteur de Dieu Orens et le décida à offrir son ambassade pour qu'il apaisât, par son aide, la terrible attaque d'une si grande puissance. Or, le bienheureux Orens, accueillant bien volontiers cette prière, ne méprisa pas son hérésie en raison de la crasse de l'erreur mais, pour subvenir aux tourments du roi, le serviteur de Dieu prit aussitôt la route ») ... *captusque a Tolosanis, qui beati Orientii patrocinia postulaverant, poenas sanguine persolvisset* (« Et (Litorius) une fois capturé par les Toulousains, qui avaient demandé la protection du bienheureux Orens, pour qu'il purgeât sa condamnation de son sang »).

4 :

*Beatus iste et Deo dignus pontifex Orientius non solum in praedicatione, necnon et patriae liberatione necessarius multum fuit* (« Cet évêque Orens, bienheureux et digne de Dieu, était, non seulement fort nécessaire dans le prêche mais aussi et surtout dans la libération de la patrie »).

## INSCRIPTIONS

## AE

1975, n° 136 (Ostie) : *[D](is) M(anibus)/ [natus eg]o in patria{m} Puteolana stirpe creatus / [Antoniu]s electa mihi domus est Ostia felix.*

(« Aux dieux mânes. Moi, Antonius, né dans ma patrie de Pouzzoles, rejeton de cette souche, j'ai choisi pour demeure l'heureuse Ostie »).

2015, n° 860 (St-Cricq-Chalosse) :

*Tumulus in obitum meum a me conditus a[m?]oves puerum*, (« tombeau gardé en réserve pour mon décès, tu m'enlèves mon enfant »). *Desine flere puer naturae debita solvo*, (« cesse de pleurer, mon enfant, j'acquitte mes dettes à la nature »).

## CIL

V, 418 (Tergeste) :

*---] qui /stirpe Novempop[ulana ---]/ Gallica terra dom[o ? Roma ?]/ militiam placidis [---] / coeperat interea [---] .*

(« (...) qui, de souche novempopulanienne, en terre gauloise, de son domicile (à Rome ?) avait commencé pendant ce temps le métier des armes (...) paisibles (...) »).

VI, 39310 (Rome)

*[Pra]esidi pr[ovinciae] / Novempop[ulanae] / omni laud[is honorifi]centia dig[nissimo]/ qui vixit a[nnis] / XLV mens[ibus---]*

(« Au gouverneur de la province de Novempopulanie, très digne de l'ensemble des honneurs, qui a vécu 45 ans, ? mois ... »).

XIII, 128 (Valentine)

*Nȳmfřūs/ āetēr/nō // dē/vīnctūs/ mēmbră sō/pōrě*

*Hīc sītūs/ ēst, cāe/lō // mēns pǎ / pērfrǔi/tūr.*

*Mēns vīdēt/ āstră, quī/ēs // tūmū/lī // cōm/plēctītūr/ ārtūs,*

*Cālcā/vīt trīs/tēs// sānctă fř/dēs tēnē/brās.*

*Tē tǔă/ prō mērī/tīs//vīr/tūtīs ād/āstră vĕ/hĕbăt,*

*Īntŭlĕ/rātqu(e) āl/tō// dĕbītă/ fāmă pō/lō.*

*Īmmōr/tālīs ě/rīs, // nām/ mŭltă/ lāudĕ vř/gĕbīt*

*Vīvāx/ vēntū/rōs // glōriā / pēr pōpū/lōs.*  
*Tē cōlū/īt // prōpī/ūm // prō/vīnciā/ cūnctā pā/rēntēm,*  
*Ōptā/bānt vī/tām // pūblicā/ vōtā tū/ām.*  
*Ēxcē/pērē tū/ō // quōn/dām // dātā/mūnērā/sūmptū*  
*Plāudēn/tīs pōpū/lī // gāudīā/ pēr cūnē/ōs.*  
*Cōncīlī/ūm // prō/cērūm pēr/ tē // pātrī(a) / ālmā vō/cāvīt (début de la seconde colonne)*  
*Sēquē tū/ō dū/xīt // sānctiūs/ōrē lō/quī.*  
*Pūblicūs/ ōrbā/tās // mōdō/ lūctūs/ cōnfcīt/ ūrbēs*  
*Cōnfū/sīquē sē/dēnt, // ānxīā/ tūrbā, pā/trēs,*  
*Ūt cāpī/t(e) ērēp/tō // tōr/pēntiā /mēmbrā rī/gēscūnt,*  
*Ūt grēx/ āmī/ssō // prīncīpē/ māerēt ī/nērs.*  
*Pārvā tī/bī, // cōn/iūx, // māg/nī sō/lācīā/ lūctūs*  
*Hūnc tūmū/lī tītū/lūm // māestā Sē/rēnā dī/cāt.*  
*Hāec īn/dīvidū/ī //sēm/pēr // cōmēs/ āddītā/ fūlcrī*  
*Ūnānī/mām tībī/ sē // lūstrā pēr/ ōctō dē/dīt*  
*Dūlcīs/ vītā fū/īt // tē/cūm // Cōmēs/ ānxīā/ lūcēm*  
*Āetēr/nām spēr/āns // hānc cūpīt/ ēssē brē/vēm.*

(« Nymfius, lié en ses membres par un sommeil éternel, gît ici, son âme pieuse jouit complètement du ciel. Son esprit voit les astres, le repos du tombeau embrasse complètement son corps. Sa sainte foi a piétiné les tristes ténèbres. Toi, ton renom qui t'était dû pour les mérites de ta vertu, te portait vers les astres et t'avait élevé au faite des cieux.

Tu seras immortel, car ta gloire durable sera forte d'une multiple louange chez les peuples à venir. Toi, la province unanime t'a honoré comme son propre père, les vœux publics exprimaient des souhaits pour ta vie. Elles accueillirent les spectacles publics donnés jadis à tes frais, les manifestations de joie du peuple, applaudissant à travers les gradins.

(Fin de la première colonne de l'inscription)

C'est par ton entremise que ta mère patrie a convoqué le conseil des grands et a estimé qu'elle parlait plus saintement par ta bouche. Un deuil public accable les villes maintenant orphelines, et accablés, siègent, foule inquiète, les pères, comme, la tête arrachée, les membres qui se paralysent deviennent roides, comme un troupeau s'afflige, après avoir perdu son chef, sans force. C'est à toi que ta pauvre épouse, l'affligée Séréna, dédie cette inscription de ton tombeau, pauvre consolation de son grand

deuil. Cette compagne toujours attachée, d'un lit indivisible, s'est donnée tout entière à toi pendant huit lustres. Douce fut la vie avec toi. Compagne tourmentée qui espère la vie éternelle, elle désire que cette vie ici-bas soit brève (traduit par nous) »).

XIII, 412 (Hasparren) :

*Flāmēn ĩ/tēm // dū(u)m/vīr quaēs/tōr // pā/gīquē mǎ/gīstēr*

*Vērūs ād/ Aūgūs/tūm // lē/gātō/ mūnērě/ fūnctūs*

*Prō Nōvēm/ ōptīnū/īt // Pōpū/līs // sē/ iūngērě/ Gāllōs*

*Ūrbě rě/dūx // Gěņī/ō pā/gī // hānc/ dēdīcāt/ ārām*

(« Flamine ainsi que *duumvir*, questeur et maître du *pagus*,  
Vérus, après avoir accompli auprès de l'Auguste sa mission de légat,  
A obtenu pour les Neuf Peuples que les Gaulois se joignent à ces peuples.  
De retour de Rome, c'est au Génie du *pagus* qu'il dédie cet autel »).

#### ILTG

N° 64, 76-81 (St-Bertrand-de-Comminges) :

*C. Iulius Serenus, quattuorvir sacerdos Romae et Augusti, ... pendio co[n]ci[lii] ...*

(« C. Iulius Serenus, quattuorvir, prêtre de Rome et d'Auguste ... (?) du conseil »).

## BIBLIOGRAPHIE

- Ancel**, Bruno, 2012. « Stratégie d'exploitation et galeries d'exhaure dans la mine de cuivre antique de Banca (St-Etienne-de-Baigorry, Pyrénées-Atlantiques) », *Supplément à Aquitania*. Bordeaux : Ausonius, p. 169-193.
- Anderson**, Perry, 1974. *Passages from Antiquity to Feudalism*. London-New York : Verso Books, 304 p.
- Andreau**, Jean, 2021. *Économie de la Rome antique. Histoire et historiographie. Recueil d'articles de Jean Andreau*. Paris : UN@ Éditions, 556 p.
- Andreau**, Jean et **Descat**, Raymond, 2006. *Esclave en Grèce et à Rome*. Paris: Hachette, 306 p.
- Arnold**, Jonathan J., 2014. *Theoderic and the Roman Imperial Restoration*. Cambridge : Cambridge University Press, 353 p.
- Atkin**, John, 2007. « De Dumnitonus au port de Condate. Remarques sur le voyage de Théon (Ausone, *Lettres*, XIV) ». *Aquitania*. Vol. 23, n° 1, p. 249-265.
- Badel**, Christophe, 2005. *La noblesse de l'empire romain : les masques et la vertu*. Paris : Champ Vallon, 507 p.
- Bajoni**, Maria Grazia, 2012. *La diplomatie romaine au Bas-Empire : étude institutionnelle lexicale et rhétorique*. J.-M. Carrié (dir.). Thèse de doctorat. Paris : EHESS.
- Balmelle**, Catherine, 2001. *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine : société et culture de l'antiquité tardive dans le sud-ouest de la Gaule*. Bordeaux : Ausonius, 497 p.
- Balty**, Pascale, **Soukiassan**, Georges, 2016. « Étude typologique des piles funéraires du Sud-Ouest ». In : *Les piles funéraires gallo-romaines du sud-ouest de la France*. *Archaia*, III. P. Clauss-Balty (dir.). Pau : PUPPA, p. 179-199.
- Banaji**, Jairus, 2011. « Late Antiquity to the Early Middle Ages: What Kind of Transition? ». *Historical Materialism*. Vol. 19, p. 109-144.
- Banniard**, Michel, 2014. « Sociolinguistique diachronique romaine ». *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques. Résumés des conférences et travaux*. N° 145, p. 180-184.
- Banniard**, Michel 2015. « Euric et Épiphanes : parades langagières et questions linguistiques à la fin du 5<sup>e</sup> siècle en Gaule romaine ». In : *Faire lien. Aristocratie, réseaux et échanges compétitifs. Mélanges R. Le Jan*. L. Jégou et al. (dir.). Paris : PUS, p. 249-258.
- Baratte**, François, 2012. « Vaisselle d'argent et société dans la Rome de l'antiquité tardive : luxe, politique et religion à la lumière de quelques récentes découvertes ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Vol. 156, n° 1, p. 183-212.
- Barbero**, Alessandro, 2011. *Barbares: immigrés, réfugiés et déportés dans l'Empire romain*. Paris : Tallandier, 352 p.
- Barraud**, Dany, 2016. « Romanisation et pastoralisme en Haut-Béarn (I<sup>er</sup>- IV<sup>e</sup> siècle) ». In : *Estives d'Ossau. 7000 ans de pastoralisme dans les Pyrénées*. C. Rendu, C. Calastrenc, M. Le Couédic (dir.). Tarbes, Toulouse : Le Pas d'Oiseau, p. 223-235.

**Barraud, Dany et Maurin, Louis, 1996.** « Bordeaux au Bas-Empire : de la ville païenne à la ville chrétienne (III<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.) ». *Aquitania*. Vol. 14, n° 1, p. 35-53.

**Barthet, Laure (éd.) et Jacquet, Claudine (éd.), 2020.** *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020)*. Toulouse : Musée Saint-Raymond, 383 p.

**Bats, Michel, 2005.** « Strabon, les Bituriges Vivisques et l'Aquitaine de César et d'Auguste ». In : *Territoires et paysages de l'Age du Fer au Moyen Age. Mélanges offerts à Ph. Leveau*. A. Bouet, F. Verdin (éd.). Bordeaux : Ausonius, p. 13-17.

**Bats, Michel, Figueiral, Isabelle, Réchin, François, Szepertyski, Béatrice, 2008 :** « Usages du bois de combustion et couvert forestier à *Beneharnum* durant l'Antiquité et le début du Moyen Âge : l'apport des études anthracologiques. In : *Lescar- Beneharnum, ville antique entre Pyrénées et Aquitaine. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes*, Hors-série n° 3. F. Réchin, D. Barraud (éd.), p. 35-45.

**Becker, Audrey, 2008.** « De Galla Placidia à Amalasonthe, des femmes dans la diplomatie romano-barbare en Occident ? ». *Revue historique*. Vol. 647, n° 3, p. 507-543.

**Becker, Audrey, 2014.** Les évêques et la diplomatie romano-barbare en Gaule au V<sup>e</sup> siècle. In : *L'empreinte chrétienne en Gaule, du IV<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle*. M. Gaillard et al. (éd.). Turnhout : Brepols, p. 45-59.

**Bedon, Estelle, 2010.** « L'Hispanie chez Horace ». *Latomus*. Vol. 69, n° 1, p. 56-76.

**Beyrie, Argitxu, 2001.** « Mines et métallurgies antique du fer dans la vallée des Aldudes. L'exemple de la montagne d'Errola ». Rapport intermédiaire PCR. SRA Aquitaine, p. 47-57.

**Beyrie, Argitxu et al., 2002.** « Métallurgie et histoire de l'environnement en Pays Basque nord (Vallée de Baigorri, Pyrénées Atlantiques, France) : résultats préliminaires d'une approche interdisciplinaire ». *Archeologia Postmedievale*, p. 155-169.

**Beyrie, Argitxu, Kammenthaler, Eric, 2007.** « Saint-Martin-d'Arrossa. Larla - Métallurgie en Pays-Basque ». ADLFI. Archéologie de la France – Informations, p. 1-3.

**Bidot-Germa, Dominique, Clavet, A. et Réchin, François, 2015.** « De la *uilla* aquitano-romaine à la seigneurie médiévale : le cas du quartier Saint-Michel à Lescar ». *Studies on the Rural World in the Roman Period*. N° 8, p. 161-178.

**Billy, Pierre Henri, Nadiras, Sébastien, 2019.** *Les noms de lieux et de personnes de France*. Paris : CTHS, 771 p.

**Bladé, Jean-François, 1893.** « Géographie politique du Sud-Ouest de la Gaule pendant la domination romaine ». *Annales du Midi*. Vol. 5, n° 20, p. 417-469.

**Blanchet, Adrien, 1900.** *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques en Gaule*. Paris : A. Forni, 356 p.

**Blant, Edmond, 1892.** *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : Imprimerie nationale, 524 p.

**Bloch, Marc, 1947.** « Comment et pourquoi finit l'esclavage antique ? ». *Annales*. Vol. 2, n° 1, p. 30-44.

**Blumenkranz, Bernhard, 1969.** « Les premières implantations de Juifs en France, du I<sup>er</sup> siècle au début du V<sup>e</sup> siècle ». *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Vol. 113, n° 1, p. 162-174.



**Bois, Guy, 1989.** *La mutation de l'an mil: Lournand, village mâconnais de l'Antiquité au féodalisme.* Paris : Fayard, 284 p.

**Bonnassie, Pierre, 1985.** « Survie et extinction du régime esclavagiste dans l'Occident du haut moyen âge (IVe-XIe s.). *Cahiers de Civilisation Médiévale.* Vol. 28, n° 112, p. 307-343.

**Bost, Jean-Pierre, 2000.** « Béarn et Aragon : communications et échanges dans l'Antiquité (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.) ». In : *Actes du colloque rencontres transpyrénéennes. Les liens historiques et artistiques entre Béarn et Aragon. Revue de Pau et du Béarn,* p. 31-55.

**Bost, Jean-Pierre, 2008.** « A Caesaraugusta Benearno. Remarques sur la voie d'Aspe ». *Aquitania.* Vol. 24, n° 1, p. 219-222.

**Bost, Jean-Pierre et Fabre, Georges, 1983.** « Quelques problèmes d'histoire dans deux cités de l'Aquitaine méridionale à l'époque gallo-romaine ». *Aquitania.* Vol. 1, n° 1, p. 25-36.

**Bost, Jean-Pierre et Fabre, Georges, 1988.** « Aux origines de la province de Novempopulanie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren », in : *Aquitania,* VI, 1988, p. 167-178.

**Bost, Jean-Pierre, Fabre, Georges et Rodriguez, Laëtitia, 2015.** *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA): Landes et Pyrénées-Atlantiques.* Bordeaux : Ausonius, 157 p.

**Bost, Jean-Pierre et Fabre, Georges, 2016.** « L'envers du décor : les villes de l'Aquitaine méridionale sous le Haut-Empire ». In : *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire.* A. Bouet (dir.). Bordeaux : Ausonius, p. 221-254.

**Boube, Emmanuelle, Corrochano, Alexis et al., 2019.** *Du royaume goth au Midi mérovingien. Actes des XXXIV<sup>e</sup> Journées d'archéologie mérovingienne de Toulouse. 6-8 novembre 2013.* Bordeaux : Ausonius, 560 p.

**Bouet, Alain, 2015.** *La Gaule aquitaine.* Paris : Picard, 167 p.

**Bourdartchouk, Jean-Luc, 2012.** « Processus politiques de déromanisation dans l'entité gothe des Gaules, le *regnum Tolosanum* (413-508) ». *Archéopages.* Hors-série n° 3, p. 158-165.

**Bourdartchouk, Jean-Luc, 2019.** « La question agraire liée à l'installation des Goths en Gaule du Sud et l'approche marxiste de la transition Antiquité-Moyen Âge ». *Archéopages. Archéologie et société.* N° Hors-série 5, p. 34-44.

**Bourdartchouk, Jean-Luc, 2020.** « Toulouse, ville romaine devenue capitale de l'entité politique des Goths en Gaule (ca 413/508). Histoire et archéologie ». In : *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020).* L. Barthet, C. Jacquet (éd.), Toulouse : Musée Saint-Raymond, p. 201-208.

**Bourdartchouk, Jean-Luc et Geneviève, Vincent, 2010.** « À propos de l'article de J. Żelazowski et R. Żukowski, 'deux plats en argent de l'antiquité tardive au musée national de Varsovie' : quelques données complémentaires ». *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France.* Vol. LXX, p. 81-95.

- Bourdartchouk**, Jean-Luc, **Hernandez**, Jérôme, **Paya**, Didier et **Scuiller**, Christian, 2012. « L'archéologie préventive à la (re)découverte du peuple goth en Gaule du sud ». *Archéopages. Archéologie et société*. N° Hors-série 3, p. 164-169.
- Boyer**, Jean Francois, 2018. *Pouvoirs et territoires en Aquitaine du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle: enquête sur l'administration locale*. Stuttgart : Franz Steiner Verlag, 967 p.
- Brassous**, Laurent et **Quevedo**, Alejandro, 2015. *Urbanisme civique en temps de crise : Les espaces publics d'Hispanie et de l'Occident romain entre le II<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle*. Madrid : Casa de Velázquez, 388 p.
- Briant**, Pierre, 1988. « Ethno-classe dominante et populations soumises dans l'empire achéménide : le cas de l'Égypte. In : *Method and history (Achaemenid History III)*, A. Kuhrt, H. Sancisi-Weerdenburg (éd.). Leiden : Peeters, p. 137-173.
- Brown**, Peter et **Bowersock**, Glenn, 1999. *Late Antiquity: A Guide to the Postclassical World*. London : Harvard University Press, 780 p.
- Burnand**, Yves, 2006. *Primores Galliarum, II. Prosopographie*. Bruxelles : Latomus, 630 p.
- Buzon**, Philippe, 1999. *Palmae Agentiae, les feuilles votives dans l'Empire romain*. R. Sablayrolles (dir.). Mémoire de DEA. Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail.
- Cabes**, Sébastien, 2015. « Un aperçu de l'évolution des campagnes d'Aquitaine à la fin de l'Antiquité et au haut Moyen Âge à travers l'exemple de quelques *uillae* du sud-ouest de la Novempopulanie ». In : *Villae and Domain at the end of Antiquity and the beginning of Middle Age. Circa villam. Studies on the rural world in the Roman period*, 8, Montpellier : Archéologie des sociétés méditerranéennes, p. 179-203.
- Cabes**, Sébastien, 2019. « Les *uillae* aristocratiques des Landes durant l'Antiquité tardive (III<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles) : mode de vie des élites, encadrement des territoires ruraux, postérité médiévale ». In : *Les Landes romaines (Actes du colloque de la Société de Borda le 16/12/2017 à Dax)*. J.-J. Taillantou (éd.). Dax : Société de Borda, p. 77-99.
- Cabes**, Sébastien, 2021 a. « Caractériser les habitats agglomérés des 'terres océaniques' de l'Aquitaine antique : *Verba docent, exempla trahunt* ». *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*. N° 33, p. 89-101.
- Cabes**, Sébastien, 2021 b. « Habiter, produire et échanger dans les campagnes de la *ciuitas Boatium* du I<sup>er</sup> s. a.C. au VIII<sup>e</sup> s. p.C. : analyse préliminaire des dynamiques de peuplement ». *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*. Tome 33, p. 77-87.
- Cain**, Andrew, 2013. *Jerome's Epitaph on Paula: A Commentary on the Epitaphium Sanctae Paulae with an Introduction, Text, and Translation*. Oxford : OUP, 569 p.
- Callegarin**, Laurent, 2006. « La circulation monétaire dans les *villae* d'Aquitaine : l'exemple de la *villa* de Lalouquette ». In : *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes*, Hors-série n° 2. F. Réchin (éd.), p. 238-285.
- Campo**, Alain, 2021. « Le lot monétaire de la villa du Gleyzia d'Augreilh à Saint-Sever (Landes) ». *Bulletin de la Société française de Numismatique*. Vol. 76, n° 4, p. 165-171.
- Carcopino**, Jérôme, 2012. « La date et le sens du voyage de Rutilius Namatianus ». *Anabases*. N° 16, p. 241-263.

- Carlet, Laure, 2013.** *Les cavités occupées de la fin de l'Âge du Fer au début du Moyen Âge dans les Pyrénées occidentales (65-64-31)*. F. Réchin (dir.). Master 1. Pau : UPPA, 119 p.
- Carrié, Jean-Michel et Rousselle, Aline, 1999.** *Nouvelle histoire de l'Antiquité: des Sévères à Constantin, 192-337*. Paris : Le Seuil, 839 p.
- Carrié, Jean-Philippe, 2010.** « Les lieux des lettres dans les *villae* occidentales de l'antiquité tardive ». *Antiquité Tardive*. Vol. 18, p. 63-74.
- Cassaigneau, Jean, 2020.** « Toulouse (*Tolosa*), capitale wisigothique du V<sup>e</sup> siècle : sources historiques et archéologiques ». *Pallas. Revue d'études antiques*. 2020. N° 114, p. 267-284.
- Castaing, Maurice Alphonse, 1885.** *Ethnogénie de l'Aquitaine primitive*. Paris : Maisonneuve frères, 150 p.
- Catalo et al., Jean, 2019.** « Le monument d'époque wisigothique du site de l'école d'économie à Toulouse, première interprétation ». In : *Du royaume goth au midi mérovingien, Actes des 34<sup>e</sup> journées d'archéologie mérovingienne de Toulouse, novembre 2013*. E. Boube, A. Corrochano et J. Hernandez (éd.). Toulouse : Ausonius, p. 49-63.
- Cavalin, Florence, 2018.** Saint-Jean-le-Vieux – Herri Bastera. *ADLFI. Archéologie de la France - Informations (en ligne). Nouvelle-Aquitaine, mis en ligne le 30 août 2021* [en ligne]. [Consulté le 11 janvier 2023]. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/adlfi/102805>
- Chastagnol, André, 1972.** Le diocèse civil d'Aquitaine au Bas-Empire. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*. Vol. 1970, n° 1, p. 272-292.
- Chastagnol, André, 1996.** *La Fin du Monde Antique*. Paris : Nouvelles Éditions Latines, 388 p.
- Chausson, François, 2007.** *Stemmata aurea: Constantin, Justine, Théodose: revendications généalogiques et idéologie impériale au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.* Roma : l'Erma di Bretschneider, 301 p.
- Chauvot, Alain, 2018.** « *Luxus et pompa*. La notion de luxe d'après trois portraits de barbares dans la Correspondance de Sidoine Apollinaire ». In : *Luxe et richesse dans l'Antiquité et à Byzance. Ktèma*, 43. Strasbourg : Presses universitaires de Strasbourg, p. 57-76.
- Chavarría Arnau, Alexandra, 2007.** *El final de las villas en Hispania (siglos IV-VIII)*. Bibliothèque de l'Antiquité Tardive, 7. Turnhout : Brepols, 307 p.
- Chin, Catherine Michael et Schroeder, Caroline, 2020.** *Melania: Early Christianity through the Life of One Family*. Oakland : University of California Press, 328 p.
- Chouquer, Gérard, 2018.** *Cadastres et fiscalité dans l'Antiquité tardive*. Tours : Presses universitaires François-Rabelais, 451 p.
- Cintio, Lucia Di, 2018.** *Nuove ricerche sulla Interpretatio Visigothorum al Codex Theodosianus: Libri I-II*. Milano : LED, 140 p.
- Clavel-Lévêque, Monique, 1985.** « Religion, culture, identité. Mais où sont les druides d'antan... ? » *DHA. Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*. N° 11, p. 557-604.
- Coello, Terence, 1996.** *Unit Sizes in the Late Roman Army*. London : British Archaeological Reports, 71 p.

- Colin**, Marie-Geneviève, **2008**. *Christianisation et peuplement des campagnes entre Garonne et Pyrénées, IV<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles*. In : *Archéologie du Midi Médiéval*. Vol. 5, n° 1, p. 1-307.
- Colleoni**, Fabien, **2016**. « *Vanesia* (Saint-Jean-Poutge, Gers) : une *mutatio* aquitaine de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem ». *Gallia. Archéologie des Gaules*. Vol. 73, n° 1, p. 71-90.
- Colleoni**, Fabien et **Petit-Aupert**, Catherine, **2016**. « L'établissement routier de la Goudagne (Auch, Gers) : une hôtellerie ? » *Gallia. Archéologie des Gaules*. Vol. 73, n° 1, p. 165-177.
- Collins**, Roger, **1988**. « The *Vaccae*, the *Vaceti* and the rise of *Vasconia* ». In : *Studia Historica : Historia Antiqua*, VI, p. 211-223.
- Collins**, Roger, **1992**. « The ethnogenesis of the Basques ». In : *Law, Culture and Regionalism in Early Medieval Spain*. R. Collins (éd.). Hampshire : *Variorum*, p. 35-44.
- Constable**, Giles et **Rouche**, Michel, **2006**. *Auctoritas*. Paris : PUS, 807 p.
- Conte**, Gian Biagio, **1999**. *Latin Literature: A History*. États-Unis : JHU Press, 827 P.
- Coulon**, David, **2003**. *Aetius*. Paris : Presses universitaires du Septentrion, 350 p.
- Coumert**, Magali, [sans date]. « Lois barbares et identité ethnique : le retour aux manuscrits » [en ligne]. *Programme de recherches*. Université de la Bretagne Occidentale [Consulté le 29 juillet 2023]. Disponible à l'adresse : [https://www.univ-brest.fr/crbc/menu/Projets\\_de\\_recherche/IUF+Lois-barbares-et-identite-ethnique---le-retour-aux-manuscrits](https://www.univ-brest.fr/crbc/menu/Projets_de_recherche/IUF+Lois-barbares-et-identite-ethnique---le-retour-aux-manuscrits)
- Coumert**, Magali, **2007**. *Origines des peuples : les récits du Haut Moyen Âge occidental (550-850)*. Paris : Institut d'études augustiniennes, 659 p.
- Coumert**, Magali, **2012**. « Les Angles dans les coins : l'identité ethnique angle en Angleterre du V<sup>e</sup> au VIII<sup>e</sup> siècle ». In : *De la mer du Nord à la mer Baltique. Identités, contacts et communications au Moyen Âge : actes de l'atelier de jeunes chercheurs, Boulogne-sur-Mer, les 15-17 octobre 2009*. A. Gautier et S. Rossignol (éd.). Villeneuve d'Ascq : Histoire et littérature du Septentrion, p. 45-59.
- Counillon**, Patrick, **2008**. « Strabon, *Bourdigala* et l'Aquitaine ». *Aquitania*. Vol. 24, n° 1, p. 33-39.
- Courcelle**, Pierre, **1947**. « Trois dîners chez le roi Wisigoth d'Aquitaine ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 49, n° 1, p. 169-177.
- Couture**, Léonce, **1861**. « Emilius Magnus Arborius et les rhéteurs aquitains au IV<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'Aquitaine et des Pyrénées*. Vol. V, p. 11-20.
- Croon**, Johan H., **1981**. « Die Ideologie des Marskultes unter dem Principat und ihre Vorgeschichte ». *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt. Teilband Religion (Heidentum: Römische Götterkulte, Orientalische Kulte in der römischen Welt)*. Vol. Band 17/1., p. 246-275.
- Curchin**, Leonard, **2018**. « Curials and local government in Visigothic Hispania ». *Antiquité Tardive*. Vol. 26, p. 225-240.
- Cursente**, Benoît, **2008**. « Les Centulle de Béarn (fin X<sup>e</sup> siècle-1134) ». In : *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*. H. Debax (éd.). Toulouse : Presses universitaires du Midi, p. 129-142.
- Cutino**, Michele, **2012**. « L'auteur du *De Providentia Dei* et un mystérieux calomniateur d'Augustin ». *Revue des sciences religieuses*. N° 86/3, p. 307-342.

**Daremberg**, Charles et **Saglio**, Edmond, **1877-1919**. *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*. Paris : Hachette, 10 vol., 2143 p.

**Delamarre**, Xavier, **2003**. *Dictionnaire de la langue gauloise : une approche linguistique du vieux-celtique continental*. Paris : Errance, 440 p.

**Delaplace**, Christine (dir.), **2005**. *Aux origines de la paroisse rurale en Gaule méridionale, IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles : actes du colloque international, 21-23 mars 2003, salle Tolosa, Toulouse*. Paris : Errance, 255 p.

**Delaplace**, Christine, **2009**. « L' 'affaire Gondoald' et le dispositif défensif de l'Aquitaine wisigothique et franque ». *Aquitania*. Vol. 25, n° 1, p. 199-211.

**Delaplace**, Christine, **2014**. « Le témoignage de Sidoine Apollinaire à propos des événements contemporains : une source historique toujours fiable ? ». In : *Présence de Sidoine Apollinaire. Actes du colloque international, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 19-20 octobre 2010*. A. Stoehr-Monjou, R. Poignault (dir.). Clermont-Ferrand : Université de Clermont-Ferrand II, p. 19-30.

**Delaplace**, Christine, **2015**. *La fin de l'Empire romain d'Occident : Rome et les Wisigoths : de 382 à 531*. Rennes : PUR, 373 p.

**Delaplace**, Christine, **2020**. « Les Wisigoths à Toulouse et dans le sud de la Gaule durant les V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles (411-531) ». In : *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020)*. L. Barthet, C. Jacquet (éd.). Toulouse : Musée St-Raymond, p. 67-72.

**Delmaire**, Roland, **1983**. « Chronique numismatique (II) ». *Revue du Nord*. Vol. 65, n° 256, p. 167-178.

**Delmaire**, Roland, **1995**. « Les enfouissements monétaires, témoignages d'insécurité ? ». *Revue du Nord*. Vol. 77, n° 313, p. 21-26.

**Delmaire**, Roland, **1999**. « Les esclaves et *condicionales* fiscaux au Bas-Empire romain ». *Topoi. Orient-Occident*. Vol. 9, n° 1, p. 179-189.

**Delmulle**, Jérémy, **2021**. « L'Aquitaine de Prosper ». *Connaissance des Pères de l'Église*. N° 162, p. 36-47.

**Demarolle**, Jeanne-Marie, **2009**. « Étienne Wolff, Rutilius Namatianus. *Sur son retour*. Nouvelle édition. Texte établi et traduit par É. Will avec la collaboration de Serge Lancel et Joëlle Soler, 2007 ». *L'Antiquité Classique*. Vol. 78, n° 1, p. 345-345.

**Desbrosses**, Lucie, **2018**. *Sidoine Apollinaire et la Gaule chrétienne au V<sup>e</sup> siècle*. S. Ratti (dir.). Thèse de doctorat. Université de Bourgogne-Franche-Comté, 458 p.

**Devillers**, Olivier et **Meyers**, Jean, **2001**. *Chronique des temps mérovingiens de Frédégaire*. Turnhout : Brepols, 285 p.

**Devroey**, Jean-Pierre, **1995**. « Juifs et Syriens : à propos de la géographie économique de la Gaule au haut Moyen Âge ». In : *Peasants and Townsmen in medieval Europe. Studia in honorem Adrian Verhulst*. J.-M. Duvosquel, E. Thoen (éd.). Gand : Snoeck-Ducaju and Zoon, p. 51-72.

**Didier**, Paya, **2003**. « Quelques réflexions sur les pratiques funéraires durant les temps mérovingiens, dans les actuelles régions Midi-Pyrénées et Languedoc [en ligne] ». In : *Actes de la table-ronde « Archéologie mérovingienne aux confins des territoires méridionaux de l'Austrasie, de la Neustrie et de la Septimanie » à Mazères (7 au 9 novembre 2002)*, en attente de publication, p. 1-52. Disponible à l'adresse : [https://www.academia.edu/25264331/QUELQUES\\_RÉFLEXIONS\\_SUR\\_LES\\_PRATIQUES\\_F](https://www.academia.edu/25264331/QUELQUES_RÉFLEXIONS_SUR_LES_PRATIQUES_F)

## UNÉRAIRES DURANT LES TEMPS MÉROVINGIENS DANS LES ACTUELLES RÉGIONS MIDI-PYRÉNÉES ET LANGUEDOC

**Didier, Paya, 2019.** « Les lieux de sépulture et les tombes à Toulouse à la fin de l'Antiquité et durant la période mérovingienne ». In : *Du royaume goth au midi mérovingien, Actes des 34e journées d'archéologie mérovingienne de Toulouse, novembre 2013*. E. Boube, A. Corrochano et J. Hernandez (éd.). Bordeaux : Ausonius, p. 99-112.

**Djouad, Selim, 2020.** « Un ensemble funéraire en Aquitaine wisigothique (Blanzac-Porcheresse, Charente) ». In : *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020)*. L. Barthet, C. Jacquet (éd.), Toulouse : Musée St-Raymond, p. 317-323.

**Doignon, Jean, 1978.** « Les plèbes de la Narbonnaise et la 'communion' d'Hilaire de Poitiers durant la crise arienne du milieu du IV<sup>e</sup> siècle en Gaule ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 80, n° 1, p. 95-107.

**Dondin-Payre, Monique et Raepsaet-Charlier, Marie-Thérèse, 2001.** *Noms, identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*. Bruxelles : Timperman, 774 p.

**Drinkwater, John et Elton, Hugh, 2002.** *Fifth-Century Gaul: A Crisis of Identity?* Cambridge : Cambridge University Press, 376 p.

**Duménil, Vincent, Campo, Alain et Tobalina, Leticia, 2016.** « Historiografía, metodología y problemática en el estudio de la frecuentación de las cuevas naturales en época romana entre el Ebro y el Garona », *Antesteria: debates de Historia Antigua*. N° 5, p. 197-206.

**Dumézil, Bruno, 2005.** *Les Racines chrétiennes de l'Europe*. Paris : Fayard, 2005, 1156 p.

**Dumézil, Bruno, 2008.** *La reine Brunehaut*. Paris : Fayard, 559 p.

**Dumontier, Patrice, 2020.** « L'abri det Caillaü à Accous (Pyrénées-Atlantiques) », *Archéologie des Pyrénées Occidentales et des Landes*, 32, p. 91-100.

**Duncan-Jones, Richard, 2002.** *Structure and Scale in the Roman Economy*. Cambridge : Cambridge University Press, 245 p.

**Düren Audrey, 2012.** *Le mobilier amphorique du site d'Imus Pyrenaeus (Saint-Jean-le-Vieux Pyrénées Atlantique) à l'époque romaine (Fouille programmée de 1965 à 2000)*. F. Réchin (dir.). Mémoire de master Culture, Arts et Sociétés. Pau : UPPA, 2 vol., 348 p. et 71 p.

**Effros, Bonnie, 2006.** « Grave goods and the ritual expression of identity ». In : *From Roman provinces to medieval kingdoms*. T. Noble (dir.). New York : Routledge, p. 189-232.

**Elzière, Jean-Bernard, 1993.** « Sud du Massif Central, églises de Rhénanie et royaume des Austrasiens à l'époque mérovingienne (VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles) ». *Bulletin Monumental*. Vol. 151, n° 1, p. 47-72.

**Escher, Katalin, 2006.** *Les Burgondes: 1<sup>er</sup>-VI<sup>e</sup> siècles apr. J.-C.* Paris : Errance, 320 p.

**Esmonde Cleary, Simon, 2004.** « The civitas-capitals of Novempopulana ». *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*. Vol. 25, n° 1, p. 183-189.

**Espérandieu, Emile, 1908.** *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine. Tome 2 : Aquitaine*. Paris : Imprimerie Nationale, 478 p.

**Etienne, Robert, 1962.** *Histoire de Bordeaux : Bordeaux antique*. Bordeaux : Fédération historique du Sud-Ouest, 386 p.

- Étienne**, Robert, **1978**. « Ausone et la forêt ». *Annales du Midi*. Vol. 90, n° 138, p. 251-255.
- Étienne**, Robert, **1992**. « Ausone, propriétaire terrien et le problème du *latifundium* au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. ». *Publications de l'École Française de Rome*. Vol. 159, n° 1, p. 305-311.
- Fabre**, Georges, **2004**. « Les *Valerii* dans l'Aquitaine méridionale à l'époque romaine ». In : *Espaces nationaux et identités régionales : mélanges offerts à Christian Desplat*. A. Blazquez (dir.). Orthez : Gascogne, p. 481-488.
- Fabre**, Georges, **2005**. « Existait-il des modes de régulation sociale dans l'Aquitaine pyrénéenne à l'époque romaine ? » In : *Les régulations sociales dans l'Antiquité*. M. Molin (éd.). Rennes : PUR, p. 195-206.
- Fabre**, Georges, **2018**. *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA) : Elusa-Turba*. Bordeaux : Ausonius, 220 p.
- Fabre**, Georges et **Bost**, Jean-Pierre, **1988**. « Aux origines de la province de Novempopulanie : nouvel examen de l'inscription d'Hasparren ». *Aquitania*. Vol. 6, n° 1, p. 169-178.
- Fabre**, Georges et **Lapart**, Jacques, **2017**. *Inscriptions Latines d'Aquitaine (ILA) : Auscii*. Ausonius. Bordeaux : Ausonius, 232 p.
- Fabre**, Georges et **Paillet**, Jean-Louis, **2009**. *St-Bertrand-de-Comminges, IV : Le macellum*. Bordeaux : Fédération Aquitania, 272 p.
- Fabre**, Georges et **Sillières**, Pierre, **2000**. *Inscriptions latines d'Aquitaine (ILA) : Lecture*. Bordeaux : Ausonius, 254 p.
- Fabre**, Jean-Marc et **Sablayrolles**, Robert, **1995**. « Le dieu *Erriape* et les isotopes stables : les carrières antiques des Pyrénées entre terrain et laboratoire ». In : *Entretiens d'Archéologie et d'Histoire. Les marbres blancs pyrénéens : approches scientifiques et historiques. Saint-Bertrand-de-Comminges, 14-17 octobre 1993*. J. Cabanot, R. Sablayrolles, J.-L. Schenck-David (dir.). Saint-Bertrand-de-Comminges : Musée archéologique départemental, p. 130-168.
- Fabre**, Jean-Marc et **Sablayrolles**, Robert, **2002**. « Carrières de marbre des Pyrénées centrales. Le point sur la recherche ». *Gallia*. Vol. 59, n° 1, p. 61-81.
- Fages**, Briec, **2015**. « Le devenir des *villae* aristocratiques aquitaines de la fin du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle à travers l'exemple de Séviac (Montréal-du-Gers, Gers) ». In : *Villae and Domain at the end of Antiquity and the beginning of Middle Age. Circa villam. Studies on the rural world in the Roman period*, 8, Montpellier : Archéologie des sociétés méditerranéennes, p. 142-156.
- Falluomini**, Carla, **2020**. « Traces of Wulfila's Bible Translation in Visigothic Gaul ». *Amsterdamer Beiträge zur älteren Germanistik*. Vol. 80, n° 1-2.
- Falluomini**, Carla, **2021**. « Le gotique : profil historique, culturel et linguistique ». *Revue germanique internationale*. Vol. 34, p. 13-34.
- Février**, Paul-Albert, **1958**. « Inscription relative à un 'praeses' de Novempopulanie ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 60, n° 1, p. 142-143.
- Fiches**, Jean-Luc, **1996**. *Le III<sup>e</sup> siècle en Gaule narbonnaise : données régionales sur la crise de l'Empire. Actes de la table ronde du GDR 954. Aix-en-Provence, La Baume, 15-16 septembre 1995*. Sophia-Antipolis : PUSA, 404 p.
- Finley**, Moses I., **1975**. *L'économie antique*. Paris : Les Editions de Minuit, 242 p.

**Fleury, Philippe, 2019.** « Brigandage et faux-monnayage : du “*De rebus bellicis*” au “*Querolus*” ». In : *Inter litteras et scientias. Recueil d'études en hommage à Catherine Jacquemard*. B. Gauvin, M.-A. Lucas-Avenel (éd.). Caen : PUC, p. 347-365.

**Fouet, Georges, 1972.** « Le sanctuaire des eaux de La Hillère à Montmaurin », *Gallia*, 30, p. 83-124.

**Fouet, Georges, 1975.** « Exemples d'exploitation des eaux par de grands propriétaires terriens dans le Sud-Ouest au IV<sup>e</sup> siècle ». In : *Actes du-Colloque "Du Léman à l'Océan", Les eaux en Gaule*, Caesarodunum, Bulletin de l'Institut d'études latines et du Centre de recherches A. Piganiol, n° 10, Université de Tours, 1975, p. 128-137.

**Fouet, Georges, 1984.** « Le sanctuaire gallo-romain de Valentine (Haute-Garonne) », *Gallia*, 42, p. 153-173.

**Fourdrin, Jean-Pascal, 2020 a.** « L'enceinte antique de Bayonne ». In : *Les enceintes urbaines de Novempopulanie, entre Aquitaines et Hispanies (Actes du colloque tenu les 4 et 5 novembre 2011 à l'UPPA)*. J.-P. Fourdrin (éd.). Pau : PUPPA, p. 113-140.

**Fourdrin, Jean-Pascal, 2020 b.** *Les enceintes urbaines de Novempopulanie entre Aquitaines et Hispanies (Actes du colloque tenu les 4 et 5 novembre 2011 à l'UPPA)*. Pau : PUPPA, 280 p.

**Fourdrin, Jean-Pascal et Monturet, Raymond, 2001.** « Une tour du front oriental de l'enceinte antique de Bayonne ». *Aquitania*. Vol. 18, n° 1, p. 279-299.

**Frei-Stolba, Regula, 2002.** « Une tablette magique (*defixio*) trouvée à Avenches-en-Chaplix ». *Bulletin de l'Association Pro Aventico*. Vol. 44, p. 115-120.

**Gaidon-Bunuel, Marie-Agnès, 1991.** « Les *mithraea* de Septeuil et de Bordeaux ». *Revue du Nord*. Vol. 73, n° 292, p. 49-58.

**Galop, Didier, 2001 a.** « La croissance médiévale sur le versant nord des Pyrénées à partir des données palynologiques ». In : *Villages pyrénéens : morphogenèse d'un habitat de montagne*. M. Berthe, B. Cursente (éd.). Toulouse : Presses universitaires du Midi, p. 45-54.

**Galop, Didier, 2001 b.** « La longue durée : une anthropisation croissante ». In : *Paysage et politique du paysage dans le massif transfrontalier de Gavarnie/Mont-Perdu : analyse interdisciplinaire pour servir de fondement à la gestion durable d'un bien inscrit au patrimoine mondial : rapport final de recherche*. S. Briffaud et B. Davasse (dir.). Paris : Direction de l'architecture et du patrimoine, p. 46-62.

**Galop, Didier, 2005.** « Les transformations de l'environnement pyrénéen durant l'Antiquité : l'état de la question à la lumière des données polliniques ». In : *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne. Organisation et exploitation des espaces provinciaux. IV<sup>e</sup> Colloque Aquitania, Saintes, septembre 2003*. Bordeaux : Fédération Aquitania, p. 317-327.

**Galop, Didier, 2016.** « Évolutions paléo-environnementales en vallée d'Ossau, du Néolithique à l'Époque contemporaine ». In : *Estive d'Ossau, 7000 ans de pastoralisme dans les Pyrénées*. C. Rendu, C. Calastrenc, M. Le Couédic, Anne Berdoy (éd.). Tarbes, Toulouse : Le Pas d'Oiseau, p. 161-173.

**García, Luis Agustín, 1974.** *Prosopografía del reino visigodo de Toledo*. Salamanca : Universidad de Salamanca, 252 p.

**Gardes, 2002.** P. Gardes, « Territoires et organisation politique de l'Aquitaine pré-augustéenne. Pour une confrontation des sources ». In : *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des*



*agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Martignes, 1-4 juin 2000)*. D. Garcia, F. Verdin (éd.). Paris : Errance, p. 48-65.

**Gascou**, Jacques et **Janon**, Michel, **2000**. « Les chevaux d'Hadrien ». *Revue archéologique de Narbonnaise*. Vol. 33, n° 1, p. 61-68.

**Gayraud**, Michel, **2008**. « Un Narbonnais du IV<sup>ème</sup> siècle : Marcellus et son traité *De Medicamentis* ». *Bulletin de l'académie des sciences et lettres de Montpellier. Séance du 20 octobre 2008*. Tome 39, p. 307-317.

**Gayraud**, Michel, **1970**. « L'inscription de Bram (Aude) et les toponymes *Eburomagus*, *Hebromagus*, *Cobiomagus*, en Gaule méridionale ». *Revue archéologique de Narbonnaise*. Vol. 3, n° 1, p. 103-114.

**Gazeau**, Véronique, **Bauduin**, Pierre et **Modéran**, Yves (dir.), **2008**. *Identité et ethnicité. Concepts, débats historiographiques, exemples (III<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle)*. Caen : CRAHM, 274 p.

**Geary**, Patrick J., **2004**. *Quand les nations refont l'histoire : l'invention des origines médiévales de l'Europe*. Paris : Aubier, 242 p.

**Geneviève**, Vincent, **2002**. *Monnaies et circulation monétaire à Toulouse sous l'Empire Romain (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> siècle)*. Musée St-Raymond. Toulouse, 211 p.

**Geneviève**, Vincent, **2008**. « Les monnaies des établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane. II. Les monnaies des sites de Chiragan, Bordier, Sana, Coulieu, Bantayré, Blancotte, Champs Besse-Lambry et du Tuc-de-Mourlan ». *Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France*. N° LXVIII, p. 95-140.

**Geneviève**, Vincent, **2013**. « Découverte de deux *tremisses* visigothiques ». In : *Actes du colloque : d'Illuro à Oloron-Sainte-Marie : un millénaire d'histoire, supplément à Aquitania*. D. Barraud et F. Réchin (dir.). Bordeaux : Fédération Aquitania, p. 383-396.

**Geneviève**, Vincent, **2019**. « Le dépôt funéraire de fractions d'argent du VI<sup>e</sup> siècle découvert à Bénazet (Molandier, Aude) : monnayage franc ou visigothique ? » In : *Contextes et contextualisation de trouvailles monétaires. Actes du sixième colloque international du Groupe suisse pour l'étude des trouvailles monétaires*. S. Rey-Kupper, Cl. Stannard, N. Wolfe-Jacot (éd.). Genève : Éditions du Zèbre, p. 127-149.

**Geneviève**, Vincent et **Boudartchouk**, Jean-Luc, **2000**. « Quelques ensembles de mobilier d'époque mérovingienne provenant de nécropoles : Guilhamat de Lacroix-Falgarde ; Le Hauré (et le Tourguil) de Drudas, Saint Michel d'Aussiac de Le Burgaud (Haute-Garonne), le Coulomé de Montégut (Gers) ». *Mémoires de la société archéologique du Midi de la France*. Vol. 60, p. 49-82.

**Gibut**, Pierre, **1998**. « Une tablette d'exécration dans le bassin de la Nèhe à Dax (Landes) ». *Bulletin de la société de Borda, Dax (Landes)*. N° 450, p. 345-374.

**Gillett**, Andrew (éd.), **2002**. *On Barbarian identity: critical approaches to ethnicity in the early Middle Ages*. Turnhout : Brepols, 265 p.

**Goffart**, Walter A., **1980**. *Barbarians and Romans, A.D. 418-584: The Techniques of Accommodation*. Princeton University Press, 298 p.

**Goffart**, Walter A., **1988**. *The Narrators of Barbarian history (A.D. 550-800): Jordanes, Gregory of Tours, Bede, and Paul the Deacon*. Princeton : PUP, 491 p.

**Goldlust**, Benjamin, **2010**. « Le statut de la culture grecque dans la poésie d'Ausone ». *Latomus*. Vol. 69, n° 1, p. 129-149.

**Gonfroy**, Françoise, **1978**. « Homosexualité et idéologie esclavagiste chez Cicéron ». *Dialogues d'histoire ancienne*. Vol. 4, n° 1, p. 219-262.

**Gorrochategui**, Joaquín, **1984**. *Estudio sobre la onomástica indígena de la Aquitania en relación con la de las zonas vecinas*. Bilbao : Servicio Editorial Universidad del país Vasco, 384 p.

**Gorrochategui**, Joaquín et **Ramirez**, José Luis, **2013**. « La religion de los Vascones. Una mirada comparativa. Concomitancias y diferencias con la de sus vecinos ». *Cuadernos de Arqueología*. Vol. 21, p. 113-149.

**Gorrochategui**, Joaquín et **Vallejo**, José María, **2015**. « Langues fragmentaires et aires onomastiques : le cas de la Lusitanie et de l'Aquitaine ». In : *Genres épigraphiques et langues d'attestation fragmentaire dans l'espace méditerranéen. Actes de la conférence tenue à Rouen les 25, 26 et 27 juin 2012*. E. Dupraz et W. Sowa (dir.). Mont-Saint-Aignan : PURH, p. 337-356.

**Grimal**, Pierre, **1953**. « Les villas d'Ausone ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 55, n° 1, p. 113-125.

**Guillaume-Coirier**, Germaine, **1993**. « Les couronnes militaires végétales à Rome. Vestiges indo-européens et croyances archaïques ». *Revue de l'histoire des religions*. Vol. 210, n° 4, p. 387-411.

**Guirado**, Alfonso Vigil-Escalera, **2011**. « Is it really relevant the ethnicity or our historical subjects ? ». *Arqueología y territorio medieval*. N° 18, p. 45-54.

**Harries**, Jill, **1994**. *Sidonius Apollinaris and the Fall of Rome, AD 407-485*. Oxford : Clarendon Press, 292 p.

**Heijmans**, Marc, **2006**. « La mise en défense de la Gaule méridionale aux IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s ». *Gallia*. Vol. 63, n° 1, p. 59-74.

**Heijmans**, Marc, **2018 a**. « L'entretien des centres civiques dans les provinces occidentales de l'Empire (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles) ». *Antiquité tardive*. Vol. 26, p. 73-83.

**Heijmans**, Marc, **2018 b**. « La présence des Wisigoths dans les *sedes regiae* du Midi de la Gaule ». In : *Territorio, topografía y arquitectura de poder durante la Antigüedad tardia*. I. Sanchez Ramos, P. Mateos Cruz (éd.). Mérida : Instituto arqueología Mérida . p. 55-77.

**Heizelmann**, Martin, **2010**. « L'hagiographie mérovingienne : panorama des documents potentiels ». In : *L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures. Textes issus du colloque tenu à l'Institut historique allemand de Paris les 1<sup>er</sup> et 2 février 2007*. C. Veyrard-Cosme, M. Heizelmann et M. Goulet (éd.). Paris : Institut historique allemand, p. 27-82.

**Hiernard**, Jean, **1997**. « Un témoin archéologique exceptionnel des invasions du III<sup>e</sup> siècle : la trouvaille de Hagenbach (Rhénanie-Palatinat) ». *Cahiers du Centre Gustave Glotz*. Vol. 8, n° 1, p. 255-260.

**James**, Edward, **1977**. *The Merovingian Archaeology of South-West Gaul*. Oxford : British Archaeological Reports, 529 p.

**Janniard**, Sylvain, **2013**. « Les trahisons de soldats 'barbares' dans l'Occident des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ap. J.-C. ». In : *Trahison et traîtres dans l'Antiquité*. A. Queyrel Bottineau, J.-C. Couvenhes, A. Vigourt (éd.). Paris : De Boccard, p. 269-290.

- Jones, Michael, Esmonde Cleary, Simon, Wood, Jason, 1996.** « Saint-Bertrand-de-Comminges : les fortifications urbaines », *Aquitania*, XIV, p. 65-71.
- Jullian, Camille, 1890.** *Inscriptions romaines de Bordeaux*. Bordeaux : Imprimerie G. Gounouilhou, 2 vol., 616 p. et 714 p.
- Jullian, Camille, 1920.** *Histoire de la Gaule. Tome 8*. Paris : Hachette, 410 p.
- Jullian, Camille, 1921.** « XC. Les tares de la *Notitia dignitatum* : le duché d'Armorique ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 23, n° 2, p. 103-109.
- Kazanski, Michel et Lapart, Jacques, 1995.** « Quelques documents du Ve siècle ap. J. -C. attribuables aux Wisigoths découverts en Aquitaine ». *Aquitania*. Vol. 13, n° 1, p. 193-202.
- Kazanski, Michel, López, Jorge et Périn, Patrick, 2019.** « Le costume féminin " princier " de tradition germanique orientale à l'époque des Grandes Migrations en Espagne et en Gaule du Sud et ses réminiscences dans le royaume hispano-wisigothique ». In : *In Tempore Sueborum. El tiempo de los Suevos en la Gallaecia (411-585). Volumen de Estudios*. J. López, M. Martínez Tejera (éd.). Ourense : Servicio de Publicaciones de la Diputación Provincial de Ourense, p. 61-84.
- Kerneis, Soazick, 2015.** « Entre personne et animal. Le barbare, l'Église et le droit dans l'Empire romain ». In : *Plenitudo Juris. Mélanges en hommage à Michèle Bégou-Davia*. B. Basdevant-Gaudemet, F. Jankowiak et F. Roumy (éd.). Sceaux : Presses Universitaires de Sceaux, p. 297-312.
- Kiple, Kenneth F. et Ornelas, Kriemhild Coneè, 2000.** *The Cambridge World History of Food*. Cambridge : Cambridge University Press. Vol. 1, 2153 p.
- Kleemann, Jörg, 2002.** « Quelques réflexions sur l'interprétation ethnique des sépultures habillées considérées comme vandales ». *Antiquité tardive*. N° 10, p. 123-129.
- Kolendo, Jerzy, 1960.** « La moissonneuse antique : son emploi en Gaule romaine ». *Annales*. Vol. 15, n° 6, p. 1099-1114.
- Kornbluth, Genevra, 2008.** « The seal of Alaric, rex Gothorum ». *Early Medieval Europe*. Vol. 16, n° 3, p. 299-332.
- Kulikowski, Michael, 2001.** « The Visigothic Settlement: The Imperial Perspective ». In : *Society and Culture in Late Antique Gaul: Revisiting the Sources*. Ralph W. Mathisen et Danuta Shanzer (éd.). Aldershot : Ashgate, p. 26-38.
- Kulikowski, Michael, 2008.** « Carmen VII of Sidonius and a Hitherto Unknown Gothic Civil War ». *Journal of Late Antiquity*. Vol. 1, p. 335-352.
- Kulikowski, Michael, 2011.** *Late Roman Spain and Its Cities*. London : JHU Press, 489 p.
- Lafaurie, Jean et Pilet-Lemière, Jacqueline, 2003.** *Monnaies du Haut Moyen Âge découvertes en France, Ve-VIIIe siècle*. Paris : CNRS, 457 p.
- Lafon, Xavier, 2021.** *La Ville antique : Histoire de l'Europe urbaine*. Paris : Seuil, 442 p.
- Lagarrigue, Georges, 1998.** « Orose, *Histoires (contre les païens)*. Considérations sur la valeur rhétorique de l'ouvrage ». *Pallas. Revue d'études antiques*. Vol. 48, n° 1, p. 157-171.

**Lançon, Bertrand, 2014.** « Dans l'Antiquité tardive, le barbare cesse d'être la figure de l'Autre ». In : *J.-Chr. Cassard, historien de la Bretagne. Sainteté, pouvoirs, cultures et aventures océanes en Bretagne(s) (V<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*. Y. Coativy, A. Gallicé, L. Héry, D. Le Page (éd.). Morlaix : Skol Vreizh, p. 185-193.

**Lanz, Jokin, 2016.** « A propósito de una legatio en el "Ara de Hasparren" ». In : *Estudios de Arqueología, Prehistoria e Historia Antiga: achega dos novos investigadores*. R. Cordeiro Macenlle, A. Vázquez Martínez (éd.). Madrid : Andavira, p. 537-552.

**Lanz, Jokin, 2020.** « ¿Piratas vándalos en el Cantábrico? Acerca de una supuesta incursión marítima de unos Wandali en la Novempopulania (primera mitad del siglo V) ». *Veleia*. N° 37, p. 197-210.

**Lapart, Jacques, 1985.** *Les cités d'Auch et d'Éauze de la conquête romaine à l'indépendance vasconne : 56 avant J-C - VII<sup>e</sup> siècle après J-C : enquête archéologique et toponymique*. M. Labrousse (dir.). Thèse de doctorat. Université de Toulouse 2.

**Lapart, Jacques, 2006.** « Le destin de quelques villae de Novempopulanie centrale à la fin de l'Antiquité et pendant le haut Moyen Âge : regards sur l'évolution du peuplement entre le V<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle ». In : *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes, Hors-série n° 2*. F. Réchin (éd.), p. 364-377.

**Lapart, Jacques et Paillet, Jean-Louis, 1996.** « Montréal-du-Gers, lieu-dit Séviac, ensemble paléochrétien de la villa de Séviac à Montréal-du-Gers ». In : *Les premiers monuments chrétiens de la France. Sud-Ouest et Centre*. Paris : Picard, p. 160-167.

**Larrañaga, Koldo 1993.** « El pasaje del Pseudo-Fredegario sobre el *Dux Francio* de Cantabria y otros indicios de naturaleza textual y onomástica sobre presencia franca tardoantigua al sur de los Pirineos ». *Archivo Español de Arqueología*. N° 66, p. 177-205.

**Larre, Fanny et Roudier, Mathieu, 2018.** « Nouvelles données sur les thermes du quartier du Bialé à Lescar (Pyrénées-Atlantiques) ». *Aquitania*. Vol. 34, n° 1, p. 257-268.

**Larrea, Juan José, 1998.** *La Navarre du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle : peuplement et société*. Paris : De Boeck Université, 651 p.

**Larrea, Juan José, 2002.** « Aux origines d'un mythe historiographique : l'identité basque au Haut Moyen Age ». In : *Langages et peuples d'Europe. Cristallisation des identités romanes et germaniques (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Colloque international organisé par le Centre européen d'art et civilisation médiévale de Conques et l'Université de Toulouse-Le Mirail (juillet 1997)*. M. Banniard (éd.). Toulouse-Conques, p. 129-156.

**Larrea, Juan José, 2019.** « Défricher la terre et se l'approprier ». *Vierteljahrschrift für Sozial-und Wirtschaftsgeschichte*. Vol. 106, n° 3, p. 288-328.

**Lassère, Jean-Marie, 2005.** *Manuel d'épigraphie romaine*. Paris : Picard, 2 vol., 1167 p.

**Lauffray, Jean, 1973.** « Les établissements et les villas gallo-romaines de Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques) », *Gallia*, 31-1, p. 123-156.

**Lauwers, Christian, 2017.** « Monnaies et commerce en Gaule du Nord (II<sup>e</sup> siècle avant - V<sup>e</sup> siècle après J.-C.) ». In : *Potins et pots de vin. Echanges, commerce et transport vers la Gaule du Nord*. P. Cattelain, A. Leblon (éd.). Treignes : Cedarc, p. 140-216.

**Le Bourdellès, Hubert, 2008.** « Les circonstances de l'édition du *Bréviaire d'Alaric* précisées par l'analyse toponymique ». In : *Le Bréviaire d'Alaric : Aux origines du Code civil*. M. Rouche, B. Dumézil (dir.). Paris : PUPS, p. 53-56.

**Le Brazidec, Marie-Laure, 2020.** « Les Wisigoths, l'économie et la circulation monétaire au V<sup>e</sup> siècle ». In : *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020)*. L. Barthet, C. Jacquet (éd.). Toulouse : Musée St-Raymond, p. 57-60, 171-180.

**Le Glay, Marcel, 2006.** *Rome. II. Grandeur et chute de l'Empire*. Paris : Perrin, 892 p.

**Le Roux, Patrick, 2004.** « La romanisation en question ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*. Vol. 59, n° 2, p. 287-311.

**Le Roux, Patrick, 2011.** « La Bretagne armoricaine et la mer sous l'Empire romain ». In : *La toge et les armes : Rome entre Méditerranée et Océan. Scripta Varia I*. Rennes : PUR, p. 661-671.

**Le Roux, Patrick, 2019.** « Chapitre XXXVII. *Burdigala* et l'organisation de la province romaine d'Aquitaine ». In : *La toge et les armes : Rome entre Méditerranée et Océan. Scripta Varia I*. C. David, P. Le Roux (éd.). Rennes : PUR, p. 649-660.

**Lécrivain, Charles, 1891.** « III. Note sur la vie de saint *Orentius*, évêque d'Auch ». *Annales du Midi*. Vol. 3, n° 10, p. 257-258.

**Leveau, Philippe et Palet, Josep María, 2010.** « Les Pyrénées romaines, la frontière, la ville et la montagne ». *Pallas*. N° 82, p. 171-198.

**Liebeschütz, Wolfgang, 1997.** « Cities, taxes and the accommodation of the barbarians. The theories of Durliat and Goffart ». In : *Kingdoms of the empire. The integration of barbarians in late antiquity*. Walter Pohl (éd.). Leiden : E. J. Brill. p. 135-151.

**Lizop, Raymond, 1931.** *Histoire de deux cités gallo-romaines. Les Convenae et les Consoranni (Comminges et Couserans)*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris pour le doctorat ès lettres, par Raymond Lizop. Toulouse : E. Privat, 552 p.

**López, Jorge, 2015.** « 'Barbares danubiens' en *Hispania* au V<sup>e</sup> s. ? *Gentes* étrangers et armées romaines en péninsule ibérique ». In : *Romania Gothica. II The Frontier World Romans, Barbarians and Military Culture. Proceedings of the International Conference at the Eötvös Loránd University, 1–2 October 2010*. T. Vida (éd.). Budapest : Eötvös Loránd University, p. 477-498.

**López, Fernando et Seguin, Bernard, 2019.** « Analyse des types de deux *tremisses* wisigoths, aux provenances connues, au nom d'Anastase ». *Cahiers Numismatiques*. N° 221, p. 29-36.

**Loyen, André, 1960.** « Bourg-sur-Gironde et les villas d'Ausone ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 62, n° 1, p. 113-126.

**Macmullen, Ramsay, 1966.** *Enemies of the Roman Order: Treason, Unrest, and Alienation in the Empire*. Cambridge : Harvard University Press, 370 p.

**Maréchal, Sadi, 2021.** « 'Quod grata lavacra nitescunt' : Roman villa baths as markers of elite competition in continental north-western Europe ». *European journal of archaeology*. Vol. 24, n° 4, p. 477-495.

**Martin, Céline et Larrea, Juan José, 2021.** *Nouvelles chartes visigothiques du monastère pyrénéen d'Asán*. Bordeaux : Ausonius, 256 p.

- Martin**, René, 1967. « Pline le Jeune et les problèmes économiques de son temps ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 69, n° 1, p. 62-97.
- Mastykova**, Anna, **Périn**, Patrick et **Kazanski**, Michel, 2015. « Les Wisigoths en Gaule du Nord d'après les données de l'archéologie : état des recherches ». *Tractus Aevorum*. Vol. 2, p. 44-87.
- Mathisen**, Ralph, 1995. *Roman Aristocrats in Barbarian Gaul: Strategies for Survival in an Age of Transition*. Austin : University of Texas Press, 275 p.
- Mathisen**, Ralph, 2001. *Law, Society, and Authority in Late Antiquity*. Oxford : OUP, 324 p.
- Mathisen**, Ralph, 2012 a. « *Patricii, episcopi et sapientes* : le choix des ambassadeurs pendant l'antiquité tardive dans l'empire romain et les royaumes barbares ». In : *Ambassadeurs et ambassades. Au cœur des relations diplomatiques : Rome-Occident médiéval-Byzance (VIII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.-XII<sup>e</sup> siècle après J.-C.)*. A. Becker, N. Drocourt (éd.). Metz: Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, p. 227-238.
- Mathisen**, Ralph, 2012 b. « Vouillé, Voulon, and the Location of the *Campus Vogladensis* ». In : *The Battle of Vouillé, 507 CE*. R. W. Mathisen, D. Shanzer (éd.). Boston-Berlin : De Gruyter, p. 43-62.
- Mathisen**, Ralph, 2018. « The Settlement of the Goths in *Aquitania*: 418 or 419? ». *Canistrum ficis plenum. Hommages à Bertrand Lançon, Revue des Études Tardo-Antiques*. E. Amato, P. De Cicco, T. Moreau (éd.). N° suppl. 5, p. 155-160.
- Mattiacci**, Silvia, 2015. « Le *tenuis libellus* pour *Bissula* d'Ausone: rhétorique du 'petit' et de l'improvisé' pour un cycle de vers compromettants ». In : *La rhétorique du « petit » dans l'épigramme grecque et latine de l'époque hellénistique à l'Antiquité tardive. Actes du colloque de Strasbourg, MISHA, 26-27 mai 2015*. D. Meyer, C. Urlacher-Becht (éd.). Paris : De Boccard, p. 205-222.
- Mattiacci**, Silvia, 2018. « *Bissula ambigua puella* ». In : *Ausone en 2015: bilan et nouvelles perspectives*. E. Wolff (éd.). Paris : Institut d'études augustiniennes, p. 195-215.
- Maurel**, Léopold, **Bartholome**, Sandrine, **Rolland**, Noémie, 2015. « L'occupation de l'Antiquité Tardive et du haut Moyen Âge dans un contexte de *pars urbana* d'une *uilla* gallo-romaine : le site archéologique de Saint-Saturnin du Bois (Charente-maritime) ». In : *Villae and Domain at the end of Antiquity and the beginning of Middle Age. Circa villam. Studies on the rural world in the Roman period*, 8, Montpellier : Archéologie des sociétés méditerranéennes, p. 127-140.
- Maurice**, Jules, 1926. « La terreur de la magie au IV<sup>e</sup> siècle ». *Compte-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. Vol. 70, n° 3, p. 182-188.
- Maurin**, Bernard, **Dubos**, Bernard et **Lalanne**, René, 2000. « Les longs-ponts de *Losa* ». *Aquitania*. Vol. 17, n° 1, p. 211-216.
- Maurin**, Louis, 1971. « Les Basaboïates ». *Les Cahiers du Bazadais*. Vol. 11, n° 20-21, p. 1-15.
- Maurin**, Louis, 1986. « Gaulois et Lyonnais ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 88, n° 1, p. 109-124.
- Maurin**, Louis, 1992. « Remparts et cités dans les trois provinces du Sud-Ouest de la Gaule au Bas-Empire (dernier quart du III<sup>e</sup> siècle – début V<sup>e</sup>) ». In : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule. Deuxième colloque Aquitania, 13-15 septembre 1990*. Bordeaux : Fédération Aquitania, p. 365-389.

- Maurin, Louis, 2004 a.** « Jeu des Neuf Peuples ». In : *Au jardin des Hespérides. Histoire, société et épigraphie des mondes anciens. Mélanges offerts à Alain Tranoy*. Claudine Auliard et Lydie Bodiou (éd.). Rennes : PUR, p. 357-377.
- Maurin, Louis, 2004 b.** *Province ecclésiastique d'Éauze (Novempopulana). Topographie chrétienne des cités de la Gaule, des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle*. Paris : De Boccard, 138 p.
- Maurin, Louis, 2010.** *Inscriptions latines d'Aquitaine : Bordeaux*. Bordeaux : Ausonius, 688 p.
- Maurin, Louis, 2020.** « Les enceintes urbaines de Novempopulanie : état des recherches ». In : *Les enceintes urbaines de Novempopulanie, entre Aquitaines et Hispanies. Actes du colloque tenu les 4 et 5 novembre 2011 à l'UPPA. Archaia IV*. J.-P. Fourdrin (éd.). Pau : PUPPA, p. 15-26.
- Maurin, Louis et Souilhac, Valérie, 2004.** « Les énigmes de Boios ». *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*. Vol. 25, n° 1, p. 191-205.
- May, Roland, 1996.** *Lugdunum Convenarum: Saint-Bertrand-de-Comminges*. Lyon : PUL, 106 p.
- Meier, John P., 2004.** *Un certain Juif Jésus. Tome 1 : les données de l'histoire*. Paris : Le Cerf, 495 p.
- Mendizabal, Oihane et al., 2021.** « Yacimiento arqueológico de Zaldúa: campaña de excavación de 2020 ». *Trabajos de Arqueología Navarra*. 31-32, p. 237-244.
- Mendizabal, Oihane et al., 2022 a.** « Yacimiento arqueológico de Artzi: campaña de excavación de 2021 ». *Trabajos De Arqueología Navarra*, 33, p. 113-119.
- Mendizabal, Oihane et al., 2022 b.** « Yacimiento arqueológico de Zaldúa: campaña de excavación de 2021 ». *Trabajos De Arqueología Navarra*, 33, p. 161-169.
- Merlier-Espenel, Véronique, 2004.** « La grotte des brigands dans les *Métamorphoses* d'Apulée ». In : *Les espaces du sauvage dans le monde antique: approches et définitions. Actes du colloque (Besançon, 4-5 mai 2000)*. M.-C. Charpentier (éd.). Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté. p. 209-222.
- Messaoud, Fadhila Ben, 2018.** *Titulature and power of Emperor Trajan in the provinces of the Roman West from epigraphy and statuary*. N. Kallala, S. Lefebvre (dir.). Thèse de doctorat. Université Bourgogne Franche-Comté / Université de Tunis, 832 p.
- Mezquíriz, Maria Ángeles, 2003.** *La villa romaine d'Arellano*. In : *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes*, Hors-série n° 2. F. Réchin (éd.), p. 164-176.
- Minovez, Jean-Michel, 1999.** « Grandeur et décadence de la navigation fluviale : l'exemple du bassin supérieur de la Garonne du milieu du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ». *Histoire, économie & société*. Vol. 18, n° 3, p. 569-592.
- Mulligan, Brett 2022.** *The Poetry of Ennodius : Translated with an Introduction and Notes*. New York : Routledge, 264 p.
- Murray, Alexander C., 2015.** *A Companion to Gregory of Tours*. Boston : Brill, 667 p.
- Mussot-Goulard, Renée, 1996 a.** *Histoire de la Gascogne*. Paris : PUF, 127 p.
- Mussot-Goulard, Renée, 1996 b.** « Les Goths parmi les Neuf Peuples au Ve siècle ». *Lapurdum*. N° 1, p. 157-169.
- Mussot-Goulard, Renée, 1997.** « *Wascones in plana descendunt...* ». *Lapurdum*. N° 2, p. 257-281.

- Mussot-Goulard, Renée, 1998.** « La bataille du *Palestrion*, octobre-novembre 445 ». *Lapurdum*. N° 3, p. 293-297.
- Mussot-Goulard, Renée, 2002.** *Les Gascons : une aristocratie régionale aux temps mérovingiens*. Anglet : Atlantica, 262 p.
- Nègre, Ernest, 1990.** *Toponymie générale de la France*. Genève : Droz, 3 vol., 1852 p.
- Nouvel, Pierre, Kasprzyk, Michel et Poitout, Bernard, 2009.** « De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> s ». In : *Les formes de l'habitat gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Actes du colloque AGER VIII (2007)*. P. Leveau, C. Raynaud, F. Trément, R. Sablayrolles (éd.). Toulouse : Fédération Aquitania. p. 361-389.
- Nuffelen, Peter Van, 2011.** « Isolement et apocalypse : Philostorge et les eunomiens sous Théodose II ». In : *Philostorge et l'historiographie de l'Antiquité tardive*. D. Meyer (éd.). *Collegium Beatus Rhenanus*, 3. Stuttgart : Franz Steiner Verlag, p. 315-336.
- Oh, Amy, 2014.** *A commentary on Jerome's Contra Vigilantium*. Urbana-Champaign: University of Illinois, 210 p.
- Orpustan, Jean-Baptiste, 1990.** *Toponymie basque : noms des pays, communes, hameaux et quartiers historiques de Labourd, Basse-Navarre et Soule*. Bordeaux : PUB, 200 p.
- Ouzoulias, Pierre, 2001.** *Les campagnes de la Gaule à la fin de l'Antiquité. Actes du colloque AGER, Montpellier, 11-14 mars 1998*. Antibes : APDCA, 640 p.
- Pace, Benoit, 2020.** *Organisation et usages des espaces en Aquitaine méridionale durant la période romaine (I<sup>er</sup> s. a.C. - V<sup>e</sup> s. p.C.)*. F. Réchin (dir.). Thèse de doctorat. Pau : UPPA.
- Pailler, Jean-Marie, 1986.** « L'énigme Nymfius ». *Gallia*. Vol. 44, n° 1, p. 151-165.
- Pailler, Jean-Marie, 2020.** « Sidoine et les Barbares ». *Pallas*. N° 114, p. 249-266.
- Paya, Didier, Catalo, Jean et Hernandez, Jérôme, 2020.** « Un cimetière gallo-romain avec des Wisigoths (Le Mouraut, Vernet, Haute-Garonne) ? » In : *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020)*. L. Barthet, C. Jacquet (éd.). Toulouse : Musée Saint-Raymond. p. 289-295.
- Pekáry, Thomas, 1980.** « Les limites de l'économie monétaire à l'époque romaine ». *Publications de l'École Française de Rome*. Vol. 37, n° 2, p. 103-120.
- Pelat, Mathieu, 2003.** *Les Mars aquitains de Novempopulanie sous l'Empire romain*. G. Fabre, L. Callegarin (dir.). Maîtrise. Pau : UPPA.
- Pelat, Mathieu, 2016.** *Les identités ethniques en Novempopulanie, Wasconie et Aquitaine dans l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge (III<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle)*. V. Lamazou (dir.). Master 2. Pau : UPPA.
- Pelat, Mathieu, 2017.** « Les identifications ethniques en Novempopulanie, Wasconie et Aquitaine dans l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge ». In : *Travaux & Documents. Journée de l'Antiquité et des Temps Anciens, Université de La Réunion, 26 avril 2017*. N° 51, p. 191-212.
- Pelat, Mathieu, 2019.** « Wasconie et Wascons dans les *Dix livres d'histoire* de Grégoire de Tours ». In : *Travaux & Documents. Journée de l'Antiquité et des Temps Anciens, Université de La Réunion, 24 avril 2019*. N° 54, p. 43-65.



**Pelat, Mathieu, 2020.** « L'inscription d'Hasparren : quatre vers pour une union énigmatique ». In : *La brachylogie, entre rhétorique et dialectique. Études réunies par Patrick Voisin*. Paris : Classiques Garnier. p. 103-116.

**Pelat, Mathieu, 2021.** Deux inscriptions d'époque gallo-romaine de Bagnères-de-Bigorre. In : *Les couleurs du temps. Histoire et arts. Un art de l'histoire. Mélanges de couleurs offerts à Colombe Couelle*. S. Bouchet (éd.). La Réunion : A.H.I.O.I., p. 49-62.

**Pelat, Mathieu, 2023.** « L'épithaphe de Nymfius à Valentine (Haute-Garonne) : un témoignage exceptionnel sur un grand propriétaire du IV<sup>e</sup> ou du V<sup>e</sup> siècle ». In : *Travaux & Documents. Journée de l'Antiquité et des Temps Anciens, Université de La Réunion, 3 mai 2023*. À paraître en 2024.

**Peloux, Fernand, 2020.** « Saints et Wisigoths dans le Sud-Ouest ». In : *Wisigoths Rois de Toulouse (catalogue de l'exposition, 27 février-27 décembre 2020)*. L. Barthet, C. Jacquet (éd.). Toulouse : Musée Saint-Raymond, p. 121-126.

**Pene, Sylvie et Schenck, Jean-Luc, 1991.** *Pulchra imago: fragments d'archéologie chrétienne: exposition du 30 mars au 11 novembre 1991, les Olivetains, Saint-Bertrand-de-Comminges*. Saint-Bertrand-de-Comminges : Conseil général de la Haute-Garonne, 105 p.

**Perevalov, S. et Lebedynsky, Iaroslav, 2000.** « Bazas 414 : la rupture de l'alliance alano-gothique ». *Dialogues d'histoire ancienne*. Vol. 26, n° 1, p. 175-193.

**Périn, Patrick, 1993.** « L'armée de Vidimer et la question des dépôts funéraires chez les Wisigoths en Gaule et en Espagne (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles) ». *Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne*. Vol. 5, n° 1, p. 411-423.

**Perrin, Michel-Yves, 1992.** « *Ad implendum caritatis ministerium*. La place des courriers dans la correspondance de Paulin de Nole ». *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*. Vol. 104, n° 2, p. 1025-1068.

**Peyrouzet, Édouard, 1972** : « Un bigourdan des temps mérovingiens : le monétaire Taurecus ». In : *Bulletin de la société de Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 4<sup>ème</sup> série, 7, 1972, p. 79-93.

**Pietri, Luce, Delmaire, Roland, Desmulliez, Janine et Gatier, Pierre-Louis, 2009.** « Les lettres d'Avit de Vienne. La correspondance d'un évêque 'politique' ». In : *Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille III, 20-22 novembre 2003*. R. Delmaire, J. Desmulliez, P.-L. Gatier (éd.). Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, p. 311-331.

**Piganiol, André, 1973.** « Chapitre I - La production et la circulation ». In : *L'empire chrétien*. Paris : PUF, p. 301-333.

**Pinar, Joan, 2010.** « A note on female clothing in 5<sup>th</sup>-century southern Gaul ». In : *Romania gothica II. The frontier world. Romans, barbarians and the military culture*. T. Vida (éd.). Budapest : Eötvös Loránd University (Institute for Archaeological Sciences), p. 517-555.

**Pinar, Joan, 2012.** « A Crossroads of Cultures in a Mosaic of Regions? The Early Visigothic *Regnum* from the Perspective of Small Finds ». *Archaeologia Baltica*. Vol. 18, p. 109-123.

**Pinar, Joan et Juárez, Toni, 2016.** « Recent finds of 5<sup>th</sup> century weapons in the *territorium* of *Barcino* ». *Journal of Roman Military Equipment Studies*. N° 17, p. 223-234.

- Pisani**, Pierre et **Schaad**, Daniel, **2020**. « *Ad muros Elusae* » : retour critique sur les sources et la topographie d'Éauze durant l'Antiquité tardive. In : *Les enceintes urbaines de Novempopulanie, entre Aquitaines et Hispanias. Archaia IV*. J.-P. Fourdrin (éd.). Pau : PUPPA, p. 113-140.
- Plana-Mallart**, Rosa et **Réchin**, François, **2004**. « L'étude d'un territoire béarnais : occupation du sol et formes de l'habitat rural à l'époque romaine (canton de Thèze, Pyrénées-Atlantiques) ». In : *Aquitania*, 20, p. 221-257.
- Plandé**, Robert, **1936**. « La circulation dans les vallées pyrénéennes de l'Adour et des Gaves ». In : *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest. Sud-Ouest Européen*, n° 3, p. 213-237.
- Pohl**, Walter, **2006**. « Telling the difference. Signs of ethnic identity ». In : *From Roman provinces to medieval kingdoms*. T. Noble (dir.). New York : Routledge, p. 120-167.
- Poly**, Jean-Pierre, **2018**. « *Leges barbarorum*. La création des droits des nations ». In : *Une histoire juridique de l'Occident (III<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle)*. Paris : PUF, p. 187-247.
- Pon**, Georges, **Cabanot**, Jean, **2010**. *Chartes et documents hagiographiques de l'abbaye de Saint-Sever (Landes), 988-1359*. Dax : Comité d'études sur l'histoire et l'art de la Gascogne, 1139 p.
- Pons**, Jordi, **1979**. « Propiedad privada de la tierra y comunidades campesinas pirenaicas. Análisis de una sentencia judicial del año 193 », *Memorias de Historia Antigua*, III, Barcelona : Edicions 62, p. 111-124.
- Pottier**, Bruno, **2011**. « Peut-on parler de révoltes populaires dans l'Antiquité tardive ? ». *Mélanges de l'École française de Rome*. N° 123-2, p. 433-465.
- Pottier**, Bruno, **2016**. « La mort du tyran et de l'usurpateur aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles : traditions, nouvelles pratiques et nouveaux discours ». In : *La mort du prince : De l'Antiquité à nos jours*. J. Foa, E. Malamut, C. Zaremba (éd.). Aix-en-Provence : Presses universitaires de Provence, p. 11-28.
- Pottier**, Bruno, **2019**. « Contrôle et mobilisation des vagabonds et des mendiants dans l'Empire romain au IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle ». In : *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne*. C. Moatti, W. Kaiser, C. Pebarthe (éd.). Bordeaux : Ausonius, p. 203-240.
- Pozo**, Mikel, **2016**. *Vasconia y los vascones de la crisis del Imperio romano a la llegada del Islam (siglos V-VIII). Evolución sociopolítica y génesis de la gens effera*. J.J. Larrea (dir.). Thèse de doctorat. Vitoria : UPV/EHU, 552 p.
- Pozo**, Mikel, **2018**. « *Rustici* y bagaudas en Vasconia : la elección de un vocablo en Hidacio ». In : *Anuario del seminario de filología vasca "Julio de Urquijo". Studia philologica et diachronica in honorem Joakin Gorrotxategi. Vasconia et Aquitanica*. J.A. Lakarra, B. Urgell (éd.). Vitoria : UPV/EHU, t. LII : 1-2, p. 673-681.
- Pozo**, Mikel, **2022**. *Vasconia tardoantigua : entre la evolución sociopolítica y la construcción intelectual (400-711)*. Madrid : Editorial CSIC, 2022, 489 p. (édition de la thèse Pozo 2016).
- Raga**, Emmanuelle, **2011**. « Réflexions sur le rapport ville/campagne dans l'Antiquité tardive au travers de quelques discours sur la chasse ». *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. Vol. 89, n° 2, p. 659-667.
- Ragon**, Michel, **1985**. *L'homme et les villes*. Paris : Albin Michel, 212 p.

- Ramos, Mikel, 2009.** « Arqueología en la Autovía del Camino », *Trabajos de Arqueología Navarra*, 21, p. 5-118.
- Ratti, Stéphane, 2005.** « Le *De reditu suo* de Rutilius Namatianus : un hymne païen à la vie ». *Vita Latina*. Vol. 173, n° 1, p. 75-86.
- Rebuffat, François, 1996.** *La monnaie dans l'Antiquité*. Paris : Picard, 312 p.
- Réchin, François, 2006.** « Faut-il refouiller une villa ? Sondages archéologiques récents sur la villa de l'Arribèra deus Gleisiars à Lalouquette (Pyrénées-Atlantiques) ». In : *Nouveaux regards sur les villae d'Aquitaine : bâtiments de vie et d'exploitation, domaines et postérités médiévales. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes*, Hors-série n° 2. F. Réchin (éd.), p. 131-163.
- Réchin, François, 2008.** « Le paysage urbain de Lescar-Beneharnum durant l'antiquité ». In : *Lescar-Beneharnum, ville antique entre Pyrénées et Aquitaine. Archéologie des Pyrénées occidentales et des Landes*, Hors-série n° 3. F. Réchin, D. Barraud (éd.), p. 121-190.
- Réchin, François, 2013.** « Habitat urbain, habitat rural et usages des espaces dans le piémont occidental de Pyrénées durant la fin de l'Antiquité ». *Bulletin de l'Association pour l'Antiquité tardive*. N° 22, p. 50-61.
- Réchin, François, 2014.** « Pour une approche positive des espaces périphériques de l'empire romain. L'aquitaine méridionale à la fin de l'âge du Fer et à l'époque romaine ». In : *Confinia - Confins et périphéries dans l'Occident romain*, Presses universitaires de Limoges, p. 357-391.
- Réchin, François, 2023.** « Mobilités et échanges dans les Pyrénées et leurs piémonts : pour une approche diachronique, entre le Néolithique et l'époque romaine ». In : *Publication de synthèse du programme de recherche « Pyrénées Occidentales, Échanges et Mobilités »*, p. 1-21, sous presse.
- Réchin, François 2019.** *Atlas historique de Bayonne*. Bordeaux : Ausonius, 765 p.
- Réchin, François, Béague, Nadine et Marembert, Fabrice 2015.** « Formes de l'habitat rural dans le piémont occidental des Pyrénées à l'époque romaine ». In : *Villas, farms, rural settlements. A regional approach. Circa villam. Studies on the rural world in the Roman period*, 7, Montpellier : Archéologie des sociétés méditerranéennes, p. 89-115.
- Réchin, François et Wozny, Luc, 2013.** « L'évolution du paysage urbain d'Oloron-Iluro durant l'Antiquité et le début du Moyen-Âge ». In : *D'Iluro à Oloron-Sainte-Marie. Un millénaire d'histoire. Colloque des 7 au 9 décembre 2006. 29ème supplément à Aquitania*. D. Barraud, F. Réchin (éd.). Bordeaux : Ausonius, p. 179-267.
- Reduzzi, Francesca Merola, 2021.** « De quoi parle-t-on quand on parle d'esclavage volontaire à Rome ? » *Dialogues d'histoire ancienne*. Vol. 47, n° 1, p. 159-177.
- Reece, Richard et Genevieve, Vincent, 2002.** « Monnaies et circulation monétaire à Toulouse sous l'Empire Romain (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> siècle) ». *Britannia*. Vol. 33, p. 388.
- Rendu, Christine (éd.), 2016.** *Estives d'Ossau : 7000 ans de pastoralisme dans les Pyrénées*. Toulouse : Le Pas d'oiseau, 279 p.
- Rendu, Christine, 2021.** « Autour des estives d'Asán : l'occupation et l'exploitation agropastorale de la haute montagne pyrénéenne au premier millénaire de notre ère ». In : *Nouvelles chartes visigothiques du monastère pyrénéen d'Asán*. J.J. Larrea, C. Martin (éd.). Bordeaux : Ausonius, p. 125-158.

**Révillie**, Albert, **1901**. « Vigilance de *Calagurris*, un chapitre de l'histoire de l'ascétisme monastique. Fin du IV<sup>e</sup> Siècle. Commencement du V<sup>e</sup> ». *Annales de l'École pratique des hautes études*. Vol. 15, n° 11, p. 1-25.

**Rich**, John, **2002**. *The City in Late Antiquity*. London : Routledge, 216 p.

**Riché**, Pierre, **1962**. *Éducation et culture dans l'Occident barbare, VI<sup>e</sup> - VII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Le Seuil, 584 p.

**Riché**, Pierre, **1997**. « Grégoire de Tours et l'Armorique ». *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, 13, p. 23-26.

**Riemann**, Otto, **1942**. *Syntaxe Latine d'après les principes de la grammaire historique*. Paris : Klincksieck, 697 p.

**Riess**, Frank, **2016**. *Narbonne and its Territory in Late Antiquity: From the Visigoths to the Arabs*. London : Routledge, 391 p.

**Rix**, Robert, **2014**. *The Barbarian North in Medieval Imagination: Ethnicity, Legend, and Literature*. London : Routledge, 225 p.

**Roberto**, Umberto, **2017**. *Rome face aux Barbares : une histoire des sacs de la ville*. Paris : Le Seuil, 431 p.

**Rouche**, Michel, **1968**. « Le changement de nom des chefs-lieux de cités en Gaule au Bas-Empire ». *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. 9<sup>ème</sup> section, p. 47-64.

**Rouche**, Michel, **1979**. *L'Aquitaine des Wisigoths aux Arabes, 418-781 : Naissance d'une région*. Paris : CNRS, 792 p.

**Rouche**, Michel, **1990**. « Peut-on parler d'une ethnogénèse des Aquitains ? » In : *Typen der Ethnogenese unter besonderer Berücksichtigung der Bayern*. W. Pohl (éd.). Wien : Verlag der Österreichischen Akademie der Wissenschaften, p. 45-51.

**Rouche**, Michel, **1991**. « Wisigoths et Francs en Aquitaine, état de la question et perspective ». *Mémoires de l'Association française d'archéologie mérovingienne*. Vol. 3, n° 1, p. 143-148.

**Rouche**, Michel et **Dumézil**, Bruno, **2008**. *Le Bréviaire d'Alaric : Aux origines du Code civil*. Paris : PUPS, 374 p.

**Roussel**, Patrick J., **2011 a**. « Le ' mythe ' du Barbare. Déchéance d'un concept : époque contemporaine et Antiquité [en ligne] ». Conférence non publiée. Sherbrooke (Québec). 10 mai 2011.

Disponible à l'adresse :

[https://www.academia.edu/6470387/Le\\_mythe\\_du\\_Barbare.\\_D%C3%A9ch%C3%A9ance\\_d\\_un\\_concept\\_%C3%A9poque\\_contemporaine\\_et\\_Antiquit%C3%A9](https://www.academia.edu/6470387/Le_mythe_du_Barbare._D%C3%A9ch%C3%A9ance_d_un_concept_%C3%A9poque_contemporaine_et_Antiquit%C3%A9)

**Roussel**, Patrick J., **2011 b**. « Alaric et ses Goths: une question d'*habitus* [en ligne]?. Conférence non publiée. Université de Montréal. 10 novembre 2011. Disponible à l'adresse : [https://www.academia.edu/6470347/Alaric\\_et\\_ses\\_Goths\\_une\\_question\\_d\\_habitus](https://www.academia.edu/6470347/Alaric_et_ses_Goths_une_question_d_habitus)

**Roussel**, Patrick J., **2016**. *Alaric : un barbare à l'habitus romain au tournant du 5<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal.

**Rousselle, Aline, 1981.** « Quelques aspects politiques de l'affaire priscillianiste ». *Revue des Études Anciennes*. Vol. 83, n° 1, p. 85-96.

**Roux, Marie, 2014.** « Les ralliements d'aristocrates à des usurpateurs dans la Gaule du V<sup>e</sup> siècle, des choix politiques contraignants pour leurs descendants ? » In : *Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité Tardive. Actes de la journée d'études de l'université de Paris-Ouest-Nanterre-La Défense, 27 juin 2013*. *Revue des études tardo-antiques*. Supplément 1. A. Bodin, T. Moreau (éd.), p. 83-100.

**Sablayrolles, Robert, 2001.** « Pyrénées antiques : l'irréalisable puzzle ». In : *Villages pyrénéens : Morphogénèse d'un habitat de montagne* [en ligne]. Toulouse : Presses universitaires du Midi. Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pumi/26798>>.

**Sablayrolles, Robert, 2009.** « De l'inscription d'Hasparren aux régionalismes : le particularisme aquitain, réalités du terrain et écriture des histoires », *Anabases*, 9, p. 25-39.

**Sablayrolles, Robert et Aupert, Pierre, 1992.** « Villes d'Aquitaine, centres civiques et religieux ». In : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule : histoire et archéologie*. Bordeaux : CNRS, p. 283-290.

**Sablayrolles, Robert et Beyrie, Argitxu, 2006.** *Carte archéologique de la Gaule : Le Comminges (Haute-Garonne)*. Paris : Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 514 p.

**Sacaze, Julien, 1892.** *Inscriptions antiques des Pyrénées*. Toulouse : E. Privat, 604 p.

**Salinas Duchemin, Adrian, 2014.** « Le Barbare-chrétien dans l'œuvre d'Orose. Stratégies d'adaptation et assimilation religieuse dans le *Barbaricum* ». C. Martinez Maza (dir.). Mémoire de Master. Malaga : Université de Malaga, 82 p.

**Sanchez, Sylvain Jean-Gabriel, 2009.** « Le destin d'un homme cultivé du IV<sup>e</sup> siècle : Priscillien d'Avila ». In : *Le païen, le chrétien, le profane. Recherches sur l'Antiquité tardive*. B. Goldlust, F. Ploton-Nicollet (éd.). Paris : PUPS, p. 119-145.

**Santinelli, Emmanuelle, 2003.** *Des femmes éplorées ? Les veuves dans la société aristocratique du Moyen Âge*. Paris : Presses Univ. Septentrion, 426 p.

**Sapin, Christian, 2016.** « Oratoires et chapelles, *domus* et *villae*. Une origine des monastères », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre* [En ligne], Hors-série n° 10, mis en ligne le 9 décembre 2016, consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/cem/14477>

**Sartor, Guillaume, 2020.** « L'Empire et les groupes francs et alamans en Gaule septentrionale de la fin du III<sup>e</sup> siècle au début du V<sup>e</sup> siècle : pour une approche plurielle du phénomène des *foederati*. In : M. Kasprzyk, G. Kuhnle et A. Burgevin (éd.), *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule, I : La vallée du Rhin supérieur et les provinces gauloises limitrophes : actualité de la recherche. Suppléments à la Revue archéologique de l'Est*. Dijon : Artheis, p. 247-304.

**Sauvage-Dieulafait, Christine et Sablayrolles, Robert, 1996.** « Le rempart de Saint-Lizier-en-Couserans : élément d'une défense pyrénéenne ? ». *Aquitania*. Vol. 14, n° 1, p. 105-123.

**Scafoglio, Giampiero, 2018.** « Ausone et sa petite élève. L'idée de l'intégration culturelle dans la *Bissula* ». In : *Ausone en 2015 : bilan et nouvelles perspectives*. E. Wolff (éd.), p. 217-226.

**Schaad, Daniel (éd.), 1991.** *Le trésor d'Éauze : bijoux et monnaies du 3<sup>e</sup> siècle après J.-C.* Toulouse : Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, 435 p.

**Schaad**, Daniel, **Le Nail**, Jean-François, **Servelle**, Christian, **1996**. « La cité de Tarbes et le *castrum Begorra-Saint-Lézer* ». In : *Aquitania*, XIV, p. 73-104.

**Scheid**, John, **2016**. « Religion, institutions et société de la Rome antique ». *L'annuaire du Collège de France. Cours et travaux*. N° 115, p. 451-470.

**Scheidel**, Walter, **2021**. *Une histoire des inégalités de l'âge de pierre au XXI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Actes Sud, 2021, 751 p.

**Schiesser**, Philippe, **2012**. « Les derniers monnayages d'argent de l'Antiquité Tardive en Gaule du Nord : les *argentei* au type à la Rome assise de moins de 0,9 g ». In : *The City and the Coin in the Ancient and Early Medieval Worlds*. F. López (dir.). Oxford : British Archaeological Reports, p. 133-148.

**Schneider**, Laurent, **Fauduet**, Isabelle et **Odenhardt-Donvez**, Isa, **2007**. « Structures du peuplement et formes de l'habitat dans les campagnes du sud-est de la France de l'Antiquité au Moyen Âge (IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.) : essai de synthèse ». *Gallia*. Vol. 64, n° 1, p. 11-56.

**Sillières**, Pierre, **1992**. « Voies de communication et réseau urbain en Aquitaine romaine », In : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule : histoire et archéologie*. Bordeaux : CNRS, p. 431-438.

**Sillières**, Pierre, **1997**. « Le paysage rural et la mise en valeur du territoire de la cité d'*Elusa* (Éauze, Gers, France) ». In : *Organisation des espaces antiques. Entre nature et culture*. G. Fabre (éd.). Biarritz, 2000, p. 215-231.

**Sivan**, Hagith, **1989**. « Town, Country and Province in Late Roman Gaul: The Example of *CIL*, XIII, 128 ». *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*. Vol. 79, p. 103-113.

**Sivan**, Hagith, **2003**. *Ausonius of Bordeaux: Genesis of a Gallic Aristocracy*. London : Routledge, 259 p.

**Smadja**, Elisabeth, **2002**. « Divination et signes de pouvoir dans l'*Histoire Auguste* ». *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*. Vol. 852, n° 1, p. 191-218.

**Snodgrass**, Mary Ellen, **2003**. *Coins and Currency: An Historical Encyclopedia*. Jefferson : McFarland, 562 p.

**Solin**, Heikki, **2003**. *Die griechischen Personennamen in Rom*. Berlin : W. de Gruyter, 1716 p.

**Souilhac**, Valérie, **1996**. « Les fortifications urbaines en Novempopulanie ». *Aquitania*. Vol. 14, n° 1, p. 55-64.

**Stein**, Christian, **2015**. « Épigraphie et mise en scène de la domination sociale dans la Gaule méridionale tardive (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.) ». In : *Sandrine Agusta-Boularot et Emmanuelle Rosso (dir.), Signa et tituli : Monuments et espaces de représentation en Gaule méridionale sous le regard croisé de la sculpture et de l'épigraphie*. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, p. 192-205.

**Stoehr-Monjou**, Annick, **2017**. « L'épithaphe funéraire en l'honneur de Sidoine Apollinaire, entre manuscrits, fragments de la stèle et tradition littéraire : à qui l'hommage est-il rendu ? ». *Bulletin de l'Association Antiquité tardive, XXIXe Réunion de l'Association pour l'Antiquité tardive (APAT), 9-11/06/2017*. N° 26, p. 74-79.

**Talbert**, Richard J. A., **2000**. *Barrington Atlas of the Greek and Roman World: Map-by-map Directory*. Princeton : PUP, 682 p.

**Tejerizo, Carlos, 2011.** « Etnicidad en los cementerios altomedievales. El caso de los enterramientos 'visigodos' ». *Arqueología y Territorio Medieval*. Vol. 18, p. 29-43.

**Tobalina, Leticia, 2019.** *De l'Èbre moyen aux Pyrénées : dynamiques spatiales et temporelles du peuplement rural durant l'Antiquité Tardive (III<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> p.C.)*. Analyse dans un contexte de données floues. F. Réchin, J. A. Pintado (dir.). Thèse de doctorat. Pau : UPPA.

**Tobalina, Leticia, 2022.** « Étudier les dynamiques de peuplement entre l'Èbre moyen et les Pyrénées occidentales durant l'Antiquité tardive (III<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle) avec les SIG. Première approche », *SPAL – Revista de Prehistoria y Arqueología*, 31.2, p. 269-296.

**Tobalina, Leticia, Duménil, Vincent, Campo, Alain et Pace, Benoît, 2015.** « Fréquentations des grottes durant l'époque romaine : le cas de la Navarre ». *Cuadernos de Arqueología*, p. 123-161.

**Tobie, Jean-Luc, 1966.** « Fouilles romaines à St-Jean-le-Vieux ». *Bulletin du musée basque*. N° 34, p. 145-164.

**Tobie, Jean-Luc, 1997.** « Deux nouveaux sites de l'antiquité tardive en Basse-Navarre: Gazteluzahar à Lantabat, Larceveau et Arteketa ». *Isturitz. Cuadernos de Prehistoria-Arqueología*. N° 8, p. 125-136.

**Tranoy, Alain, 1984.** « Centralisme, décentralisation ou provincialisation ? L'exemple de deux régions atlantiques, d'Auguste à Constantin : l'Aquitaine et la Galice ». *Revue historique*. Vol. 272, fasc. 2, p. 273-294.

**Trécourt-Codine, Florence, 2014.** « Les monnaies mérovingiennes modifiées à des fins non monétaires ». *Revue Numismatique*. Vol. 6, n° 171, p. 497-547.

**Ubieto, Antonio, 1986.** *Cartulario de Siresa*, Zaragoza : Anubar, 1986, 93 p.

**Van Andringa, Walter, 2002.** *La religion en Gaule romaine : piété et politique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle)*. Paris : Errance, 336 p.

**Venco, Clément, 2018.** *L'habitat fortifié du Cap des Pènes et le sanctuaire du dieu Erge de la Protohistoire à l'Antiquité Tardive. Bize/Montsérié (Hautes-Pyrénées), Rapport de sondages programmés, Toulouse, DRAC/SRA Occitanie, 2018*. Toulouse : DRAC/SRA Occitanie. Disponible à l'adresse :

[https://www.academia.edu/38351023/Lhabitat\\_fortifi%C3%A9\\_du\\_Cap\\_des\\_P%C3%A8nes\\_et\\_le\\_sanctuaire\\_du\\_dieu\\_Erge\\_de\\_la\\_Protohistoire\\_%C3%A0\\_lAntiquit%C3%A9\\_Tardive\\_Bize\\_Monts%C3%A9ri%C3%A9\\_Hautes\\_Pyr%C3%A9n%C3%A9es\\_Rapport\\_de\\_sondages\\_programm%C3%A9s\\_Toulouse\\_DRAC\\_SRA\\_Occitanie\\_2018](https://www.academia.edu/38351023/Lhabitat_fortifi%C3%A9_du_Cap_des_P%C3%A8nes_et_le_sanctuaire_du_dieu_Erge_de_la_Protohistoire_%C3%A0_lAntiquit%C3%A9_Tardive_Bize_Monts%C3%A9ri%C3%A9_Hautes_Pyr%C3%A9n%C3%A9es_Rapport_de_sondages_programm%C3%A9s_Toulouse_DRAC_SRA_Occitanie_2018)

**Verdon, Jean, 1978.** « Recherches sur la chasse en Occident durant le haut Moyen-Âge ». *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. Vol. 56, n° 4, p. 805-829.

**Veyne, Paul, 1991.** *La société romaine*. Paris : Le Seuil, 412 p.

**Veyne, Paul, 2000.** « La 'plèbe moyenne' sous le Haut-Empire romain ». *Annales*. Vol. 55, n° 6, p. 1169-1199.

**Veyne, Paul, 2005.** *L'Empire gréco-romain*. Paris : Le Seuil, 1055 p.

**Voisin, Jean-Louis, 1979.** « Pendus, crucifiés, 'oscilla' dans la Rome païenne ». *Latomus*. Vol. t. 38, fasc. 2, p. 422-450.

**Ward-Perkins, Bryan, 2017.** *La chute de Rome : fin d'une civilisation*. Paris : Flammarion, 361 p.

- Wenskus**, Reinhard, **1977**. *Stammesbildung und Verfassung: das Werden der frühmittelalterlichen gentes*. Köln : Böhlau, 680 p.
- Werner**, Karl-Ferdinand, **1972**. « Les principautés périphériques dans le monde franc du VIII<sup>e</sup> siècle ». *Settimane di Studio*. Vol. 20, p. 483-514.
- Wolff**, Étienne, **2005**. « Quelques aspects du *De reditu suo* de Rutilius Namatianus ». *Vita Latina*. Vol. 173, n° 1, p. 66-74.
- Wolff**, Étienne, **2015 a**. « Quelques remarques sur les *Epitaphia* d'Ausone ». *Vita Latina*. Vol. 191, n° 1, p. 131-142.
- Wolff**, Étienne, **2015 b**. « Sidoine Apollinaire et la poésie épigraphique ». In : *Memoria poetica e poesia della memoria. La versificazione epigrafia dall'antichità all'umanesimo*. A. Pistellato (éd.). Roma : Ca'Foscari, p. 207-218.
- Wolfram**, Herwig, **1990**. *Histoire des Goths*. Paris : Albin Michel, 574 p.
- Wood**, Ian N., **1985**. « Gregory of Tours and Clovis ». *Revue belge de Philologie et d'Histoire*. Vol. 63, n° 2, p. 249-272.
- Wood**, Ian, **1996**. « Sépultures sénatoriales et ecclésiastiques dans la vallée du Rhône (400-600) ». *Médiévales*. Vol. 31, p. 13-27.
- Youni**, Maria, **2015**. « Book review: *Trahison et traîtres dans l'antiquité*, written by A. Queyrel-Bottineau, J.-C. Couvenhes, A. Vigourt ». *Mnémosyne*. Vol. 68, n° 2, p. 348-355.
- Zadora-Rio**, Elisabeth, **2001**. « Archéologie et toponymie : le divorce ». *Les petits cahiers d'Anatole*. N° 8, p. 1-17.
- Zadora-Rio**, Elisabeth, **2014**. « Les ateliers monétaires mérovingiens (6<sup>e</sup>-7<sup>e</sup>s.). In : *Atlas archéologique de Touraine*. É. Zadora-Rio (dir.), *Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France*. Tours : FERACF, <http://a2t.univ-tours.fr/notice.php?id=94>, 2007.
- Zannier**, Marie-Pierre, **2007**. *Paysages du grand domaine et normes agronomiques de Caton à Pline l'Ancien : représentations de l'espace et « bonne mesure »*. R. Compatangelo-Soussignan (dir.). Thèse de doctorat. Le Mans : Université du Mans.
- Zarini**, Vincent, **2012**. « L'éloge de l'empereur Justin II et de l'impératrice Sophie chez Corippe et chez Venance Fortunat (*Poèmes*, Appendice 2) ». *Camena*. Vol. 11, p. 1-13.



## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : les principales villae et villes de Novempopulanie.....	8
Figure 2 : le contexte de la défaite de Bladaste (581). ....	188
Figure 3 : Le contexte de l'attaque wasconne (587) .....	189

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	3
INTRODUCTION .....	4
SOMMAIRE .....	7
<b>I. LA NOVEMPOPULANIE AU IV<sup>E</sup> SIÈCLE : UNE PROVINCE ROMAINE PÉRIPHÉRIQUE EN MUTATION .....</b>	<b>9</b>
1. UNE REORGANISATION HERITÉE DE LA FIN DU III <sup>E</sup> SIÈCLE .....	9
<b>1.1. Une province créée lors des réformes de Dioclétien ou de Constantin .....</b>	<b>9</b>
1.1.1. Un retour à l'Aquitaine « ethnique » de César et de Strabon ?.....	10
1.1.1.1. L'inscription d'Hasparren : séparation ou intégration de Gaulois ?.....	12
1.1.1.2. Peu de références identitaires novempopulaniennes mais un maintien de la fédération de cités ....	16
1.1.2. Une province modeste à l'échelle de l'Empire mais une intégration aux échanges continentaux ....	22
1.1.3. Quelle identité et quelle place pour les élites ? .....	31
<b>1.2. Une recomposition des campagnes .....</b>	<b>40</b>
1.2.1. Des campagnes dynamiques au service des intérêts et de la mise en scène des puissants .....	40
1.2.1.1. Une concentration foncière plus forte (?) et de grandes incertitudes sur l'organisation agraire .....	40
1.2.1.2. Palatialisation de certains grands domaines et mode de vie aristocratique.....	47
1.2.2. Un début de repeuplement des vallées pyrénéennes inédit depuis la Protohistoire ?.....	51
<b>1.3. Une recomposition des villes et une volonté accrue de sécurité .....</b>	<b>54</b>
1.3.1. Crise ou recomposition des villes ?.....	54
1.3.2. Quelle mise en défense pour l'Aquitaine méridionale ?.....	60
1.3.2.1. Un quadrillage défensif du territoire ?.....	60
1.3.2.2. Quelles troupes pour la Novempopulanie ?.....	61
2. UNE SOCIÉTÉ ENCORE EN COURS DE CHRISTIANISATION .....	64
<b>2.1. Une chronologie peu assurée et sans doute assez tardive.....</b>	<b>64</b>
<b>2.2. Le rôle des élites dans les campagnes.....</b>	<b>68</b>
<b>2.3. Le maintien tardif de traditions polythéistes.....</b>	<b>69</b>
<b>2.4. Un bouillonnement religieux favorable à une « démocratisation de la culture » ?.....</b>	<b>70</b>
3. L'ARRIVÉE DES BARBARES EN NOVEMPOPULANIE : UNE CATASTROPHE ? .....	72
<b>3.1. Des sources littéraires fragmentaires.....</b>	<b>72</b>
<b>3.2. Des confirmations archéologiques ?.....</b>	<b>77</b>
3.2.1. Des dépôts monétaires difficilement fiables aux invasions .....	77
3.2.2. Une occupation au tournant des IV <sup>e</sup> et V <sup>e</sup> siècles de grottes-refuges temporaires ?.....	78
3.2.3. Les villes fortifiées : une mise en défense de l'Aquitaine méridionale au tournant des IV <sup>e</sup> et V <sup>e</sup> siècles ? .....	79
BILAN DE LA PREMIÈRE PARTIE .....	82
<b>II. QUELLE INTÉGRATION DE LA NOVEMPOPULANIE À LA SORS GOTHICA ?.....</b>	<b>83</b>
1. DES FAITS ET UNE CHRONOLOGIE DIFFICILES À ÉTABLIR.....	83
<b>1.1. La première occupation de 413-414 : une sors Gothica au statut douteux mais soutenue par une partie de l'aristocratie aquitano-romaine.....</b>	<b>83</b>
<b>1.2. Le départ brutal des Goths en 414 et le siège de Bazas .....</b>	<b>85</b>
1.2.1.1. Le départ des Goths .....	85
1.2.1.2. Lors du siège de Bazas : une révolte sociale contre les nobles ?.....	88
<b>1.3. Le retour et l'installation définitive des Wisigoths en Aquitaine : .....</b>	<b>90</b>
1.3.1. L'hypothèse du foedus de 418-419 et l'installation des Goths.....	91
1.3.2. L'extension de la sors Gothica et le pouvoir des Goths .....	94
2. L'INTÉGRATION DES WISIGOTHS EN NOVEMPOPULANIE .....	96

2.1.	<b>Des preuves archéologiques et littéraires du maintien d'une identité gothique ?</b> .....	96
2.2.	<b>Des éléments toponymiques en faveur d'une présence wisigothique dans les cités d'Éauze et d'Auch ?</b> .....	102
2.3.	<b>Quelle « accommodation des barbares » (W. Goffart) en Novempopulanie ?</b> .....	105
3.	QU'EST-IL ARRIVÉ À L'ARISTOCRATIE, À SES DOMAINES ET AUX STRUCTURES ÉTATIQUES EN NOVEMPOPULANIE ?.....	107
3.1.	<b>Des recompositions probables de l'aristocratie</b> .....	107
3.2.	<b>Vers un effacement progressif du domaine tardo-antique ?</b> .....	115
3.3.	<b>Un changement dans la « mise en scène de la domination sociale » ?</b> .....	117
3.4.	<b>Une reprise des structures étatiques romaines mais une centralisation progressive du pouvoir ?</b> .....	120
4.	UNE POPULATION NOVEMPOPULANIENNE PEU VISIBLE DANS LES SOURCES.....	128
4.1.	<b>Un changement des structures agraires ?</b> .....	128
4.2.	<b>Un usage plus limité de la monnaie ?</b> .....	130
4.3.	<b>La question religieuse : des catholiques persécutés par les Goths ariens ?</b> .....	133
	BILAN DE LA DEUXIÈME PARTIE.....	140
<b>III. LA NAISSANCE DE LA WASCONIA, UNE PÉRIPHÉRIE FRAGMENTÉE DU ROYAUME DES FRANCS</b> .....		<b>143</b>
1.	UN ÉLOIGNEMENT DU CENTRE POLITIQUE FRANC MAIS DES INDICES DE PRÉSENCE ET D'INFLUENCE FRANQUES.....	143
1.1.	<b>Quelle rupture au niveau archéologique ?</b> .....	143
1.2.	<b>Une influence franque discrète mais réelle</b> .....	145
2.	LA FIN DE LA NOVEMPOPULANIE.....	147
2.1.	<b>Une disparition progressive de la Novempopulanie et des noms ethniques dans les sources</b> .....	147
2.2.	<b>Une autorité mérovingienne fragilisée dans la seconde partie du VI<sup>e</sup> siècle ?</b> .....	148
3.	VERS UNE NOUVELLE FORME D'ORGANISATION DES CAMPAGNES.....	151
3.1.	<b>Un effacement des villae</b> .....	151
3.2.	<b>Une production de richesses encore importante ?</b> .....	154
3.3.	<b>Anciens et nouveaux pôles de peuplement</b> .....	156
3.3.1.	<i>Les anciens fundi : une « continuité de terroirs » (S. Cabes) ?</i> .....	156
3.3.2.	<i>Un nouvel essor des vallées de montagne</i> .....	158
4.	DES INDICES D'AUTONOMISATION : LA DÉFAITE DE BLADASTE EN WASCONIE EN 581 ET LA RETRAITE DE GONDOVALD EN 584-585 (VOIR FIG. 2 ET 3, P. 188-189).....	159
4.1.	<b>Une structure du récit de Grégoire favorable à l'hypothèse d'une Wasconie nord-pyrénéenne</b> 159	
4.2.	<b>Que recouvre le choronyme ? Pourquoi avoir préféré Wasconia à Novempopulana ?</b> .....	161
4.3.	<b>La retraite de Gondovald, une occasion d'association entre des élites franques en rupture de ban et les élites d'ex-Novempopulanie ?</b> .....	163
4.3.1.	<i>Un prétendant mérovingien et son « parti hétéroclite » (M. Rouche)</i> .....	164
4.3.2.	<i>La retraite en Aquitaine méridionale : un pis-aller plus qu'une solution réfléchie ?</i> .....	165
4.3.2.1.	<i>Un refuge wascon ?</i> .....	165
4.3.2.2.	<i>Un entourage et des ressources désormais limités</i> .....	166
4.4.	<b>A St-Bertrand-de-Comminges, l'attente d'une armée de secours ou du soutien des Wascons ?</b> 166	
4.5.	<b>Quelle remise en ordre après la mort de Gondovald ?</b> .....	169
5.	UN ESSAI D'INTERPRÉTATION ET DE RECONSTITUTION DU RAID WASCON DE 587.....	170
5.1.	<b>L'attaque des Wascons de 587</b> .....	170
5.1.1.	<i>Une violence à nuancer</i> .....	170
5.1.2.	<i>Les Wascons : un fléau de Dieu ? Des barbares en bas de la hiérarchie</i> .....	171
5.2.	<b>Entre littérature et révoltes nobiliaires</b> .....	174
5.2.1.	<i>Les Wascons : un emprunt littéraire à Venance Fortunat ?</i> .....	174
5.2.2.	<i>Le Vascon : un peuple des confins destiné à magnifier l'étendu du pouvoir royal dans le Panégryque de Chilpéric (580)</i> .....	174
5.2.3.	<i>Le Vascon entre Cantabrie et Septentrion dans le Panégryque de Justin II et de Sophie (569)</i> .....	176

<b>5.3. Une tentative de reconstitution des événements de 587 : Wascones de montibus prorupentes</b>	
178	
5.3.1. <i>Le rôle des élites locales et de hauts-fonctionnaires francs anciens soutiens de Gondovald</i> .....	179
5.3.2. <i>Des circonstances favorables à une révolte</i> .....	182
5.3.3. <i>Une attaque wasconne d'ampleur limitée</i> .....	183
BILAN DE LA TROISIÈME PARTIE.....	185
CONCLUSION.....	190
<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>195</b>
<b>EDITIONS DES SOURCES .....</b>	<b>196</b>
TEXTES.....	196
INSCRIPTIONS.....	199
SÉLECTION DE MONNAIES.....	200
<b>CHOIX DE SOURCES ET TRADUCTIONS .....</b>	<b>201</b>
TEXTES.....	201
AMMIEN MARCELLIN.....	201
AUSONE.....	201
CLAUDIEN.....	202
CONCILES DE LA GAULE .....	203
ÉDIT D'HONORIUS, 17/04/418.....	203
ENNODE DE PAVIE.....	203
EPIGRAMMA PAULINI .....	204
GRÉGOIRE DE TOURS.....	205
HYDACE.....	207
JÉRÔME.....	207
MAXIME DE SARAGOSSE.....	207
OPUSCULUM DE PASSIONE AC TRANSLATIONE SANCTI SATURNINI .....	208
PAULIN DE NOLE.....	208
PAULIN DE PELLA.....	208
PROSPER D'AQUITAINE.....	210
PSEUDO-FRÉDÉGAIRE .....	211
QUEROLUS.....	212
RUTILIUS NAMATIUS.....	212
SIDOINE APOLLINAIRE.....	214
VENANCE FORTUNAT.....	216
VITA SANCTI ORIENTII.....	218
INSCRIPTIONS.....	219
AE.....	219
CIL.....	219
ILTG.....	221
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>222</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>248</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>249</b>
<b>DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT .....</b>	<b>252</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>253</b>
<b>KEYWORDS .....</b>	<b>253</b>
<b>RESUMÉ.....</b>	<b>254</b>
<b>MOTS-CLÉS.....</b>	<b>254</b>

## DÉCLARATION ANTI-PLAGIAT



### Formulaire d'engagement anti-plagiat

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique, ou à paraphraser un texte sans indiquer quel en est l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude dans les travaux donnant lieu à notation. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilée à un délit de contrefaçon.

Lorsque l'auteur d'un travail universitaire éprouve le besoin de s'appuyer sur un autre texte, il doit le faire en respectant les règles suivantes :

- lorsqu'un extrait, même court, est cité exactement, il doit être placé entre guillemets (ou en retrait et en caractères légèrement plus petits si le texte fait plus de quelques lignes) et la référence (nom de l'auteur et source) doit être indiquée ; l'extrait cité doit être court ;
- lorsque le texte ou un passage du texte est paraphrasé ou résumé, la référence (nom de l'auteur et source) doit être donnée.

Ces obligations s'appliquent de la même manière en cas de textes originellement publiés sur internet et de traductions (originales ou non) ; elles concernent aussi les illustrations, tableaux et graphiques.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant pourra passer devant la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer :

- un avertissement ;
- un blâme ;
- l'exclusion de l'université pour une durée maximum de cinq ans. Cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans ;
- l'exclusion définitive de l'université ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de cinq ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

La procédure disciplinaire ne présage pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Afin de détecter les éventuels plagiats l'UPPA se dote d'outils informatiques performants et s'abonne à un logiciel de détection de plagiats : Compilatio.net. A ce titre, des données à caractère personnel vous concernant (noms, prénoms) pourront être communiquées à notre partenaire si elles se trouvent sur les productions des étudiants (devoirs, mémoires, thèses).

Le responsable de traitement pour l'UPPA est Monsieur le Président de l'université. Il agit dans le cadre de l'exécution du contrat souscrit avec Compilatio.net.

La durée de conservation des données est définie comme suit : jusqu'au 31 août 2024

Les destinataires des données sont les enseignants de l'UPPA ainsi que Compilatio si les données à caractère personnel sont présentes sur les productions étudiantes.

Conformément et dans les conditions définies dans la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez :

- d'un droit d'accès aux données vous concernant et faisant l'objet du traitement ;
- d'un droit de rectification des informations qui vous concernent ;
- d'un droit à l'effacement de vos données ;
- d'un droit à la limitation du traitement des données vous concernant ;
- d'un droit à la portabilité des données collectées.

Si vous souhaitez exercer un de ces droits pour les données stockées par l'UPPA, veuillez vous adresser au délégué à la protection des données de l'établissement (dpo@univ-pau.fr).

Vous avez la possibilité de vous opposer, pour des motifs légitimes, à ce que les données vous concernant fassent l'objet d'un traitement.

Si vous estimez que le traitement des données à caractère personnel vous concernant n'est pas conforme à la réglementation européenne en vigueur relative à la protection des données, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle mentionnée ci-après : CNIL – Services des plaintes / 3 place de Fontenoy / TSA 80715 / 75334 PARIS CEDEX 07

Je soussigné(e) Mathieu Pelat

étudiant(e) en doctorat d'histoire à l'UPPA déclare avoir pris connaissance du formulaire d'engagement anti-plagiat et m'engage à indiquer toutes les références des textes sur lesquels je m'appuierai dans mes devoirs et travaux.

Fait à Ste-Marie, le 25/09/2023

Signature

## ABSTRACT

The aim of this thesis is to study the transformations of southern *Aquitania* from Roman *Novempopulana* to Frankish *Wasconia*, between the 4<sup>th</sup> and 6<sup>th</sup> centuries. We seek to critically analyze the textual sources and certain previous historiographical constructions, sometimes a little hasty.

In the 4<sup>th</sup> century, this territory was a peripheral province undergoing changes at every level. As elsewhere, it does not appear that ethnicity played a major role in its administrative reorganization, despite the possible late maintenance of a federal *concilium*. The Aquitano-Roman elite has played a structuring role, particularly in the countryside, where the embellishment of wealthy *villae* seems to indicate a reorganization in favour of the powerful. Perhaps, the same restructuring applies to towns, which were often reorganized voluntarily, with some fine urban *domus* (Lescar, Oloron). Moreover, southern *Aquitania*'s defence seems to have been based on the towns' fortifications. As for the society's christianisation, it seems to have been relatively late. Even though it was not until the beginning of the 5<sup>th</sup> century that polytheism had quite begun to fade, the success of vigilantism and priscillianism has demonstrated the theological dynamism of christianity. While the arrival of the barbarians in 406-407 was probably not the apocalypse described by the clerics, it has led undoubtedly to higher levels of insecurity.

The imposition of a new barbarian power (413/418-507) has also led to upheavals, despite elements of continuity. From 413, it seems that some members of the Aquitanian aristocracy, such as Paulinus of Pella, had sided with the Goths. In 418 or 419, *Novempopulana* was probably occupied, without validating the idea of a 'Visigoth homeland'. In *Novempopulana*, as in the rest of the *sors Gothica*, while the romanization of the rulers was undeniable, the Visigoth people probably retained certain ethnic characteristics. For all that, *Novempopulana* must have been an in-between period during which, new and old elites had coexisted. A major part of the latter was undoubtedly impoverished. The staging of social domination also tended to change, abandoning elements of the prestige and comfort of the old *villae* from the 450's onwards, while investing in funerary epigraphy, perhaps in a context where the old social hierarchies had been blurred. From 418, it is possible that the Visigoth kings generally took over the imperial structures in their service, but the territorialization of their power was probably gradual. Despite Gregory of Tours, the Frankish victory of 507 seems to have been due more to external military and diplomatic factors than to internal opposition.

Under the Merovingians, the level of Frankish control over southern *Aquitania* is difficult to assess. There are still few clues. Neither participation in Merovingian councils nor monetary issues allow us to settle whether control was tight or looser. However, it seems that this territory was politically fragmented. Despite the abandonment of many of the *villae*, a certain "continuity of occupation" remains apparent on some sites. Maybe, "valley communities" were beginning to emerge in the mountains. In 585-587, it is in Gregory of Tours's works that we discover signs of the empowerment of local elites in connection with former Frankish dukes and Visigoth Spain. Indeed, the toponym *Wasconia* was used to designate southern Aquitaine since the loss of Bladaste's army in 581 and Gundovald's retreat in 585; which gave rise to the first Franco-Aquitanian revolt. As for the Wascon raid of 587, we believe that it was another revolt lead by local elites, linked to senior Frankish officials as well as Queen Fredegund and the Visigoth King Leovigild.

## KEYWORDS

Early Middle Ages, Frank, Late Antiquity, Novempopulana, Visigoth, Wasconia.

## RESUMÉ

L'objectif de cette thèse est d'étudier les transformations de l'espace aquitain sub-garonnique de la Novempopulanie romaine à la *Wasconia* franque, entre IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècle. Nous cherchons à analyser, de manière critique, les sources textuelles et certaines constructions historiographiques antérieures, parfois un peu hâtives.

Au IV<sup>e</sup> siècle, ce territoire est une province périphérique en mutation à tous les niveaux. Comme ailleurs, il ne semble pas que l'ethnicité ait joué un grand rôle dans sa réorganisation administrative malgré le possible maintien tardif d'un *concilium* fédéral. L'élite aquitano-romaine joue un rôle structurant, notamment dans les campagnes où l'embellissement de riches *villae* paraît indiquer une recomposition au profit des puissants. Il en est peut-être de même dans les villes, souvent réorganisées de manière volontariste, avec quelques belles *domus* urbaines (Lescar, Oloron). C'est sur les fortifications des villes que semble reposer la mise en défense de l'Aquitaine méridionale au tournant du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle. Quant à la christianisation de la société, elle paraît avoir été assez tardive. Bien qu'il faille attendre le début du V<sup>e</sup> siècle pour que le polythéisme s'efface assez nettement, les succès du vigilantisme et du priscillianisme y montrent le dynamisme théologique du christianisme. Si l'arrivée des barbares, en 406-407, n'est probablement pas l'apocalypse décrite par les clercs, elle s'est sans doute traduite par une augmentation de l'insécurité.

L'imposition d'un nouveau pouvoir barbare (413/418-507) entraîne également des nouveaux bouleversements malgré des éléments de continuité. Il semble que, dès 413, une partie de l'aristocratie aquitaine se rallie aux Goths. En 418 ou 419, la Novempopulanie est vraisemblablement occupée, sans pour autant que l'on puisse valider l'idée d'une « patrie wisigothique ». En Aquitaine méridionale, comme dans le reste de la *sors Gothica*, si la romanisation des souverains est indéniable, les Wisigoths ont sans doute gardé certaines caractéristiques ethniques. Pour autant, la Novempopulanie a dû relever d'un entre-deux faisant cohabiter nouvelles et anciennes élites. Ces dernières étaient sans doute pour partie appauvries. Concernant la mise en scène de la domination sociale, elle tend aussi à changer, en abandonnant, à partir des années 450, des éléments de prestige et de confort des anciennes *villae* tout en investissant dans l'épigraphie funéraire, peut-être dans un contexte de brouillage des anciennes hiérarchies sociales. Les rois wisigoths ont globalement repris les structures impériales à leur service, peut-être dès 418, mais la centralisation de leur pouvoir fut probablement progressive. Malgré Grégoire de Tours, la victoire franque de 507 semble relever davantage de facteurs militaires et diplomatiques extérieurs que d'oppositions internes.

Sous les Mérovingiens, le niveau du contrôle franc sur l'Aquitaine sub-garonnique est difficilement évaluable. Les indices restent peu nombreux. Ni la participation aux conciles mérovingiens ni les émissions monétaires ne permettent de trancher entre un contrôle étroit ou plus lâche. Il semble cependant que ce territoire se fragmente politiquement. Malgré l'abandon de beaucoup de *villae*, une certaine « continuité d'occupation » apparaît sur certains sites. En montagne, des « communautés de vallées » commencent peut-être à se mettre en place. C'est surtout dans l'œuvre de Grégoire de Tours que transparaissent des indices d'autonomisation des élites locales en lien avec d'ex-ducs francs et l'Espagne wisigothique, en 585-587. En effet, le toponyme *Wasconia* désigne l'Aquitaine sub-garonnique dès la perte de l'armée de Bladaste, en 581, et la retraite de Gondovald, en 585, est l'occasion d'une première révolte franco-aquitaine. Quant au raid wascon de 587, nous privilégions une nouvelle révolte des élites locales, en lien avec de haut-fonctionnaires francs ainsi que la reine Frédégonde et le roi wisigoth Léovigild.

## MOTS-CLÉS

Antiquité tardive, Francs, Haut Moyen Âge, Novempopulanie, Wasconie, Wisigoths.